LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 41 — 5 JANVIER 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (X^e)

S'adresse [illegible]
AGENCE FRANÇAISE [illegible]
35, r. des Petits-Champs - PARIS - [illegible] e 02.97

Une communication sensationnelle à l'Académie de Médecine



Ces exercices ont été effectués au cours d'une séance publique de l'Académie de Médecine par Mme Laurka qui a voulu démontrer ainsi « l'utilité des mouvements actifs et passifs de l'abdomen pour fortifier les organes abdominaux chez les femmes et les enfants ». (Photos *Matin*)

LE SCANDALE DE BORDEAUX

Les débats d'une affaire d'escroquerie à l'accident du travail

Cette affaire qui vient d'être plaidée et dans laquelle onze médecins et deux pharmaciens bordelais étaient poursuivis, en même temps qu'une vingtaine de manœuvres du port, devait provoquer, affirmait-on, un scandale énorme.

Il résulte des débats que si l'on a réussi, une fois de plus, à salir la corporation médicale, en se basant sur des témoignages contradictoires, cette affaire judiciaire, grossie à plaisir, ne méritait pas vraiment tant de tapage.

Comme si Bordeaux eût été jaloux de Marseille, un scandale médical y naquit récemment qui, grossi comme à plaisir, menaça d'une nouvelle vague de boue la corporation médicale déjà si allègrement salie par des harpies de tout monde et de toute robe.

Cela prit naissance sur les quais du port, dans ce monde de manœuvres échoués là de tous les continents et parmi lesquels ne se recrutent pas d'ordinaire les candidats aux prix de vertu. Des rabatteurs y raccolaient, affirmat-on, des simulateurs pour les cliniques des accidents du travail. Besogne étrange, sans doute, mais que la foule et la magistrature acceptèrent sans contrôle : des médecins étant, par définition, « capables de tout ».



M. LE PROFES. VERGEZ DE BORDEAUX QUI FUT VIVEMENT PRIS A PARTIE AU COURS DU PROCÈS PAR M MONIS.

Bien plus, on ne s'imagina pas un instant que ce vilain trafic — si tant est qu'il fut prouvé — ne fut spécialisé que par un ou deux médecins. De suite, on aperçut les trames d'une immense organisation. Les médecins, pour d'aucuns, c'est quelque chose comme une association de malfaiteurs.

Onze médecins au tableau de la correctionnelle ! Ça, c'est une affaire retentissante. Cela permettra à la magistrature assise ou debout de mettre une fois de plus en accusation cette corporation médicale dans laquelle, vous le savez bien, il n'y a que des grands maîtres qui exagèrent leurs honoraires et de pauvres bougres qui rapinent.

La robe semble permettre toutes les insolences et vous verrez, en lisant le compte rendu de ces débats, que l'un des avocats n'hésita pas à traiter les médecins d' « escrocs ». Je regrette beaucoup qu'aucun des prévenus n'ait pas cru devoir imiter le témoin qui, sali par un avocat, au cours du procès récent, dit à son insulteur garanti par sa robe : « Vous ne me diriez pas cela dehors ! » Une telle formule de discussion n'a rien d'académique, c'est vrai ; mais on aurait tort d'être « talon rouge » avec qui vomit l'injure.

De ce procès de Bordeaux il ne restera pas davantage qu'il n'est resté des affaires semblables surgies un peu partout. Mais ce n'est pas la magistrature qui aura perdu à ces réquisitoires passionnés ; ce sera, au contraire, le prestige du médecin qui sera encore diminué davantage aux yeux des foules. Car il faut chercher dans l'effritement de ce prestige la raison de la hâte avec laquelle on incarcère le moindre praticien contre lequel on a relevé des fautes à ce point insignifiantes qu'elles commandent presque toujours la mise en liberté dans un délai rapproché.

Par contre, il est, de par le monde, des aigrefins de haut vol et des fraudeurs sans vergogne qu'on traite avec égards — quand on ne les couvre pas d'honneurs.

J. CRINON.

Les débats

A l'ouverture de l'audience, un des prévenus, Arbez, pharmacien, se trouve mal.

Barsac, inspecteur de la sûreté, a interrogé presque tous les inculpés et a constaté que les notes d'honoraires des docteurs Rivière, Bos, Faure, Dumur, Dalbeira et L. Fournier contenaient beaucoup de piqûres antitétaniques.

Sur 41 piqûres indiquées par Rivière, 33 n'avaient pas été faites ; sur une note il s'est dit assisté d'un collègue payé 50 fr. et il n'a pas été assisté ; pour le docteur Bos, sur 32 piqûres portées, la moitié n'a pas été faite ; pour Dumur, il a trouvé un accidenté qui n'avait pas eu de piqûres ; pour le docteur Faure, la proportion est de 3 contre 3 ; pour le docteur Dalbeira, 14 sur 14 ; pour le docteur Fournier, sur 10 accidentés, trois n'ont pas reçu de piqûres et les sept autres ont reçu des piqûres et de l'argent.

M. le docteur Lande, médecin-légiste, a contre-visité de nombreux accidentés dont la maladie durait très longtemps, des plaies bénignes qui avaient dû être aggravées et entretenues et il cite le nommé Verdol comme un maître dans cet art ; le docteur Bos a signalé au témoin des accidentés suspects.

Le docteur Bousquet confirme ces dires ; il a vu des accidentés du docteur Faure qui guérissaient normalement.

Un incident

M. le professeur Vergez s'avance à la barre pour témoigner lorsque Mᵉ Monis soulève un incident : il veut savoir s'il est là comme témoin ou comme expert. Comme témoin, il n'a rien à dire ; mais comme expert, il fait toutes réserves car, dans une affaire récente, il a montré de la haine contre le docteur Fourcade.

M. le professeur Vergez proteste avec indignation contre cette insinuation malveillante.

M. Vergez a visité les accidentés Garcia et Fidalgo au Fort du Hâ ; il donne des renseignements sur les plaies de ces deux accidentés ; elles avaient l'air fort suspectes, comme faites ou tamponnées avec de l'ammoniaque.

Le témoin a vu Chimen avec une cicatrice à la jambe droite avec l'épiderme fort épais ; il ne peut pas affirmer, mais il lui paraît qu'elle avait été produite par l'application d'un vésicant.

Survient une assez longue discussion sur les termes techniques employés par le docteur Vergez dans son rapport et dans les certificats du docteur Fourcade.

La déposition des accidentés

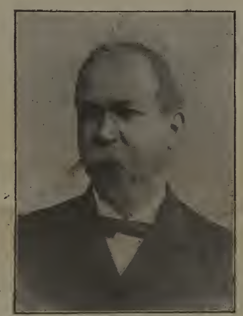
C'est maintenant le tour des nombreux témoins accidentés

Maurice Marcel, en 1922, est accidenté ; il va chez le docteur Rivière et en son absence, la bonne fait un pansement ; depuis, le docteur Rivière lui dit de revenir tous les deux jours et il ne lui a jamais fait de piqûres, elles sont sur la note d'honoraires.

Guirousac fait la même déposition ; la femme Capuré n'a reçu ni argent ni piqûres. Gil est allé chez le docteur Rivière qui lui a donné 10 francs ; pas de piqûres ni d'ordonnance. Cinq ou six autres témoins clients de Rivière ont reçu 10 francs et ont été pansés les uns disent par la bonne, les autres disent par l'infirmière ; aucun d'eux n'a eu de piqûres.

François Crain, accidenté le 24 mai 1922, s'est fait soigner par le docteur Coyola pendant huit jours consécutifs, il ne lui a pas fait de points de suture ni de pointes de feu qui sont portés sur l'ordonnance.

Le docteur Fournier a fait une piqûre à la veuve Haux et il en a porté deux sur la note à la Compagnie ; elle n'a pas reçu d'argent.



M. LE PROFES. ARNOZAN QUI EST VENU TÉMOIGNER EN FAVEUR D'UN DES ACCUSÉS

Le jeune Pouydébasque, âgé de 14 ans, est allé chez le docteur Coyola qui ne l'a pas piqué ; le témoin Puységur a été soigné par le docteur Coyola dont il fait l'éloge ; Garrigue, âgé de 15 ans, soigné par le docteur Coyola n'a jamais été piqué : il n'y a point eu de points de suture ; la note à l'assurance en porte. Il en est de même pour le témoin Jean Peyre.

Un témoin qui avait dit à l'instruction n'avoir jamais eu d'abcès, croit, à l'audience, qu'on lui en a ouvert un ; il paraît fort gêné.

Un accidenté est allé se faire soigner par le docteur Lafontaine qui, préalablement lui a offert 5 francs.

Callède est un accidenté qui, à l'instruction, a affirmé n'avoir jamais été piqué, revient sur ses dires à l'audience ; mais il est obligé de reconnaître qu'il a reçu récemment la visite du docteur Dumur, visite au sujet de son témoignage. Plusieurs de ces témoins ont affirmé avoir touché 10 francs du docteur Bos.

Un jeune homme de 16 ans, Lasserre, a été blessé au pouce du pied gauche ; il a été soigné par le docteur Coyola et cela a duré un mois environ. Il a affirmé à l'instruction qu'il n'avait pas été piqué ; à l'audience, aujourd'hui, il déclare ne plus se rappeler.

M. le président donne lecture de témoignages dont les auteurs sont absents ; il résulte de cette lecture que le docteur Bos a soigné l'accidenté, lui a fait des pansements et lui a donné 5 francs. Fouchoux, soigné par le docteur Coloya, a fait une déposition semblable lue par le président.

Les témoins à décharge

Les docteurs Labayle et Dumas ont été appelés chez le docteur Bos pour contre-visiter des blessés ; ce dernier leur a signalé des blessés qui lui paraissaient suspects et il leur a paru consciencieux.

MM. Dausse et Clémenceau, docteur, témoignent en faveur du docteur Faure ; ils n'ont jamais constaté d'exagération dans ses notes d'honoraires ni dans la durée d'incapacité de travail qui leur ont paru normales.

Rétractations unanimes

Après les rétractations quasi-unanimes que les témoins de l'accusation ont apportées, les manœuvres inculpés prétendent que c'est parce qu'ils ont été menacés et même frappés à la Permanence qu'ils ont dû avoir été des accidentés fictifs et n'avoir reçu aucune piqûre antitétanique.

Même, les deux organisateurs de l'entreprise d'escroquerie : Vittini et Bonnet, rétractent les aveux que MM. Collart et Chargois ou l'inspecteur Bardon avaient recueillis de leur bouche. Vittini soutient n'avoir jamais recruté personne en vue d'un accident ; quant à Bonnet, il a toujours été, dit-il, d'une entière bonne foi en délivrant des bons d'accident : s'il a accepté quelque argent de Vittini, c'est parce que celui-ci lui devait quelque gratitude du fait qu'il lui permettait de se faire le cicérone des blessés qu'il lui signalait.

On confronte les manœuvres inculpés avec les médecins : les manœuvres disent avoir injustement mis ces derniers en cause. Et quand ils sont obligés de reconnaître avoir touché une prime de 5 ou de 10 francs, ils expliquent que ce sont eux-mêmes qui, dénués de ressources, avaient sollicité un prêt ou une aumône...

Pour ce qui est des pharmaciens, ils prétendent n'avoir reçu d'eux que les médicaments prescrits.

Mᵉ Prieur dépose des conclusions tendant à obtenir que le tribunal renvoie l'affaire pour supplément d'information. Le tribunal dit qu'il sera statué ultérieurement et les débats continuent.

Les déclarations des médecins inculpés

Le premier des médecins inculpés, docteur Fernand Rivière, affirme avoir traité au sérum antitétanique tous les accidentés qui sont venus chez lui et n'avoir remis 10 francs qu'à un seul, un miséreux, qui couchait sous les ponts.

D. — Comment avez-vous pu gagner 127.000 francs en un an en 1922 ?

R. — Je ne sais pas si je les ai gagnés : je ne sais pas ce que je gagne. Je sais que je n'ai commis aucune escroquerie ; je n'ai réclamé aux Compagnies d'assurances que ce qu'elles me devaient.

Le docteur Coyola, de Bègles, ne conteste pas avoir commis quelques erreurs dans ses comptes, car il ne relevait ses notes d'honoraires que tous les six ou huit mois ; mais, s'il a pu indiquer un compte pour un autre, il n'en est pas moins vrai qu'il a fait toutes les piqûres, pointes de feu, opérations de suture, etc., dont il a réclamé le paiement.

Le docteur Maurice Bos dit n'avoir jamais offert spontanément d'argent aux accidentés : il en est qui, très gênés, lui ont demandé des avances de 5 ou de 10 fr. Il affirme avoir pratiqué le traitement antitétanique sur tous ses malades et fait exactement les visites et contre-visites qu'il a comptées à l'assurance.

D. — Vous donniez toujours vingt-cinq jours d'incapacité de travail aux malades, même pour un simple bobo ?

R. — Les contre-visites demandées par les Compagnies ont conclu à peu près aux mêmes délais.

Le docteur Dalbeyra : « J'ai bien fait les piqûres antitétaniques que j'ai comptées. Comme les patients les supportaient mal, j'ai, par la suite, injecté le sérum directement dans les plaies. Mais la dépense était la même. Je suis innocent. »

Le docteur Fournier à qui on reproche d'avoir fait payer deux injections de sérum qu'il n'aurait pas données s'élève contre cette assertion. Il reconnaît avoir remis quelquefois une prime à des accidentés, mais il a toujours ignoré les fraudes auxquelles ceux-ci avaient pu recourir pour se blesser.

Le docteur Lalanne ne nie pas avoir donné des primes aux accidentés réclamant ses soins : mais il ne le faisait que pour ceux qui étaient dans le dénuement.

(Voir la suite de ce compte rendu page 4).

LE MONDE MÉDICAL

M. BARRIER

qui présidera les travaux de l'Académie de Médecine en 1925



Photo *Informateur Médical.*

M. le professeur Barrier, qui vient d'être élu vice-président de l'Académie de Médecine, par 61 voix sur 65 votants, appartient à la section de médecine vétérinaire.

Il y avait près d'un demi-siècle — exactement quarante-sept ans — que la médecine vétérinaire, avec Henri Bouley, n'avait reçu une pareille marque d'estime et de considération.

LÉGION D'HONNEUR

Promotion de l'Exposition internationale d'hygiène de Strasbourg (centenaire de Pasteur).

Sont promus ou nommés :

Commandeur : M. Weiss (Jules), doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg, membre de l'Académie de médecin, président de la Commission d'organisation de l'Exposition.

Officiers : MM. Bailly (Amour), docteur en pharmacie, à Paris, membre du jury ; docteur Camus (Lucien), membre de l'Académie de médecine, directeur de l'Institut supérieur de vaccine, grand prix ; docteur Hartenberger, dit Hartenberg, docteur en médecine à Paris, membre du comité d'action et du jury.

Chevaliers : MM. Billon (François), administrateur-délégué d'établissements de produits chimiques à Paris, membre du jury ; docteur Chaumier (Louis), directeur de l'Institut vaccinal de Tours, diplôme d'honneur ; docteur Collin (Henri), fabricant d'instruments de chirurgie à Paris, membre du jury ; docteur Dauvergne (Joseph), chef de service à l'Institut d'hygiène et de bactériologie de Strasbourg, membre de la Commission d'organisation de l'Exposition, membre du jury ; docteur Dupré (Léandre), docteur en médecine à Roubaix, diplôme d'honneur ; docteur Dupuy de Frenelle (Jean), docteur en médecine à Paris, membre du jury ; docteur Guinon (Georges), médecin inspecteur de l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine, collaboration à l'Exposition ; docteur Gunsett (Auguste), chargé de cours de radiologie à la Faculté de médecine de Strasbourg, directeur du centre régional anticancéreux, trois grands prix ; docteur Holtzmann (Alphonse), directeur des services d'hygiène d'Alsace-Lorraine à Strasbourg, membre du comité d'organisation de l'Exposition ; Lamarre (André), docteur en médecine à Paris, membre du jury; docteur Michel (Paul), docteur en médecine à Paris, membre du jury ; docteur Rouillon (Adrien), président de la Société des médecins-inspecteurs des écoles de Paris et de la Seine, grand prix collectif ; docteur Roussel (Gaston), docteur en médecine à Paris, grand prix ; docteur Violette (Abel), inspecteur départemental d'hygiène des Côtes-du-Nord, grand prix ; Bernardbeig, docteur en médecine à Nice ; Hallade, médecin à la Garenne-Colombes ; Maljean, Petit, médecins à Paris ; Vallée, médecin à Anzin.

Fiançailles

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Germaine Pescher, fille du docteur J. Pescher, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme, née Noirot, avec le lieutenant de vaisseau Henri Penet, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, fils du commandant Penet, officier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Courtin.

Nécrologie

On annonce la mort :

Du docteur Louis Lamotte, ancien interne des hôpitaux de Paris, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, survenue aux Gazeriers, par Vicq (Allier).

— De Mme Gustave Roux, 39, boulevard Raspail. Elle était la mère du docteur et de Mme Jean-Charles Roux, de M. et Mme Félix Meillon.

— A Paris, de M. Jacques Villetard de Prunières, externe des hôpitaux, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre. Il était le fils de M. Villetard de Prunières, avocat à la Cour dappel, et de Mme, née Lecaron.

— A Maisons-Laffitte, du docteur Jules Castaniol, 62 ans, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur. De la part de Mme Oustaniol, du docteur et Mme Jacques Florand, et de M. et Mme Pierre Trussy.

Le voyage autour du monde de M. Cadenat

Nous recevons de Pékin l'information suivante :

M. Cadenat, en mission officielle, vient de visiter Pékin, Shangaï et Canton, après un voyage autour du monde qui a compris le Canada, les Etats-Unis et le Japon et qui se poursuit par l'Indo-Chine, Java et l'Inde.

C'est toujours avec joie que les médecins français voient venir à eux, à des intervalles qui se font plus rapprochés, les maîtres de la Science française.

Après le professeur Vincent (de Lyon) et le professeur Tuffier, la venue de M. Cadenat laissera un souvenir reconnaissant parmi tous ceux auxquels il a apporté le réconfort de sa présence, ses conseils autorisés et ses encouragements.

Nul doute que de ces voyages ils ne rapportent eux-mêmes en France des informations utiles au développement de l'influence française dans le domaine médical.

Dr Bussière, à Pékin.

Nous aurons des techniciens sanitaires

En vue de remédier à l'absence, dans notre pays, d'un organisme de préparation à la pratique de l'assainissement, M. le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique vient d'adjoindre au Conservatoire national des arts et métiers un Institut de technique sanitaire destiné à la formation de techniciens sanitaires : ingénieurs, architectes, constructeurs, hygiénistes, etc., et ouvert à tous ceux que leurs études ou leur profession ont mis en possession des connaissances scientifiques indispensables.

L'enseignement y sera donné par MM. Bechmann, Léon Bernard, Bonnier, Boudouard, Léon Calmette, Daverton, Debesson, Dr Desgrez, Dienert, Dujarric de la Rivière, Forestier, Gouzien, Gury, F. Heim, Marc Honnorat, Imbeaux, Hermann, De Launay, Lebrasseur, Le Coupey de la Forest, Magne, Marchoux, Martel, Dr Martin, Picquenard, Pottevin, Poupard, J. Renault, Auguste Rey, Ringelmann, Sauvage, Wery.

Les élèves, régulièrement inscrits, ayant satisfait à l'examen final, recevront du Conservatoire national des arts et métiers un brevet de technicien sanitaire.

Informations Diverses

Un concours doit avoir lieu à Paris dans la première quinzaine de février pour la nomination d'un médecin ophtalmologiste adjoint des hôpitaux et hospices d'Amiens. Le jury de ce concours comprend un ophtalmologiste désigné par l'Académie de Médecine.

M. Marmion, de Paris, a fait une demande en vue d'être autorisé à exploiter une source d'eau minérale située au lieu dit « Les Graviers », commune de Saint-Priest-Bramelant (Puy-de-Dôme), qu'il dénommerait par ordre de préférence : 1° « Augusta » ; 2° « Andréa » ; 3 « Dalila ».

La commune de Palavas-les-Flots (Hérault), demande sa reconnaissance comme station climatique.

M. le ministre de l'hygiène a communiqué à l'Académie une lettre de M. le docteur Maurice Lesieur, de Paris, exposant ses titres à une récompense honorifique en raison des nombreuses vaccinations antityphoïdiques qu'il a faites pendant la guerre en qualité de médecin militaire.

M. le docteur J. Nicolas, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, M. le docteur Vedel, professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine de Montpellier, et M. le docteur Durand-Fardel, médecin consultant à Vichy, ont adressé à l'Académie leurs demandes de candidature à la place vacante dans la première division (Médecine) des correspondants nationaux.

L'Université des Etudes de Naples a envoyé à l'Académie une adresse rédigée en latin pour la convier à se faire représenter aux cérémonies commémoratives du VIIe centenaire de sa fondation qui seront célébrées, à Naples, le 9 mai 1924.

M. Spillmann, professeur de clinique des maladies syphilitiques et cutanées, vient d'être nommé doyen de la Faculté de Médecine de Nancy en remplacement de M. Meyer, décédé.

Les conférences de vulgarisation organisées par l'Institut de Médecine et de Pharmacie Coloniales, auront lieu à Marseille, 40, allées Léon-Gambetta, à 18 heures 15, à partir du lundi 7 janvier ; elles traiteront de sujets divers et seront faites par des notabilités médicales.

Une nouvelle publication médicale moderne. « La Revue Médicale de France et des Colonies », vient d'être fondée à Marseille par les professeurs suppléants nommés au concours de l'Ecole de médecine et de phamacie.

La nouvelle Revue se propose de nouer le lien solide qui doit unir Marseille au monde médical des colonies françaises et étrangères.

A la suite de l'affiche injurieuse placardée sur les murs de la capitale belge par le Comité de défense mutualiste, le Comité directeur du Collège des médecins de l'agglomération bruxelloise fait défense formelle aux membres du Collège d'accepter pour 1924 une offre, quelle qu'elle soit, de la part des sociétés mutualistes.

A l'occasion de la prochaine exposition qui doit avoir lieu à Toulouse dans le courant de la saison prochaine (été 1924), on annonce l'organisation de *Journées Médicales*, sous les auspices de la Faculté de médecine et du corps médical toulousain.

La date en est déjà fixée du 26 au 29 juin. Le programme en sera publié ultérieurement.

Le Conseil municipal a décidé de mettre à la disposition de la 5e commission un crédit provisionnel de 100.000 francs en vue d'attribuer aux externes des hôpitaux de Paris qui en feront la demande et dont la situation sera reconnue digne d'intérêts, des secours d'études.

La Fédération thermale et climatique dont nous avons à diverses reprises entretenu nos lecteurs, a reçu l'approbation du Syndicat général des médecins des stations balnéaires et sanitaires de France.

Le docteur Mazeran a présenté sur cette importante question un rapport dont la magnifique ordonnance et la belle indépendance ont beaucoup frappé l'assemblée générale. Nous sommes assurés que tout le Corps médical français applaudira à une courageuse initiative qui va nous permettre enfin de lutter contre les stations allemandes. L'organisation rationnelle des stations, leur agencement technique, la création d'un crédit thermal français qui permettra la mise en valeur de stations admirables, sera une partie du programme dont la réalisation va être inlassablement poursuivie par la Fédération thermale et climatique française.

Créera-t-on une section d'esthétique féminime à l'Académie de Médecine



MISS HOWELL, LA JEUNE AMÉRICAINE QUI RECOMMANDE AUX FEMMES DÉSIREUSES D'UNE PLASTIQUE AGRÉABLE CERTAINS MOUVEMENTS ANALOGUES A CELUI CI-DESSUS ET QU'ELLE VOUDRAIT EFFECTUER, COMME Mme LAURKA, DEVANT LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le succès qu'a obtenu la communication de Mme Laurka sur les *Mouvements actifs et passifs de l'abdomen* a été si considérable que tous ceux qui s'imaginent avoir découvert une méthode nouvelle de gymnastique voudraient, comme Mme Laurka, obtenir, par une présentation à l'Académie de Médecine, une consécration officielle de leur technique.

C'est ainsi que nous apprenons la prochaine arrivée en France d'une jeune Américaine, miss Howell, qui est l'auteur d'une méthode athlétique et qui considère les mouvements abdominaux qu'elle recommande comme capables de créer et de retenir le charme de l'esthétique féminine.

Miss Howell voudrait être autorisée à faire une démonstration de ses mouvements devant l'aréopage scientifique de l'Académie de Médecine.

Nos lecteurs ont ci-dessus la primeur de cette démonstration.

Le cinéma et la chirurgie

M. Victor Pauchet fera des projections de ses films chirurgicaux aux dates et aux endroits suivants :

26 janvier 1924 : Société de Médecine, rue de Clichy, 51 ; 16 h. 45 : Gastrectomie pour cancer ; Enervation gastrique.

1er février : Société des Chirurgiens, rue de Rennes, 44 ; 17 heures : Amputation abdomino-périnéale du rectum ; Court-Circuit intestinal.

12 février : 51, rue de Clichy, salle des réunions de la Société de Médecine ; 17 heures : Collectomie totale pour dolichocolon ; Kyste de l'ovaire ; Kyste de la thyroïde ; Transfusion du sang.

Ferez-vous de votre fils un médecin ?

L'abondance des informations nous a mis dans l'obligation de remettre à plus tard la publication de toutes les réponses qui nous ont été faites. Un grand nombre d'entre elles restent à insérer ; nous en publierons une grande partie dans notre prochain numéro.

LE PROCÈS DE BORDEAUX

(Suite de la page 2)

Le docteur Lalanne opère dans le cabinet du docteur G. Fourcade. Ce cabinet, par contrat de cession, doit être sa propriété en 1930. Il n'est pas tenu de comptabilité, dit-il, chacun des deux médecins faisant confiance à l'autre.

Le docteur Fourcade déclare que son cabinet rend 100.000 francs par an, mais qu'il s'y donne 12.000 consultations. Il proteste contre l'inculpation de complicité d'escroquerie qu'on fait peser sur lui, n'ayant aucune indélicatesse à se reprocher, et ne s'occupant plus d'ailleurs de médecine, puisque son cabinet est cédé.

Mêmes protestations d'innocence de la part du docteur Lafontaine, qui dit n'avoir donné d'argent que par philanthropie ; du docteur Faure, qui soutient avoir fait, puisqu'elles sont inscrites sur son livret, les deux piqûres qu'on l'accuse de n'avoir pas pratiquées ; du docteur Dumur, poursuivi pour avoir compté une piqûre indûment et qu'il dit avoir faite au patient pendant qu'il était en syncope ; enfin du docteur Schimazzy, auquel on reproche un seul don d'argent.

L'un des deux pharmaciens inculpés est rapidement entendu, étant donné que les accidentés se sont rétractés. L'autre est malade ; M. le docteur Lande a été chargé de se rendre auprès de lui.

L'acte d'accusation est dressé par les Compagnies d'assurances

Me Bougault, au nom des Chargeurs Réunis, demande aux docteurs Lalanne et Fourcade 5.000 francs de dommages-intérêts avec l'insertion du jugement dans trois journaux.

La culpabilité de Lalanne et de Fourcade ne fait aucun doute et il énumère les faits que l'inculpation met à leur charge ; il ne leur fait grâce d'aucun détail, il n'omet aucun point qui puisse éclairer la démonstration de culpabilité qu'il s'est proposée. Parlant de la situation bizarre de Lalanne vis-à-vis de Fourcade, il en tire cette conclusion que Fourcade pensait se mettre à l'abri de toutes poursuites en ayant l'air de céder l'administration de son cabinet à Lalanne.

Les Chargeurs Réunis ont subi un dommage du fait des manœuvres frauduleuses de ces deux médecins, et la preuve décisive il la trouve dans ces chiffres éloquents par eux-mêmes : Dans le premier trimestre de 1923, les Chargeurs Réunis ont payé 107.000 francs de demi-salaires, alors que pour le second trimestre, où les poursuites sont amorcées, ce chiffre descend à 29.000 francs.

Au nom du Syndicat des entrepreneurs de chargement et de déchargement de navires, Me François Astre déclare se porter partie civile contre tous les inculpés et réclame 1 franc de dommages-intérêts.

Me Astre recherche à la fois la responsabilité de chaque manœuvre inculpé avec celle du médecin qui l'a soigné et dans cette longue série d'accidents, plus ou moins vrais, on voit apparaître à peu près toujours les mêmes docteurs et les mêmes pharmaciens : étrange coïncidence qui démontre surabondamment la culpabilité des acteurs de cette mise en scène.

Passant ensuite aux ordonnances et au traitement des malades, Me Astre discute les prix des piqûres antitétaniques portées 20 francs sur les notes aux Compagnies, alors qu'à la place les médecins font une application de sérum qui est portée 8 fr., et se tournant vers les médecins leur dit : « En vous faisant payer 20 francs une piqûre non exécutée et la remplaçant par un sérum dont la dose n'est portée que 8 francs, vous êtes encore des escrocs. » (*Sic.*)

Les plaidoiries

Me Cluzan présente la défense du docteur Maurice Bos et tout de suite il reconnait, que non seulement son client a donné aux accidentés qu'il soignait de légères sommes (5 et 10 francs) mais il en a aussi donné à d'autres clients miséreux et il n'a jamais eu l'intention d'augmenter sa clientèle par ce procédé. Tout cela s'explique par le quartier populeux habité par le docteur Maurice Bos et la clientèle spéciale qui s'ensuit.

Jamais le docteur Bos, affirme son défenseur, n'a porté de piqûres sur ses notes sans les avoir faites ou tout au moins mis du sérum sur les plaies.

Me Cluzan rappelle le témoignage du docteur Lande, venant affirmer que Bos lui a quelquefois signalé des suspects et indiqué des accidentés simulateurs et conclut à l'acquittement de son client.

Me Jean Odin plaide pour le docteur Lafontaine et tout d'abord proteste contre l'appellation de « vétéran de l'escroquerie » appliquée à son client. Lafontaine est celui des médecins poursuivis qui, d'après les Compagnies d'assurances, leur coûte « le moins cher ». Jamais il n'a donné d'argent, il a fait des prêts à des malheureux et juridiquement, il échappe à toute poursuite.

Lafontaine n'est pas un faux philanthrope, mais un vrai, un cœur généreux qui a soigné gratuitement un grand nombre de miséreux. Me Odin conclut à l'acquittement de son client.

Me Cadroy défend le docteur Faure, dont le nom a été si peu prononcé pendant les débats ; aucune charge sérieuse n'a été établie contre lui et son acquittement s'impose.

Me Rainarony demande l'acquittement de son client Schinazzi qui, dans toute cette affaire a été bien effacé et auquel l'inculpation ne reproche que deux faits.

Me Duthil fils, présente la défense du pharmacien Georges Rivière ; il affirme que jamais dans sa pharmacie n'a eu lieu l'échange systématique des ordonnances contre des savons ou des parfums ; si des employés trop zélés ont, après avoir servi le client, donné quelques bonbons à un accidenté, ces employés ont été vigoureusement blâmés ; et les faits ne se sont certainement pas renouvelés.

Me Duthil rappelle le passé d'honorabilité de son passé et la haute marque d'estime qu'est venu lui donner à l'audience l'éminent docteur Arnozan et, dans une fort belle péroraison, il sollicite du tribunal l'acquittement de son client.

Me Le Guénédal demande l'acquittement de son client Dalbeira, qui a été à tort, pendant les débats, qualifié de docteur en médecine.

Me Monis, défenseur du docteur Fourcade, commence par rappeler que dans cette salle délabrée, mais pleine de souvenirs, il n'a jamais vu de dossier semblable composé de pareille façon ; c'est que la vérité judiciaire est plus difficile à trouver que la vérité scientifique.

Les témoins n'ont parlé que de généralités et non pas des faits, que le réquisitoire a lui aussi dédaignés ; le défenseur du docteur Fourcade pense que les Compagnies d'assurances n'aident pas à l'application de la loi de 1898, et que les pourvoyeurs qu'elles emploient et les procès qu'elles soutiennent grèvent lourdement le budget d'application de la loi ; il fait une amère critique des cliniques créées par les assurances et fait aussi le procès des médecins syndiqués qui grèvent, avec leurs hauts tarifs, les pauvres ménages.

Parlant de son client, Me Monis reconnaît que c'est un fils de paysan, aux allures franches ; il le fait passer sous les yeux des auditeurs, successivement étudiant sportif, directeur de journal, médecin et enfin grand propriétaire car il est resté un fils de la terre.

Le docteur Fourcade, avec sa clinique, ses propriétés et ses produits pharmaceutiques, fait vivre autour de lui 500 personnes.

Me Monis critique le choix de M. Vergé comme expert et il signale l'erreur qui lui a fait attribuer le certificat incriminé au docteur Lalanne et il accuse le ministère public d'avoir juxtaposé des procès sans valeur pour avoir une grande affaire.

Le ministère public demande aux juges de frapper fort : ce serait odieux, il faut seulement frapper juste. La vie de travail et d'honneur de Fourcade proteste contre l'incrimination dressée contre lui.

Le jugement

Les docteur Géo Fourcade, Lalanne, Lafontaine sont condamnés à six mois de prison sans sursis, 3.000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour ; Fernand Rivière et Louis Fournier à 4 mois de prison sans sursis, 3.000 francs d'amende, cinq ans d'interdiction de séjour ; Bos, quatre mois avec sursis, 2 000 francs d'amende et deux ans d'interdiction de séjour ; Dalbeira et Coyola, quatre mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende ; Schinnazi, 200 francs d'amende.

Le pharmacien Rivière est condamné à quatre mois de prison sans sursis, 3.000 francs d'amende. Le docteur Faure est relaxé et l'affaire du pharmacien Arbez est disjointe.

L'INFORMATEUR MEDICAL est le complément indispensable de la REVUE MEDICALE à laquelle vous êtes abonné

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Union des Syndicats médicaux de France

(Voir le début de ce compte rendu dans le dernier numéro de l'Informateur Médical)

L'unification des tarifs et l'exercice de la médecine aux colonies

Les pratiques locales de l'exercice de la médecine, les usages et coutumes varient à l'infini. Doit-on continuer dans cette voie ou tenter une unification ?

Au début de la discussion, un certain nombre de délégués viennent protester contre toutes tentatives d'unification de tarif.

Ces communications valent à l'assemblée un certain nombre de renseignements du plus haut intérêt sur les différentes conceptions qui se sont fait jour dans les différents syndicats, quant à la valeur à attribuer aux termes « Indemnité kilométrique, visite en passant », notamment à propos du tarif kilométrique.

La plupart des orateurs déclarent qu'il est abusif de considérer le prix de revient du kilomètre en auto comme la seule base possible d'indemnité de déplacement pour le médecin. Dans beaucoup de contrées l'auto n'est pas le mode de locomotion auquel le médecin doit avoir recours.

Par ailleurs, il est abusif de considérer le tarif kilométrique comme une indemnité tendant simplement à dédommager le médecin de ses frais de déplacement. Il est très important de tenir compte du temps perdu.

La plupart des délégués semblent convaincus qu'il y aurait avantage à ne point rechercher une unification de tarifs qui courrait le risque de léser les Syndicats ayant obtenu des tarifs élevés, et d'encourager les Syndicats faibles, lesquels tendraient, de plus en plus, à s'en remettre à l'*Union* du soin de défendre leurs intérêts.

Tous ces points étant parfaitement pris en considération, le Secrétaire général précise le sens du débat, et indique qu'il ne s'agit nullement d'unifier les tarifs, mais d'arriver à définir clairement les pratiques médicales en vigueur dans les différentes régions de France et autant que possible à donner aux mêmes termes la même valeur.

Cette mise au point étant faite, l'Assemblée générale, prenant acte des déclarations du Secrétaire, adopte les conclusions de son rapport, afférentes au sujet discuté :

A cette occasion, l'assemblée décide de continuer la campagne pour obtenir, dans la pratique médicale, l'unification des usages et coutumes (Indemnité kilométrique, visite en passant, etc.).

De plus, l'assemblée générale se rendant compte que le syndicalisme médical doit étendre son domaine sur toute la médecine, non seulement en France, mais dans les colonies françaises, charge le Conseil de constituer une commission dont l'objet sera de s'occuper spécialement de la médecine aux colonies.

Les pupilles de la nation, le contrat collectif et le livret de santé

Un certain nombre de communications apprennent à l'Assemblée que dans certains départements (Yonne, Ille-et-Vilaine) les syndicats ont conclu des contrats collectifs du modèle de celui qui a été préconisé par la Commission de Médecine Pratique de l'*Union*. Dans les deux départements susnommés les examens sont pratiqués individuellement.

Par contre, il semble bien qu'un certain nombre de syndiqués n'aient pas eu connaissance du Livret de Santé proposé par la Commission de Médecine Pratique de l'*Union* et envoyé par le Conseil aux Secrétaires des syndicats.

Il est cependant important que les Syndicats ne considèrent pas comme négligeable ce problème, à l'occasion duquel, ils peuvent affirmer leur conception de la véritable médecine sociale et l'opposer à la conception administrative de ladite médecine : examens hâtifs, paperasses, tarifs insuffisants.

En fin de discussion l'Assemblée adopte les conclusions suivantes du Secrétaire général :

Persuadée qu'il est utile, dans l'intérêt des Pupilles de la Nation et de leurs familles, aussi bien que des médecins, que soit adopté partout le contrat collectif rédigé par la commission de médecine pratique établissant le contrôle des Pupilles de la Nation, ainsi que le Livret de santé proposé par la commission, l'assemblée charge le Conseil de faire toute propagande à cet effet.

Le service de santé et les syndicats médicaux

Cette question est renvoyée par l'Assemblée générale pour étude complémentaire au Conseil de l'*Union*.

Le syndicat de Briey

La question de l'admission à l'*Union* d'un syndicat (Briey) créé sur le territoire d'un syndicat antérieurement adhérent à l'*Union* (Meurthe-et-Moselle) vient devant l'Assemblée générale.

Le syndicat de Meurthe-et-Moselle s'est, jusqu'ici, opposé à cette adhésion et le syndicat de Briey insiste pour être admis.

Le docteur Giry, président du syndicat de Meurthe-et-Moselle expose les raisons pour lesquelles son syndicat a cru devoir s'opposer à l'adhésion du syndicat de Briey. Le Secrétaire général donne lecture des lettres reçues du syndicat de Briey. L'Assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu d'admettre le syndicat de Briey.

(A suivre)

L'HUMOUR MÉDICAL



— Vous demandez a être réformé pour la yue qu'est-ce qui me prouve que vous n'y voyez pas.

— M'sieu l'major, vous apercevez bien la pancarte là au fond de la pièce ?...

— Oui.

— Eh bien moi j'la vois pas !...

LE MÉDECIN DU JOUR

M. le Docteur CABANÈS



Le Docteur CABANÈS

est certainement le médecin le plus lu de France.

Ce journaliste et cet historien qui honore le monde médical, devait figurer dans la galerie de l'*Informateur Médical*.

Une revue va bientôt parvenir au terme de ses trente ans d'existence, sans que son intérêt ait un instant faibli ; voilà, ne vous semble-t-il pas, un événement qu'il convient de souligner, dans ce journal, qui se pique, non sans raison, d'être au tout premier rang de l'information médicale.

La revue à laquelle nous venons de faire allusion, et qui pourrait fêter dans quelques semaines son trentième anniversaire, offre cette particularité, qu'elle est en marge, pour ainsi parler, du journalisme professionnel. *La Chronique médicale*, en effet, peut être considérée comme le moniteur de la médecine de l'histoire, aussi bien que de l'histoire de la médecine ; elle est, à la fois, comme le porte son titre, *littéraire, historique* et *anecdotique* ; par l'autorité que lui confère celui qui la dirige depuis sa création, elle est devenue une « référence » pour quiconque se propose de traiter un sujet paramedical ; et nombreuses sont les thèses de doctorat qui y ont puisé le meilleur de leur documentation et de leur argumentation.

Pour mener à bien une entreprise d'une pareille envergure, il fallait avant tout un « animateur ». Celui-ci s'est trouvé en la personne du Docteur Cabanès, qui, *depuis trente-huit ans* — son premier article date de 1885 — n'a cessé de tenir la plume, et dont le labeur persévérant a produit une œuvre d'une remarquable unité.

Dès 1886, le Docteur Cabanès orientait ses recherches dans la direction qu'il a constamment suivie depuis : l'article paru, à cette époque, dans le *Progrès Médical*, et consacré aux « Souverains névropathes », porte en germe la méthode que notre confrère ne cessera de suivre, qu'il a faite *sienne*, et qui a pour dessein d'interpréter médicalement l'histoire, d'expliquer par les sciences biologiques certains événements, de déterminer la formule, psycho-physiologique ou pathologique, de certaines personnalités de la Littérature ou de l'Histoire. Ainsi nous furent révélées, sous un jour nouveau, un MARAT, un BALZAC, un LOUIS XI, un LOUIS XIV, un LOUIS XV, etc..., que les historiens ou les biographes n'avaient pas même soupçonnes.

Beaucoup d'entre nous peuvent se souvenir du succès de bon aloi obtenu par un ouvrage qui fit grand bruit à son apparition, intitulé : *Marat inconnu*. Le farouche démagogue nous était présenté comme un savant dédaigné par ses pairs, et qui s'était jeté à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire, en manière de représailles. Quant à la dermatose dont était affligé le célèbre tribun, et qui l'obligeait à des immersions prolongées, pour en calmer les insupportables démangeaisons, l'auteur de *Marat inconnu* établissait qu'elle avait pu ne pas être sans influence sur ses déterminations ; de la sorte, s'éclairait, à la lumière de la psychologie morbide, une des figures les plus énigmatiques, un des personnages les plus diversement jugés de l'histoire.

Mais ce n'est pas seulement à la psychologie individuelle que s'est attaché le médecin-historien dont nous avons tenté d'esquisser à grands traits le *curriculum vitæ* ; la psychologie collective, la psychose des foules a également tenté son analyse. Il en est résulté cette *Névrose révolutionnaire*, publiée vers 1905, et qui épuisée en librairie, appelle une réimpression, laquelle ne saurait manquer d'être aussi favorablement accueillie que l'édition originale.

Dans ce dernier ouvrage, un des chapitres les plus passionnants nous conte le martyre de l'infortunée princesse de Lamballe, odieusement profanée par une populace en délire. Le sujet devait être repris plus tard, mais avec quelle ampleur, par le Docteur Cabanès, qui nous a dévoilé une *princesse de Lamballe intime*, d'après les confidences de son médecin, et où sont traités, avec tact et mesure, une série de problèmes troublants, entr'autres celui relatif à la vertu de Marie-Antoinette, et qui a donné matière à tant de gloses.

Le docteur Cabanès excelle, certes, à poser nombre de points d'interrogation, mais il les résout aussi ; non, toujours d'une manière définitive, mais, comme il se plaît à le dire, d'une manière *telle que le comporte l'état actuel de la science* ; ainsi a-t-il abordé la fameuse *question Louis XVII*, qui a provoqué tant d'irritantes polémiques, et dont notre distingué confrère nous a apporté la solution certainement la plus vraisemblable : la mort au Temple de l'Enfant-Roi.

On a dit, nous avons parfois entendu dire, que le docteur Cabanès aimait l'anecdote pour l'anecdote, montrait de la propension pour le détail croustillant, le propos égrillard, et qu'au demeurant, ses livres étaient de ceux dont une jeune fille ne saurait recommander la lecture à sa mère ! Ceux qui jugent ainsi le docteur Cabanès, ne l'ont pas lu, ou ne l'ont lu que distraitement, ou n'en parlent que d'après les ignorants et les malveillants. Ils tiendraient un tout autre langage, s'ils s'étaient offert le plaisir de lire les substantielles conférences faites à l'*Institut des Hautes Etudes de Belgique* par le docteur Cabanès, et qu'il a réunies sous le titre, très heureusement choisi, de l'*Histoire éclairée par la Clinique*. Là est exposée magistralement une méthode qui a fait ses preuves ; là sont réfutées les objections dictées par le dénigrement systématique, plus que par une critique raisonnée.

Maintenant que vous est connue l'œuvre, peut-être ne paraîtra-t-il pas oiseux que nous vous présentions l'homme qui l'a réalisée.

Je ne commettrai pas l'indiscrétion de vous dire l'âge de Cabanès ; ses cheveux sont encore noirs, très rejetés en arrière ; ses yeux sont bleus, bleu gris parfois, dont le regard est tantôt d'une gaîté relevée d'une pointe de malice, tantôt lointain, très lointain, comme si, à la recherche de quelque énigme, il passait au milieu de la foule, sans s'apercevoir même qu'il la côtoie.

Que vous le surpreniez dans son *studio* de la paisible rue Lacépède, au milieu de ses dossiers, devant la pyramide de cartons verts qui les enferment ; ou à l'Académie, lorsque, le mardi, sur le coup de quatre heures, il gravit, d'un pas alerte, les degrés du monumental escalier de l'Institut de la rue Bonaparte, serrant au passage des mains de journalistes ou d'Académiciens, il ne présente jamais l'aspect refrogné de l'érudit qu'on s'était figuré ; son air de jeunesse déconcerte toujours un peu ceux qui l'approchent pour la première fois, et qui voyaient, sous un tout autre aspect, ce bénédictin laïque, auquel ils supposaient une physionomie plus vétuste, un air plus vénérable.

On connaîtrait incomplètement le docteur Cabanès, si nous laissions ignorer quelle sensibilité il cache sous son apparent scepticisme. Un de nos plus experts graphologues a reconnu chez lui une sensibilité aussi grande que son activité cérébrale ; une expansivité qui s'allie à quelque méfiance ; un amour du vrai qui se marie à une indépendance intraitable ; un mélange d'impulsion et de logique ; une imagination réfrénée par le jugement.

On s'étonne qu'un homme aussi doué, conférencier disert autant qu'écrivain sobre et élégant, dont nos voisins de Belgique ont reconnu la haute valeur, en lui offrant un fauteuil de membre de leur Académie royale ; on s'étonne, dis-je, que le docteur Cabanès, lauréat de l'Institut, de l'Académie de médecine, de la Société des Gens de lettres, n'ait pas encore reçu la consécration que devraient lui valoir ses multiples travaux et sa notoriété. C'est que, nous l'avons dit, nul ne se soucie moins de sacrifier une parcelle de son indépendance à la plus légitime ambition.

Raymond MOLINÉRY.

LA MÉDECINE AU PALAIS

L'arrestation du Dr Zivy

On a arrêté le docteur René Zivy, 32 ans, né à Paris, demeurant 12, rue Paul-Baudry, qui possédait une clinique 71, rue de la Chapelle.

C'est à la suite d'une plainte déposée par un blessé de guerre, M. Joseph Billard, demeurant 14, rue des Fossés-Saint-Bernard, que cette arrestation a été décidée. L'ancien combattant avait, dit-on, commis l'imprudence de remettre son carnet médical au docteur Zivy ; or M. Billard ne revit jamais que la couverture de son carnet. Et le médecin conserva même un certain nombre d'ampoules qui appartenaient au mutilé.

Informée de ces faits, la préfecture de la Seine examina les différents mémoires — une vingtaine — fournis par le docteur Zivy. On dit que le docteur comptait six consultations alors qu'il n'en avait donné que trois, cinq piqûres alors qu'il n'en avait fait qu'une, quatre injections alors qu'il n'en avait donné que deux, etc.

Le docteur Zivy aurait même porté sur l'un de ses mémoires une trépanation, au prix de 600 francs, alors que son client n'avait jamais subi d'intervention chirurgicale.

Une perquisition opérée au domicile du médecin, ainsi qu'à sa clinique, a amené la découverte de documents paraissant ne laisser aucun doute sur ses agissements.

A cette clinique, simple boutique aménagée en salle de consultations et qu'il avait installée voici quatorze mois, le docteur Zivy occupait une doctoresse et s'était adjoint, ces temps derniers, un dentiste et un spécialiste des maladies des oreilles, tous trois médecins diplômés. Bien que traitant de médecine générale, cette clinique recevait particulièrement les mutilés et les accidentés du travail.

Le mouvement Médical

Les réunions départementales de la Prévoyance Médicale

Dans le Nord

Nos confrères belges pourront à l'avenir adhérer à la Prévoyance médicale

Le 8 juillet, un certain nombre de médecins belges et français, venus de tous les points limitrophes de la frontière, se sont réunis à Cassel (Nord), sous la présidence du docteur Dhont, de Werwicq, dans l'intention de prolonger en direction de la mer un groupement déjà formé dans la vallée de la Lys sous le nom d'*Association Médicale franco-belge*. Ce groupement, d'institution récente, a pour but de maintenir, entre médecins des deux nations voisines et amies, appelés journellement à se rencontrer le long de la frontière, des relations confraternelles toujours plus cordiales.

Conformément à une décision prise en assemblée générale, nos confrères belges pourront faire désormais partie de la Prévoyance Médicale s'ils désirent se joindre aux 8.000 adhérents qu'elle possède déjà en France.

Dans le Pas-de-Calais

La réunion du Pas-de-Calais a eu lieu à Boulogne-sur-Mer le 22 juillet, sous la présidence du docteur Quettier, de Berck-sur-Mer.

Au cours de cette réunion, le docteur Chapon, directeur général de la P. M., expose l'historique de cette Société ; il rappelle la constitution, en 1882, d'un groupe de quelques confrères qui achetèrent à leurs risques et périls plusieurs sources de Vals, les exploitèrent et en firent une affaire de plus en plus prospère.

Leur groupement augmenta rapidement le nombre de ses adhérents et l'un d'eux proposa d'offrir à tout le Corps médical français la possibilité de profiter de la prospérité toujours croissante de cette œuvre.

Actuellement les bénéfices sont de 2 millions 550.000 francs pour l'exercice 1922, l'intérêt des parts est de 9 francs et le taux de la pension est de 900 francs.

Le nombre des pensionnés pour 1922 est le suivant : 883 médecins, 660 veuves et 212 orphelins.

Le Bureau du Groupe départemental est ainsi composé : Président honoraire : Dr Bailliez, d'Harnes. — Président : Dr Tellier, de Boulogne. — Secrétaire : Dr Devulder, de Boulogne. — Secrétaire assistant : Dr Brulin, de Montreuil. — Délégués : Drs Capron, d'Arras ; Lemichez, de Montreuil ; Poiteau, de Saint-Pol, et Crèvecœur, de Calais.

Dans l'Ain

La réunion départementale a eu lieu à Bourg le 22 juillet, sous la présidence du docteur de Choudens, assisté des docteurs A. Lutaud, Tison et Zipfel. Le docteur Lutaud souhaite de voir plus fréquentes ces réunions qui pourront être faites quelquefois à Mâcon, en réunissant les sociétaires des deux rives de la Saône, de Saône-et-Loire et du département de l'Ain. Il montre les résultats heureux que va produire la création de la Société civile des porteurs de parts, ce qui permettra à l'avenir d'augmenter les allocations des retraités, des veuves et des orphelins.

Le docteur Zipfel expose la situation financière de l'œuvre et constate que depuis que la Direction générale en a été confiée au docteur Chapon, la Société n'a fait que progresser et donne actuellement les plus grands espoirs. Il explique ensuite le patronage des eaux de Vittel et de Vichy.

Les sociétaires constituent un Bureau permanent qui est ainsi composé : Président : Dr de Choudens, de Saint-Jean-de-Gonville. — Secrétaire : Dr Servas, de Bourg. — Délégués : Drs Saint-Pierre, de Bourg ; Marichal, de Belley ; Saint-Pierre, de Nantua ; Thibaudet, de Châtillon-sur-Chalaronne ; Gonnand, d'Oyonnax, et Desserve, de Saint-Laurent.

Dans la Saône-et-Loire

Dans la Saône-et-Loire, 107 médecins sur 190 font partie de la Prévoyance Médicale. Le groupement départemental s'est réuni le 29 juillet, sous la présidence du docteur Bauzon, président du groupe. MM. Lutaud et Zipfel, administrateurs, assistaient à la réunion, ainsi que M. le docteur Tison, président de la Société civile des porteurs de parts.

Le Bureau pour 1923 est ainsi constitué : Président : Dr Bauzon, de Chalon-sur-Saône. — Secrétaire : Dr Martz, de Chalon-sur-Saône. — Délégués : Drs Armand, de Mâcon ; Bocquin, d'Autun ; Chavet, de Charolles ; Guénot, de Montchanin ; Poty, de Louhans ; Rebillard, du Creusot ; Richard, de Mâcon, et Juif, de Matour.

Après la séance, un banquet réunit les sociétaires au Grand Hôtel.

Une innovation, qui a eu son succès, change un peu le coup d'œil du repas, répondant à l'invitation, 18 femmes de médecins s'étaient jointes à leurs maris, ce qui portait le nombre des convives à 65.

Dans la Savoie et la Haute-Savoie

Le 5 août, les sociétaire de la P. M. des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie se sont réunis à Annecy, sous la présidence du docteur Armand, père, d'Albertville, et du docteur Payot, père, d'Annecy. Le docteur Zipfel, administrateur, expose, à l'aide de nombreux documents, la marche ascendante et la prospérité de la Société. Il fait remarquer l'avantage moral recueilli par elle par la création de la Société civile des porteurs de parts et surtout par l'effort marqué que l'on a fait pour augmenter le revenu des allocataires, c'est-à-dire des retraités, des veuves et des orphelins. Il termine en faisant ressortir le rôle moral de la Société, qui a été surtout remarqué pendant la guerre.

La séance se termine par la formation des Bureaux pour 1923. Sont nommés :

Pour la Savoie : Président : Dr Armand, père, d'Albertville. — Secrétaire : Dr Bavard, de Frontenex. — Délégués : Drs Forestier, d'Aix-les-Bains, Voutier et Tissot, de Chambéry ; Ressler, de Moutiers, et Joly, de La Chambre.

Pour la Haute-Savoie : Président : Dr Varay, d'Annecy. — Vice-président : Dr Prallet, de Bonneville. — Secrétaire : Dr Payot, fils, d'Annecy. — Délégués : Drs Guy, de Bonneville ; Blanchard, de Thonon, Payot, père, d'Annecy, et Bonier, de Saint-Julien.

Les carnets médicaux et le Syndicat des médecins de Marseille

Le Président du Syndicat professionnel des Médecins de Marseille nous adresse le communiqué suivant :

Au cours de la séance de clôture de l'exercice 1923, le Conseil du Syndicat des Médecins de Marseille et de l'arrondissement a résumé ainsi qu'il suit l'opinion et la ligne de conduite invariables du Syndicat de Marseille après les votes unanimes de ses assemblées générales et de l'assemblée générale de l'Union des Syndicats Médicaux de France qui groupe quinze mille médecins français :

« Le Syndicat des Médecins de Marseille, soucieux de la stricte application de la loi et de son article 64 « charte des Mutilés et Réformés de Guerre », avait signalé dès 1920 par des démarches réitérées auprès des pouvoirs publics, par des visites au ministre des Pensions, par des affiches, placées sur les murs de la ville, les abus commis dans le fonctionnement des soins aux mutilés et réformés de guerre.

« Mais trois ans plus tard seulement, le 12 mars 1923, les pouvoirs publics ont mis enfin en action, à Marseille le contrôle technique exigé dès le début par le corps médical organisé : Union des Syndicats Médicaux à Paris, Syndicat des Médecins à Marseille.

« Effectué par des Commissions tripartites, où des médecins délégués du Syndicat assurent la partie technique des vérifications, ce contrôle a pu en quelques mois réduire très notablement les frais occasionnés par l'application de la loi.

« Ce résultat auquel, à côté des pharmaciens et des mutilés, ont participé activement les médecins syndiqués chargés du contrôle et qui assurent notamment les délicates fonctions de secrétaires des Commissions tripartites, a causé au Syndicat une satisfaction profonde pour l'honneur du corps médical, pour l'intérêt des mutilés et réformés, pour la sécurité des contribuables. Grâce à ce contrôle se trouve enfin assuré le jeu régulier de la loi et particulièrement de son article 64.

« En ce qui concerne les abus signalés qui restent encore impunis, le Syndicat demeure invariable dans la calme décision exprimée fermement dès le début, de demander la justice pour tous, égale pour tous et partout.

« Sans se laisser impressionner par les questions de personnes, par les campagnes de presse par les diversions politiques éventuelles, le Syndicat des Médecins de Marseille, soucieux de l'honneur du Corps Médical, éclairé par l'avis de ses avocats-conseils, reste résolu à mettre en œuvre tous les moyens légaux nécessaires pour obtenir que les abus soient réprimés, que justice soit enfin rendue dans l'affaire dite « des Carnets de soins aux Mutilés ».



R. C. Cosne 263





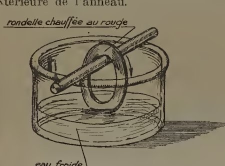
LE CARNET DU CHAUFFEUR

Comment diminuer le diamètre d'une rondelle

On peut assez facilement augmenter le diamètre d'une rondelle, d'un anneau ou de toute autre pièce du même genre, mais il est plus délicat de procéder à l'opération inverse. Voici un moyen qui est surtout applicable aux rondelles d'une certaine épaisseur.

On chauffe cette rondelle jusqu'au rouge et lorsqu'elle est arrivée à une température suffisante, on la place sur une petite barre de métal assez longue pour pouvoir être supportée par les deux bords du récipient qu'on a choisi.

Dans ce récipient on verse de l'eau froide à un niveau tel qu'en posant la barre avec l'anneau sur le bord du vase, cet anneau ne puisse tremper dans le liquide que peu profondément, le liquide arrivant légèrement au-dessus de la circonférence extérieure de l'anneau.



Naturellement pour disposer le liquide à une hauteur convenable, il est bon de faire l'opération avant que l'anneau ne soit chauffé afin de ne verser, ni trop, ni pas assez d'eau dans le vase.

Lorsque l'anneau porté au rouge est ainsi placé sur le vase on le pousse légèrement de manière qu'il tourne d'un tour complet. Ceci a pour effet de tremper toute la partie conférencielle et on peut continuer à faire tourner à nouveau l'anneau jusqu'à ce que le métal soit décoloré.

Cela a pour effet de rétrécir l'anneau, car les parties extérieures refroidies subissent un effort de contraction et elles exercent une partie de cet effort sur la surface intérieure de l'anneau qui, porté au rouge, est suffisamment malléable — ce qui diminue le diamètre intérieur.

On peut, naturellement, recommencer autant de fois qu'il est nécessaire pour obtenir une réduction plus ou moins importante du diamètre intérieur.

Malgré tout, cette réduction ne peut être considérable mais elle est souvent suffisante en vue de l'usage que l'on veut faire de la pièce annulaire au diamètre réduit.

Dr MÉRIAC.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Ont été promus : Au grade de médecin inspecteur : MM. les méd. princ. de 1re cl. Merlat et Dopter.

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

La gendarmerie médico sociale, *Concours médical.*

Nous avons tous été soldats jadis, et nous savons que le premier mouvement d'un médecin militaire est de voir en face de lui un carottier, un tireur au flanc. Cette tendance militaire avait une utilité incontestable au cours de la guerre. Il fallait fournir des hommes au front, récupérer le plus possible de combattants et lutter contre l'embusquage.

Les conditions ne sont plus les mêmes dans le régime des assurances sociales. S'il y a utilité de fournir le plus possible de bras à l'industrie ou à l'agriculture, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des masses de chômeurs pouvant suppléer aux manquants. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que c'est la loi elle-même qui créera la fraude par son organisation défectueuse. L'assujetti versera chaque année une somme assez élevée comme prime à son assurance. Il voudra en avoir pour son argent, et récupérer sa mise. C'est du reste cette mentalité qui s'est créée depuis longtemps dans la mutualité. Le sociétaire nous dit franchement : « Je puis faire des dépenses à la société, il y a tant d'années que j'en fais partie et je ne lui ai encore rien coûté, il faut donc que je me rattrape. » Le médecin usera le plus possible de son autorité morale pour empêcher un malade de frauder la Caisse, de prolonger sa maladie, mais là devra s'arrêter son rôle. Et encore, pourra-t-il essayer de chapitrer un fraudeur, car il aura peu de temps à consacrer à chaque individu, surtout s'il doit faire de la médecine à la grosse et c'est une des probabilités de la loi. Quant au reste, c'est une affaire de contrôle à opérer par la Caisse elle-même, c'est à elle de défendre son coffre-fort et non au médecin.

L'essence de cèdre dans le traitement de la blennorragie, Tant. *Bruxelles Médical.*

L'essence de cèdre a été préparée pour la première fois à Alger, en 1899, sur les conseils du professeur Trabut. Les caractères analytiques de cette essence furent étudiés par Brunet-Manquat, Gildemeister et Grimal, et ses effets thérapeutiques furent contrôlés par les professeurs Trabut et Gemy. Ce dernier, après expérimentation sur plus de deux cents malades à l'hôpital de Mustapha, à Alger, trouva que « le cèdre vaut le santal et a, de plus, l'avantage de ne jamais provoquer de douleurs lombaires ». Huertas, dans sa thèse de 1901, étudia « le cèdre en thérapeutique ».

Les travaux entrepris sur l'initiative du professeur Trabut tombèrent malheureusement dans l'oubli, et le santal continua à être le principal balsamique utilisé dans le traitement de la blennorragie.

Nous croyons pouvoir conclure que l'essence de cèdre jouit des mêmes propriétés thérapeutiques que le santal, et a sur celui-ci l'avantage de ne jamais provoquer de troubles gastro-intestinaux, ni de douleurs lombaires.

Le médicament que nous avons à notre disposition est sous forme de capsules de 30 centigrammes. Nous l'avons administré dans les mêmes conditions dans lesquelles nous avons l'habitude de donner le santal. Nous avons, par conséquent, évité de donner de l'essence de cèdre au début de la blennorragie, car nous estimons qu'à ce stade sa propriété de dessécher le canal et d'arrêter l'écoulement donne au malade et au médecin une fausse sécurité.

Roulement de flint dans l'insuffisance aortique, Ch. Laubry, médecin de l'hôpital Cochin, *Bulletin Médical.*

En 1862, Austin Flint signala, au cours de l'insuffisance aortique, l'apparition d'un roulement présystolique perceptible à la pointe du cœur. Ce signe lui parut révélateur d'un rétrécissement mitral dont cependant l'autopsie infirma l'existence Force était donc d'en rendre responsable la lésion aortique, et le clinicien américain ne s'en fit point faute. Il pensa que l'ondée cardiaque rétrograde qui reflue de l'aorte dans le ventricule au travers de l'orifice anormalement béant, et qui donne ainsi naissance au souffle diastolique, soulève la grande valve mitrale. Elle l'accole à sa congénère, et crée au niveau de l'orifice auriculo-ventriculaire une sorte de rétrécissement fonctionnel, que l'ondée venue de l'oreillette ne saurait franchir de façon silencieuse.

La constatation de Flint fut rapidement confirmée. Elle est aujourd'hui classique, et le roulement diastolique, auquel à bon droit est accolé le nom du clinicien américain, fait partie de la sémiologie de l'insuffisance aortique. On l'y enregistre même avec fréquence ; on prend soin de le distinguer, au chevet du malade, des signes d'un vrai retentissement mitral, mais tant s'en faut que l'unanimité qui adopte le symptôme se retrouve à propos de son mécanisme. Les théories ont jailli, à son égard, plus nombreuses et ingénieuses que satisfaisantes. Les unes procédant d'un malentendu, ou d'un cas particulier, ou d'une disposition anatomique exceptionnelle, sont tombées dans un discrédit qui m'autorise à n'en pas faire état. Les autres sont restées, qu'on nous a enseignées, que chacun de nous a connues et admises comme un dogme jusqu'au moment où mon ami Pezzi, dans un mémoire remarquable des *Archives du cœur*, vint affirmer, avec preuves à l'appui, que le roulement de Flint n'était qu'un bruit de galop.

Je ne diminue en aucune façon le mérite de Flint. Il a observé un fait exact. Je critique ceux qui se sont attachés moins à sa découverte qu'à l'interprétation qu'il en a donnée, et surtout au terme qu'il a créé. Depuis que j'ai pris le parti de renoncer à son emploi, je n'ai jamais eu à le regretter. En auscultant la pointe des cœurs atteints d'insuffisance aortique, je trouve tantôt un éréthisme bien naturel chez ces malades émotifs et impressionnables à l'excès ; tantôt un rétrécissement mitral légitime, dont Potain avait montré l'association fréquente avec la lésion de l'aorte ; tantôt enfin un bruit de galop isolé ou se continuant avec un souffle systolique d'insuffisance fonctionnelle, et qu'objectivent à coup sûr les tracés graphiques et électriques. Jamais plus je n'ai éprouvé le besoin de parler d'un rétrécissement mitral fonctionnel ou d'un roulement de Flint.

L'abcès de la base de la langue, Feldotein; *Journal des Praticiens.*

Abandonné à lui-même, l'abcès de la base de la langue s'ouvre spontanément vers le 8e ou le 10e jour : jusqu'à ce que le pus se soit fait jour au dehors, les douleurs augmentent d'intensité, difficilement calmées par les médicaments. Il faut savoir intervenir à temps, et, vers le 5e ou le 6e jour, il est bon d'aller ouvrir la collection. Après un soigneux badigeonnage de la région au moyen de porte-cotons coudés, imbibés d'une solution de cocaïne au 10e, on incise, sous le contrôle du miroir, l'abcès d'arrière en avant, avec un bistouri monté sur un long manche coudé ou mieux avec un couteau galvanique. Dès que la poche est ouverte, le pus s'écoule. En quelques heures, la dysphagie disparait, la tuméfaction s'affaisse et le malade oublie ses atroces douleurs.

Les derniers Livres parus

Chez GASTON DOIN

L'Alcoolisme cérébral, par R. Benon, 1 vol. in-8o de 374 pages, 25 fr.

L'alcoolisme, en pathologie mentale, détermine des affections cérébrales aiguës ou subaiguës et des affections cérébrales chroniques ou incurables. — Comme formes cérébrales aiguës, l'auteur étudie : 1o le délire alcoolique, qui, en fait, est une variété d'hallucinose toxique aiguë, anxieuse et délirante, d'où l'importance attachée à la description des hallucinations ; — 2o le délirium tremens ou délire alcoolique fébrile ; — 3o la confusion mentale alcoolique, presque toujours épisodique, jamais chronique ; — 4o la psychose alcoolique de Korsakoff, avec ses trois symptômes fondamentaux (l'amnésie de fixation, la fabulation et la paragnosie), et le syndrome démentiel qui est susceptible de la déterminer ; — 5o l'état second alcoolique ; — 6o les ivresses délirantes et maniaques. — Comme formes cérébrales chroniques, l'auteur décrit : 1o l'état mental de l'alcoolisme chronique, dominé par les troubles du caractère ; passons pour l'alcool (dipsothimie et dipsomanie), disposition à la colère et jalousie ; — 3o l'épilepsie alcoolique, précoce et tardive ; — 4o les délires systématisés chroniques, secondaires aux délires hallucinatoires alcooliques aigus ou subaigus ; — 5o enfin les délires chroniques de jalousie, avec interprétations ou hallucinations avec ou sans mélancolie terminale.

L'action de la Teinture d'iode en ingestion chez les Enfants

M. Nobécourt affirme la grande tolérance des enfants pour la teinture d'iode, mais il n'affirme son action que dans des cas beaucoup plus rares qu'on le croit.

La teinture d'iode à 1 p. 10, sans iodure et récemment préparée, administrée dans du lait, au début des repas, est généralement bien tolérée par les enfants, déclara M. Nobécourt à l'Académie de médecine. On prescrit des doses d'abord faibles, puis progressivement croissantes jusqu'à 250 ou 300 gouttes (4 ou 5 gr. de teinture, c'est-à-dire 0 gr. 40 ou 0 gr. 50 d'iode) à des enfants de 10 à 15 ans. La limite de la tolérance est indiquée par l'anorexie.

Quand les circonstances sont favorables, ce traitement détermine une amélioration très appréciable de l'état général ; le poids augmente et l augmentation peut atteindre plusieurs kilos en quelques semaines. En même temps la peau devient plus ferme, le teint se colore, la vitalité reprend. Cette action s'observe notamment chez les enfants qui ont de l'hypertrophie du tissu lymphoïde du pharynx, des adénopathies simples du cou et du médiastin.

La teinture d'iode n'a pas paru à M. Nobécourt posséder d'action anti-infectieuse et il est difficile, affirme-t-il, d'apprécier ses effets sur les processus tuberculeux.

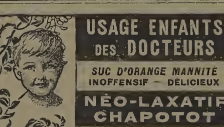
Traitement de la fièvre typhoïde par des auto-vaccins cytolisés

A la Société médicale des praticiens, le docteur Abel Gérard a présenté les observations de *typhiques traités par des auto-vaccins cytolisés*, obtenus soit par hémoculture, soit par ensemencement des selles, dans le laboratoire du docteur Barlerin et professeur Gaucher. Dès le début de la typhoïde, l'intestin a été libéré par lavages et purgatifs légers. Doses au total 6 à 8 injections d'un centicube tous les 2 à 3 jours : sous-cutanées, fessières ou abdominales ; cas graves : 1/2 centicube intraveineux. Réaction générale rarement vive. Résultats : chute rapide de la température ; arrêt de l'amaigrissement ; réveil de l'appétit ; après quelques injections, on peut réalimenter le malade ; convalescence très courte. Avantages : Situation très vite dominée, malgré l'absence des bains et des enveloppements. Disparition des bacilles du groupe typhique dans les selles qui ont pu être examinées aussitôt à la fin du traitement.

On réclame le diplôme de prothèse dentaire

Ce n'est encore qu'en Belgique

Le premier Congrès de la prothèse dentaire belge s'est tenu à Liège les 15 et 16 décembre. Une soixantaine de délégués, venus de tous les coins du pays, étaient présents. Me Schoonbroodt, avocat-conseil, y a établi l'indépendance que le prothésiste s'est acquise devant les tribunaux, vis-à-vis du chirurgien-dentiste. Il a démontré la nécessité de réglementer la profession. La création d'un stage et d'un diplôme de prothèse a été décidée. Notification en sera faite au ministère de l'intérieur belge et aux commissions médicales provinciales.



Plusieurs confrères reproduisent nos articles ou des informations qui nous sont personnelles. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils prennent à nous lire. Pouvons-nous leur demander de bien vouloir avoir la probité de nous reconnaître la paternité de ce qu'ils copient dans l'INFORMATEUR MEDICAL ?









Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES - Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes | BI-MENSUEL ILLUSTRÉ | Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 42 — 20 JANVIER 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

M. le Prof. BOSCH ARANA, de Buenos-Aires,

par des amputations cinéplastiques réussit à donner aux mutilés un emploi utile de leurs mains artificielles



Les amputations cinéplastiques sont des procédés d'amputation qui, après la formation d'un tunnel ou œil de peau, à travers les muscles de l'extrémité du moignon, permettent d'attacher l'appareil de la main artificielle et de lui imprimer des mouvements selon le désir du mutilé.

Deux opérations différentes ont été faites par le professeur Bosch Arana, soit en *anse*, soit en *massue* ; les deux sont bonnes, mais le docteur Bosch préfère celle en anse, car le tunnel ne s'efface pas comme la massue. Il a effectué jusqu'à trois anses dans les extrémités du moignon, pour leur donner trois forces capables d'articuler la main artificielle. Le rendement obtenu en kilogrammes donne une idée précise de la réussite de ces amputations, car il a obtenu depuis 15 kilogrammes jusqu'à 30 kilogrammes de force dans ces moignons.

Le docteur Bosch Arana a démontré que la technique de Pelligrini est une des plus simples et facile à réaliser et il engage les chirurgiens à la mettre en pratique.

Une fois l'opération réalisée, le chirurgien doit étudier le problème de la prothèse en faisant la main qui convient au mutilé. Ceci est très important car le moignon ne servirait de rien si la construction mécanique n'était pas faite en relation de chaque moignon. Les mains artificielles qu'il emploie sont simples, en forme de pince et construites à l'Institut Rizzoli, de Bologna.

Le problème chirurgical et prothétique résolu, il reste la rééducation du mutilé pour manier avec souplesse et précision les doigts de sa main. Le professeur Bosch Arana a montré dans un film des moignons filmés à mesure qu'il a pu les obtenir dans ses huit années de travail, et le perfectionnement qu'il a obtenu, cette dernière année, est tel que deux mutilés de deux avant-bras peuvent, avec des mains artificielles, manger, se coiffer, etc., c'est-à-dire devenir utiles à eux-mêmes.

Ce film, présenté à l'une des dernières séances de l'Académie de Médecine, a obtenu un très vif succès et les applaudissements furent nombreux qui accueillirent la communication de notre confrère de Buènos-Ayres. Nous avons demandé au professeur Bosch Arana de faire connaître aux lecteurs de l'*Informateur Médical* quelques-unes des photographies qui schématisent sa méthode et soulignent ses résultats. Vous verrez ci-dessus deux mutilés ayant subi, l'un l'opération de l'anse, l'autre l'opération de la massue. Des dessins vus en coupe montrent la persistance des mouvements dus aux muscles et aux tendons respectés. Les anses motrices peuvent être formées par l'union de tendons et de muscles entre eux et même par leur suture ; mais il est souvent plus opportun d'isoler deux tendons importants correspondant à des muscles puissants et d'en former une anse.

Les appareils pour les moteurs en anse ont la forme d'un étrier et on introduit la branche horizontale dans l'œil du moteur. Pour les moteurs à massue, un bracelet embrasse le col de la massue.

Les résultats obtenus par le professeur Bosch Arana sont saisissants et nul doute que sa méthode ne soit retenue par tous ceux qui s'occupent de la rééducation des amputés.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

La lèpre existe encore en France

Et il s'agit, dit M. le Profes. Jeanselme, d'une lèpre contagieuse.

M. le professeur Jeanselme vient de présenter à l'Académie un cas de lèpre contagieuse. Il s'agit d'un ancien soldat de l'infanterie coloniale qui, rentré en France, après être demeuré dans des régions leprigènes présenta les signes de la lèpre et contamina son fils.

« Il est d'opinion courante, dit M. le professeur Jeanselme, qu'en dehors des foyers léprigènes la lèpre n'est pas contagieuse. Sans doute, à l'hôpital Saint-Louis, où des lépreux sont hospitalisés en salle commune depuis plus d'un siècle, jamais on n'a eu jusqu'ici à déplorer un cas de contagion. Mais une conclusion basée sur des constatations négatives est toujours sujette à revision. Le fait que je viens d'exposer prouve qu'on ne saurait l'admettre sans réserve. Notez que, dans ce cas, la contagion s'est effectuée, non pas dans l'une des régions de France où la lèpre



M. LE PROFESSEUR JEANSELME

du Moyen Age couve encore à bas bruit, mais à Paris même. Or, d'après mon estimation, il circule constamment dans la capitale de 150 à 200 lépreux, venant tous de pays exotiques. Beaucoup d'entre eux émettent au dehors des bacilles de la lèpre par diverses voies. Dès 1897, j'avais constaté 8 fois sur 12 lépreux hospitalisés à l'hôpital Saint-Louis la présence de bacilles de Hansen dans le mucus nasal. Cet examen pratiqué chez le jeune homme que je vous présente et chez son père a été positif. Pour être faible, le danger de contamination n'est donc pas moins réel.

» D'ailleurs, le fait que je rapporte n'est pas unique. Il existe d'autres cas de lèpre autochtone parfaitement authentiques. Lande a observé une Française qui, sans avoir jamais quitté le sol natal, fut contaminée par un enfant lépreux confié à ses soins. Perrin a publié l'observation d'une femme née à Marseille qui, sans sortir de France, prit la lèpre au contact de son mari. Le docteur Prouff (de Morlaix) a observé un exemple indiscutable de lèpre autochtone. Un colonial, après un séjour prolongé dans des contrées léprigènes, vient se fixer à Lampaul-Guimiliau (Finistère) où il habite avec son oncle. Assez longtemps après son retour en France, il devint lépreux. Quatre ans plus tard, son oncle est atteint de la lèpre. Tous deux, l'oncle et le neveu, moururent de cette maladie.

» Ces cas très démonstratifs prouvent qu'il serait imprudent d'affirmer que la lèpre n'est plus, à l'heure actuelle, contagieuse en France. Je demande donc à l'Académie si elle ne juge pas opportun de charger la Commission permanente de la Lèpre d'étudier les mesures prophylactiques qu'il conviendrait de prendre pour empêcher cette maladie exotique de se propager en France. »

La question du traitement du diabète par l'insuline continue de préoccuper vivement les cliniciens français

Les avis demeurent partagés sur ses vertus

Peut-être que ceux-ci lui demandent trop, tandis que ceux-là se contentent trop aisément de peu

M. Lyonnet, médecin des hôpitaux de Lyon, vient de publier, dans le *Lyon Médical*, une étude sur l'insuline qui est une remarquable mise au point de la question et dont les conclusions méritent d'être citées entièrement.

« Que faut-il conclure, dit M. Lyonnet, au sujet de cette nouvelle venue dans le domaine de la thérapeutique, « l'insuline » ?

» Il est certain qu'on a d'abord un peu de peine à se débrouiller dans le fatras des très nombreuses publications déjà parues sur la question. Si cependant on prend un certain recul et si l'on ne s'arrête qu'aux faits importants, on voit apparaître un enchaînement logique, relativement admirable, dans les découvertes successives qui ont amené à leur but les expérimentateurs canadiens.

» 1° En juin 1899, V. Mering et Minkowski montrent que l'extirpation du pancréas produit la glycosurie chez le chien.

» 2° En décembre 1899, R. Lépine découvre qu'il s'agit d'une sécrétion interne du pancréas, possédant un pouvoir glycolytique spécial.

» 3° Quelque temps après Laguesse reconnait que cette sécrétion interne provient des îlots de Langerhans.

» 4° En 1922, Banting sépare des ferments digestifs du pancréas (qui ont une action empêchante) cette sécrétion interne et voit qu'elle a un pouvoir énergique dans la combustion du glucose.

» 5° Banting et ses collaborateurs emploient cette substance « l'insuline » au traitement du diabète.

» J'ai évidemment schématisé et supprimé bien des étapes intermédiaires, il n'en est pas moins vrai que cette filiation dans les expériences est un bel exemple de ce que peut faire la médecine expérimentale qui est encore parfois critiquée à l'heure actuelle.

» Je ne crois pas, du reste, que les médecins canadiens méritent l'opinion du savant physiologiste de Cambridge, M. Roberts, qui leur attribue : « des expérien- » ces mal conçues, mal conduites et mal » interprétées. »

» D'après Collip on pourrait extraire des laitues et des oignons une substance ayant les mêmes propriétés hypoglycémiantes que l'insuline.

» Winter et Smith auraient obtenu les mêmes résultats avec un produit retiré de la levure de bière.

» Quant au résultat pratique il ne semble pas que ce soit encore une révolution dans l'art de guérir. Comme j'ai cherché à le montrer, ce n'est en somme qu'un traitement d'exception pour les cas de diabète très grave, devant lesquels nous étions désarmés. Ce traitement demande des précautions très grandes, un vrai luxe d'analyses on comprend qu'il ne puisse bien se faire que dans un hôpital ou une clinique.

» Comme il fallait s'y attendre, ce nouveau traitement a été fortement critiqué, et. en septembre dernier, un journal de médecine australien disait dans un éditorial : « Plus tôt le public pourra oublier le » mot *insuline*, mieux cela vaudra pour » les malheureuses victimes de cette cruel- » le maladie ».

» Blum paraît au contraire d'un optimisme peut-être exagéré quand il écrit : « Quoiqu'il ne s'agisse que d'une médica- » tion symptomatique, la découverte de » l'insuline peut être considérée comme » une des plus belles acquisitions qui aient » été faites dans le domaine de la théra- » peutique. »

NOUVELLES BRÈVES

M. le Dr Chassevant, professeur d'hygiène, d'hydrologie et de climatologie à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Alger a adressé à l'Académie sa demande de candidature à la place de correspondant national vacante dans la IVe division. — (« Sciences biologiques, physiques, chimiques et naturelles »).

M. le professeur Widal est nommé pour quatre ans, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Un concours s'ouvrira le 24 juin 1924, devant l'Ecole préparatoire de médecine d'Angers, pour l'emploi de chef des travaux d'histoire naturelle à ladite Ecole.

L'Académie de médecine refuse à Luc-sur-Mer et à Palavas-les-Flots la reconnaissance comme stations climatiques

M. le Professeur Pouchet a souligné l'importance de la reconnaissance comme station climatique qui est une sorte de blanc-seing et de recommandation et qu'il ne faut accorder par conséquent qu'à bon escient.

Les communes de Luc-sur-Mer et de Palavas-les-Flots ont déjà fait l'objet de rapports défavorables approuvés par l'Académie dans ses séances du 22 mars 1921 et du 11 juin 1912.

Elles reviennent aujourd'hui à la charge, dit M. le professeur Pouchet, avec des avant-projets plus ou moins complets relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'évacuation des eaux résiduaires.

Bien qu'ils aient demandé au Conseil supérieur d'hygiène publique de France d'émettre un avis favorable à leur reconnaissance comme station climatique, les rapporteurs de cette Assemblée ne peuvent s'empêcher d'émettre des doutes, qui paraissent, d'ailleurs, absolument fondés, sur la valeur de ces deux stations au point de vue de leurs conditions d'hygiène.

Encore bien des améliorations pour assurer l'hygiène et le confort des étrangers résidant en très grand nombre pendant la saison dans la station doivent être réalisées, dit le rapporteur de Palavas. Entre autres, la question de l'assainissement des marécages reste entière.

Les conditions hygiéniques sont actuellement très loin de répondre à celles que les baigneurs sont en droit d'attendre, dit le rapporteur de Luc-sur-Mer.

En ce qui regarde cette dernière commune, votre rapporteur avait exprimé l'opinion que la meilleure solution aurait consisté à constituer un syndicat des communes de la côte du Calvados pour la réalisation d'un plan commun, au moins en ce qui concernait l'adduction d'eau potable. Des zizanies et des idées particularistes ont fait renoncer à cette solution, ce qui est fort regrettable pour l'hygiène publique.

Nous devons remarquer encore une fois, au sujet de ces concurrents, que la reconnaissance comme station climatique ou hydrominérale confère aux stations qui l'obtiennent une situation très privilégiée et leur donne, dans l'opinion publique, une sorte de blanc-seing et même de recommandation qui devraient être justifiés par des conditions hygiéniques impeccables. Tel n'est certainement pas, en ce moment du moins, l'état de Luc-sur-Mer et de Palavas-les-Flots.

Si l'Académie veut se contenter de promesses réalisables dans un avenir plus ou moins lointain, elle donnera un avis favorable à la reconnaissance de ces communes comme stations climatiques. A l'unanimité, votre Commission vous propose de refuser la reconnaissance comme station climatique à ces deux communes.

L'Académie a adopté les conclusions du rapport de M. le professeur Pouchet.

SERVICE DES EAUX MINÉRALES

L'Académie a proposé et, par son arrêté du 17 janvier 1923, M. le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales a bien voulu accorder pour le service des Eaux minérales de la France, *pendant l'année* 1921, des médailles d'honneur de l'Hygiène publique aux personnes dont les noms suivent :

Médaille d'or d'honneur, à M. le docteur Molinery, directeur technique de l'établissement thermal de Luchon, pour l'ensemble de ses travaux sur : *Les beautés et les bienfaits de la terre de France* ; le *Journal de Luchon* ou l'histoire d'une famille médicale, « Les barrié », aux XVIIe, XVIIIe et XXe siècles.

Médaille d'argent, à M. Gaston Stelins, directeur et fondateur de *La France* (Revue scientifique et littéraire).

Rappel de médaille d'argent, à M. le docteur Ricard-Pommarède, médecin consultant à Capvern : Etude clinique et expérimentale des Eaux de Capvern.

Médaille de bronze, à M. le docteur Armengaud, médecin consultant à Cauterets (Hautes-Pyrénées) : Ensemble de travaux sur les Eaux minérales de Capvern.

L'INFORMATEUR MEDICAL est une formule nouvelle de journalisme médical. Elle est adaptée au goût que vous avez, comme tout le monde à présent, pour les renseignements concis et illustrés.

UNE IDÉE NOUVELLE sur la pathogénie et le traitement DU CANCER

Le Dr Naamé, de Tunis, a présenté à la Société de thérapeutique une malade qu'il aurait guérie d'un épithélioma du sein.

Si nous disons *aurait*, ce n'est pas que nous soupçonnons la bonne foi de M. Naamé, mais parce que de divers côtés on lui a reproché de n'avoir aucun document anatomo-pathologique fournissant la preuve que la lésion était bien un épithélioma.

« Evidemment, j'aurais dû prendre mes précautions, nous dit M. Naamé, mais je suis ici de passage, j'ai entrepris de soigner cette malade à la demande d'un confrère qui se rappelait l'article que j'ai publié. Cette malade refusait toute intervention y compris la biopsie ; d'ailleurs je ne l'ai pas soignée en vue d'une présentation, et si je l'ai montrée à la Société de thérapeutique, c'est qu'elle s'est trouvée être guérie avant mon départ. Elle avait naguère subi, sans succès, des séances de radiothérapie.

« Enfin, si la lésion n'était pas de nature maligne elle existait et il faudrait admettre que l'opothérapie aurait cicatrisé une ulcération à laquelle il ne resterait guère d'autre alternative que d'être ou syphilitique ou tuberculeuse. »

Le docteur Naamé a exposé ses idées sur le cancer dans un petit livre paru en 1919, où il attribue le cancer à une dystrophie de la cellule due elle-même à un trouble de fonctionnement des systèmes à sécrétions internes variables suivant la nature de la lésion et son siège anatomique.

Il est certain que si l'on considère l'importance du rôle trophique de la sécrétion thyroïdienne sur le système épidermopileux et sur le développement des seins en particulier et des caractères sexuels secondaires en général, il n'y a à priori rien de particulièrement choquant à admettre une action endocrinienne dans la pathogénie du cancer.

L'idée n'est d'ailleurs pas absolument nouvelle. La castration a été employée en Allemagne contre le cancer du sein, méthode évidemment brutale, mais dont nous n'avons jamais au juste connu les résultats, en France.

Le docteur Naamé pense qu'il est plus simple d'agir sur la fonction ovarienne en augmentant la sécrétion mammaire qui lui fait équilibre. On sait, en effet, que tout le système neuro-vago-glandulaire est un vaste champ d'interférances où toutes les actions sont excitantes dans un domaine, inhibitrices dans un autre ; c'est d'ailleurs ce qui en rend l'étude si difficile.

Quoi qu'il en soit, la théorie de M. Naamé n'est pas moins satisfaisante que toutes celles qui ont cours actuellement, qui ne sont guère que des mots creux devant des façades vides

Les théories parasitaires n'expliquent rien, car elles ne nous disent pas pourquoi la cellule cancéreuse se reproduit toujours suivant son type ; la théorie physico-chimique ne fait que reculer les bornes du problème, mais semble parfaitement favorable aux idées de M. Naamé, car il semble bien, en effet, que l'état physico-chimique de la cellule soit régi par le système neuro-vago-glandulaire.

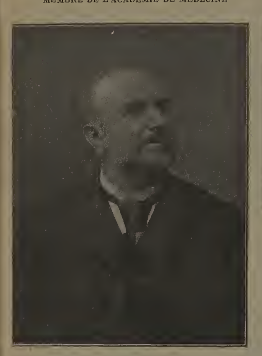
On entrevoit déjà le moment où sera déclaré officiellement la faillite des traitements par radiations du moins telles qu'on les emploie actuellement, aussi est-il permis de se tourner avec un peu d'espoir vers ce nouvel aspect du problème.

Pratiquement, la méthode de traitement revient à donner des doses considérables de poudres d'organes ou d'extraits injectables dont la nature est fixée d'après la lésion et d'après les symptômes généraux relevant d'une insuffisance glandulaire concomitante. Par exemple, la malade qui a fait l'objet de la communication a reçu pendant plusieurs mois des doses quotidiennes de 0 gr. 10 centigr. de poudre de thyroïde et UN gramme de poudre mammaire, avec des périodes de repos de quelques jours. Par contre, le docteur Naamé traite le cancer de la face chez la femme par l'opothérapie thyro-ovarienne, et chez les hommes par l'opothérapie thyro-orchitique.

LE MONDE MÉDICAL

Mort du Professeur Simon DUPLAY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE



Le Professeur Simon Duplay était né à Paris en 1836. Il était le fils d'un médecin des hôpitaux.

Il avait été nommé agrégé en même temps que Tillaux et Cruveilhier. Il avait été nommé professeur en 1880 et l'Académie de Médecine le comptait parmi ses membres depuis 1879. Il était l'académicien le plus anciennement élu ; le doyen d'âge de la savante compagnie est, comme on sait, M. Guéniot, qui vient d'entrer dans sa 92e année et compte parmi les hôtes les plus assidus des séances.

L'*Informateur Médical* avait consacré, il y a un an, une note très remarquée sur la biographie de ces deux doyens de l'Académie de Médecine.

Naissances

— Le docteur et Mme Philippe Chatelin font part de la naissance de leur fils Noël.

— Le docteur et Mme Georges Lévy, 34, avenue Niel, font part de la naissance de leur fils Jean-Claude-Alphonse.

Fiançailles

— Nous apprenons les fiançailles de M. le docteur Henri Montlaur, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, avec Mlle le Dr J. Blechmann, sœur de M. le docteur Germain Blechmann.

— Le docteur F. di Chiara et Mme, née Massard, ainsi que Mme veuve Henri Macaire, sont heureux de faire part des fiançailles de Mlle Marguerite di Chiara avec M. Jacques Macaire, croix de guerre, industriel.

Mariages

— Le 29 décembre a été célébré, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, le mariage de M. B. de Guran, externe des hôpitaux, avec Mlle Marguerite du Lac de Fugères.

— Jeudi 3 janvier, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Sulpice, le mariage de Mlle Paule Charpentier avec le docteur Jean Pruvost, médecin aide-major, croix de guerre.

Nécrologies

— On nous annonce le décès de M. Auguste Pasteau, âgé de 86 ans, père des docteurs Octave et Roger Pasteau. Les obsèques ont eu lieu à Parcé (Sarthe), où l'inhumation a été faite dans la sépulture de famille, le mercredi 16 janvier.

— On annonce le décès, en son domicile, à Versailles, de Mme veuve Jules Garnier. Elle était la mère et la belle-mère de M. et Mme Paul Garnier, du docteur Marcel Garnier, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Lariboisière, et de Mlle Anna Garnier.

— Nous apprenons, de Maisons-Laffitte, le décès du docteur Jules Oustaniol, 62 ans, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur. De la part de Mme Oustaniol, du docteur et Mme Jacques Florand et de M. et Mme Pierre Trussy.

— Nous apprenons la mort de M. Charles Laignel-Lavastine, conseiller de préfecture honoraire, qui a succombé à Evreux, âgé de 79 ans. Il était le père du docteur Laignel-Lavastine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital de la Pitié.

— Les obsèques du docteur d'Yvrande, décédé, 63, avenue de la Grande-Armée, ont eu lieu le jeudi 27 décembre, en l'église Saint-Honoré d'Eylau.

L'application de la loi du 31 mars 1919

Les conclusions de la commission de l'Académie de médecine sur les expertises médicales des pensions militaires.

Nous n'avons en vue, disent les rapporteurs, que des perfectionnements d'ordre médical à apporter aux modes d'application de la loi.

1° Le principal a pour objet les conditions qui président à l'expertise médicale des réformés : les conditions actuelles ont fait la preuve de leurs défaillances. Nous souhaitons que désormais les centres de réforme soient dotés d'experts qui justifient par leur compétence cette dénomination, et que les cas litigieux soient nécessairement soumis à l'appréciation de sur-experts, choisis par région parmi les personnalités scientifiques faisant autorité.

Il nous semble facile de créer une telle organisation ; si l'administration ne dispose pas des moyens suffisants à y parer, elle peut du moins les préparer : l'institution d'un corps d'experts est désirable et réalisable.

2° En ce qui concerne les affections médicales, le barème des taux d'invalidité doit être soumis à une nouvelle étude en vue d'y introduire plus de précision. En particulier, les conditions d'octroi du 100 p. 100 aux tuberculeux doivent être encore plus rigoureusement définies, car le décret du 17 octobre 1919 qui les a fixées n'a pas été respecté ; en outre il y aurait lieu d'indiquer les taux d'invalidité à accorder aux tuberculeux qui ne rentrent pas dans le cadre clinique du 100 p. 100, ainsi qu'aux réformés présentant les suites d'intoxication.

3° Enfin, désormais, pour les militaires qui ne se sont pas trouvés dans les conditions de guerre les empêchant de faire la preuve de l'origine de leur blessure ou de leur maladie, cette origine devrait reposer non sur une présomption, mais sur une enquête et des conclusions d'ordre médical.

Les mesures que nous proposons nous paraissent concilier les intérêts légitimes des victimes de la guerre comme des futurs militaires réformés avec le souci de la vérité médicale comme des intérêts généraux du pays. Nous les résumons ainsi sous forme de conclusion :

« L'Académie de médecine, s'associant aux sentiments de reconnaissance nationale qui ont inspiré la loi du 31 mars 1919, mais ayant été à même de connaître des errements d'ordre médical qui ont vicié l'application de la loi, demande que cette application repose dorénavant sur les avis d'experts de compétence certaine et sur les prescriptions de barèmes rationnels et précis ; en outre, hors des conditions spéciales de guerre, les maladies ne devraient donner droit à pension que si elles peuvent être rattachées au service à la suite d'examen médical d'experts. »

Un drame à l'Hôtel-Dieu d'Amiens

Un drame s'est déroulé à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, où l'interne de service Marcourt, âgé de 28 ans, a été trouvé gisant sur une table, le côté gauche de la poitrine ouvert par une profonde blessure faite avec un couteau chirurgical ; le cœur ayant été atteint, l'interne a succombé peu après.

Ce drame s'est déroulé entre Marcourt et son amie, Fernande Delseaux, 18 ans, étudiante en pharmacie, qui a arraché elle-même le couteau de la blessure.

La version du meurtre avait d'abord été envisagée, mais l'enquête a établi qu'il y avait suicide, l'interne ayant déclaré à des personnes dignes de foi, avant de mourir, que son amie était innocente et qu'il s'était frappé lui-même.

— On nous prie d'annoncer la mort du docteur Frédéric Desjars, survenue à Nantes, le 17 décembre.

— Les familles Despas et docteur Blairon-Despas ont la douleur de faire part de la mort de M. Emile Despas, administrateur honoraire de la manufacture ardennaise, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Charleville, le 31 décembre 1923, dans sa 78e année.

— Nous apprenons la mort de Mme veuve A. Villaret, mère et belle-mère du docteur et Mme Georges Villaret, du docteur et Mme Maurice Villaret, de M. et Mme René Villaret, décédée à Paris, rue Davioud, 7, munie des sacrements de l'Eglise.

Informations Diverses

Le Conseil de la Faculté de médecine a décidé de proposer, comme chargé d'un cours d'éducation physique, M. Chailley-Bert.

M. Souligoux a été élu président pour 1924, de la Société de chirurgie, M. J.-L. Faure vice-président, M. Lenormant secrétaire général, MM. Jacob et Robineau secrétaires annuels, M. Cauchoix archiviste et M. Louis Bazy trésorier

Ont été élus membres correspondants nationaux : MM. Constantini (d'Alger), Gauthier (de Luxeuil), Reverchon (de l'armée), Desgouttes (de Lyon), Pouliquen (de Brest) et Lepoutre (de Lille).

L'assemblée générale annuelle de l'Association confraternelle des médecins français, société mutuelle de secours au décès, a eu lieu sous la présidence de M. le professeur Thiroloix, médecin des hôpitaux.

Le compte rendu moral et financier présenté par le docteur P. Barlerin, trésorier, montre que la situation sociale est excellente, que l'Association compte actuellement 800 membres, qu'elle a reçu 260 adhésions au cours de l'année et qu'elle accorde un secours immédiat de 8.000 francs au décès d'un sociétaire.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité et le bureau réélu pour 1924.

Par arrêté du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales en date du 7 janvier 1924, ont été approuvés les statuts de la Société de secours mutuels dite Clinique chirurgicale mutualiste du département de l'Hérault, à Montpellier.

Une étude de médecine expérimentale vient d'être présentée à l'Académie des sciences par M. Roux, au nom de M. Burnet, tendant à démontrer que le microbe de l'avortement épizootique vaccine l'homme et le singe contre le microbe de la fièvre méditerranéenne.

Par décret du président de la République en date du 3 janvier 1924, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, la médaille d'honneur en or des épidémies est décernée à M. Turano (Claude-Marcel), ex-interne à l'hôpital civil de Mustapha, décédé des suites du typhus, qu'il a contracté dans l'exercice de ses fonctions.

La médaille d'argent des épidémies a été décernée à M. Akif Chakir Bey, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Constantinople.

Le Conseil de la Faculté de médecine de Paris a refusé la création d'une chaire d'assistance et de déontologie, pour laquelle le Conseil municipal avait voté la moitié des crédits nécessaires.

Un enseignement de bactériologie et d'hygiène, sous la direction des professeurs Bezançon et Léon Bernard et des agrégés Philibert et Robert Debré, sera donné en vue de l'obtention du diplôme d'hygiène, jusqu'au 8 juin, au laboratoire de bactériologie de la Faculté de médecine de Paris.

L'Institut de médecine coloniale de Paris, dans une cérémonie présidée par M. Sarraut, ministre des colonies, a procédé, le 22 décembre, à la remise des diplômes aux élèves.

Du rapport du professeur Brumpt, secrétaire général, il résulte que le cours a été suivi cette année par 40 élèves. Trente-deux ont été diplômés, dont 16 sont de nationalité française.

La Société des sciences médicales et biologiques de Montpellier et du Languedoc méditerranéen a renouvelé son bureau, son conseil et sa commission de contrôle pour l'année 1923-1924 de la façon suivante : Président : M. le professeur Paul Delmas ; vice-présidents : MM. Heran et Augé ; secrétaire général : M. G. Giraud ; secrétaires : MM. Vinon, Blouquier de Clarel, Puech (séances) ; conseillers : MM. Derrien, Ducamp, Grynfeltt, Euzière, anciens présidents ; Astruc, Boudet, Bonsquet, Dubois, Hortolès, Milhaud, Vallet, Villar ; commissaires : MM. Comte, Drouet et Izard.

Le docteur Comandon donnera les 29, 30 et 31 janvier 1924, à 8 h. et demie du soir, à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, 65, rue de la Concorde, à Bruxelles, trois conférences avec *projections cinématographiques* : 1. La cellule et les êtres unicellulaires ; 2. Les êtres pluricellulaires ; 3. La lutte pour la vie dans le monde des cellules (sang, circulation, phagocytose, etc.).

L'Actualité Médicale devant l'objectif



M. le Professeur Bosch Arama, de Buenos-Ayres qui vient de faire faire un grand pas à la prothèse des mutilés



M. le Professeur Dopter, du Val-de-Grâce qui vient d'être nommé Médecin-Inspecteur



M. le Professeur Menétrier, de Paris, qui vient d'être l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses élèves et de ses amis

MISE AU POINT

On lit dans *Aux Ecoutes* :

Le docteur Maurice de Fleury nous écrit qu'il n'a jamais préconisé l'emploi des méthodes Spahlinger, au contraire. Nous ne verrions aucun inconvénient à ce que le docteur de Fleury fût partisan de la découverte du docteur Spahlinger, qui peut avoir une portée immense. Nous nous sommes élevés contre la conspiration du silence organisée autour de la découverte et des méthodes d'un savant français, le docteur Rappin, directeur de l'Institut Pasteur à Nantes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'Union des Syndicats médicaux de France

(*Voir le début de ce compte rendu dans les deux derniers numéros de l'*Informateur Médical)

Le développement du syndicalisme médical

Le Secrétaire général donne lecture de la partie des conclusions de son rapport qui traite de ce sujet :

Après avoir constaté la cohésion qui existe dans l'Union des syndicats et examiné la situation dans laquelle se trouve, actuellement, le syndicalisme médical, par rapport aux problèmes qui se présentent devant lui, l'assemblée générale déclare que les buts que se propose le syndicalisme doivent être pour l'année qui vient :

a) De poursuivre la mise en pratique des solutions dégagées pour l'organisation de la médecine sociale et permettant d'établir, chaque année, comme cela a été fait pour l'A. M. G., le bilan des résultats obtenus pour chacune des branches importantes de médecine sociale, d'hygiène et de défense sanitaire ;

b) D'étudier à fond le problème de l'enseignement médical ;

c) De dégager, dans le domaine scientifique, l'expérience des médecins praticiens et de permettre ainsi la critique méthodique des résultats obtenus en matière de défense sanitaire et de médecine sociale.

A cet effet, l'assemblée générale invite le Conseil de l'Union à faire étudier par une commission et à étudier lui-même l'organisation d'un congrès qui aurait lieu en 1925 et qui serait consacré à la tuberculose et à la syphilis, ainsi qu'à l'organisation de la lutte contre ces deux fléaux.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le droit socialiste et l'ordre des médecins

Le docteur Cruchet présente un ordre du jour préconisant l'étude complète de la question. Il est favorable à la création d'un Ordre des médecins, mais il ne le conçoit pas comme ceux de ses confrères qui le considèrent comme pouvant être bâti sur le mode de l'Ordre des Avocats.

Cependant, le droit médical et le droit syndicaliste sont bien deux choses différentes et une juridiction médicale supérieure lui paraît nécessaire pour atteindre les non Syndiqués et pour établir une jurisprudence sur les questions médicales.

Le docteur Lafontaine se déclare entièrement d'accord avec le docteur Cruchet sur ce point que la question mérite une étude approfondie et qu'il est important que les Syndicats ne s'engagent pas à la légère; il est heureux de reconnaître que, dans l'esprit de l'auteur de l'ordre du jour proposé, l'Ordre des médecins n'est pas calqué sur l'ordre des Avocats. Il ne s'agit point, en effet, de revenir à des formes de jurisprudence correspondant à un état social révolu ; il ne s'agit pas d'un retour à la corporation.

Le Secrétaire se déclare prêt à accepter les conclusions du docteur Cruchet. Mais il tient, auparavant, à insister sur ce fait que les scandales qui ont éclaté à Marseille et les résultats du contrôle syndicaliste dans l'application de la loi des pensions prouvent surabondamment que la justice syndicaliste est agissante et effective. Il est à remarquer que, parmi les inculpés de Marseille, pas un seul n'était syndiqué. Le Syndicat avait donc su faire, dans ce cas, la police chez lui. Cet exemple prouve que la justice syndicaliste est parfaitemnt capable d'atteindre syndiqués et non syndiqués.

Le docteur Crouzet, de Marseille, à l'appui de ces faits, vient défendre les Conseils de famille des Syndicats et dire que partout où ceux-ci, comme à Marseille, ont su adopter une attitude énergique, ils ont pu réaliser l'épuration de la profession. Les docteurs Layral (Loire) et Noir (Seine) parlent dans le même sens.

Le docteur Cruchet et le docteur Lafontaine présentent, en fin de discussion, un ordre du jour commun que l'Assemblée vote à l'unanimité :

L'assemblée générale de l'*Union* décide :

1° La nomination d'une Commission chargée d'étudier la question d'une juridiction disciplinaire légale pour tous les médecins ;

2° Les Syndicats sont invités dans le plus bref délai, à fournir sur cette question, à la Commission nommée, leurs desiderata et conclusions ;

3° La Commission présentera un rapport dont les conclusions motivées seront soumises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'*Union* en 1924 pour discussion approfondie.

La discussion sur le rapport du secrétaire général étant terminée, l'ensemble de ses conclusions est adopté à l'unanimité moins deux voix (Docteur Duby, Bourg-Trévoux : Prallet, Haute-Savoie).

Sur la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée vote ensuite, à l'unanimité, des félicitations au syndicat de Marseille pour son attitude dans la question des carnets de mutilés.

L'assistance médicale gratuite

Le docteur Rinuy présente à l'Assemblée les conclusions de son rapport sur l'Assistance Médicale gratuite :

« L'Assemblée générale des Syndicats médicaux de France, réunie à Paris, en décembre 1923 :

» 1° Prend acte des efforts remarquables de certains syndicats pendant le cours de l'année et des résultats acquis, en matière d'Assistance médicale gratuite :

» 2° Invite à nouveau, d'une manière très pressante, les syndicats qui ne l'auraient pas encore fait, à mettre sur pied et à réaliser, chacun dans leur département, une organisation complète de soins, aux privés de ressources, sous la forme d'un contrat collectif, avec les Préfets ;

» Et prévoyant :

» A) Le libre choix absolu du médecin, par le malade ;

» B) Des tarifs à la visite, établis d'après le tarif syndical minimum en usage dans la région ;

» C) Des tarifs complets d'accouchements et de chirurgie (petite chirurgie et chirurgie d'urgence), inspirés du même principe ;

» D) Un contrôle technique, par le syndicat, avec ses diverses modalités : commissions de contrôle mixtes et contrôle direct.

» 3° Est d'avis de ne pas s'opposer au principe de la demi-assistance ; mais aux conditions expresses :

» A) Que les bases de l'assistance partielle soient nettement définies, et établies d'accord avec les syndicats ;

» B) Que les honoraires en matière d'A. M. G., pour l'indigent, comme pour le demi-nécessiteux, soient ceux du tarif syndical minimum, la commune et le département récupérant directement sur le demi-nécessiteux la part laissée à sa charge, sans que le corps médical ait à intervenir. »

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité. »

Les assurances sociales

Le docteur Duby (Bourg-Trévoux) monte à la tribune pour combattre les Assurances sociales et protester contre la voie dans laquelle s'engage l'Union, en élaborant des contrats collectifs en vue d'une organisation de soins, dans le cadre éventuel de l'Assurance sociale.

Pour sa part, il est fermement opposé au principe même de l'Assurance sociale. Il considère que la prévoyance qui est obligatoirement imposée à l'assuré est une chose néfaste. Pareil projet se révèle incompatible avec les principes de liberté individuelle qui ont, jusqu'ici, été l'honneur du Corps médical.

Il s'élève également contre les conséquences que la mise en œuvre des Assurances sociales ne manquera pas d'avoir au point de vue médical. C'est l'avilissement de la médecine assuré dans un bref délai ; la substitution, aux habitudes médicales actuelles, de mœurs incompatibles avec l'exercice d'une médecine consciencieuse et saine.

Le docteur Jayle (Syndicat des médecins de la Seine), partage, dans l'ensemble, les opinions du précédent orateur. Il fait remarquer, toutefois, qu'il n'est pas question, quelles que soient les conclusions auxquelles l'Assemblée va en arriver, quels que soient les résultats de la campagne entreprise contre les Assurances sociales par leurs adversaires, de retirer, à l'Alsace-Lorraine, le bénéfice des dispositions législatives particulières dont elle se déclare satisfaite. Pour lui, l'Alsace-Lorraine est un pays de transition entre la France de l'intérieur et les pays germaniques. Il est normal qu'elle conserve des habitudes et des dispositions législatives particulières.

Il paraît malhabile au Dr Jayle alors, qu'à son sens, la loi n'est pas près d'être votée, de paraître s'engager à y collaborer en prévoyant les conditions mêmes de cette collaboration.

Enfin, l'orateur fait le procès du projet actuellement en suspens à la Chambre (Rapport Grinda), lequel prévoit l'institution de caisses d'assurances, c'est-à-dire de tiers-payants.

Il considère l'institution des caisses comme une chose éminemment dangereuse, tant au point de vue du malade qui ne se trouve pas placé vis-à-vis de son médecin dans les conditions d'entente directe nécessaires au maintien de la confiance réciproque, qu'au point de vue de l'exercice de la médecine qui, dans le cas de tiers-payant, se trouve encombré par la nécessité d'un contrôle constant.

Il montre quelles auraient été les conséquences de l'institution de caisses dans les pays étrangers qui les ont subies : en Allemagne, la loi d'Assurance sociale (avec caisses d'assurance) est appliquée depuis 40 ans. Elle vient d'aboutir à des difficultés insurmontables pour l'assuré et pour le médecin. Des dispositions récentes viennent encore d'aggraver les dispositions législatives de la loi d'assurance allemande : l'assuré est, de plus en plus, caporalisé et, quant au médecin, c'est, pour lui, la misère certaine, à tel point que les médecins des caisses allemandes viennent de décréter la grève. En Angleterre, la situation est non moins inextricable. Après 12 ans d'application, la loi d'assuance se révèle la source de nombreux maux, tant au point de vue public qu'au point de vue professionnel et, là encore, une grève médicale est en cours. La Pologne a tenté d'appliquer une loi d'assurance sociale votée en 1920. Les médecins sont tenus d'assurer chaque jour un certain nombre d'heures de présence dans les hôpitaux des caisses. La situation des assurés ne semble point les satisfaire puisque, tout dernièrement, une grève industrielle a éclaté en Silésie polonaise, en Gallicie, à l'occasion de l'application de la loi d'assurance. Enfin, à Varsovie, il a été impossible d'appliquer cette loi.

(A suivre)

LA THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

LA GUÉRISON RAPIDE DES ENGELURES



EN HAUT, TRAITEMENT DES DERMITES PROFESSIONNELLES DES OUVRIERS DE PYROTECHNIE PAR DES SÉANCES DE GYMNASTIQUE ÉLÉVATOIRE.. — EN BAS, TRAITEMENT DES PLAIES ATONES DES MEMBRES INFÉRIEURS

Voici une méthode très simple due à mon regretté maître, le docteur Jacquet, qui permet de guérir avec une étonnante rapidité les engelures quelles que soient leur ancienneté et leur gravité.

Pour les engelures des mains, faire, si possible, chaque heure pendant cinq minutes, la gymnastique élévatoire suivante :

Les bras étant en élévation, fléchir et étendre les doigts énergiquement.

Entre-temps éviter, dans la mesure du possible, de porter les mains ballantes.

Pour les engelures des pieds, la gymnastique élévatoire, moins facile, consiste, le corps étant étendu, à élever alternativement les jambes en étendant et en fléchissant les orteils.

Pansement. — Pendant la nuit (et pour les engelures ouvertes, nuit et jour) on pansera les lésions avec une couche épaisse d'Inotyol.

Nettoyer les lésions avec un corps gras, vaseline, axonge, ou huile. Eviter l'eau et le savon.

Avec ce traitement l'amélioration est immédiate, aux mains en particulier. La teinte violacée s'efface, les élancements douloureux se calment, l'œdème disparaît, les ulcérations se cicatrisent en quelques jours.

Le traitement est non seulement curatif, mais préventif. Si au début de l'œdème et de la cuisson l'engelureux a recours à la gymnastique élévatoire et à l'Inotyol, il est sûr de prévenir le mal.

Docteur François DEBAY,
Ex-chef du laboratoire dermatologique de l'hôpital St-Antoine.

Un Médecin qui est un grand romancier

André Couvreur publie, chez Albin Michel, l'édition complète de l'*Androgyne*. Ce nouveau roman, qui parut jadis, partiellement, dans un périodique, ramène brillamment l'attention sur cet écrivain. J'ai la satisfaction de tracer ici la vie et l'œuvre de mon confrère.

André Couvreur est un enfant du Nord. Il est né à Seclin, près de Lille. C'est une de ces villes industrielles qui, avant la guerre, contribuaient si puissamment à la prospérité de la France. Elle est maintenant en partie détruite et se relève avec peine de ses ruines. Mais quand André Couvreur y passa sa jeunesse, la cité était douce, le calme n'y était troublé que par le bruit des charrois, des sirènes convoquant les ouvriers à l'effort. Tout autour, c'était la plaine féconde, avec un horizon bas, semé, ci et là, de quelques bouquets d'arbre, de clochers des villages lointains. L'âme d'un artiste garde profondément l'empreinte du sol natal. Son œuvre en est souvent influencée. Sans doute devonsnous à ces premières impressions de l'enfance le caractère grave de la littérature d'André Couvreur. Mais, sans doute aussi le dut-il à l'exemple que lui donna son père.

Il était, ce père Couvreur, une admirable figure de médecin de province. Bien qu'ancien interne des hôpitaux de Paris, il avait tenu à s'installer dans son pays d'origine. Il pratiquait son art avec enthousiasme et désintéressement : le long héroïsme des médecins de campagne. Il ne voyait pas de plus belle profession que la sienne. Sur trois fils qu'il eut, il en engagea deux dans la même carrière. Il tenait à être leur premier maître. Le matin, il les emmenait à son hôpital, un superbe monument du treizième, orgueil de la petite ville. Les pauvres se souviennent des soins qu'ils reçurent des trois Couvreur. Ils n'oublient pas non plus la pièce de monnaie que leur glissait le père Couvreur après les avoir guéris — viatique d'un saint en redingote et en chapeau haut de forme à bords plats.

C'est ainsi qu'André Couvreur fit ses deux premières années d'études médicales, allant, le reste du temps, suivre les cours à Lille, où existe une faculté florissante. Puis il vint à Paris. Il y fut tout de suite externe des hôpitaux, dans le service de maîtres réputés : Périer, Potain, Brouardel, Tarnier. Les carabins vivaient encore, à cette époque, au quartier latin. La jeunesse y était turbulente, mais laborieuse. Le traité d'anatomie fermé, on se délassait en compagnie des artistes, des poètes, des peintres. C'est dans ce centre intellectuel qu'André Couvreur commença à satisfaire le goût d'écrire qui le tenait depuis l'enfance. Essais d'abord timides : des vers dans des revues de jeunes, une pièce à la Bodinière. Rien n'indiquait encore qu'il se dût lancer dans le roman et y réussir. Car il fallait vivre. Et André Couvreur s'installa à Paris, laissant à son second frère le soin de continuer, à Seclin, la mission paternelle.

La clientèle l'accueillit avec faveur. Mais résiste-t-on à une vocation déterminée ? Bientôt, André Couvreur publiait son premier roman : *Le Mal Nécessaire*, qui fit du bruit en l'année 1900, parce qu'il fustigeait la chirurgie intensive du moment. On a beaucoup épilogué sur le héros de ce livre. On a voulu reconnaître en lui un opérateur qui faisait grand tapage alors et abordait avec une humeur superbe toutes les interventions redoutées par les autres. Mais André Couvreur s'en est toujours défendu. Il a plutôt voulu plaider la cause des chirurgiens probes, en créant un type d'inconscient et en le mettant en conflit avec des savants honnêtes. Il a voulu aussi poser l'idée d'une sorte de barreau médical, qui servît de frein à l'exploitation de la chair humaine. N'importe, l'œuvre était noble et puissante. Elle mit l'auteur en rapports avec François de Curel, qui venait de traiter dans sa pièce, la *Nouvelle Idole*, à peu près le même sujet.

Et *Les Mancenilles* succédèrent. Les Mancenilles, ce sont les fleurs de l'arbre empoisonné, qui tuent quand on les respire. Autrement dit : les femmes syphilitiques. Il fallait un certain courage pour dénoncer en un roman ce mal social. On n'osait même pas alors prononcer le mot : syphilis. La race en souffrait, en mourait, mais le mot faisait rougir. Les mœurs, en évoluant, dissipèrent heureusement cette fausse pudeur et les *Avariés*, de Brieux, portèrent la cause à la scène. Il est vrai que, tout d'abord, la censure interdit la pièce, Brieux protesta hautement et invoqua, du même coup, dans les journaux, le livre d'André Couvreur. On finit par avoir raison de l'hypocrisie des masses. Les deux auteurs purent se réjouir d'avoir osé une besogne de prophylaxie.

LE MÉDECIN DU JOUR

M. le Dr André COUVREUR



Mais il faut reconnaître, dans *Les Mancenilles*, comme dans les romans qui vont suivre, l'influence professionnelle, l'observation du médecin appliquée à la littérature. Celle-là n'est pas préjudiciable à celle-ci. Bien au contraire, elle change des petits sujets d'alcôve, elle donne à réfléchir.

Les lectrices, qui n'aiment pas qu'on leur mette le nez dans leurs misères, commencent à comprendre le but humanitaire d'un livre. Elles liraient maintenant plus volontiers les *Mancenilles*, cette histoire d'un paralytique général qui, d'avoir mal respiré l'amour, finit dans l'abjection et entraîne la ruine de son foyer.

Puis, ce fut, en 1903, la *Source fatale*, procès de l'alcoolisme, autre fléau social. La ligue nationale contre l'alcoolisme récompensa ce volume de sa médaille d'or et l'Etat le répandit dans les bibliothèques publiques.

Mais d'autres champs s'offraient à l'activité bienfaisante du romancier. Il apparut à André Couvreur que l'humanité ne se souciait guère de la façon dont elle prolongeait l'espèce et qu'on faisait encore les enfants à notre époque comme à l'âge des cavernes, sans s'inquiéter de la repercussion de la santé du créateur sur le bonheur de la créature. C'est alors qu'il inaugure sa série de *La Famille*. Successivement voient le jour : *La Graine*, plaidoyer pour les bonnes semailles humaines, *La Force du Sang*, qui conte la puissance de l'hérédité, *Le Fruit*, qui est consacré à l'essor de l'enfant. Sous l'affabulation très vivante de ces romans, sous l'intérêt des tableaux et des scènes, vibre une pensée profondément charitable. Pour ma part, je n'ai jamais lu un livre aussi émouvant que *Le Fruit*. Il y est tracé un personnage de vieux médecin, soucieux de sa race, qui est de première beauté. La *Chronique Médicale*, que régit l'éminent docteur Cabanès, dont l'*Informateur Médical* publiait la biographie dans son dernier numéro, ne pouvait se désintéresser de cette propagande. Elle ouvrit une enquête sur la responsabilité des créateurs vis-à-vis de la créature. Une élite de savants, de penseurs, répondit, avec des arguments toujours favorables aux idées de l'auteur. Nouveaux succès.

Entre temps, André Couvreur publiait un roman d'imagination scientifique, *Caresco surhomme* ou le *Voyage en Eucrasie*. Il y transportait, dans un royaume fictif, réglementé par la science, son héros du *Mal Nécessaire*. On a lu ce rêve avec curiosité, ainsi que deux autres de même nature, *Une Invasion de macrobes*, accueillie par l'*Illustration*, et le *Lynx*, écrit en collaboration avec Michel Corday. Je laisse aux lecteurs le plaisir de découvrir ces fantaisies biologiques à la Wells : infiniment petits transformés en infiniment grands ; savant découvrant un sérum qui permet, à celui qui en est injecté, de deviner la pensée d'autrui.

André Couvreur avait depuis quelques années déjà abandonné la pratique médicale, quand la guerre le rétablit médecin. Dirigé sur Amiens, maintenu à son poste pendant la courte occupation de cette ville par les Allemands, il se révéla ensuite organisateur d'hôpitaux importants et y consacra passionnément son temps et ses forces. Rappelé plus tard à Paris, il fonda, avec l'aide de la maréchale Liautey, l'Institution nationale des Invalides. C'est là qu'on hospitalisait les grands blessés de la moelle épinière. Mais, pour la production littéraire, impossibilité presque absolue. A peine, au théâtre, le passionnant sujet d'un enfant survenant, chez une Française, des œuvres d'un Allemand. Cette pièce s'intitulait : « *Plus haut que l'Amour* ». La Bertha en interrompit les représentations.

Et voilà qu'André Couvreur se dédommage de son silence forcé et des horreurs de la tuerie en donnant naissance, avec une humour charmante, à un être de sorcellerie chirurgicale moderne : l'*Androgyne*...

Je souhaite à cette œuvre le joli succès qu'elle mérite.

André DUMAS,
Président de la Société des Poètes.

Cours de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie de Paris pour l'année 1923-1924

MÉDECINE LÉGALE. — *Cours théorique de médecine légale.* — Ce cours sera professé les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 6 heures à 7 heures., pendant le semestre d'hiver : 1° Médecine légale, toxicologie et déontologie, par M. le professeur Balthazard et M. Duvoir, agrégé ; 2° Législation et jurisprudence médicales par M. le professeur Hugueney de la Faculté de Droit.

Cours d'accidents du travail et maladies professionnelles. — Accidents du travail, maladies professionnelles et infirmités de guerre (lois des 9 avril 1898, 25 octobre 1919 et 31 mars 1919), par M. le professeur Balthazard, assisté d'agrégés, de médecins et chirurgiens des hôpitaux, tous les jours, de 6 h. à 7 h. (pendant les mois de mars et avril).

Cours pratiques. — 1° Autopsies à l'Institut médico-légal (place Mazas), pendant le semestre d'hiver de 2 h. à 3 h. : le samedi, par M. le professeur Balthazard ; le mardi, par M. Duvoir, agrégé ; le jeudi, par M. Dervieux, chef des travaux. Pendant le semestre d'été, les élèves procéderont eux-mêmes aux autopsies et seront exercés à la rédaction des rapports, les mêmes jours aux mêmes heures ;

2° Travaux pratiques de médecine légale (applications des méthodes de laboratoire à la pratique médico-légale), les jeudis, de 3 h. à 4 h. 1/2, sous la direction de M. Dervieux et de M. Piédelièvre, chef de laboratoire ;

3° Travaux pratiques de toxicologie, sous la direction de M. Kohn-Abrest, docteur ès sciences chef des travaux toxicologiques (au laboratoire de toxicologie, à l'Institut médico-légal), les mardis, de 3 h. à 4 h. 1/2 (semestre d'été) ;

4° Expertises d'accidents du travail, sous la direction de M. le professeur Balthazard, assisté de MM. Duvoir et Dervieux, le samedi à 3 h. (laboratoire de médecine légale, à l'Institut médico-légal).

PSYCHIATRIE. — *Cours de pathologie mentale.* — M. le professeur H. Claude fera tous les jeudis à 5 h., à la Faculté de Médecine (petit amphithéâtre) une leçon de pathologie mentale avec présentation de malades (semestre d'hiver).

Cours de clinique psychiatrique. — Le cours aura lieu tous les dimanches à 10 h., à la clinique des maladies mentales, Asile Sainte-Anne. Les élèves pourront également suivre les policliniques de M. le professeur H. Claude, les mercredis et samedis matin.

Cours de psychiatrie médico-légale. — M. le professeur H. Claude et M. Lhermitte, agrégé, feront pendant le mois de mars un cours de psychiatrie médico-légale à la Faculté de Médecine, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures.

Examen des malades et rédaction des rapports. — MM. Brousseau et Borrel, chefs de clinique, dirigeront ces exercices à la clinique des maladies mentales, Asile Sainte-Anne, tous les mercredis, de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Conditions d'admission aux cours et conférences de l'Institut de Médecine légale et de Psychiatrie. — Les docteurs en médecine français et étrangers, les étudiants en médecine français et étrangers (titulaires de 16 inscriptions), sont admis à suivre les cours et conférences de l'Institut de Médecine légale et de Psychiatrie, après s'être inscrits au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 h. Les titres et diplômes et de plus, pour les étrangers, l'acte de naissance, doivent être produits au moment de l'inscription.

Les droits à verser sont de : 1 droit d'immatriculation, 20 fr. ; 1 droit de bibliothèque, 10 fr. ; 4 droits trimestriels de laboratoire de 100 fr., soit 400 fr. ; 1 droit d'examen, 100 francs.

Le mouvement Médical

LA PROPHYLAXIE ANTIVÉNÉRIENNE

Si le nombre des vénéreuses ne diminue pas considérablement, la faute en est-elle aux médecins ?

Il y a quelques semaines, paraissaient dans l'*Œuvre* deux articles de M. Pierre Mille, consacrés à la Prophylaxie des Maladies Vénériennes. Après en avoir exposé les avantages et l'incontestable efficacité, il s'étonnait de la voir si peu pratiquée actuellement en France. Et il voyait la principale raison de cette abstention regrettable dans le fait que les praticiens se refusaient à vulgariser dans leur clientèle les méthodes prophylactiques dans la crainte de « tuer la poule aux œufs d'or ». Nous croyons devoir intéresser nos lecteurs en publiant la lettre qu'un de nos confrères a adressée à cette occasion à M. Pierre Mille :

Mon cher Maître,

J'ai lu avec un intérêt d'autant plus vif les deux articles que vous avez consacrés, dans deux récents numéros de l' « Œuvre », à l'exposition courageuse et opportune des notions de prophylaxie antivénérienne que, moi-même, depuis déjà 8 ans, en tant que conseiller technique d'un laboratoire scientifique, je m'efforce de les vulgariser également dans le public. C'est vous dire que, dans une certaine mesure, je puis être assez bien placé pour démêler les raisons exactes pour lesquelles, malgré les très sérieux efforts entrepris, notamment dans l'armée et la marine, la pratique des méthodes préventives, d'une efficacité quasi absolue pourvu qu'elles soient appliquées dans les délais et avec la technique voulues, n'est pas actuellement répandue davantage pour le plus grand bien de la race française.

Est-ce parce que les médecins, « **trop préoccupés de clientèle** » se désintéressent de l'hygiène, c'est-à-dire de l'enseignement des mesures propres à éviter, dans le cas qui nous concerne, les maladies vénériennes ? Et cela dans le but « **de ne pas tuer la poule aux œufs d'or** » que représente pour eux et pour les pharmaciens leur traitement prolongé et onéreux ?

Supposition aussi injuste qu'offensante et qu'imméritée pour notre Corps Médical. Je n'ai pas rencontré **un** seul praticien, et j'en ai pourtant vu des **milliers**, qui ait songé une seule seconde, alors que je lui exposais les règles de la prophylaxie antivénérienne, au préjudice matériel que la généralisation de leur application pourrait lui apporter dans l'exercice de sa profession.

Certains étaient sceptiques, et ce n'est pas un défaut : on leur propose tous les jours tant de panacées nouvelles qu'il est de leur devoir strict de n'accorder leur confiance qu'à des méthodes ou à des médicaments dont l'efficacité s'est vue dûment confirmée non seulement par des expériences de laboratoire mais encore par des mois de succès cliniques incontestables.

La plupart, tout en reconnaissant la valeur et la nécessité pressante de la prophylaxie antivénérienne, déploraient dans le même temps leur impossibilité matérielle quasi absolue de la vulgariser effectivement dans leur clientèle.

En effet, un médecin peut-il à un adolescent ou à un homme qu'il voit pour la première fois dans son cabinet pour une affection autre qu'une maladie vénérienne, conseiller de but en blanc, les mesures préventives en question ? Non ; il s'exposerait, dans la grande majorité des cas, à des réponses désobligeantes que je vous laisse le soin de deviner, réponses dictées par un sentiment peut-être excessif d'amour-propre et de pudeur, mais qui n'en est pas moins légitime dans une certaine mesure. Le temps est, en effet, passé où le médecin était considéré comme une sorte de confesseur laïque auquel on dévoilait toute sa vie et qui la dirigeait, dans bien des cas, de la naissance à un âge plus ou moins avancé. Voilà une occasion de plus de regretter dans l'intérêt du client et de la race, la disparition de l'ancien « **Médecin de familles** » que nous avons connu autrefois. Est-ce de la faute du médecin ? Non, mais plutôt des clients devenus moins fidèles, plus capricieux et qui croient défendre mieux leur santé en courant, au hasard des avis qu'ils peuvent entendre, de porte en porte de cabinets médicaux.

Notre médecin voit-il au contraire un malade atteint d'une affection vénérienne ? Il est alors trop tard, le mal est fait. Il faut d'abord soigner. Ensuite pour éviter certaines réinfections possibles, évidemment, il peut recommander facilement la prophylaxie. Et c'est ce que font tous les médecins, sauf peut-être certains praticiens. Mais, encore une fois, le mal est fait et voilà, guérie et prévenue d'accord, mais existant cependant en fait, une victime de plus du fléau vénérien.

Donc pourquoi imputer au corps médical comme négligence, ou bas calcul ou comme désintéressement fâcheux de l'hygiène ce qui n'est qu'une impossibilité morale et matérielle, qu'il est le premier à déplorer amèrement et qu'il s'efforce de vaincre le plus possible. En effet, tous ou presque tous les adeptes de la prophylaxie antivénérienne ont été faits par le médecin : c'est lui seul, qu'il soit militaire ou civil, qui, le premier, a mis dans les mains de ses clients les différents modèles de trousses de prophylaxie individuelle actuellement en service. Sans son concours, sa bonne volonté infatigable, malgré toutes les harangues et circulaires officielles, tous les articles de journaux, tous les tracts, toutes les pièces de théâtre, etc... il n'y aurait, pour ainsi dire pas un homme en France qui pratiquerait la prophylaxie antivénérienne.

Et nous arrivons maintenant seulement au véritable nœud de la question. La prophylaxie n'est pas pratiquée ni parce que les médecins (ou pharmaciens) s'en désintéressent (en admettant une seconde cette seconde supposition injuste), ni parce que les pouvoirs publics ne se préoccupent pas suffisamment de la vulgariser intensément, ni parce que le public est **ignorant** mais, surtout et uniquement parce que ce public s'en... moque et qu'il s'en... moque parce que son éducation n'est pas encore faite dans le **sens qui conviendrait**. On s'est adressé jusqu'à ce jour à sa raison, à son intérêt, à sa conscience, à son patriotisme, on a voulu l'effrayer par l'étalage complaisant de tous les désastres immédiats et lointains qu'entraînent les maladies vénériennes, etc., etc... et tout cela à de rares exceptions près, ne l'a pas convaincu de la nécessité de la mesure d'hygiène qu'on lui préconise et ne le convaincra pas, j'en ai peur de longtemps. Ce qu'il importe de tenter au plutôt c'est de changer sa mentalité d'homme, de mâle pour préciser, sa façon de concevoir la pratique de l'amour même le plus vil : l'amour mercenaire et de rencontre. Le Français est galant : aussi méprisable que soit sa partenaire, il craindrait de blesser sa susceptibilité ou son amour-propre professionnel, si devant elle, il prenait des précautions prophylactiques. Il est, en outre, un peu fat : il ne veut pas admettre que sa compagne puisse être malade et par conséquent contagieuse. « Les autres, toutes les autres ; oui, possible ! mais, en tout cas, pas elle ! » Enfin, il craint le ridicule : or, il trouve peu élégantes et vulgairement prosaïques, succédant à l'illusion passagère d'idéal, d'aussi médiocre qualité ait-elle été, de ses amours de rencontre, les manœuvres prophylactiques, aussi discrètes et aussi rapides soient-elles, grâce à l'existence des nécessaires de poche minuscules et sans le moindre caractère extérieur révélateur.

Voilà au vrai ce qui empêche seul à l'heure actuelle la prophylaxie antivénérienne de se répandre dans la pratique courante en France. Tant qu'on n'aura pas persuadé le Français, tant qu'il ne sera pas convaincu que la minute d'hygiène qu'on lui recommande est aussi naturelle que les plus élémentaires soins de toilette, il se refusera de voir autre chose en elle qu'une mesure inélégante, incorrecte et ridicule inventée à plaisir par des hygiénistes frigides et sans galanterie pour compliquer et enlaidir sa vie amoureuse. C'est là une tâche longue, délicate, ardue à laquelle, pendant et depuis la guerre, la grande majorité du corps médical, civil et militaire, s'est énergiquement attachée ; pour qu'elle aboutisse rapidement toutes les collaborations sont nécessaires : les pouvoirs publics, les différents commandements, la grande presse, la presse sportive, les romanciers, les auteurs dramatiques, le cinéma éducateur ; inlassablement, de toutes les manières possibles, il faut persuader à nos concitoyens qu'ils peuvent, qu'ils doivent se préserver, à peu de frais, contre les risques d'une contamination vénérienne meurtrière, par un simple geste qui, au bout de quelque pratique, devient quasi inconscient et qui n'a rien de plus ridicule en soi, de plus désobligeant à l'endroit de sa partenaire, de moins poétique, que le fait de procéder à une simple ablution de propreté. Quand ce résultat aura été atteint on pourra affirmer que les maladies vénériennes seront amenées à disparaître presque complètement dans un délai de temps extrêmement rapproché.

Dr Raymond GROC.

Association amicale des anciens médecins des Corps combattants

Cette Association cherche à grouper, tant dans un but de camaraderie que de soutien professionnel, tous les médecins qui ont servi sous le feu pendant la guerre. La condition essentielle pour en faire partie est d'avoir passé au moins six mois de guerre dans un régiment du front, ou d'avoir été blessé, ou d'avoir obtenu une citation pour fait de guerre.

Les adhésions sont reçues par le docteur Jacques Forestier, secrétaire général, 12, rue d'Anjou, Paris 8e, qui enverra tous les renseignements sur simple demande.





Congrès des Médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française.

Le XXVIIIe Congrès se tiendra en août 1924, à Bruxelles, sous la présidence de MM. Glorieux (de Bruxelles) et de Massary (de Paris). Secrétaire général : M. Ley (de Bruxelles).

QUESTIONS POSÉES. — *Psychiatrie.* — « Une des formes de l'enfance anormale : la débilité mentale ». Rapporteurs : MM. Vermeulen (de Gheel) et Simon (de Vaucluse).

Neurologie. — « Comment étudier les troubles du langage ». Rapporteur : M. Froment (de Lyon).

Médecine légale. — « L'adaptation du malade mental à son milieu ». Rapporteur : M. Sano (de Gheel).

Le XXIXe Congrès se tiendra en mai 1925, à Paris, sous la présidence de M. Anglade (de Bordeaux). Secrétaire général : M. Duplain (de Paris).

QUESTIONS DONNÉES. — *Psychiatrie.* — « La guérison tardive des maladies mentales ». Rapporteur : M. Robert (d'Auch).

Neurologie. — « Les encéphalopathies cérébrales infantiles ». Rapporteur : M. Crouzon (de Paris).

Médecine légale. — « La médecine légale civile des états d'affaiblissement psychique ». Rapporteur : M. Briand (de Paris).







REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

La contraction utérine, Forget-Urion, *Progrès Médical.*

En présence d'un cas traînant, il importe de faire un diagnostic pathogénique et de chercher l'hypertonie. On se basera sur l'agitation, les plaintes continuelles, les douleurs de reins ; la palpation est rendue difficile par la tension de l'utérus et sa sensibilité. Il est exceptionnel qu'on sente des anneaux de contracture. Le col est épais, tendu entre les contractions, douloureux au toucher.

En cas de doute sur l'état de la tonicité utérine, on emploie les moyens bénins comme les injections chaudes ; on évacue la vessie et le rectum ; on administre du sucre, la quinine.

Quand la contracture est évidente, la morphine est formellement indiquée.

Si les douleurs sont vives et la dilatation insuffisante pour qu'on puisse hâter l'expulsion, on recourt aux analgésiques (chloro, à la reine, protoxyde).

Quand la dilatation est presque complète, on peut activer l'expulsion par l'hypophyse ou le forceps. Bien que le forceps soit d'apparence plus brutal, il est plus maniable et son emploi reste moins aléatoire que celui de l'hypophyse dont on ne peut guère prévoir ou freiner les effets contracturants.

Sporotrichose et iodisme, Bernard, *Bruxelles médical.*

Que d'erreurs de diagnostic — souvent fatales — ont été commises dans ce domaine : « père de famille accusé de syphilis et tentant de se suicider ; pauvre petite commerçante, condamnée tuberculeuse, restant des mois à l'hôpital, et ruinée ; ouvrier atteint de soi-disant syphilis des os, mais résistante à l'arsenic et au mercure, allant être amputé ; néphrectomie pour pyélonéphrite sporotrichosique ; etc.» (Gougerot) ! Et encore ces trois cas terribles rapportés par Duque : deux malades ayant subi la double amputation des cuisses et un troisième, l'amputation du bras, la maladie continuant malgré cela à évoluer et ne s'arrêtant que lorsque le diagnostic fut posé et suivi immédiatement du traitement à l'iodure, souverain de ces affections.

Ainsi donc, les sporotrichoses n'intéressent pas seulement le dermatologiste, mais encore, et peut-être surtout, les médecins et les chirurgiens : ils doivent savoir, en effet, que les lésions les plus graves guérissent en quatre à huit semaines par des doses croissantes d'iodure de potassium : 2, 3, 4 grammes par jour.

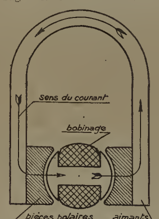


LE CARNET DU CHAUFFEUR

Comment réaimanter les aimants d'une Magnéto

Si l'on n'a pas d'appareil spécial, il est malgré tout possible de réaimanter suffisamment les aimants d'une magnéto en utilisant pour cela uniquement la batterie d'accumulateurs de la voiture.

On enlève d'abord le rupteur et on place l'induit de la magnéto de façon que la barre centrale soit horizontale, les pièces épanouies de l'induit se trouvent parfaitement en regard des deux pièces polaires de la magnéto. On réunit les deux pôles



de la batterie à l'enroulement de l'induit, ceci en fixant une vis à la masse et l'autre vis à l'entrée du courant.

On s'assure au préalable que les vis platinées sont écartées. Pour plus de précaution, on les maintient séparées en interposant un petit morceau de carton suffisamment épais.

On ne lance pas le courant d'une façon continue dans l'enroulement induit mais, au contraire, on provoque plusieurs fois des ruptures en touchant à plusieurs reprises les vis de fixation du dispositif de rupture avec le fil relié à l'un des pôles de la batterie.

Ces ouvertures et fermetures de courant provoquent des variations de flux magnétique qui agissent par l'intermédiare des pièces polaires de l'induit sur les branches de l'aimant en coupant le courant 12 à 15 fois, le contact durant à peine une seconde, on obtient une réaimantation suffisante des aimants, — réaimantation qui sera d'autant plus active que les épanouissements de l'induit se trouveront mieux placés en regard des pièces polaires.

On n'a pas besoin pour cette opération de se procurer de la polarité de chaque branche des aimants, car l'aimantation nouvelle est suffisamment puissante pour annuler, puis remplacer, même en sens contraire, l'aimantation première.

Une batterie de six volts ordinaire d'éclairage, donne de bons résultats, mais ceux-ci seront évidemment meilleurs si l'on opère avec une batterie de douze volts.

Dr Mériac.









SERVICE DE SANTE DES TROUPES COLONIALES

Affectations réserve

Les officiers du service de santé des troupes coloniales, ci-après désignés, affectés au 5e rég. d'infanterie coloniale, dissous, ont reçu les affectations suivantes :

21e rég. d'infanterie coloniale : MM. les médecins-majors de 1re classe Jacquin, Bresson, Sauzeau de Puyberneau, Bousseau ; M. le médecin-major de 2e classe Cluzan ; M. le médecin aide-major de 1re classe Moitron.

22e rég. d'infanterie coloniale : M. le médecin principal de 1re classe Bourdon ; M. le médecin-major de 2e classe de Shacken.

24e rég. de tirailleurs coloniaux : M. le médecin-major de 1re classe Rey.

NOMINATIONS

Les médecins dont les noms suivent, déclarés admis dans le corps de santé des troupes coloniales, au titre du recrutement latéral, ont été nommés au grade de médecin aide-major des troupes coloniales :

Les docteurs en médecine : MM. Flammarion, en résidence à Langres, rue Walferdin, no 7 ; Temple, en résidence a Montpellier, rue de l'Aiguillerie, no 23 ; Gilis, en résidence a Montpellier, rue de Verdun, no 19 ; Laquièze, en résidence à Paris, rue Saint-Denis, no 160 ; Delassiat, en résidence à Mieussy (Haute-Savoie).

Nomination dans l'ordre des SS. Maurice et Lazare (ordre italien)

Viennent d'être nommés :

Grands-officiers : MM. Vincent, médecin-inspecteur général, et Fernand Widal.

Commandeur : M. le professeur Paul Carnot.

Vouloir faire un journal est bien ; réussir a à en faire un qui ait une note personnelle c'est beaucoup plus difficile ; les prospectus des firmes pharmaceutiques qui naissent chaque jour sous forme de périodiques sont là pour vous le prouver.



Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE



LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an.............. 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 43 — 5 FÉVRIER 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

M. le Professeur MERKLEN vient de quitter Paris pour enseigner à Strasbourg



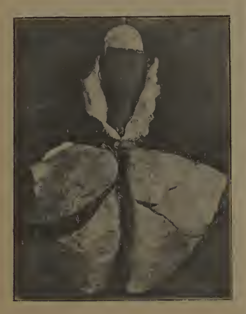
Les amis et les élèves de M. le Professeur Merklen se sont réunis à l'hôpital Tenon, à Paris, pour fêter la nomination du Maître parisien à la Faculté de Strasbourg et lui dire quels regrets il laisse parmi eux. Les photographies ci-dessus ont été prises au cours de cette manifestation de sympathie par l'*Informateur Médical*. En bas, désigné par une croix, M. le Professeur Merklen à l'issue de la réunion. Au-dessus MM. les Professeurs Hutinel (nu-tête) et Nobécourt, à gauche et à droite, deux instantanés pris pendant les discours. Les personnalités dans les médaillons sont à gauche M. Heuyer, dont le discours fut très remarqué et à droite M. Pierre Lereboullet. En bas et à gauche, M. Sauton, à droite M. Fiessinger.

(Photos *Informateur Médical*).

LES TÉTINES HOMICIDES

Au moment où est pendant devant le Parlement le Projet de loi interdisant la vente des sucettes, il n'est pas indifférent de montrer que cette interdiction ne se justifie pas seulement par des raisons d'hygiène, mais que tétines et sucettes sont capables de provoquer des accidents de suffocation.

MM. Balthazard et Duvin viennent de faire connaître à l'Académie de médecine un cas lamentable où un enfant de quatre mois mourut en quelques minutes de la suffocation occasionnée par une tétine, dans laquelle le père avait introduit un gros bouchon coupé en deux. A maintes reprises, grâce à ce moyen, la tétine n'avait pu être avalée. Mais, dans la nuit de la Toussaint, quelques minutes après que la mère eut donné la sucette à l'enfant, elle entendit qu'il respirait difficilement ; elle se leva et constata que l'enfant avait avalé la tétine. Elle essaya de la lui enlever, mais l'enfant ayant fait à ce moment un mouvement de déglutition, la tétine s'enfonça plus profondément dans le gosier. Le père, à son tour, fit une tentative



Vue postérieure des poumons et de l'œsophage d'un enfant mort de suffocation par suite de la dèglutition d'une tétine. La paroi postérieure de l'œsophage incisée sur la ligne médiane.

infructueuse, l'extrémité du bouchon étant entièrement mousse et les dimensions de la bouche de l'enfant ne permettant pas d'introduire deux doigts. Et l'enfant succomba en quelques minutes devant les parents impuissants à le soulager.

« Bien entendu, dit M. le professeur Balthazard, les explications fournies par les parents sont parfaitement admissibles et l'examen du corps étranger montre bien que, sans pince, il était impossible de l'extraire du pharynx, que tous les essais devaient, au contraire, aboutir à l'enfoncer plus profondément. L'observation est d'autant plus intéressante qu'un médecin appelé par le commissaire de police n'avait pas hésité à déclarer que l'on se trouvait en présence d'une suffocation criminelle.

» L'accident que nous signalons n'est pourtant pas exceptionnel. Nous conservons, au musée de l'Institut médico-légal, une tétine à l'intérieur de laquelle un bouchon fut introduit et qui causa l'asphyxie du nourrisson. Même avec les sucettes, ces accidents sont possibles, malgré le cercle en os qui se trouve à la base ; nous avons eu connaissance d'un cas où, le disque d'os s'étant rompu, le nourrisson succomba après déglutition de la sucette.

» Notre observation est encore intéressante par ce fait que, dans le groupe très complexe et très disparate des asphyxies, elle constitue le type des asphyxies par obstacle à l'arrivée de l'air dans les poumons, sans aucun trouble de la circulation. Elle montre par suite que les congestions viscérales, la cyanose de la face, les injections et ecchymoses des muqueuses oculaires, qui sont signalées par les auteurs comme des signes d'asphyxie, ne s'observent, à vrai dire, que dans les asphyxies qui s'accompagnent d'une gêne de la circulation veineuse, telles que la compression du thorax, la strangulation lente au lien ou à la main. Par contre, dans l'obstruction complète ou presque complète de la glotte, la violence des mouvements d'inspiration entraîne la formation d'un emphysème considérable par rupture des cloisons alvéolaires.

» Enfin les faits auxquels nous avons fait allusion, et que vient confirmer notre nouvelle observation, montrent que les sucettes, déjà condamnées par tous les hygiénistes, qui les considèrent comme les meilleurs moyens de propagation des maladies infectieuses du nourrisson, sont encore des instruments dangereux, qui sont susceptibles de causer des accidents irréparables.

» Nous émettons donc le vœu que la loi sur l'interdiction de la vente des sucettes soit rapidement votée par le Parlement, sans aucun souci des intérêts particuliers qu'elle peut léser. Mais, de plus, il faut que la Presse nous aide à signaler le danger que constituent pour les nourrissons les sucettes improvisées, tétines garnies d'un bouchon, racines d'iris ou de guimauve, etc., qui sont des vecteurs de germes pathogènes et qui peuvent en outre provoquer des accidents de suffocation mortels. »

A la prison Chave, de Marseille, les prévenus avaient à supporter de singuliers voisinages

Nous lisons, en effet, dans *Aux Ecoutes* :

Le docteur Cousin, qui était très malade, a été mis en liberté sous caution. Il paraît qu'il souffre d'un « calcul ». Probablement de celui des inspecteurs chargés de reviser sa comptabilité.

Le docteur Cousin partageait une cellule avec deux Kabyles, dont l'un est un assassin. Il n'y a, dans cette cellule, qu'un seul bas-flanc. Les deux Kabyles, plus jeunes et plus forts que le docteur, l'obligeaient, à coups de poing, à coucher par terre, à même le sol.

Le docteur Platon, conseiller municipal de la ville de Marseille, possède une splendide barbe blonde. Cette barbe a séduit l'un de ses compagnons de cellule, un Annamite, qui en est tombé follement amoureux. Le docteur Platon a fort à faire pour se garantir des entreprises de son co-détenu. Lui aussi couche par terre, à même le sol, mais c'est qu'il préfère abandonner le bas-flanc à l'Annamite « seul », malgré les instances de ce dernier pour le lui faire partager.

C'est le docteur Yves Picot, fils du colonel-député de la Gironde, qui est chargé de passer la visite de ses confrères sous les verroux.

PETITES NOUVELLES

Le bureau de la Société de Médecine légale pour 1924 est composé de : MM. Balthazard, président : Bordas et Lemercier, vice-présidents ; Antheaume, secrétaire général ; Dervieux et Duvoir, secrétaires des séances ; Kohn-Abrest, trésorier ; Georges Brouardel, archiviste-bibliothécaire.

M. Vaquez est nommé président de la Société médicale des hôpitaux pour 1924 ; MM. Guinon, vice-président ; de Massary, secrétaire général ; Grenet, trésorier ; Monier-Vinard et Maurice Renaud, secrétaires.

M. le professeur Dandois, de Louvain, vient d'être élu président de l'Académie royale de médecine, en remplacement de M. le professeur Firket, sortant et non rééligible. M. Rauwez a été nommé premier vice-président, et M. Cousot, deuxième vice-président.

Les médecins sanitaires maritimes désirant naviguer sont priés de s'adresser au docteur Bouissou, secrétaire général du Syndicat des médecins sanitaires maritimes du sud-est de la France, 16, rue Puget, Marseille, qui collationnera les demandes pour suite utile.

M. le médecin inspecteur général Vincent est maintenu dans les fonctions de président du comité consultatif de santé pour l'année 1924.

LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

Voici le statut de l'exercice de la profession de sage-femme tel que l'Académie de médecine voudrait le voir établir par une loi.

Capacité de la sage-femme

Grossesse. — 1° La sage-femme a le droit de donner des soins d'hygiène à la femme enceinte dont la grossesse est normale.

Dans le cas où une complication survient, elle doit donner à la femme enceinte le conseil de se confier à un médecin.

En cas de refus, elle doit se récuser, mais elle peut, sous la direction et la responsabilité du médecin, appliquer le traitement prescrit.

Accouchement. — 2° La sage-femme peut donner des soins à la femme dont l'accouchement est normal.

Elle doit appeler le médecin dès qu'il se produit un fait anormal, soit pendant l'accouchement, soit pendant la délivrance.

Mais, en cas d'urgence, elle peut faire les interventions suivantes : la version par manœuvres externes et celle par manœuvres internes, l'extraction de l'enfant par le siège, la rétropulsion du cordon, la délivrance artificielle. Elle peut pratiquer la suture des déchirures limitées à la commissure postérieure de la vulve.

Cette nomenclature pourra être modifiée après avis de l'Académie de médecine.

Il doit être rappelé que les sages-femmes ne doivent pas pratiquer d'exploration vaginale sans doigtiers stérilisés, ni d'intervention sans gants de caoutchouc stérilisés.

Suites de couches. — 3° La sage-femme peut soigner la femme accouchée pendant les suites de couches normales.

Elle est tenue de faire appel au médecin quand une complication survient.

Elle peut, sous la direction et la responsabilité du médecin, appliquer le traitement prescrit.

4° La sage-femme peut conserver le contrôle de l'allaitement maternel, de l'alimentation, de l'hygiène de l'enfant et de tout ce qui a trait à son développement jusqu'à l'âge de deux ans ; mais elle n'a pas qualité pour juger de l'opportunité d'établir l'allaitement mixte ou artificiel ; elle peut le surveiller d'après les indications du médecin. Elle doit, sans nulle exception, réclamer le recours à l'intervention du médecin chaque fois qu'un symptôme morbide apparaît.

Dans le cas où une femme enceinte, en travail ou accouchée, ou bien les parents d'un enfant refuseraient de suivre l'avis donné par la sage-femme de s'adresser à un médecin, la sage-femme devra en référer à l'autorité médicale qualifiée pour la contrôler dans l'exercice de sa profession.

5° Elle peut prescrire les médicaments dont la liste a été arrêtée après avis de l'Académie de médecine et dans les quantités fixées par elle.

6° Elle peut pratiquer la vaccination et les revaccinations jennériennes avec du vaccin animal.

Garanties d'instruction nécessaires pour exercer la profession de sage-femme

1° Pour être admise comme élève sage-femme, la postulante doit avoir, à son entrée dans les écoles et dans les maternités, dix-neuf ans révolus et moins de vingt-cinq ans.

A titre transitoire, pendant cinq ans, à partir de la promulgation de la loi, la limite supérieure d'âge pourrait être fixée à trente ans.

2° La postulante aux études de sage-femme devra justifier de la possession du brevet élémentaire et subir à son entrée à la Faculté, à l'Ecole ou à la Maternité, l'examen spécial prévu par l'arrêté ministériel du 11 janvier 1917.

Il serait utile qu'un programme fût fait des connaissances spéciales dont la candidate doit justifier dans l'examen d'entrée. L'enseignement pourrait en être fait dans la post-scolarité.

3° Lorsqu'il sera constaté qu'une élève admise dans une école de sages-femmes n'aura pas, à la fin du premier trimestre suivant son entrée, fait preuve de qualités physiques, morales ou intellectuelles nécessaires, elle pourra être congédiée.

4° La durée des études est de deux ans. Leur programme doit s'adapter au rôle médical et social de la sage-femme et se limiter aux connaissances qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa profession.

Exercice de la profession de sage-femme

1° L'exercice de la profession de sage-femme est libre pour les sages-femmes munies du diplôme délivré par l'Etat français, dans les conditions ci-après.

2° L'administration doit prendre les mesures nécessaires pour que toute femme qui accouche puisse être assistée par un médecin ou une sage-femme.

3° Les sages-femmes peuvent collaborer, sous la direction des médecins, à la surveillance des enfants inscrits à l'Assistance médicale et protégés par les lois.

Dans ce but, la sage-femme devra faire au moins deux visites par mois du 1er octobre au 1er juin, et une visite par semaine du 1er juin au 1er octobre.

Elle devra en référer au médecin chaque fois que l'état de l'enfant ne sera pas normal.

4° Il faut assurer aux sages-femmes chargées d'un service public des conditions d'existence honorables par des allocations communales, départementales ou d'Etat et par l'attribution d'une retraite lorsque l'âge ou leur état de santé les empêcheront d'exercer leur profession.

5° Il serait très désirable que les sages-femmes fissent au moins tous les dix ans, un stage de quinze jours dans une clinique ou une maternité-école de la Faculté dont elles ressortisseut.

6° Il convient de créer sur tout le territoire une organisation conforme à celle demandée par l'Académie de médecine en 1921, dans ses vœux pour la protection de la santé publique. Cette organisation doit fonctionner en accord avec celle qui sera établie par la revision de la loi du 15 février 1902.

Il y a notamment lieu :

D'attribuer au médecin chargé d'assurer l'exécution des lois, décrets et règlements relatifs à la santé publique :

a) La surveillance des sages-femmes et des maisons d'accouchements privées ;

b) Le pouvoir de prescrire aux sages-femmes les mesures d'urgence capables d'assurer la sécurité des mères et des enfants particulièrement quand existe un risque d'infection.

7° Pour qu'un contrôle effectif puisse s'exercer, la sage-femme tiendra un registre, officiellement paraphé, sur lequel seront notés tous ses actes professionnels, avec le résultat en ce qui concerne la mère et l'enfant.

Le médecin inspecteur d'hygiène sera seul qualifié pour prendre connaissance de ce registre.



Le docteur Guedeney, fils du docteur Guedeney, maire d'Alix-Ste-Reine et conseiller d'arrondissement, vient de tomber sous les coups d'une jeune fille de 20 ans, Mademoiselle Sébillotte. Ci-dessus la meurtrière et sa victime.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur Henri Grillot et Mme, née Latouche, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Henri-Pierre. Autun (S.-et-L.), 22 janvier.

— Le médecin aide-major des troupes coloniales Pierrat et Mme, née Comberousse, font part de la naissance de leur fils Paul. Paris, le 16 janvier.

— Le docteur Léon Binet et Mme, née Anne-Marie Pradeau, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Jean-Paul, le 9 janvier.

— Le docteur et Mme Louis Michon sont heureux de faire part de la naissance de leur sixième enfant, Marie-Thérèse.

Mariages

Le mardi 11 décembre a été célébré, dans l'église Notre-Dame de Bordeaux, le mariage de Mlle Germaine Cassaet, fille de M. le docteur Cassaet, professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine de Bordeaux, avec M. le commandant André Roux, chef de bataillon au 61e régiment de tirailleurs marocains.

Nécrologies

— Le docteur Flament, ancien interne des hôpitaux, ancien médecin-chef de l'hôpital militaire de Bordeaux, médecin principal de 1re classe en retraite. M. Flament avait été élève de l'école de service de santé de Strasbourg, puis de celle de Lyon.

— Le 18 novembre 1923, à Saintes, où il avait pris sa retraite, est décédé M. le docteur Jean-Alexandre Guillaud, ancien professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. Agrégé des Facultés de médecine dans la section des sciences naturelles en 1876, il fut nommé, en 1880, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. Il avait été atteint par la limite d'âge en 1920.

— On annonce la mort subite, à son domicile, à Paris, du docteur Paul Cuvillier. La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).

— On annonce la mort de M. François Coulomb, beau-père du docteur R. de Medevielle, directeur de la *Revue médico-chirurgicale des praticiens* et du *Fanion médical.*

— Nous apprenons la mort de Mme Poiteau, femme du docteur Alphonse Poiteau et mère du docteur Emile Poiteau, de Bienvillers-au-Bois (Pas-de-Calais).

NOUVELLES BRÈVES

M. Sorel, agrégé, chargé d'un cours de médecine légale et déontologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé, à partir du 1er avril 1924, professeur de médecine légale et déontologie à ladite Faculté, en remplacement de M. Dalous, appelé à d'autres fonctions.

Informations Diverses

Les élèves et amis de M. le Professeur Bergonié font établir une plaquette en son honneur. Pour tous renseignements, à ceux qu'elle pourrait intéresser, s'adresser : à M. le docteur Laquerrière, 60, rue de Rome, à Paris.

Un concours pour l'admission à des places d'interne en médecine et en chirurgie à la Maison départementale de Nanterre et à des places éventuelles d'interne provisoire, s'ouvrira le 19 février 1924. Le nombre des places d'interne titulaire est actuellement fixé à six.

Le concours d'oto-rhino-loryngologiste des hôpitaux de Paris sera ouvert le lundi 17 mars 1924, à 9 heures du matin, dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saint-Pères, n° 49.

M. Guyot, agrégé, a été nommé professeur de pathologie externe et chirurgie opératoire et expérimentale à la Faculté de Bordeaux.

M. Lande, agrégé, est chargé d'un cours de médecine légale et déontologie (chaire vacante).

La Société d'histoire de la médecine a procédé au renouvellement de son bureau qui est constitué de la façon suivante : Président, M. le professeur Menetrier ; vice-présidents, MM. Laignel-Lavastine et le médecin-inspecteur général Sieur ; secrétaire général, M. Marcel Fosseyeux.

M. Basset, agrégé, est nommé sous-directeur des exercices de médecine opératoire au laboratoire d'anatomie médico-chirurgicale de la Faculté de Médecine de Paris.

La session annuelle de la Société d'hydrologie et de climatologie de Bordeaux pour 1924 aura lieu à Bordeaux, du 1er au 4 mai.

Un emploi de médecin chef de laboratoire des consultations anti-vénériennes du soir à l'hôpital Bichat est actuellement vacant. Ces consultations ont lieu deux fois par semaine, les lundi et vendredi, à 18 heures 30. Une indemnité de 25 francs par séance de consultation effectivement assurée est allouée à ce médecin.

Le Bureau de la Société médicale des praticiens est ainsi constitué pour 1924 :

Président : Dr Goubeau.

Vice-présidents : Drs Keim et Maurice.

Secrétaire général-trésorier : Dr Dieupart.

LA VIE MÉDICALE A L'ÉTRANGER



Les médecins espagnols qui viennent d'être élus membres du Comité directeur du Collège des Médecins de Madrid

(Assis). — Les docteurs Izquierdo, Arquellada, Madariaga, Blanc, Taboada, Velasco Pajares. (Debout). — Les docteurs Barrera, Palacios, Cortes, Abeille, Lopez Duran, Martin Menendez, Gomez Ulla.

Les adieux du Profes. Merklen à la Faculté de Paris

Avant de partir pour Strasbourg M. le Profes. Merklen a eu la joie de trouver réunis autour de lui ses élèves et ses amis

Dès que la nomination du Pr. Merklen fut officielle, un comité se forma sur l'initiative de ses élèves Heuyer, Veil, Hirshberg. On décida d'ouvrir une souscription pour offrir au maître un souvenir. Maîtres, élèves, amis de Merklen répondirent unanimement.

J'ai eu le plaisir d'assister le dimanche 20 janvier à la cérémonie intime et touchante qui réunissait dans l'amphithéâtre des cours de l'hôpital Tenon, le Pr. Merklen et ses amis.

Dans le fond de la salle était l'objet d'art offert en souvenir. Ne frémissez pas, confrère, ce n'était point un bronze, une de ces victoires ailées ou mutilées, cadeau autrefois classique du client reconnaissant, terreur des femmes de confrères. Rendons aux organisateurs le juste hommage que mérite le goût dont ils ont fait preuve en choisissant une fort belle tapisserie, qui a dû plaire autant à Mme Merklen qu'au professeur lui-même.

Une foule d'amis emplissait les gradins de l'amphithéâtre ; face à eux le Pr. Hutinel, présidait, ayant à ses côtés les Pr. Nobecourt et Merklen. J'ai noté dans l'assistance Mme Merklen, Mme Hirtz et Mme Logre, le Pr. Sicard, les docteurs Lian, Lardennois, Michel, P.-E. Weill, Weissenbach, Logre, Lévy-Solal, Lardennois, Michel, Siguret, Caussade, Veil, Hirschberg.

Nous eumes le plaisir d'entendre des allocutions simples et sincères; le Pr. Hutinel félicita chaleureusement son cher élève d'avoir accepté la chaire de Strasbourg et fit magnifiquement entrevoir les services qu'il allait rendre. Très ému, le Pr. Nobecourt parla de la profonde amitié qui l'unit depuis tant de longues années à Merklen. Au nom des médecins de Tenon, le docteur Michel exprima leurs regrets du départ d'un collègue profondément sympathique. Le Dr Heuyer, dans un petit discours très éloquent et très appplaudi, dit toute l'admiration et l'affection des élèves de Merklen pour leur maître. Il évoqua en termes particulièrement heureux la mémoire du Dr Hirtz et celle du Dr Dupré. Puis ce fut le tour d'un non médical, le sénateur Pénancier qui connut Merklen pendant la guerre dans une formation sanitaire, dont il était officier gestionnaire, et qui vient lui apporter le témoignage de sa grande amitié. Il conte une amusante anectode. Le médecin chef de la formation à laquelle il appartenait, se vantait d'être un militaire et de mépriser la médecine ; mais voilà qu'un jour Merklen est affecté à cette formation. Tout change ; à voir celui-ci examiner et traiter les malades, le médecin chef commence à comprendre que la médecine n'est point chose aussi méprisable qu'il le pensait.

Merklen répondit : De taille moyenne, large d'épaule, les cheveux en brosse, un front haut, des yeux vifs derrière son binocle, une moustache courte, une fine barbiche en pointe, il donne une impression d'un homme jeune et énergique. Il lit ; sa voix est nette, claire, portant bien, l'élocution facile ; le style est élégant, très littéraire — Merklen lit, car il n'a pas voulu improviser ; il a tenu à ce que ce discours exprimât pleinement ses sentiments ; il l'a profondément médité et sous des pensées admirables, d'une philosophie noble et stoïque, il a laissé transparaître toute la tristesse où il était, de quitter ses amis dont l'affection si belle était un des grands charmes de sa vie.

Cette fête d'amitié laissera un souvenir ineffaçable. Bien souvent là-bas, à Strasbourg, le Pr. et Mme Merklen aimeront à en évoquer les détails. Si triste que soit un départ, l'approbation de ceux qu'on estime en tempère le regret. Il semble qu'on ne les quitte point, tant leur souvenir reste vivace et nous enveloppe de leur invisible présence.

M. le Docteur REGAUD est élu membre de l'Académie de médecine

L'Académie a procédé à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Langlois, décédé :

1er tour. — M. Regaud, 40 voix ; M. Jean Camus, 33 voix ; M. Lapicque, 1 voix ; M. Anthony, 10 voix.

2e tour. — M. Regaud, 43 voix ; M. Jean Camus, 39 voix ; M. Anthony, 2 voix.

M. le docteur Regaud est élu.

L'Actualité Médicale devant l'objectif



M. le Docteur Ménard, radiologiste des Hôpitaux de Paris, qui vient de subir une nouvelle et douloureuse amputation.



M. le Professeur Vaquez, qui fut appelé à Athènes auprès de M. Venizelos.



M. le Docteur Debat qui fit connaître dans notre dernier numéro son traitement efficace des engelures.

SCIENCE ET COMMERCE

Une controverse scientifique autour d'une expertise

Un expert ayant analysé une spécialité prétend qu'elle ne contient pas les produits annoncés

Le fabricant de cette spécialité conteste la valeur de la technique employée par l'expert

NOTRE ENQUÊTE

Ces derniers jours on trouva, publiée par les organes les plus sérieux de la grande presse, l'information suivante :

« M. Fougerie, juge d'instruction à Versailles, vient d'ouvrir une information contre MM. Drouhet et Pinet, fabricants de spécialités pharmaceutiques, 37, rue de Marly, à Rueil, qui mettaient en vente des cachets antinévralgiques sous le nom de phosophorme et de phospirine.

» Or, d'après une expertise faite par M. Radet, lauréat de la Faculté de pharmacie, les compositions organiques annoncées sur l'étiquette sont remplacées uniquement par des produits les plus ordinaires. »

La rédaction de cette information, ornée d'un titre péjoratif et tendancieux, que nous nous refusons à publier, était faite pour alarmer le monde médical. Venant après cet accident regrettable qui fit administrer à un malade un poison mortel retiré d'un tube de comprimés de ferment lactique, cet acte judiciaire ne pouvait qu'inciter à la prudence les médecins qui espèrent trouver dans une spécialité pharmaceutique sortant d'une officine sérieuse un gage pour l'efficacité de la thérapeutique qu'ils ordonnent.

Aussi avons-nous pensé qu'il était indispensable de nous livrer à un complément d'enquête au sujet de cet incident.

M. Drouet, que nous sommes allés joindre dans son laboratoire, voulut bien distraire quelques instants du temps qu'il consacre tout entier à ses recherches et comprendre notre souci de journaliste préoccupé de parfaire avec équité le nombre et la qualité de ses informations.

— Certes, nous dit-il, vous me voyez complètement rassuré, mais je conviens que la façon dont les faits qui vous amènent sont présentés justifie quelque émotion.

— Sans doute, car rien ne se colporte aussi vite que la calomnie.

— Assurément. Mais, en l'espèce, qui donc trouve intérêt à dénaturer pareillement les faits ? Le phosoforme est un produit qui exige une préparation aussi longue que compliquée. La technique que j'applique m'est particulière, elle a fait l'objet de ma thèse de doctorat en pharmacie. Je me suis livré à un nombre considérable de travaux à son sujet.

» Les procédés de dosage du phosoforme, qui sont extrêmement délicats, sont également le résultat de mes investigations. Rien ne sort de mon laboratoire qui n'ait été soigneusement contrôlé. Une expertise a eu lieu dont je conteste les résultats et j'ai réclamé une contre-expertise, qui démontrera la valeur de ma préparation.

» Eh quoi, le phosoforme serait un produit anodin ? Mais une pareille affirmation est pure bouffonnerie, car comment expliquer les résultats obtenus dans les hôpitaux par un grand nombre des médecins les plus en renom. Tenez, lisez... »

Et M. Drouet me fait lire, en effet, une lettre d'un clinicien les plus écoutés, qui lui demande du phosoforme pour son service en des termes qui sont pleinement rassurants sur l'efficacité de ce produit.

« Au reste, puisque le journalisme moderne c'est un peu de l'inquisition, vous allez me suivre à travers mon laboratoire et vous y verrez que nous n'y mettons pas « *du soleil en bouteille* » !

Nous avons visité pas mal de laboratoires pharmaceutiques et nous vous confions très volontiers que nous avons été étonnés d'y voir trop fréquemment la majeure partie de leur organisation consacrée à l'emballage des produits. Aussi fûmes-nous heureux et rassurés des salles où M. Drouet nous conduisit durant une demiheure pour nous faire connaître et apprécier la technique minutieuse, originale, savante et compliquée qui préside à la préparation du phosoforme, ce produit que « M. Radet, lauréat de la Faculté de pharmacie » (il ne doit pas être flatté, M. le doyen de la Faculté, qu'on méconnaisse ainsi son orthographe et ses titres) affirme n'être composé que « des produits les plus ordinaires ».

Après tout, la solution d'acide monoéthylphosphorique qui constitue le phosoforme n'est-elle, pour l'honorable expert, qu'un *produit ordinaire*... Mais il est certain que la controverse sera menée de plus haut et qu'elle nous réservera des surprises.

A l'Académie de Médecine

Les cas de cancer observés dans la région toulousaine augmentent en des proportions vraiment inquiétantes

J'ai cherché, a déclaré M. le professeur Rémond (de Metz), à la dernière séance de l'Académie de médecine, sous le patronage de mon collègue à la Commission du cancer, M. le doyen Abelous, à obtenir des médecins de la région des renseignements suffisants pour établir une carte du cancer.

Malheureusement l'absence de notes chez les uns, l'inertie des autres, des rivalités professionnelles ou syndicales chez quelques-uns, ont réduit le nombre des réponses, et le travail de la carte est resté en suspens. Mais du nombre des réponses faites par les mêmes médecins, habitant les mêmes communes, et portant sur des clientèles observées pendant quatre ans : 1919, 1920, 1921, 1922, on peut tirer quelques renseignements intéressants.

Le nombre des médecins ayant répondu est de 270. Le nombre des localités correspondant à leur activité professionnelle est de 694

Le nombre des cas signalés s'élève pour les divers départements explorés aux chiffres suivants :

Ariège : 1919, 7 ; 1922, 52. — Aude : 1919, 27 ; 1922, 105. — Aveyron : 1919, 66 ; 1922, 120. — Haute-Garonne : 1919, 26 ; 1922, 113. — Gers : 1919, 76 ; 1922, 142. — Hautes-Pyrénées : 1919, 24 ; 1922, 66. — Tarn : 1919, 27 ; 1922, 83. — Tarn-et-Garonne : 1919, 25 ; 1922, 59. — Toulouse-ville : 1919, 22 ; 1922, 126.

Un médecin de campagne soutient brillamment une thèse de Doctorat ès-sciences

Le 10 décembre, dans le grand Amphithéâtre de la Faculté des Sciences de Bordeaux, M. le Dr Menier, a soutenu brillamment une thèse de doctorat ès-sciences naturelles. M. Menier avait pris comme sujet l'anatomie comparée des muscles coxi-fémoraux chez les vertébrés. Le travail repose sur la dissection de près de 200 espèces différentes de vertébrés. Une étude bibliographique complète et discutée permet avec les recherches de l'auteur de se rendre compte de l'évolution ontogénique et phylogénique de ces muscles de la marche des vertébrés inférieurs à l'homme chez lequel apparaissent les fessiers supérieurs auxquels est due la station verticale.

M. Menier a pu mener ce travail considérable à bonne fin malgré les exigences et les fatigues d'une clientèle de campagne très importante. Il exerce, en effet, dans la Dordogne, à Saint-Méard-de-Gurçon. Il a obtenu la mention très honorable. Nous joignons nos sincères félicitations à celles qui lui ont été adressées.

Une pension de 40.000 fr. à titre de récompense nationale est faite à Mme Curie

Le *Journal officiel* publie, à la date du 18 janvier :

Il est accordé à Mme Curie, professeur à la faculté des sciences de l'Université de Paris, une pension annuelle de quarante mille francs (40.000 fr.), qui sera inscrite au Trésor public avec jouissance du 1er décembre 1923.

La totalité de cette pension sera reversible sur chacun des deux enfants de M. et Mme Curie et par parts égales.

Cette pension ne se confondra pas avec celle à laquelle Mme Curie pourrait avoir droit, en vertu de la loi du 9 juin 1853 et des lois subséquentes.

Elle se cumulera avec les traitements ou émoluments de toute nature que Mme Curie et ses enfants pourront recevoir.

POUR LES MÉDECINS COLONIAUX

M. le colonel Picot, député, demanda à M. le Ministre des Colonies, de faire connaître si les dispositions de l'article 7 de la loi du 1er avril 1923 sont applicables aux fonctionnaires coloniaux et entre autres, aux médecins de l'assistance faisant du service en Indo-Chine.

Le ministre a répondu : L'article 7 de la loi du 1er avril 1923, comme toutes les dispositions législatives similaires antérieures, vise uniquement les fonctionnaires, employés, agents, sous-agents et ouvriers appartenant aux administrations ou établissements de l'Etat. Il a paru toutefois équitable d'en prévoir l'extension aux personnels des cadres coloniaux et locaux des colonies et une circulaire du 8 novembre 1923 a invité les chefs de nos établissements outre-mer à adresser des propositions ou prendre des mesures en conséquence. L'assistance médicale indigène de l'Indo-Chine étant un corps local, c'est le gouverneur général de cette possession qui a à prendre des dispositions en la circonstance.

LA MÉDECINE AU PALAIS

Autour d'un testament

La première chambre civile de la cour d'appel de Douai, présidée par M. le premier président Landry, vient de rendre son jugement au sujet de l'affaire de captation d'héritage reprochée à M. le docteur Morel, député du Pas-de-Calais et dont l'*Informateur Médical* a parlé en son temps.

Adoptant les conclusions de M. l'avocat général Cruveille, la cour a confirmé le premier jugement, maintenant la validité du dernier testament, que Mme Masure rédigea en faveur des enfants du docteur Morel.

M. Masure, ex-président du tribunal civil de Béthune, est donc débouté.

Un « guérisseur » acquitté

Par « amour de l'humanité », comme disaient les prospectus dont il inondait Paris et la banlieue, Jean Savoie, dit S. Clément, disciple de Pascal, Curie, Hertz, de Messmer et quelques autres illustres personnages, prétendait rendre la vue aux aveugles, guérir les paralytiques et les tuberculeux. Jean Savoie avait écrit une « Nouvelle Philosophie inédite » qui devait transformer le sort de l'humanité.

Passant à la pratique, il se fit fort de guérir le mari de Mme Defournet, qui était paralytique, et le neveu de Mme Lehossut, qui était estropié.

Pour arriver à ce résultat, Jean Savoie se borna à plonger un aimant dans un baquet d'*agua simplex*, tout en faisant des passes magnétiques et en prononçant des paroles macaroniques. Naturellement, les infirmes restèrent infirmes. Mais Mme Defournet et Mme Lehossut déposèrent plainte contre le « guérisseur » pour exercice illégal de la médecine.

La neuvième chambre, après plaidoirie de Me Idzwoski, qui soutenait qu'il y avait magnétisme, et non exercice illégal de la médecine, a acquitté Jean Savoie.

Le Congrès annuel du Concours médical

Le Congrès annuel du *Concours médical* a tenu tout récemment ses assises. Les 10.000 adhérents de sa Société d'études prouvent par leur nombre tout l'intérêt qu'ils portent au journal lui-même ; à ses filiales, la Mutualité familiale du Corps médical français, à sa belle ligue de Défense professionnelle « le Sou médical », qui compte près de 4.000 membres. Les docteurs Noir, Duchesne, Mignon, Boudin, firent les principaux rapports inscrits à l'ordre du jour. Le soir, M. le doyen Roger, dans les salons de l'hôtel Lutetia, présidait un banquet de cent couverts où parmi les notabilités on remarquait M. Becker, du *Bruxelles-médical*, le Dr Tourneux, chirurgien des hôpitaux de Toulouse, le Dr Rouillès, fondateur de la première maison médicale de France, le Dr Ott, l'énergique inspecteur d'Hygiène de la Seine-Inférieure et de nombreux collaborateurs et amis du *Concours médical*.

Une fièvre pour laquelle il faut trouver un nom, mais un nom qui ne prête plus à contestation

Il est une fièvre à forme irrégulière, aux complications multiples et protéiformes, à durée si variable qu'elle peut s'installer chez l'individu pour quelques semaines comme pour deux années. Son microbe est bien connu c'est le *Micrococus Mélitensis*. Cette fièvre a longtemps porté le nom de fièvre de Malte — jusqu'au jour où l'Angleterre, par voie diplomatique, a demandé qu'on cesse de l'appeler ainsi. Alors, tout en reconnaissant le bien fondé de la réclamation, nous Français, nous l'avons, sans hésiter, baptisée : Fièvre de la Méditerranée.

Ce nom est impropre et tout aussi injuste que le précédent : nous dirons pourquoi.

La chèvre et la brebis, soit par le lait, les caillés, les fromages frais ou secs sont les agents de transmission indiscutables. Les chèvreries — plus particulièrement par l'avortement des chèvres — sont les grandes coupables.

Ainsi la maladie se transmet à l'homme :

1° Par les fromages de chèvres ou de brebis ;

2° Par le lait de chèvre ;

3° Par contact — car nous savons la fréquence avec laquelle les hommes de laboratoire s'infectent par le *Mélitensis* ;

4° Par les moustiques et les mouches.

Pour ma part, dans le grand nombre de cas que j'ai vus, j'ai toujours trouvé la chèvre comme cause originelle, et, tout récemment, un médecin averti et très observateur, le docteur Boëri, en me transmettant ses observations d'une petite épidémie écrivait :

« Tous mes cas constatés sont dans un périmètre de 200 mètres de la bergerie incriminée aujourd'hui désinfectée et désaffectée sur ma proposition. Cette bergerie a contenu des moutons et chèvres de toutes provenances, mais plus particulièrement des localités où sévissent également des cas de mélitococie » Ils confirment ainsi les précédentes observations de Cantaloube.

Les débuts de cette fièvre sont le plus souvent ceux d'une fièvre typhoïde et la courbe de température présente des oscillations comme on en constate dans la malaria larvée ou dans la tuberculose. Des douleurs musculaires et articulaires dominent la scène chez ces malades qui présentent en outre une asthénie très prononcée. J'ai vu des cas d'une durée de plusieurs semaines avec des rechutes et des cas de plus de 15 mois.

J'ai dit qu'il était injuste d'appeler cette fièvre : Fièvre de la Méditerranée — parce qu'elle provient de la chèvre malade et qu'il peut y avoir en n'importe quelle région des chèvres malades.

En France, pour rester chez nous, des cas ont été signalés dans le Gard, dans la Drôme, dans la région lyonnaise, dans la Somme, à Paris — et non pas des cas transmis par le bassin Méditerranéen mais des cas autochtones.

La vraie solution serait de cesser d'appeler cette maladie : Fièvre de Malte, Fièvre de la Méditerranée, pour la baptiser définitivement : Mélitococie — soit : infection par le *micrococus mélitensis*.

Dr Louis CAMOUS,
Médecin des Hôpitaux de Nice.

AU PROCÈS DE MARSEILLE



Le procès des Carnets Medicaux qui se deroule dans la monotonie et l'indifférence devant le tribunal de Marseille devait, croyait-on, provoquer un grand scandale. Il n'en est rien ! Dans une série d'articles impartiaux nous avions fait prévoir cette issue d'une affaire tapageuse.

NOUVELLES

Un concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris, sera ouvert le lundi 24 mars 1924, à 9 heures du matin, dans la Salle des Concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, nº 49.

Un concours s'ouvrira le 22 juillet 1924 devant la Faculté de Médecine de l'Université de Paris pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

M. le docteur Moreau, à Sens (Yonne), a soumis à la Chambre diverses considérations tendant à combattre la dépopulation. Elles ont été renvoyées au ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

Les médecins d'Anvers ont décidé de porter le prix de leurs visites à 8, 12 et 15 francs, et d'accorder une réduction de 20 % sur le prix de leurs honoraires aux familles nombreuses.

La prochaine réunion de la Société Internationale de Chirurgie aura lieu à Rome en 1926, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. Les médecins désireux d'adhérer à cette Société doivent en faire la demande au Pr. Hartmann, 4, place Malesherbes, à Paris.

M. le docteur Moulonguet a obtenu la médaille d'or avec bourse de voyage au Concours de l'Internat de Paris.

L'Institut royal d'hygiène publique de Londres a décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Bordeaux le 9 juin 1924.

Un concours sera ouvert le 8 avril 1924, à quatorze heures, pour l'admission à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires (cadre permanent).
Le nombre d'emplois à attribuer sera déterminé d'après le nombre de candidates et la valeur du concours.

Les candidates à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires devront adresser au « ministre de la guerre, direction du service de santé, 1er bureau, personnel, 66, rue de Bellechasse, Paris (7e) », avant le 15 mars 1924, une demande écrite en vue de participer au concours.

A propos du Quotidien médical

Notre confrère, *Le Moniteur Médical*, donne au sujet du quotidien médical dont nous avons parlé, les renseignements suivants :

Par acte sous seing privé en date du 23 novembre 1923, reçu par Me Josset, notaire à Paris, ont été dressés les statuts d'une société, au capital de 1.200.000 francs, et siège social à Paris, 24, rue La Rochefoucauld, qui, sous cette dénomination, a pour objet l'achat ou la fondation, la publication et l'exploitation, soit par elle-même, soit en participation, en France et à l'étranger, de journaux médicaux et scientifiques et de revues de même ordre, etc., etc.

Son capital est représenté par 12.000 actions de 100 francs, dont 2.000 série A d'apport, et 10.000 B à souscrire et libérer en numéraire.

Il en est apporté, par M. Loys Aubin, le titre d'un journal quotidien, « Le MEDICAL », le bénéfice d'une promesse de bail et des conventions verbales et études.

Il a été créé, en outre, 2.000 parts de fondateur, ayant droit à 20 % des superbénéfices, attribuées à M. Loys Aubin.

Ont été nommés statutairement premiers administrateurs : MM. Jules-Louis Breton, sénateur, ancien ministre de l'Hygiène, 21 bis, Grande Rue, à Bellevue ; Martin Ratynski, docteur-médecin, 93, rue Jouffroy, à Paris ; Emile Leullier, docteur-médecin, 90, rue du Bac ; Raoul Mortier, sous-directeur de l'Office national des Inventions, 38, rue de Lourmel ; Arsène Chanchat, administrateur de sociétés, 115, rue La Fayette ; Paul Landowski, publiciste, 116, rue La Rochefoucauld ; Gaston Maugey, propriétaire, 36, rue de Vaugirard, et Loys Aubin, publiciste, 24, rue La Rochefoucauld.

M. André Séligmann, antiquaire, 46, rue La Rochefoucauld, aussi nommé administrateur par les statuts, a renoncé à ses fonctions, à la suite d'un événement de famille.

Plusieurs confrères reproduisent nos articles ou des informations qui nous sont personnelles. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils prennent à nous lire. Pouvons-nous leur demander de bien vouloir avoir la probité de nous reconnaître la paternité de ce qu'ils copient dans l'INFORMATEUR MEDICAL ?

LE MÉDECIN DU JOUR

M. le Professeur MERKLEN



Lorsqu'on apprit, il y a quelques mois, que notre distingué confrère Prosper Merklen, médecin des hôpitaux de Paris, venait d'accepter la chaire de clinique médicale de la Faculté de médecine de Strasbourg que le départ volontaire du professeur Bar allait rendre vacante, l'on fut un peu étonné ; mais tous ceux qui connaissaient la noblesse de caractère de Merklen pensèrent qu'il obéissait à un mobile d'ordre très élevé. L'attrait du titre de professeur ne l'eût jamais décidé à abandonner son service d'hôpital, ses élèves, ses amis et toute une nombreuse clientèle à laquelle il se dévouait entièrement. En allant à Strasbourg, Prosper Merklen a répondu à l'appel du sol natal.

Né à Guebviller (Haut-Rhin) en 1874, il vint tout jeune à Paris avec ses parents. Il fit de très bonnes études littéraires, puis entra dans la carrière médicale, où son oncle l'avait précédé. Il suivit la filière qui mène de l'externat au médicat des hôpitaux. Ses maîtres d'internat furent Hirtz, Hutinel, Dupré, Widal. En collaboration avec chacun d'eux, il fit des travaux remarqués : avec Hirtz, il étudia les manifestations respiratoires de l'urémie ; avec Dupré, la débilité motrice ; avec Widal, les leucémies lymphatiques et les pleurésies typhiques ; avec Nobécourt, l'infection intestinable chez le nourrisson, la nutrition dans la rougeole et la grippe.

On lui doit également des travaux nombreux sur les maladies du rein, sur l'hypertension artérielle, les voies d'exploration des reins et du foie et sur des sujets de pédiatrie et de psychiatrie. L'élève d'Hutinel eut été un maître en pédiatrie, l'élève de Dupré un maître en psychiatrie. Merklen a préféré rester un médecin de médecine générale averti de toutes les branches de la pathologie.

Si brillante que fut sa carrière parisienne, Merklen ne pouvait s'empêcher de penser à l'Alsace. N'avait-il pas grandi dans le culte de la terre opprimée. Ne songeait-il pas souvent au doigté exceptionnel que devaient posséder les maîtres envoyés là-bas par le gouvernement français pour effacer à tout jamais l'influence germanique qu'avait malgré elle et par la force des choses, subi la jeunesse alsacienne. Seule l'harmonie des sentiments confère l'autorité nécessaire pour diriger les esprits. La leçon inaugurale du Pr. Merklen eut un retentissement considérable, parce que du premier coup il conquit le cœur de ses auditeurs. Il avait su exprimer le désir de l'Alsace, de développer son propre génie tout en collaborant de toutes ses forces à la grandeur de la patrie retrouvée.

Il est des paroles que seul un Alsacien le culture parisienne pouvait exprimer en toute franchise et en toute liberté. Le corps médical des hôpitaux de Paris est fier de donner à l'Université de Strasbourg un maître qui formera les étudiants suivant notre administrable tradition clinique, qui leur apprendra non pas à méconnaître les travaux d'outre-Rhin, mais à les juger à leur valeur et à préférer au germanisme, trop souvent pédant en son dogmatisme, la lumineuse clarté française, où sont sorties tant de belles découvertes utiles à l'humanité.

On nous annonce un prochain Salon des Médecins

Pour la quatrième fois : 1909-1911-1912, le Salon des Médecins s'ouvrira au Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain, du dimanche 2 mars prochain (1924) au dimanche, 9 mars inclus. Comme les précédents, il comportera : la Peinture, la Sculpture, la Gravure et les Arts décoratifs et sera réservé aux Médecins, aux Pharmaciens, soit à tous les membres de la famille médicale. De plus les adjonctions suivantes suggérées par l'expérience et destinées à en rehausser l'intérêt, y seront inaugurées :

1º Une section y sera réservée aux médecins et pharmaciens collectionneurs : médecine et pharmacie dans l'art, où seront exposés les Médailles, gravures, portraits, ex libris se rapportant à celles-ci ;

2º Au titre d'associés, les Femmes et enfants des médecins et pharmaciens pourront exposer dans la limite des possibilités, leurs œuvres artistiques ;

3º Une section de publicité médico-pharmaceutique y sera pour la première fois ouverte aux artistes de la Corporation, voire étrangers, et aux annonciers qui pourront exposer des projets artistiques de clichés et de réclames. Cet art de la Publicité étant tout à rénover ;

4º Enfin au titre d'invités, certains humoristes ayant satirisé avec esprit médecins et pharmaciens seront conviés à exposer quelques-unes de leurs œuvres.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser dès maintenant au Secrétaire général fondateur et organisateur : le docteur Paul RABIER, 84, rue Lecourbe, Paris, 15e.

Le mouvement Médical

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Union des Syndicats médicaux de France

*Voir le début de ce compte rendu dans les trois derniers numéros de l'*Informateur Médical)

Le Dr Jayle affirme que l'application en France, d'une loi d'assurance sociale, entrainerait les mêmes conséquences que l'application des lois étrangères a entrainées dans les différents pays dont il vient d'être parlé.

A ses yeux, l'entente directe avec le malade n'est pas même capable de pallier aux inconvénients de la loi, au point de vue médical. Les sommes d'argent dont disposeront les caisses étant, par définition, limitées, l'entente directe lui paraît inopérante.

Il a été proposé, dit-il, que les divers syndicats puissent localement adopter, à l'égard de la loi, quant à son mode d'application et quant aux conditions de leur collaboration, l'attitude qui leur paraîtra la plus avantageuse, c'est-à-dire accepter l'institution du tiers-payant ou, au contraire, mettre à la base de leur collaboration l'entente directe avec le malade. Pour l'orateur, cette pratique aboutirait à l'émiettement des forces médicales. Il montre que les résultats obtenus dans la campagne de la loi des pensions ont été dus à l'énergique attitude de l'Union. Dans toutes ces questions où les médecins se trouvent en présence d'adversaires singulièrement puissants (les pouvoirs publics), il est nécessaire que les pouvoirs du Conseil de l'Union, organisation centrale du syndicalisme médical, soient plutôt renforcées qu'atténués. Sans quoi, on verrait des syndicats faibles, tels que ceux qui, dans certaines grandes villes, n'ont pas encore réussi à réunir l'ensemble des médecins praticiens, réduits à accepter des conditions regrettables.

En terminant, le docteur Jayle lit un ordre du jour du Syndicat des médecins de la Seine. Celui-ci ne veut donner sa collaboration à une organisation de médecine dans le cadre de la loi des Assurances sociales qu'aux conditions ci-dessous :

.... Libre choix, tarif à la visite, maintien du secret professionnel, entente directe du malade avec son médecin, paiement direct et intégral du médecin par le malade suivant les conditions de la pratique ordinaire ; en aucun cas, les honoraires du médecin ne seront déterminés par les sommes que le malade aura reçues de la Caisse d'Assurance.

Sans vouloir discuter le principe de la loi sur les assurances sociales, le S. M. S. est d'avis qu'il convient de faire une propagande intense auprès des assurés éventuels et de l'opinion publique pour démontrer les avantages des propositions faites par le corps médical en ce qui concerne l'organisation de l'assurance-maladie.

Le S. M. S. demande l'obligation pour les Caisses de ne pouvoir passer un contrat qu'avec les Syndicats médicaux de leur région ou, si les Caisses acceptent d'autres médecins, de ne pouvoir établir de contrat que sur les bases du contrat collectif accepté par ces Syndicats médicaux.

Le Dr Giss, de Thionville, s'élève contre l'opinion que Allemagne a été le berceau de la législation sur les assurances sociales.

La législation d'assurance sociale a pris naissance dans les coutumes d'Alsace-Lorraine. Il lui paraîtrait donc abusif de rejeter le principe des assurances sociales sous le prétexte que c'est un produit d'Outre-Rhin.

Cela dit, il déclare, au nom des Alsaciens-Lorrains (en réponse aux promesses qui leur ont été faites par les adversaires même des Assurances sociales, de ne point toucher à leur législation particulière sur ce point), qu'ils sont disposés à s'abstenir au moment du vote des conclusions du débat, mais qu'ils se tiennent à la disposition de l'assemblée pour fournir tous renseignements de nature à éclairer celui-ci.

Le docteur Giss, faisant allusion aux propositions de suppression du tiers-payant, montre que les tentatives qui ont été faites dans ce sens en Alsace-Lorraine ont abouti, le plus souvent, à substituer à un débiteur solvable, la caisse d'Assurance, un débiteur insolvable, l'assuré peu fortuné.

Le docteur Michon déclare, qu'à ses yeux, la loi des Assurances sociales est mauvaise parce qu'elle tend à retirer à la famille et aux groupements de solidarité des assurés, le souci et la responsabilité des soins à donner à ceux-ci, pour les remettre aux représentants de l'Etat. Cela, dit-il, peut être à la rigueur, un pis-aller, ce ne doit pas être un idéal. L'assurance-maladie ne doit pouvoir jouer que dans le cas où la famille de l'intéressé ne peut directement s'acquitter des frais médicaux.

Le docteur Humbel désire attirer l'attention de l'assemblée sur ce point que si le Corps médical désire arriver à ses fins, quant aux conditions de sa collaboration à une loi éventuelle d'assurance sociale, il faut que ses délégués puissent paraître devant le législateur avec un programme minimum sur lequel l'ensemble du Corps médical serait disposé à se battre et qui lui concilierait, d'autre part, l'opinion publique.

Il insiste donc pour que les conclusions du débat soient, autant que possible, prises à l'unanimité et puissent faire disparaître tout germe de discorde parmi les forces médicales.

Le docteur Zippel, de la Fédération de la Côte d'Or, vient lire un ordre du jour de sa Fédération s'élevant contre tous les contrats collectifs conclus ou à conclure en matière de médecine sociale. Ces contrats, dit-il, « font descendre les membres du Corps médical au rang d'employés ».

Le Dr Lafontaine, expose les conditions dans lesquelles le Conseil de l'Union a eu à élaborer des projets de contrat collectif pour l'organisation de soins dans l'éventualité du vote d'une loi d'Assurance sociale.

Il rappelle que les conclusions de son rapport, sur ce point ont été votées par la Commission de médecine pratique de l'Union dont font partie le docteur Jayle et le docteur Le Fur, du Syndicat des médecins de la Seine, et que, par conséquent, elles semblent bien susceptibles de faire l'union du Corps médical.

Le secrétaire général rappelle l'ordre du jour voté par la dernière assemblée générale de l'Union :

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats médicaux de France, réunie à Paris, les 14, 15 et 16 décembre 1922,

Invite le Conseil à suivre la préparation de la loi et à étudier dans le courant de l'année, dans les limites du contrat collectif et après avoir pris l'avis des syndiqués, les conditions dans lesquelles l'Union pourrait collaborer à l'application de cette loi, si elle est votée sur les bases suivantes libre choix, tarif à la visite suivant les prix des Syndicats ; payement intégral des honoraires par le malade, ou par les caisses suivant le désir des Syndicats.

Il n'est donc plus question de mettre en discussion le principe du contrat collectif. Celui-ci est définitivement acquis et fait partie des directives de l'action du syndicalisme médical en matière de médecine publique.

Quant à la consultation des syndiqués, prévue par l'ordre du jour rapporté ci-dessus, elle a été faite par l'Union qui a consulté statutairement les syndicats sur ce point et leur a demandé de mettre à l'ordre du jour de leurs assemblées les études de la Commission de médecine pratique publiées par le *Médecin Syndicaliste*.

Il rappelle que ces études prévoient la possibilité de deux organisations. Une organisation de soins et contrôle avec tiers-payant ; une organisation d'assurance des maladies sans tiers-payant.

Quant à la genèse de l'assurance sociale, il ne croit pas devoir insister sur l'historique auquel certains orateurs donnent tant d'importance ; pour lui, l'assurance sociale est née des faits. Au stade « charité et bienfaisance » a succédé le stade « Assistance et mutualité » que tend à remplacer, aujourd'hui, le stade « Assurance sociale ».

Une décision du Collège des Médecins de Bruxelles

Par décision du Comité directeur : 1° Les honoraires seront augmentés à partir du 1er janvier 1924 ; 2° Les honoraires qui ne seront pas payés dans les 30 jours suivant l'envoi de la note, seront augmentés d'un intérêt de 6 p. 100 l'an.

Concours pour l'emploi de chef du laboratoire départemental de chimie et de bactériologie des Côtes-du-Nord.

Un concours sur titres sera ouvert à Saint-Brieuc, le 25 février 1924, pour l'emploi de chef du laboratoire départemental de chimie et de bactériologie des Côtes-du-Nord, situé à Saint-Brieuc.

Ce concours aura lieu à l'hôtel de la préfecture ledit jour à neuf heures et demie.

Les candidats devront être Français, âgés de trente ans au moins et quarante-cinq au plus, être docteur en médecine ou docteur ès-sciences, ou docteur en pharmacie ou pharmacien de 1re classe.

Les demandes tendant à prendre part au concours devront parvenir à M. le préfet des Côtes-du-Nord et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat médical d'aptitude physique ;

3° D'un exposé des titres du candidat comprenant ses états de services et le résumé de ses travaux ;

4° De ses principales publications ;

5° De l'engagement pour le cas où il serait nommé de renoncer à faire de la clientèle.

Le registre portant inscription des candidats sera clos le 15 février 1924.

Les avantages attachés à cette fonction sont les suivants :

1° Traitement fixe de 10.000 francs ;

2° En plus du traitement, remise de 40 pour 100 sur le prix des analyses ou recherches faites à titre payant

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

La syphilis de l'estomac, ANTOINE, *Concours médical.*

Pour rattacher cliniquement à la syphilis une affection gastrique constatée, il s'agit plus de poser un diagnostic de finesse et d'impression qu'un diagnostic de certitude, dont on puisse faire dans tous les cas la preuve absolue. La notion de syphilis ancienne, une séroréaction positive ont une certaine valeur. Mais la discordance des manifestations cliniques et l'épreuve thérapeutique (inefficacité du traitement habituel et efficacité rapide et extraordianire du traitement spécifique) constituent (à défaut de la preuve histologique), les trois repères actuels les meilleurs pour le médecin praticien. Il faut, dans tous les cas, comme le conseillait Fournier, penser à la syphilis. C'est là le meilleur moyen de ne pas passer à côté du diagnostic et d'obtenir des guérisons rapides, qui feront le plus grand honneur au médecin qui aura su instituer à temps le traitement nécessaire.

Les kystes du pancréas, *Journal des Praticiens.*

Les kystes du pancréas n'ont aucune tendance à la guérison spontanée. Abandonnés à eux-mêmes, ils acquièrent bientôt un volume tel qu'ils gênent le fonctionnement. Kystes bénins, ils conduisent progressivement le malade vers un amaigrissement extrême, premier degré d'une cachexie qui aboutit rapidement à la mort. Kystes malins, ils « envoient » bientôt des métastases, se « généralisent », et intoxiquent l'organisme à la manière des cancers.

Le diagnostic est très difficile et n'est, à vrai dire, qu'exceptionnellement établi avant la laparotomie. Aucun signe clinique, aucun réaction de laboratoire ne donne une certitude. Le diagnostic est en réalité un diagnostic par élimination.

Quant au traitement, il est exclusivement chirurgical.

Traitement des gangrènes diabétiques, Pr. MARCEL LABBÉ, *Journal de médecine de Paris.*

Le régime de réduction des hydrates de carbone et, dans les cas urgents, le régime du jeûne, produit les meilleurs résultats et suffit souvent à lui seul.

Si la glycosurie résiste, il peut être utile de faire usage d'insuline.

Le citrate de soude (20 à 30 gr. par jour), se montre efficace ; il agit sur les douleurs et, dans quelques cas, nous avons constaté une augmentation des oscillations.

Les douches d'air chaud calment et désinfectent ; la dessication vaut mieux que l'air humide, mais il ne faut guère compter sur ce moyen.

Faut-il opérer ? Il faut être très prudent et n'opérer que quand on ne peut pas faire autrement, en cas de gangrène humide, par exemple. Dans ce cas, il faut amputer très haut, car l'oblitération artérielle existe beaucoup plus haut que la lésion. Si l'on n'ampute pas assez haut, l'on est obligé de répéter des opérations, la plaie du moignon ne se cicatrisant pas.

Maintes fois nous nous sommes félicités d'avoir déconseillé l'opération. Il n'est pas de meilleur exemple que celui d'un de nos malades que je vous présente, chez qui la gangrène a évolué en l'espace de près d'une année, frappant d'abord deux orteils, puis quatre, respectant seulement le gros orteil, menaçant ensuite la jambe, mais n'y provoquant que de la gangrène, par plaques, de la peau et du cou-de-pied. Si l'on s'était laissé entraîner par le chirurgien, on aurait dû couper la jambe, tandis qu'avec le traitement médical et de la patience, notre malade a conservé son pied, perdant seulement quatre orteils, et marchant maintenant avec un point d'appui solide et non douloureux.

Nous le répétons, avec le régime et de la patience, on voit souvent la gangrène se limiter et la plaie se cicatriser après élimination d'orteils.

Vacances de postes de Directeur d'un bureau d'hygiène

A ABBEVILLE

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Abbeville

Le futur directeur ne pourra ni avoir, ni faire de clientèle, directement ou indirectement.

Le traitement alloué est fixé ainsi qu'il suit :

3e classe, 10.000 fr. (2.000 pour inspection des écoles) ;

2e classe, 12.000 fr. (2.000 pour inspection des écoles) ;

1re classe, 14.000 fr. (2.000 pour inspection des écoles) ;

Hors classe, 16.000 fr. (2.000 pour inspection des écoles) ;

Avec promotion éventuelle dans le délai de trois ans.

A ROCHEFORT

La vacance de directeur du Bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Rochefort (Charente-Inférieure).

Le traitement alloué est fixé à 9.000 francs par an.

A VITTEL

La vacance de directeur du Bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Vittel (Vosges).

Le traitement alloué est fixé à 2.000 francs par an.

Un concours va s'ouvrir pour l'emploi de médecin chef des Asiles d'aliénés

Un concours s'ouvrira à Paris, au ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, le lundi 10 mars 1924, pour l'admission aux emplois de médecins chefs de service dans les asiles publics d'aliénés et les asiles privés faisant fonction d'asiles publics.

Le nombre des postes mis au concours est fixé à sept.

Les candidats qui désirent participer au concours devront adresser au ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, une demande accompagnée de leur acte de naissance, de leur diplôme de docteur en médecine, des pièces établissant l'accomplissement de leurs obligations militaires, des pièces justificatives de leurs états de service et de leurs titres, d'un résumé succinct de leurs travaux et du dépôt de leurs publications.

Les candidatures seront reçues au ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales : 1er bureau de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, 7, rue Cambacérès, jusqu'au mercredi 20 février 1924.

Chaque postulant sera informé par lettre individuelle de la suite donnée à sa demande

Congrès international d'Urologie

Le deuxième Congrès de la Société internationale d'Urologie aura lieu à Rome, du 23 au 26 avril, sous la présidence du professeur Alessandri.

Programme des séances. — Mercredi 23 avril. — Séance de la Société italienne d'Urologie en l'honneur des membres étrangers.

24 avril. — Première question : De l'innervation rénale.

MM. Ambard (Strasbourg) et Zoja (Pavie), rapporteurs.

25 avril. — Deuxième question : Vaccinothérapie dans les affections urinaires.

MM. Rovsing et De Wulf (Copenhague) ; Dungeon (Londres) ; Nogues (Paris) et Pirondini (Rome), rapporteurs.

26 avril. — Troisième question : Résultats éloignées des opérations contre la lithiase rénale.

MM. Brongersme (Amsterdam) ; Cifuentes (Madrid) et Tardo (Palerme), rapporteurs.

Quatrième question : Progrès récents de l'urologie.

1° Pathogénie de l'hydronéphrose.

M. Hinman (San Francisco), rapporteur.

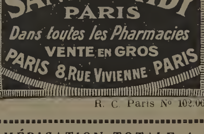
2° Vésiculotomie et vésiculectomie transvésicale.

Sir Thomson-Walker (Londres), rapporteur.

3° Malacoplasie vésicale.

M. Barrigton (Londres), rapporteur.

Pour adhésions et inscriptions à la discussion, s'adresser à M. Bonanome, 124, via del Cracch, Rome.











Commission de contrôle des soins médicaux au Ministère des pensions

Sont désignés pour faire partie de la commission tripartite supérieure de surveillance et de contrôle des soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, pendant l'année 1924, comme membres titulaires :

MM. le docteur Lenglet, de la Seine.
le docteur Noir, de la Seine.
le docteur Decourt, de Seine-et-Marne.
Barthet, pharmacien de la Seine.
Cordier, pharmacien de la Seine.

Sont désignés comme membres suppléants :

MM. le docteur Caillaud, du Loiret.
le docteur Humbel, de Seine-et-Oise.
le docteur Philippeau, de la Seine.
Decramer, pharmacien du Nord.
Joly, pharmacien de la Sarthe.



Le Gérant : Dr CRINON.
PARIS-LIMOGES. — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 44 — 20 FÉVRIER 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

La Faculté française de médecine de Chang-Haï



Clinique payante de la Faculté de Chang-Haï. Ci-dessous le nouveau pavillon réservé à l'enseignement et confié aux Drs Championnière et Porak.

Les bâtiments de « l'Aurore », nom que porte la Faculté de médecine de Chang-Haï. Ci-dessous le pavillon Pasteur.

Le Dr René Porak et deux de ses élèves dans son laboratoire de la Faculté de Chang-Haï.

Ci-dessous : clinique de médecine et de chirurgie, services de MM. Lucas Championnière, Lambert et René Porak.

Ci-dessous : maternité de l'hôpital Sainte-Marie de Chang-Haï Service de MM. Sibirille et Poupelain.

L'INFORMATEUR MÉDICAL s'est toujours preoccupé de vous faire connaître des documents ayant trait à la vie médicale étrangère et plus particulièrement ceux qui démontrent l'influence de notre enseignement. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui un article sur la Faculté de médecine française de Chang-Haï.

L'INFORMATEUR MÉDICAL EN CHINE

LA FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE de Chang-Haï

Elle fait partie de l'Université « Aurore » fondée par des religieux français

M. le Docteur René Porak, professeur à cette faculté nous dit l'importance de son influence.

Les débuts de l' « Aurore » remontent à l'année 1902. Les Révérends pères jésuites avaient entrepris auparavant de nombreuses œuvres dont la plus importante au point de vue scientifique était l'Observatoire de Zi Ka Wei (faubourg de Chang Haï), dirigé par l'éminent météorologiste le R. P. Froc. Des services considérables à la navigation sur les côtes de Chine ont été rendus par cette importante organisation.

Les R. P. jésuites, malgré les lourdes charges qui pèsent sur eux, ont décidé d'élever une Université complète où ils formeraient des élèves à la française. Je ne parlerai que de l'Ecole de Médecine. Le principe des R. P. jésuites inspiré par la sagesse la plus éclairée, est de commencer en petit et de pousser les services qui réussissent le mieux. Des esprits malveillants ont créé des difficultés à l'entreprise des jésuites en disant que l'Ecole de Médecine n'est pas aussi complète que d'autres Ecoles coloniales, telles que l'Ecole de Hanoï, par exemple. Cela a été longtemps exact, mais la persévérance aura triomphé des imperfections initiales.

L'Ecole de Hanoï a été fondée par l'Etat; or, l'Etat peut du premier coup attribuer des fonds suffisants pour réaliser une Ecole de Médecine modèle. Les œuvres privées se heurtent à des difficultés innombrables qu'il faut vaincre une à une. La principale difficulté de l'enseignement médical est l'enseignement de la clinique. J'ai indiqué à plusieurs reprises dans la *Presse Médicale* et dans le *Progrès Médical* la patience et la ruse dont il convient d'être doué pour obtenir des administrations hospitalières, l'entrée des élèves dans les salles de malades. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui apporter à l'*Informateur Médical* de bonnes nouvelles d'Extrême-Orient ; la voie épineuse qu'il a fallu parcourir importe peu : les résultats seuls méritent d'être connus.

Grâce à une diplomatie prolongée entre les Révérends Pères jésuites qui dirigent l'enseignement et les Sœurs de charité qui dirigent les hôpitaux, l'enseignement clinique est possible et les élèves sont de moins en moins en droit de se plaindre... La séméiologie générale est enseignée à l'hôpital Saint-Antoine ; la clientèle chinoise y afflue, mais les médecins européens n'y sont pas appréciés ; aussi les Révérends Pères jésuites ont-ils chargé l'un de leurs anciens élèves le Dr Son Ko Ping, élève du Dr Lion de Paris, d'enseigner la séméiologie à l'hôpital Saint-Antoine.

Le principal succès des R. P. jésuites a été d'obtenir l'ouverture de l'enseignement du plus bel hôpital français de Chang Haï: l'hôpital Sainte-Marie. L'enseignement clinique pourrait y être complet, mais une sorte d'hostilité contre les élèves chinois maintenait closes les portes des salles des malades et l'enseignement était mauvais n'étant que théorique.

Les européens, à l'étranger, ont souvent une défiance exagérée à l'égard des indigènes. Dans mon petit cercle d'amis j'ai soutenu qu'une collaboration fructueuse est possible avec nos élèves d'un niveau égal à celui des étudiants de France et j'ai le plaisir d'annoncer que l'alliance entre l'Université où se font les cours théoriques et l'hôpital Sainte-Marie, situé à côté de l'Université est maintenant scellée.

J'apprécie à sa juste valeur ces succès, car j'ai brisé mes efforts en Perse à essayer de l'obtenir et à Chang Haï j'ai longtemps cru qu'il serait impossible d'aboutir au résultat que j'avais recherché vainement en implorant à droite et à gauche le droit de montrer quelques malades à mes élèves... La persévérance silencieuse mais tenace des Révérends Pères jésuites a fini lentement par user les résistances.

Ainsi, je puis envoyer à l'*Informateur Médical* quelques photographies des beaux services hospitaliers mis à la disposition de l'Université *Aurore* pour l'enseignement de la clinique aux élèves chinois.

Les salles de chirurgie ont été confiées au docteur Just Lucas Championnière, les salles de médecine générale et un service de radiologie moderne sont dirigés par le docteur Lambert. Pour ma part, j'ai deux divisions, celle des enfants et celle des maladies vénériennes. Le docteur Bargy espère pouvoir bientôt organiser l'enseignement de l'ophtalmologie à l'hôpital Sainte-Marie.

L'enseignement clinique est donc possible actuellement à l'Aurore. Reste le développement scientifique ; il reste entravé parce que les élèves font des études courtes et sont pressés de s'installer et de gagner de l'argent. Je crois cependant que nous ne resterons pas en arrière des autres écoles de médecine.

A l'Université, le Révérend Père Hernault est un parasitologiste distingué. Pour ma part, j'ai obtenu des révérends pères jésuites et de la municipalité française la création d'un Institut bactériologique, genre Institut Pasteur, dans l'enceinte de l'hôpital Sainte-Marie.

L'importance de cet Institut a échappé d'abord aux commerçants de Chang Haï dont l'opinion a été façonnée par des influences rétrogrades. Je crois actuellement que mon Institut se développera ; plusieurs médecins y viennent travailler et mes élèves chinois commencent à prendre goût aux travaux de laboratoire.

L'Ecole de médecine de Chang Haï, dont les débuts ont été difficiles, sera bientôt digne d'attirer des élèves plus nombreux qui feront rayonner dans l'un des plus grands pays du monde la science française.

Dr René PORAK.

Qui veut la fin doit vouloir les moyens

M. Strauss ayant résolu de faire des réformes dans les rouages de son ministère et d'y réaliser des économies a créé une commission dont la composition est la suivante :

Trois membres de l'administration choisis parmi les hauts fonctionnaires.

Trois représentants du personnel.

Et trois représentants choisis parmi les membres de l'Académie de médecine, des sociétés de patronage et de placement des jeunes aveugles, des chambres d'industrie thermale et climatique, de la chambre syndicale du commerce et de l'industrie, des eaux minérales et établissements thermaux de France, de l'Union des établissements thermaux de France, du syndicat général des médecins des stations balnéaires et sanitaires de France, des chambres de commerce maritimes, des Compagnies de navigation, de la Fédération nationale des sociétés de secours mutuels, de la Fédération nationale des sociétés de secours mutuels, de la Fédération nationale des sociétés de retraites, des sociétés d'habitations à bon marché et des sociétés de crédit immobilier.

Pourquoi M. Strauss n'a-t-il pas ajouté à cette liste le syndicat des joueurs de banjo ?!

Vraiment pour faire des économies dans sa maison, est-il besoin de faire appel à tant de gens !

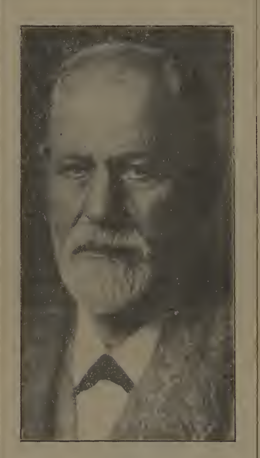
L'INFORMATEUR MEDICAL est le complément indispensable de la REVUE MEDICALE à laquelle vous êtes abonné.

LES CONTROVERSES D'ACTUALITÉ

La psychanalyse devant le Médecin praticien

Trop combattu ou trop loué le Freudisme doit être ramené à ses données réelles.

La vogue de la psychanalyse dans les pays anglo-saxons et germaniques comme aussi la violence des attaques dirigées contre elle en France, nous sont des gages de la position importante de cette doctrine dans le monde intellectuel. Chez nous, ses plus chauds partisans sont des romanciers ou des dramaturges, qui retrouvent dans la découverte des processus intimes du refoulement sexuel la matière coutumière des romans, des drames et des comédies. De l'autre côté de la barricade, les médecins et surtout les praticiens de la médecine de l'esprit partent pour une véritable croisade contre les hypothèses de Freud, dont les congrès et les sociétés scientifiques nous apportent les échos.



FREUD
LE GRAND ALIÉNISTE VIENNOIS

(Photo due à la courtoisie du Dr Antheaume)

Pourtant la tradition des aliénistes français aurait pu nous disposer à accueillir la psychanalyse. Pinel notait parmi les causes morales de la folie les « passions vives et fortement contrariées » par les principes moraux et l'éducation. Ses élèves rappelaient fidèlement dans leurs livres ce chapitre important d'étiologie, qui transporte la psychiatrie dans le domaine des sciences spéciales ; le médecin devant être appelé à jouer le rôle des philosophes antiques, pour qui la morale était le fondement des lois. Plus près de nous Janet raconte dans « La Médecine psychologique » comment Freud s'inspira de ses travaux sur les souvenirs traumatiques et leurs conséquences pour édifier son énorme système de philosophie médicale, en partant de l'observation clinique et d'un procédé thérapeutique à indications précises et limitées.

Hesnard, au Congrès de Besançon de juillet dernier, a conclu son excellente étude par la remarque qu'exagérée ou erronée dans tous ses éléments, la « psychoanalyse » doit être retenue comme un type et un spécimen perfectibles des méthodes d'investigation psychologique ayant pour base de découvrir par l'exploration de la biographie intime les causes affectives des psychonévroses.

Dans la discussion qui suivit, la plupart des congressistes français se rallièrent à cette conclusion, tandis que les étrangers se partageaient en disciples orthodoxes et schismatiques de Freud.

Les principes des théories de Freud

Quoi qu'il en soit, le praticien de médecine générale, s'il n'élimine pas les névropathes de sa clientèle, doit connaître au moins les principes de l'école de Vienne, car le public et par conséquent les malades, est aujourd'hui averti. Mais il ne pourra, en pratique que s'inspirer de ces méthodes, car leur complexité et leur longueur sont incompatibles avec l'exercice de sa profession quotidienne. En présence de ces obsédés, de ces hypocondriaques, qui défilent nombreux dans son cabinet, quelques notions sur les rêves, les actes manqués, les associations d'idées compléteront utilement son observation. L'existence des complexes pathogènes, c'est-à-dire des associations psycho-organiques autour des souvenirs traumatiques de Janet est un fait indiscutable : chacun a traversé des événements, qui marquent dans sa vie, et a pu les oublier pour des raisons diverses. La découverte de ces faits n'amène pas toujours la guérison, en tous cas l'amène bien moins souvent que Freud ne le dit, mais elle aide puissamment la suite du traitement moral. Le médecin qui connaît les heures troubles de la vie d'un névropathe a gagné en grande partie sa confiance : c'était cette notion de l'intimité des familles qui faisait la force des praticiens du vieux temps et nous ne saurions nier que la psychanalyse contribue à nous la faire acquérir.

Les détracteurs de Freud, prévoyant les dangers de cette confiance, qui doit succéder au « transfert affectif » surtout dans le cas où la psychanalyse crée des rapports étroits entre individus de sexe différent, ont suspecté la moralité de cette doctrine. En réalité, comme dans tout l'exercice de la profession médicale, il s'agit surtout de la moralité de celui qui la met en œuvre. S'il conserve une haute conscience de son rôle, s'il se refuse à profiter d'une faiblesse passagère, il traversera aisément les dangers de cette confession, qui fait surtout appel à la mémoire du subconscient. Bien plus, la suggestibilité du malade au moment du transfert affectif peut être l'occasion pour lui d'un meilleur jugement de l'entourage, et d'un resserrement du milieu familial. Ici, comme toujours, le médecin devra penser à son rôle social, dont la portée morale est si grande.

Après avoir envisagé ce problème d'ordre pratique, passons à une question de doctrine. La base du freudisme, c'est le pansexualisme, l'intervention sans cesse renouvelée de l'instinct sexuel comme moteur de nos pensées et de nos actions. Freud rappelle dans un de ses livres que les conférences psychanalytiques furent interdites dans la zone des armées allemandes à cause de leur immoralité. Sur ce point encore une généralisation trop rapide a faussé les idées du public. Sans doute l'instinct sexuel occupe la première place dans l'enseignement de la psychanalyse, mais il n'est souvent considéré qu'en fonction des autres éléments du psychisme. Dans l' « Introduction », que nous connaissons par la traduction de Sankélévitch, nous apprenons au chapitre de la symbolique des rêves, que ce sont surtout les rêves très déformés qui servent à l'expression des désirs sexuels. Dans les cas plus banaux, il s'agit de la satisfaction des besoins les plus fondamentaux, tels que la faim, la soif, le besoin de liberté : il existe aussi des rêves de commodité et d'impatience, des rêves de cupidité, des rêves égoïstes. L'instinct de conservation n'est pas négligé par l'école de Vienne, mais il joue un rôle secondaire dans la production des névroses parce que l'éducation lui a appris à se plier de bonne heure aux nécessités et à conformer son développement aux indications de la réalité. L'instinct de conservation est donc moins souvent refoulé que l'instinct sexuel dont les manifestations sont l'occasion de conflits bien plus nombreux avec le cadre social. Enfin, le rôle de la prédisposition n'est pas non plus négligé et les névroses, conséquences du refoulement n'apparaissent pas sur tous les terrains.

Ces quelques données permettent de rétablir exactement l'opinion de Freud sur l'instinct sexuel, qui exerce pour lui une action prépondérante, mais non exclusive. L'admiration quasi-religieuse des uns, la détraction passionnée des autres ont déformé également la doctrine originale.

(Voir la fin de cet article à la page 5)

LE MONDE MÉDICAL

A L'ÉTRANGER



Le célèbre oculiste anglais sir John Tweedy qui vient de mourir. Il avait été président du Royal Collège des Chirurgiens de 1903 à 1906.

EN FRANCE

Fiançailles

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Hélène Pétrolacci, fille du docteur Petrolacci, conseiller général du département de Constantine, officier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Tédeschi, avec M. Jean Doyen, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur civil des mines, croix de guerre, fils de M. Fernand Doyen, administrateur de la maison d'Orléans, et de Mme, née Gauthereau, décédée.

Nous apprenons les fiançailles de M. Philippe Breuil, croix de guerre, fils de M. Louis Breuil, industriel, et de Mme née Coindre, avec Mlle Odette Le Bart, fille du docteur Georges Le Bart et de Mme, née Séry, tous deux décédés.

Mariage

Le docteur Victor Pauchet, officier de la Légion d'honneur, et Mme Victor Pauchet font part du mariage de leur fille et belle-fille, Mlle Françoise Pauchet, avec M. Auguste Tierny, croix de guerre, interne des hôpitaux de Paris.

Naissance

M. Etienne Bernard, interne des hôpitaux, et Mme E. Bernard sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Marie-Claire.

Nécrologies

On annonce le décès de Mme Monsseaux, mère de M. le docteur Alfred Monsseaux, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, médecin consultant à Vittel.

Mme Oustaniol, docteur et Mme Jacques Florand, M. et Mme Pierre Trussy, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du décès du docteur J. Oustaniol, prient leurs amis d'agréer l'expression de leurs sincères remerciements.

On annonce le décès du docteur Georges Piquantin, survenu à Caen. De la part du docteur et Mme Piquantin et de la famille.

M. S. Schnapper, le docteur et Mme Jacques Hagneneau et leur fille, et M. Paul Schnapper ont la douleur d'annoncer le décès de Mme Jules Amschel, leur belle-mère, grand'mère et arrière-grand'mère, survenu le 16 janvier 1924, en son domicile à Paris. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

On nous prie d'annoncer la mort du docteur Frédéric Desjars, survenue à Nantes, le 17 décembre. Il n'y aura pas de billets de part.

On nous prie d'annoncer le décès de Mme Georges Ravaut, à l'âge de 73 ans. Selon la volonté de la défunte, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 21 janvier, en l'église N.-D.-de-Grâce de Passy.

De la part du docteur Paul Ravaut, médecin de l'hôpital Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, et Mme Paul Ravaut ; de M. et Mme Maurice Mermilliod et de M. et Mme Pierre Delor, ses enfants.

On annonce le décès du docteur Jules Lazard, 16, place de l'Hôtel-de-Ville, à Asnières.

Le docteur Lapierre et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Mme Lapierre, née Alice Appaya.

On apprend la mort du docteur Millée, oculiste, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement le jeudi 7 février, à son domicile, 8, rue de Milan. Les obsèques ont eu lieu à Chaumont, dans la plus stricte intimité, selon le désir du défunt.

On a le regret d'annoncer la mort de M. Emmanuel Floersheim, de Besançon, décédé en son domicile, 95, rue de Longchamp, dans sa 8? année.

De la part de Mme Emmanuel Floersheim, sa veuve ; du docteur et Mme Léon Floersheim et leur fille, M. et Mme Gaston Floersheim et leur fils, Mme Jules Cunge, M. et Mme Samuel Guggenheim, M. et Mme Edmond Floersheim et leurs fils, M. et Mme Louis Schmoll et leurs fils, M. et Mme René Schwob et leur fils. Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et toute la famille.

On annonce, de Châtillon-sur-Seine, la mort de Mme Darbois, née Cailletet, femme de l'ancien chef du contentieux de la Compagnie P.-L.-M.

Elle était la mère du docteur Paul Darbois, chef du service radiologique à l'hôpital Tenon, et la sœur du physicien Louis Cailletet, ancien membre de l'Académie des sciences.

On annonce la mort du docteur H.-P. Achard, décédé à Pau, à la suite d'une maladie contractée au front.

On annonce la mort de Mlle Berthe Millard, agrégée de l'Université, directrice générale des infirmières visiteuses de France, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, chevalier de la Légion d'honneur, décédée à l'âge de 46 ans.

Mlles Christiane et Odette Campion ont la douleur de faire part du décès du docteur Jules Campion, leur grand-père. Les obsèques auront lieu à Lannion, dans la plus stricte intimité.

Nous apprenons la mort, à Colombiers-sur-Uxelles, de Mme Boismenu, mère de M. Etienne Boismenu, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Reims, pharmacien à Paris.

L'enseignement de l'hygiène dans les facultés de médecine

Une commission a été constituée en vue d'examiner les meilleurs moyens de fortifier l'enseignement de l'hygiène aux étudiants en médecine, soit par la création d'instituts d'hygiène, soit par la délivrance d'un diplôme sanitaire.

La commission, présidée par le professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine de Paris, va se réunir prochainement pour discuter un rapport préliminaire du professeur Léon Bernard.

Nouvelles de tous et de partout

M. Gautier, maire de Nice, est nommé membre de la commission permanente des stations hydrominérales et climatiques, en remplacement de M. Sauvan, sénateur, maire de Nice, décédé.

M. le docteur Pares est adjoint à M. le professeur Pech, chef du service de physiothérapie de Montpellier.

Est autorisée la création d'un établissement public national de bienfaisance, qui portera le nom de sanatorium Vancauwenberghe de Zuydcoote et Wormhout.

L'établissement national de Zuydcoote est administré, sous l'autorité directe du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, par un directeur responsable assisté d'une commission consultative qui comprend, en plus des membres nommés par le ministre de l'hygiène et dont le nombre est porté à 12, l'aîné des descendants en ligne directe du président fondateur de l'œuvre du sanatorium de Zuydcoote.



La doctoresse Katherine Davis, directeur du Bureau d'Hygiène sociale de New-York qui vient d'avoir la curiosité de demander à mille femmes américaines diplômées de quelque université si elles entrevoyaient le moyen d'améliorer les relations sexuelles et qui reçut de près de 900 d'entre elles l'assurance que « cela allait très bien comme ça...! »

Un concours pour la nomination d'un chirurgien des hôpitaux de Lyon aura lieu le lundi 2 juin.

Le lundi 19 mai, le Conseil général d'administration des Hospices de Lyon ouvrira un concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux.

Il est créé à l'hospice départemental Paul-Brousse, à Villejuif, un poste de dentiste. Le titulaire de ce poste sera astreint à deux séances de consultations et de soins par semaine, et recevra une indemnité annuelle de 2.400 francs.

M. le professeur Jeanneney, de Bordeaux, a fait le 11 février une très intéressante conférence sur le Shock, au Cercle militaire de Paris.

L'affaire de l'établissement thermal de Néris

Dans l'ordre du jour de la Chambre, avec, il est vrai, un numéro d'ordre qui prouve que les députés ont à s'occuper de choses plus pressées, nous trouvons annoncée la discussion du projet de loi portant cession par l'Etat à la ville de Néris de l'établissement thermal de cette localité. — M. Pierre Even (Côtes-du-Nord), rapporteur.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'exposé impartial que nous leur avons fait de cette curieuse affaire où il s'agit de livrer à la commune de Néris et moyennant 700 et quelques mille francs l'établissement thermal de cette station pour lequel des acquéreurs fournissent des enchères supérieures à un million. *Et il est pour le moins surprenant de voir, à une heure aussi grave touchant notre crédit financier, les intérêts de la France aussi maladroitement défendus.*

La cession de gré à gré de l'établissement thermal de Néris n'est pas possible, car elle ferait perdre un demi-million à l'Etat. Les enchères publiques sont nécessaires.

A ce propos nous sommes autorisés à annoncer qu'un adjudicataire a vu son enchère considérée comme irrecevable par le ministère des Finances qui s'abrite, pour ce geste incompréhensible, derrière son collègue de l'Hygiène. On ne peut se représenter plus coupable absurdité dans la question des deniers publics.

A propos d'un nouveau Confrère

Au sujet d'un journal quotidien pour les médecins, nous lisons dans le *Moniteur Médical* :

« La publicité médicale est relativement limitée, et si elle peut suffire aux journaux médicaux actuels, qui sont tout au plus bi-hebdomadaires, elle ne saurait couvrir les frais d'un journal quotidien.

» Le journal médical Quotidien semble impossible, tout au moins à l'heure présente, ou coûtera très cher à celui qui l'entreprendra. Mais *il se peut trouver un riche inconnu, ou un consortium d'intérêts privés, qui ne recule pas devant une perte annuelle de plusieurs centaines de mille francs.* »

A quels intérêts, notre confrère, fait-il donc allusion ?

Il faut qu'ils soient considérables, car on ne dépense pas allègrement plusieurs centaines de mille francs, si riche soit-on.



La jeune américaine Pearl Howell qui se prépare à venir à Paris, pour faire, devant l'Académie de Médecine, la démonstration de sa méthode de culture physique, et en ce moment en pleine phase d'entraînement, comme en témoigne la photographie qu'elle vient de nous adresser.

Le centre de lutte anti-cancéreuse de Montpellier

Est nommé directeur du centre de lutte anticancéreuse de Montpellier, créé près la faculté de médecine de cette ville, M. le professeur Forgue.

Sont nommés chefs des divers services :

M. le professeur Pech, comme chef du service de physiothérapie.

M. le professeur Grynfelt, comme chef du service d'anatomie pathologique.

MM. les professeurs Lamarque et Turquini sont adjoints à MM. les professeurs Pech et Grynfelt, dans chacun de ces deux services.

M. le docteur Roux est nommé assistant.

LES RECHERCHES DE LABORATOIRE APRÈS LES ÉPREUVES DE L'OCÉAN



M. Alain Gerbault (à droite) célèbre par sa traversée de l'Océan Atlantique travaille ici dans le laboratoire du docteur René Albarran, fils du célèbre chirurgien. On sait que ce jeune savant (à gauche) a attaché son nom à des recherches de chimie thérapeutique très favorablement connues du monde médical.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU CHARLATANISME

La TROP CÉLÈBRE MÉTHODE d'ABRAMS

Elle a été l'objet aux États-Unis d'un véritable enjouement. — Le médecin de San-Francisco qui en fut l'auteur vient de mourir ces jours derniers. — A la demande de nos lecteurs, nous faisons ci-dessous un exposé complet de cette bizarre méthode de diagnostic dont on avait annoncé, sans doute à tort, l'introduction en France à grands renforts de coups de gong.



Comment on pratique la méthode d'Abrams. Le buvard imprégné de la goutte de sang du malade est placé dans une boîte plate visible près de la main du sujet debout.

« Connaissez-vous Abrams, me dit, l'an dernier, un Américain qui traînait depuis quelques années une anémie grave et qui était venu en France, consulter un de nos savants confrères.

« Je connais Abrams de nom, répondis-je; dans les questions d'internat on n'oubliait jamais de citer son réflexe cardiaque comme un bon signe de péricardite, et il a publié également des travaux très connus sur la spondylothérapie.

« Si c'est tout ce que vous savez de lui, reprit mon Américain d'un air de pitié, vous ne savez pas grand chose ; les travaux que vous me citez n'étaient qu'une préface à sa prodigieuse découverte. Actuellement Abrams est le médecin le plus réputé des Etats-Unis, il a un succès immense. Certes, notre corps médical lui fait une violente opposition, mais vous savez que tout succès engendre la jalousie ; votre Pasteur lui-même a dû lutter bien des années pour imposer ses conceptions. D'ailleurs moi-même en présence des résultats décevants de la médecine officielle, j'ai envoyé l'autre jour à Abrams quelques gouttes de mon sang, desséchées sur du papier buvard, en y joignant naturellement les 5 dollars qui sont le prix d'un examen. J'attends anxieusement sa réponse. »

Mon Américain était de ces hommes qui, frappés d'un mal chronique, vont consulter a tort et à travers. Il fit le voyage de Nancy pour voir Coué dont la méthode thérapeutique ne lui parut pas adéquate à son cas, puis il rentra aux Etats-Unis.

Quelques semaines plus tard, il m'écrivit de San-Francisco, qu'il était allé consulter Abrams et que sa santé était bien meilleure. Il ne pouvait dire s'il devait cette amélioration au traitement ordonné par notre confrère parisien, qu'il continuait cependant régulièrement à suivre, ou au traitement d'Abrams.

Je reçus le lendemain une brochure intitulée *E. R. A.* (électronic réaction d'Abrams) où étaient rassemblés des articles naturellement élogieux sur cette découverte *la plus révolutionnaire de notre époque*.

La lecture de ces articles m'intéressa prodigieusement, je fus émerveillé. Comment douter, quand l'auteur d'un des articles s'appelle Upton Sinclair, l'illustre romancier dont le nom a franchi l'Atlantique.

« Vous entrez dans une vaste pièce, écrit Sinclair, vous êtes dans le laboratoire du savant. Sur un des côtés de la salle sont de nombreuses rangées de chaises occupées par des praticiens qui, attirés par la réputation d'Abrams, sont venus étudier sa méthode. Au centre de la pièce se trouve une grande table qui supporte un appareil électrique. Un des fils de cet appareil se termine par une électrode fixée sur le front d'un jeune homme, *tourné vers l'ouest* (*sic*), et qui fait face à la table. Le docteur Abrams, assis devant le jeune homme, percute son abdomen. Ce jeune homme n'est pas un patient, comme vous pourriez le croire, c'est un *sujet*, l'un des instruments dont se sert Abrams pour ses examens ; car les patients, eux, sont à Boston, à Toronto, à Mexico-City, à Paris même, n'importe où, dans toutes les parties du monde. D'eux Abrams n'a qu'un échantillon de sang desséché sur un petit carré de papier buvard blanc.

« Le prochain spécimen, dit Abrams », l'assistant lui tend une enveloppe qui contient un spécimen arrivé le matin. Il le prend, coupe à la bonne dimension le papier buvard, le place dans une petite boîte qui est reliée par un fil à un rhéostat relié d'autre part au corps du sujet.

« Voyez, dit le maître, nous plaçons le rhéostat à 49, chiffre qui correspond au degré vibratoire du sang humain. Voyons d'abord, si ce spécimen contient bien du sang humain, car souvent des médecins sceptiques ou mauvais plaisants m'envoient du sang d'un animal ; mon appareil ne s'y trompe pas ; si ce spécimen contient bien du sang humain et que ce sang vienne d'un homme, la percussion donnera un son mat ici (il montre du doigt un point précis de la région sous-ombilicale du sujet, à gauche de la ligne médiane). S'il s'agit du sang d'une femme, c'est en ce point symétrique droit que vous entendrez la matité ».

Il percute, il n'y a pas de matité à gauche, mais un son mat résonne à droite. « Ce sang est d'une femme » proclame Abrams. Il place le rhéostat au chiffre 50, la matité disparaît.

C'est en opérant de même qu'il pose ses diagnostics pathologiques. Il place le rhéostat à 57, il percute une zone spéciale de la partie supérieure de l'abdomen du sujet. « La personne chez qui ce sang a été prélevé est atteinte de syphilis acquise. » De quelle origine ? « bovine, répond la percussion combinée au rhéostat ». « Tout le monde sait, dit Abrams, que toute la race bovine est atteinte de syphilis et que la vaccination anti-variolique transmet immanquablement cette maladie à l'homme. Il recherche la tuberculose. Rhéostat à 37, rien. D'autres maladies, 38, 39, 40, toujours rien ; mais il essaie le 50, il percute : cancer — de quelle région ? — cérébrospinale ? — Non — digestif ? — Oui. — Pylore ? — Oui. — Opérable ? — Non. Et l'on télégraphie le diagnostic et le traitement : « Diagnostic : Syphilis acquise par vaccination, cancer du pylore. Traitement : oscilloclast, tension 2 et 5). »

Que dites-vous de cette découverte sensationnelle, vous qui hésitez souvent dans vos diagnostics et qui croyez nécessaires tous les longs examens ? Songez, vous qui êtes parfois impuissant, en face d'un malade que vous avez soigneusement examiné et soumis aux moyens d'investigation les plus modernes (!!), à formuler un diagnostic, que là bas, en Amérique, à San-Francisco, en cette Californie chérie des Dieux par sa végétation, ses mines d'or et ses studios cinégraphiques, un savant médecin fait des diagnostics précis, rien qu'en mettant une goutte de sang, desséchée sur du papier buvard, dans une boîte communiquant avec un rhéostat.

Vous ignorez donc, pour vous étonner de cette merveille, la théorie des électrons ; vous ne savez donc pas que la matière est en perpétuel mouvement, alors même que nos sens aveugles nous font croire à son immobilité. Dans cette goutte de sang desséchée, les vibrations en puissance qu'elle contenait, étaient provisoirement fixées sur le papier buvard, mais dès que le papier a été placé dans la boîte, les vibrations libérées se sont échappées, elles sont arrivées au corps du sujet. Les vibrations sont de natures multiples, elles ont des longueurs d'ondes très différentes suivant qu'elles sont produites par tel ou tel élément microscopique ; vous pensez bien que les vibrations, qui s'échappent d'un globule rouge, ne sauraient se confondre avec celles qui s'échappent d'un spirochoete, d'un bacille d'Eberth ou d'un bacille de Loeffler. Chaque microbe a ses vibrations propres. Or, dès que ces vibrations atteignent le « sujet », elles choisissent chacunes leur route : les unes vers la partie supérieure, les autres vers la partie inférieure de l'abdomen, et chacune provoque une matité qui lui est propre et que la percussion peut révéler.

Je n'ai indiqué que les grandes lignes de la théorie, mais on en saisit toute la généralité. J'ai dit tout à l'heure qu'Abrams était arrivé à démontrer péremptoirement que l'humanité entière était atteinte de syphilis.

Heureusement qu'Abrams n'est pas seulement un maître dans l'art du diagnostic, il est aussi le plus éminent des thérapeutes. Il a inventé un merveilleux appareil : *l'oscilloclast* dont, malgré la cherté actuelle du dollar, vous n'hésiterez pas à faire la dépense, si je vous affirme qu'avec cet appareil vous pourrez guérir toutes les maladies de vos clients. En une seule séance de deux heures la syphilis congénitale s'efface ; en quelques séances le cancer fond comme la neige au soleil. Inutiles désormais les vaccins, les sérums, tout cet arsenal thérapeutique vieillot et démodé dont vous êtes le malheureux esclave.

D'ailleurs point n'est besoin d'une goutte de sang. La même méthode permet, en traitant les vieux manuscrits, de retrouver les maladies de leurs auteurs — car vous pensez bien que les vibrations se fixent avec l'encre sur le papier.

Serez-vous étonné après cela, que la renommée d'Abrams soit si grande en Amérique ? Qu'importe au malade que le diagnostic soit exact ou non, pourvu qu'il guérisse ; et beaucoup, n'en doutez pas, guérissent. Or, mettez-vous à la place d'un de ces malades qui apprend qu'il a un cancer du pylore inguérissable, qu'il est condamné à mort, et qui guérit miraculeusement grâce à l'oscilloclast. Comment ne deviendrait-il pas un propagandiste fougueux de la méthode d'Abrams.

Le corps médical américain lutte avec énergie contre Abrams. *The Journal of American médical association*, l'admirable revue médicale, ne lui ménage pas ses sarcasmes. L'autre jour un rédacteur scientifique américain apportait à un disciple d'Abrams six tubes contenant divers microbes ; le disciple indiqua que le premier tube contenait les microbes de la syphilis, de la variole, de la dysenterie, mais il ne parla point du bacille typhique qu'en réalité contenait le tube ; il ne donna de réponse exacte pour aucun des six tubes. L'interlocuteur commençait à lui démontrer ses erreurs, lorsque le disciple d'Abrams bondit tout à coup ; triomphant il montra les étiquettes qu'on avait collées sur chaque tube pour les distinguer les uns des autres, et sur lesquelles on avait écrit des chiffres. « Ce sont ces chiffres écrits à la main qui sont, s'écria le disciple, la cause de mes erreurs ; sans eux j'aurais parfaitement reconnu les espèces microbiennes que contenaient les tubes. »

Les Etats-Unis aiment le colossal, leurs gratte-ciel en témoignent. Abrams est, lui aussi, un gratte-ciel, le gratte-ciel du charlatanisme.

Dr LÉVY-DARRAS.

On voudrait voir supprimer du Codex les dénominations Sel de Vichy et Pastilles de Vichy

Un litige est soulevé par la Compagnie fermière de Vichy au sujet de ces dénominations.

L'avis de M. Berthélemy, doyen de la Faculté de Droit de Paris et celui de l'Académie de médecine

Le litige est le suivant :

Vers 1826, d'Arcet publia une formule pour la préparation des pastilles digestives au bicarbonate de soude, et il organisa, à Vichy, la fabrication de ce bicarbonate en saturant par le gaz carbonique dégagé de la source Grande Grille, le carbonate de soude obtenu industriellement par le procédé Leblanc.

C'est là l'origine des expressions *Sel de Vichy* pour désigner le bicarbonate de soude et de *Pastilles de Vichy* pour désigner les pastilles faites avec ce produit.

Le Codex de 1837 enregistra l'usage de la dénomination : *Pastilles de Vichy* et le Codex de 1866, celui de *Sel de Vichy*, pour désigner le bicarbonate de soude. Ces mêmes appellations figurent au Codex de 1884 et 1908.

En 1904, après avoir installé une extraction des sels dissous dans l'eau minérale naturelle d'une certaine source du bassin extrait salin, la Compagnie Fermière de Vichy demanda que les appellations du Codex fussent supprimées, dans le Codex en préparation, comme portant un grave préjudice à ses intérêts et, en outre, parce que le sel extrait des eaux aurait des propriétés et a des éléments constitutifs différents du bicarbonate de soude pur.

La Commission du Codex de 1908 ne donna pas satisfaction à la Compagnie. Celle-ci renouvela sa demande en 1919 et en 1922.

L'actuelle Commission du Codex refuse d'accueillir favorablement la demande de la Compagnie, parce qu'à son avis les dénominations *Sel de Vichy* et *Pastilles de Vichy* sont, depuis fort longtemps, d'usage constant dans le public pour désigner le bicarbonate de soude et les pastilles faites avec ce sel et qu'il ne lui paraît pas y avoir une raison impérieuse de santé publique pour changer des habitudes d'appellations presque séculaires.

M. Berthélemy, doyen de la Faculté de Droit, estime que la Commission du Codex n'a pas le pouvoir de modifier des appellations consacrées par l'usage et que cette modification créerait un monopole déguisé.

Après étude du dossier de cette affaire, l'Académie de médecine a constaté qu'il n'existe pas *un* sel naturel de Vichy, de composition saline définie, mais qu'on retire des eaux naturelles du bassin de Vichy des extraits salins qui sont dénommés *Sels naturels* (sels au pluriel) de Vichy-Etat ou sels de Vichy avec un nom de source : Saint-Yorre ou autre ;

Qu'on ne saurait spécifier auquel des extraits salins actuels, de composition complexe, variable suivant les sources, il conviendrait de rapporter la désignation, courante pour le public, de sel de Vichy, à supposer que cette désignation pût être détournée de sa signification ancienne et actuelle ;

Qu'enfin jusqu'ici, il n'est pas résulté de ces appellations d'inconvénients véritablement sérieux au point de vue de la santé publique ; que le médecin formule habituellement bicarbonate de soude et non sel de Vichy, qu'il sait prescrire et que le public sait demander : sels naturels de Vichy-Etat ou Pastilles de Vichy-Etat, quand il entend utiliser les produits de la Compagnie Fermière.

Et que pour ces motifs, *il y aurait inconvénient au point de vue médical et thérapeutique à faire disparaître du Codex les termes usuels, Sel de Vichy et Pastilles de Vichy.*

NOUVELLES BRÈVES

L'Académie de médecine a élu correspondants nationaux, dans la division de chirurgie, les professeurs Tixier, de Lyon, et Mériel, de Toulouse.

M. Prieur, professeur d'histologie, est nommé pour trois ans directeur de l'Ecole de médecine de Besançon.

Informations Diverses

Le directeur de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille est autorisé à accepter la donation de 1.000 fr. de rente française 4 p. 100, faite, en mémoire de ses deux fils morts pour la France, par M. Jeanbernat, à ladite école, pour la fondation d'un prix à décerner tous les ans sous le nom de « Prix Jules et Louis Jeanbernat ».

Un concours s'ouvrira, le 4 novembre 1924, devant la faculté de pharmacie de l'université de Paris pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

M. le docteur Schreiber, secrétaire général du groupement des unions œuvres est nommé membre du conseil supérieur de la protection de l'enfance.

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Ivry-sur-Seine.

Le traitement alloué est fixé à 10.000 francs par an.

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Abbeville.

Le futur directeur ne pourra, ni avoir, ni faire de clientèle, directement ou indirectement.

Le traitement alloué est fixé ainsi qu'il suit :

3e classe, 10.000 fr. + 2.000 fr. pour inspection des écoles ;

2e classe, 12.000 fr. + 2.000 fr. pour inspection des écoles ;

1re classe, 14.000 fr. + 2.000 fr. pour inspection des écoles ;

Hors classe, 16.000 fr. + 2.000 fr. pour inspection des écoles ;

Avec promotion éventuelle dans le délai de trois ans.

M. Jeanneney, agrégé de chirurgie à la Faculté de Médecine de l'Université de Lille, est transféré sur sa demande, en la même qualité, à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.

M. Argaud, professeur d'histologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger, a été nommé, sur sa demande, professeur d'histologie et embryologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Sont nommés à Toulouse, professeur de clinique des maladies des voies urinaires, M. Martin : professeur d'hygiène, M. Lafforgue : professeur de pathologie générale et expérimentale, M. Bordier : professeur d'histologie et embryologie, M. Argaud.

M. Granel, professeur de botanique et histoire naturelle médicale, à Montpellier, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé, à dater du 1er novembre 1923, professeur honoraire.

Nous relevons, à l'*Officiel* du 1er janvier 1924 le nom du docteur Henry Lardennois, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de médecine de Reims, qui est promu officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Une plaque commémorative, œuvre du sculpteur Blanchot, vient d'être apposée à la Faculté de médecine de Paris, au nom du Corps médical français, pour honorer la mémoire des Médecins morts pour la France pendant la grande guerre.

L'érection de ce modeste monument complète et termine l'œuvre commencée par la publication du « Livre d'or des Médecins morts pour la Patrie ».

Les élèves et amis du docteur Florand désirant lui témoigner leur reconnaissance et leur affection ont décidé de lui offrir une médaille à l'occasion de son départ de l'hôpital Lariboisière. S'adresser à M. Amette, éditeur, 2, rue Casimir-Delavigne, Paris.

Le directeur de l'hygiène, du travail et de la prévoyance sociales du département de la Seine fera partie de droit du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine.

M. Boivin-Champeaux a déposé un projet de loi tendant à interdire les affiches dites panneaux-réclames sur le territoire des communes érigées en station hydrominérales, climatiques et de tourisme.

M. le médecin de 1re classe Cambriels (F.-L.-R.), du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-major du centre aéronautique de Cuers-Pierrefeu.

LA PSYCHANALYSE

(SUITE)

Mais le meilleur de celle-ci tient à coup sûr dans la partie clinique de la psychanalyse. Lisez les observations publiées dans l' « Introduction », dans la Psychopathologie de la vie quotidienne », elles vous feront souvenir de la vraie source de la psychanalyse, dans laquelle Janet a puisé de son côté, notre école de la Salpêtrière. Telle analyse d'acte manqué est ainsi véritablement l'opposé de ce que nous avons appris à connaître à nos dépens de l'esprit allemand. Mais l'empreinte germaine, le besoin d'un système toujours plus vaste se révèlent dans cette gigantesque construction, quand elle ne s'appuie plus sur le fondement des faits cliniques. Freud l'a bien senti qui ,dans l'édition récente des « Essais sur la sexualité infantile », a mêlé plus souvent qu'à l'ordinaire, la biologie à ses hypothèses.

D'autre part, le « refoulement » n'est pas une chose nouvelle, les « passions contrariées » de Pinel, elles-mêmes ne l'étaient pas ; mais la psychiatrie moderne, sous l'influence des recherches des physiologistes et des anatomistes, avait délaissé les causes morales et c'est le mérite de Freud d'avoir de nouveau appelé l'attention sur la valeur de faits connus mais négligés.

Si maintenant le praticien veut établir le bilan des apports de la psychanalyse, il constate que la connaissance du rôle de l'instinct sexuel dans ses conflits avec la vie sociale, que l'analyse des rêves, des actes manqués et de tout notre automatisme subconscient ne sont que des moments de l'observation clinique — c'est l'avis de Freud d'ailleurs — mais ces investigations ont du moins le mérite de nous obliger à bien connaître le malade, de savoir s'il veut guérir ou se « réfugier dans la maladie ». Cette connaissance nous amène à serrer notre pronostic et facilite le traitement en faisant naître la confiance, qui est un pas sérieux vers la guérison, si elle n'est pas déjà celle-ci. Quant à ces critiques d'art, à ces vues sociales, à cette morale même que des psychanalistes trop zélés nous présentent comme la forme la plus parfaite de l'esthétique, de la sociologie et des connaissances les plus élevées de l'esprit humain, elles intéresseront chez nous le curieux de théories un peu étranges, mais non le praticien tout entier tourné vers la vie.

Dr Jean VINCHON.

A propos de projet de statut de sages-femmes

M. J. Noir fait les justes réflexions suivantes dans le *Concours médical :*

La profession de sage-femme est une profession libérale, dont les conditions de l'exercice sont fixées par la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine (titres III et IV, articles 3, 4, 5 et suivants). Le jour où, par une nouvelle loi, on modifiera les conditions de l'exercice de la profession de sage-femme, où l'on établira un contrôle de ses actes professionnels, où l'on exigera un stage périodique dans une maternité, si le corps médical donne son assentiment à ce nouveau statut, quels arguments les médecins pourront-ils, en toute équité, opposer à ceux (et il y en aura, il y en a déjà !) qui réclameront le contrôle des actes professionnels du médecin praticien lui-même et à l'obligation d'un stage périodique qui ne pourrait être utile que s'il se faisait sans contrainte ?

Que ceux qui répondent avec quelque légèreté aux suggestions de M. le professeur Bar veuillent bien y réfléchir, et se rappeler le proverbe : *Hodie mihi, cras tibi.*

La vaccination antityphique obligatoire

Article premier. — A dater de la promulgation de la présente loi, tout candidat admis à entrer dans une administration de l'Etat, du département ou de la commune, devra justifier qu'il a subi la vaccination antityphique.

Art. 2. — Le candidat admis ne pourra être dispensé de la vaccination antityphique qu'au cas d'une contre-indication pathologique constatée par un certificat médical.

Cette proposition de loi, présentée par M. Louis Mourier, député, a été renvoyée à la commission des finances.

Ephémérides Médicales

1er février 1778. — S'est tenue à Paris la première séance de la Société royale de médecine qui prit d'abord le nom de Société pour l'épizootie. Vicq d'Azyr est nommé secrétaire perpétuel.

4 février 1835. — Mort à Trévoux du docteur Fodere, que l'on considère comme le fondateur de la médecine légale. Il naquit en 1764 à Saint-Jean-de-Maurienne.

6 février 1774. — Naissance à Magny-le-Vernois de Joseph Desault, fondateur de la clinique chirurgicale française ; il couchait à l'Hôtel-Dieu pour être près de ses malades.

7 février 1835 — Dupuytren lègue 200.000 francs à la Faculté pour l'institution d'une clinique d'anatomie pathologique et dote le musée Dupuytren.

8 février 1807. — Bataille d'Eylau où Larrey panse les blessés et reste sur le champ de bataille 30 heures sans manger.

9 février 1902. — Le docteur Doyen sépare deux petites hindoues reliées l'une à l'autre. L'opération réussit, mais les fillettes meurent peu après étant atteintes de tuberculose.

13 février 1837. — Naissance à Saint-Quentin de Paul Brouardel qui succéda à Tardieu, fut doyen de la Faculté et renouvela l'enseignement de la médecine légale.

18 février 1745. — Inauguration à Paris du nouvel amphithéâtre des écoles de Médecine de la rue de la Bûcherie, par le docteur Régent Winslow qui débute par une dissection.

20 février 1727. — Mort à Paris du célèbre médecin hollandais Helvétius, qui découvrit l'emploi de la racine d'ipécacuanha et reçut de la cour une gratification de mille louis.

24 février 1672. — Le collège Saint-Côme est envahi par les archers qui enlèvent un cadavre pour le porter aux Ecoles de médecine.

25 février 1861. — Pasteur fait part à l'Académie des Sciences de ses merveilleuses recherches sur les fermentations et de la découverte d'êtres microscopiques appelés anaérobies.

26 février 1561. — Ambroise Pare publie son premier livre : Traité des plaies de la tête, auquel la mort du roi Henri II donnait une sorte d'actualité.

27 février 1652. — Bartholin à Copenhague, démontre le premier l'existence des vaisseaux lymphatiques, qu'il distingue des chylifères et qu'il dénomme vaisseaux aqueux ou séreux.

Une internationale des femmes-médecins

Une nouvelle organisation internationale vient de se former à Genève : c'est une « internationale » des femmes-médecins.

La première assemblée annuelle aura lieu à Londres l'été prochain et montrera d'une façon frappante quelle place importante les femmes tiennent aujourd'hui dans l'activité médicale de tous les pays.

On compte qu'il y a bien 2.000 femmes-docteurs pour les seules Iles Britanniques.



Le mouvement Médical

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'Union des Syndicats médicaux de France

Voir le début de ce compte rendu dans les quatre derniers numéros de l'Informateur Médical)

L'assurance est un fait social et non un fait d'ordre national ou politique.

On a dit que les Assurances sociales avaient entraîné en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, des conséquences extrêmement fâcheuses, mais le docteur Jayle a, lui-même, fait remarquer que lorsque les lois d'Assurance sociale ont été votées dans ces pays, le syndicalisme médical n'y existait pas.

En fait, dans ces pays, l'organisation des Assurances sociales a précédé l'organisation syndicale du Corps médical, tandis qu'en France l'organisation des Assurances sociales devra tenir compte, pour ce qui est de la technique médicale, de l'existence déjà assurée, du syndicalisme médical.

Ceci posé, dit-il, quelle attitude adopter à l'égard d'une loi éventuelle d'Assurance sociale. Il en est une particulièrement nette et qui a le mérite de la franchise ; elle consiste à déclarer que nous sommes irréductiblement hostiles à l'Assurance sociale. C'est là l'expression d'une opinion philosophique et d'une doctrine sociale. Mais, jusqu'ici, aucun des délégués qui sont montés à la tribune, n'ont présenté le problème sous ce jour. En réalité, l'Assurance sociale pose un problème qui peut être envisagé au triple point de vue : politique, économique, technique.

En tant que fait politique, les Assurances sociales peuvent être considérées comme un frein qui a été opposé par le parlementarisme actuel aux revendications de certaines classes. Ce sont essentiellement des raisons politiques qui sont susceptibles de décider le législateur, dans le vote de cette loi ; mais il est évident que le syndicalisme médical n'a pas à s'engager sur ce terrain.

Doit-il envisager la question au point de vue économique, c'est-à-dire financier ? Evidemment, ce point de vue intéresse tous les Français, les médecins peuvent donc l'envisager en tant que contribuables et en tant que consommateurs, mais on ne saurait avancer qu'il les intéresse, par exemple, au même titre que les ouvriers (futurs assurés) ou les patrons, auxquels la loi demandera des sacrifices.

En tant que consommateurs, destinés à souffrir du renchérissement du prix de la vie qui pourra découler de l'institution des Assurances sociales, les médecins ne peuvent faire intervenir leur syndicat professionnel. Pareilles questions sont du ressort du Parlement, des Ligues de consommateurs, mais non du syndicalisme médical.

Le syndicat médical doit élaborer les solutions susceptibles d'harmoniser les intérêts de l'assuré en tant que malade et les intérêts du médecin.

Il se trouve ainsi sur une position singulièrement forte, sur un terrain préparé d'avance et sur lequel il pourra livrer bataille, s'étant ainsi préalablement concilié l'opinion publique.

C'est cette méthode qui a été suivie lors de la campagne autour de la loi des pensions. Le secrétaire général rappelle, qu'à ce moment, l'Union avait contre elle la presse, le Parlement et ceux des mutilés que les politiciens avaient réussi à exciter contre le Corps médical. Mais les positions sur lesquelles le Corps médical s'était placé étaient inexpugnables et toutes les mauvaises volontés conjurées de ces milieux n'ont pas réussi à en chasser les syndicats médicaux qui sont sortis victorieux de la bataille.

Cette tactique doit encore réussir. Elle réussira d'autant mieux qu'il existe maintenant un précédent et que certains des anciens adversaires de la profession médicale ont été sincèrement convaincus par les événements.

Le secrétaire passe ensuite rapidement l'examen des deux types d'organisation proposés par la Commission de médecine pratique.

En matière de médecine d'assurance sociale, il existe deux gros dangers :

1. L'encombrement du cabinet médical qui aboutit à la production d'une médecine de qualité inférieure, consistant essentiellement en une distribution d'ordonnances. On peut obvier à cet inconvénient en écartant de l'Assurance tous les petits risques, tous ceux qui ne peuvent être couverts par la solidarité de foyer ;

2. Le manque de confiance entre le médecin et le malade dont les rapports sont viciés par ce fait que le médecin apparaît souvent aux yeux du malade comme le médecin de la caisse beaucoup plus que comme son propre médecin, et que le malade apparaît parfois aux yeux du médecin comme un simulateur ou un fraudeur éventuel à dépister. On peut écarter ce danger en séparant le médecin de l'assuré, du médecin de l'assureur. Encore faut-il, dans ce cas, que le contrôle soit possible, c'est-à-dire que le nombre des actes médicaux des médecins des assurés soit tel qu'il n'exige pas la création d'un véritable corps de contrôleurs, médecins des assureurs. On est donc encore conduit, dans ce cas, à éliminer les petits risques du cadre de l'assurance-maladie.

La question du tiers-payant

La Commission de médecine pratique a élaboré un projet « d'Assurance des maladies » qui n'est peut-être pas parfait, mais c'est jusqu'ici le seul projet qui ait été mis sur pied et dans lequel on ait réussi à éliminer le tiers-payant. Il va sans dire que ce projet s'applique uniquement à l'Assurance-maladie et qu'en admettant même qu'il soit mis en œuvre, il faudra toujours un contrat collectif pour la prophylaxie.

Le secrétaire général termine en adjurant l'assemblée générale de voter des conclusions qui permettent au Corps médical d'apparaître, dans les discussions qui vont suivre, comme le défenseur des consommateurs de soins aussi bien que des producteurs de soins, des malades comme des médecins.

Le docteur Le Fur insiste pour que le contrat sans tiers-payant comportant l'entente directe du médecin et du malade soit encore étudié. Il conclut en proposant successivement deux ordres du jour : un du Syndicat des médecins de la Seine, préconisant l'entente directe ; puis un ordre du jour de conciliation.

Le docteur Lafontaine indique qu'il n'est pas du tout question, dans cette assemblée, de fixer définitivement tous les caractères des contrats à adopter. Il rappelle que les conclusions du chapitre de son Rapport sur les Assurances sociales prévoient l'étude de deux types de contrat : l'un avec tiers-payant, l'autre sans tiers-payant ; qu'il n'a pas hésité à déclarer, au cours de ces conclusions, que ce dernier système était nettement préférable au point de vue médical, parce qu'entre autre chose, il permettait l'entente directe du malade avec son médecin.

Le docteur Chapoy (Doubs) insiste pour qu'une active propagande soit faite auprès de l'opinion publique afin de lui faire bien comprendre le point de vue auquel s'est placé le Corps médical.

La discussion continue un moment, puis le président demande la priorité pour l'ordre du jour reproduisant les conclusions du rapport du secrétaire général à la Commission de médecine pratique de l'Union, conclusions adoptées par cette Commission.

Divers délégués demandent que dans l'étude et l'élaboration d'un contrat collectif avec organisation de soins et contrôle, il soit prévu la possibilité de faire jouer le ticket modérateur.

Le secrétaire général accepte cette adjonction et modifie, par ailleurs, le dernier point de ses conclusions afin de leur faire indiquer plus nettement la nécessité de sauvegarder le secret professionnel.

En fin de discussion, les conclusions suivantes sont mises aux voix et adoptées séparément et dans l'ensemble :

Deux systèmes s'offrent pour réaliser la collaboration du corps médical à l'assurance-maladie, suivant les indications données par l'Assemblée générale de l'Union des Syndicats médicaux, c'est-à-dire sur les bases suivantes : **libre choix, tarif à la visite, respect du secret professionnel.**

I. — Contrat collectif avec organisation de soins et contrôle, possibilité d'introduction du ticket modérateur.

II. — **Contrat collectif** permettant le fonctionnement de l'assurance-maladie (certificats), etc., l'organisation de la prophylaxie et le fonctionnement de l'assurance invalidité ; mais en ce qui concerne l'assurance-maladie, entente directe du malade avec son médecin, selon les conditions de la pratique ordinaire, l'assuré recevant pour chaque maladie une indemnité fixe en espèce.

L'adoption de ce dernier système est nettement préférable au point de vue médical. Les deux systèmes ne peuvent fonctionner qu'à l'exclusion des petits risques (maladies bénignes et saisonnières, indispositions).

Dans les deux systèmes le secret professionnel doit être intégralement conservé.

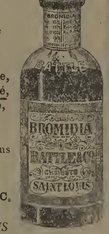
Le secrétaire général indique nettement que ces conclusions donnent mandat au Conseil de mettre à l'étude les deux différents types de contrat prévus par elle et que ces études faites par la Commission de médecine pratique reparaîtront à la prochaine assemblée générale.

(A suivre)











Thèses de Paris

Charreau (E.). — *L'Anesthésie épidurale sacrée.* Wickham (R.), *Sur certaines formes d'ostéite cervico-trachantérienne.* — Becue (Pierre). — *Des néoformations osseuses dans l'élévation congénitale de l'omoplate.* — Mlle Goldenkron-Iliovici. — *Etude sur l'acidose expérimentale.* — Plichet. *La leucocytose digestive.* — Baudrant (Jean). — *Cont. à l'étude des rapports de la dilatation des bronches avec la tuberculose.*

La recherche des bacilles de Koch chez les soldats des Centres de réforme

M. Le Provost de Launay, député, ayant exposé à M. le Ministre des pensions que la précocité du diagnostic de la tuberculose a une importance capitale au point de vue médical, et demandé au ministre de donner des ordres pour que la recherche des bacilles de Koch dans les crachats soit effectuée dans les centres de réforme par la méthode d'enrichissement de Besançon et Philibert, le ministre lui a répondu qu'il résulte d'un avis récemment émis par l'Académie de médecine, à la demande du ministère des pensions, que la méthode d'autolyse à l'étuve du professeur Besançon est de date encore trop récente pour être introduite dans la pratique des expertises militaires.

Cours de perfectionnement de dermatologie et maladies vénériennes

Sous la direction de M. le Profes. JEANSELME

Avec la collaboration de : M. le Professeur Sebileau et de MM. Hudelo, Milian, Ravaut, Lortat-Jacob, Louste, médecins de l'hôpital Saint-Louis, Lian, Darré, Tixier, de Jong, Sezary, Touraine, médecins des hôpitaux. — M. Gougerot, Professeur agrégé, médecin des hôpitaux : MM. Dupuy-Dutemps, ophtalmologiste des hôpitaux : Hautant, Lemaître, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux. — Sabouraud, chef du laboratoire municipal de l'hôpital Saint-Louis ; P. Chevalier, ancien chef de clinique : Burnier, Marcel Bloch, Hufnagel, Schulmann, chefs de clinique et de laboratoire à la Faculté ; Giraudeau, chef des travaux chimiques et physiques ; Marcel See, Bizard, Noire, Civatte, Ferrand, chefs de Laboratoire à l'hôpital Saint-Louis : Barbe, médecin des asiles.

Le cours complet de dermatologie commencera le 30 avril 1924.

Le cours complet de vénéréologie commencera le 2 juin 1924.

Le droit d'inscription pour chaque cours est de 150 francs.

Un programme détaillé sera envoyé sur demande.

Les cours auront lieu au Musée de l'hôpital Saint-Louis et à l'Amphithéâtre de la clinique (salle Henri IV), 40, rue Bichat (10e), Paris. Ils seront complétés par des examens de malades, des démonstrations de laboratoire (tréponème, réaction de Wassermann bactériologie, examen et cultures des teignes et mycoses, biopsie, etc.), de physiothérapie (électricité, rayons X, haute fréquence, air chaud, neige carbonique, rayons ultra violets, finsenthérapie, radium), de Thérapeutique (frotte, scarifications, pharmacologie), etc.

Les cours auront lieu tous les après-midi, de 1 h. 30 à 4 heures, et les matinées seront réservées aux polycliniques, visites des salles, consultations externes, ouvertes dans tous les services aux élèves. Un certificat sera attribué aux assistants à la fin des cours. On s'inscrit au Secrétariat de la Faculté de Médecine, rue de l'École-de-Médecine (guichet 4). Pour tous renseignements, s'adresser à M. Burnier, chef de clinique à la Faculté, hôpital Saint-Louis (pavillon Bazin).

Maladies pour lesquelles la déclaration et la désinfection sont obligatoires

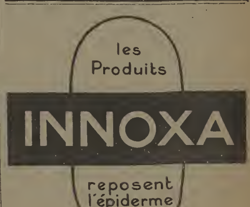
1° La fièvre typhoïde ; 2° le typhus exanthématique ; 3° la variole et la varioloïde ; 4° la scarlatine ; 5° la rougeole ; 6° la diphtérie ; 7° la suette miliaire ; 8° le choléra et les maladies cholériformes ; 9° la peste ; 10° la fièvre jaune ; 11° la dysenterie ; 12° les infections puerpérales et l'ophtalmie des nouveau-nés, lorsque le secret de l'accouchement n'a pas été réclamé ; 13° la méningite cérébro-spinale épidémique ; 14° la poliomyélite antérieure aiguë ; 15° le trachôme ; 16° la fièvre ondulante.

M. H. Vincent, se fondant sur la fréquence des fièvres paratyphoïdes, sur leur indépendance nosologique et étiologique, sur celle de leur pouvoir immunigène respectif, sur le caractère spécifique très distinct de leurs microbes pathogènes et sur leur épidémicité, demande à l'Académie de médecine que ces maladies infectieuses et contagieuses soient inscrites à côté de la fièvre typhoïde, sur la liste des maladies à déclaration obligatoire. Il n'en est pas fait mention dans le récent décret du 13 octobre 1923.

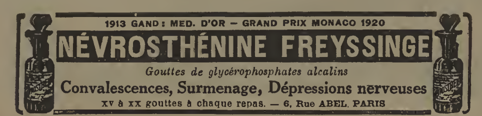
Les étudiants Serbes en France

Les étudiants en médecine originaires de Serbie sont actuellement en France au nombre de 413 (341 hommes et 72 femmes) : 108 à Lyon, 86 à Paris, 55 à Bordeaux, 55 à Strasbourg, 39 à Nancy, 38 à Montpellier, 13 à Toulouse, 8 à Nantes, 7 à Alger, 2 à Lille, 1 à Besançon, 1 à Grenoble.









Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. R. GUILLEMOT et L. de LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 45 — 5 MARS 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (X°)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97



Un banquet vient de réunir, au Cercle de la Renaissance, à Paris, un groupe important de médecins de l'Amérique latine, les membres de la Chambre syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques et plusieurs sommités médicales de Paris. La photo supérieure de cette page a été prise par l'*Informateur Médical* au cours de ce banquet dont nous rendons compte dans ce numéro. On remarque sur notre photographie M. le Professeur Roger, doyen de la Faculté de Paris, à sa droite, MM. le Docteur Maurice Leprince, Castanet, Dr Monal, Dr Molinéry et un groupe de médecins sud-américains. A sa gauche, nous apercevons MM. Longuet, Bouty, Bertaut, Blancard et Troncin.

En bas, une chambre de verre servant de chambre d'isolement dans un hôpital de Londres. Le malade isolé se sert d'un cornet acoustique pour parler à son infirmière. Il paraît que les contagieux supportent beaucoup mieux leur isolement dans ces chambres de verre.

Au sujet de la Neurovaccine

M. Camus, directeur des services de vaccine, a fait connaître à ses collègues de l'Académie de médecine son avis autorisé sur la méthode de vaccination découverte par M. Levaditi.

Il est pour le moment prudent de ne pas l'essayer sur l'homme.

« Comme beaucoup de personnes, dit M. Camus, quand j'ai commencé à m'occuper de vaccine, j'ai eu une certaine phobie des germes adventices du vaccin et, peu à peu, sous l'influence de mon regretté maître Kelsch, j'ai reconnu mon erreur. J'ai souvent observé que des vaccins très chargés en staphylocoques ne donnaient pas de plus vives réactions que des vaccins complètement purifiés. Je n'ignore pas, toutefois, qu'un vaccin renfermant de nombreux staphylocoques peut donner lieu à quelques accidents chez des individus atteints d'affections cutanées, mais cela est très exceptionnel, et pour la vaccination de ces malades spéciaux, s'il n'est pas possible de la différer, on peut toujours avoir recours à un vaccin ordinaire bien purifié. En somme, ce qu'il importe d'exiger d'un vaccin au point de vue bactériologique, c'est avant tout qu'il ne renferme pas d'espèces pathogènes et les staphylocoques de la peau de la génisse ne le sont certainement pas. Tous les instituts producteurs de vaccin sont en état de délivrer, quand on le leur demande, du vaccin amicrobien, mais, encore une fois, cela est exceptionnellement utile.

» Et puis il faut bien reconnaître que cette garantie bactériologique, ce caractère de ne pas troubler le bouillon ou la surface de la gélose n'est pas une réelle garantie, je veux dire n'est pas une garantie suffisante. Oublierait-on, par hasard, que non seulement les ferments solubles, mais encore que beaucoup de ferments figurés, qui nous sont plus ou moins inconnus, ne changent ni l'aspect du bouillon ni celui de la gélose et peuvent cependant donner lieu à de violentes réactions cliniques ?

» En somme, il ne faut pas se laisser trop impressionner par ce caractère d'un vaccin de ne cultiver ni sur bouillon, ni sur gélose ; il importe davantage de se renseigner sur sa qualité par d'autres caractères, et, en premier lieu, par les réactions cutanées et par la symptomatologie qu'il provoque. Un vaccin qui ne cultive pas sur bouillon ni sur gélose peut être non seulement un vaccin insuffisant, mais même un vaccin dangereux.

» Les remarques que je présente ici sont basées, en partie sur l'examen des documents publiés sur la neurovaccine, en partie sur des résultats expérimentaux qui m'ont été confiés par des vaccinateurs très compétents et enfin sur les résultats des premières expériences que j'ai faites avec l'échantillon de neurovaccine que m'a adressé la maison Poulenc. La conclusion à laquelle je suis arrivé est celle-ci : « Le produit que l'on nous invite à expé- » rimenter est intéressant, il mérite d'être » étudié au laboratoire, mais il est pour le » moment prudent de ne pas l'essayer sur » l'homme. »

L'ART d'IMPORTUNER

Dans l'une des dernières séance de l'Académie de médecine, M. le professeur Pouchet disait dans l'un des rapports toujours si bien étudiés :

Nous devons remarquer que la reconnaissance comme station climatique ou hydrominérale confère aux stations qui l'obtiennent une situation très privilégiée et leur donne, dans l'opinion publique, une sorte de blanc-seing et même de recommandation qui devraient être justifiés par des conditions hygiéniques impeccables. Tel n'est certainement pas, en ce moment du moins, l'état de Luc-sur-Mer et de Palavas-les-Flots.

Si l'Académie veut se contenter de promesses réalisables dans un avenir plus ou moins lointain elle donnera un avis favorable à la reconnaissance de ces communes comme stations climatiques. A l'unanimité votre Commission vous propose de refuser la reconnaissance comme station climatique à ces deux communes.

Et l'Académie s'empressa d'adopter les conclusions du rapport de M. le professeur Pouchet.

Or, on nous apprend aujourd'hui que le Ministre de l'hygiène vient de transmettre à l'Académie une demande de reconnaissance comme station climatique formulée par la commune de.... *Palavas-les-Flots.*

Cela prend l'allure d'une scie désobligeante pour l'Académie qui a décidément autre chose à faire.

L'HYGIÈNE PAR LE CINÉMA

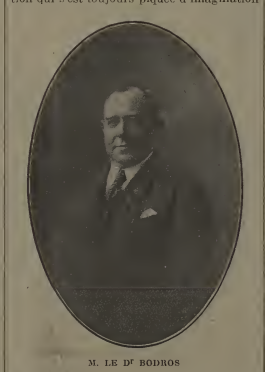
Un moyen de propagande qu'on n'utilise pas

La France, patrie du cinéma, ne semble pas avoir deviné les services que peut rendre le film pour la propagande des notions essentielles sur l'hygiène.

Ce qui a été tenté en ce sens est dépourvu de tout intérêt

L'industrie cinématographique française actuelle ne possède ni les méthodes, ni les moyens pratiques d'utilisation, ni les appuis nécessaires à la production du genre de films, dits de propagande.

Les quelques films qui ont passé jusqu'ici à l'écran dans notre pays sont pour la plupart d'origine étrangère et souvent mal adaptés à notre mentalité et à nos mœurs. D'autres, créés chez nous, sont véritablement d'une indigence de pensée, d'une puérilité ou d'une sécheresse de démonstration peu acceptables dans une nation qui s'est toujours piquée d'imagination



M. LE Dr BODROS

et de lettres et qui possède un si grand nombre d'admirables artistes et tant de metteurs en scène du plus grand talent.

Le secrétariat de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge met à la disposition de ces Sociétés, ou des œuvres recommandées par elles, une série de films d'hygiène ayant trait aux infirmières visiteuses, à la tuberculose, au typhus, à la protection de l'enfance, à la médecine préventive, etc. Nous avons vu quelques-uns de ces films.

Tout cela nous a paru médiocre et d'une sécheresse ennuyeuse, conçu, pour la plus grande partie, dans un état d'esprit par trop différent de celui qu'il faut chez nous pour parler à la raison et au cœur des masses scolaires, paysannes ou ouvrières.

Un grand consortium cinématographique a créé un service de l'enseignement. A côté de l'enseignement médical technique, la propagande d'hygiène est représentée par des films documentaires purs, par des films à dessins animés très curieux, mais de peu de portée à notre sens, à cause de leur caractère artificiel, ou par une trentaine d'autres films, dont deux ont 650 mètres, quelques-uns 300 à 350 mètres, les autres en moyenne 50 mètres. Ce sont là des armes non appropriées au but à atteindre.

D'autre part, il est bon de faire remarquer qu'économiquement les films de propagande d'hygiène — et d'ailleurs de toute propagande venant de l'étranger — coûtent cher ; les films produits chez nous coûtent également très cher, parce qu'il n'y a pas de spécialisation dans ce genre de prises de vues et que l'initiative privée n'est ni encouragée, ni protégée. D'autre part, l'éparpillement des productions déjà réalisées, leur présentation sans méthode, sur des terrains non étudiés et non préparés, ont conduit à des effets de propagande à peu près nuls.

Il faudrait donc orienter une partie de l'industrie cinématographique française vers une fabrication tout à fait spécialisée des films de propagande, dans laquelle l'hygiène, pour sa part, trouverait merveilleusement son compte.

Toute une organisation reste à créer, un centre de production où s'alimenteraient les salles de cinémas, les écoles, les différentes œuvres sociales, etc. On y trouverait des metteurs en scène, se consacrant uniquement à ce genre de cinématographie, accueillant toutes les suggestions venues des auteurs de scénarios, et par eux, des milieux scientifiques, des médecins, des hygiénistes, des membres de l'enseignement, de tous ceux enfin qui ont à cœur une meilleure énergétique sociale, un mieux-être humain.

Ces metteurs en scène — je sais qu'il en existe déjà — en seraient les animateurs désignés, pleins de foi dans la croisade entreprise. Ils sauraient y apporter cette ardeur et cette hauteur de conception à la française, qui constitue, avec le bon sens inné de la race, le plus heureux mélange de poésie souriante et de nécessaire réalité. Et c'est ainsi que nous verrions apparaître à l'écran, au lieu d'une démonstration scholastique ou d'une documentation à peine voilée, de véritables drames humains tournant autour de l'observation ou de l'inobservation des règles de l'hygiène.

Cette conception du film a déjà été réalisée en Allemagne d'où, pour n'en citer qu'un, est parti récemment un grand film sur « l'Hygiène dans le mariage » qui a fait le tour de toute l'Europe centrale et de l'Amérique.

Dr BODROS.

Congrès national de la tuberculose de l'année 1926

Le Comité d'organisation des Congrès nationaux de la tuberculose a mis à l'ordre du jour du VIe Congrès national de la tuberculose, qui se tiendra à Lyon en 1926, sous la présidence du Dr Mouisset, président du Comité du Rhône, les questions suivantes :

I. *Questions biologiques.* — 1° Base expérimentale des réactions allergiques de l'infection tuberculeuse. Rapporteur : professeur Paul Courmont (Lyon).

2° Les facteurs de terrain autres que l'allergie de l'infection tuberculeuse. Rapporteur : professeur E. Sergent (Paris).

II. *Questions cliniques.* — 1° La thoracoplastie dans le traitement de la tuberculose pulmonaire Rapporteur : professeurs Léon Bérard (Lyon) et Dr Dumarest (Hauteville).

2° Tuberculose fermée et tuberculose ouverte.

Confirmant la décision prise par le Congrès de Strasbourg, cette question fera l'objet d'une nouvelle discussion. Il ne sera pas nommé de rapporteur, mais la section d'études scientifiques de l'Œuvre de la tuberculose nommera une commission chargée de fixer un plan de discussion.

III. *Questions sociales.* — 1° Préventorium et placement familial. Rapporteur : Léon Bernard (Paris).

2° Collaboration du corps médical avec le dispensaire. Rapporteur : Dr J. Parisot (Nancy).

Congrès de médecine légale de langue française

Nous rappelons que ce congrès se tiendra à Paris, les 26, 27 et 28 mai sous la présidence de M. le docteur Ch. Vallon.

Les rapports suivants seront discutés :

1° Docteur Vervaeck (de Bruxelles) : Le traitement de tous les criminels dans le cadre pénitentiaire.

2° Professeurs Verger et Lande (de Bordeaux) : Tabes et accidents du travail.

3° Professeurs Parisot et Lucien (de Nancy) : Etude médico-légale des formes rares ou anormales de l'hymen.

Prière d'envoyer les titres des communications et les inscriptions comme membres du Congrès au secrétaire général : M. le Professeur Etienne Martin, 10, rue du Plat, à Lyon.

Tout médecin qui exerce depuis 25 ans y aura droit

Parmi les récentes promotions au grade de Chevalier de la Légion d'honneur nous lisons celle-ci : Bourdillon (Joseph-Marie-Léon), journaliste financier, Directeur du *Monde économique* ; 4 mois de services militaires aux armées en campagne, 25 ans d'exercice de sa profession.

Il y a pas mal de confrères qui exercent depuis 25 ans et qui ont été mobilisés pendant 4 mois. Qu'ils demandent la Légion d'honneur.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

M. Henri Limousin a réussi à inoculer la lèpre humaine au lapin.

La difficulté de se procurer facilement des lésions lépreuses, exemptes de germes d'infections secondaires, a obligé l'auteur à utiliser pour ses recherches les mucosités nasales des malades, après un traitement approprié destiné à les débarrasser des germes d'infection secondaire qu'elles contiennent en abondance.

Ces mucosités, aussi fraîches que possible, ont été traitées par une solution de soude caustique à 4 p. 100 pendant six heures à l'étuve à 37 degrés. Après centrifugation et décantation, le culot est neutralisé par l'acide chlorhydrique : l'examen sur lame après coloration au Ziehl montre des bacilles de Hansen nombreux, la plupart réunis en paquets, mais toute trace de cellules a disparu. Une partie du culot de centrifugation est ensemencée dans une série de tubes du milieu de Petrof. L'autre partie est injectée dans la chambre antérieure de l'œil d'un lapin albinos. L'œil réagit très faiblement par un léger trouble de la chambre antérieure, qui cependant s'éclaircit à nouveau au bout de quelques jours, mais la cornée devient peu à peu légèrement opaque. Au bout de six semaines, l'humeur aqueuse contenait de nombreux bacilles acido-résistants. A ce moment on a pratiqué dans le même œil une deuxième injection du même matériel lépreux provenant du même malade, et traité de la même façon que nous avons indiquée ci-dessus.

La chambre antérieure est restée claire et la cornée très lentement - ?? ???? ——— et la cornée a continué très lentement à s'opacifier. Au bout d'un an, l'humeur aqueuse ne contenait plus de bacilles acido-résistants.

L'animal, qui s'était maintenu dans un état de santé excellent, fut sacrifié vingt-deux mois après la première injection intraoculaire.

L'autopsie montra une intégrité macroscopique de tous les organes, sauf des poumons, qui présentaient plusieurs modules de la grosseur d'un noyau de cerise. Un de ces noyaux, incisé, contenait un peu de pus blanc, laiteux, que l'examen microscopique montra riche en bacilles acido-résistants, en gros amas.

Beaucoup de ces amas étaient intracellulaires et formés de bacilles très fins. D'autres amas, plus étendus, étaient constitués par des bacilles un peu plus gros, extracellulaires.

Pendant les deux années qu'a duré cette expérience, les tubes de milieu de Petrof, ensemencés avec le matériel d'inoculation riche en acido-résistants, sont restés stériles, ce qui exclut la possibilité d'une erreur de diagnostic qui aurait pu faire prendre des bacilles acido-résistants banaux ou des bacilles de Koch pour des bacilles lépreux chez le malade.

On estime que le résultat positif de cette inoculation est dû à ce que l'on a réalisé une réinfection chez l'animal et à ce qu'on a pu attendre vingt-deux mois avant de le sacrifier, ce délai très long étant probablement nécessaire à la manifestation des lésions expérimentales de la lèpre.

Enfin, il y a lieu d'appeler l'attention sur la grande résistance des bacilles de Hansn, rejetés en abondance par les malades qui présentent des lésions de la muqueuse nasale.

Etude statistique de la première dentition

M. Ledé, pendant vingt-six années consécutives (1885-1910), a observé dans son inspection médicale des enfants du premier âge et noté, sur les fiches individuelles de chaque enfant, l'âge de l'enfant au moment de la percée de chaque dent et le mois de l'année où cette odontiase se produisait.

Voici les conclusions de M. Lédé :

1° Les enfants des éleveuses au sein, élevés par leurs mères sans présence d'un frère de lait, ont leur première odontiase, statistiquement établie, à sept mois dix-neuf jours ;

2° Mais si l'enfant de l'éleveuse a un concurrent dans le lait de sa mère cet enfant n'aura sa première dent qu'à huit mois huit jours ;

3° Le nourrisson au sein avec présence de l'enfant de son éleveuse n'aura sa première odontiase qu'à neuf mois ;

4° Et si le nourrisson est soumis à l'élevage artificiel, la première odontiase ne se manifestera qu'à neuf mois vingt-quatre jours.

Le château d'un médecin cambriolé

Le château de Vaudran, appartenant au docteur Thumin, et situé à La Valentine, a reçu la visite de cambrioleurs qui emportèrent des tapis d'Aubusson et des objets d'art. Le tout est évalué à plus de 80.000 francs.

LE MONDE MÉDICAL

Naissance

Le docteur Ecalle, professeur agrégé à la Faculté, et Mme, née Manson, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Jean-Claude (12, rue Théodule-Ribot).

Le docteur Louis Briend et Mme, née Noisette, ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils Yves. Bois-Colombes, 28 janvier 1924.

Le docteur et Mme Eugène Chataing font part de la naissance de leur sixième enfant, Jacques. Allevard-les-Bains, 20 février.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de M. Henry Moureu, fils de M. le Pr Charles Moureu, membre de l'Institut, avec Mlle Madeleine Mazères.

De Mlle Cimone Bouloumié, fille de M. le Dr Bouloumié (de Vittel), commandeur de la Légion d'honneur, avec M. Gilbert Arvengas, consul de France.

On nous annonce les fiançailles de Mlle Jacqueline Kraus, fille du docteur et de Mme Eugène Kraus, avec M. Roger Dardel, fils du docteur Paul Dardel.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Claude-Aimée Calemard, fille de M. Joseph Calemard, contrôleur de 1re classe de la marine, et de Mme, née Peyret-Lacombe, avec M. Jean Bertrand, externe des hôpitaux, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, fils de M. Georges Bertrand, secrétaire général de la Compagnie du Midi, et de Mme, née Henry-Lepaute.

On annonce les fiançailles de Mle Renée Mencière, fille du docteur Louis Mencière, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Martin, avec M. Jean Buisson, fils du lieutenant-colonel Buisson, mort au champ d'honneur, et de Mme, née Michel, et petit-fils de la générale Logerot.

Mariages

Nous apprenons le mariage de Mlle Germaine Garcy, fille de M. le Dr Garcy (de Pau), avec M. Léopold Grimaldi.

M. le Dr Vincent Riche, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Léonie Buat (de Castelnaudary).

On annonce le mariage du docteur Lefranc, ancien interne des hôpitaux de Paris, chirurgien du sanatorium marin, de Roscoff, croix de guerre, avec Mlle Biger.

Nécrologies

Le docteur Delacroix, directeur du *Moniteur Médical*, et Mme G. Delacroix, font part du décès de Mme Michaud, veuve du général, à l'âge de 84 ans, leur mère et belle-mère. Les obsèques ont eu lieu à Tonnerre dans la plus stricte intimité.

Nous apprenons la mort de M. Edouard Linarès, docteur en médecine, ancien conseiller général de la Dordogne, ancien maire de Limeuil.

Nous apprenons la mort de M. le docteur Billot, médecin à Treignac, enlevé à l'âge de 34 ans, après quelques jours de maladie.

Nous apprenons la mort du docteur Henri de la Dure, président du Syndicat des médecins de Montluçon, décédé à l'âge de 59 ans.

On annonce, de Bourg-le-Roi, la mort du docteur Jouin. Après une carrière de labeur et de dévouement, il a succombé à une longue et douloureuse maladie. Cet avis tient lieu de faire-part.

Nous apprenons la mort de Mme Albert Bith, née Berthe Bourdon, veuve du lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, et mère du docteur Henry Bith et de Mme Jean Coulon.

On annonce, de Versailles, la mort du docteur Eugène Dupuy, décédé le 14 février dans sa 77e année.

Nous apprenons le décès du docteur Francis Menuet, radiologiste de l'hôpital de Tours, professeur à l'Ecole de médecine, enlevé prématurément à l'affection des siens, après une vie de labeur et de dévouement, à l'âge de 44 ans.

On annonce de Francfort la mort du Dr Ernest Schweninger, qui fut le médecin particulier de Bismarck.

Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MÉDICAL et vous y abonner.

Informations Diverses

Nous avons publié, dans l'un de nos derniers numéros, la photographie du Comité des médecins espagnols de Madrid. Nous nous empressons de réparer l'omission que nous avons commise en ne signalant pas que nous devions ce document à la courtoisie de notre excellent confrère, *Vox Medica*, de Madrid.

Notre excellent collaborateur et ami, le docteur Molinéry, de Luchon, vient de faire à la Faculté de médecine de Toulouse deux conférences sur les « directives philosophiques de la médecine au XVIIIe siècle » et sur « la Vie et l'œuvre de Théo. Bordeu ». Ces deux conférences ont obtenu un très vif succès.

M. Villard, professeur de chirurgie opératoire à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est nommé professeur de clinique gynécologique à ladite Faculté, en remplacement de M. Pollosson, décédé.

Syndicat professionnel des médecins de Marseille et arrondissement. — Bureau 1924 : Président, docteur Olmer ; vice-présidents, docteurs Bricka et Roussellier ; secrétaire général, docteur G. Crouzet ; trésorier, docteur G. Farnarier ; secrétaire des séances, docteur Lagarde ; archiviste, docteur Raillard ; secrétaire général-adjoint, docteur Rougon ; trésorier-adjoint, docteur C. Mattei.

M. Lambert, professeur de physique médicale à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, est nommé professeur de physiologie à ladite Faculté, en remplacement de M. Meyer, décédé.

M. Dufour, professeur de physique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger, est nommé professeur de physique médicale à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, en remplacement de M. Lambert, appelé à d'autres fonctions.

Le bureau de la Fédération des Syndicats médicaux des Bouches-du-Rhône est ainsi formé : Président, docteur Olmer ; secrétaire général, docteur G. Crouzet ; trésorier, docteur Vaissade.

L'Académie déclare vacante une place de membre titulaire dans la deuxième section (*Chirurgie et accouchements*) en remplacement de M. Duplay, décédé.

M. Harvey Cushing, correspondant étranger de l'Académie, a offert à la bibliothèque de l'Académie, la collection en 40 volumes des revues *Surgery, Gynecology and Obstetrics* et *International abstracts of Surgery*, publiées à Chicago. Cela ne fera pas de mal à la bibliothèque de l'Académie qui est loin d'avoir la richesse qui lui est due.

M. le Dr Roure, de Valence, adresse à l'Académie de médecine une demande de candidature dans la deuxième division des correspondants nationaux.

La Compagnie des nouvelles sources de Vittel a fait une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, sous le nom de « Vittel-Idéale », la source « Profonde ».

LE DUEL BROCA-CUNÉO



Photos Henri Manuel

A gauche, M. le Professeur Cunéo ; à droite, M. le Professeur Broca

Deux professeurs de la Faculté de Paris viennent d'aller sur le terrain. Le fait est sans précédent. On s'est demandé quelle pouvait être la gravité des motifs qui avaient poussé deux sommités chirurgicales à croiser ainsi le fer. La raison de ce geste se réduit à peu de chose. Voici ce que notre enquête nous a permis d'apprendre.

Le professeur Broca voulant alléger son service des malades chroniques proposa de les faire diriger sur une formation que l'Assistance Publique possède à Antony, dans la banlieue parisienne. Son désir eut été, l'Assistance ayant accepté sa proposition, de confier ce service suburbain ainsi créé à son gendre, le docteur Monod.

On sait de quelle façon fort jalouse les chirurgiens et les médecins des hôpitaux de Paris défendent leurs prérogatives, d'ailleurs chèrement acquises au prix d'efforts considérables et tenaces. Il sembla donc à se Sacré collège que le fait de confier ainsi un service de l'Assistance Publique, — fut-il à Antony, — à un chirurgien, — même éminent — qui n'appartenait pas à la congrégation des chirurgiens des hôpitaux, était une infraction grave aux coutumes établies, voire même un truchement intolérable. D'où la colère des Dieux.

A la Société de chirurgie, au Conseil de la Faculté, des termes assez vifs furent échangés entre M. le professeur Broca et ses collègues. Les propos apaisants du doyen, M. le professeur Roger, ne purent empêcher la querelle de devenir si vive que le professeur Broca crut devoir faire le geste de donner sa démission d'assesseur du doyen de la Faculté.

C'est à la sortie d'une de ces discussions orageuses que M. le professeur Broca aurait cru devoir refuser la main que lui tendait M. le professeur Cunéo. Un échange de lettres s'en suivit qui motiva la constitution d'un jury. Et la rencontre fut décidée qui, prévue d'abord comme devant avoir lieu à Chantilly, eut lieu dans une propriété privée à Neuilly-sur-Seine. Les deux adversaires furent blessés au bras.

Voici les faits dans leur sèche énumération. On ne peut que regretter de voir des personnalités aussi éminentes en venir à un geste auquel se complaisent habituellement les hommes politiques, mais dont auraient dû s'écarter délibérément des hommes d'âge et de prestige comme MM. les professeurs Broca et Cunéo.

L'Actualité Médicale devant l'objectif

Les témoins du duel BROCA-CUNÉO

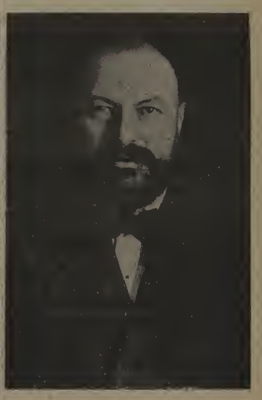


Photo Henri Manuel.

M. LE PROFES. GOSSET



M. LE PROFES. VAQUEZ



M. LE PROFES. BALTHAZARD

LA RÉCEPTION DE MÉDECINS ÉTRANGERS

Au Cercle de la Renaissance

Il est quelques années de cela lorsque, avec un groupe d'amis furent fondées les Amitiés médicales franco étrangères, il ne pouvait venir à l'esprit d'aucun d'entre nous qu'un jour nous assisterions à la réalisation du rêve. Déjà Dartigues et Gauilheur l'Hardy, en précurseurs, avaient fondé l'Umfia (union médicale franco-ibéro américaine) dont le but était de resserrer plus encore les liens ethniques qui, depuis mille et mille ans, donnent une commune origine aux races latines.

La guerre est venue nous apportant son cortège de gloire et de deuils, d'amitiés et de trahisons... Les véritables amitiés sont devenues fraternelles et nous le vîmes bien quand nous sentîmes battre, au rythme des nôtres, les cœurs de l'Amérique latine.

Il ne fallait pas laisser disperser ces forces. De cette impérieuse nécessité naquit l'Association pour le développement des relations médicales entre la France et les pays amis et alliés, connue sous l'abréviation de A. D. R. M.

Après les tâtonnements inhérents à toutes les œuvres (seules réussissent qui ont demandé de la persistance dans l'effort) l'A. D. R. M., avec le bureau des relations médicales, marche vers d'effectives réalisations. M. le professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine pour le bureau, M. le professeur Hartman pour l'A. D. R. M., président à la vie de ces deux organisations qui, bien qu'autonomes, travaillent en commun.

Tout médecin venant des pays amis ou alliés est assuré de trouver en arrivant en France un bureau technique de renseignements dont le siège est salle Béclard, à la Faculté de médecine de Paris. Il est répondu immédiatement à toutes les questions posées et grâce à un admirable fichier tenu à jour le médecin sera immédiatement dirigé, sans perte de temps, vers l'hôpital, la clinique, le laboratoire officiel ou privé, qu'il désire voir. Un enseignement s'organise de façon telle qu'il sera possible, en quelques semaines, de faire parcourir au médecin étranger qui le désirera, tout le cycle de la spécialité pour laquelle il est venu demander à la science française clarté et mise au point.

Or, un dîner de cent couverts réunissait, ces jours derniers, au Cercle de la Renaissance les représentants très autorisés de l'Espagne, de la Colombie, du Vénézuéla, de l'Equateur, du Pérou, de la Bolivie, du Brésil, de l'Uruguay, de la République argentine. Tchéco-Slovaquie et Yougoslavie étaient également conviés par M. le Doyen à venir échanger avec nous nos communes aspirations.

La table d'honneur était présidée par M. le Doyen, qui avait à sa droite, MM. Honorat, sénateur, ancien ministre, Dr Montoya, Pélisse, Dr Cueva ; à sa gauche, M. Merlin, Dr Babinski, Dr Goldéano, M. J.-L. Faure, M. Castanet.

Autour des tables magnifiquement décorées, on pouvait reconnaître MM. les Drs Chiray, Heitz-Boyer, Desmarets, MM. Midy, Longuet, les Drs Troncin, Rolins, Kolez, Gaspari, Muños, MM. Garsonin, Bouty fils, Dr Randon, M. Freyssinge, MM. Couturieux et Monal, Drs Gonzalez et Grocci, MM. Rogier et Bouty père, les Drs Angulo, Vegas, Calderon, MM. Buisson et Deschiens, Dr Landote, MM. Bailly et Vaillant, les Drs Schwartz, Garcia-Diaz, Garcia, Etchepare, Marek, Echervie, MM. Leprince, Famel et Bertaud, MM. les Drs Marcel Labbé et Brumpt, Onetto, Aranda, Arbelocez, Guadiola, Irigaraï, MM. Svéjear, Girard, Guillaumin, Dumesnil, Brisson, les Drs Vallery-Radot, Soto, Arraticorchéa, Barberis, Aparicio, Esguerra, Chassaing, MM. Robin, Coirre, Garsonnin, Lematte Drs Carreno, Fernandez Martin, Figuera de Feras, Botero, Machado, MM. de Perera, Destouches, Grasset, Drs Copello, Brunet, Dartignes, MM. Sarmiento, Drs Puertas, Vitoux, Mathé, Molinéry, etc.

Parmi les excusés, nous signalerons M. le professeur Hartman, empêché au dernier moment ; MM Prendes, Pablo de Mimteler, professeur à Lima, représentant des médecins à la Conférence internationale d'hygiène de la Société des Nations ; M. Neuhaus, ancien sénateur du Pérou, etc.

Le discours de M. le Professeur Roger

A l'heure des toasts, M. le doyen Roger salua les représentants éminents qui de l'Europe centrale et de l'Amérique latine sont venus apporter à la France leurs initiatives et chercher au milieu de nous ce que nous pouvons leur donner. En un langage extrêmement élevé, M. le Doyen rend hommage à l'âme indépendante de ces pays qui ne peuvent souffrir aucune servitude et dont toutes les aspirations convergent vers la liberté de penser et de travailler suivant leur génie intime. Deux grandes civilisations se partagent l'empire du monde : la civilisation germanique et la civilisation latine. C'est à cette dernière que nous appartenons tous. De profondes racines nous unissent à un même sol et c'est là toute l'explication de l'enthousiasme avec lequel l'Espagne, il y a deux ans, l'Amérique du Sud, l'an dernier, reçurent les missions françaises. Cet accueil est inoubliable pour tous ceux qui en furent l'objet. Et M. le Doyen de dire la beauté, la richesse des cliniques et des laboratoires de Buenos-Ayres qu'il déclare être parmi les mieux organisés du monde ; il prévient nos hôtes qu'à Paris ils ne trouveront pas même somptuosité, car le caractère français, économe parcimonieux même pour la science, s'est adapté à ses laboratoires du temps de paix. Le caractère français a montré aussi comment il s'adaptait au temps de guerre « où il n'avait pas trop mal réussi ».

Après avoir exposé le but de l'A. D. R. M., M. le Doyen rend hommage au dévouement de M. le Dr Mathé qui, pour toute la section de langue espagnole, se dépense sans compter. De chaleureux applaudissements couvrirent la voix de l'orateur. M. le professeur Roger fit alors allusion à la fondation Deutsch de la Meurthe, qui abritera bientôt des centaines d'étudiants étrangers et qui rappellera ce vieux collège des quatre Nations que nos pères avaient créé, il y a quatre siècles. M. le Doyen croit pouvoir dire que la Cité universitaire sera inaugurée en 1925.

La chambre syndicale des produits pharmaceutiques a apporté à l'A. D. R. M. et au Bureau des relations médicales le concours le plus actif ; qu'elle en soit remerciée. *Les Archivos medicos* sont le porte parole de l'interéchange de nos idées médicales en pays latins : qu'il en soit encouragé.

M. Honnorat, sénateur, ancien ministre, a tout fait pour donner au Cercle universitaire le prestige qu'il a légitimement acquis : il a droit à toute notre reconnaissance.

On acclame MM. les professeurs Babinski et Vaquez qui, bientôt, vont repartir pour l'Amérique continuer notre œuvre d'interéchange d'idées par l'interéchange des hommes, et M. le Dr Mathé prend la parole. Ses premiers mots sont pour remercier le président de cette magnifique assemblée, M. le professeur Roger, qui, s'il a la science des doyens qui le précédèrent dans cette lourde charge du décanat, possède, de plus, le don de l'administration. Grâce à son initiative, l'œuvre autrefois rêvée est réalisée.

M. Mathé remercie la chambre syndicale des produits pharmaceutiques dont les éminents représentants sont venus si nombreux au banquet. Il salue la direction et la rédaction des *Archivos medicos*, journal d'interprétation de la science médicale. Puis, dans le plus pur castillan, M. Mathé salue en des termes qui les émeuvent profondément, les médecins espagnols ou américains du Sud qui se trouvent à nos côtés et souligne l'importance de l' « *intercambio des professores* ».

Tour à tour, MM. Montoya, Jean-Louis Faure, Dartigues, prennent la parole et sont acclamés.

Très belle soirée pour les amitiés françaises à l'étranger.

On causa beaucoup au cours de la réception qui suivit le dîner. Des relations se nouèrent qui porteront leurs fruits... et pendant qu'une offensive de grand style est déclanchée contre le « franc » (lisez, tout simplement, contre la France), des professeurs de la Faculté de médecine, des médecins des hôpitaux, des praticiens, véritables ambassadeurs sans titre, faisaient pénétrer dans l'âme de leurs invités, une vision du Paris qui travaille et qui affirme sa volonté de vouloir travailler dans la Paix.

Raymond MOLINÉRY.

NOUVELLES BRÈVES

M. Lépine, professeur de clinique des maladies nerveuses et mentales est nommé doyen pour trois ans, à partir du 16 décembre 1923.

M. le docteur Cabouat est nommé chirurgien adjoint des hôpitaux de Nîmes.

L'Association des Médecins experts de France tiendra son assemblée annuelle le 28 mai à 2 heures, à l'Institut de médecine légale.

Un concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours s'ouvrira, au siège de ladite école, le 20 octobre 1924. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

L'HUMOUR ET LA MÉDECINE



— Vous entendez, il ne faut boire que de l'eau potable, vous savez ce que l'on entend par de *l'eau potable* ?...

— Oui m'sieu l'major, c'est de l'eau qu'on peut mettre dans un pot !...

Lettre d'un médecin de province

Vous me demandez des nouvelles de ma clientèle. Mon bien cher ami, les ministres passent et les bureaux restent ; les cataclysmes ébranlent les êtres, mais le fonds mental subsiste.

Mes clients que j'aime beaucoup, envers et contre tout, gardent la saveur de leur accent, l'originalité de leur langue, et jugent la médecine et ses grands prêtres comme aux temps heureux — nous étions jeunes alors — où vous veniez me suppléer.

Vous souvient-il de la merveilleuse guérison que vous avez opérée avec un simple thermomètre ? La brave fermière grippée que vous traitiez attribuait sa chute thermique et l'arrêt de sa toux, non pas à votre judicieux traitement, mais à l'instrument que vous lui aviez recommandé de serrer très fort sous son aisselle. Vous avez dû le replacer et l'y laisser un quart d'heure.

Je vais vous conter la récente histoire du père Martin, de la Croix-Rouge, que vous aviez également traité. A la suite d'un accident du travail, il se déclara endommagé pour toujours et se fit attribuer une pension. Deux années durant on le vit parcourir le pays et les environs avec deux béquilles à l'aide desquelles il marchait, si j'ose dire, d'un pas alerte. Francis, mon chauffeur, avait ce qu'il appelait « des doutances » sur l'étendue des dégâts occasionnés à la précieuse anatomie du père Martin.

— J'ai idée, Monsieur, me disait-il, qu'il s'est payé la tête du médecin qui l'a examiné.

— Pourquoi, Francis, lui disais-je, ce continuel scepticisme ? Je n'aurais jamais la constance pour toucher une très minime pension de me promener sans cesse avec des béquilles.

— Possible, ripostait mon écuyer, pour moi, c'est un feignant.

Bref, voici que quelque jour sur la route nous voyons béquillant devant nous le pauvre sinistré. Après avoir corné et réduit l'allure, Francis braque l'avant de la voiture sur notre éclopé. Ah ! cher ami ! Quel miracle, le père Martin quittant ses béquilles prit le galop dans les terres labourées.

— Francis, dis-je, vous avez le don des miracles ! Le soupçonniez-vous ?

— Monsieur, me répondit-il, mes guérisons ne durent pas comme celles de Lourdes.

Quelques jours après, lamentable, le père Martin était à nouveau béquillard et claudicant.

Vite de vos nouvelles et mes deux mains.

Docteur P. U...

LA SANTÉ DE PARIS

Du 1er au 10 février, le bureau de la statistique a enregistré : 1.467 décès, au lieu de 1.451 pendant la décade précédente, et au lieu de 1.471, moyenne décadaire correspondante des cinq dernières années.

La fièvre typhoïde a causé 13 décès (la moyenne est 2). Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins est de 30 (la moyenne est 18).

9 cas de varicelle ont été signalés.

La rougeole n'a causé aucun décès (la moyenne est 10). Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins est de 30.

La scarlatine n'a causé aucun décès (la moyenne est 2). Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins est de 36 (la moyenne est 89).

La coqueluche a causé 6 décès (la moyenne est 6).

La diphtérie a causé 11 décès (la moyenne est 5). Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins est de 74 (la moyenne est 87).

La diarrhée infantile a causé 23 décès de 0 à 1 an (la moyenne est 21).

En outre, 36 enfants sont morts de débilité congénitale.

Les maladies inflammatoires de l'appareil de la respiration ont causé 261 décès au lieu de 329, moyenne décadaire correspondante.

27 décès ont été attribués à la grippe.

La phtisie pulmonaire a causé 223 décès (la moyenne est 218).

La méningite tuberculeuse, 26 décès (la moyenne est 21).

Les tuberculoses, autres que celles qui précèdent, ont causé 16 décès (la moyenne est 15).

La méningite simple, 15 décès (la moyenne est 17).

Il y a eu 0 décès par méningite cérébro-spinale épidémique ; 6 cas nouveaux ont été signalés par les médecins.

L'apoplexie et le ramolissement du cerveau ont causé 84 décès (la moyenne est 72).

Les maladies organiques du cœur ont causé 125 décès (la moyenne est 112).

Le cancer a causé 115 décès (la moyenne est 101).

La hernie et l'obstruction intestinale ont causé 13 décès (la moyenne est 12).

La cirrhose du foie a causé 20 décès (la moyenne est 13).

La néphrite aiguë et la maladie de Bright ont causé 50 décès (la moyenne est 47).

Enfin, 90 vieillards sont morts de sénilité (la moyenne est 74).

Il y a eu 36 morts violentes et 15 suicides.

Élections à l'Académie de Médecine

Dans sa séance du 4 mars dernier, l'Académie de médecine a élu deux correspondants étrangers. M. William Park, de New-York, a été élu par 55 voix, et M. Dinguizli, de Tunis, par 58 voix.

Le docteur Béchir Dinguizli, est le premier Musulman ayant été autorisé à prendre la parole à l'Académie de médecine et le premier Musulman que cette Compagnie ait élu correspondant.

Il est né à Tunis le 12 février 1869, d'une des plus anciennes familles tunisiennes dont les sentiments francophiles se sont souvent manifestés.



M. LE DOCTEUR DINGUIZLI

(Photo *Informateur Médical*).

Il a fait ses études en France, où il a conquis à l'Université de Montpellier le grade de docteur en médecine.

Médecin de S. A. le bey de Tunis, médecin du gouvernement tunisien, le docteur Dinguizli, qui est officier de la Légion d'honneur, a été chargé par le Ministre des affaires étrangères de créer au Maroc le dispensaire hospice de Meknès.

En 1917, il a été chargé de mission à La Mecque.

Ses travaux sont nombreux : outre les diverses communications qu'il a faites à l'Académie de médecine, il a publié des ouvrages sur la Variole en Tunisie, la Criminalité en Tunisie, l'Hygiène de la Première Enfance chez les Indigènes en Tunisie, l'Adaptation des prescriptions religieuses musulmanes à l'hygiène moderne, etc., etc.

L'élection du docteur Dinguizli — qui parle notre langue sans difficulté, et qui est marié à une Française — permet de constater que la France, en plaçant les peuples arabes sous sa protection, leur ouvre la porte des plus hautes situations scientifiques.

UNE COMMISSION DES SPORTS est créée à l'Académie de Médecine

A la suite d'un certain nombre de communications faites à l'Académie de Médecine sur l'abus des sports une commission a été créée à l'instigation du président, M. Doléris, pour faire l'étude et la critique approfondies des méthodes d'entraînement physique employées dans les établissements scolaires, dans les sociétés agréées et subventionnées par l'Etat, et dans les organisations du même ordre qui dépendent de l'initiative privée.

« Vous n'ignorez pas, dit M. Doléris, que les bonnes méthodes d'entraînement progressif préliminaire, qui devraient être tout d'abord utilisées, suivant des principes physiologiques et hygiéniques bien réglés, avant que les enfants et les adolescents soient autorisés à se livrer à l'exercice entraînant et passionnant des sports proprement dits, sont aujourd'hui trop souvent omises et négligées. Il en résulte de nombreux cas de surmenage précoce, des troubles organiques graves, qui proviennent du déséquilibre entre l'effort démesuré et la résistance des sujets. »

Voici la composition de cette Commission :

MM. Gley et Hallion ; M. Broca ; MM. Marcel Labbé, Vaquez et Carnot ; M. Quénu ; MM. Barié, Delorme et Sieur.

La récente promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur comprend un grand nombre de médecins

Nous publions ici les citations qui ont servi de motif à la distinction dont ils sont l'objet.

Officiers.

MM.

Arrou (Joseph, chirurgien honoraire des hôpitaux, à Paris. Docteur en médecine. Ancien interne des hôpitaux de Paris. Chirurgien des hôpitaux (1896-1905).

Hugenschmidt (Arthur-Christophe), docteur en médecine à Paris. Chargé de mission à l'étranger, en 1918. A joué, pendant la guerre, un rôle important dans l'organisation de la lutte contre les gaz asphyxiants. Auteur de nombreuses publications scientifiques ; 40 années de pratique professionnelle.

Levy (Henri-Alfred), dit Levy-Bing, médecin de la prison Saint-Lazare, à Paris. Docteur en médecine. Ancien interne et chef de laboratoire à la prison Saint-Lazare. Directeur de l'infirmerie des Madeleines. Rapporteur aux congrès internationaux de Lisbonne, en 1905, et de New-York, en 1907. Auteur de nombreux volumes et publications scientifiques.

Ménard (Pierre-François-Marie-Maxime), chef du service d'électro-radiologie de l'hôpital Cochin. Docteur en médecine. Pendant la guerre, médecin-radiologiste de l'hôpital militaire de Carrières-sous-Bois et chef du service radiologique du camp retranché de Paris (Société de secours aux blessés militaires). Victime des rayons X, a dû subir successivement l'amputation de plusieurs doigts. — 15 années de services dans les hôpitaux de Paris. Titulaire de la Médaille d'or du dévouement du ministère de la guerre (1916).

Chevaliers.

MM.

Aviérinos (Denis-Nicolas), docteur en médecine à Marseille. Ancien médecin du service de la protection du premier âge. Ancien médecin inspecteur des écoles. Ancien membre du conseil départemental d'hygiène des Bouches-du-Rhône. Médecin de l'union mutuelle du *Petit Marseillais* ; de l'association des journalistes professionnels de Marseille. Membre bienfaiteur de la mutualité du personnel des manufactures de tabacs, de la société des commises et employées. Pendant la guerre, médecin du dispensaire des enfants malades de la rue Saint-Sébastien et de l'hôpital auxiliaire de la Traverse-Olive à la Capelette ; 25 années de pratique médicale. Officier d'académie. Officier de l'instruction publique. Médaille d'or de la mutualité (1913)

Bernard (Eugène-Gabriel), médecin de l'hospice de Forcalquier (Basses-Alpes). Docteur en médecine. Médecin de l'hospice de Forcalquier depuis 1886. Médecin légiste, délégué cantonal, membre de la commission sanitaire. Pendant la guerre resté seul dans la région, a assuré la lourde tâche de donner des soins à la population de Forcalquier, à celle des communes environnantes et aux blessés hospitalisés à l'ambulance ; 36 années de pratique médicale.

Felhoën (René-Jean-Louis-Aimé) professeur à l'école centrale de puériculture de Paris, à Neuilly-sur-Seine. Docteur en médecine. Ancien médecin des hôpitaux de Roubaix. Fondateur et ancien médecin de la consultation de nourrissons et de la goutte de lait de cette ville. Secrétaire général adjoint du 2e congrès national de la mutualité maternelle (1911) et rapporteur au congrès de protection du premier âge de Bordeaux (1913). Membre du conseil d'administration de la ligue contre la mortalité infantile. Professeur à la société de secours aux blessés militaires (section de Neuilly). Secrétaire général adjoint du conseil d'administration du Comité national de l'enfance. Officier de l'instruction publique. Chevalier du Mérite agricole. Médaille d'honneur des épidémies. Médaille de bronze de la mutualité.

Girard, (Edouard-Félix-Maurice), docteur en médecine, à Toulon. Ancien externe des hôpitaux de Lyon. Médecin fondateur de la consultation des maladies de la peau et des voies urinaires du bureau de bienfaisance de Toulon. Médecin fondateur de la consultation antivénérienne du dispensaire d'hygiène sociale. Médecin urologiste de l'hôpital de la Seyne. Médecin adjoint de la consultation antivénérienne de l'hôpital de Toulon et de la police des mœurs de cette ville. Auteur de nombreux travaux et publications. Officier d'académie. Médaille de l'assistance publique.

Giroux (René-Marie), docteur en médecine à Paris. Ancien interne des hôpitaux de Paris. Chef de laboratoire à la Faculté (clinique chirurgicale à l'hôpital de la Pitié). Lauréat de l'académie des sciences et de l'académie de médecine. Lauréat de la faculté de médecine. Bien qu'exempté du service militaire, a été mobilisé en février 1915 et réformé n° 2 le 8 mars 1919, alors qu'il était médecin auxiliaire. Auteur de nombreux volumes et publications scientifiques, notamment sur la cocaïne. Médaille d'argent et de vermeil des épidémies (ministère de la guerre).

Guy (Alfred), secrétaire général de l'union des sociétés de secours mutuels du Loiret, à Bolbec (Seine-Inférieure). Membre fondateur de l'union départementale des sociétés de secours mutuels du Loiret. Fondateur et président de diverses sociétés de secours mutuels. Membre de la commission de surveillance des caisses de crédit agricole mutuel du Loiret. Auteur de publications mutualistes.



M. LE DOCTEUR REHM

(Photo *Informateur Médical*).

Lacassagne (Antoine-Marcelin) sous-directeur du laboratoire Pasteur à l'institut du radium de l'université de Paris. Docteur en médecine. Ancien interne des hôpitaux de Lyon. Ancien préparateur à la faculté de médecine de Lyon. Pendant la guerre, médecin aide-major. Auteur de nombreux travaux sur des sujets de radiophysiologie. Titulaire du prix Ternier.

Le Cuziat (Yves-Marie-Alexis) médecin chef de l'asile d'aliénés de Bégard (Côtes-du-Nord). Docteur en médecine. Ancien médecin de la marine. Successivement médecin adjoint (1891-1902), puis médecin chef (1902) de l'asile d'aliénés de Bégard. Médecin inspecteur des enfants du premier âge. Vice-président de la commission sanitaire de Bégard. S'est consacré pendant toute la durée des hostilités à la population civile, privée de médecins : 36 années de pratique médicale. Médaille d'honneur de l'assistance publique. Médaille de vermeil pour soins gratuits à la gendarmerie.

Le Guellant (Albert-Marie), docteur en médecine à Paris. Médecin des sociétés de secours mutuels des 8e et 16e arrondissements, des anciens militaires des armées de terre et de mer ; de secours mutuels et de prévoyance des Alsaciens-Lorrains et des enfants de l'Aveyron. Ancien président de la société médicale du 15e arrondissement. Membre honoraire de la société nationale de sauvetage : 38 années de pratique médicale. Officier d'académie. Officier de l'instruction publique. Médaille de bronze de la mutualité. Médaille d'encouragement au bien.

Lenoble (Emile-Alexandre), médecin de l'hospice civil de Brest. Docteur en médecine. Ancien interne des hôpitaux de Paris. Successivement médecin suppléant (1898), médecin adjoint (1902) médecin titulaire (1908) de l'hôpital civil de Brest. Travaux scientifiques considérables, communications remarquées à l'académie de médecine. Membre correspondant de l'académie de médecine ; 27 années de pratique médicale et de brillants services hospitaliers.

Mallet (Raymond-Félix-François), docteur en médecine à Paris. Ancien chef de clinique à la faculté de médecine. Collaborateur de plusieurs traités de publications scientifiques. Chargé de missions dans les prisons, en vue d'étudier l'état mental des détenus. Officier d'académie.

Maret (Henri), docteur en médecine à Metz. Médecin des hospices civils de Metz. Médecin de la maternité et de l'école départementale des sages-femmes. Médecin de la compagnie des chemins de fer. S'est particulièrement consacré aux œuvres de protection de l'enfance (goutte de lait, pouponnière, crèches). Adjoint au maire de la ville de Metz ; 35 années de pratique médicale. Officier d'académie.

Piogey (François-René-Emile), docteur en médecine à Paris. Ancien médecin de l'asile national de la Providence. Médecin de la société l'Amicale des gardiens de la paix ; de la société de secours mutuels La Couturière. Président honoraire de la société des praticiens. Vice-secrétaire de la société centrale des médecins de France (1882-1895). Auteur d'études diverses sur des questions de biologie et de pathologie générale.

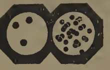
Rehm (Louis-Genest-Pierre), docteur en médecine à Paris. Ancien interne lauréat de l'hôpital de Versailles. Mobilisé comme médecin aide-major de 1914 à 1919. Trésorier de l'association des écrivains combattants. Auteur d'ouvrages et de nombreux articles de vulgarisation médicale. Croix de guerre.

Pour se procurer des stupéfiants, deux infirmières établissaient de fausses ordonnances

Pour se procurer de l'héroïne, Anna Betureau, 32 ans, infirmière, 3, rue Théophile-Gautier, à Neuilly, se présentait avec de fausses ordonnances dans une pharmacie de la rue Lannois.

Le pharmacien s'en aperçut et Anna Betureau, arrêté, fut conduite au commissariat de police, où elle avoua qu'une de ses collègues, Mlle Yvonne Gracio, 28 ans procédait de la même façon. Cette dernière, gravement intoxiquée, est en traitement à l'hôpital Beaujon, où elle est consignée à la disposition de la justice.





Le mouvement Médical

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Union des Syndicats médicaux de France

*Voir le début de ce compte rendu dans les cinq derniers numéros de l'*Informateur Médical)

Les accidents agricoles

Le docteur Renon vient rendre compte des résultats obtenus à la Commission du tarif Breton réunie en séance plénière. Elle comprenait donc, non seulement la sous-commission agricole, mais encore les industriels.

Les délégués de l'Union ont présenté les desiderata de l'assemblée générale en matière d'accidents agricoles. Le point de vue de l'Union n'a pas été intégralement et immédiatement adopté, et ceci est peut-être dû, en partie, à la participation des industriels à la réunion.

La discussion a porté sur plusieurs points qui sont les suivants :

1. Tout d'abord, les membres non médicaux ont, à la quasi-unanimité, demandé que soit adoptée la disposition suivante de la convention collective :

b) « Le tarif sus-visé sera appliqué lorsque l'employeur fera appel au médecin aux lieu et place de la victime. »

Ces délégués, *y compris les ouvriers*, déclarent que cette disposition ne touche en rien au libre choix.

2. Les mêmes membres, non médicaux ont prétendu :

a) Que dans bien des localités, le *tarif Breton est supérieur au tarif syndical ;*

b) Que, d'ailleurs, dans certains départements, le *tarif syndical* est de beaucoup supérieur au tarif réellement appliqué.

3. Une grosse question fut celle de L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE ET DE LA VISITE EN PASSANT. Les membres non médecins ont reproché l'imprécision du terme « indemnité kilométrique », qui ne tient même pas compte du temps perdu par le médecin, et qui devrait s'appeler plus justement « indemnité horo-kilométrique ».

La base de l'entente semble pouvoir être, d'après le Docteur Renon, dans l'accord suivant :

Autour de la demeure du médecin, on tracerait des cercles concentriques séparés par deux, trois, cinq, ou X... kilomètres, suivant les cas ; ces cercles circonscrivent donc des « zones kilométriques » à l'intérieur desquelles le prix de l'acte médical serait tarifé uniformément.

Si ceci était adopté, le médecin pourrait s'arranger pour ne pas y perdre d'argent, et il semble bien que les assureurs, les administratifs et les patrons feraient immédiatement l'accord sur ces bases, même au prix de tarifs assez élevés. (Ceci fera l'objet d'une étude détaillée qui remplira un prochain numéro du « Médecin Syndicaliste).

L'Assemblée générale demanda au Conseil de l'Union de continuer les pourparlers et de faire étudier, *le plus rapidement possible*, la question par *tous les syndicats locaux*.

L'inspection médicale des écoles

Le Dr Priolo montre qu'à Brive, cette inspection est faite suivant la conception syndicaliste.

Le secrétaire général, se basant sur des documents certains, montre que, dans beaucoup d'endroits, et dans Paris en particulier, l'inspection médicale des écoles n'est qu'une façade. Pour lui, il y a deux points bien distincts à considérer dans la question ; d'une part, le problème de l'hygiène de l'enfant, qui doit être résolu uniquement par le médecin de famille ; d'autre part, le problème de l'hygiène scolaire, à proprement parler, qu'il ne faut pas confondre avec le premier.

Il doit y avoir, incontestablement « un médecin de l'école » qui peut et doit recevoir des renseignements sur la santé de l'enfant, mais dont le rôle doit se borner à faire de l'hygiène scolaire, de la statistique ; à faire placer l'enfant au premier rang s'il est myope ou sourd. etc... Le secrétaire général affirme, ensuite, que les médecins inspecteurs des écoles n'ont rien à craindre de la conception syndicaliste ; quand les syndicats médicaux construisent c'est aux plus aptes qu'ils font appel ; ce sont donc les médecins inspecteurs actuels qui seront appelés les premiers. Leurs intérêts seront vigoureusement sauvegardés.

Ce qui vient d'être dit pour les écoles publiques s'applique exactement aux écoles privées avec lesquelles le contrat collectif sera passé sur les mêmes bases qu'avec l'Eat.

La déclaration des décès.

Le Dr Vanvers expose la question de la déclaration des décès. La loi actuelle ne se préoccupe que du contrôle des décès ; or, à l'heure présente, on voudrait pouvoir faire œuvre statistique. Une commission, dans laquelle l'Union est représentée par les docteurs Decourt et Quivy, a exposé le point de vue syndicaliste :

1° Il faut que la déclaration respecte le secret professionnel ;

2° Si l'on demande une petite observation au médecin, il faut qu'il soit honoré.

La discussion, au sein de la commission a été longue, et, actuellement, on n'est arrivé à rien de positif.

Après l'intervention du secrétaire général, la conclusion du débat est que, seule, une déclaration faite aux syndicats, respecterait le secret professionnel et pourrait avoir une véritable valeur scientifique.

Le Dr Vanvers fait remarquer, à ce propos, combien deviendra énorme la besogne des secrétaires ou des présidents de Syndicats.

Le docteur Crouzet montre qu'à Marseille, à propos de l'encéphalite épidémique et de la fièvre de Malte, il y a eu accord avec le Préfet, pour que la déclaration soit faite dans le cadre syndicaliste.

Elections au Conseil de l'Union

Votants : 13.049. Ont obtenu : MM. les Docteurs : Bongrand, 12.918 voix; Decourt, 12.594 ; Rousselier, 12.090 ; Chapon, 12.078; Rinuy, 12.060 ; Renon, 12.035 ; Lefèvre, 12.003 ; Quivy, 11.859 ; Guy, 11377 ; Lenglet, 11.220 ; Du Camp d'Orgas, 10.950 ; Wennagel, 10.848 ; Le Fur, 10.781 ; Metzger, 9.827 ; Campinchi, 9.769 ; Meloche, 9.705 ; Chauvet, 9.610 ; Claverie, 9.402 ; Michon, 9.265 ; Barbanneau, 9.204 ; Dibos, 9.041 ; Simonin, 8.940 ; Humbel, 8.160 ; Caillaud, 7.953 ; Dorel, 7.851 ; Giry, 7.622.

PETITES NOUVELLES

M. le professeur Moog, agrégé de chimie près la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, est nommé chef du service de chimie pathologique dont la création est autorisée au centre régional anticancéreux de cette ville.

L'enseignement de la physiologie du travail qui fait l'objet de la chaire vacante d'organisation technique du travail humain au conservatoire national des arts et métiers est rattaché à la chaire d'hygiène générale dans ses rapports avec l'industrie. Le laboratoire de physiologie du travail est rattaché à ladite chaire d'hygiène.

LA MÉDECINE AU PALAIS

Une fraude qui porte sur 70.000 bouteilles d'eau minérale !

Sur un rapport du service des fraudes, M. Planchenault avait été chargé d'ouvrir une instruction pour fraude contre des administrateurs de la Société fermière de la source Evian-Châtelet, pour mise en vente dans le courant de 1921-1922, sous le nom d'Evian-Châtelet, d'une eau qui ne présenterait pas la composition chimique de cette marque et proviendrait en réalité du lac Léman.

Le juge commit les docteurs Mellière et Labbé pour procéder à l'expertise chimique et bactériologique.

Celle-ci révéla que tous les échantillons prélevés tant à Paris qu'à Menton et à Nice ne renfermaient que de l'eau du lac Léman prélevée auprès du puisard du lac et, en outre, que les eaux de celui-ci contenaient des bactéries putrides, en sorte que leur mise en vente pouvait constituer un danger pour la santé publique.

L'enquête révéla, en outre, que plus de 70.000 bouteilles ainsi contaminées auraient été expédiées à Paris et sur la côte méditerranéenne.

En conséquence, MM. Bocheux et Serasset, tous deux administrateurs de cette société sont renvoyés pour fraude en correctionnelle. Me Eugène Crémieux les défendra. Le syndicat des eaux minérales se portera partie civile.

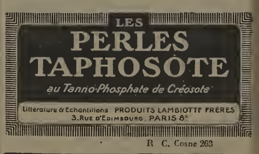
L'affaire des carnets médicaux de Montpellier

Me Gaud, juge d'instuction à Montpellier, vient de signer une ordonnance de non-lieu en faveur des docteurs en médecine Montseret, Castres, Régraud, Joly et Louvrier, qui étaient l'objet d'une information judiciaire pour trafic de carnets médicaux.

Exercice illégal de la médecine et de la pharmacie

La 10e chambre correctionnelle a condamné à 1.500 francs d'amende, sur le réquisitoire de M. le substitut Reynaud, et après les plaidoiries de M. le bâtonnier Henri-Robert et de Me Mossé, M. Arthur Lewis, dit Mackenzie, qui exerçait illégalement la médecine dans son cabinet, 5, boulevard des Italiens, sans être muni de diplôme. Les deux aides de M. Mackenzie, M. Herman Weinberg, et M. Peigine Chaïm, ont été condamnés à 1.000 francs d'amende.

La même chambre a condamné à 500 fr. d'amende le docteur André Denommé, 22, rue de Vintimille, qui était inculpé d'exercice illégal de la pharmacie, avec la complicité d'un pharmacien, M. Joseph Duché, qui lui servait de prête-nom.



NOUVELLES DIVERSES

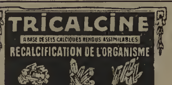
La commune de Bagnolet demande docteur pour remplir les fonctions de directeur du bureau d'hygiène et service médical municipal.

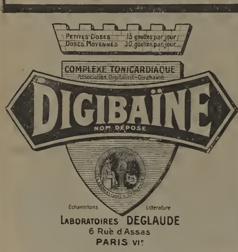
Au programme des journées médicales de Bruxelles MM. Canel, Bordet et Marcel Labbé.

Le professeur Félix Lagrange vient d'être élu correspondant de l'Académie des sciences.









La vacance du bureau municipal d'hygiène de Rennes (Ille-et-Vilaine) est déclarée ouverte

Le traitement alloué est fixé à 20.000 fr. par an avec une augmentation de 1.000 fr. tous les deux ans jusqu'à un maximum de 25.000 francs. Ledit traitement est passible de versement à la caisse municipale des retraites.

Le docteur médecin, directeur du bureau municipal d'hygiène de Rennes, devra s'abstenir de toute clientèle, toute contravention à cet égard pouvant entraîner la révocation. Il pourra toutefois être professeur à l'école de plein exercice de pharmacie de Rennes ou médecin aux hospices.

Rentreront dans ses attributions, en plus de celles obligatoirement conférées au bureau d'hygiène soit par la loi du 15 février 1902, soit par d'autres dispositions législatives :

1° Service de l'état civil (centralisation de tous les documents relatifs à la constatation médicale des naissances et des décès : établissement de la statistique démographique de la commune) ;

2° Hygiène infantile (surveillance administrative et médicale des crèches municipales ; surveillance au point de vue médical des œuvres de l'enfance : goutte de lait, consultations de nourrissons) ;

3° Hygiène scolaire (inspection médicale des écoles municipales et des écoles maternelles communales ; indication des mesures d'hygiène à prendre dans les écoles publiques ; contrôle de l'inspection médicale des écoles privées) ;

4° Dispensaire du service de l'assistance médicale gratuite (surveillance de cet établissement au point de vue hygiénique et administratif) ;

5° Surveillance des établissements classés comme incommodes, insalubres et dangereux ;

6° Prophylaxie des maladies vénériennes (visite des femmes soumises au contrôle sanitaire) ;

7° Laboratoire municipal de bactériologie (direction) ;

8° Lutte contre la tuberculose ;

9° Orientation professionnelle (examen médical des enfants en vue de les guider dans le choix d'une profession en rapport avec leurs aptitudes physiques).

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

L'allergie tuberculeuse, BEZANÇON et PHILIBERT, *Paris-Médical.*

Le phénomène de Koch a été, dans ces dernières années, la pierre angulaire de toutes les théories de l'allergie tuberculeuse ; nous ne pouvons qu'en rappeler le principe :

Si l'on injecte des bacilles tuberculeux sous la peau du cobaye, il se produit au bout de dix à douze jours un chancre d'inoculation, les ganglions du territoire correspondant se tuberculisent et l'infection se généralise à la rate, au foie, aux poumons ; si l'on réinjecte des bacilles tuberculeux à ce même cobaye, sous la peau, à un point symétrique, il ne se tuberculise pas une seconde fois, apparemment tout au moins, il ne fait pas de nouveau chancre, pas d'adénopathie, mais au point de réinjection du bacille, il se produit une escarre qui s'élimine bientôt et guérit.

Rœmer inocule des moutons avec des bacilles sous la peau et détermine la formation d'un abcès froid ; il réinjecte dans les veines de cet animal deux dixièmes de milligramme de bacilles bovins par 10 kilos de poids ; l'inoculation est sans effet alors que la même inoculation tue par granulie, un mouton témoin, non antérieurement infecté.

L'observation clinique comme l'expérimentation démontrent qu'un individu qui a subi une première atteinte de tuberculose, si minime soit-elle, résiste mieux qu'un individu vierge de toute atteinte antérieure à une contagion nouvelle, à une réinfection expérimentale, et qu'on peut s'expliquer ainsi la *relative* résistance à la contagion des habitants des villes, et des animaux à la réinfection. ; mais l'on va trop loin quand on veut transporter ces notions dans le domaine clinique pour expliquer l'évolution de la tuberculose.

Les lavements de bile dans le traitement de la rétention d'une post-opératoire, SIMITCH, *Strasbourg Médical.*

L'emploi systématique des lavements de bile dans le traitement de la parésie intestinale postopératoire nous a bientôt montré que nous possédons dans ce médicament un moyen simple pour combattre en même temps la rétention d'urine chez nos malades. Nous avons pu constater que dans des cas où la paralysie intestinale était accompagnée de rétention d'urine, ayant demandé déjà plusieurs cathétérismes, le lavement de bile provoquait la première miction normale en même temps que l'évacuation intestinale. Frappés par ce fait, nous avons donné des lavements de bile toutes les fois que la rétention d'urine ne cédait pas spontanément après un ou deux cathétérismes, même dans des cas où il n'existait pas ou plus de parésie intestinale. Nous étions toujours très satisfait de cette manière de procéder qui nous donnait des résultats constants.

Le statut des médecins de Sanatoriums

Le décret du 29 septembre 1922 fixant le statut des médecins des sanatoriums publics est complété ainsi qu'il suit :

ART. 7 *bis*. — La répartition des médecins directeurs et des médecins adjoints dans les différentes classes prévues à l'article 3, devra toujours être telle que la dépense afférente au payement des traitements ne puisse, en aucun cas, dépasser celle qui résulterait d'une égale répartition de l'effectif total de chacune des catégories de médecins directeurs et de médecins adjoints dans les différentes classes fixées pour ces catégories.

ART. 7 *ter* — Le classement des médecins en fonctions à la date du 29 septembre 1922, sera effectué par arrêté du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales. Les services rendus dans les sanatoriums publics entre le 7 septembre 1919 et le 29 septembre 1922 entreront en compte pour le calcul de l'ancienneté exigée pour l'avancement des médecins de ces établissements et les intéressés seront placés dans la classe qu'ils auraient normalement pu atteindre si, au jour de leur entrée en fonctions ils avaient été effectivement nommés médecins adjoints de 4e classe.

L'application de ces dispositions ne comportera, en aucun cas, de rappel de traitement.

Service de Santé

État nominatif du personnel du service de santé figurant en tête de la liste de tour de départ pour les théâtres d'opérations extérieurs.

Médecins principaux de 2e classe.

M. Chrétien (René), état-major particulier du ministre.

M. Jeandidier (Jules), hôpital militaire Percy.

Médecins-majors de 1re classe.

M. Théron (Paul), ministère des pensions, service de l'appareillage.

M. Vendeuvre (Bénigne), commission consultative médicale.

M. Noirclaude (Joseph), 110e rég. d'infanterie. — Maintenu jusqu'au 1er juillet 1924.

M. Perrignon de Troyes (Claude), place de Belley.

Médecins-majors de 2e classe.

M. Humblot (Jean), place de Thionville. — Maintenu jusqu'au 1er février 1925.

M. Desormeaux (Henri), 1er rég. d'infanterie. — Maitenu jusqu'au 1er septembre 1924.

M. Championnet (Charles), place de Belfort.

M. Flamme (André), école d'aviation à Istres.

M. Fiquet (Gaston) place de Lyon. — Maintenu jusqu'au 10 janvier 1925.

M. Brée (Edouard), 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Clerc (Joseph), infirmerie-hôpital de Sarrelouis.

Médecins aides-majors.

M. Cadet (Jean), place de Cherbourg. — Maintenu jusqu'au 1er avril 1924

M. Brun (Didier), 18e rég. du génie.

M. Vuathier (Louis), 11e corps d'armée.

M. Archer (Robert) 7e région.

M. Remontet (Joseph), 8e corps d'armée. Maintenu jusqu'au 1er avril 1924.

M. Texier (Pierre) 1re région. — Maintenu jusqu'au 1er mai 1924.

M. Gautrot (Albert), 6e région.

M. Vauchez (Jean) 7e région. — Maintenu jusqu'au 1er août 1924.

Le jury du concours des médecins des asiles d'aliénés en 1924

Président : M. le docteur Dequidt, inspecteur général des services administratifs.

Membres titulaires : MM. le docteur Lalanne, chargé de cours de médecine mentale à la faculté de médecine de Nancy ; le docteur Demay, médecin chef de service à l'asile public d'aliénés de Clermont (Oise) ; le docteur Desruelles, médecin chef de service à l'asile public d'aliénés de Saint-Yllie (Jura) ; le docteur Cornu, médecin chef de service à l'asile public autonome d'aliénés de Bassens (Savoie) ; le docteur Daday, médecin directeur de l'asile public d'aliénés de Navarre, à Evreux (Eure) ; le docteur Vernet, médecin directeur de l'asile public d'aliénés de Beauregard, à Bourges (Cher).

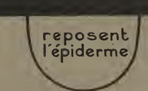
Membres suppléants : MM. le docteur Mignot, médecin chef de service à la maison nationale de Saint-Maurice ; le docteur Toulouse, médecin chef de service à l'asile clinique d'aliénés Sainte-Anne (Paris).

Le certificat pour le repos des femmes en couches doit être signé d'un médecin

M. Dugueyt, député, demanda à M. le Ministre de l'hygiène si le « certificat médical » exigé par l'article 4 de la loi du 17 juin 1913, sur le repos des femmes en couches, doit nécessairement émaner d'un docteur en médecine et, dans le cas de l'affirmative, sur quel texte les autorités locales peuvent s'appuyer pour refuser un certificat délivré par une sage-femme.

Le Ministre a répondu : L'article 4 de la loi du 17 juin 1913, sur le repos des femmes en couches, prescrit la production d'un certificat médical. D'après cette disposition formelle, seul, un médecin a qualité pour délivrer le certificat dont il s'agit.









La crise du Service de santé militaire

C'est d'une crise de personnel qu'il s'agit. Les candidats sont, en effet, de moins en moins nombreux à la fonction de médecin de l'armée.

Années	Places mises au concours	Candidats inscrits	Candidats entrés
1919......	200	196	166
1920......	200	225	158
1921......	200	131	101
1922......	150	149	88

Concours direct à l'école d'application du service de santé

Années	Places mises au concours	Candidats inscrits	Candidats entrés
1919......	8	1	1
1921......	40	3	2
1922......	20	4	3





Le Gérant : Dr CRINON.
PARIS-LIMOGES - Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 46 — 20 MARS 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)



Un sanatorium flottant dans la baie de New-York

La très curieuse affaire de Néris

L'État qui crie famine refuse de vendre l'établissement thermal de Néris aux enchères. Et il y eut à la Chambre une majorité pour approuver ce mépris, plus que jamais inopportun, des deniers publics.

Nous avons à différentes reprises exposé dans l'Informateur Médical *le jour sous lequel se présente la cession de gré à gré, par l'Etat, à la ville de Néris, de l'Etablissement thermal de cette station.*

Nous nous sommes élevés contre une méthode qui, à l'heure critique que connaît la trésorerie de l'Etat français, ne devrait même pas être envisagée.

Quels que soient les avantages que puisse trouver l'Etat dans l'aliénation de ses biens entre les mains de collectivités — et nous pensons, pour notre part, que ces effets ne sont qu'illusoires — c'est vraiment avoir une certaine audace que de faire fi des bénéfices retirés d'une adjudication publique.

Eh quoi ! à l'heure même où l'on demande au contribuable français de se saigner aux quatre veines pour remplir les caisses de l'Etat, le Gouvernement, qui est le premier à crier famine, refuse délibérément plusieurs centaines de milliers de francs ! Cette attitude heurte le bon sens autant qu'elle frôle l'illégalité.

Et si c'est là la politique thermale que nous promet M. Srauss, nous ne lui en faisons pas compliment.

Nous empruntons aux débats de la Chambre les discours de MM. Tattinger et Ignaée qui constituent un parfait exposé de cette regrettable affaire qui est aussi une mauvaise opération.



L'Etablissement thermal de Néris pour la vente duquel la Chambre a refusé les enchères publiques, faisant ainsi perdre plusieurs centaines de milliers de francs au Trésor.

Le discours de M. Tattinger

On nous demande, dit M. Tattinger, de faire table rase de la loi de 1864 et de renoncer aux différents projets qui, par exemple, ont été déposés naguère par M. Raymond Poincaré, M. Malvy étant ministre de l'intérieur et M. Noulens étant ministre des finances, projets qui avaient pour but l'aliénation aux enchères publiques de l'établissement thermal de Néris.

Une proposition du même ordre a été faite par M. René Renoult, ministre de l'intérieur, et par M. Caillaux, ministre des finances, toujours sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Je crois qu'il serait dangereux de créer ce précédent, qui tend à traiter de gré à gré pour l'aliénation de certaines parties du domaine national.

Toutes les enchères doivent être sollicitées, de façon à donner le meilleur rendement possible. On doit faire appel à tous pour que le prix obtenu pour le domaine de l'Etat, que l'on met en vente, soit le plus élevé possible. C'est de la concurrence que peut seule sortir pour l'Etat une rémunération équitable, ou, tout au moins, la récupération à peu près intégrale de ce qui lui est dû.

En ce qui concerne Néris, on nous met en face du fait brutal suivant. Voilà un établissement thermal qui a été estimé, en 1914, 1.225.000 francs. On nous propose de le céder de gré à gré pour une somme nette — M. le rapporteur de la commission me démentira si j'avance quelque chose d'inexact — de 659.000 fr. (Mouvements divers).

Or, je ne crois rien apprendre au représentant de la commission des finances en lui disant que, depuis 1914, toutes choses ont augmenté, sauf, hélas ! la valeur du franc. Même en admettant que certaines améliorations n'aient pas été faites, que certaines réparations n'aient pas été effectuées, en admettant l'exactitude de tout ce qu'il nous dira tout à l'heure, je pars de ce principe que l'établissement a une valeur actuelle d'environ 3 millions et que nous proposer de le céder pour une somme de 659.000 fr., c'est nous convier à une générosité que, dans l'état actuel de nos finances, je me sens, quant à moi, dans l'impossibilité de consentir.

Il y a, dites-vous, des conditions imposées. En effet, si les souvenirs que j'ai conservés de la lecture fort intéressante des rapports qui nous ont été soumis sont exacts, la ville de Néris s'engage à effectuer certains travaux de tout-à-l'égout, etc.

Mais il ne s'agit pas, comme certains collègues seraient tentés de le croire, de céder à la ville de Néris l'établissement thermal : la municipalité n'est qu'un intermédiaire, et, derrière, il y a une combinaison financière dont on ne nous parle pas.

Je crois que la procédure que l'on nous conseille est mauvaise, capable même de faire planer sur nous, je ne sais quel sentiment de doute.

Le grand air, la lumière des adjudications publiques me semblent être la meilleure forme de réalisations. Les traités de gré à gré, les traités à l'amiable font naître je ne sais quels soupçons. J'ai pu m'en rendre compte à la lecture des articles de journaux qui m'ont été adressés lorsque je me suis fait inscrire dans cette discussion, en particulier du journal la « Liberté », qui a publié à cet égard un certain nombre de suggestions intéressantes, et même des journaux médicaux dans lesquels des critiques ont été formulées. Je ne voudrais pas, pour ma part, être l'objet d'un soupçon quelconque, je veux dégager complètement ma responsabilité, et je demande à la Chambre de dégager également la sienne.

Voulez-vous admettre le principe que l'on pourra traiter de gré à gré, à l'amiable, pour toutes les liquidations de biens appartenant à l'Etat qui vont être faites ?

Au contraire, voulez-vous maintenir la loi qui est notre sauvegarde à tous, la loi qui a déclaré que chaque fois qu'il s'agira d'aliéner une partie du domaine public, il y aura lieu à enchères publiques ? C'est net, c'est précis (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

On nous dira tout à l'heure les avantages qui peuvent découler pour le Trésor, pour l'Etat, de la proposition qui nous est faite.

Pour ma part, je suis assez sceptique. Je me trouve en face de ce fait brutal sur lequel je veux encore retenir l'attention de la Chambre.

Un domaine est évalué 1.225.000 francs en 1914. Son achalandage a progressé considérablement depuis. On vous demande de le vendre 659.000 fr. net en 1924. Les estimations ont été faites en 1921. Le projet signé par le préfet a été passé en 1923. Autrement dit, le Gouvernement maintient ce prix pendant quatre ans. Il ne s'aperçoit pas que le franc a baissé. Il ne s'aperçoit pas — cela semble lui être complètement indifférent — que, depuis ce temps, la construction, les terrains ont pris de la valeur, ont augmenté de prix. Lorsqu'on achète du papier journal — demandez-le à tous ceux qui dirigent des journaux — on fait un prix au jour le jour ; le lendemain, l'offre n'est plus valable. L'Etat, lui, fait des offres valables pendant quatre ans !

En admettant que le franc subisse une nouvelle baisse, — ce que je ne souhaite pas et ce que personne ici ne souhaite, — l'Etat continuera à vendre ses terres, ses immeubles sur les estimatons faites depuis quatre ans ! Est-ce sérieux ? (Applaudissements.) Le commerçant, l'industriel qui procéderait de cette façon irait à l'encontre de ses intérêts ; il ferait faillite.

C'est une simple question de principe que ja suis venu poser : l'Etat doit-il procéder par vente de gré à gré ou par enchères publiques, ainsi que le prescrit la loi ?

Chacun sait dans quelle situation financière nous sommes. Cette situation est grave. Pouvons-nous faire des cadeaux ? (Très bien ! très bien !) Si vous estimez que « oui », vous le direz : si vous estimez que « non », vous le direz également.

M. Edouard Ignace donna sur l'affaire des précisions qui produisirent une grande impression sur la Chambre.

Cette affaire, dit M. Ignace, présente une importance, parce qu'elle constituera un précédent.

Nous pensons que, dans l'état actuel des finances de la France, il est indispensable de dresser le plus rapidement possible le bilan, l'inventaire des biens domaniaux que l'Etat n'utilise pas ou qu'il utilise mal, afin de les rendre à la circulation. Voilà notre politique. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême-gauche).

Il s'agit non pas de la politique que M. le ministre de l'hygiène a appelée la politique thermale, mais bien de la politique d'aliénation du domaine public.

Ce n'est pas seulement Néris. Vous avez Luxeuil ; vous avez Bourbonne. Vous aurez peut-être Vichy, et il y en a d'autres.

Il y a là, par conséquent, une question de la plus haute importance, celle de savoir comment on va procéder pour l'aliénation et quelles précautions sont prises pour sauvegarder les intérêts de l'Etat.

Il nous appartient d'examiner — et c'est pour nous un devoir essentiel — si le prix auquel vous vendez à la commune correspond à la valeur réelle. Voilà la question

Messieurs, le Gouvernement se plaçant au-dessus et en dehors de ses experts, prend sous son bonnet — permettez-moi cette expression — le droit de réduire de plus de 30 p. 100 la valeur fixée par les experts de l'Etat, qu'il a lui-même désignés, auxquels il a eu recours pour déterminer la valeur du domaine Si vous comparez 903.000 fr., évaluation de M. Pontremoli, en 1922, à 659.000 fr., prix arbitrairement fixé par le ministre, je vous laisse le soin de conclure.

Cependant, nous n'avons pas à nous préoccuper des contribuables de Néris, mais bien des contribuables français, du budget de l'Etat et des nécessités du Trésor français. Nous ne voulons pas permettre que, dans la situation actuelle du budget de la France, l'Etat puisse, à la fantaisie d'un de ses ministres, faire des cadeaux princiers, à telle ou telle commune pour lui permettre de restaurer, d'agrandir ou d'embellir son hôtel de ville — 150.000 fr. — ou encore de réaliser le projet du tout à l'égout — 800.000 fr. à 900.000 fr. — etc., c'est ce que je lis dans l'exposé des motifs.

Je ne crois pas qu'il y ait une seule des 38.000 communes de France qui n'aspire à bénéficier d'une semblable faveur.

Alors pourquoi spécialement la commune de Néris, à l'aide des deniers de la nation, c'est-à-dire de tous les contribuables ?

Je sais bien que la commune de Néris a le rare bonheur d'être située dans un département qui compte deux de ses élus dans les conseils du Gouvernement ; mais vous trouverez que ce n'est pas une raison suffisante pour dépouiller le budget de l'Etat et vendre à vil prix le domaine public.

Etes-vous donc en situation aujourd'hui, monsieur le ministre, lorsque le Gouvernement nous demande des sacrifices qui vont jusqu'à écraser le contribuable, de faire pareil cadeau à une ville de votre choix ? Telle est la question qui se dégage de cette affaire.

La cession à la commune apparaît comme une cession par personne interposée

J'insiste maintenant sur une autre considération. J'ai demandé, à M. Decloux : Qui exploitera ?

J'indique de suite que, même dans l'hypothèse où la commune exploiterait elle-même, ce ne serait pas une raison suffisante pour justifier le cadeau royal qu'elle reçoit des mains du Gouvernement.

Mais il est certain que la commune n'exploitera pas elle-même. M. Decloux nous a dit que ce n'était pas possible.

Je l'admets bien volontier. M. Decloux, d'ailleurs ne l'eût-il pas reconnu, que nous trouverions la preuve de ce fait dans une délibération du conseil municipal de Néris du 17 décembre 1922. En effet, on peut lire dans le procès-verbal de cette délibération, que le maire a soumis au conseil municipal un projet de rétrocession du contrat, que vous nous demandez d'approuver, à une société financière.

Alors, je me tourne vers vous, monsieur le ministre, et je vous pose cette question : Vous la connaissez cette société financière, vous savez de qui elle est composée, comment elle est constituée ?

Nous, nous ne la connaissons pas. Et c'est dans ces conditions singulières que vous nous demandez d'approuver votre convention !

Je vois que M. le ministre et M. le commissaire du Gouvernement font un geste qui signifie que ni l'un ni l'autre ne connaissent cette société. Il faut reconnaître que vous n'êtes vraiment pas curieux. Et j'aperçois encore M. le commissaire du Gouvernement qui accentue son geste. Il ignore et veut ignorer cette société financière. Je n'en suis pas surpris.

Vous nous accorderez que la révélation de l'existence d'une société financière toute prête à recevoir des mains de la commune la rétrocession du domaine qu'elle a acheté à si bon compte, constitue un fait nouveau et important qui mérite toute notre attention, et qui aurait pu solliciter au moins l'attention et les méditations des commissions compétentes.

Ce n'est donc pas la commune, dont les finances sont obérées comme celles de la plupart des communes de France qui est le véritable acquereur et le véritable bénéficiaire de votre conception : il y a derrière elle une société financière, mais vous ne la connaissez pas, monsieur le ministre.

M. Deligne, directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, commissaire du Gouvernement. — Non !

M. Edouard Ignace. — Non, et vous trouvez cela tout naturel !

La singulière ignorance du gouvernement

Dans la convention, vous avez stipulé le versement d'une somme de 200.000 francs à titre de cautionnement. Ce cautionnement a été fourni par qui ? Vous le savez, monsieur le commissaire du Gouvernement ?

Ah ! vous ne me répondez plus. Eh bien, quand une question comme celle-là est posée, il faut qu'il y soit répondu par oui ou par non. Parlons *net*, quel est ce mystère ?

Tout à l'heure, quand je vous ai demandé si vous connaissiez la société financière, vous m'avez dit : Non ! non !

Je vous demande maintenant si vous connaissez les parties versantes pour le cautionnement : vous devenez muet.

Or, que se passera-t-il au lendemain de l'approbation de cette étrange opération ? La rétrocession se réalisera à des conditions que nous ignorons. Or, vous n'êtes pas sans savoir ce que sont les financiers de métier. Ils ne passent pas, en général, pour des modèles de désintéressement. Ils savent se faire payer fort cher les services momentanés qu'ils sont appelés à rendre ; c'est leur métier.

Qui profitera donc, en définitive, du cadeau que vous faites, du sacrifice que vous imposez à l'Etat ? Le bénéficiaire ne sera pas la commune, mais la société financière qui paraît au coin du bois avec son cortège d'actions d'apport, de parts de jouissance ou de fondateur. C'est cette situation que vous nous demandez de consacrer de notre vote ? En ce qui me concerne, je n'y consentirai pas. Prenez garde, vous êtes entrés dans une voie dangereuse. Une démocratie comme la nôtre est soupçonneuse.

Monsieur le ministre, n'entrez pas dans cette voie, croyez-moi. Non ! c'est de la mauvaise hygiène au point de vue parlementaire (Sourires), que de résoudre des questions comme vous avez résolu celle-là. C'est de l'hygiène détestable parce que, dans toutes ces affaires d'argent, il est indispensable de faire passer un *grand courant purificateur*.

Ce grand courant purificateur qui rassure les consciences, si éprises d'honnêteté dans ce *pays*, c'est l'adjudication *publique* au grand jour.

C'est ce que je demande par mon contre-projet ainsi conçu :

« Il sera procédé à l'aliénation de l'établissement thermal de la ville de Néris par adjudication publique, conformément à la loi. »

LE vote

A la fin d'une discussion qui se continua à la séance du 11 mars, le contre-projet si légitime de M. Ignace fut mis aux voix dans les circonstances suivantes :

M. le président. — Je mets aux voix le contre-projet de M. Ignace, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Il y a deux demandes de scrutin.

Voix nombreuses. — Elles sont retirées.

M. le président. — On n'insiste pas pour le scrutin ? (Non ! Non !)

Je mets aux voix le contre-projet de M. Ignace.

(Le contre-projet mis aux voix, n'est pas adopté).

M. Pierre Joly. — C'est de l'escamotage. (Exclamations.)

M. Edouard Ignace. — Monsieur le président, j'avais déposé une demande de scrutin. J'ai demandé si elle était maintenue ; on a déclaré, sur de nombreux bancs, qu'elle était retirée.

M Pierre Joly. — Mais j'ai protesté, monsieur le président

M. le président. — Je ne vous ai pas entendu, monsieur Joly.

M. Edouard Ignace. — Je regrette que vous n'ayez pas entendu notre protestation, monsieur le président, mais j'ai dit, moi aussi, que nous maintenions notre demande de scrutin. (Exclamations).

D'ailleurs, c'était légitime, s'agissant de l'aliénation du domaine de l'Etat.

Voix nombreuses. — Le vote est acquis.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

Le docteur et Mme Bouvier, née Mennesson, font part de la naissance de leur fils Jean-Marie. Reims, le 14 février.

Le docteur et Madame Georges Schreiber ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille Francine.

Le docteur et Mme Rougeulle font part de la naissance de leur fille, Anne-Marie. Évreux, 7 mars.

Le docteur et Mme Remilly, de Versailles, font part de la naissance de leur fille, Françoise.

Le docteur et Mme Gaultry, de Fontainebleau, font part de la naissance de leur fils, Robert.

Le docteur et madame Jean Tarneaud font part de la naissance de leur fille Rose-May. Paris, 27, avenue de la Grande-Armée (XVe), le 20 février 1924.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de M. Jean Laval, externe des hôpitaux, fils du docteur et de Mme Ed. Laval, avec Mlle Thérèse Geley, fille du docteur et de Mme Geley.

Mariages

Le mariage de Mlle Funck-Brentano, fille du docteur et de Mme Louis Funck-Brentano, avec M. Pierre Marbeau, fils de M. et Mme Edouard Marbeau, a été célébré le mardi 11 mars, à midi très précis, en l'église St-Thomas-d'Aquin.

Nous apprenons le mariage de Mme Albert Pezieux, née Nozal, avec le docteur Louis Gaugier, licencié ès-sciences, décoré de la Croix de guerre. La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 11 mars, dans la plus stricte intimité.

On a célébré, à Boulogne, dans la plus stricte intimité, le mariage du docteur René Morisseau, médecin colonial, Légion d'honneur, Croix de guerre, avec Mme Marguerite Chabot. Les témoins étaient, pour la mariée, M. Henri Peigné, ingénieur et, pour le marié, le docteur Javelly, médecin major T. C.

Le mardi 26 février, a été célébré en l'église St-Thomas de La Flèche, au milieu d'une très nombreuse assistance, le mariage de Mlle Germaine Besnier, fille du regretté M. Eugène Besnier, directeur du journal l'*Echo du Loir*, décédé, et de Mme Eugène Besnier, avec le docteur Simon Faligant, chevalier de la Légion d'honneur décoré de la Croix de guerre.

Nécrologies

Nous apprenons la mort du docteur Gustave Lauth, décédé le 13 mars, 28, rue Gay-Lussac.

Nous apprenons la mort de Mme Paul Ropiteau, épouse du docteur, décédée subitement, 67, rue La-Boëtie. Ses obsèques ont eu lieu à Monthelie (Côte-d'Or). Le présent avis tient lieu de faire part.

Les obsèques du docteur Jouin ont lieu à Bourg-le-Roi.

On annonce la mort du docteur Alfred Sokolowski, professeur honoraire à l'Université de Varsovie. Le docteur Sokolowski était l'auteur de nombreux travaux d'hygiène sociale.

Le docteur Jules Tripet, le docteur et Mme Barré, Mme Louis Tripet, les familles Drouet et Tripet font part du décès de Mme Jules Tripet. Les obsèques ont eu lieu le mercredi 5 mars.

Le service du bout de l'an, à la mémoire du docteur Alfred Chatin, officier de la Légion d'honneur, a eu lieu le mercredi 12 mars, en l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Le docteur et Mme Georges Ulmann et leur fille, M. et Mme Georges Lang et leurs enfants, et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors de leur deuil, prient tous ceux qui s'y sont associés de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

On annonce la mort, à l'âge de 77 ans, du docteur Eugène Dupuy, membre et ancien vice-président de la Société de biologie de Paris, membre de la Société royale de médecine de Londres. Il avait été élève et assistant de Brown-Sequard, au Collège de France. Il laisse de nombreux et remarquables travaux sur l'épilepsie et les maladies du système nerveux. Le docteur Eugène Dupuy a été le premier à montrer dès 1872, la non-localisation des fonctions du cerveau.

Les obsèques du Docteur Georges Duter ont eu lieu le 14 mars.

On annonce la mort de M. A. Bardy, pharmacien honoraire, membre du Comité de la Société Sportive d'Encouragement, décédé en son domicile, 25, rue Pasquier. Les obsèques ont eu lieu samedi 8 mars.

On annonce la mort du docteur Louis Sencert, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Strasbourg, membre correspondant de l'Académie de médecine, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, décédé à Strasbourg.

Mort de M. Vallin

Membre de l'Académie de Médecine

M. Vallin qui vient de mourir à 91 ans, membre de l'Académie de médecine, était médecin inspecteur de l'armée. Il fut l'animateur de l'hygiène en France. Il avait créé en 1879 la *Revue d'Hygiène* et il avait été membre fondateur de la Société d'hygiène publique et de police sanitaire. La mort de M. Vallin porte à deux les fauteuils vacants à l'Académie de médecine.

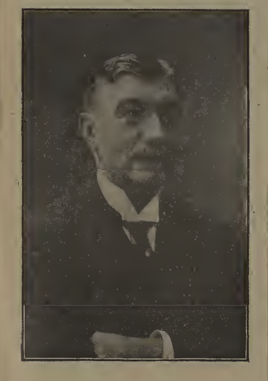


Photo Henri Manuel.
M. LE PROFES. GOSSET

Hier témoin dans un duel retentissant, M. le Professeur Gosset vient de se signaler à l'attention du monde sportif en gagnant le grand prix du Printemps (doté de 25.000 fr.) sur le champ de courses d'Auteuil.

Notre couverture

Un sanatorium flottant dans la baie de New-York

On voit depuis quelques mois, dans la baie de New-York, circuler un navire-hôpital qui est un sanatorium flottant destiné à faire faire une cure d'air marin, de lumière et de soleil aux enfants débiles et aux jeunes tuberculeux de la ville. Les mères, et les frères et sœurs des malades, jusqu'à l'âge de six ans, ont la permission de venir à bord dès le matin et d'y passer la journée, pour tenir compagnie à leur petit malade et pour profiter eux aussi des avantages de la cure d'air. Les visiteurs sont d'ailleurs nourris pour rien durant leur séjour à bord. On profite de leur présence pour leur donner des notions d'hygiène et les faire assister à des cours de puériculture.

LA BOXE ET LA MÉDECINE

Une soirée, réservée au Corps Médical, sera donnée le 1er avril, à la Salle des Ingénieurs Civils, par le Comité de la Société « La Boxe Française », et le professeur Charlemont, sous la présidence de M. le professeur Richet, de l'Institut.

Elle comprendra : une conférence faite par le docteur Peugniez sur le sujet suivant : *Cinématique de la boxe française : sa valeur comme méthode d'éducation physique.*

Elle sera faite sur des modèles vivants, sera illustrée de films projetés au ralenti et suivie d'une démonstration de la boxe française par le professeur Charlemont et son élève, Mlle Holz.

La soirée se terminera par un assaut de boxe française.

On parle d'un scandale concernant l'exportation des produits pharmaceutiques

De vastes organisations s'étaient créées en vue d'effectuer des achats illicites dont bénéficiaient des droguistes étrangers et des mercantis.

La question des changes devait avoir, dans les milieux des spécialités pharmaceutiques, une répercussion considérable.

A première vue, il semble tout naturel de considérer la moins-value de notre franc comme un facteur d'exportation. Mais si les acheteurs de l'étranger sont heureux de passer à nos industriels pharmaceutiques des ordres d'achats payables en Francs, la législation de ces pays à monnaie élevée, frappe les produits que nous y importons de droits payables dans cette même monnaie. Ajoutez à ces droits de douane les paiements des agents, l'entretien des dépôts et les frais de publicité qui tous sont payés dans la monnaie du pays et vous comprendrez que le fait de vendre, à ce taux, était pour nos firmes pharmaceutiques, une opération plus coûteuse que lucrative.

L'exploitation dans ces pays devenait donc déficitaire pour les fabricants qui se virent alors obligés d'établir leurs prix en correspondance avec les monnaies des pays destinataires.

Cela alla bien pendant un certain temps, puis les commandes destinées à l'étranger baissèrent en quantité considérable. Des renseignements pris, à bonne source, permirent cependant d'établir que les médecins étrangers ne boycottaient pas les spécialités dont les officines étaient d'ailleurs pourvues aussi abondamment que par le passé.

Une énigme se posait qui fut rapidement déchiffrée. Vous l'avez deviné : la fraude s'était établie et sur une grande échelle, je vous prie de le croire.

De vastes organisations ayant à leur tête des mercantis étrangers s'organisaient avec la complicité de gens habitués aux ventes de drogues, d'employés, de commissionnaires et même de pharmaciens français.

Il est aisé de se rendre compte que ces manœuvres et spéculations éhontées se faisaient sur le dos de notre devise nationale et contribuaient pour leur part à la dépréciation du franc.

On affirme que certains commissionnaires et transitaires, et non des moindres, se seraient prêtés à ces opérations illicites.

Leurs manœuvres sont à l'heure actuelle déjouées et la justice enquête avec soin. Elle tient aujourd'hui tous les fils de cette affaire qui est appelée à un grand retentissement et dont l'*Informateur Médical* est le premier à vous parler.

Il est regrettable, à une heure aussi critique que celle traversée par le Crédit du Pays, de voir des Français travailler contre l'intérêt de leurs compatriotes et faciliter, sans scrupule, l'avilissement de notre franc.

SUR TOUT ET DE PARTOUT

Un comité vient de se constituer pour fêter le professeur d'Arsonval, à l'occasion de son élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Les médecins qui voudraient adhérer à cette manifestation sont priés d'envoyer leur adhésion à M. le docteur Belot, rue de Bellechasse, 36, à Paris.

Sont nommés membres de la Commission des stations minérales et climatiques : MM. les docteurs Rathery, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Macé de Lépinay (de Paris) et Piatot (de Bourbon-Lancy), en remplacement de M. Caron de la Carrière, démissionnaire, et de MM. Bardet et Linossier, décédés.

La Société amicale des élèves et anciens élèves du Val-de-Grâce a procédé, le 8 mars, à l'inauguration, au Val-de-Grâce, de la Table commémorative des membres du personnel de santé militaire, morts de 1914 à 1921 en Afrique du Nord et en Orient et au Maroc depuis 1907.

Un concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours s'ouvrira au siège de ladite École le 20 octobre 1924. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

23 candidats sont inscrits au concours de chirurgien des hôpitaux de Paris, qui s'ouvrira le 24 mars courant. Ce sont MM. les docteurs Quénu, Bloch (René), de Gaudart d'Allaines, Pascalis, Gouverneur, Moulonguet, Richard, Senèque, Monod, Girode, Petit-Dutaillis, Boppe, Masmonteil, Michon, Bloch (Jacques), Lorin, Gatellier, Maurer, Brouet, Fey, Braine, Madier et Charrier.

Composition du bureau du Syndicat des médecins de Toulouse pour 1924 : Président, M. Edmond Garipuy ; vice-présidents, MM. Dambrin et Faure ; secrétaire général, M. Berranger ; secrétaire adjoint, M. Félix ; trésorier, M. Delon ; archiviste, M. L. Castaing ; syndics, MM. Laporte et Lefebvre.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique en date du 28 février 1924, M. Castaigne, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris, est nommé à partir du 1er mars 1924, professeur de clinique médicale à l'École de médecine de Clermont-Ferrand.

Des concours seront ouverts à l'École de médecine de Marseille :

Le lundi 2 juin 1924, pour un emploi d'*aide de physiologie* (durée des fonctions, 2 ans ; traitement annuel, 2.000 fr.) ;

Le lundi 16 juin 1924, pour une place de *chef de clinique de dermatologie* (durée des fonctions, 2 ans ; traitement annuel, 2.400 francs) ;

Le lundi 30 juin et le lundi 7 juillet 1924, pour deux places de *chefs de clinique médicale* (une pour chaque concours ; durée des fonctions, 2 ans ; traitement annuel, 2.400 fr.).

Le Ministre de l'hygiène a transmis à l'Académie une demande émanant de M. Lemanissier, adjoint au maire de Luc-sur-Mer, en vue d'obtenir le classement de cette commune comme station climatique.

La société de secours mutuels dite Mutuelle des combattants de l'Ouest, n° 420, à Angers, a été admise à faire donner à ses adhérents, moyennant remboursement par l'Etat, les soins auxquels ils ont droit, en vertu de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919.

Un concours aura lieu le 16 septembre 1924 devant la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Un concours destiné à fournir des titulaires à deux postes d'internes en médecine et en chirurgie, et à quatre postes d'internes provisoires à l'administration pénitentiaire (prison de Fresnes), s'ouvrira le 28 avril à la préfecture de police.



M. le Professeur Dopter, qui vient d'être nommé Directeur de l'École du Val-de-Grâce

Les Grands Laboratoires Français : Les Laboratoires P. LONGUET, 34, rue Sedaine, Paris

1 ET 2, LA FABRICATION DES PILULES. — 3, LE LABORATOIRE D'ESSAIS. — 4, LA STÉRILISATION DES AMPOULES. — 5, L'ATELIER DE CONDITIONNEMENT. — 6, LES APPAREILS A ÉVAPORATION DANS LE VIDE DESTINÉS A LA PRÉPARATION DES EXTRAITS BILIAIRES. — 7, LA FABRICATION DES COMPRIMÉS.

Grâce à une installation moderne, dont les photographies ci-dessus nous donnent un aperçu, les *Laboratoires Longuet* apportent dans toutes leurs préparations toutes les garanties exigées par le corps Médical. Nous vous rappelons que, parmi les préparations qui ont assuré le succès des *Laboratoires Longuet*, il faut citer les spécialités suivantes : *Pilules du Dr Debouzy* (Opothérapie Biliaire. Affections hépatiques). *Strychnal Longuet* (Médication Strychnique). *Citrosodine* (Médication citratée. Affections de l'estomac). *Narcyl* (Toux — Affections pulmonaires). *Facmine Longuet* (Auto-intoxication intestinale et ses conséquences). Des échantillons et une littérature complète sont toujours envoyés par les *Laboratoires Longuet* aux docteurs qui veulent se documenter sur l'efficacité de leurs produits.

Informations Diverses

Le docteur Raymond Pearl, chef du département de « biométrie et statistique vitale » à l'école d'hygiène et de santé publiques de l'Université Johns Hopkins, à Baltimore, après avoir étudié à fond la vie de 54 hommes et femmes très âgés (dont 20 centenaires), conclut que l'usage de l'alcool et du tabac n'est nullement incompatible avec la longévité.

Les médecins phtisiologues faisant partie de la mission de la Société des nations ont visité, hier, les sanatoriums de Pligny, où ils ont été reçus par le marquis L. de Vogüé, président de l'Œuvre des Sanatoriums populaires de Paris, et le docteur L. Guimard, médecin-directeur. Ils sont rentrés à Paris en passant par la colonie franco-britannique de Sillery, dirigée par Mlle de Pitteurs, et où l'on prépare le retour aux champs des malingres que la tuberculose menace.

Un congrès international réunissant les éducateurs d'enfants arriérés, se tiendra les 24, 25 et 26 avril prochain à Paris.

Le prochain banquet de l'Association Amicale à Paris des Médecins de la région du Nord aura lieu le jeudi 3 avril à 7 heures 45, au Club de la Renaissance Française, 12, rue de Poitiers.

Un concours pour une place de chirurgien suppléant des hospices sera ouvert à l'Hôtel-Dieu de Nantes le lundi 23 juin 1924.

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

Le cancer est-il guérissable par la radiothérapie, BÉGOUIN, *Journal de Médecine de Bordeaux.*

M. Bégouin estime le moment opportun pour éclairer les médecins et le public sur la valeur curative des rayons X et du radium dans le traitement du cancer (sarcomes ou épithéliomes). Une large discussion s'impose donc. Seront exceptés, bien entendu, les cancers de la peau sur lesquels l'action curative des rayons X est établie depuis longtemps. Il n'y aura donc lieu d'envisager que les cancers sous cutanés ou profonds pour la guérison desquels on semble fonder beaucoup d'espoir sur la radiothérapie pénétrante et le radium.

Pour amorcer cette discussion, M. Bégouin rapporte trois observations de cancers du sein opérables, traités par la radiothérapie.

1° Une malade de vingt-huit ans subit, en 1903, l'ablation d'une petite tumeur qu'on croit être un adéno-fibrome. L'examen microscopique pratiqué par M. Sabrazès montre qu'il s'agit d'un squirrhe. Quelque temps après, apparition de deux nodosités nouvelles. Traitement radiothérapique par M. Bergonié pendant un an ; les nodosités augmentent. M. Bégouin pratique, en 1906, l'opération de Halsted. Guérison clinique qui se maintient encore au bout de treize ans, époque à laquelle la malade meurt d'une septicémie aiguë.

2° Une malade de quarante-deux ans remarque, à la fin de 1913, une petite tumeur du sein droit. Adressée à M. Bergonié qui pratique six ou huit séances en 1913 et 1914. Pas de guérison. Vue par M. Bégouin en 1917, elle est inopérable. Nouveau traitement radiothérapique (cinq ou six séances) sans résultat. Mort en 1919 par généralisation pleuro-pulmonaire.

3° Malade de soixante-dix ans présente, en 1916, un noyau induré dans la partie interne du sein gauche. Traitement radiothérapique par M. Bergonié de 1916 à 1921. Vue en 1921 par M. Bégouin elle est inopérable. En 1922, mort par généralisation vertébrale et pleuro-pulmonaire.

A côté de ces faits, les recherches de M. Bégouin ne lui ont pas permis de trouver la relation d'un seul cas de cancer du sein guéri par la radiothérapie. *Donc, jusqu'ici, les rayons X ne guérissent pas le cancer du sein. Leur action semble même être impuissante à détruire les cellules cancéreuses qui restent dans la région opératoire après amputation du sein.* Bien mieux, les statistiques semblent prouver qu'après irradiation postopératoire les récidives paraissent être plus précoces et plus nombreuses. Et si l'on sait que faite tout au début, avant l'apparition de ganglions axillaires l'ablation chirurgicale donne 70 % de guérisons durables et après l'envahissement de ces ganglions 40 %, il n'y a pas à hésiter sur le choix du traitement. C'est vouer à la mort les malades que de les soumettre à la radiothérapie qui sera réservée, à titre palliatif, aux seuls cas inopérables très avancés. Jusqu'ici, toute tumeur du sein opérable ne doit pas être traitée par la radiothérapie, mais bien par l'ablation chirurgicale précoce.

Plusieurs confrères reproduisent nos articles ou des informations qui nous sont personnelles. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils prennent à nous lire. Pouvons-nous leur demander de bien vouloir avoir la probité de nous reconnaitre la paternité de ce qu'ils copient dans l'INFORMATEUR MÉDICAL ?

A l'asile d'aliénés de Dury-les-Amiens

Des malades maltraités et des Médecins qui se querellent

Les débats qui viennent d'avoir lieu devant le Tribunal d'Amiens au sujet des incidents survenus à l'asile de Dury.

C'était le 25 octobre, vers 10 heures et demie du soir, M. Helleu, qui commençait sa ronde, visitait le quartier surveillé par M. Pruche. En pénétrant dans le dortoir du rez-de-chaussée, il entendit un malade qui râlait. Il se porta aussitôt à son secours, élargit le col de la camisole de force qui l'enserrait et après avoir appelé téléphoniquement le surveillant-chef Domur, courut lui-même prévenir M. le docteur Usse, médecin-chef, qui arriva aussitôt pour donner ses soins au malade.

Il était malheureusement trop tard, la mort ayant déjà fait son œuvre. Le médecin tenta le secours des tractions rythmées de la langue et c'est au cours de cette opération que l'on vit apparaître, au bord de la lèvre du moribond, un petit morceau d'étoffe blanche, c'était un mouchoir que le malheureux avait dû commencer à avaler.

La déposition du docteur Usse

C'est principalement sur la cause du décès que va porter la déposition du docteur Usse.

Il y avait une quinzaine de jours que M. W... avait quitté l'asile, dit le docteur ; au cours de son premier séjour, il avait manifesté des idées mélancoliques et de suicide et, le 25 octobre, jour même de sa rentrée, il avait paru très réticent au médecin-chef qui avait conclu à la nécessité d'une surveillance particulière. Le suicide ne l'étonne donc pas.

Quant à la cause matérielle de la mort, c'est certainement le mouchoir qui formait bouchon et occupait tout l'espace entre la langue et le palais qui a causé la suffocation avec inhibition, ainsi que le prouvait l'état exsangue du moribond.

M. W..., enfin, n'avait plus la camisole de force lorsque survint le docteur.

Ce que dit le docteur Charron

Poursuivi comme civilement responsable, M. le docteur René Charron, directeur de l'Asile, se présente à son tour devant le tribunal. Il n'accepte pas sa responsabilité civile, car il n'est que délégué et sous l'autorité du Préfet.

Evidemment, il engage et congédie le personnel, mais comme un gérant et pas à un autre titre. Il fait l'éloge de M. Pruche qui est un vieux serviteur et dont les réponses embarrassées sont plutôt dues à la timité qu'à une surdité réelle.

S'expliquant ensuite sur la mort de M. W..., le directeur de l'Asile ne croit pas au suicide et il est surpris qu'on ait adopté cette hypothèse alors que rien n'a été fait, autopsie ou expertise médico-légale, pour l'établir.

Enfin, le mouchoir n'a pu causer la mort par suffocation, d'abord parce qu'il ne pouvait être dans le fond de la gorge, car un réflexe l'en aurait expulsé, ensuite parce que c'était un mouchoir très fin, une pochette de soie dont le volume était trop minime pour amener l'asphyxie.

M. W... avait-il des idées de suicide ? Le Dr Charron l'ignore, ce n'était pas son service, et enfin le Dr Usse était libre, dans le quartier des hommes, d'interdire les mouchoirs.

La responsabilité civile du docteur Charron

Les conclusions suivantes sont alors déposées sur le bureau du Tribunal, qui remet au 11 mars son jugement sur cette affaire :

« Attendu que le Dr Charron, pris en sa qualité de médecin chef de l'Asile départemental, est mis en cause dans la poursuite pénale dirigée contre les inculpés ;

» Attendu que le Dr Charron ne saurait être déclaré civilement responsable ;

» Attendu, en effet, que les asiles départementaux d'aliénés, n'ont pas la personnalité civile et que leur existence juridique se confond avec celle du département :

» Attendu, dans ces conditions, que le Dr Charron est placé sous l'autorité immédiate et directe du Préfet de la Somme et que ce n'est pas le concluant qui peut être déclaré civilement responsable ;

» Attendu, au surplus, que si par impossible une faute pouvait être relevée à la charge du Dr Charron, elle constituerait de toute évidence une faute de service et non une faute personnelle ;

» Attendu, dès lors, qu'elle n'engendrerait aucune responsabilité civile. Par ces motifs, etc... »

Les malades ont-ils été maltraités ?

Après une courte suspension d'audience, le tribunal ouvre les débats de la deuxième affaire dans laquelle sont inculpés trois membres du personnel de l'Asile : l'infirmier Jean Barnabès, 48 ans, qui est poursuivi pour outrages publics à la pudeur, fait défaut, on ne l'a jamais pu joindre.

Les deux autres sont présents : l'infirmier Gabriel Clouet, 51 ans, accusé de nombreux actes de brutalité envers les malades et Mme Lucie Bourdet, née Ledur, 40 ans, infirmière, à laquelle on reproche d'avoir mis une malade complètement nue dans une cellule.

Le premier témoin appelé est le Dr Usse. Sa déposition porte d'abord sur Barnabès qu'il a vu complètement ivre un jour qu'il remplaçait le surveillant chef et que l'on dut même transporter dans sa chambre. Il abusait de la cellule et se montrait brutal. Enfin les mœurs spéciales de Barnabès étaient de notoriété publique. Le surveillant, enfin, fut congédié sur la demande du Dr Usse, mais réintégré quelque temps après.

Pour ce qui est du surveillant Clouet, le Dr Usse trouve qu'il parut, au début, capable d'assurer ses fonctions d'infirmier, mais il s'enivrait chaque fois qu'il était de sortie et les malades se plaignaient de sa brutalité.

Un ancien interne dit comment il a vu traiter les malades

Le Dr Bremier, de Bordeaux, a fait un stage de deux mois comme interne à l'asile de Dury, vers la fin de l'hiver 1922 et pendant l'instruction, a été amené à faire connaître à M. Bucquoy certains faits dont il a été témoin. Ce sont des vices généraux d'administration qu'il relate plutôt que des faits à la charge des inculpés.

Il a été, dit-il, désillusionné de voir qu'à Dury on gardait les malades plutôt qu'on ne les soignait.

Sa déposition s'égare en un procès général de la gestion du Dr Charron et le Président doit le ramener au débat.

C'est de l'insuffisance de feu que souffraient surtout les malades, continue alors le Dr Bremier. « Dans la salle des enfants imperfectibles, j'ai vu un malade mourir de broncho-pneumonie alors que la température ne dépassait pas quelques degrés. Tous étaient au lit pour lutter contre le froid. »

Le témoin a vu enfin des malades nus dans des cellules froides, en mars 1922, alors qu'il gelait. Il ne croit pas que ce soit là un traitement recommandable, car les aliénés sont prédisposés à la tuberculose et le froid leur est évidemment néfaste.

Sanctions administratives

Les sanctions judiciaires intervenues à la suite des incidents de l'asile de Dury ont eu pour suites des sanctions administratives.

Le receveur de l'asile, M. Clément, condamné à 50 francs d'amende pour violences sur le médecin-chef, M. Usse, est révoqué.

Le docteur Usse va quitter Dury pour être attaché à un grand asile du centre. Quant au docteur Charron, médecin-directeur de l'asile il prend sa retraite.

Conférences sur le cancer

M. le professeur agrégé G. Roussy, continuera ses conférences, durant le semestre d'été, jusqu'aux vacances de Pâques. Elles auront lieu à 17 heures au lieu de 18 h., au grand amphithéâtre de la Faculté et porteront sur les sujets suivants :

20 mars : Etude biologique des processus cancéreux. — 3 avril : Traitement du cancer. — 10 avril : Le cancer au point de vue social.

Les séances de démonstrations pratiques du dimanche auront lieu, comme par le passé, à 10 h. 30 du matin au Laboratoire d'Anatomie pathologique, avec présentation de malades, de pièces et de préparations microscopiques.

M. Alexandre Desgrez est élu membre libre de l'Académie des sciences

L'Académie des sciences avait à élire un membre libre en remplacement de M. de Grammont, décédé.

M. Alexandre Desgrez, présenté en première ligne, a été élu par 49 voix sur 70 votants, contre 29 à M. Paul Séjourné et 1 à M. Achard.

Etaient présentés en deuxième ligne *ex æquo*, par ordre alphabétique : MM. Achard Jean Charcot, Louis Martin, Henri Pottevin et Paul Séjourné.

M. Desgrez est professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris. Il est connu pour ses travaux sur la chimie médicale et sur la chimie générale.

Il a été de ceux qui ont le plus contribué à la défense contre les gaz au cours de la guerre.

Il était depuis fort longtemps secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences dont il a organisé de nombreux congrès annuels et il avait été appelé à l'honneur de présider le dernier qui s'est tenu à Bordeaux en 1923.

Les affaires de Carnets médicaux

Un médecin condamné à Tours

Le tribunal correctionnel de Tours a rendu son jugement dans l'affaire dite des carnets médicaux.

Le docteur Michel, ex-médecin de l'asile d'aliénés de Tours, reconnu coupable pour sept chefs d'inculpation sur les douze qui lui étaient reprochés, a été condamné pour escroqueries, tentative d'escroqueries et non-dépôt de son diplôme de médecin, à trois mois de prison, 500 francs d'amende et 10.000 francs de dommages-intérêts envers le syndicat médical d Indre-et-Loire.

Les médecins marseillais inculpés d'escroquerie

Le procureur a insisté sur le cas du docteur Platon, adjoint au maire, qui a abusé de sa situation et au secours duquel on ne relève que de faux témoignages.

Le procureur réclame l'interdiction de profession pour les docteurs coupables, et l'application, pour tous prévenus, de l'article 405 du code pénal.

A Montpellier

M. Gaud, juge d'instruction, vient de signer une ordonnance de non-lieu en faveur des docteurs en médecine Montseret, Castres, Régraud, Joly et Louvrier, qui étaient l'objet d'une information judiciaire pour trafic de carnets médicaux.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTÈRE DES COLONIES

Officiers : Fontoynont, directeur de l'école de Médecine de Tananarive et de l'hôpital principal de l'Assistance médicale indigène ; Montel, médecin principal de l'Assistance médicale de l'Indo-Chine, chargé du Service médical de la municipalité de Saïgon.

Chevaliers : Langeron, préparateur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de l'Université de Paris.

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Chevaliers : Gillot, médecin à Hirson.

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE

Chevaliers : M. Soret, docteur en médecine, ancien chef du service de radiologie des hôpitaux du Havre.

Infirmières Militaires

Un concours pour l'admission à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militairees (cadre permanent), aura lieu le 8 avril 1924, au chef-lieu de chaque corps d'armée.

Les candidates de Paris peuvent se présenter dès maintenant, à la direction du service de santé (bureau du personnel civil), Hôtel des Invalides, où les renseignements les plus complets leur seront fournis.

Ephémérides Médicales

1er mars 1760. — Naissance à Uzerche du chirurgien Alexis Boyer. Il ouvrit en 1792 à Paris, un cours d'anatomie qui eut un grand succès, et fut professeur à l'Hôtel-Dieu et à la Charité.

3 mars 1765 — Mort à Londres du médecin Guill. Stukeley, auteur d'une « Dissertation sur le spleen », et qui fut également l'auteur d'importants travaux d'archéologie.

7 mars 1577. — La corporation des barbiers de Paris déclare reconnaître pour ses maîtres et supérieurs les docteurs-régents et promet de suivre leurs ordres.

8 mars 1807. — Mort à Paris du chirurgien Lassus, professeur à la Faculté, chirurgien de Napoléon, l'un des meilleurs écrivains qui aient traité de la médecine opératoire.

9 mars 1870. — Rétablissement à la Faculté de Paris de la chaire d'histoire de la médecine à la suite du legs de 150.000 fr. fait à l'Etat par M. Salmon de Champotran.

10 mars 1628. — Naissance à Crevalcuore (près Bologne) de Malpighi, célèbre anatomiste qui observa en 1661 la circulation capillaire sur le poumon d'une grenouille.

13 mars 1674. — Naissance à Paris de Jean-Louis Petit, qui fut l'un des fondateurs de l'Académie de Chirurgie (1731) et acquit comme chirurgien une immense réputation.

15 mars 1832. — Apparition à Calais de l'épidémie cholérique qui, le 26, atteint Paris et fait plus de 100.000 victimes en peu de temps dans toute la France.

16 mars 1825. — Mort à Paris du célèbre médecin anatomiste Beclard, chirurgien en chef de la Charité et qui fut professeur réputé à l'Ecole de Médecine.

20 mars 1684. — Naissance à Sauver (Languedoc) du médecin Astruc, qui professa à Montpellier, au Collège de France et à la Faculté de Paris et fut médecin de Louis XV.

22 mars 1796 — Les professeurs Corvisart, Halle, Sedillot, etc... fondent la Société de Médecine de Paris, dont le siège fut établi 3, rue de l'Abbaye.

24 mars 1813. — Le médecin Desgenettes qui avait été fait prisonnier à Wittenberg par les Russes, est reconduit aux avants-postes français sur l'ordre du Tsar.

27 mars 1874. — Mort du Dr Laval à Merdja (Tripolitaine), où seul Européen, il était allé prodiguer ses soins aux indigènes atteints de la peste.

29 mars 1666. — La Faculté de Paris, par 102 voix contre 92, autorise l'emploi des sels d'antimoine comme médicament et permet aussi l'usage du vin émétique.

31 mars 1837. — Mort à Paris, d'Antoine Dubois, Baron de l'Empire, l'un des plus célèbres cliniciens de son temps. Il fut chirurgien à la maison de santé qui porte son nom.

Vouloir faire un journal est bien ; réussir à en faire un qui ait une note personnelle c'est beaucoup plus difficile ; les prospectus des firmes pharmaceutiques qui naissent chaque jour sous forme de périodiques sont là pour vous le prouver.

Le mouvement Médical

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Union des Syndicats médicaux de France

(*Voir le début de ce compte rendu dans les six derniers numéros de l'*Informateur Médical)

La collaboration du Corps médical à la lutte antituberculeuse

Une Commission mixte a été réunie, comprenant cinq délégués de l'Union des syndicats médicaux et cinq délégués du Comité national.

Les conclusions du rapporteur de la Commission mixte (secrétaire général de l'Union) sur les principes directeurs de la lutte contre la tuberculose ont été acceptées, à l'unanimité, par tous les membres de la Commission ; mais la discussion n'a pu aboutir lorsqu'il s'est agi d'appliquer ces principes et de définir les grandes lignes d'une organisation de lutte antituberculeuse susceptible de s'assurer la collaboration de tous les médecins praticiens. Les délégués de l'Union avaient proposé, comme base de discussion, le projet de contrat collectif pour l'organisation d'un dispensaire antituberculeux, élaboré par la Commission de défense sanitaire de l'Union.

On sait que ce projet prévoit la présence, parmi le personnel médical du dispensaire, de tous les médecins, exerçant dans la circonscription du dispensaire, ayant souscrit aux clauses du contrat.

Les délégués du Comité national n'ont pas voulu accepter cette incorporation du corps médical à l'organisation de lutte antituberculeuse. Ils n'acceptent les médecins praticiens qu'à titre bénévole.

Le secrétaire général lit, à la tribune, des extraits du compte rendu de la séance où s'est produit la suspension des négociations. Cette lecture ne peut laisser aucun doute dans l'esprit des assistants. *Le Comité national de lutte contre la tuberculose ne veut pas s'assurer la collaboration obligatoire de tous les médecins parce qu'il les considère comme incompétents en matière de tuberculose.*

Le secrétaire général montre toute l'importance du problème. La doctrine du Comité national mène à la dépossession graduelle du médecin, en matière de défense sanitaire. Ce que le Comité national veut réaliser, aujourd'hui, pour la tuberculose, on tentera de le faire demain pour la syphilis et le cancer. La formule de l'organisation étatiste de la lutte contre les fléaux sociaux apparaît nettement. Les médecins ne sont considérés que comme les pourvoyeurs de l'organisation officielle.

A cette formule, il convient d'opposer la formule de l'organisation syndicaliste de la lutte contre les fléaux sociaux, qui est la seule susceptible d'associer étroitement les intérêts des malades et les intérêts des médecins.

Cette rupture des négociations, dit-il, a, au moins le mérite d'éclaircir la situation. Elle oblige tous les médecins à se rendre compte que la médecine sociale s'engage actuellement dans la voie d'une médecine sociale administrative, remise entre les mains de médecins choisis administrativement après une spécialisation tout au moins apparente.

Le démembrement du diplôme de docteur en médecine

L'Etat va créer progressivement des médecins sociaux spécialisés à qui il remettra le droit exclusif d'exercer telle ou telle partie de la médecine publique. Ce n'est point là seulement, une vue de l'esprit : la création projetée d'une chaire de médecine sociale ne vise à rien moins qu'à la création de médecins spécialistes en matière de médecine sociale. Au corps médical de dire si c'est ainsi qu'il conçoit l'exercice de la médecine.

Cette question touche de près à celle de l'enseignement médical. Il faudra qu'un jour prochain les syndicats se décident à aborder ce problème, et le secrétaire général indique que l'heure est venue de faire fonctionner, à l'Union, la Commission de l'enseignement. Il faut dégager les doctrines de l'Union sur ce terrain et montrer que si elles s'opposent à la dissociation du diplôme de docteur en médecine, elles ne sont point pour cela ennemies des compétences.

Le secrétaire général indique que si l'on veut faire prévaloir les conceptions syndicalistes en matière de lutte contre les fléaux sociaux, il est nécessaire de faire l'éducation des masses.

Ainsi que cela s'est produit au début du conflit autour de la loi des Pensions, on ne manquera pas de représenter le médecin, dans cet ordre de faits, comme l'ennemi public. Il importe que tous les syndiqués et l'Union des syndicats médicaux renseignent l'opinion publique et lui montrent que les solutions proposées par le syndicalisme médical, en matière de défense sanitaire et de lutte contre les fléaux sociaux, sont les seules qui tiennent vraiment compte de l'intérêt des malades et de l'intérêt public.

Le docteur Parisot, de Nancy, vient apporter les résultats du fonctionnement du dispensaire Villemin qu'il dirige dans cette ville.

Il est d'accord avec le secrétaire général pour affirmer que l'organisation de la lutte contre la tuberculose ne peut pas se faire en dehors du corps médical et doit utiliser sa collaboration ; mais, cette collaboration, il y a des départements où elle existe, et l'orateur donne un exemple, celui de la Meurthe-et-Moselle.

Il insiste sur ce fait qu'une place est faite, dans le Comité directeur, aux délégués du syndicat médical de Meurthe-et-Moselle, que le président et le bureau du syndicat ont à jouer un rôle dans l'administration du dispensaire. *(à suivre)*

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de sérothérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.

Association professionnelle des externes et anciens externes des hôpitaux de Paris

L'assemblée générale annuelle de l'A. E. a eu lieu le samedi 8 mars, à 21 heures, au grand amphithéâtre de l'Ecole pratique. Le docteur Belot, président d'honneur de l'Association, a ouvert la séance par une allocution au cours de laquelle il a fait garder une minute de silence en souvenir des membres de l'Association morts dans l'année : Lionel, Girard, Mlle Maas, Villetard, de Prunières. Après le rapport financier du trésorier, le président a constaté dans le rapport moral la parfaite marche de l'Association au cours de l'année. Puis l'assemblée a renouvelé son bureau pour 1924. Ont été élus :

Ancien externe secrétaire : Dr F. Lepennetier.

Externes en exercice : Président : F. Cossa ; vice-président : Bocquennin ; secrétaire général adjoint : Mlle Brosse ; secrétaire : Leproust ; trésorier : G. Bazouge.

L'association professionnelle des journalistes médicaux français vient de tenir, à la Faculté de médecine, sa première assemblée générale annuelle.

Plusieurs questions d'ordre journalistique et professionnel ont été discutées.

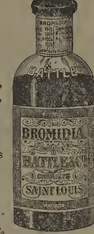
En outre, a été commencée l'étude des moyens qui permettraient d'obtenir des avantages d'achats en faveur des sociétaires et celle de la création d'une Caisse mutuelle.

Cette assemblée générale a renouvelé statutairement une partie de son bureau, qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1924 : Président : M. Cruchet ; vice-présidents : MM. Darras et Monteux ; secrétaire général : M. Albert Garrigues ; secrétaire général adjoint : M. Dieupart ; trésorier : M. Viel. — Membres du Conseil d'administration : MM. Bouquet, Camescasse, Granjux, Ozenne, Tussau et Vitoux. — Membres du Conseil de famille : MM. Colin, Cornet et Laumonier.









Société française d'ophtalmologie

Le 37e Congrès de la Société française d'Ophtalmologie aura lieu à la Faculté de médecine de Paris, les 12 mai et jours suivants.

En plus du rapport d'usage qui sera fait par le docteur Camille Fromaget de Bordeaux sur les troubles oculaires d'origine dentaire, la Société entendra, cette année, une conférence de M. G. E. de Schweinitz, de Philadelphie. Le soir, un banquet suivi d'une séance artistique sera présidé par M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique.

Pour les communications et tous renseignements, s'adresser au secrétaire général de la Société Française d'Ophtalmologie, docteur René Onfray, 6, avenue de la Motte-Picquet, Paris (7e).

Corps de Santé Militaire

Le médecin inspecteur Dopter, directeur du service de santé du 18e corps d'armée, est nommé directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire, à Paris.

Le médecin inspecteur Jacob, directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire, est nommé chef supérieur du service de santé de l'armée française du Rhin.

Le médecin principal de 1re classe Saltet, sous-directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire, médecin chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, est nommé directeur du service de santé du 18e corps d'armée, à Bordeaux.

Troupes Coloniales

Le médecin inspecteur général des troupes coloniales Lasnet, chef supérieur du service de santé de l'armée française du Rhin, est nommé président du conseil supérieur de santé des colonies, à Paris.

Congrès d'Ophtalmologie

Le prochain Congrès de la Société française d'ophtalmologie aura lieu à la Faculté de médecine de Paris, les 12 mai et jours suivants.

En plus du rapport d'usage qui sera fait par le docteur Camille Fromaget, de Bordeaux, sur les troubles oculaires d'origine dentaire, la Société entendra, cette année, une conférence de M. G.-E. de Schweinitz, de Philadelphie. Le soir, un banquet, suivi d'une séance artistique, sera présidé par M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique.

Pour les communications et tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général de la Société française d'ophhtalmologie, docteur René Onfray, 6, avenue de la Motte-Picquet, Paris (7e).

LE NORD MÉDICAL

Le prochain dîner de l' « Association Amicale des Médecins de la Région du Nord », résidant à Paris, aura lieu le jeudi 3 avril, à 7 heures 45, au Club de la Renaissance Française, 12, rue de Poitiers.

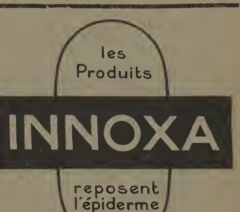
Le docteur Parmentier, médecin des hôpitaux, présidera ce dîner.

Tous les médecins originaires des départements suivants : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, qui désirent assister à ce banquet, sont priés d'envoyer leur adhésion au docteur Paul, président du « Nord-Médical », 52 bis, rue de Varenne, à Paris (VIIe). (Télép. Fleurus 13-93.)













Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. R. GUILLEMOT et L. de LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes | BI-MENSUEL ILLUSTRÉ | Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 47 — 5 ARIL 1924
Direction : 111, boulevard Magénta — PARIS (Xe)

adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97

Une grande vente de charité en faveur de la Maison de retraite du Médecin



La vente de charité en faveur de la maison du médecin eut lieu à la Faculté de médecine de Paris. Elle obtint un succès considérable. — A, le Comité d'organisation : 1, Mme Millian; 2, Mme Jean-Louis Faure; 3, Mme Maurice de Fleury; 4, M. le Dr Boucard; 5, Mme Boucard; 6, Mme Roger. — B, comptoir no 4 : 1, Mme Fernandez; 2, Mme Zachiri. — C, comptoir de Mme Roger et de Mme Millian : 1, Mme Roger; 2, Mme Millian, — D, tombola et comptoir de Mme Boucard : 1, M. le Dr Boucard; 2. Mme Jonas; 3, Mme Faisant; 4, Mme Boucard.

Photo l'*Informateur Médical*

L'ANGINE DE POITRINE

Tout sujet atteint d'angine de poitrine, fut-elle en apparence bénigne et appartint-elle légitimement au groupe des angines nerveuses, est exposé à subir un dénouement brutal

Mais toute angine de poitrine, même nettement organique, est passible de rémission prolongée et de survie équivalant à une guérison

Ainsi s'exprime M. Laubry dans l'une de ses leçons remarquables qu'il vient de publier



M. Charles LAUBRY

Je soigne depuis longtemps une dame qui est à l'âge où l'on ne dissimule plus, puisqu'elle a dépassé 77 ans. Elle descend de son appartement, allègre et sans oppression, fait cent pas dans son avenue, au bout desquels la crise se prononce ; elle s'arrête, la douleur cesse ; elle reprend sa marche et la douleur réapparait, tantôt fixe, tantôt irradiée dans le bras gauche. Plus marquée à certaines époques de l'année, notamment en hiver, la douleur la confine à la chambre et lui inflige des heures d'immobilité angoissante. Dans d'autres périodes elle s'atténue et rend une certaine activité supportable. Vous auriez vu cette dame, elle vous aurait avoué son âge, vous auriez constaté comme moi son clangor aortique, sa tension élevée, son aorte dilatée, son ventricule gauche augmenté de volume, que vous n'auriez pas eu l'ombre d'une hésitation. D'autres avant vous ne l'ont pas eue, ils s'appelaient Potain et Huchard. Ma malade les a connus et les a consultés, il y a vingt-sept ans, pour les mêmes symptômes. Les précautions, le régime, le traitement qui lui furent imposés, trahissaient des craintes assez vives ; elle ne dit pas que sa condamnation ait été prononcée, mais elle laisse entendre qu'elle a survécu à ses juges. Tirez vous-mêmes la conclusion et dites avec moi que : « Toute angine de poitrine, même nettement organique, est passible de rémissions prolongées et de survie équivalant à une guérison. »

Entre les deux propositions contradictoires ci-dessus, que peut être votre conduite, sinon de décliner toute réponse catégorique, de formuler un avis toujours sujet à revision, et de vous appuyer davantage sur un ensemble d'impressions mobiles, que sur un élément si solide soit-il. Je vous indiquerai les sources où je puise les miennes.

Eléments tirés de l'âge

Je tiens compte en premier de l'âge. Sans nier l'existence de l'angine de poitrine précoce, et dont Vaquez nous a apporté un bel exemple, elle est exceptionnelle. Il faut donner aux tares organiques responsables le temps de s'affirmer. A partir de la quarantaine, elles ont le droit de parler un langage redoutable. En usent-elles moins chez le vieillard qui a doublé le cap de la soixantaine ? J'oserais presque l'affirmer, si je ne craignais pas d'être mal compris. Je ne veux pas dire qu'à 70 ans, on ne meurt pas d'angine de poitrine : ce serait une absurdité. Mais je laisse entendre que le vieillard s'adapte plus facilement, organiquement et cérébralement, à une insuffisance fonctionnelle cardio-aortique, et que moins enclin aux efforts que l'homme de 50 ans en pleine vigueur, en pleine santé intellectuelle, en pleine activité ambitieuse, il échappe davantage à certains facteurs d'évolution rapide et d'apparition subite de l'angine.

Eléments tirés du sexe

Vient ensuite le sexe : à lésion égale, il est bien évident que la femme paie le même tribut à l'angine ; mais n'oubliez pas sa sensibilité spéciale qui extériorise bruyamment, avec des apparences de gravité, des désordres organiques insignifiants ; n'oubliez pas l'importance, chez elle, des perturbations endocriniennes qui secouent d'une façon périodique, et souvent pour un temps très long, son système sympathique et vaso-moteur. Et si ses douleurs éclatent dans l'une des grandes périodes de sa vie génitale, à la suite de grossesses successives, à l'occasion de la ménopause, ou bien au cours d'un état qui a pu désorienter définitivement ses sécrétions internes, une affection utéro-ovarienne, une castration opératoire, un goître exophtalmique tenez-en compte dans un sens relativement optimiste.

Eléments tirés du diagnostic étiologique

Sur cette première assise assez incertaine disposez les données que vous fournit la nature de l'angine. Dans l'échelle de gravité vous réservez naturellement la dernière place aux angines dites névrosiques ou toxiques ; vous accordez la première aux angines organiques. Mais là encore vous avez des distinctions à faire. Lorsque les douleurs progressent et s'enflent d'une façon régulière et implacable, vous n'avez qu'à enregistrer en quelque sorte l'évolution, et qu'à vous plier aux indications du mal. Toutes choses égales d'ailleurs, l'angine myocardique, vouée cependant à une destinée fatale, apparaît moins grave que l'aortite. Avec celle-ci vous avez des accalmies réelles, mais vous ignorez toujours, si la zone dangereuse sus-sigmoïdienne et coronarienne est respectée, combien de temps durera son intégrité ou sa tolérance. Vous vivez dans la crainte constante d'une mort subite ou rapide.

Enfin, plus la cause immédiate ou lointaine de l'angine est accessible à votre intervention, et plus augmentent vos motifs d'espérer. Cette propriété évidente pour les angines réflexes ou toxiques l'est également pour d'autres. L'angine syphilitique est grave, mais vous êtes solidement armés, et votre traitement bien dirigé, persistant et inlassable comme l'affection elle-même, obtient sinon des guérisons du moins des répits inespérés.

Dans l'hypertension, si vos armes ne savent atteindre une étiologie lointaine qui vous échappe, votre thérapeutique symptomatique n'en produit pas moins d'excellents effets. Si le fléchissement du cœur est en jeu d'une façon prédominante, votre pronostic est en partie subordonné à la docilité de l'organe, à ses toniques préférés, et nous en possédons capables de rétablir les situations les plus compromises.

Gravité des angines sans signe apparent

En d'autres termes, lorsque vous apercevez les nuages qui entraînent l'orage, si gros et si menaçant soit-il, vous avez quelque chance de vous préserver de la foudre. Le danger augmente si l'éclair brille dans un ciel apparemment serein. Je ne connais rien de plus grave qu'une crise angineuse qui n'a pour l'excuser ni l'âge, ni le sexe, ni une constatation objective, si minime soit-elle. Lorsqu'elle n'est pas l'exécution immédiate, cette crise imprévue est une condamnation sans appel. Il suffit que vous ayez une fois méconnu cette loi clinique, et qu'ainsi vous vous soyez infligé un tragique rappel à l'ordre, pour ne pas l'oublier. Chaque année m'apporte un cas nouveau qui fortifie ma conviction et pour lequel je quitte résolument, et contre toute apparence, l'optimisme dont j'essai cependant de colorer mes prévisions. Voici l'un d'entre eux, qui gravera cette conclusion dans vos mémoires.

Je suis appelé en consultation à Versailles auprès du beau-frère d'un de mes collègues, commandant d'artillerie, homme robuste, approchant de la cinquantaine et qui, en sortant du quartier est terrassé par trois crises successives d'angine d'effort. La première l'immobilise contre un réverbère à 100 mètres de son domicile. Il en attend anxieusement la fin et reprend sa marche, lentement, à petits pas, mais il est arrêté de nouveau. On l'aide après cette deuxième crise, à rentrer chez lui, il subit une troisième atteinte en se mettant au lit, qu'il n'a pas quitté depuis 48 heures, au moment où je le vois et où, frais, dispos, remuant et loquace, il ne garde plus qu'un amer souvenir des minutes douloureuses. Je l'examine et ne trouve rien : une aorte normale, un cœur dont les bruits sont nets et réguliers, une tension normale de 15-9, aucune syphilis avouée, aucun stigmate, une réaction de Wassermann, pratiquée avant mon arrivée, négative. Loin de me réjouir de cette absence totale de signes objectifs, je m'en alarme d'une façon qui paraît étonner mes confrères présents. Non seulement j'approuve le repos absolu et la diète, mesures sages qu'ils avaient prises, mais encore j'exige le prolongement pendant plusieurs mois. J'interdis d'une façon absolue la reprise du service actif et presse la famille pour la liquidation d'une pension de retraite. On m'obéit à regret et deux mois plus tard, rien n'étant venu troubler la quiétude du malade et son alacrité parfaite, on me dépêche le beau-frère pour obtenir de moi une nouvelle consultation et une atténuation de mon arrêt et de ses conséquences. Cette ambassade n'eut malheureusement pas de suite : une lettre de faire part, quelques jours plus tard, en infirmait l'objet.

La notion d'hérédité dans les affections vasculaires et en particulier dans l'angine de poitrine.

Enfin, il est une dernière notion qui pèse lourdement sur le pronostic de l'angine de poitrine : c'est celle de l'hérédité. Les familles le savent, les malades en sont hantés et vous-mêmes qui leur donnez un démenti rassurant, ne le faites que du bout des lèvres. C'est que les faits d'hérédité similaires dans les affections des vaisseaux sont moins sujets à discussion et plus impressionnants que dans les maladies proprement dites du cœur. Je ne dis pas qu'ils soient la règle ni même qu'ils soient fréquents, je dis que leur existence est indubitable. Vous voyez de génération en génération la tension artérielle se régulariser et monter, au même âge, et emporter avec une fatalité mathématique les fils et les arrières neveux d'un ancêtre mort d'apoplexie. Il en est de même pour l'angine de poitrine. Quand on en a été, comme moi, plusieurs fois le témoin attristé, on ne l'oublie jamais, et ce souvenir tempère votre optimisme.

Je vois un matin, avec mon confrère le docteur Leclerc, un malade de 65 ans, modérément hypertendu qui, sans avis préalable, avait été réveillé à 6 heures du matin par une crise d'angine de poitrine. Ma première pensée fut qu'il s'agissait d'une angine de décubitus ; mais ni les signes fonctionnels, ni l'examen du cœur, dont les bruits étaient limpides, n'autorisaient ce diagnostic. L'homme était à demi assis sur ses oreillers ; il n'avait pas trace d'oppression et souffrait d'une façon continue avec des accalmies et des paroxysmes qui amenaient des gouttes de sueur sur son visage pâli. Je fis part de mes craintes à la famille ; mais quand j'eus prononcé devant elle le mot fatidique d'angine de poitrine, et quand j'eus entendu sa femme terrifiée me confier que son père et ses trois frères avaient été emportés vers la soixantaine par le même mal, je prédis à mon confrère la mort imminente : elle survint à cinq heures du soir. (*Leçon extraite du Traité de Sémiologie cardio-vasculaire, par Ch. Laubry, Doin, édit.*)

Une nouvelle Méthode clinique d'acidimétrie urinaire

M. le docteur Lévy-Darras, M. le docteur Mathieu-Pierre Weil, et M. Ch.O. Guillaumin, viennent de faire sur ce sujet une communication très remarquée à l'Académie de médecine.

Il est actuellement établi que l'*acidité vraie* d'une solution aqueuse est indépendante des molécules acides ou alcalines qui entrent dans sa composition, et qu'elle est uniquement fonction de la quantité d'ions hydrogène libres que renferme la solution.

Jusqu'à ces dernières années, le titrage de l'acidité ou de l'alcalinité urinaire, consistait dans la détermination de la quantité de molécules acides ou alcalines que contenait l'urine examinée. Les résultats de ces titrages ne répondant pas à la réalité biologique, ne permettaient aucune déduction pratique ni pour le diagnostic ni pour la thérapeutique.

Il existe pour mesurer l'acidité ionique deux grandes méthodes, l'une potentiométrique, l'autre colorimétrique. Les auteurs, s'inspirant des travaux de Sorensen et de Clark ont trouvé une méthode colorimétrique dont la technique très simple en permet l'usage en clinique courante.

Cette méthode comporte : un *réactif indicateur*, une *échelle colorimétrique*.

Le réactif indicateur est un mélange de rouge de méthyle et de bleu de bromothymol.

L'échelle colorimétrique se compose de 8 teintes.

Ces 8 teintes forment une gamme du rouge au vert en passant par le jaune.

Voici comment l'on procède :

On verse dans un tube à essai 10 c. c. de l'urine à examiner (si l'urine est trop foncée on la dilue au quart ou au cinquième avec de l'eau distillée et l'on verse 10 c.c. de la dilution).

On ajoute dix gouttes de l'indicateur, on agite légèrement et l'on compare la teinte obtenue aux teintes étalon du tableau. Le PH de l'urine examinée correspond au PH de la teinte qui s'en rapproche le plus. Si la teinte que prend l'urine est intermédiaire à deux teintes du tableau, on fait la moyenne des chiffres de ces deux teintes.

Cette méthode permet, au minimum, d'apprécier 8 degrés différents d'acidité ionique.

Cette méthode fournira des éléments de diagnostic dans les affections rénales et les maladies de la nutrition. Elle permettra d'apprécier l'action de l'alimentation de certains médicaments sur l'acidité ou l'alcalinité urinaire. Plus simple qu'une recherche d'albumine ou de sucre, elle sera rapidement adoptée par tous les praticiens.

Prix de la Société médicale des hôpitaux de Paris

1° Prix Gingeot (1.500 francs). — Sujet : Les ictères épidémiques.

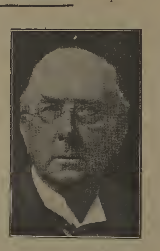
Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être déposés sur le Bureau de la Société médicale des Hôpitaux, 12, rue de Seine, le premier vendredi de novembre 1925 ; le prix sera attribué à la fin de décembre 1925.

2° Prix Paul Le Gendre (3.000 francs). — Sujet : Le service social à l'hôpital, résumer les œuvres qui le constitueront en 1925 et proposer les améliorations désirables.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés sur le Bureau de la Société médicale des Hôpitaux, 12, rue de Seine, le premier vendredi de novembre 1926 ; le prix sera attribué à la fin de décembre 1926.

LE MONDE MÉDICAL

A L'ÉTRANGER



Sir MALCOM MORRIS

Un grand spécialiste des maladies de peau Sir Malcolm Morris, vient de mourir en Angleterre. Nous publions ci-dessus la dernière photographie qui ait été prise de ce grand clinicien.

EN FRANCE

NOS HOTES

Le docteur Guillermo Bosch Arana, professeur de médecine opératoire de la Faculté de Buenos-Aires, rentre à Paris, après un voyage en Suisse, en Bavière, en Italie, en Espagne.



M. LE Pr BOSCH ARANA, de Buenos-Aires

Le docteur Bosch Arana a donné des conférences à Zurich, à Munich, à Bologne, à Milan, à Rome.

Il a été nommé membre honoraire de la Société d'orthopédie italienne et de la Real Academia de medicina de Madrid.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les magnifiques photos que nous avons publiées dans l'*Informateur Médical*, concernant les méthodes découvertes par M. le professeur Bosch Arana pour l'appareillage des amputés.

— Le docteur Eduardo Paz et Mme Mercédès Ortiz Basualdo sont arrivés de Londres et passeront quelques jours à Paris. Le docteur Paz, souffrant, est venu consulter le docteur Labbé.

— Le docteur et Mme Enrique Gonzales Patino, de retour de Londres, sont partis pour l'Espagne, d'où ils gagneront la Côte d'Azur et Gênes, où ils s'embarqueront pour Buenos-Aires, à bord du *Giulio-Cesare*. Ils ont été salués à la gare par de nombreux amis.

Naissances

M. Etienne-Félix Guyon et Mme, née de Massary, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Geneviève.

M. le docteur Emile Hamaide et Mme Emile Hamaide (de Nice) sont heureux de faire part de la naissance de leur fille, Charlotte.

Mme et le docteur Arama-Michel sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Monique.

Mariages

Le mardi 11 mars, a été célébré dans l'intimité, en la chapelle Saint-Joseph des Carmes, le mariage du docteur Paul Raffegeau avec Mme Germaine Mithouard.

On a célébré en l'église d'Orly (Seine), dans la plus stricte intimité, le mariage de Mlle Suzanne Marie, fille du docteur A. Marie, médecin en chef de l'asile-clinique de Sainte-Anne, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, maire d'Orly, et de Mme A. Marie, avec M. Daniel Soreau, ingénieur, décoré de la Croix de guerre, fils de M. Rodolphe Soreau, officier de la Légion d'honneur.

Les témoins étaient, pour la mariée : la marquise de Ludre, MM. André Lefèvre, ancien ministre, et Maurice Bompard, artiste peintre ; pour le marié : le docteur Souligoux, chirurgien des hôpitaux, et M. de Préaumont, industriel, ses oncles.

S. G. Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, a béni, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, au milieu d'un grand nombre de personnalités du monde médical et de la société parisienne, le mariage de Mlle Funck-Brentano, fille du docteur Louis Funck-Brentano, médecin de l'hôpital Beaujon, chevalier de la Légion d'honneur, et de madame née Adam.

Les témoins étaient, pour la mariée : Mme Brouardel, sa grand'tante, et M. Paul Funck-Brentano, externe des hôpitaux, son frère ; pour le marié : M. Prevet, député de Seine-et-Marne, son cousin, et le colonel Renard.

Mme Funck-Brentano a donné, après la cérémonie, une réception restreinte en ses salons du boulevard Raspail.

On a célébré à la mairie du VIIIe arrondissement, dans la plus stricte intimité, le mariage de Mlle Hélène Enriquez, fille du docteur Edouard Enriquez, médecin de l'hôpital de la Pitié, officier de la Légion d'honneur, et de Mme Edouard Enriquez, avec le docteur Germain Blechmann, ancien chef de clinique à l'hospice des Enfants assistés, décoré de la Croix de guerre.

Les témoins étaient, pour la mariée : le docteur Babinski, médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur ; pour le marié : le professeur Marfan, membre de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur.

On a célébré, en l'église Saint-Pierre de Moulins, le mariage de M. Georges Magne avec Mlle Henriette de Brinon, fille du docteur de Brinon et de la comtesse de Brinon, née de Balathier-Lantage.

Les témoins étaient, pour le marié : Mme Martin, née Magne, et, pour la mariée : ses oncles, le colonel de Balathier-Lantage, officier de la Légion d'honneur, et M. Robert de Brinon, directeur des haras en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous apprenons le mariage de Mlle Marguerite Muller, fille de M. et Mme Xavier Muller, avec le docteur François Renard.

Nécrologies

Mme Augustins, le docteur et Mme Georges Paul-Boncour, M. et Mme G. Augustins font part de la mort de Mlle Virginie Augustins, leur belle-sœur et tante, décédée le 28 mars. Selon la volonté de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Nous apprenons la mort de Mme veuve Lemarignier, survenue le 31 mars 1924, en son domicile, 26, avenue des Gobelins. De la part de M. le docteur et Mme Pierre Sassier, M. le docteur et Mme A. Lemarignier, ses enfants.

Un médecin catholique anglais, né à l'île Bourbon, M. le docteur Cox, secrétaire depuis vingt-huit ans du bureau des constatations médicales de la grotte de Lourdes, est mort à l'âge de 84 ans.

Nous apprenons la mort du professeur Gariel, membre de l'Académie de médecine et professeur à la Faculté de médecine, qui a succombé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. D'abord ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur de physique et de chimie à l'Ecole des ponts et chaussées, il devint professeur de physique médicale à la Faculté de médecine et avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1895.

Nous apprenons la mort, après une douloureuse maladie, du docteur Vève, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre.

La famille du docteur E. Lambling, professeur à la Faculté de médecine de Lille, très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées, regrette vivement de ne pouvoir répondre personnellement à tous ses amis et prie chacun d'eux de trouver dans ces lignes l'expression de sa reconnaissance émue.

Informations Diverses

L'Université des Etudes de Naples a invité l'Académie à se faire représenter aux fêtes commémoratives du VIIe centenaire de sa fondation.

M. Desnos a été désigné pour représenter l'Académie à ces cérémonies.

M. le docteur Boigey, médecin-chef de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, a fait le 28 mars, au Musée Social, 5, rue Las-Cases, une conférence sur l' « Education physique de la jeunesse ; formes qu'elle doit revêtir. »

La société « les Médecins parisiens de Paris » vient d'être fondée. Elle a pour président d'honneur le professeur Charles Richet, membre de l'Institut ; pour président le professeur Balthazard. Ont été ensuite élus : vice-présidents, les docteurs Vimont et Dartigues ; secrétaire général, le docteur Prost ; trésorier, le docteur Bongrand.

M. le docteur Tran-nahn-Lan a fait le 20 mars, à l'Ecole des hautes études sociales, 16, rue de la Sorbonne, une conférence sur « l'œuvre sociale de la France en Indo-Chine » qui a été présidée par M. le député Archimbaud.

M. Rivet (Gustave), ancien vice-président du Sénat, est nommé directeur administratif de l'asile public d'aliénés de Vaucluse, en remplacement de M. Raoul Strauss, non installé.

Par arrêté en date du 13 mars 1924, a été approuvé le règlement administratif concernant l'organisation et le fonctionnement du centre régional de lutte contre le cancer à Nancy.

M. le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales a transmis à l'Académie une demande formulée par la Compagnie d'Eaux minérales et des Bains de mer en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter la source « Buvette », à Alet (Aude).

M. le Dr Laubie, de Donzenac (Corrèze), a adressé à l'Académie un rapport sur quelques épidémies de dysenterie bacillaire observées par lui en clientèle rurale.

M. le Dr Ledé, de Paris, a adressé à l'Académie une étude statistique de la première dentition.

M. le Dr Joseph Khouri a présenté à l'Académie sa candidature au titre de correspondant étranger dans la quatrième division.

Ont été élus membres honoraires étrangers : MM. Delezenne et Tuffier. Correspondants étrangers : MM. Roger et Sebileau.

Les stations thermales actuellement utilisées par le Service de Santé sont les suivantes :

Bourbonne-les-Bains, Bourbon-l'Archambault, Barèges, Vichy, Amélie-les-Bains, Plombières, Le Mont-Dore, Lamalou-les-Bains, Salies-de-Béarn, Dax, Capvern, Royat, Châtelguyon, Bagnoles-de-l'Orne.

La station du Mont-Dore est exclusivement réservée aux militaires et anciens militaires présentant des affections des voies respiratoires résultant d'intoxication par les gaz.

Des scènes de désordre viennent de se produire à la Faculté de Paris

De pénibles incidents viennent de survenir à la Faculté de Médecine de Paris, qui préoccupent beaucoup le milieu universitaire. M. Hovelaque, professeur agrégé d'anatomie, en serait la cause.

Marchant sur les traces de certains examinateurs de jadis qui étaient réputés pour le pittoresque ou l'inattendu de leurs questions, M. Hovelaque ferait preuve, dans les jurys dont il fait partie, d'une sévérité dont le résultat serait une hécatombe de candidats refusés.

Un candidat refusé a pour habitude de maudire ses juges, mais les séries qui subissaient l'interrogatoire de M. Hovelaque, recueillaient, dit-on, un pourcentage baucoup plus élevé de boules noires que les séries passant devant un autre jury. Les étudiants virent là une démonstration de l'excessive sévérité de M. Hovelaque.

Il se passa ce qu'il advient habituellement : le traditionnel chahut éclata. Il fut particulièrement violent et agressif. La poursuite de l'examinateur dans les locaux de la Faculté fut bruyante comme une émeute.

Notre tâche d'informateur nous interdit de prendre parti et d'affirmer les torts de M. Hovelaque. Nous nous permettrons cependant de faire, à ce propos, observer qu'il est fort aisé à quiconque, d'embarrasser un candidat et que la besogne est d'autant plus facile pour un examinateur qu'il jouit d'une réputation de grande sévérité. Nous n'apprendrons rien, en outre, en disant qu'on pose aux étudiants, des questions qui s'éloignent du but des examens qu'on leur fait passer.

Une question ne doit pas être une devinette et les examinateurs sont payés pour s'assurer des connaissances scientifiques ou professionnelles indispensables aux futurs médecins et non pour ébahir un auditoire avec des colles ahurissantes.

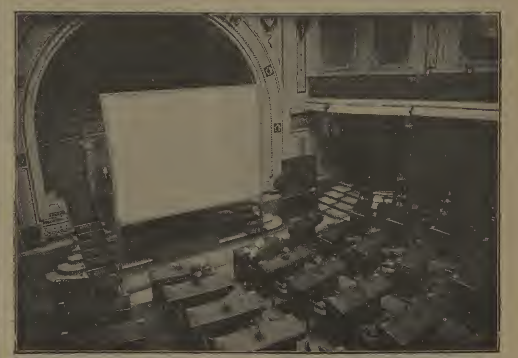
Enfin, un examinateur doit d'autant plus réfléchir, avant de refuser un candidat, qu'une année nouvelle d'études représente un surcroît de dépenses d'environ dix mille francs pour les familles.

L'opinion que nous exprimons doit probablement se rapprocher de celle de M. le professeur Roger, doyen de la Faculté, car on a affirmé qu'il aurait usé de son autorité persuasive pour inciter M. Hovelaque, non pas à l'indulgence, mais à une sévérité moins implacable. Et nous sommes suffisamment bien informés pour savoir que cette intervention, aussi juste qu'opportune, risquerait d'être interprétée par quelques professeurs comme une ingérence intolérable.

Tout ne semble donc pas rentré dans l'ordre, à la Faculté de Paris, et le collège de professeurs risque de donner plus d'embarras au Doyen, que le vacarme des élèves.

J. CRINON.

A propos de la mort du Professeur Gariel



Le Professeur Gariel qui vient de mourir, était certainement l'hôte le plus assidu de l'Académie de Médecine. Il en était le premier arrivé et il était le dernier qui quittait son banc aux fins de séance. La photographie ci-dessus, que nous publions, est un témoignage de cette assiduité. Vous apercevez, en effet, le chef blanc de l'illustre savant au premier rang des fauteuils, face à l'écran.

LA PROPHYLAXIE ANTIVÉNÉRIENNE

Une controverse au sujet des pommades prophylactiques

A la suite de mon article sur la Prophylaxie antivénérienne paru ici-même il y a deux mois, un de nos confrères, le docteur P. Good, installé à la Mothe-Saint-Heury, a écrit au docteur Crinon, directeur de l'*Informateur Médical*, une lettre dont nous publions et commentons les principaux passages :

Monsieur et honoré Confrère,

Ayant été le premier en France à porter la question de la prophylaxie des maladies vénériennes devant le public, il y a déjà 26 ans, par une brochure « Hygiène et morale » (500.000 exemplaires en 16 langues différentes) je vous demande la permission de dire quelques mots à propos de la lettre de notre confrère, le docteur Groc.

Ce dernier, croit-il vraiment qu'il suffise de recommander l'emploi des pommades préservatrices pour amener très rapidement la disparition, presque complète, des maladies vénériennes ? »

Oui, j'en ai la conviction profonde : l'emploi rigoureux de pommades prophylactiques sérieusement établies amènera rapidement la disparition presque complète des maladies vénériennes. Ma conviction est basée, non sur des statistiques américaines sur lesquelles, je l'accorde volontiers au docteur Good, il est permis, comme il le dit lui-même, *d'émettre quelques doutes*, mais sur des statistiques françaises qui n'ont jamais été contestées jusqu'à ce jour ; citons notamment :

1° La statistique du docteur Chastang, médecin chef de la division navale d'Extrême-Orient (début de 1914) :

Au cours d'une croisière de 5 mois du Montcalm, navire amiral de la division, 1.078 hommes qui, dans 10 escales réputées pour être parmi les plus dangereuses qui soient par l'énorme dissémination des maladies vénériennes qu'on y observe, reconnaissent avoir eu des rapports sexuels sont soumis, dans une limite de temps qui varie entre 4 et 12 heures, au traitement prophylactique par les sels d'argent et la pommade de Metchnikoff. Parmi ces 1.078 hommes **aucun** cas de syphilis ne s'est produit ; il n'est constaté que deux cas de blennorhagie.

Pendant ce temps quelques hommes ayant réussi à esquiver l'infirmerie où était pratiquée la désinfection individuelle ont fourni un chancre syphilitique et trois blennorrhagies. Les résultats, écrit le Dr Chastang, ont dépassé toutes nos espérances. (Presse Médicale, 22 avril 1914).

2° La statistique du docteur Gauducheau, de l'Institut Pasteur. Sur 692 hommes qui ont pratiqué correctement la prophylaxie avec la pommade mixte calomel-thymol, *aucun* n'a contracté de maladie vénérienne. Cette statistique est le résultat d'essais tentés dans 4 régiments d'infanterie métropolitaine et à bord d'une unité de la marine de guerre française.

De plus, s'il m'est permis de faire état de mon expérience propre, j'ai pu constater, depuis 5 ans que je m'occupe de la prophylaxie antivénérienne, qu'aucune réclamation ou aucune notification d'insuccès n'était parvenue à un laboratoire qui, le premier en France, a fourni et continue à fournir, depuis de nombreuses années déjà l'armée, la marine, les colonies françaises, sans compter une clientèle civile de plus en plus importante, de nécessaires individuels prophylactiques. Or il est incontestable que sur plus de 200.000 nécessaires utilisés à l'heure actuelle, s'il y avait eu des insuccès, même en petit nombre, des critiques et des plaintes de médecins militaires préconisant et surveillant l'emploi de ces nécessaires dans leurs unités, ou de particuliers s'en servant sur le conseil de leur médecin traitant, auraient été adressées au Laboratoire en question. Aussi bien la question de l'efficacité quasi mathématique de la pommade prophylactique au calomel contre la contamination syphilitique ne peut plus être mise en doute depuis l'expérience décisive tentée sur lui-même par le docteur Bonhomme, le 1er février 1906, sous le contrôle du professeur Metchnikoff et en présence des docteurs Queyrat, Sabouraud et Salmon.

Je tiens donc comme désormais acquise, me fondant sur ces différentes statistiques et sur cette expérience capitale, l'efficacité certaine de la pommade de Metchnikoff. Les insuccès signalés doivent être attribués soit à une pommade ne contenant pas le titre nécessaire en calomel, soit dans une erreur d'application, soit dans un emploi trop tardif. Mais ces insuccès, en toute justice, ne peuvent être reprochés à la pommade elle-même et par une surveillance et des conseils judicieux il est aisé de les réduire pour ainsi dire à zéro.

Le docteur Good ajoute :

« Ne serait-ce pas tromper les clients, surtout les jeunes, que de leur dire : à la condition de prendre telle ou telle précaution vous pouvez vous exposer sans dangers aux pires contaminations. »

Il ne peut pas être question une seule minute aux médecins qui recommandent la prophylaxie antivénérienne de dire à leurs clients : « Vous pouvez désormais vous exposer à tous les dangers, rechercher même ces dangers, ce petit tube contient une pommade magique qui vous met à l'abri de tous risques possibles. » Il s'agit tout simplement pour eux de dire : « Au cas où, par une aventure regrettable, vous auriez été entraîné à vous exposer aux dangers d'une contamination toujours possible, n'hésitez pas aussitôt que vous le pourrez et au minimum dans les quatre heures qui suivront votre rapport, à utiliser, en obéissant à la lettre à toutes les prescriptions du mode d'emploi, ce tube de pommade prophylactique. Grâce à lui vous aurez toutes chances d'éviter toute contamination. »

Il y a là une différence capitale et aucune accusation de tromper ses clients ne peut être portée contre un médecin qui parlerait de la sorte.

Et c'est bien seulement ce que demandent au corps médical les promoteurs de la prophylaxie antivénérienne : faire connaître au public que l'*on peut*, que l'*on doit* se protéger, *le cas échéant*, contre syphilis et blennorrhagie. Cette propagande risquerait-elle, comme le craint enfin le docteur Good, de *multiplier les chances occasionnelles d'infection* en augmentant le nombre des rapports de rencontre et de hasard, que pouvait empêcher l'appréhension des maladies vénériennes, et partant *des contaminations qui pourraient se produire et qui se produiraient malgré les traitements préventifs les mieux appliqués sans parler de ceux qui le sont mal ?* » Je ne le crois pas : le tout est d'apprendre à pratiquer correctement, avec des pommades consciencieusement préparées et contrôlées, une manœuvre prophylactique simple, rapide, discrète, réalisable en tous lieux (grâce aux différents types de nécessaires existant actuellement) par l'homme le plus maladroit.

Est-ce impossible ? Certes non : affaire d'habitude, de temps, de bonne volonté. D'ailleurs, il y a un fait qui domine tout : la crainte des maladies vénériennes a fort rarement arrêté et arrêtera toujours fort rarement ceux que le désir tenaille, ou, si elle les arrête, ce n'est que temporairement ; un jour ou l'autre ils sautent le pas. A ce moment ne vaut-il pas mieux qu'ils soient munis d'un nécessaire prophylactique plutôt que de les laisser sans défense immédiate contre toute contamination possible. Ou bien peut-on croire qu'il se trouvera beaucoup d'hommes assez épris d'une femme pour la vouloir posséder malgré qu'ils la soupçonnent ou la sachent pertinemment syphilitique et contagieuse ? Excès de passion qu'on ne rencontrera pas souvent, avouons-le, et qui ne doit pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de vulgariser une méthode, qui peut, avec d'autres, contribuer à sauver *annuellement* rien qu'en France, affreusement saignée et appauvrie par la guerre : 20.000 enfants tués dans le sein de leur mère et 80.000 adultes, empêcher 40.000 avortements, diminuer l'encombrement de tous nos hôpitaux de 40 p. 100 de malades chroniques et enfin éviter une perte sociale annuelle de plusieurs milliards.

Docteur Raymond GROC.

LA MÉDECINE GAIE



L'oculiste. — Vous souffrez d'un œil ?
Le client. — Oui, d'un œil de perdrix...

L'impôt sur les spécialités pharmaceutiques

Il vient d'être augmenté

La loi qui vient d'être votée par la Chambre et le Sénat sur les impôts nouveaux dit dans son article 23 :

« Le tarif de l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques est majoré de 5 centimes pour les spécialités dont le prix est compris entre 1 fr. 05 et 2 fr. inclusivement ; de 10 centimes pour celles dont le prix est compris entre 2 fr. 05 et 5 fr. inclusivement ; de 15 centimes pour celles dont le prix est compris entre 5 fr. 05 et 8 fr. inclusivement et de 20 centimes pour celles dont le prix est compris entre 8 fr. 05 et 10 francs.

« Les spécialités dont le prix est supérieur à 10 fr. supportent une augmentation d'impôt de 10 centimes par 5 francs ou par fraction de 5 francs. »

Cet article était revenu du Sénat à la Chambre avec les additions suivantes :

« L'impôt et les formalités établies par l'article 16 de la loi du 30 décembre 1916 s'appliqueront à toutes les spécialités présentées comme jouissant de propriétés curatives ou préventives, même si la formule en est publiée.

« Continueront d'être exonérés les produits que les pharmaciens préparent pour les livrer directement à leur clientèle, sans publicité, avec indication des substances entrant dans leur composition, et exclusivent au détail. »

Grâce à une énergique intervention de M. Emile Vincent, ces deux paragraphes n'ont pas été adoptés.

Il y aura des Agrégés à Vie

Ce seront les agrégés qui ne paieront pas patente.

Le *Journal Officiel* vient, en effet, de publier le décret suivant :

Les agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie sont nommés pour neuf ans dans les formes prescrites par un arrêté ministériel.

Ceux qui ne sont pas inscrits à la patente pour l'exercice des professions libérales sont nommés sans limite de temps après un stage d'enseignement régulier de deux ans, sur la proposition de la faculté et après avis favorable de la commission compétente du comité consultatif de l'enseignement public.

Les agrégés qui se feront inscrire à la patente postérieurement à leur nomination cesseront leurs fonctions après neuf ans d'exercice.

Mort d'un diplomate grand ami de la France

Le docteur Tusar est décédé à Berlin

Le ministre de Tchéco-slovaquie à Berlin, le docteur Tusar, est mort subitement, d'une embolie au cœur. Le docteur Tusar, qui avait été député socialiste tchèque à la Diète autrichienne avant la guerre, avait, avant de venir à Berlin, représenté le gouvernement viennois. C'était un homme exquis, d'une haute culture intellectuelle et qui aimait profondément la France. Tous ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de l'approcher ont pu se rendre compte de l'amour et de l'admiration qu'il mettait dans ses paroles chaque fois qu'il parlait de notre pays.

Dans les milieux diplomatiques berlinois qui entretenaient avec M. Tusar des rapports personnels, on déclarait qu'il n'était pas exagéré de mettre la mort prématurée du ministre plénipotentiaire en rapport avec la scandaleuse publication, par le « Berliner Tageblatt », des faux documents franco-tchèques. M. Tusar avait été profondément indigné et très affecté de la perfidie de quelques milieux politiques berlinois et de la mauvaise foi du « Tageblatt » : sa santé, déjà ébranlée, en avait considérablement souffert.

FEREZ-VOUS DE VOTRE FILS UN MÉDECIN ?

UN BON MÉTIER

Nous lisons sous ce titre dans « Aux Ecoutes » :

Un bon métier, c'est celui de chasseur d'un hôtel chic. Un « ancien » du Ritz a pignon sur rue boulevard Malesherbes et vient de donner à sa fille une dot de 250.000 francs. Un « jeune » du Majestic, gagne à dix-neuf ans, 3.000 francs par mois et fait le désespoir de son papa parce qu'il en dépense 20.000 par an pour ses menus plaisirs. Quand il n'est pas de service, il va déjà dans les boîtes fréquentées par ses clients et leurs « poules ». Il fume des cigares chers.

Les notes d'un praticien de province

MM. les Mutualistes

« Enfin, docteur, comme nous n'avons pas reçu de réponse de vous, nous nous sommes permis de venir vous faire visite... dans l'espoir... Enfin voici nos conditions. Seize francs par an par sociétaire. Nos sociétaires devant subir à leur entrée une visite médicale sont en bonne santé et n'ont jamais besoin de vos soins. C'est donc du fait de notre mutualité un simple supplément de recette que vous inscrivez à votre budget. »

« D'ailleurs, cher docteur, reprend le plus gros de mes visiteurs, en vous proposant cela nous savons que nous faisons une mauvaise affaire ; avant guerre nous donnions quatre francs par sociétaire, nous vous offrons maintenant 16 francs, vous entendez bien, cher docteur, 16 fr. nous pourrions vous offrir moins, mais le rabais nous répugne, nous sommes pour des soins médicaux bien rétribués. »

« Et puis, mon très cher docteur, déclare le troisième, vous avez intérêt à marcher avec la mutualité qui est une force ; c'est elle qui organisera la médecine sociale et alors tant pis pour ceux qui nous auront méprisé. Et puis il y a tant d'autres avantages moraux ; aux élections, tous nos adhérents voteront pour leur médecin ; au moment des épidémies tous nos mutualistes vous feront appeler de préférence aux autres au chevet de leurs chers malades non-adhérents à notre société. Et puis, est-ce la peine de vous dire que c'est au titre de la mutualité que le docteur A..., a reçu, il y a huitaine, la rosette rouge, et que sept de vos collègues ont été décorés. Docteur, vous êtes notre homme, voici le contrat : entre les soussignés, Monsieur Cuiraubout, Isidore, marchand cordonnier, président de... »

Ici je prends la parole, bien à regret tant la conversation de mes visiteurs mutualistes m'amuse.

« Vous êtes cordonnier, Monsieur le président ? »

« Oui, très cher docteur, je suis cordonnier, et je suis mutualiste.

« Voulez-vous, Monsieur le président que nous fassions, avant toute signature un petit engagement verbal entre nous deux. La maladie des chaussures s'appelle l'usure ; vous en êtes le médecin, l'excellent médecin. Voulez-vous être le médecin des miennes ? »

« Mais, très cher docteur, croyez bien que je ne demande qu'à avoir votre pratique. »

« Eh bien ! voici, vous me proposez de ressemeler la santé de vos mutualistes, et entre autres la vôtre...

« Belle affaire — excellente affaire — je ne suis jamais malade.

« Moyennant seize francs par an ! et bien j'accepte en ce qui vous concerne — seulement à une condition — mes chaussures ne sont jamais malades, je marche toujours en automobile. Vous aurez donc fort peu de soins à leur donner. Je vous fournirai le cuir, les clous, le fil, afin de vous éviter tout débours, et en bon mutualiste, je vous donnerai 16 francs par an, pour tarif forfaitaire et mutualiste de mes ressemelages. »

Le gros homme devient pourpre. Il bégaye : « Quoi ! Quoi ! Vous dites seize fr — par an — pour une année. Le prix d'un ressemelage pour toute une année. »

« Comme pour moi, le prix d'une visite pour toute une année. »

« Seize francs ! docteur, causons franchement, vous êtes docteur, et je ne suis que cordonnier, mais entre nous, seize francs, vous vous foutez de moi !! »

Et le gros homme s'en va avec sa suite, offrir à un autre les trésors éblouissants et forfaitaires de la Mutualité.

Dr Léon BRUEL,
De Saint-Germain-en-Laye.

NOUVELLES BRÈVES

Le banquet annuel de l'internat de Paris aura lieu le samedi 3 mai, sous la présidence du docteur Moulonguet, d'Amiens.

Le docteur Bravo, sénateur socialiste de Buenos-Aires, a donné sa démission de sénateur et de membre du parti socialiste. Ses partisans lui ont demandé de reprendre cette démission.

C'EST PAR L'ECOLE QUE L'HYGIENE PROGRESSERA

Les lecteurs de l'*Informateur Médical* connaissent le Dr René Martial dont les récentes lectures à l'Académie ont été fort remarquées, reproduites dans plusieurs grandes Revues, et dont, l'un des ouvrages antérieurs : *L'Ouvrier* (hygiène, atelier, habitation), devenu classique figure aujourd'hui dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de l'hygiène industrielle et ouvrière, envisagée dans ses rapports avec la sociologie (G. Doin, éd., 8, pl. de l'Odéon, Paris, 6e). Cet auteur compte parmi les plus expérimentés de nos hygiénistes, il s'est assuré une compétence étendue par ses observations, ses voyages et ses services tant en France que dans les pays musulmans. Son œuvre pendant la guerre a été considérable. Bien que peu connue du public, elle fut hautement appréciée par les sommités du service de santé.



DOCTEUR RENÉ MARTIAL

Mais ce qui le caractérise, peut-être, plus spécialement encore, c'est un don inné pour l'enseignement, qui se traduit par des conférences où la clarté le dispute à l'érudition, dans lesquelles il parvient à donner aux questions scientifiques les plus ardues, une forme simple, un développement facile à suivre.

A ce point de vue, il n'est pas loin d'avoir donné le modèle du genre avec le petit livre qu'il a écrit en collaboration avec Mme L. Doresse, professeur de l'enseignement technique et qu'il intitule : *Hygiène féminine populaire*. Le professeur Léon Bernard s'exprimait ainsi devant l'Académie : « ...Le même succès attend cette mise au point nouvelle, où la population féminine, chaque jour plus nombreuse et plus menacée, qui fréquente les ateliers et les usines, trouvera dans une lecture facile et attrayante, les notions qui lui permettent de se défendre contre les dangers auxquels l'expose le travail industriel.

» Depuis les préceptes aussi souvent méconnus qu'ils sont élémentaires, de la propreté individuelle jusqu'aux notions plus élevées de pathologie sociale, ce livre renferme les données essentielles où se rejoignent, simplifiées, et appropriées à une vulgarisation scientifique, la médecine préventive et l'hygiène. »

A cette appréciation d'ensemble, confirmée déjà par plusieurs écrivains français et anglais, il y a cependant lieu d'ajouter la délicatesse de touche avec laquelle les deux collaborateurs ont su aborder la question de l'hygiène sexuelle. Ni trop ni trop peu. C'est ce qui a été écrit de mieux jusqu'à ce jour en matière d'enseignement de l'hygiène sexuelle, sujet encore trop controversé. Et ce nous est une raison de plus de signaler cet ouvrage à tous les éducateurs aussi bien qu'à tous les médecins, au ministère de l'instruction publique aussi bien qu'à celui du travail.

Inauguration d'un centre anticancéreux à Toulouse

Le ministre de l'hygiène a inauguré les services du centre anticancéreux de l'hospice de la Grave, où il a assisté à la présentation d'appareils des plus modernes et de malades en cours de traitement.

Une séance solennelle a eu lieu ensuite dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, où des discours ont été prononcés par MM. Marie, professeur à la Faculté, directeur du centre anticancéreux de la région toulousaine ; Bergonié, directeur du centre anticancéreux de Bordeaux ; Lacassagne, sous-directeur de l'Institut du radium de Paris ; Abelous, doyen de la Faculté de l'Académie, et enfin par M. Paul Strauss, alors ministre de l'hygiène.

Un dîner intime, offert dans les salons du Grand-Hôtel par le conseil d'administration du centre régional de Toulouse pour la lutte contre le cancer, a clôturé cette inauguration.

LA MÉDECINE AU PALAIS

L'AFFAIRE DES CARNETS MEDICAUX DE MONTPELLIER

Le tribunal correctionnel de Montpellier a rendu son jugement dans l'affaire des carnets médicaux. Il a condamné le docteur Isidore Crémieux à 2.000 francs d'amende et 3.000 francs de dommages-intérêts envers l'Etat ; le docteur Pierre Carrière à 500 francs d'amende et 1.000 francs de dommages-intérêts ; le docteur Aimé Guéret est relaxé.

M. Gaud, juge d'instruction à Montpellier, a signé une ordonnance de non-lieu en faveur du docteur Raoul Puech, médecin à Gangis, et du docteur en médecine et en pharmacie Léopold Dumas, de Montpellier, qui étaient l'objet d'une information pour trafic des carnets médicaux.

BLESSE AVANT SA NAISSANCE, UN ENFANT OBTIENT DES DOMMAGES-INTERETS

Le tribunal civil de Philadelphie vient de faire une application curieuse de l'axiome romain d'après lequel un enfant conçu est réputé né quand il est question de ses biens. Il a accordé des dommages-intérêts à un enfant qui avait été blessé dans le sein de sa mère à la suite d'un accident d'automobile et qui était né estropié.

LA FIN D'UNE TRISTE HISTOIRE

M. le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de la femme Moiroud, habitant rue Burdeau, à Lyon, et de la sage-femme Forest, rue des Fontasques, également à Lyon, qui avaient été inculpées d'empoisonnement au laudanum du petit bébé de la première, dont le décès en nourrice, à Pirajoux, avait paru suspect.

C'est sur les dénonciations de la femme Forest que fut ouverte l'instruction à Lyon contre le docteur Margot, actuellement écroué.

LE PRIX D'UN NEZ FEMININ

Mme Cid Chaplin, belle-sœur de l'acteur cinématographique, vient d'intenter des poursuites au docteur Robert Griffith, de Los Angeles, qui avait promis, mais sans y parvenir, d'embellir le nez de sa cliente.

Mme Cid Chaplin réclame, de ce chef, 100.000 dollars de dommages et intérêts. Le fait est que l'opération qu'elle a subie l'a complètement défigurée.

LE PROCES DE MARSEILLE AURA DURE TROIS MOIS

L'avocat général demande l'interdiction « ad vitam » d'exercer pour tous les médecins inculpés

Le ministère public a terminé ses réquisitions. Il a insisté sur le cas du docteur Platon qui n'a apporté, pour sa défense, que des faux témoignages et des mensonges.

Le procureur a réclamé enfin l'application de l'article 405 du Code pénal et l'interdiction *ad vitam* d'exercer pour tous les médecins inculpés.

L'AFFAIRE DES GATEAUX EMPOISONNES LA FAILLITE DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Le 24 octobre dernier, vingt-cinq personnes subissaient un commencement d'empoisonnement par suite de l'absorption de gâteaux achetés dans une pâtisserie de la rue des Petits-Champs.

M. Devise, juge d'instruction commis par le Parquet pour ouvrir une information, chargea le docteur Paul, M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, M. Martel, inspecteur des services sanitaires à la préfecture de police, et le docteur Deval, chef du laboratoire de bactériologie à l'Hôtel-Dieu, de procéder à l'examen des gâteaux suspects.

Les experts viennent de déposer leur rapport. Ils estiment qu'il est regrettable que le service des compteurs-mireurs n'ait pas repris l'importance qu'il avait avant la guerre.

Ils constatent que les œufs qui ont servi à la confection des gâteaux étaient sains ; mais, qu'extérieurement, les coquilles étaient maculées d'excréments, de taches de sang, de brins de paille et que certains étaient vieux.

Sur cinq gâteaux examinés, on a relevé des colibacilles ; donc l'hypothèse de contamination des crèmes par des œufs à coquilles sales, mérite d'être retenue ; mais il est possible, aussi, que l'infection se soit produite au cours de la confection des gâteaux, par le contact de doigts sales, de chute de poussières, souillures de mouches, de rats, etc.

On doit regretter qu'il n'existe aucune réglementation des règles de l'hygiène et de la propreté pour les employés de pâtisseries ou de cuisines.

L'examen des employés de la pâtisserie visée n'a pas permis de découvrir aucun porteur de microbes paratyphiques.

UN MEDECIN ARRETE POUR VENTE DE STUPEFIANTS

Sur des indications recueillies par la police, une médecin, le docteur Joseph-Louis Mellier, installé, 53, rue de Ponthieu, a été écroué à la Santé pour vente de stupéfiants.

Le médecin a été pris en flagrant délit en vendant pour 1.500 francs de cocaïne à un intermédiaire, qui paya avec des billets de 1.000 francs marqués d'un signe. Quand les inspecteurs de la police judiciaire intervinrent, le docteur Mellier protesta, mais il fut promptement confondu par la trouvaille faite sur lui d'un des billets.

LE DOCTEUR MARGOT CONDAMNE A DEUX ANS DE PRISON SANS SURSIS

De Lyon :

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire d'avortements répétés reprochés au docteur Margot.

Malgré la campagne qui avait été faite en faveur de ce médecin, par la Ligue des droits de l'homme, le tribunal a jugé que les faits étaient suffisamment probants, et il a condamné le médecin à deux ans de prison sans sursis.

Il a condamné en même temps la sage-femme Sorest, qui l'a dénoncé à 1 an de prison et 500 francs d'amende.

A la sortie du tribunal, des manifestations se produisirent en faveur des condamnés.

SUR TOUT ET DE PARTOUT

L'élévation du professeur Forgue au grade de commandeur de la Légion d'honneur, coïncide avec sa 40e année d'enseignement. Ses élèves et ses amis ont constitué un Comité d'honneur, dans le but de lui donner un témoignage public de gratitude et d'affection.

Au cours d'une cérémonie qui aura lieu en juillet 1924, le Comité d'honneur remettra au professeur Forgue un livre jubilaire.

La ville de Gratz a récemment établi, sous contrôle du service médical municipal, un dispensaire eugénique ; les personnes qui ont l'intention de contracter mariage peuvent s'y faire examiner au point de vue physique et mental et y recevront les directions thérapeutiques utiles. On ne saurait assez approuver une telle institution de haute portée sociale.

Le docteur Henri Claude, professeur de clinique des maladies mentales, assisté du docteur Jean Lhermitte, agrégé, commencera une série de douze leçons de psychiatrie médico-légale, le *lundi 24 mars à 6 heures*, à l'Amphithéâtre Vulpian de l'Asile Sainte-Anne. Les leçons seront faites tous les jours pendant deux semaines.

Un concours pour trois places d'interne en médecine titulaire et la désignation d'internes provisoires des asiles publics d'aliénés de la Seine et de l'infirmerie spéciale des aliénés près la Préfecture de police s'ouvrira à Paris le lundi 31 mars 1924.

On vient de distribuer à la Chambre le rapport fait au nom de la Commission de l'hygiène concluant à l'approbation de la convention nouvelle conclue avec l'Etat et l'Etablissement thermal de Vichy.

Bruxelles-Médical souligne avec étonnement la publicité faite en faveur de produits français dans une revue médicale de langue flamande manifestement germanophile. Il est, en effet, surprenant de voir la naïveté avec laquelle les industriels français subventionnent ainsi une feuille qui ne cache pas l'hostilité de ses sentiments vis-à-vis de l'influence française en Belgique.

L'indemnité attribuée au médecin chef de l'institution nationale des sourds-muets de Paris est portée de 3.000 fr. à 5.000 fr. par an.



Le mouvement Médical

Le dîner annuel de la Société de Médecine de Paris

Le dîner annuel de la Société de médecine de Paris a eu lieu le mardi 11 mars, dans les salons de l'hôtel Lutetia, sous la présidence d'honneur de M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, accompagné de M. Raoul Strauss, son chef de cabinet. Le président de la Société de médecine de Paris, le Pr Marcel Labbé a remercié le ministre qui présidait le dîner pour la 3e fois consécutive, de l'intérêt qu'il porte au monde médical français. Le doyen de la Faculté de médecine de Paris, le professeur Roger, membre de la Société, a levé son verre en l'honneur de l'union de tous les médecins praticiens et de la vieille Société de médecine de Paris. Le Ministre, dans une allocution très cordiale, a remercié le corps médical français de tout ce qu'il faisait pour faciliter sa tâche et mener à bien la lutte pour l'hygiène et la défense de la santé publique. Une centaine de membres de la Société assistaient au banquet très réussi à tous points de vue.

Société de médecine et d'hygiène coloniales

Dans sa dernière réunion, les questions suivantes ont été traitées :

1° Note sur les expressions : Paludisme de première et de deuxième invasion, par le médecin général Bonnain, de Toulon ;

2° Sur les troubles gastro-hépatiques des paludéens chroniques, par M. Ch. de Luna ;

3° Le problème médico-légal du paludisme : données actuelles, par M. Henry G.-S. Morin ;

4° Une poussée de bronchite de Castellani, par M. J. Peyrot ;

5° Circulaire et questionnaire adressés aux directeurs du service de santé des colonies, au nom de la Commission des institutions sanitaires coloniales ; état des travaux de la Commission, par M. J. Peyrot.

Prix de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

L'Académie des sciences et lettres de Montpellier décernera en 1925, un prix Alphonse Jaumes sur un sujet de thérapeutique générale, et un second prix Alphonse Jaumes sur un sujet de médecine légale, les deux sujets restant au choix des candidats.

Chacun de ces deux prix pourra atteindre la somme de 2.000 fr. (deux mille francs).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Académie avant le 31 décembre 1924.

Sont exclus les travaux ayant plus de quatre ans de date et ceux qui auront été présentés la même année ou qui auraient pris part antérieurement à d'autres concours.

Tous les mémoires doivent être écrits en langue française. Ils ne seront pas rendus.

Le secrétaire de la section de médecine est M. F. Carrieu, 5 bis, rue de la Merci, à Montpellier

Le bureau de la Fédération thermale et climatique française

Le Bureau de la Fédération, est constitué comme suit :

Président : Docteur Moncorgé.

Premiers vice-présidents : section thermale : M. Fère ; section climatique : Docteur Baudouin.

Vice-présidents : Présidents des commissions statutaires : commission des administrations thermales : M. Rouzaud ; commission médicale : Dr Cauvy ; commission hôtelière : M. Lequime ; commission d'initiative : Dr Lelong ; sommission des casinos : M. Melays.

Vice-président représentant les Associations économiques : Dr Durand-Fardel.

Secrétaire-général : Dr Gardette.

Trésorier : M. Vermeylen.

Assesseurs : Dr Rivière, Dr Molinéry, M. Bernard, Dr Armengaud.

Elections à l'Académie de médecine

MM. Fano, de Rome, et Schafer, d'Edimbourg, viennent d'être élus membres correspondants de l'Académie de médecine, au titre d'étranger.

Les étudiants des facultés et ceux des écoles de médecine

M. Charles Ruellan, député, a demandé à M. le ministre de l'instruction publique de faire connaître le nombre des étudiants inscrits aux facultés de médecine, et aux écoles de plein exercice depuis l'année scolaire 1919-1920 jusqu'à et y compris l'année scolaire en cours.

Voici la réponse du ministre :

Population scolaire des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie et des écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie (doctorat-chirurgie dentaire-sages-femmes) :

	Facultés.	Ecoles.
	—	—
1919-1920..........	9.947	1.271
1920-1921..........	9.731	950
1921-1922..........	9.424	1.084
1922-1923..........	9.218	1.033

Une victime des rayons X récompensée

Un décret paru à l'*Officiel* nomme chevalier de la Légion d'honneur M. Emile Deligny, préparateur de radiologie à l'hôpital de Mustapha, à Alger.

Voici l'émouvante citation qui accompagne cette nomination et qu'affaiblirait tout commentaire :

Services civils, dix-neuf ans. Titres exceptionnels : atteint dès 1912 de radiodermite, n'en a pas moins continué à assurer son service, donnant ainsi un incomparable exemple de courage, d'abnégation et de dévouement professionnel ; a dû subir récemment l'amputation du bras droit; menacé de cécité et d'amputations ultérieures.

Le chirurgien n'avait pas fait l'autopsie d'un vivant

Le grand conseil du canton de Genève s'est occupé à nouveau, de l'affaire du professeur Kummer, directeur de la clinique chirurgicale de l'Université et chirurgien en chef de l'hôpital cantonal, accusé par ses aides d'avoir pratiqué une autopsie sur un vivant.

Après une enquête de plusieurs mois faite par une commission spéciale, le Conseil d'Etat de Genève et le grand Conseil ont estimé que le professeur est innocent de l'accusation formulée contre lui. Ils l'ont rétabli dans ses fonctions et ont décidé de lui verser l'indemnité qui lui revient.

Jubilé scientifique de M. le profes. Forgue

L'élévation du professeur Forgue au grade de commandeur de la Légion d'honneur, coïncide avec sa quarantième année d'enseignement. Ses élèves et ses amis ont constitué un Comité d'honneur, dans le but de lui donner un témoignage public de gratitude et d'affection.

Au cours d'une cérémonie qui aura lieu en juillet 1924, le Comité d'honneur remettra au professeur Forgue un livre jubilaire composé de mémoires rédigés à cette intention sur des questions de thérapeutiques médico-chirurgicales, et illustrés de nombreuses figures.

Adresser les cotisations au docteur G. Roux, 5, rue Vailat, à Montpellier

Le chien de Trousseau

Le docteur Trousseau allait régulièrement à son hôpital. Un matin, il trouva couché devant la porte un pauvre chien gémissant. Il l'examine et découvre qu'il a une patte cassée. Il l'emporte, lui fait un pansement et le remet en liberté. L'animal, claudiquant sur trois pattes, lui jeta un bon regard. L'éminent praticien avait depuis longtemps oublié cette histoire, quand, quelques mois plus tard, il retrouva à la même place, le même chien tout joyeux, tout frétillant. Mais il n'était pas seul : il avait amené un frère à la patte également cassée. Il semblait demander que les mêmes soins lui fussent donnés. Si le docteur Trousseau avait oublié... il s'était bien souvenu lui. (Excelsior).

La maison de santé de Ville-Evrard sera supprimée

Le Conseil général de la Seine a voté la délibération suivante :

Considérant l'état déficitaire persistant de la maison de santé de Neuilly-sur-Marne ; sur le rapport présenté par M. Adrien Oudin au nom de la 3e commission ; délibère :

Article premier. — La maison de santé de Neuilly-sur-Marne sera supprimée et cessera de fonctionner le 31 décembre 1924.

Art. 2. — L'administration est invitée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération tant en ce qui concerne le personnel que le placement des malades

« J'ai reçu de M. Oudin, dit à ce sujet M. Antheaume, dans « l'Informateur des Neurologistes », l'assurance que cette délibération sera exécutée ; elle intéresse les contribuables qui n'ont aucune raison de payer des impôts supplémentaires pour assister des aliénés non indigents qui paient des prix de pension de 20 à 50 francs par jour.

« Les pensionnaires de la maison de santé de Neuilly-sur-Marne seront faciles à transférer d'ici un an, si l'on ne met point de mauvaise volonté à favoriser leur exode, soit dans les maisons de santé privées de Paris, soit dans des établissements similaires tels que la Maison Nationale de Saint-Maurice, l'établissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais, le pensionnat Lunier à Blois, le pensionnat Saint-Yon à Rouen, le pensionnat de l'asile d'Evreux, du Bon Sauveur à Caen, etc.

« Le pensionnat de Ville-Evrard, ou, pour parler le langage officiel, la Maison de santé de Neuilly-sur-Marne est la victime, non point du manque de clientèle (il y a 225 pensionnaires), mais des frais considérables nécessités par le personnel infirmier pour le fonctionnement de la journée de huit heures. Au point de vue budgétaire, j'ai toujours pensé que cette entreprise départementale ne pouvait que continuer à être déficitaire dans ces conditions, et je suis de ceux qui pensent que le Conseil général ne pouvait qu'envisager la suppression, à moins de persister dans le dessein d'assister la classe aisée, ou la classe moyenne, aux frais des contribuables, ce qui est fort discutable. »

Service de santé de la marine

PROMOTIONS

Au grade de médecin de 1re classe

2e tour (ancienneté), M. Le Moult, médecin de 2e classe, en remplacement de M. Kergrohen (A.-C.-J.), placé en congé sans solde et hors cadres.

Au grade de médecin en chef de 2e classe

M. Duranton, médecin en chef de 2e classe de la marine en retraite.

Au grade de médecin principal

MM. Le Floch, Duchatau, médecins principaux de la marine en retraite.

Au grade de médecin de 2e classe

Les médecins de 2e classe auxiliaires :

MM. Henry-Destureaux, Destelle, Doré, Glerant, Boisnière.



SERVICE DE SANTÉ

Sont rayés des cadres de la réserve de l'armée de mer les officiers du corps de santé dont les noms suivent : M. Lacarrière, médecin en chef de 2e classe, du port de Lorient ; M. Chapuis, médecin principal, du port de Brest.







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'Union des Syndicats médicaux de France

(Voir le début de ce compte rendu dans les sept derniers numéros de l'Informateur Médical)

Le démembrement du diplôme de docteur en médecine *(suite)*

On ne saurait parler d'incompétence du médecin en matière de tuberculose. Les diagnostics des malades qui ont été envoyés par les médecins de Meurthe-et-Moselle, en nombre croissant, au dispensaire Villemin étaient, en général, exacts ; mais le médecin se trouve souvent dans l'impossibilité de faire œuvre prophylactique, surtout parce qu'il hésite à prononcer, devant ses malades, le mot de tuberculose.

En conclusion, le docteur Parisot déclare qu'il préfère, au projet de la Commission de défense sanitaire de l'Union, l'organisation du dispensaire telle qu'elle existe en Meurthe-et-Moselle.

Le docteur Bonvallet, d'Angers-Campagne, remercie le secrétaire général d'avoir clairement établi que l'opposition des médecins praticiens à l'organisation officielle actuelle de la lutte anti-tuberculeuse ne résulte pas seulement de la notion du tort qui allait leur être fait par cette organisation, mais qu'elle était le fruit d'une conception plus haute de leur rôle social et la conséquence de leur opinion sur l'inefficacité de cette lutte.

Il pense que l'organisation officielle n'a pas été faite pour les tuberculeux, mais à l'occasion des tuberculeux pour le triomphe de quelques conceptions scientifiques particulières. Il remarque que si l'on accuse les médecins d'envoyer trop tard leurs malades au dispensaire, on pourrait facilement reprocher aux infirmières-visiteuses de ne « dépister » que des malades déjà très gravement atteints ou des non tuberculeux.

Les docteurs Chapoy (Doubs), Du Camp d'Orgas (Bordeaux), Michon (Rhône), Layral (Loire), viennent successivement exposer à la tribune l'état de l'organisation de la lutte anti-tuberculeuse dans leur département, et les tractations de leurs syndicats avec les Comités locaux.

Un délégué des Deux-Sèvres monte, ensuite, à la tribune et pose nettement la question. S'agit-il, dit-il, d'arriver localement à des accommodements plus ou moins heureux avec l'organisation officielle, ou s'agit-il, pour tout le corps médical de prendre en charge la lutte contre les fléaux sociaux ? Si la lutte anti-tuberculeuse n'est pas prise en charge par l'ensemble des médecins, elle ne sera pas.

Si les dispensaires peuvent, dans certaines grandes villes, donner des résultats apparents, il est incontestable que dans les campagnes ils sont voués à un échec certain, et que, seul, le médecin traitant est susceptible d'exercer une action efficace.

Le docteur Sorel (Nice), vient indiquer combien il est nécessaire que les syndicats ne s'en remettent pas uniquement à l'Union, organisme central, du soin d'obtenir des résultats. Il leur faut conquérir localement les bureaux d'hygiène, les commissions administratives d'hospice et les différentes organisations de défense sanitaire. Il faut que les syndicats, par une lutte constante, soutiennent, à la périphérie, l'action centrale de l'Union.

L'ordre du jour proposé par le président est adopté, à l'unanimité.

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats Médicaux de France réunie le 15 décembre 1923,

Considérant que, seul, le médecin praticien est qualifié pour être le pivot de la lutte contre la tuberculose et que toute action efficace ne saurait être engagée sans son concours direct,

Donne mandat au Conseil de l'Union pour que, sans tarder, l'organisation syndicaliste de la lutte antituberculeuse soit mise en vigueur.

La lutte antisyphilitique

Le secrétaire général montre que la conception syndicaliste de la lutte antisyphilitique est exactement superposable à celle de la lutte anti-tuberculeuse.

Il y a une conception administrative avec un dispensaire, un chef de dispensaire fonctionnaire, des employés, *sans participation aucune du praticien qui est ignoré*, qu'on déclare inapte à diagnostiquer et à traiter la syphilis.

Il y a une conception syndicaliste du dispensaire avec participation de tous les médecins. Le dispensaire apparaissant, dans ce cas, surtout comme le centre des moyens techniques et de laboratoire, pour faire le diagnostic scientifique et faciliter, si besoin est, le traitement.

Le docteur Guy signale que, dans certaines villes, l'administration fait une véritable réclame, non déguisée, au profit des hôpitaux, contre l'intérêt des praticiens, réclame atteignant toutes les classes sociales de malades.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats Médicaux de France, réunie le 15 décembre 1923,

Considérant que la lutte antisyphilitique, comme la lutte antituberculeuse, ne saurait être poursuivie avec efficacité sans la collaboration étroite de tous les praticiens,

Décide de poursuivre l'organisation de la lutte antisyphilitique sous la forme syndicaliste préconisée par l'Union.

Les syndicats de spécialistes

La question se pose de savoir si chaque spécialiste devra adhérer d'office à son syndicat local.

Après discussion, il est décidé qu'il sera sursis à cette adhésion obligatoire.

(FIN)

Concours pour l'emploi de médecin aide-major

Un concours sera ouvert le 9 décembre 1924, à neuf heures, à l'école d'application du service de santé militaire, à Paris, pour l'admission à vingt emplois de médecin aide-major de 2e classe et à cinq emplois de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée active.

Les docteurs en médecine admis à concourir devront remplir les conditions ci-après indiquées :

1° Etre Français ou naturalisés Français ;

2° Avoir moins de vingt-neuf ans au 1er janvier 1924, c'est-à-dire être nés après le 1er janvier 1895 ; cette limite d'âge sera élevée d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux au cours des hostilités ;

3° Avoir satisfait aux obligations imposées par la loi sur le recrutement de l'armée ;

4° Souscrire l'engagement de servir au moins pendant six ans, dans le corps de santé de l'armée active, à partir de leurs nominations au grade de médecin ou de pharmacien aide-major de 2e classe.

Les épreuves à subir seront :

1° Une composition écrite sur un sujet de pathologie générale ;

2° Un examen clinique de deux malades atteints, l'un d'une affection médicale, l'autre d'une affection chirurgicale ;

3° Une épreuve de médecine opératoire précédée de la description de la région sur laquelle elle doit porter ;

4° Interrogation sur l'hygiène.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées avec toutes les pièces à l'appui au ministre de la guerre et des pensions (direction du service de santé, bureau du personnel), avant le 1er novembre 1924 au plus tard.

Ces pièces sont :

1° Acte de naissance établi dans les formes prescrites par la loi ;

2° a) Diplôme ou, à défaut, certificats de réception au grade de docteur en médecine ou de pharmacien indiquant le régime d'études terminales (cette pièce pourra n'être produite qu'au moment de l'ouverture du concours) : le candidat indiquera dans sa demande s'il est déjà en possession du grade de docteur en médecine ou de pharmacien ;

b) Le cas échéant, certificats dûment légalisés permettant de constater les titres qui donnent droit aux majorations de points d'ordre technique ;

3° Certificat délivré par le commandant du bureau de recrutement indiquant la situation du candidat au point de vue du service militaire, ou état signalétique et des services ;

4° Indication du domicile où sera adressée, en cas d'admission, la lettre de service ;

5° Offre de démission conditionnelle du grade d'officier dont le candidat serait titulaire dans la réserve ;

6° L'engagement de servir pendant six ans au moins dans l'armée active, à partir de la nomination au grade de médecin ou de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée active ;

7° Etat des services indiquant le temps passé aux armées, les blessures, citations et décorations donnant droit à majoration ;

8° L'indication, par ordre de préférence, des villes, sièges de faculté, où le candidat désirerait être affecté à partir du 31 décembre 1924, jusqu'au 1er novembre 1925 date à laquelle il sera appelé à effectuer un stage à l'école d'application du service de santé.

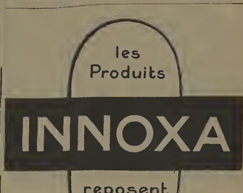
Toutes les conditions qui précèdent sont de rigueur et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les candidats devront se rendre aux dates et heures fixées à l'école d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce, sans attendre aucun avertissement particulier.

Les dossiers des candidats non reçus au concours sont renvoyés directement aux intéressés, au domicile indiqué dans la pièce n° 4.







Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 48 — 20 AVRIL 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97

Le service anti-cancéreux de M. le Dr Roussy, à Villejuif



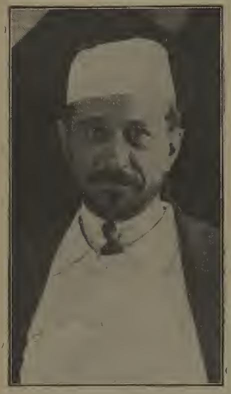
Dans plusieurs grandes villes de France, on a inauguré récemment des services cliniques destinés à la lutte anti-cancéreuse. Les victimes du cancer sont devenues à ce point nombreuses, en effet, qu'on a pu les rapprocher de celles de la tuberculose. On espère, par un dépistage précoce des néoplasmes, parvenir à diminuer cette cause fréquente de mortalité. On espère également, par des recherches scientifiquement organisées, réussir à connaître mieux la nature du cancer et surtout son étiologie ou même ses facteurs de dissémination. L'***Informateur médical*** est allé demander à M. le Professeur agrégé Roussy de nous faire connaître son sentiment sur l'organisation et la portée de ces centres anti-cancéreux dont son service est le modèle du genre. Les photos ci-dessus ont été prises dans son service de Villejuif. M. le Professeur Roussy est visible sur la photo, en haut et à droite. Au dessous et à droite une application de radium par Madame la Dr Laborde.

LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Une visite au service du cancer de l'hôpital Paul-Brousse

M. le Prof. agrégé Roussy, qui dirige ce service, nous dit de quelle façon doivent être organisés les centres anti-cancéreux pour être réellement utiles.

En décembre 1920, le Conseil général de la Seine votait, sur la proposition de M. Jean Varenne, la création d'un service du cancer et décidait son installation dans les bâtiments de l'hospice Paul-Brousse. Le département de la Seine prenait ainsi sa part de l'effort fait par toute la nation pour lutter contre le cancer qui a abouti à la création des centres régionaux et des services spéciaux de Paris. L'organisation de ce service était confiée à M. le professeur agrégé Roussy, médecin en chef de l'Hospice Paul-Brousse, à qui d'ailleurs était due la première idée de cette création. Il a bien voulu nous donner l'autorisation de visiter son service dont nos lecteurs pourront voir quelques photographies en première page et nous lui avons demandé de nous faire connaître pour l'Informateur Médical comment il avait compris l'organisation de son centre anti-cancéreux.



M. LE PROF. AGRÉGÉ ROUSSY

Le service du docteur Roussy fut ouvert le 1er octobre 1921 ; il comprend 30 lits répartis en deux grandes salles et 8 petites chambres, chiffre qui peut paraître minime à ceux qui ont été habitués à voir des cancéreux incurables immobiliser des lits pendant des mois et parfois des années ; chiffre suffisant si l'on considère qu'ici on n'hospitalise que le temps nécessaire à réunir la documentation scientifique sur chaque malade et à le traiter.

Depuis deux ans et demi le service a vu défiler environ un millier de malades nouveaux dont la plupart sont revus un nombre considérable de fois.

« Nous devons nous astreindre, nous dit le docteur Roussy, à réunir une documentation complète ; nul ne sait quel détail, noté et jugé sans importance maintenant, deviendra peut-être plus tard capital pour éclairer la solution du problème du cancer. Ce que j'ai voulu réaliser ici, c'est l'union intime du laboratoire et de la clinique se guidant et se corrigeant mutuellement, condition indispensable pour réunir des faits instructifs.

» Cette documentation n'a pas d'ailleurs uniquement un but de recherche, elle est le guide le plus précieux pour juger de l'indication du mode de traitement ; elle précise la dose, elle en contrôle l'effet et elle juge de l'opportunité de son arrêt ou de sa reprise. »

En effet tout est ici dans la mesure du possible « objectivé » ; ce n'est pas pour le vain plaisir de collectionner que des photographies sont prises ; c'est parce que bien souvent c'est la seule manière de juger si un traitement a donné des résultats, ou bien au contraire si une lésion jusque-là immobile redevient active. Les sèches mesures sont souvent un langage trop abstrait, quasi muet ; et qui peut se vanter de se rappeler à des mois de distance l'aspect antérieur et la modification du mal de tel sujet parmi des centaines que l'on observe !

Pour la même raison, toutes les lésions abordables sont l'objet de biopsies en séries qui permettent de doser les traitements d'après leur nature histologique et d'en suivre les effets.

L'état général des malades est suivi pas à pas, non seulement par la classique pesée si précieuse et si souvent négligée, mais aussi par des examens humoraux répétés; et l'on peut dire que rien n'est laissé au vague des expressions que l'on trouve si souvent dans les observations médicales relatant que le malade *se sent mieux* ou *qu'il paraît amélioré*.

Chef des travaux d'anatomie pathologique à la Faculté, le docteur Roussy était particulièrement bien placé pour organiser cette liaison avec le laboratoire. — La partie histologique (biopsie et examens anatomo-pathologiques) en a été confiée au docteur Leroux, préparateur à la Faculté et médecin assistant du service. — La partie sérologique et hématologique est confiée au docteur Peyre, chef de laboratoire à l'hospice Paul-Brousse.

L'efficacité du traitement sera fonction du diagnostic précoce.

« Attirez surtout l'attention sur l'utilité d'un diagnostic précoce, nous dit le docteur Roussy, c'est la première condition d'un traitement efficace. Et ceci quel que soit le moyen qu'on emploie : chirurgie, agents physiques, ou combinaison des deux.

» Dites bien qu'il ne faut pas attendre pour voir *ce que ça va devenir*. Vous ne savez jamais si vous n'aurez pas attendu trop longtemps, et quand vous aurez vu ce qu'il en est advenu le cancer qui était curable est déjà loin dans le système lymphatique, il est déjà trop tard ; la partie est perdue, irrémédiablement perdue, parce qu'on a oublié ce grand principe qui doit dominer toute la clinique thérapeutique de cette affection : le cancer pris suffisamment tôt, mais à cette condition seulement, est dans un très grand nombre de cas curable.

» La conclusion pratique immédiate est qu'en présence d'une lésion suspecte, et elles doivent presque toutes être suspectes à ceux qui ne sont pas extrêmement entraînés, il faut sans délai pratiquer ou faire pratiquer une biopsie toujours inoffensive, la faire examiner par un *laboratoire compétent* en lui fournissant quelques détails cliniques, parfois indispensables pour une bonne interprétation, et en présence d'une réponse indiquant la présence de tissu cancéreux, faire appel sans perdre un seul jour, aux moyens de traitements appropriés selon l'organe et le genre de maladie auquel on a à faire. »

Les annexes du service anti-cancéreux du Dr Roussy.

Le service du docteur Roussy est adjacent à celui du docteur Chastenet de Géry, chirurgien de l'hospice Paul-Brousse, et les malades relevant d'une association des traitements curie ou radio-thérapiques et chirurgical y sont dirigés en vue d'intervention.

Un service d'ophtalmologie confié au docteur Bollack et un service d'oto-rhino-laryngologie confié au docteur Chabert, fonctionnent aussi en liaison constante avec le service du cancer.

Le service de curie-thérapie confié au docteur Simone Laborde, possède 100 milligrammes de radium dus à la fondation du Conseil général de la Seine, et 250 milligrammes donnés lors de la dernière répartition faite entre les divers centres par M. Strauss.

Le service de radiothérapie, outre l'appareillage de diagnostic, est doté de deux appareils à grande puissance, l'un dit n° 3, l'autre à « tension constante », de la maison Gaiffe. Ce service est dirigé par M. le docteur Lehmann.

Enfin, une consultation destinée aux malades externes et à l'examen de ceux qui reviennent périodiquement se faire surveiller après traitement a lieu deux fois par semaine, les lundis et vendredis matins, sous la direction du docteur Roussy.

Nos lecteurs pourront se faire une idée par les photographies que nous donnons, des locaux où sont installés ces différents services ; mais il faut les visiter soi-même et nous y engageons vivement tous nos confrères qui le peuvent pour se rendre compte de la méthode qui y règne et du travail qui s'y effectue. Un personnel infirmier, spécialement trié, dont le dévouement n'a d'égal que la compétence, apporte une collaboration indispensable à une telle organisation.

Les centres anticancéreux comme les dispensaires posent un problème déontologique.

Mais la lutte contre le cancer comporte à l'heure actuelle un vaste problème social et toute action sociale médicale a pour conséquence un problème déontologique. Nous allons voir que tout a été envisagé ici pour le mieux.

Le service est affilié à la « Ligue Franco-Anglo-Américaine contre le cancer » et une déléguée du Comité des dames visiteuses, Mme Lecoq, y est attachée.

Elle a pour principale mission de s'enquérir des situations sociales des malades et de signaler à la Ligue ceux dont la situation de famille peut nécessiter des secours.

Le service est, en principe, réservé aux indigents de la Seine, mais les indigents des autres départements peuvent y être admis après entente avec la municipalité où ils ont leur « domicile de secours » pour que celle-ci s'engage à rembourser au département de la Seine le montant des « prix de journées » (les traitements sont gratuits pour les malades hospitalisés).

Pour les malades, devenus si nombreux depuis la guerre, qui, sans être indigents, ne peuvent payer les tarifs des maisons de santé, le prix de journée est le même que pour les indigents, mais ils ne sont acceptés que s'ils sont envoyés expressément par leur médecin.

Ce système a été depuis adopté comme règles pour les centres anti-cancéreux de province en y ajoutant la légalisation du maire. Il a l'avantage de faire entrer le médecin du centre en relation directe avec le médecin traitant et permet de savoir à qui on peut renvoyer un malade qui a été traité mais qui doit continuer à être surveillé.

Une liaison constante est ainsi établie et le médecin traitant est tenu au courant du traitement qu'a subi le malade qu'il a envoyé au centre, par un échange de correspondance dont tout le monde bénéficie et en premier lieu le malade.

Les médecins praticiens seront, de cette façon, certains de ne rien avoir à craindre de la propagande anti-cancéreuse.

Et nous touchons là au couronnement de toute l'œuvre : si l'on veut lutter contre le fléau, il faut instruire le public, il faut lui dire quels sont les signes qui doivent l'inciter à aller consulter le médecin sans attendre qu'il soit trop tard. Sans cette propagande les centres anti-cancéreux ne serviront à rien car ils verront venir surtout une majorité d'incurables.

L'armement anticancéreux de la France

« Ce service, nous dit M. Roussy, n'est qu'un des éléments de l'armement anti-cancéreux de la France, dont la conception revient pour la plus grande part au professeur Bergonié, de Bordeaux, et dont la réalisation est entièrement due à M. Paul Strauss, au cours de son ministère.

Grâce à lui, on organise actuellement par toute la France une lutte méthodique contre le cancer. A Paris, trois services de l'Assistance Publique (Hôtel-Dieu, Tenon et la Salpêtrière) fonctionnent comme centres ; en province, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Nancy, fonctionnent déjà ou sont en voie d'organisation.

M. Strauss, dans son discours d'inauguration du centre de Montpellier, nous disait que devant l'augmentation (réelle ou apparente) du nombre de cas de cancer dans le monde entier : « *Nous devions considérer le traitement comme notre préoccupation ultime, mais que nous avions aussi l'obligation impérieuse de rechercher s'il n'y a pas des causes évitables de cette maladie qui fait tant de ravages.* »

« Cette idée directrice, ajoute M. Roussy, en terminant, doit dominer la conception de tout organisme qui s'adonne à l'étude du cancer. »



M. le Prof. agrégé Roussy entouré de ses collaborateurs

Informations Diverses

Sur la foi d'une communication téléphonique mal interprétée, les journaux belges avaient annoncé la mort du Dr Canel, alors qu'il s'agissait du Professeur Gariel.

Une grave épidémie de dysenterie et de typhoïde sévit à Tegucigalpa, capitale du Honduras. Les indigènes meurent dans un état de malpropreté repoussante et les cadavres sont laissés sans sépulture dans les environs de la ville.

Les vivres manquent. Les dépêches ajoutent que Tegucigalpa est en état de siège et qu'il se produit des escarmouches continuelles.

Le banquet du quatrième salon des médecins a eu lieu le lundi 17 mars, sous la présidence de M. le professeur Gilbert. Aux côtés du Président avaient pris place à la table d'honneur, Mmes Brouardel et Thoinot et MM. les professeurs F. Bezançon, M. Labbé et Grimbert.

Nous apprenons à ce propos que M. Paul-Léon, directeur des Beaux-Arts, acquit, au nom de l'Etat, les œuvres de Mme Brouardel, de MM. Grimbert, Fay, Mercier et de Mlle Alice Baillière, qui avaient été exposées au salon des médecins.

Le prochain Congrès d'hydrologie et de climatologie médicales se tiendra à Bruxelles, le 15 octobre 1925.

La question à l'ordre du jour est celle du « Traitement marin du Rachitisme ».

Un concours pour cinq places d'aide d'anatomie s'ouvrira le 6 mai, à midi 1/2, à la Faculté de médecine de Paris.

Sur l'initiative du professeur Rohmer, il a été créé à Strasbourg une « *Réunion pédiatrique* », qui a pour but de réunir tous les médecins s'intéressant à la médecine des enfants et à la puériculture.

Le Conseil municipal de Paris a rendu un nouvel hommage au radiologiste Charles Vaillant.

M. Vaillant, qu'accompagnaient sa femme et sa fille, fut reçu par M. Georges Lalou, président du Conseil, qu'entouraient MM. Juillard, préfet de la Seine ; Naudin, préfet de police ; Brunet, président du Conseil général, et nombre de ses collègues.

M. Lalou fit hommage à l'ancien radiologiste de l'hôpital Lariboisière, d'un exemplaire superbement relié de la relation de la réunion, au cours de laquelle, l'an passé, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur lui avait été remise par le général Dubail.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le chef d'escadron Chassin de Kergommeaux et Mme, née Lucas-Championnière, ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille Jacqueline. (Paris, 5 avril.)

Mariages

— Dans l'intimité a été célébré, en l'église de Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M. André Morillot, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avec Mlle Clémence Boucher. Les témoins étaient, pour la mariée : le général Boëlle, grand-officier de la Légion d'honneur, et le docteur Gatelier, chevalier de la Légion d'honneur ; pour le marié : M. Roger de Segogne, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et M. Varin-Bernier, banquier, son beau-frère.

— Dernièrement a été célébré, à Saint-Germain-des-Prés, le mariage de M. Maurice Pelletier, médaille militaire et croix de guerre, avec Mlle Juliette Taburet, fille du docteur Taburet, officier de la Légion d'honneur. Les témoins étaient, pour la mariée : le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, et le docteur Le Moignic, commandeur de la Légion d'honneur.

— Le mariage de Mlle Miquette de Vallandé avec M. Henry Chabanier, chef de laboratoire à la Faculté de médecine, a été célébré dans l'intimité, le mardi 15 avril.

Nécrologies

— Nous apprenons la mort de Mme Delmas, née Cécile Coste, épouse de M. le docteur Jean Delmas, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, décédée le 8 avril.

— Nous apprenons la mort du docteur F. Christin, médecin consultant à La Bourboule. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 14 avril.

— On annonce la mort subite du docteur Courdoux, 19, rue de la Chapelle, à Paris.

— Les obsèques du docteur Salomon Lubetzki, décédé en son domicile, 9, rue Le Peletier, à Paris, des suites d'une longue maladie contractée aux armées, ont eu lieu à Paris, le 14 avril.

— On annonce la mort du docteur Francisco Bhering, directeur général des télégraphes du Brésil, décédé à Rio-de-Janeiro, à l'âge de 57 ans.

Le docteur L.-Jh. Colanéri, assistant d'électro-radiologie des hôpitaux, et Mme L.-Jh. Colanéri, chevalier de la Légion d'honneur ; Mlle Josette Colanéri, font part de la mort de Serge-Claude Colanéri, leur fils et frère, décédé le 6 février 1924, 123, rue de la Convention, Paris (15e).

M. et Mme B. Vignole et leurs enfants, 99, rue de Courcelles, nous font part de la mort de Mme Antonelli, veuve du docteur Antonelli, décédée à Rome.

M. et Mme Marcel Petitclerc et leur fille, M. Roger Petitclerc, Mme Fournier, M. le docteur Huber, médecin des hôpitaux de Paris, Mme et leurs enfants ; M. et Mme Marcel Brun et leur fils remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister au service religieux et à l'inhumation de leur grand'mère, arrière-grand'mère et grand'tante, Mme Gustave Valette, née Fournier.

Nous apprenons la mort de M. Jean Cazelles, sénateur du Gard, décédé à Paris. Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien chef du cabinet du général de Galliffet, ministre de la guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau en 1899, M. Jean Cazelles avait été élu pour la première fois sénateur du Gard le 11 janvier 1921.

M. Jean Cazelles était le fils du docteur Emile Cazelles, conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de Waldeck-Rousseau.

Les obsèques du docteur Paul Guillon, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille de la Reconnaissance française, ancien président de la Société de médecine de Paris, pieusement décédé le 25 mars 1924, ont été célébrées le 28 mars, en l'église Saint-Augustin.

On apprend la mort de Mme veuve Edmond Pressard, née Le Gendre, décédée 282, boulevard Raspail, dans sa 79e année. De la part des familles Champion, Watney, du docteur Paul Le Gendre, membre de l'Académie de médecine, de Mme et M. Lanson, directeur de l'Ecole normale supérieure, ses enfants, frère et sœur.

Nous apprenons la mort de Mme Nelly Sebillaud, veuve du docteur Bouyer, décédée subitement à Angoulême, le 1er mars. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Le docteur et Mme Bocquillon, de Châlons-sur-Marne, ont la douleur de faire part de la mort de leur fille, Eliane, décédée à l'âge de 13 ans.

Le docteur et Mme de Robillard font part du décès de leur fille Christiane.

On vient de célébrer, à Vevey, dans la plus stricte intimité, les obsèques de Mme E.-L. Roussy, décédée subitement dans sa soixante-quinzième année. Cette mort met en deuil la baronne Blanc, Mme Auguste Roussy, le docteur et Mme Gustave Roussy, M. et Mme Philippe Bourcart, M. et Mme Louis Kreitmann et leurs enfants, M. et Mme Jean Richemond et leur fille, M. Louis Roussy, M. et Mme Tony Burnand et leur fils, M. Emile et Mlles Yvonne et Violette Bourcart, M. et Mme James Aguet, Mlle Adeline Aguet, ses enfants, petits-enfants, frères, sœur et belles-sœurs.

On apprend la mort du docteur F. Noc, médecin principal de T. C., chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 17 mars dans sa 49e année. Le présent avis tiendra lieu de faire part.

Nous apprenons la mort de Mme Paul Ropiteau, épouse du docteur, décédée subitement, 67, rue La Boétie. Ses obsèques ont eu lieu à Monthelie (Côte-d'Or). Le présent avis tient lieu de faire-part.

M. le grand rabbin J.-H. Dreyfuss, M. et Mme Edmond Dreyfuss, le docteur et Mme Edouard Oppert et leurs familles, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur grand deuil, et dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous leurs amis, prient chacun d'eux de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Nous apprenons la mort du docteur Morin, ancien médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur. Les obsèques ont eu lieu à Montbéliard (Doubs), le 15 mars. Il ne sera pas envoyé de faire-part.

M. le Professeur Lejars a été élu membre de l'Académie de Médecine

L'Académie de médecine vient d'élire un membre titulaire de sa section de chirurgie. Au premier tour de scrutin a été élu, par 65 voix sur 74 votants, le docteur Lejars, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, auteur d'un traité et de nombreux et importants ouvrages de chirurgie qui font autorité. MM. Faure, Pierre Duval, Mauclaire et Legueux ont obtenu les autres suffrages.

Diplôme d'Études Coloniales

A la suite des examens qui ont eu lieu à l'Institut de médecine et de pharmacie coloniales, à Marseille, les 26 et 27 mars, ont obtenu le diplôme d'études médicales coloniales : MM. Barnéoud, Bert, Donati, Filippini, Lenormand, Mathieu et Santelli. Nous rappelons que le deuxième cycle d'études a commencé le 1er avril et qu'une bourse de 1.500 francs sera réservée par la Chambre de commerce de Marseille au meilleur candidat s'engageant à exercer aux colonies.

Un médecin lauréat d'un concours littéraire

C'est un médecin, le docteur Pierre Lucchini, en littérature Pierre Dominique, qui vient d'obtenir le prix Balzac.



M. le Dr Lucchini, en littérature Pierre Dominique

Docteur Pierre Lucchini (Pierre Dominique), né le 8 avril 1891 à Courtenay (Loiret), externe des hôpitaux de Paris, interne provisoire des asiles de la Seine en 1914. Cinq ans de guerre, médecin auxiliaire, aide-major de 2e, puis de 1re classe. Deux blessures. Cinq citations. Légion d'honneur. Trois ans de médecin de campagne en Corse. Revient à Paris en mars 1923 et travaille à Sainte-Anne comme assistant du docteur Toulouse.

Avait donné en 1921 et 1922 deux plaquettes de vers ; en 1923 un recueil de contes : « *Les Contes désobligeants* » au *Nouveau Mercure*. En 1924, « *Notre Dame de la Sagesse* » qui vient d'avoir le prix Balzac. Collaboration au *Mercure de France*, à la *Revue Hebdomadaire*, à la *Revue Universelle*, aux *Marges*, au *Divan*, au *Nouveau Mercure* et à divers journaux.

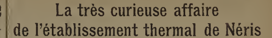
Le Cambriolage de l'École de Médecine et de Pharmacie de Marseille

L'école de médecine et de pharmacie, qui doit être transformée en Faculté et qui est installée au château du Pharo, a été cambriolée par des malfaiteurs qui devaient connaître les lieux et l'importance des objets qui y étaient renfermés.

Passant par un soupirail, qui donne sur la mer, les cambrioleurs ont visité successivement les laboratoires de chimie, de physique, de pharmacie, de minéralogie et de thérapeutique.

Ils se sont emparés des petits creusets en platine qui servent aux préparations de stupéfiants, opium et cocaïne.

On estime que le montant du cambriolage dépasserait une vingtaine de mille fr.



La très curieuse affaire de l'établissement thermal de Néris

Nos lecteurs sont très au courant de cette affaire sur laquelle nous avons donné des détails très circonstanciés. Dans l'un de nos derniers numéros, nous avons dit notre étonnement de voir, à une époque de disette avérée pour nos finances, un ministre réclamer d'une part des impôts nouveaux et faire abandon, d'autre part, d'un bénéfice de plusieurs centaines de milliers de francs pour le Trésor.

Il ne semble pas que cette attitude incohérente ait été goûtée de la Commission du Sénat qui vient d'examiner la très curieuse affaire de l' « Etablissement thermal de Néris ».

Alors que le rapporteur de cette Commission avait cru bon d'émettre un avis favorable pour la cession de gré à gré de l' « Etablissement thermal de Néris », *tous les autres membres de la Commission, à l'unanimité, furent d'un avis contraire et réclamèrent pour la vente de cet établissement une adjudication publique.*

Et nous conservons ainsi l'espoir de voir tout de même triompher la loi et le bon sens.

SUR TOUT ET DE PARTOUT

M. le docteur Paul Janot vient de faire représenter au théâtre de l'Athénée, une pièce en 3 actes « Le Devoir d'Aînesse » qui a obtenu un très vif succès.

Le concours pour la nomination de deux électro-radiologistes adjoints des hôpitaux de Marseille s'est terminé par la nomination de MM. Huguet et Astier.

Un poste de médecin chef de service est vacant à l'asile public d'aliénés de Prémontré (Aisne).



M. LE DOCTEUR DEMARQUET, D'ALBON, QUI, AYANT SURPRIS UN DANGEREUX MALFAITEUR EN TRAIN DE LE CAMBRIOLER, ENGAGEA UNE LUTTE AVEC LUI ET RÉUSSIT A LE TERRASSER, L'AYANT BLESSÉ MORTELLEMENT D'UN COUP DE REVOLVER

Le conseil des ministres a autorisé le dépôt, sur le bureau du Sénat d'un projet de revision de la loi de 1838 sur les aliénés, préparé par les ministres de l'hygiène, de la justice, de l'intérieur et des finances.

La Pharmacie centrale de France fait une émission de 4 millions de francs d'obligations de 500 fr. 7 % remboursables en 20 années.

Le docteur Noberto Lainez a été nommé sous-secrétaire aux cultes au ministère des affaires étrangères argentin.

M. le professeur Gorini, de Milan, a renouvelé sa candidature au titre de membre correspondant de l'Académie de médecine dans la Ve division. (*Médecine vétérinaire*).

Des explosions se feront à La Courtine, près d'Ussel, les 15, 23 et 25 mai, et comprendront chacune 10 tonnes de mélinite. MM. Ch. Richet, André Broca et Lermoyez représenteront l'Académie de médecine à ces expériences.

Le lundi 3 mars a eu lieu, dans la salle des Cours de l'hôpital Boucicaut, sous la présidence de M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, la remise à M. le professeur Letulle, de la plaquette que lui ont offerte ses amis et ses anciens élèves.

Le concours pour la nomination de deux médecins électro-radiologistes des hôpitaux de Rouen s'est terminé par la nomination de MM. Lessertisseur et Decoulare-Delafontaine.



Peu de médecins connaissent mieux que M. le Dr Bellin du Coteau, les retentissements de la fatigue sportive sur l'organisme. Aussi la récente communication de ce clinicien, à l'Académie de médecine, sur le « cœur et le sport » fut-elle très justement remarquée. Nous montrons ci-dessus M. le Dr Bellin du Coteau en train d'étudier, en compagnie du regretté professeur Langlois, l'effet du sport sur l'organisme.

LES CONTROVERSES THÉRAPEUTIQUES

Quelques précisions nécessaires sur l'Ouabaïne

Origine et fabrication de l'Ouabaïne. — Ses différences avec les Strophantines



1. GRAINE DE STROPHANTUS GRATUS ET SON AIGRETTE, A SA DROITE UNE FLÈCHE EMPOISONNÉE. — 2. GOUSSE DE STROPHANTUS HISPIDUS. — 3. GOUSSE RENFERMANT LES GRAINES DE STROPHANTUS GRATUS. — 4 FEUILLES DE STROPHANTUS GRATUS. — 5. LA PRÉPARATION DE LA POUDRE POUR LA FABRICATION DES COMPRIMÉS D'OUABAINE ARNAUD (REMARQUEZ LE DISPOSITIF ET LE MASQUE DESTINÉS A METTRE L'OUVRIÈRE A L'ABRI DES POUSSIÈRES . — 6. APPAREIL A DISTILLATION DANS LE VIDE POUR LA PRÉPARATION DE L'OUABAINE ARNAUD — 7. APPAREILS A EXTRACTION D'OUABAINE ARNAUD.

A la suite de la remarquable communication du professeur Vaquez à l'Académie de médecine, l'Ouabaïne est entrée dans la pratique courante des médecins. Ce glucoside, dont la découverte, due à un Français, le professeur Arnaud, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, n'est pas tout à fait récente, se place actuellement au premier rang des médicaments de l'insuffisance cardiaque ; il tend, de plus en plus, à se substituer aux Strophantines amorphes ou cristallisées, dont les origines très diverses, les provenances et les toxicités très variables en rendent l'emploi incertain et même dangereux en thérapeutique cardiaque.

Mais la question de l'origine des Strophantines et des Ouabaïnes est encore très peu connue du médecin, elle est d'ailleurs si complexe que nous avons pensé intéresser le praticien en le mettant très rapidement au courant de l'origine et de la fabrication de la seule Ouabaïne qui doit être utilisée en thérapeutique, c'est-à-dire de l'Ouabaïne Arnaud.

Le laboratoire Nativelle qui seul fabrique l'Ouabaïne Arnaud, sous la garantie du professeur Arnaud et met en vente les préparations galéniques de ce glucoside, nous a obligeamment fourni les renseignements que nous ne possédions pas et nous a autorisés, afin d'illustrer cet article, à reproduire quelques photographies de feuilles, de gousses et de graines de Strophantus, ainsi que quelques appareils servant à la fabrication de l'Ouabaïne Arnaud.

L'Ouabaïne avait été primitivement isolée par Arnaud du bois de l'Acocanthéra Ouabaïo, arbre qui croît sur la côte des Somalis, elle a ensuite été retrouvée par lui dans les graines d'une variété de Strophantus, le Strophantus glabre ou Gratus, qui croît principalement au Gabon et au Cameroun.

Les Strophantus sont des plantes appartenant à l'importante famille des Apocynées, ils croissent dans l'Afrique intertropicale, notamment dans la région occidentale : Sénégambie, Côte de Guinée, Cameroun, Gabon, on les trouve aussi dans la région centrale, dans la région orientale, au bord des grands lacs, dans la vallée du Niger et du Chirez, du Nyanza et dans le pays de Kombé. On en rencontre aussi quelques variétés à Madagascar, aux Indes, à Ceylan, à Malacca et à Java.

En général, ce sont des arbustes ou des plantes grimpantes qui croissent dans les forêts vierges. Leur fruit consiste en une gousse de 25 à 30 centimètres de longueur plus ou moins cylindrique contenant des graines brunes ou blondes, glabres ou velues qui sont surmontées d'une houppe soyeuse de 5 à 7 centimètres de longueur. C'est avec une macération concentrée de ces graines que les Fans ou Pahouins empoisonnent leurs flèches.

Mais, comme il existe une grande variété de Strophantus, on en connaît une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes sont encore mal déterminées, il est absolument nécessaire, si on désire obtenir une Ouabaïne exempte de Strophantine, de trier les graines que les Indigènes récoltent pêle mêle dans la forêt, pour ne garder que les graines de la variété Gratus qui a servi au professeur Arnaud pour obtenir l'Ouabaïne qui porte son nom.

Ces graines, après une soigneuse vérification, sont traitées au laboratoire Nativelle, par le procédé particulier du professeur Arnaud, lequel permet d'obtenir un produit bien cristallisé, toujours très pur, semblable à lui-même et possédant une toxicité bien définie.

L'Ouabaïne ainsi obtenue est vérifiée au point de vue chimique et physique par comparaison avec l'échantillon type du professeur Arnaud, échantillon qui a servi aux premiers essais cliniques de Vaquez et de Lutembacher.

L'Ouabaïne est voisine comme composition moléculaire des Strophantines, mais elle en diffère cependant par un atome de carbone et deux atomes d'hydrogène en moins, c'est donc un homologue inférieur de la Strophantine. Elle en diffère, également, par des propriétés physiques et chimiques et surtout par une toxicité moindre ainsi que l'a démontré le professeur Tiffeneau.

Ce sont principalement ces caractères particuliers à l'Ouabaïne Arnaud : pureté, fixité de cristallisation et de composition, action physiologique régulière, qui ont permis au professeur Vaquez et à ses élèves, Lutembacher, Clerc, Laubry, Ribierre, etc., de l'employer en injections intraveineuses sans accidents graves, alors que depuis longtemps, on avait été obligé d'abandonner l'emploi par cette voie des Strophantines trop variables comme composition et toxicité.

Il n'est pas douteux, en effet, que la cause principale des divergences d'opinion concernant l'action des Strophantines et leurs insuccès, réside dans la diversité des Strophantines et dans la connaissance imparfaite des substances désignées sous ce nom. C'est la variabilité même des produits commerciaux mis en vente sous le nom de Strophantine qui rend ces produits peu maniables. On connaît, en effet, une quinzaine de Strophantines de formules toutes différentes, les unes amorphes, les autres cristallisées, elles-mêmes extraites de Strophantus très divers.

On comprend dans ces conditions l'importance pour le praticien d'avoir entre les mains le produit bien caractérisé, d'activité constante, nettement défini qu'est l'Ouabaïne Arnaud du laboratoire Nativelle.

Malheureusement, le nom d'Ouabaïne qui avait été donné par le professeur Arnaud au seul glucoside isolé par lui et par son procédé du Strophantus Gratus a par la suite été donné à des produits extraits du Strophantus Gratus par des procédés différents de celui d'Arnaud, c'est ainsi que Thomas en 1904 a isolé du Strophantus Gratus par un procédé différent, un produit cristallisé qu'il a désigné sous le nom de G-Strophantine, mais auquel les usines Merck ont ajouté la désignation Ouabaïne. Les usines Boehringer mettent également en vente une Strophantine dénommée Ouabaïne. Il en est de même de la Chemische Fabrik Gustow. Il existe, également, des Ouabaïnes françaises dont les caractères ne sont pas connus.

Ainsi donc les confusions qui se sont produites jadis avec les Strophantines peuvent se reproduire avec les Ouabaïnes. Comme ce sont ces confusions qui ont conduit à l'abandon de l'emploi des Strophantines, il est important que le praticien sache que pour éviter des erreurs et de graves mécomptes, il doit toujours spécifier, lorsqu'il entend prescrire l'Ouabaïne, qu'il s'agit de l'Ouabaïne Arnaud du laboratoire Nativelle ou des préparations galéniques de l'Ouabaïne Arnaud, c'est-à-dire : les ampoules au 1/4 de milligramme, les ampoules au 1/2 de milligramme, la Solubaïne, qui est une solution au 1/1000 d'Ouabaïne Arnaud, la Natibaïne qui est une association de la digitaline Nativelle et d'Ouabaïne Arnaud.

LE CŒUR & LE SPORT

M. Bellin du Coteau vient d'affirmer à l'Académie de médecine qu'on a beaucoup trop exagéré l'influence fâcheuse du sport sur le cœur.

C'est une question très importante, dit M. Bellin du Coteau, puisque certains conseils de revision ont estimé que la jeunesse actuelle avait un cœur « forcé » par la pratique du sport.

Le cœur en présence de l'effort doit être étudié sous différents états :

1° *L'hypertrophie salutaire « providentielle ».* — Le sportsman demande à son cœur — les types d'efforts ci-dessus décrits l'établissent — un travail qui, de toute nécessité, retentit sur ce muscle et l'hypertrophie.

C'est un phénomène signalé dès longtemps par les médecins et les vétérinaires ; le cœur du chien courant entraîné pèse un tiers de plus que celui du chien de luxe de même poids.

Cette hypertrophie nécessaire est-elle nuisible ?

La pathologie même nous répond non. Merklen, dans une leçon de l'hôpital Laennec du 7 septembre 1902, nous montre un malade, travailleur de force, triomphant d'attaques répétées d'asystolie, grâce à cette « hypertrophie cardiaque du travail conséquence de l'adaptation du muscle cardiaque, au besoin d'un cœur particulièrement actif ».

Il est de toute évidence que cette hypertrophie, salutaire au malade, ne peut être que « providentielle », pour le bien portant en général, le sportif en particulier.

2° *L'hypertrophie avec dilatation « providentielle ».* — Au cours d'un travail, le cœur de l'homme de sport ne saurait se contenter d'une hypertrophie passive. Le ventricule gauche, dit Lagrange, chasse le sang dans les artères et y déploie toute son énergie. Mais il ne reçoit pas assez de sang pour remplir les artères.

La demande est supérieure à l'offre parce que les muscles demandent trop de sang. Si celui-ci n'est pas dans les artères, il se trouve obligatoirement dans les veines et la pression veineuse augmente. Le retentissement se fait sur le cœur droit avec engorgement des capillaires pulmonaires.

Ce tableau reproduit, effectivement, la symptomatologie de l'asystolie commençante, ce qui a conduit Lagrange à décrire — hélas ! — cette phase cardiaque de l'effort sous le nom de « cœur forcé ».

Pour nous, différence essentielle, dans l'asystolie des cardiaques les accidents sont permanents et s'aggravent tandis que, dans le sport, tout rentre dans l'ordre quand le travail musculaire cesse.

Le cœur forcé de Lagrange éveille l'idée d'une lésion irrémédiable, alors qu'au contraire, il ne s'agit que d'une attitude transitoire avec retour à la normale.

L'hypertrophie providentielle a dû justifier son nom par l'extériorisation de deux qualités musculaires : l'énergie contractile qui répond de l'intensité de l'effort ; l'élasticité, qui règle sa durée et permet au cœur la « dilatation providentielle ».

Telles sont les deux seules formes anatomo-physiologiques que nous connaissons :

1° Cœur hypertrophié au repos ;

2° Cœur hypertrophié avec dilatation providentielle pendant l'effort.

Pour nous, cette dilatation est aussi nécessaire que l'hypertrophie. Sans elle, l'effort intense et prolongé serait impossible et le sport y perdrait beaucoup. C'est donc, à tout le moins, une dilatation providentielle pour le sport.

C'est grâce à elle que jamais, depuis vingt-cinq années, nous n'avons vu un seul accident de défaillance cardiaque survenir sur aucun terrain de sport.

Une réunion des Médecins du Nord à Paris



Les Médecins parisiens ont pris l'habitude depuis plusieurs années de se réunir entre praticiens originaires d'une même province. Il y a ainsi, à Paris, les Médecins toulousains (un des groupements les plus anciens et les plus actifs), les Médecins franc-comtois, les Médecins bretons et les Médecins du Nord. La photo ci-dessus a été prise par l'*Informateur médical* au dernier banquet des Médecins du Nord. Nous y reconnaissons au premier rang (assis) et de droite à gauche MM. les docteurs Dubar, Pauchet, Martel (membre de l'Académie de médecine), Alglave (professeur agrégé), Parmentier (médecin des hôpitaux), Paul (médecin-légiste), Farez, Gernez (professeur agrégé) et Guisez.

Les Médecins Parisiens de Paris

Le 25 mars dernier, sous la présidence de M. le professeur Richet, de l'Institut, se sont réunis amicalement pour banqueter d'abord et ensuite pour fonder la Société des médecins parisiens de Paris, une quarantaine de nos confrères : M. le professeur Balthazard, M. le professeur Agr. Ombredanne, MM. les docteurs Barbarin, Blondin, Bongrand, Bouquet, Bourguignon, Cachera, Coulomb, Dartigues Didsbury, Dubrisay, Duclaux, Fège, Fouinaux, Galliot, Gérard, Gillet, Lenormand, Luys, Martial, Mock, Molina, Pelisse, Piot, Prost, Rabier, Renard, Rolet, Rollot, Ronneaux, Rouhier, Schaeffer, Springer, Toupet, Vaudremer, Vimont, Wallon.

En guise de consécration, M. le professeur Ch. Richet, qui est vice-président de cette Société bien connue des « Parisiens de Paris » montra avec cette parole sobre et convaincante qui lui est propre, combien la fondation de ce groupement des « Médecins parisiens de Paris » était à la fois heureuse et opportune. En effet, dit-il, est-il homme plus isolé que le véritable Parisien dans sa grande ville mère ? Tout autour de lui il voit tout le monde s'agglomérer en petites patries en nés natifs du même clocher, chacun se pavoisant de son sénateur, de son député, tandis qu'il est seul, lui, inconnu même de ses propres pays.

Le bureau a été ainsi composé :

Président d'honneur : M. le professeur Charles Richet ; présidents : M. le professeur Vimont, docteur Dartigues ; secrétaire général : M. le docteur Prost, 119, boulevard Malesherbes ; trésorier : M. le docteur Bongrand.

Pour s'inscrire, faire parvenir l'adhésion au secrétaire général.

La réglementation amiable des frais médicaux en matière d'accidents du travail

M. Daniel Vincent, ministre du travail et de l'hygiène, vient de publier l'arrêté suivant qui complète les arrêtés des 8 juillet 1920 et du 28 juin 1921, fixant le tarif des frais médicaux en matière d'accidents du travail.

« 1° En vue de prévenir et de régler amiablement les différends relatifs à la seule application du présent tarif à la seule application du présent tarif — et non à son interprétation — les parties intéressées pourront convenir, soit de la constitution de commissions de contrôle ou d'arbitrage, soit de la désignation d'un tiers médecin contrôleur ou arbitre.

« 2° Le présent tarif est applicable lorsqu'il y aura eu impossibilité pour la victime d'appeler elle-même son médecin. »

Association professionnelle des Externes et anciens Externes des hôpitaux de Lyon

Les externes et anciens externes des hôpitaux de Lyon viennent de constituer une Association professionnelle pour la défense de leurs intérêts en même temps que pour développer entre eux des liens de camaraderie et de solidarité formés dans les hôpitaux.

Le bureau pour l'année 1924 est ainsi constitué :

Président d'honneur, M. le professeur Lépine, doyen de la Faculté de médecine ; vice-président d'honneur, M. le docteur Carle, administrateur des hospices ; président, M. Caillot ; vice-président, M. M. Michel ; trésorier, M. Larrive ; secrétaire, M. le docteur Burlaton ; secrétaire adjoint, M. Billiet ; membres rapporteurs, MM. les docteurs Amabert et Bertrand ; MM. Meyer, Aulaguer, Colmez, Vallery.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'Association, hospice de la Charité, Lyon.

La vente de charité en faveur de la Maison du Médecin

Nous sommes heureux d'apprendre que la vente de charité organisée au profit de la Maison du médecin, a donné les résultats suivants :

Comptoir de Mmes Claisse et Lardennois, 13.246 fr. 50 ; Mme Pignot, 1.740 fr. ; Mmes Roger, Millian et Logre, 12.886 fr. 15 ; Mme le docteur Phisalix, 1.225 fr. ; Mme Zacchiri, 3.125 fr. 65 ; comptoir et tombola de Mme Boucard, 47.450 ; Buffet tenu par Mmes M. de Fleury, Eliot, Digeon, J.-L. Faure, Bancel, Parcat, Deleau, Réguier, Burckel, Fauché, Jalaguier, de Langenhagen, Briscarlet, Moll-Weiss, Denel, Tardieu, Madil, Doctoresse Lemoine, Greloud, Poncelet, Pétersen, Ruault, J. de Fleury, Madil Thelma, Labusquière, D. de Prades, 7.162 fr. 80.

Au total cette vente a produit 86.836 fr. 10.

NOUVELLES BRÈVES

La médaille d'honneur des épidémies en or est attribuée, à titre exceptionnel, à Mlle Marthe Feltz, de Strasbourg, docteur en médecine, décédée victime de son dévouement.

Le paiement des journées d'hôpital

La ville de Colombes (Seine) a adopté un principe qui mérite d'être généralisé.

On sait qu'on a pris l'excellente habitude de faire payer en partie les frais des soins dans les hôpitaux et maternités à ceux qui ont des ressources suffisantes. La gratuité ancienne offrait de nombreux inconvénients. Cependant, le paiement qu'on exige aujourd'hui n'est pas sans être injuste.

A Colombes, on a décidé le barème suivant, d'après les ressources journalières de la famille :

Moins de 15 fr.	Gratuité
De 15 à 18 fr.	1/4 des frais
De 18 à 21 fr.	1/2 des frais
De 21 à 25 fr.	3/4 des frais
Plus de 25 fr.	Totalité

Mais les chiffres des ressources sont diminués de 4 francs par personne habitant au foyer en plus des père et mère. Donc, un ménage gagnant 30 francs par jour aura dégrèvement du quart à partir du troisième enfant. Cinq enfants lui donneront gratuité complète.

La commission de la natalité et de la protection de l'enfance du département de la Seine a émis le vœu que ce barème soit adopté par l'Assistance publique à Paris.

Don aux hospices de Marseille

M. White Elk, chef indien, membre de la Société des Nations, Chevalier de la Légion d'Honneur, Docteur en médecine canadien, de passage à Marseille, à fait verser à la recette des Hospices civils de Marseille, une somme de 454 fr. 35, montant de son obole personnelle et d'une quête qu'il a bien voulu organiser au profit des hôpitaux à la représentation de l'Odéon du 2 avril 1924.

La commission administrative des Hospices adresse ses remerciements à ce bienveillant étranger ainsi qu'à MM. Faraud et Crémieux, administrateur - sous-directeurs de l'Odéon, qui ont bien voulu se prêter à cette louable initiative.

Le Dr White Elk était venu présenter à Marseille, le grand film américain « La Caravane vers l'Ouest ».

Monument en mémoire des Médecins et Etudiants de la Faculté de médecine de Paris morts pour la Patrie

La Société des Amis de la Faculté de médecine de Paris a décidé d'élever un monument destiné à glorifier la mémoire des médecins et étudiants de la Faculté de médecine de Paris morts pour la patrie. Ce monument sera placé dans la salle des Pas-Perdus de la Faculté. Le monument doit être inauguré au mois de novembre prochain. Les souscriptions sont reçues chez M. Masson, 120, boulevard Saint-Germain.

Création d'une ligue espagnole contre le cancer

Le 8 avril, au cours de l'assemblée générale annuelle de la « Ligue Franco-Anglo-Américaine contre le cancer », tenue à la Faculté de médecine, et à laquelle le marquis de Faura assistait comme représentant de S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne à Paris, l'annonce de la récente création de la Ligue espagnole, fondée sous le haut patronage de LL. MM. le Roi, la Reine et la Reine-mère, a été l'occasion d'un hommage de chaleureuse sympathie auquel furent associés les promoteurs de la nouvelle ligue : S. Exc. le comte de La Vinaza, ambassadeur d'Espagne près le Quirinal, le docteur Jacques Bandaline, le professeur Recassens, doyen de la Faculté de médecine de Madrid, etc.

Institut de médecine et de pharmacie coloniales de Marseille

Deux médecins sont demandés par la direction du service de santé du Maroc. Les candidats devront prendre un engagement d'un an renouvelable. Traitement annuel, 14.000 francs ; logement, 3.000 à 3.600 francs indemnités diverses.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au secrétariat de l'école de médecine, au palais du Pharo, à Marseille.

Le mouvement Médical

NOTES D'UN MÉDECIN DE PROVINCE

L'automobile du Médecin

« Enfin, docteur, ne vous plaignez pas. Vous êtes un heureux. Vous gagnez beaucoup d'argent. Quand on vous dit cela vous vous fâchez. Vous allez peut-être me démontrer que trente visites à dix francs ne font pas trois cents francs. »

— C'est de la comptabilité de fruitier et de marchands de beurre. En réalité, il est une maladie que nous avons à soigner, en plus des autres, elle s'appelle la misère humaine, elle s'appelle souvent l'ingratitude, et croyez bien que si dix kilos de beurre à vingt francs font deux cents francs, vingt visites de praticien de petite ville ne produisent pas cette somme... »

— Allons ! allons ! si vous continuez, docteur, je vais vous plaindre ; quelle vie atroce est la vôtre ; toute la journée vous errez dans la campagne et dans la ville dans votre luxueuse conduite intérieure ; allez vous me démontrer que ce n'est pas un plaisir pour les yeux et pour l'esprit que de se laisser aller ainsi, à la vitesse que donnent à un véhicule plus confortable que le carosse des rois, les dix chevaux vapeur que Citroën ou Renault animèrent à votre désir.

— Alors vous croyez que cela m'amuse d'être toute la journée enfermé entre 4 parois de verre, assis sur un réservoir à essence, sur une route rendue glissante par le cambouis, les huiles de graissage, à la merci de la moindre fantaisie de ma direction, de mes essieux, ou de mon chauffeur ?

— Cela doit être affreusement désagréable, docteur, c'est une pénitence que s'infligent les gens riches, sans doute pour gagner les indulgences divines. C'est pour se mortifier que le dimanche, leurs Voisin, leurs Hispano-Suiza, leurs Farman, laissent fuir derrière elles les bornes kilométriques.

— Comme vous plaisantez bien, cher Monsieur, l'automobile, et je vous en donne l'assurance, a autant de charmes pour moi, que le trajet de Paris à Vintimille en a pour l'employé des wagons-lits. Elle cesse d'être un agrément, elle est un instrument de la vie ; autant il est agréable de partir le matin de Paris, un dimanche, d'aller déjeuner à l'ombre des clochers gothiques de Rouen, autant il est pénible d'être secoué toute la journée dans un véhicule rapide, dont la vitesse est douloureuse sur les pavés lourds de la ville. Faites seulement vingt jours de ce voyage, vingt jours d'occlusion dans une automobile, dans le paysage toujours répété de votre petite cité et de sa banlieue et si vous n'avez pas la nausée de l'automobile, je vous offrirai comme récompense vingt autres jours de cette vie. Voyez-vous, cher Monsieur, tous les plaisirs sont une question d'inhabitude. Ce qui se répète trop souvent perd son caractère d'agrément. Je me rappelle m'être extasié devant la splendeur du Mont-Blanc, alors qu'un Savoyard du voisinage me déclarait que « cela ne valait pas la beauté des plaines de la Beauce ».

« Mon véhicule grève chaque année mon budget de 26.000 francs par an, et il en faut des visites pour récupérer cette somme. Que de pneus, que de litres d'essence, que de bidons d'huile, que d'heures de mécanicien réparateur viennent grever le budget du médecin. Et les impôts, et les assurances, et les risques. L'automobile blesse chaque année plus de médecins que la maladie infectieuse du client n'en atteint. Encore heureux quand le pauvre disciple d'Esculape n'est pas, à la faveur d'un retour de flamme, grillé dans son char rapide, tel ce pauvre docteur Bouchet. »

— « Tout cela, ce sont des exceptions, la vérité...

— « La vérité est que je regrette le bon vieux temps où, mollement traîné dans une voiture à chevaux, le médecin allait lentement. A ce moment, on savait encore le plaindre, on pensait à ce pauvre docteur, qui, les nuits d'hiver, allait dans son cabriolet, vers les agonisants et les parturientes. L'automobile médicale est surtout utile au malade qui voit arriver plus rapidement près de lui le médecin qu'il réclame. Pour le médecin elle est certes une nécessité, mais une nécessité onéreuse, peu agréable, et dangereuse. Elle est comme le téléphone médical, une chaîne de plus. Le téléphone a l'excuse de ne secouer que le système nerveux ; l'automobile sur le pavé inégal de nos hameaux secoue tout l'organisme ; le touriste automobiliste des dimanches évite ces chemins peu faits pour l'automobile ; seul le médecin y passe secoué comme une de ces potions à produits insolubles que le pharmacien orne d'une étiquette portant de bien agiter avant l'usage. Joli plaisir que le nôtre, cher Monsieur. J'y trouve un tel plaisir que cette année, au cours des quelques jours de vacances que j'ai pris, j'ai négligé la rapidité des transports mécaniques, et j'ai marché, sur la grande route, à pied, comme un chemineau, dans la poussière méprisante des torpédos, des cycle-cars, et des autobus, sous le sourire narquois des motocyclistes qui, trouvant que j'encombrais leur route me hurlaient au passage : « Va donc, eh ! purotin de piéton. »

Léon Bruel,
(de Saint-Germain-en-Laye.)

PETITES NOUVELLES

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Royat-Thermal.

Le traitement alloué est fixé à 2.400 francs par an.

Un concours pour deux places de prosecteur s'ouvrira le 12 mai, à midi 1/2, à la Faculté de médecine de Paris.

Le Comité italien du Congrès international de pathologie comparée, ne pouvant organiser le Congrès pour la date primitivement fixée, 27 avril, a décidé de le remettre à octobre prochain.

Le médecin principal Sacquepée, professeur au Val-de-Grâce, est nommé directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire et médecin chef de l'hôpital du Val-de-Grâce ; le médecin principal Blary, du Maroc, est affecté au Mans.

Le prochain Congrès d'Ophtalmologie

Le prochain congrès d'ophtalmologie se tiendra à la Faculté de Médecine de Paris le 12 mai et les jours suivants.

A la séance d'inauguration aura lieu la réception du professeur de Schweinitz, de Philadelphie, qui fera une conférence sur « Certaines manifestations oculaires des foyers infectieux ».

Un grand nombre d'orateurs se sont fait inscrire en vue de communications, parmi lesquels nous remarquons : MM. Fimbel, de Marseille ; Marcel Dufour, d'Alger ; Fage, d'Amiens ; Dupuy-Dutemps, de Paris ; Duverger, de Strasbourg ; Husson, de Saint-Quentin ; Jeandelize, de Nancy ; Camille Fromaget, de Bordeaux ; Polliot, de Besançon ; V. Morax, de Paris ; Genet, de Lyon ; Jacqueau et Bujadoux, de Lyon, Carrère, de Montpellier ; Perrin, de Lyon, Truc et Dejean, de Montpellier ; Sedan, de Marseille ; Aubaret, de Marseille ; Rochon-Duvigneaud, de Paris ; professeur Hess, de Zurich ; Patry, de Genève ; René Onfray, de Paris ; Guibert, de La Roche-sur-Yon ; Cazalis, de Béziers ; Rollet, de Lyon ; Bourguet, de Paris ; Vinsonneau, d'Angers; Liébault, de Paris ; Terrien, de Paris ; Lefort et Vandeuvre, de Casablanca ; Villard, de Montpellier ; Bollack, de Paris ; Aubineau, de Nantes.

Les vœux suivants seront mis aux voix au cours d'une assemblée générale.

Considérant :

1° Que les aveugles civils et militaires méritent spécialement la considération et l'assistance des oculistes ;

2° Que la typhlophilie ophtalmologique doit être particulièrement effective par l'école pour l'enfant, l'atelier pour l'adulte, l'hospice pour le vieillard et le patronage pour tous;

3° Que cette typhlophilie est un devoir social et un honneur professionnel pour notre spécialité,

Décide de participer activement et directement à l'assistance des aveugles en France :

1° En associant ses membres à des œuvres typhlophiles nationales, régionales et locales;

2° En participant directement par une subvention annuelle à l'assistance des aveugles civils et militaires ;

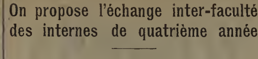
3° En constituant une commission permanente pour assurer et développer son action typhlophile.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de séro thérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.



On propose l'échange inter-faculté des internes de quatrième année

Le 1er décembre 1923, le comité permanent de l'Union hospitalière du Sud-Est, après avoir entendu les explications du professeur Lépine, doyen de la Faculté de médecine de Lyon et du professeur Tédenat, adopta à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Comité permanent de l'Union hospitalière du Sud-Est.

Considérant l'intérêt qu'il y aurait à favoriser les internes de 4e année des hôpitaux de Facultés qui désirent compléter leurs études en allant se rendre compte, par un stage dans d'autres hôpitaux de Facultés, des différentes méthodes employées, notamment dans l'art chirurgical et dans les spécialisations.

Emet le vœu :

Que les administrations hospitalières des villes de Facultés veuillent bien faciliter, dans la mesure du possible, leurs internes de 4e année désirant faire un stage dans d'autres hôpitaux de Faculté, en s'entendant entre elles pour la prise en subsistance de ces internes pendant la durée de leur stage, et en leur accordant des bourses de voyage.

Ce projet nous semble heureux, dit le *Concours médical* ; il est indispensable de donner, aux futurs praticiens, le maximum de facilités pour l'augmentation de leur bagage scientifique : ce sont les malades qui en bénéficieront.



Les derniers Livres parus

L'asthme. Etiologie, pathogénie et traitement, par le Dr Moncorgé, ancien interne des hôpitaux d'Alger et de Lyon, médecin-consultant au Mont-Doré. (Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine). 4e édition, un vol. in-8 carré, 272 pages, 12 fr.

L'asthme considéré autrefois comme une entité nosologique bien définie n'est plus, aux yeux de la clinique actuelle, qu'un symptôme, un syndrome. Il touche maintenant à toute la pathologie ; son horizon s'est considérablement agrandi, partant son importance et son intérêt. Les travaux de Richet sur l'anaphylaxie, de Widal sur la colloïdoclasie, ont apporté à la question un nouvel intérêt, et éveillé de nouvelles curiosités. L'auteur s'emploie à ajuster les données cliniques de ces dernières années aux récentes conceptions biologiques, et à les faire entrer, les unes et les autres, dans le cadre d'une théorie pathogénique générale.

L'éternel litige des soins aux pensionnés

M. Emmanuel Brousse, député, a exposé à M. le ministre des pensions le cas où les symptômes inscrits en qualité de diagnostic sur un carnet de mutilé laissent le choix entre diverses interprétations différentes et a demandé si le médecin traitant, seul directeur du traitement, est obligé de faire payer au mutilé visite et médicament lorsque la commission de contrôle du département refuse les autorisations nécessaires au traitement malgré l'évidence de la bonne interprétation faite par le médecin traitant.

Voici la réponse du ministre :

La commission tripartite départementale est chargée de statuer sur les demandes de payement sous réserve du recours des intéressés devant la commission supérieure.

Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 50 – 20 MAI 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)



Voici un fou à gauche qui a fait énormément parler de lui. Vous vous souvenez de cet américain nommé Thaw dont la jalousie avait fait un assassin et qui fut interné. Taw, malgré ses protestations, resta sept ans dans un Asile d'aliénés. C'est la durée de son internement qu'il exprime ici avec les doigts devant le tribunal de Philadelphie où sa mise en liberté vient d'être décidée. — A droite, le Docteur Cunnings, directeur de l'Ecole dentaire de Boston, utilisant une lampe à vapeur de mercure pour le traitement, préconisé par lui, de la pyorrhée dentaire.



A gauche, le Professeur Fernando de Babiera (1), opérant à la clinique de gynécologie de la Faculté de médecine de Madrid, aidé par le Docteur Luis Recassens (2). (Photo *Laboratorio*, Barcelone). — A droite, le Docteur Curtis Muncie, de New-York, dont nous avons annoncé le voyage en Europe, faisant à Paris, une démonstration de sa méthode de reconstruction de la trompe d'Eustache.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

M. le Professeur Charles RICHET a présenté à la dernière séance de l'Académie des Sciences une note importante sur un nouveau traitement de la tuberculose, par le jus de viande pur, sec et cru : c'est ce qu'il appelle la « nouvelle zomothérapie »

M. le Professeur Charles Richet a présenté à la dernière séance de l'Académie des Sciences une note importante sur un nouveau traitement de la tuberculose, par le jus de viande pur, sec et cru : c'est ce qu'il appelle la nouvelle zomothérapie.

M. le Professeur Charles Richet a rappelé à l'Académie des Sciences qu'il avait démontré avec Héricourt que la viande crue protège toujours les chiens tuberculisés contre l'infection tuberculeuse. Tous les chiens tuberculisés nourris avec le jus de viande survivent. Aucun des chiens nourris autrement ne survit. L'expérience est d'une netteté éclatante.

Mais, pratiquement, cette méthode ne peut être appliquée à l'homme, car l'obtention du jus de viande en quantité suffisante est si laborieuse et si difficile, que le jus de viande extrait au moyen de presses ménagères n'a jamais pu permettre une zomothérapie intégrale. Il faut donc que, par des procédés industriels, on puisse se procurer de grandes quantités de viande desséchée.

Cependant, M. le Professeur Charles Richet a pu, pendant la guerre, réaliser réellement la zomothérapie, grâce à la générosité de M. Charles Latham et à la sagacité de M. Justin Godard. M. le Professeur Charles Richet a pu, en effet, à l'hôpital de la Côte Saint-André (Isère) traiter par la zomothérapie, 250 malades tuberculeux, ayant tous des bacilles de Koch, et étudier ainsi cette nouvelle méthode thérapeutique.

Les résultats ont été décisifs : 101 malades ingérant du jus de viande desséché (ou zomine) ont eu tous, sauf trois ou quatre exceptions, une amélioration étonnante de leur état général. Ils ont augmenté en moyenne de 25 grammes par jour pendant deux mois, tandis que 150 malades tout à fait comparables, ont pendant ce temps, diminué de 5 grammes par jour : ce qui fait une différence de 30 grammes par jour, soit de 1.800 grammes en deux mois.

En étudiant d'une manière approfondie les processus suivant lesquels se fait cette réparation de l'organisme tuberculeux, M. le Professeur Charles Richet a pu prouver que c'était par la reconstitution du tissu musculaire que la tuberculose avait désorganisé.

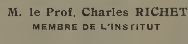
Le muscle de bœuf cru se transforme facilement en muscle d'homme, mais s'il est cuit, cette assimilation intégrale ne peut plus se faire. Le malade qui ingère du jus de viande cru, fixe de l'azote et de l'acide phosphorique. En même temps, la force musculaire mesurée à l'ergographe ou au dynamomètre, augmente parallèlement à l'augmentation du poids corporel. Ainsi, l'expérimentation est confirmée par une observation clinique rigoureuse.

L'alimentation de choix dans la tuberculose est la viande crue ; or, comme on ne peut ingérer des quantités suffisantes de viande crue, celle-ci doit être remplacée par le jus de viande, lequel en possède toutes les vertus thérapeutiques, et qui peut être ingéré à très fortes doses sans aucun inconvénient. M. le Professeur Charles Richet en a fait prendre, pendant 9 jours, 100 grammes par jour.

En outre, ce n'est pas seulement pour la guérison de la tuberculose commençante que le jus de viande a une efficacité incontestable. Il donne des forces aux organismes débilités chez les enfants anémiques ; dans les convalescences il est l'aliment vraiment normal.

Ici encore, M. le Professeur Charles Richet, en a donné la preuve saisissante par l'expérimentation directe. Des chiens normaux, nourris à la viande crue seule, gardent une magnifique santé, tandis que les chiens nourris avec de la viande cuite seule, meurent après un mois et demi à peine. La viande crue et le jus de viande, constituent l'aliment physiologique par excellence, qui a été celui de nos millions d'ancêtres. Dès que la maladie a frappé l'organisme, il est essentiel de revenir à l'aliment normal.

Si M. le Professeur Charles Richet n'a pas présenté ses expériences plus tôt, c'est qu'il a fallu attendre qu'on pût préparer industriellement le jus de viande desséché et pur auquel il a donné le nom de zomine.



M. le Prof. Charles RICHET
MEMBRE DE L'INSTITUT

Interview de M. le Professeur Charles Richet

Nous croyons devoir publier ici l'interview que M. le Professeur Charles Richet a consentie à nous donner à propos de la note ci-dessus à l'Académie des Sciences. Comme cette conversation a été familière et que nous ne la reproduisons peut-être pas assez exactement, d'avance, nous lui demandons pardon des omissions ou des inexactitudes dont nous nous déclarons seul responsable. Il nous paraît cependant que dans l'ensemble nous avons fidèlement reproduit la pensée et les paroles du maître.

— Voulez-vous me permettre de vous demander quelques détails sur votre communication ? Elle a, comme vous le pensez, provoqué quelque émotion dans le public médical et même dans le public extra-médical. Aussi les lecteurs de notre journal seront-ils très reconnaissants si vous consentez à nous donner quelques éclaircissements.

— Ainsi, c'est une interview que vous me demandez. Vous savez, mon cher Crinon, que je ne les aime guère. Et, si je ne vous connaissais pas depuis très longtemps, je ne consentirais pas à vous parler ainsi de moi, estimant que j'ai dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire.

— On ne dit jamais tout, surtout quand il s'agit d'une œuvre qui, à ce qu'il semble, sera de grande portée, puisque les faits indiqués par vous vont contribuer à la lutte contre la tuberculose.

— Vous savez que le principe en est déjà ancien ; ce que je publie en 1924 n'est que le développement de ce que j'avais dit en 1902.

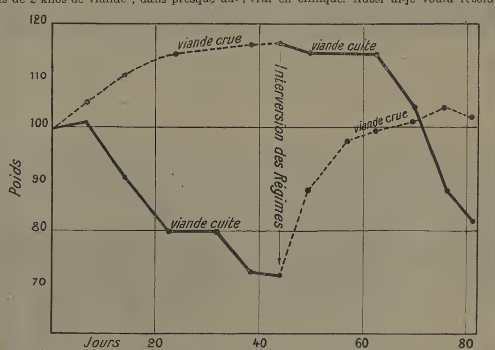
— Très respectueusement, je ne suis pas de votre avis. En 1924, vous avez pu rendre pratique une méthode qui était plutôt théorique que pratique jusqu'à présent. Ainsi vous croyez avoir terrassé le monstre ?

— Voilà de grands mots que j'abandonne aux charlatans. Assurément, la tuberculose, c'est le monstre. Mais il n'est pas terrassé. Tout au plus puis-je prétendre qu'on lui a apporté quelque dommage. A une condition cependant, c'est qu'on ne se contentera pas de demi-mesures, *d'à peu près* thérapeutiques et qu'on suivra scrupuleusement les enseignements précis et impératifs de la thérapeutique expérimentale.

— Ce qui nous a tous un peu surpris c'est que, quoique physiologiste et non médecin, vous vous êtes — comment dirais-je sans vous froisser, mon cher maître — aventuré dans la clinique ?

— Tout simplement parce que, croyant solidement à la thérapeutique et à l'expérimentation, je ne voulais pas voir la thérapeutique expérimentale déshonorée par des applications cliniques hâtives et imparfaites. En 1902, avec mon fidèle Héricourt, j'ai démontré que les chiens tuberculisés survivent tous et toujours quand on leur donne du jus de viande, et qu'ils meurent tous et toujours quand ils reçoivent une alimentation autre. Alors, j'ai voulu tout de suite voir appliquer à l'homme ces beaux résultats thérapeutiques. Mais on n'a pas su, on n'a pas voulu le faire... et je reconnais qu'il y avait des difficultés presque insurmontables. Rien n'est plus long et plus difficile que d'extraire le jus de 2 kilos de viande ; dans presque aucun ménage on ne consent à faire cette laborieuse opération. Pourtant c'est au moins le jus de 2 kilos de viande qui est nécessaire dans les cas de tuberculose avérée. Et dans les ménages on se contentait de 200 à 300 grammes de viande. C'est ridiculement peu. C'est absolument insuffisant.

Bien entendu, je ne parle pas de certaines préparations pharmaceutiques dans lesquelles le jus de viande vrai se trouve en proportion notoirement trop faible.



Ce schéma démontre l'heureuse influence de la viande crue dans l'alimentation.
Ce graphique est extrait de l'ouvrage *La nouvelle Zomothérapie*, Masson, éditeur, que tout lecteur de l'*Informateur Médical* peut recevoir gratuitement en nous renvoyant la carte postale encartée dans ce numéro.

Le sabotage de la Zomothérapie

« Donc, aussi bien par les préparations pharmaceutiques que par les presses ménagères, on avait *saboté la Zomothérapie*. J'ai voulu réagir, convaincu jusqu'aux moelles d'une part que la tuberculose est une maladie redoutable, d'autre part que ce qui est vrai en expérimentation est vrai en clinique. Aussi ai-je voulu résolument étudier moi-même sur les malades tuberculeux l'effet thérapeutique du jus de viande.

» Je n'aurais pu le faire, si je n'avais eu un double et précieux appui — celui de deux amis généreux à qui, comme de juste, je dédie mon livre « *La Nouvelle Zomothérapie* ». Je veux parler de M. Charles Latham, qui consenti à faire les frais considérables de cette coûteuse expérience, et de M. Justin Godart, alors chargé du service de santé, qui m'a envoyé, pour m'assister dans cette laborieuse et délicate recherche, deux de mes jeunes amis, excellents médecins.

» J'ai passé en 1916-1917 une année entière à cette étude. J'ai vécu comme un cénobite dans une petite cellule de l'hôpital Sanatorium de la Côte Saint-André (Isère), faisant tout le jour des pesées de malades, des analyses d'urine, des digestions artificielles, des mesures dynamométriques et ergographiques, en un mot de la thérapeutique clinique expérimentale.

— Est-ce que c'étaient des malades gravement atteints ?

— Tous étaient en instance de réforme et tous avaient des bacilles de Koch. Nous laissions de côté ceux qui n'avaient pas ce caractère spécifique de la tuberculose.

Le traitement fut rapidement décisif.

Le poids corporel a augmenté, l'appétit a augmenté, les forces musculaires ont augmenté, et cela, pendant un mois, deux mois, trois mois quelquefois. Sans doute au bout de deux mois on ne peut prononcer pour la tuberculose le mot de guérison, mais j'ai le droit de constater que l'amélioration fut éclatante.

» Les augmentations de poids que nous avons constatées sur les malades traités par la Zomine ont été très notables. Il y eut même un malade qui en deux mois et demi avait augmenté de 14 kilos, et, pourtant, il avait des bacilles de Koch dans les crachats, et tous les symptômes cliniques d'une tuberculose confirmée.

— Puisque, dès les premiers jours de 1918, vous aviez de si beaux résultats, pourquoi ne les avez-vous pas communiqués dès ce moment !

— Vous me forcez, mon cher Crinon, à me répéter. Je ne voulais pas qu'on recommençât en 1917 le *sabotage* de la Zomothérapie, comme en 1903. Alors, il fallut attendre qu'on pût préparer industriellement de grandes quantités de jus de viande crue, total, pur, sec, de manière que dans chaque famille ce traitement pût être suivi. Or cette zomine c'est du vrai jus de viande. La viande n'a subi aucune modification. Tout de suite après la mort de l'animal, elle a été congelée ; on ne la décongèle que pendant le temps très court qu'il faut pour en exprimer le jus aux environs de 0 degré. Ce jus est complètement desséché à une température voisine de 0 degré, il n'a donc pas été altéré. Une fois desséché, il est inaltérable et se conserve très bien pendant des semaines et même des mois. Redissous dans l'eau, il a gardé le goût savoureux de la viande fraîche.

L'action de la zomine

— Son ingestion à haute dose n'a aucun inconvénient ?

— Je ne lui en connais pas. Chez deux malades atteints d'entérite tuberculeuse à *demi-fébrile*, j'ai constaté que non seulement la diarrhée n'était pas améliorée, mais même qu'elle s'aggravait. La conclusion est très simple et un enfant la comprendrait ; c'est qu'il ne faut pas donner de la Zomine aux malades atteints d'entérite et de diarrhée. Chez les gens bien portants, la Zomine donne des forces quand on est fatigué et dissipe la fatigue. C'est un remède héroïque contre l'épuisement musculaire. J'ai même pu démontrer par quel mécanisme.

— Pouvez-vous me l'exposer sans entrer dans des détails trop techniques ?

(Voir la suite page 3).

La Zomothérapie est efficace contre la tuberculose si elle est réellement faite

(Suite de la page 2)

— Je ne peux que redire ce que j'ai déjà dit à l'Académie des sciences. Ma démonstration se fonde sur quatre développements parallèles :

« 1° Le poids du corps augmente.

» 2° Les forces musculaires, mesurées soit à l'ergographe, soit au dynamomètre, augmentent.

» 3° Une certaine quantité d'azote est fixée par l'organisme.

» 4° Une certaine quantité d'acide phosphorique est fixée par l'organisme. »

— Me permettez-vous de reproduire dans notre journal quelques-unes des photographies qui démontrent cet étonnant parallélisme ?

— J'y consens volontiers, car les étonnants graphique (comme vous dites) sont tellement instructifs qu'ils dispensent presque de toute autre explication. Notez bien que ce parallélisme ne peut s'expliquer que par la reconstitution du tissu musculaire. Le poids du corps augmente, fait incontestable. La fixation d'azote augmente, fait non moins incontestable. Or, la fixation de l'azote ne s'explique que par le croît du tissu musculaire. Les examens dynamométriques et ergométriques en apportent l'absolue confirmation.

— Si j'ai bien compris ce que vous avez dit en des termes un peu techniques à l'Académie, le muscle de l'homme se répare parce qu'on lui donne du muscle de bœuf non altéré par la cuisson.

La viande crue est l'aliment normal

— C'est cela même. La viande cuite est, un aliment je ne dis pas détestable, mais insuffisant. La viande cuite, aliment unique, c'est la mort à brève échéance. Tout le monde a été surpris de l'expérience que j'ai indiquée, la plus démonstrative peut-être de toutes celles que j'aie jamais faites et sur laquelle je reviendrai sans doute quelque jour ; car j'ai de bien belles photographies à présenter. Des chiens, même non tuberculeux, nourris exclusivement à la viande cuite meurent tous au bout de un mois et demi environ. Ceux, au contraire, qui furent exclusivement nourris à la viande crue sont au bout de ce temps dans un état de santé magnifique pour l'agilité, l'amour, la beauté, le travail, la gaieté. Nul contraste n'est plus saisissant que ces deux groupes de chiens.

— Je me souviens, en effet, que vous avez appelé l'aliment cru, l'aliment normal.

— Et c'est une des idées qui me sont le plus chères. Pendant des milliers de siècles, les êtres vivants ont vécu, et bien vécu, sans faire cuire les aliments. Nos lointains ancêtres, une fois qu'ils ont eu le feu, s'en sont servis pour dégrader la chair musculaire. Au lieu de prendre de la chair crue qui s'assimile vite et complètement, ils ont disloqué ce magnifique aliment par la chaleur qui coagule les albumines, détruit les vitamines, décompose les acides aminés indispensables.

» L'homme bien portant résiste tant bien que mal ; mais, s'il est malade, fatigué, anémié, tuberculeux, alors l'alimentation normale devient nécessaire. Il faut bien qu'il répare son muscle et il ne peut le réparer rapidement que s'il s'alimente avec du vrai muscle, c'est-à-dire du muscle cru, ou plutôt avec du jus de viande ; car notre appareil digestif ne peut, comme celui du chien, dissoudre et assimiler des quantités suffisantes de muscle cru. Le jus de viande est le reconstituant du muscle.

— En définitive, ce qui est très compréhensible, vous croyez fermement au succès de ce que vous appellez la « Nouvelle Zomothérapie » ?

— Oui, mon cher Crinon, très naïvement j'y crois ! Je suis persuadé que la Zomothérapie, et — qui sait ? peut-être une nouvelle méthode générale d'alimentation — sauvera des existences humaines. Oh ! certes, j'aurais pu à mon vieil âge m'endormir dans une molle oisiveté, ne pas affronter une lutte.

« Je ne l'ai pas fait, car j'ai vu flotter devant moi deux images, deux grandes et nobles images que j'ai adorées toute ma vie et que j'adore encore : l'humanité et la science ».

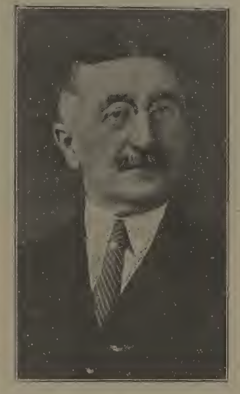
J. Crinon.

Puisque l' « INFORMATEUR MEDICAL » vous intéresse, abonnez-vous pour six mois en envoyant la somme de 6 francs au compte chèques postaux : Paris : 433.28.

UNE HEUREUSE INITIATIVE

Les journées médicales de Toulouse

M. le Professeur E. Bardier, de Toulouse, nous dit ce que sera cette réunion qui aura lieu en juillet et qui connaîtra certainement un très vif succès.



M. le Professeur Bardier, de Toulouse

Le 21 mai 1922, à la séance annuelle de l'Association des médecins de la Haute-Garonne, j'eus l'occasion de rendre compte en ces termes du banquet auquel je venais d'assister, à Paris, à l'occasion de l'assemblée gnérale de l'Association des médecins de France :

« Au cours du banquet de clôture de cette assemblée générale, nous avons été heureux de voir groupés autour d'une même table, sous la présidence de M. le ministre de l'Hygiène, M. le Président de l'A. G., M. le Président de l'Union des Syndicats et M. le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

» C'était la représentation symbolique de tout le corps médical français. Magnifique exemple de l'union qui doit exister entre tous les groupements de la grande famille médicale comme entre tous ses membres ! Et, à l'heure des toasts, est revenu dans mon esprit le souvenir d'un rêve que je faisais naguère de voir se produire périodiquement des assises médicales régionales, où se rencontreraient, dans une même manifestation, nos sociétés scientifiques professionnelles et de bienfaisance. J'entrevoyais aussi, à cette occasion, une participation universitaire sous forme de démonstrations scientifiques et cliniques dont l'intérêt serait considérable.

» Et je me serais gardé d'évoquer aujourd'hui ce souvenir pour ne pas mériter le reproche de laisser vagabonder mon esprit dans le domaine des chimères et des illusions si je ne savais que dans quelques jours seront organisées à Bruxelles une série de journées médicales qui vont revêtir le caractère d'une grande solennité. Songeons aux heureux résultats d'une telle initiative et souhaitons que le succès qu'elle mérite en favorise le développement en France... »

Si ce rêve est en train de devenir une réalité à Toulouse, c'est grâce à des circonstances qui me sont étrangères et dont la prochaine Exposition des pays latins a été la cause déterminante.

Il faut s'en féliciter, car cette manifestation comporte une réelle importance. Elle est, en tous cas, très représentative des tendances modernes de l'interpénétration scientifique. Plus que jamais on éprouve, aujourd'hui, la nécessité de se tenir au courant des nouvelles découvertes. Nos journaux médicaux se chargent, pour une part, d'en assurer la propagation. Mais ce n'est pas assez. Ils ne satisfont pas entièrement la curiosité des travailleurs, hommes de laboratoire ou praticiens. Les uns et les autres tiennent non seulement à connaître les résultats généraux énoncés, mais ils veulent aussi se mettre au courant de la technique, pénétrer la pensée intime des auteurs, les voir, si possible, dans leurs propres milieux et les entendre eux-mêmes exposer leurs travaux.

Certes, tous nos congrès répondent, en grande partie à ces diverses nécessités. Il semble tout de même qu'à côté d'eux il y ait place pour d'autres manifestations plus générales, capables de favoriser la diffusion des idées et des faits nouveaux et la mise en valeur de centres de recherches et d'instruction médicale.

L'initiative de Bruxelles est, à cet égard, tout à fait remarquable. D'emblée elle a connu un très grand succès, auquel nous applaudissons de tout cœur.

Il nous a paru que cet exemple méritait d'être suivi, et Toulouse, dont l'Exposition des pays latins va prochainement ouvrir les portes, a tenu à déclencher le mouvement en France. L'idée a trouvé un écho des plus sympathiques auprès de l'éminent doyen de notre Faculté de médecine, M. le professeur Abelous. Accueillie par tous avec la plus grande faveur, elle a tout naturellement fait son chemin. Sous les auspices de la Faculté et du corps médical toulousain, un comité composé des représentants autorisés de toutes les sociétés scientifiques, professionnelles et de bienfaisance de Toulouse et du département, ainsi que du corps de santé militaire, travaille activement à la préparation des Journées médicales, qui auront lieu du 10 au 13 juillet prochain.

Quatre grandes conférences seront faites par d'éminentes personnalités médicales spécialement invitées à cet effet. Des visites et démonstrations auront lieu au cours de ces Journées dans les établissements hospitaliers et universitaires de Toulouse. A cette occasion, chaque société médicale, scientifique ou professionnelle tiendra une séance solennelle. Enfin, il sera créé une société d'hydrologie et de climatologie.

Les congressistes seront reçus officiellement au Capitole, le jeudi soir 10 juillet, par M. le maire de la ville de Toulouse, à la Faculté de médecine, le vendredi après-midi, par M. le doyen. A 20 heures, soirée de gala. Le lendemain soir, 12, banquet par souscriptions.

Enfin, le 14 juillet, un voyage à Luchon et Superbagnères clôturera ces Journées médicales.

Le Comité d'organisation vient d'adresser un pressant appel aux médecins de Toulouse et du département en les invitant à s'associer les premiers à cette manifestation d'activité médicale et d'expansion régionale, à laquelle ne manqueront pas d'adhérer tous ceux des autres départements, qui, sous la bannière du régionalisme, ont à cœur de défendre les intérêts moraux et intellectuels de Toulouse, ainsi que ceux de la région économique dont elle est la capitale. Je crois pouvoir affirmer que cet appel sera entendu.

Pr Bardier,

Secrétaire général des Journées médicales toulousaines.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur G. Vrigny et Mme, née Delarue, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Bernard.

— M. Pierre Gérard-Marchant, interne des hôpitaux, et Mme, née Giraud, font part de la naissance de leur fille, Claude, 18 avril.

— Le docteur René Bénard, médecin des hôpitaux, et Mme, annoncent la naissance le 5 mai, de leur fils, Henri-Maurice, sixième enfant.

Mariages

— Récemment a été célébré, à Nice, le mariage de Mlle Danielle Langa-Rascano, fille de S. Exc. M. Langa-Rascano, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Roumanie, avec M. L. Foveraud de Croiselet, docteur en médecine, fils de M. Foveraud de Croiselet, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, et de Mme Foveraud de Croiselet, née Blachère.

— Au mariage de Mlle Sultana Sadoun avec M. René Louis, chevalier de la Légion d'honneur. Les témoins étaient, pour la mariée : le président Bouchardon, officier de la Légion d'honneur : et, pour le marié : le professeur Cunéo, officier de la Légion d'honneur, agrégé d'anatomie à la Faculté de Médecine.

Nécrologies

— On annonce la mort du médecin inspecteur A. Pierrot, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Menton.

— On annonce, de Montpellier, la mort de M. Henri Bertin-Sans, professeur honoraire à la Faculté de Médecine.

Le défunt, qui était âgé de quatre-vingt-treize ans, laisse d'importants ouvrages sur l'hygiène sociale.

— On annonce la mort du docteur Relle, maire d'Anzin.

— Du docteur Villebois-Mareuil, ancien député de la Mayenne.

— Du docteur Henry Parent, ancien président de la Société d'Ophtalmologie de Paris, décédé à l'âge de 75 ans.

— On nous prie d'annoncer la mort du docteur Ernest Wickersheimer, médecin honoraire du lycée Janson de Sailly, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 73e année.

— Nous apprenons la mort du docteur Antony, médecin inspecteur du cadre de réserve commandeur de la Légion d'honneur, décédé, à Nyons (Drôme), à l'âge de soixante-quatorze ans.

Le docteur Antony avait été médecin chef du Val-de-Grâce et directeur du service de santé du 6e corps d'armée.

— On annonce la mort de M. Emile Boucard, père du président à la Cour, beau-père du docteur André Thomas, médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

— Le docteur et Mme Mimin, M. Jacques Mimin, font part de la mort de Mme veuve Mimin, leur mère, grand'mère. Les obsèques ont eu lieu le 8 mai, à Cuchery (Marne) dans la plus stricte intimité.

Ce numéro de l' « INFORMATEUR MEDICAL » est tiré à 33.000 exemplaires. Il est envoyé à tous les médecins et pharmaciens de France.



Le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Toulouse

LE MOUVEMENT THÉRAPEUTIQUE

Le traitement de la cirrhose atrophique du foie

M. le Prof. Chauffard vient de déclarer à l'Académie de médecine que la cirrhose du foie était devenue beaucoup plus fréquente. Il est opportun de parler du traitement de cette affection.

La cirrhose du foie, sclérose atrophique du foie (Laënnec) fut longtemps considérée comme une maladie au-dessus des ressources de notre art, dit le professeur A. Robin. Ce n'est guère qu'au début du dernier siècle que commencèrent des essais thérapeutiques. En 1831, Chrétien, de Montpellier, dans un mémoire sur l'ascite, rapporta certains cas de guérison par le régime lacté. Bientôt des observations analogues étaient publiées par Lancereaux, Semmola (de Naples), Troissier, Créquy, Cournmont, Abadie, etc.

La cirrhose du foie est donc curable. A quel moment et par quels moyens ?

Il est évident qu'elle n'est plus curable à sa dernière période, les lésions étant trop avancées pour qu'on puisse prétendre autre chose que calmer la souffrance et retarder la terminaison fatale dans une certaine mesure. C'est seulement à la période initiale, ou peut-être à la seconde période qu'on peut agir.

Si on envisage la cirrhose de Laënnec, non pas au point de vue doctrinal, ni sous le rapport des lésions anatomo-pathologiques, mais simplement à celui des faits cliniques, on voit qu'elle évolue en trois périodes : la première peut être appelée prœ-cirrhotique, la seconde prœ-ascitique, la troisième période de l'ascite.

Les signes d'une cirrhose au début

La phase prœ-cirrhotique comporte cinq groupes symptomatiques : 1° les troubles gastriques ; 2° les troubles hépatiques ; 3° les troubles nerveux ; 4° les troubles cutanés ; 5° les troubles urinaires.

Il y a presque toujours, au début de la cirrhose du foie, des troubles gastriques. Extérieurement, ils se manifestent par l'augmentation de l'appétit, une langue propre contrastant avec des digestions mauvaises, des aigreurs, brûlures et crampes d'estomac survenant trois ou quatre heures après le repas.

Le foie est sensible à la palpation et même à la percussion.

Le visage, les conjonctives ne sont pas précisément ictériques, mais la face prend un aspect jaune terreux, de même que le voile du palais (jaune palatin).

Le malade éprouve un état de faiblesse qui n'est pas en rapport avec son alimentation. Il a de la tendance au sommeil après les repas, des sensations de refroidissement des extrémités, une tendance à l'hypochondrie.

Les urines ne sont pas très colorées encore ; cependant de temps à autre elles se chargent d'urobiline et d'uroérythrine, ce qui leur donne une coloration rouge brique. A cette période, la base du traitement classique, admis par tous, c'est le régime lacté absolu.

En ce qui concerne les médicaments, les avis diffèrent d'après les théories suivies. Ceux qui croient à l'action des toxines intestinales, comme Charrier, font de l'antisepsie de l'intestin. Ceux qui rattachent les troubles morbides à l'insuffisance hépatique, donnent les stimulants du foie, au premier rang desquels on peut citer le calomel et la *Boldine*. D'autres, considérant la diminution des urines comme le symptôme dominant, prescrivent, à l'exemple de Chauffard, la *Théobromine* ou, comme Millard, l'acétate et le nitrate de potasse, et les laxatifs répétés, l'*Aloïne* par exemple, en raison de son action stimulante sur le foie et la sécrétion biliaire.

Les signes de la cirrhose à la période prœ-ascitique.

A la période prœ-ascitique, les crises gastriques s'atténuent, mais il y a un état nauséeux et des pituites glaireuses.

Le foie est toujours douloureux à la pression, mais son volume varie, il présente des alternatives de diminution et d'augmentation, quelquefois il est douloureux spontanément.

L'abdomen se ballonne par tympanisme.

La rate, qui dans la première période n'était pas augmentée de volume, devient perceptible à la palpation. Le teint devient de plus en plus terreux. Le malade maigrit. Il a souvent des épistaxis, surtout de la narine droite.

L'urée baisse.

De l'œdème apparaît souvent aux membres inférieurs.

Un deuxième symptôme de très grande valeur est la dilatation des veines abdominales qui prennent, autour de l'ombilic, cet aspect désigné sous le nom de tête de Méduse. La circulation veineuse se rétablit aussi par les veines du cardia et de l'œsophage, d'où des varices œsophagiennes et des hematémèses, et par les veines mésaraïques, ce qui explique la fréquence des hémorroïdes chez les malades atteints de cirrhose hépatique.

Le foie maintenant est franchement diminué de volume, il disparaît sous les fausses côtes ; quand on parvient à le palper par le procédé bi-manuel, on trouve que sa consistance est devenue dure et ligneuse.

On constate aussi, à cette période, l'hypertrophie de la rate, qui doit tenir surtout à l'augmentation de la pression et de l'activité macrophagique de cet organe.

Il n'y a pas encore d'ictère, il y a souvent urobilinurie et dépôts uratiques. L'urée tombe à 9 et 15 grammes ; 0,30 par kilogramme.

Le chimisme stomacal se caractérise par la diminution et la disparition de l'acide chlorhydrique libre.

Les malades tombent dans une véritable asthénie nerveuse. Ils ont de l'insomnie, du prurit, etc., troubles qu'on a rapportés à l'hépato-toxémie.

La nutrition générale est profondément atteinte. Le teint est terreux, la peau sèche, écailleuse. De petites varicosités se détachent sur les pommettes. Les muscles s'atrophient, le malade maigrit et la maigreur des membres contraste étrangement avec l'abdomen énorme.

Comment on lutte contre la cirrhose et la façon d'être utile au malade

A sa première période, la cirrhose est constituée par des lésions d'ordre essentiellement congestif avec néoformation commençante du tissu conjonctif ; à cette première période, la cirrhose est susceptible de guérir. Une fois achevée l'organisation du tissu congestif néoformé, on se trouve en présence d'une lésion hépatique contre laquelle, bien entendu, il serait illusoire de penser réagir cliniquement, de façon à amener une guérison intégrale, une *restitutio ad integrum* qu'aucun médicament ne peut procurer. Mais même à cette période, le clinicien peut encore être utile à son malade en lui administrant un traitement susceptible de rétablir l'activité des portions du tissu hépatique normal qui ont échappé à la néoformation du tissu conjonctif, comme le cas se produit toujours pour des parties plus ou moins considérables de l'organe.

Dans l'état actuel des connaissances médicales, le médicament qui répond le mieux à cette indication de réveiller l'activité du tissu hépatique sain et de multiplier cette activité est la *Boldine*. Il résulte, en effet, des recherches de physiologie expérimentale, que la *Boldine* possède une action toute spéciale sur le foie, les fonctions hépatiques et la sécrétion de la bile. Ces propriétés physiologiques la désignaient donc naturellement à l'attention des cliniciens pour les utiliser dans les divers états caractérisés par un trouble fonctionnel ou une altération histologique de cette glande.

La formule sous laquelle la Boldine doit être prescrite de préférence est le *Granule de Boldine Houdé* à 1 milligramme.

La dose initiale devra être de 4 à 6 granules par jour si cela est nécessaire et l'on persévérera, car la plupart des affections où la Boldine est utile sont des affections chroniques ou à marche lente, et dans ces états aucun médicament ne peut agir s'il n'est administré pendant un temps assez long pour qu'il puisse modifier l'organe malade.

NOUVELLES BRÈVES

— Le docteur Luis Ortega a été élu doyen de la Faculté de Médecine et Pharmacie de la Havane.

Deux sœurs jumelles, âgées de quatre-vingt-douze ans et qui avaient toujours vécu ensemble dans un petit village du Yorkshire, sont mortes à cinq minutes d'intervalle.

Milan est depuis peu de jours le siège d'une nouvelle université qui comprend les quatre facultés. Le premier recteur en est M. le docteur Mangiagalli. Le docteur Mangiagalli est un des gynécologues les plus appréciés de la péninsule.

Les bains de boues de Saint-Amand-les-Eaux



Ce vaste édifice en rotonde est bâti sur pilotis au-dessus des boues radioactives. Les orifices circulaires que vous apercevez sont ceux des piscines individuelles dans lesquelles les baigneurs se tiennent debout — cette station étant rendue sans fatigue par la poussée des boues qui s'exerce de bas en haut.

Le traitement par les boues thermales, communément appelé fangothérapie, est encore trop négligé en France : le fait est d'autant plus surprenant que notre pays possède à cet égard des ressources incomparables. Alors que les stations étrangères utilisent un mélange artificiel d'humus malaxé avec l'eau des sources, toutes nos stations spécialisées possèdent des boues naturelles dont la supériorité s'accuse encore par nos connaissances présentes sur les propriétés éminentes, mais fragiles, de l'émanation radio-active.

La Station de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), à égale distance de Paris et Bruxelles, entièrement reconstituée à la suite des dévastations commises par l'ennemi, mérite à cet égard de retenir tout particulièrement l'attention en raison d'un dispositif véritablement unique qui permet d'obtenir le maximum d'efficacité.

En dehors des trois grandes sources (Grand Bouillon, Vauban, Evêque d'Arras), qui débitent à raison de 1.800 litres par minute une eau thermale sulfatée bi-carbonatée calcique d'une radio-activité absolument remarquable (76,8 milli-microcuries par litre de gaz spontanés à l'émergence), une infinité de petites sources venues des profondeurs baignent et détrempent la nappe des boues, où elles viennent concentrer toutes leurs propriétés et qu'elles transforment en une masse onctueuse, très riche en sulfures et en soufre naissant et présentant elle-même une radio-activité notable : émanation de radium en milli-microcuries par litre égale à 10,10, double de celles des boues analogues les plus riches.

Or, la Rotonde Vauban, vaste édifice circulaire, est bâtie sur pilotis au-dessus du bassin des boues, qu'elle recouvre complètement. L'intérieur de cette rotonde, comme le montre la photo ci-dessus, est divisé en 150 cases distinctes par des cloisons qui s'enfoncent de 1 m. 80 dans la tourbe et constituent ainsi, en sens vertical, dans la nappe de boues elle-même une série de petites piscines individuelles, isolables à volonté par des rideaux, dont chacune est réservée à un baigneur pendant la durée de sa cure. Les malades, immergés dans la station debout, sont soutenus par la poussée des boues s'exerçant de bas en haut avec une telle commodité que la durée d'application peut être très prolongée et qu'il est possible de graduer toute une gamme d'effets thérapeutiques.

L'action physiologique des bains de boues ainsi donnés comporte de multiples éléments : thermiques, chimiques, radio-actifs, se résumant en un double effet de résolution locale et de stimulation générale qui s'exerce donc à la fois sur les symptômes et sur le terrain.

L'indication primordiale est *le rhumatisme chronique sous toutes ses formes* (rhumatisme cliniquement secondaire ou rhumatisme déformant progressif du type Charcot) et *la goutte*, dans l'intervalle des poussées articulaires. *Les névrites et les névralgies*, tout particulièrement *les sciatiques*, sont également l'objet des améliorations les plus rapides et les plus frappantes. Les lésions qui accompagnent les *troubles circulatoires chroniques des membres inférieurs* consécutifs à la phlegmatia alba dolens, œdème, raideurs articulaires, troubles nerveux surajoutés, les *séquelles douloureuses des affections gynécologiques* passées à la phase torpide ou subsistant après la cure chirurgicale s'atténuent remarquablement. Dans toutes ces affections, il n'est pas de thérapeutique qui donne une proportion plus grande de résultats favorables.

C'est pourquoi notre station septentrionale de Saint-Amand, si hautement recommandée avant la guerre par MM. les professeurs Huchard, Grasset, Duret, Ausset, et préconisée à nouveau depuis la guerre par MM. Florand, médecin de l'hôpital Lariboisière, les professeurs agrégés Rathery, de Paris, M. Piéry, de Lyon, E. Duhot, de Lille, et bien d'autres, est appelée à reprendre rapidement toute son activité et à devenir la capitale des rhumatisants.

NOS HOTES

Dans quelques jours doivent arriver à Paris, revenant du Congrès d'immigration de Rome, les professeurs Lopez del Valle et Domingo Ramos, délégués officiels du gouvernement cubain. A cette occasion, le comité Joaquir Albarran, offrira un dîner en leur honneur.

Est également attendu à Paris, le docteur Antonio Vidal beau-frère du professeur Araoz Alfaro, directeur de l'Hygiène en Argentine.

Viennent d'arriver à Paris vingt médecins colombiens au nombre desquels, les professeurs Calixto Torres, Miguel Canales, etc.

Une affaire de carnets médicaux à Montpellier

M. Taichère, docteur pharmacien a été renvoyé par M. Gaud, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'escroquerie au préjudice de l'Etat et d'infraction aux décrets et lois sur les substances vénéneuses.

Puisque l'« INFORMATEUR MEDICAL » vous intéresse, abonnez-vous pour six mois en envoyant la somme de 6 francs au compte chèques postaux : Paris : 433.28.

Ce numéro de l'« INFORMATEUR MEDICAL » est tiré à 33.000 exemplaires. Il est envoyé à tous les médecins et pharmaciens de France.

L'arrestation de M. le Professeur Soubeyran

Les journaux ont rendu compte avec un désordre de détails tendancieux de l'arrestation de M. le professeur Soubeyran, de Montpellier.

Dans cette affaire, il nous semble que, selon son excellente habitude, la magistrature a mis quelque empressement à priver de sa liberté un inculpé qui ne songeait pas le moins du monde à fuir. Au demeurant, cette inculpation exige toutes les réserves.

Il s'agit de la disparition d'une collection particulière de dessins dont le professeur Soubeyran se serait rendu acquéreur par un tiers. Celui-ci, contrairement à ce que pensait le Dr Soubeyran, n'était nullement chargé d'effectuer cette vente. D'où la plainte du propriétaire de la collection.

Pourquoi le magistrat a t-il porté tous ses souspçons sur le professeur Soubeyran qu'il considère comme l'instigateur du vol ? C'est ce que nous saurons peut-être un jour, mais c'est ce qui n'apparaît point dans les détails qui sont donnés sur cette affaire.

Nous nous promettons de revenir sur ce sujet. Qu'il nous suffise, une fois de plus de signaler le danger qu'il y a pour un médecin à être mêlé, de près ou de loin, à une affaire litigieuse. Il semble, en effet, que le titre de docteur en médecine, ou mieux encore la profession de médecin, attire immédiatement la suspicion chez certains esprits.

Des médecins visitent les stations thermales de la Corse

La mission d'études aux stations hydro-minérales de la Corse est arrivée via Nice. En débarquant à l'Ile-Rousse, un train spécial l'a conduite à Ponte-Leccia, où elle a été reçue par M. Valabrègue, sous-préfet de Corte, représentant le préfet de la Corse ; le docteur Zuccarelli, président du Syndicat d'Initiative ; les docteurs Dufour et Orsini, représentant le corps médical.

Là les médecins prirent place à bord d'auto-cars et continuèrent leur route à travers un pays qu'ils ont déclaré enchanteur.

A Piedicroce, le docteur Maufredi et M. Filippi, maire, leur firent un accueil des plus chaleureux. Le professeur Rathery, de Paris, prend la parole pour faire les éloges de la Corse. Le docteur Maufredi, M. Vallabrègue répondent par des allocutions senties aux paroles du professeur Rothéry.

M. le professeur Carnot remercie ensuite les orateurs et la population et promet d'être le grand avocat des eaux d'Orezza, à son retour à Paris.



M. LE PROFESSEUR CARNOT

Nous avons pu joindre M. le professeur Carnot au retour de son voyage en Corse.

Il voulut bien nous dire l'admirable richesse de ce pays en sources thermales, mais il ne nous cacha pas que tout restait à faire pour leur exploitation. « Sans doute, dit-il. il y a, dans cette île, des médecins au dévouement expérimenté qui pourraient prendre en mains l'utilisation de ces richesses thermales, mais il faudrait qu'ils soient secondés et, jusqu'alors, ils n'ont trouvé ni de près ni de loin les encouragements qui leur sont indispensables. »

Deux médecins sont demandés par la direction du Service de santé au Maroc

Les candidats devront prendre un engagement d'un an renouvelable. Traitement annuel, 14.500 francs ; logement, 3.000 à 3.600 francs ; indemnités diverses. Pour tous autres renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Ecole de médecine, au Palais du Pharo.

Ce numéro de l' « INFORMATEUR MEDICAL » est tiré à 33.000 exemplaires. Il est envoyé à tous les médecins et pharmaciens de France.

Un incident au Congrès d'Ophtalmologie

A l'occasion du Congrès d'ophtalmologie, une exposition avait été organisée qui réunissait quelques constructeurs français dans le grand vestibule de la Faculté de Médecine de Paris.

Les établissements Adnet avaient placé au-dessus de leur stand un calicot de fortes dimensions sur lequel une inscription en lettres énormes attirait l'attention des visiteurs sur les instruments ophtalmologiques « Carl Zeiss ». Les dimensions de cette publicité parurent au Doyen de la Faculté un peu trop indiscrètes pour les locaux où elle était faite et il en exigea la disparition. Plutôt que d'accéder au désir du Doyen, la maison qui exposait les appareils Zeiss préféra quitter l'exposition et faire distribuer un prospectus à la porte du Congrès.

Cet incident fut vivement et diversement commenté.

MÉDAILLE D'OR DES ÉPIDÉMIES

La médaille d'honneur en or des épidémies est accordée, à titre posthume, à M. le médecin-major Ludrot (Louis), chargé du service médical de l'annexe d'Aïn-Sefra, décédé des suites du typhus qu'il a contracté dans l'exercice de ses fonctions.

C'est un membre de l'Académie de médecine qui présidera la séance de rentrée de la Chambre des Députés

M. le professeur Pinard, qui vient d'être réélu et porte allègrement ses 80 ans passés, est le doyen de la Chambre des députés. A ce titre, il présidera la séance de rentrée de la nouvelle Chambre.

Très entouré et très félicité à la dernière séance de l'Académie de Médecine, M. le professeur Pinard ne cacha pas sa joie d'avoir à présider une séance aussi solennelle que celle de notre nouveau Parlement. Toutefois, il ne voulut faire connaître à personne les directives de son discours ; mais pour qui connaît le zèle d'apôtre qu'a apporté l'illustre professeur depuis des années dans la défense des théories qui lui sont chères, on devine ce que sera l'allocution présidentielle du 3 juin prochain à la Chambre des députés.

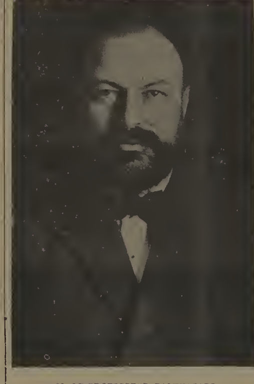
Puisse cette allocution être entendue avec un peu d'attention.

Puisque l' « INFORMATEUR MEDICAL » vous intéresse, abonnez-vous pour six mois en envoyant la somme de 6 francs au compte chèques postaux : Paris : 433.28.

Interview de M. le Professeur Balthazard

Nous avons questionné M. le professeur Balthazard sur le point de droit que constitue l'interdiction de l'exercice de la médecine pour les condamnés de Marseille.

« Cette interdiction, nous dit M. le professeur Balthazard, est légale, elle est prévue par la loi de 1892 sur l'exercice de la médecine.



M. LE PROFESSEUR BALTHAZARD

» L'exercice de la médecine est un privilège et, pour des motifs qui sont prévus par la loi, la suspension de ce privilège est possible. Or, les faits qui sont reprochés aux médecins marseillais et pour lesquels ils ont été condamnés rentrent précisément dans la catégorie des faits prévus.

» Sans doute, on peut remarquer que si le législateur a entrevu la possibilité d'interdire l'exercice de la médecine aux médecins, il n'a pas songé à interdire l'exercice de la pharmacie aux pharmaciens. Et l'on a pu constater que, dans le jugement de Marseille, les pharmaciens condamnés continueraient à gérer leur officine, tandis que les médecins étaient privés du droit d'exercer leur profession.

» Cette différence d'appréciation entre les médecins et les pharmaciens mérite que, tôt ou tard, on s'y arrête, et le jugement de Marseille fortifiera la thèse de ceux qui demanderont l'égalité des peines entre les pharmaciens et les médecins.

On nous annonce beaucoup d'insuline

L'Académie de Médecine a reçu, en effet, du ministère de l'Hygiène :

1° Une demande de M. le docteur Roussel, de Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de fabriquer et de mettre en vente : 1° une insuline injectable extraite du pancréas d'animaux de boucherie et dénommée « Insulyl du Dr Roussel » ; 2° un produit réalisé sous la forme d'une solution titrée à 4 unités par centimètre cube ;

2° Une demande formulée par M. Henri Rogier, docteur en pharmacie à Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de fabriquer et de mettre en vente un produit dénommé « Insuline Rigier » ;

3° Une demande des Etablissements Byla, à Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de fabriquer et de mettre en vente : 1° un produit injectable dénommé « Insuline Byla » ; 2° deux produits injectables dénommés «Adrénopituine Byla » et Pituitobine Byla ».

Les candidatures à l'Académie de médecine

M. le professeur Serono, de Rome a adressé à l'Académie une demande de candidature au titre de membre correspondant étranger dans la quatrième division.

M. le docteur Armand-Delille pose sa candidature à la place de membre titulaire vacante dans la IIIe section.

M. le docteur Sabrazès, de Bordeaux, pose sa candidature au titre de correspondant national dans la première division.

PETITES NOUVELLES

A la taverne Pousset, vient d'avoir lieu le dîner semestriel des médecins et pharmaciens de la marine et des troupes coloniales.

La chaire de professeur de chimie, toxicologie et pharmacie est déclarée vacante à l'École d'application du Service de santé des troupes coloniales.

SUR TOUT & DE PARTOUT

Le Comité de la Société belge d'Hydrologie, d'accord avec le Comité permanent des Congrès d'Hydrologie, vient de fixer définitivement la date du prochain congrès. Il se tiendra à Bruxelles, sous la présidence du docteur Modeste Terwagne, les 15, 16 et 17 octobre 1925.

Un concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie s'ouvrira au siège de ladite Ecole, le 20 octobre 1924.

Le prix de médecine navale, pour l'année 1924, a été attribué, ex æquo :

A M. le médecin en chef de 2e classe Oudard et à M. le médecin de 1re classe Jean, pour leur travail en collaboration intitulé « Hydarthroses et hémarthroses. Contribution à l'étude séméiologique du genou » ;

Et à M. le médecin de 1re classe Hamet, pour son manuscrit sur « l'Ecole de chirurgie de la marine de Brest (1740-1798) ».

Un poste de médecin chef de service sera vacant à la colonie familiale d'aliénés d'Ainay-le-Château, à dater du 1er juin 1924.

Un concours s'ouvrira le 6 novembre 1924, devant la faculté de pharmacie de l'université de Paris, pour l'emploi de professeur suppléant d'histoire naturelle à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le registre d'inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

La réunion de l'Union Fédérative des médecins de la réserve de l'armée territoriale, qui est une séance de l'Ecole d'instruction annexe du Service de santé, a eu lieu le 19 mai 1924, au cercle militaire, à Paris.

La conférence fut faite sur le sujet suivant : « La visite d'incorporation », par M. le médecin-major de 1re classe Boyé ; « La visite médicale journalière dans les corps de troupe », par M. le médecin principal de 1re classe Visbecq.

Un concours s'ouvrira le 17 novembre 1924, devant la faculté de médecine de l'Université de Nancy, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Il est ouvert au ministre de la marine, sur le chapitre 23 : « Service des hôpitaux, matières », du budget de l'exercice 1923, un crédit de 27.500 fr., applicable aux dépenses d'entretien de l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux.

Un concours s'ouvrira, le 6 novembre 1924, devant la faculté de pharmacie de l'université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de physique et chimie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours.

Le registre d'inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

LA MÉDECINE AU PALAIS

L'AFFAIRE DES CARNETS MÉDICAUX DE MARSEILLE

LE JUGEMENT

(*De notre correspondant*)

Professeur Gustave Cousin, 6 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 4 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 3.461 francs envers l'Etat, 300 francs envers l'Union fédérale et 1 franc envers le syndicat des médecins.

Professeur Charles Platon, 6 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 4 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 9.492 francs envers l'Etat, 360 francs envers l'Union fédérale et 1 franc envers le syndicat des médecins.



M. LE DOCTEUR PLATON

Docteur François Isoard, 10 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 5 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 98.732 francs envers l'Etat, 500 francs envers l'Union fédérale des combattants.

Docteur Alfred Cousin, propriétaire de clinique, deux ans de prison, 3.000 francs d'amende, 10 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 133.123 francs envers l'Etat, 2.500 francs envers l'Union fédérale.

Docteur Louis Giraud, deux ans de prison avec sursis, 3.000 francs d'amende, 10 ans d'interdiction de l'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 92.344 francs envers l'Etat.

Gusta Papi, médecin de la même société, six mois de prison avec sursis.

Docteur Henri Benoit-Roux, médecin de la même société, 6 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 10 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 28.299 francs envers l'Etat.

Louis Dianoux, pharmacien, 2 ans de prison, 3.000 francs d'amende et aux dommages-intérêts suivants : 733.768 francs envers l'Etat et 1.500 francs envers l'Union fédérale.

Jules Tranchier, pharmacien, 30 mois de prison, 3.000 francs d'amende et aux dommages-intérêts suivants : 324.029 francs envers l'Etat et 2.500 francs envers l'Union fédérale, solidairement avec les docteurs Goutal et Melkonian.

Docteur Benjamin Goutal, propriétaire de clinique, 15 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 6 ans d'interdiction d'exercice de la médecine et aux dommages-intérêts suivants : 19.000 francs envers l'Etat et 1 franc envers le syndicat des médecins.

Docteur Setrak Melkonian, adjoint du docteur Goutal, 15 mois de prison, 3.000 francs d'amende, 6 ans d'interdiction d'exercice de la médecine, et aux dommages-intérêts suivants : 12.322 francs envers l'Etat et 1 franc envers le syndicat des médecins.

Paul Doumence, premier élève préparateur responsable de la pharmacie Gastinel, 1 an de prison, 2.000 francs d'amende et aux dommages-intérêts suivants : 151.465 francs envers l'Etat et 300 francs envers l'Union fédérale.

Jean-Baptiste Maggio, second élève préparateur à la même pharmacie, 4 mois de prison avec sursis.

Jules Raybaud, pharmacien, 1 an de prison, 8.000 francs d'amende et aux dommages-intérêts suivants : 111.878 francs envers l'Etat et 300 francs envers l'Union fédérale.

Henri Raybaud, fils du précédent, 5 mois de prison et 1.000 francs d'amende.

Paul-André Durand, pharmacien, 18 mois de prison, 3.000 francs d'amende et aux dommages-intérêts suivants : 124.422 francs envers l'Etat et 500 francs envers l'Union fédérale.

La lecture de ce jugement comprenait environ 150 pages.

L'instruction dura plus d'un an, les débats quatre mois et la lecture du jugement presque un jour.

Le jugement estime pouvoir évaluer le préjudice causé à l'Etat à 60 % pour les mémoires des médecins et à 70 % pour les pharmaciens.

Les condamnations sont sévères, elles furent accueillies dans un silence absolu ; dans le public, on les commente diversement.

Presque tous les inculpés ont déjà fait appel, soulevant la question d'incompétence et demandant à être à nouveau jugés par la cour d'assises.

Si les condamnés ne remboursent pas les sommes qui leur sont réclamées ? C'est encore la prison (contrainte par corps).

Une question se pose : *l'interdiction de l'exercice de la médecine est-elle réellement légale ?*

C'est une grave question qui intéresse le corps médical tout entier.

Mais l'affaire du trafic des carnets médicaux menace, non seulement de durer longtemps, mais de s'éterniser.

Quarante dossiers nouveaux sont entre les mains des experts spécialistes.

Des poursuites auront encore lieu contre d'autres docteurs et d'autres pharmaciens.

Une indiscrétion nous permet de signaler que la procédure ne sera pas la même, elle ne sera plus collective, mais deviendra individuelle.

Nous pouvons affirmer que ce que l'on appelle vulgairement la deuxième charrette ne commencera, par suite des vacances du tribunal, que vers le 1er novembre. — R. Z.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de séro thérapiehémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.

NOUVELLES DIVERSES

Mlle de Morny, la fille de la duchesse de Morny, après avoir été en grand danger, vient de subir très heureusement une intervention chirurgicale pratiquée par le docteur de Martel.

M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène a demandé à l'Académie qu'une solution soit donnée dans un bref délai à la demande de reconnaissance comme station climatique formulée par la commune de La Baule (Loire Inférieure).

Société Médicale des Praticiens

A la dernière séance, M. le docteur Maurice a présenté deux cas assez rares de « dents dans les sinus » et ayant nécessité trépanation. L'une, un chicot, fila sous la pince du dentiste, et produisit une sinusite fongueuse. L'autre, une dent de sagesse, poussa dans le sinus, s'enkysta et suppura. On dut extirper la coque kystique intrasinusale. Bons résultats opératoires. Radiographies et coupes très claires ont été montrées par l'auteur.

Le docteur Raymond Petit a relaté l'observation d'une « rupture traumatique transversale du rein sans hématurie ». A la fin de décembre, la malade tombe dans un escalier, se heurte violemment à la région lombaire gauche. Pas de troubles urinaires, pesanteur dans la région. Au début de février, crise douloureuse subite. La néphrectomie montre un rein coupé en deux. Les suites de l'opération ont été normales ; dans la suite, grossesse normale, accouchement normal d'un enfant bien constitué et bien portant.



Le prix des consultations médicales au Maroc

Les prix de la consultation et de la visite médicales applicables au Maroc, au titre de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919, modifié par la loi du 21 juillet 1922, sont fixés comme suit, dans les conditions déterminées par l'article 60 du décret du 25 octobre 1922 susvisé :

Consultation, 7 fr.
Visite, 8 fr.

Les travaux du Congrès de médecine légale

Présidence de M. le Dr Charles VALLON

Lundi 26 mai (institut médico-légal, place Mazas). — Matin : 9 heures. Séance d'ouverture du Congrès.

1° Discours du président du Congrès ;
2° Discussion du rapport du docteur Vervaeck : « Le traitement de tous les criminels dans le cadre pénitentiaire ».

Soir : 15 heures (Institut Médico-légal).
1° Suite de la discussion du rapport du docteur Vervaeck : professeur Henri Claude ;
2° Le travail pénitentiaire : professeur Héger-Gilbert (Bruxelles) ;
3° Professeur Ley (Bruxelles) : Les épileptiques en prison ;
4° Docteur Vermeylen : L'examen mental des délinquants par la méthode psycnographique ;
5° Docteur Tysebaert : L'application de la méthode psychographique à la prison de Forest (Bruxelles).

20 h. 45 : Réception par Mme Ch. Vallon et le président du congrès à l'Hôtel Lutétia (boulevard Raspail), réception à laquelle sont invités tous les membres du congrès et leurs familles.

Mardi 27 mai (Institut Médico-légal). — Matin : 9 heures.
1° Discussion du rapport des professeurs Verger et Lande : « Tabès et accidents du travail » ;
2° Professeur Henri Claude : De la nécessité absolue du traitement précoce et judicieux des névroses traumatiques.

Soir : 15 heures. — Séance de communications.
1° Professeur Balthazard : Détermination spectrométrique du coefficient d'empoisonnement dans l'intoxication oxycarbonée ;
2° Professeurs Etienne Martin et Valandru : L'expertise médico-légale dans les cas d'intoxication par les vapeurs nitreuses ;
3° Professeur Balthazard : Un cas d'intoxication par les vapeurs d'acide nitrique.

17 heures : Séance extraordinaire de la Société de Médecine légale.

Mercredi 28 mai (Institut Médico-légal). — Matin : 9 heures.
1° Discussion du rapport des professeurs Pierre et Lucien Parisot : « Etude médico-légale des formes rares ou anormales de l'hymen » ;
2° Professeur Etienne Martin : La technique d'examen de l'hymen dans les expertises médico-légales.

Soir : 15 heures. — Réunion de l'Association des médecins-experts de France (Institut Médico-légal).

CENTRES ANTICANCÉREUX

Le Ministre de l'Hygiène a approuvé le règlement administratif concernant l'organisation et le fonctionnement du centre régional contre le cancer de Rennes.

M. Laffurgue, professeur d'hygiène à la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, est nommé chef du service d'hygiène sociale, dont la création est autorisée au centre anticancéreux de cette ville.

Le banquet des internes et anciens internes des hôpitaux de Marseille

L'Association des internes et anciens internes des hôpitaux a donné son banquet annuel dans les salons de la Cigale.

Parmi les convives, avaient pris place : M. le docteur Charles Mattei, président de l'Association ; M. Ponthieu, vice-président ; M. le docteur Olmer, président du syndicat des médecins de Marseille ; M. le docteur Castueil, président du Comité médical ; M. Martin Laval, secrétaire général ; M. Caudières, secrétaire adjoint ; M. Massad, trésorier ; MM. les docteurs Aubert, de Vernéjoul, Gaston, Arnaud, Avérinos, Tristant, Reboul-Lachaud, Zuccarelli, conseillers de l'Association.

On remarquait dans l'Assistance diverses personnalités du corps médical, les docteurs Reynès, Pieri, Victor Aubert, etc.

Au champagne, des discours furent prononcés par M. le docteur Mattei, M. le docteur Jules Roux, doyen des sociétaires, Mlle Certonciny, la première interne femme admise dans les hôpitaux de Marseille.

Informations Diverses

M. le ministre du Travail et de l'Hygiène a adressé à l'Académie :

1° Un certificat de puisement concernant un troisième prélèvement d'eau minérale effectué à la source à Saint-Jean-Louise », à Vals-les-Bains (Ardèche) ;
2° Un certificat de puisement d'un troisième prélèvement effectué à la source « Marie-Claire », à La Bégude, près de Vals (Ardèche).

Par arrêté du ministre du travail et de l'hygiène en date du 7 mai 1924, l'emploi de commissaire du Gouvernement près l'établissement thermal de Néris (Allier), a été supprimé, en exécution de la loi du 18 avril 1924, autorisant la cession, par l'Etat, à la ville de Néris, de l'établissement thermal de cette commune.

L'Association de la presse médicale française organisera en 1926, au moment du congrès latin de médecine, un congrès des associations de la presse médicale latine.

M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène a transmis à l'Académie : Une demande formulée par M. le Docteur Grimbert (de Paris), en vue d'obtenir l'autorisation de fabriquer et de mettre en vente un collo-vaccin antituberculeux, ainsi qu'une demande formulée par M. Roux, de Saint-Germain-les Fossés (Allier), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, comme eau minérale naturelle, l'eau d'une source dite « Fabuleuse », située à Saint-Yorre (Allier).

Le professeur d'Arsonval a présenté, à l'Académie des Sciences, un important mémoire des docteurs Maxime Ménard et Foubert, chef et assistant d'électroradiologie à l'hôpital Cochin, qui ont traité, avec un plein succès, par les rayons ultra-violets, des trajets fistuleux, en un laps de temps variant, selon les cas, de une heure et demie à quatre heures au maximum.

Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES. — Imp. R. GUILLEMOT et L. de LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes | BI-MENSUEL ILLUSTRÉ | Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

1924
TROISIÈME ANNÉE | N° 51 — 5 JUIN 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97

L'ACTUALITÉ MÉDICALE DEVANT L'OBJECTIF



Le Congrès d'ophtalmologie qui vient de se tenir à Paris fut particulièrement important tant à cause du nombre de ses congressistes que par le caractère des questions discutées. Au cours de ce Congrès eut lieu la réception de M. le Professeur Schweinitz de Philadelphie qui est représenté en bas et à droite pendant la lecture de son discours. Au-dessus, la séance d'ouverture du Congrès. — En bas et à gauche M. le Professeur Schweinitz ayant à sa droite M. Dor (légèrement en arrière), M. le Professeur Roger, doyen de la Faculté de Paris (au premier plan), et M. le Professeur de Lapersonne (le dernier à gauche de la photo). — Au-dessus et à gauche M. le Professeur Pinard (au centre) qui a présidé la séance de rentrée de la Chambre des Députés.

Photos *Informateur Médical*

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

LE TRICENTENAIRE DE SYDENHAM

L'Académie de médecine, fidèle à ses traditions, n'a pas voulu laisser cet anniversaire sans le commémorer.

M. le Prof. Chauffard, ancien président de l'Académie, a prononcé l'éloge de celui qu'on a appelé l'Hippocrate anglais.

Thomas Sydenham naquit à Wynford Eagle, dans une vieille demeure où depuis longtemps vivait sa famille, petite maison grise, pittoresque, toute vêtue de lierre, et dont le pignon central portait un aigle de pierre qui rappelait les armoiries des Sydenham.

A dix-huit ans, il est envoyé à Oxford, mais ses études devaient être profondément troublées par les discordes politiques.

Oxford, au cours de la première guerre civile, se déclare pour le roi Charles Ier, et



Photo *Informateur Medical.*

M. le Professeur CHAUFFARD

Sydenham est obligé de le quitter au bout de deux à trois mois, pendant l'été 1642 ; nous le retrouvons en 1644 dans l'armée parlementaire.

Thomas Sydenham de retour à Oxford, probablement en 1646, reçoit le grade de bachelier en médecine le 16 avril 1648.

Mais ce cours régulier d'études est bientôt interrompu par la seconde guerre civile, commencée en 1650 lors du débarquement de Charles II en Ecosse, et en 1653 le bachelier en médecine est devenu le capitaine Thomas Sydenham. Quand se termina ce nouvel épisode de sa vie militaire, à quelle époque Sydenham revint-il à Oxford ? Nous l'ignorons, et savons seulement qu'en 1655 il renonce à sa place de fellow à All Souls', qui exigeait le célibat ; il se marie, et commence dès lors sa vie médicale, s'intallant en 1656 dans le quartier de Westminster, où sa première cliente paraît avoir été une femme hydropique dont il rapporte l'histoire dans son *Traité de l'Hydropisie*. Il était, du reste, dans des conditions peu légales de pratique, n'étant pas licencié en médecine, mais en ces temps troublés il n'était pas seul dans ce cas, et bien des cours d'études étaient restés incomplets.

C'est vers cette époque, et probablement en 1659, que se place un épisode de la vie de Sydenham particulièrement intéressant pour nous, son voyage à Montpellier. Bien que la chose ne soit pas absolument prouvée, il semble bien, d'après les témoignages contemporains, que Sydenham traversa la France pour se rendre à la célèbre Faculté de Montpellier, où il connut et suivit un médecin alors très renommé, Barbeyrac, dont Locke, l'ami de Sydenham, disait qu'il n'avait jamais vu deux hommes aussi semblables d'opinions et de caractères que Sydenham et Barbeyrac. Barbeyrac était avant tout un clinicien, peu faiseur de théories, et préconisant les méthodes thérapeutiques les plus simples. C'était un fervent des doctrines hippocratiques fidèlement conservées à Montpellier, alors que l'Ecole de Paris se laissait égarer par l'humorisme chimérique de Galien.

En 1661, Sydenham reprend sa pratique médicale à Londres, et, le 25 juin 1663, il obtient du Collège royal des médecins la licence de pratique, après avoir subi les trois examens réglementaires. Il n'arriva jamais au grade plus élevé de fellow, d'autant qu'il ne prit son grade de docteur qu'en 1676 à Cambridge, à l'âge de cinquante-deux ans, et vingt-huit ans après son grade de bachelier. Heureusement que pour produire sa grande œuvre scientifique il n'avait pas attendu son dernier diplôme !

Sydenham vécut d'une vie troublée à ses débuts par les discordes civiles de son temps, mais qui ensuite fut la vie la plus calme, la plus droite, toute de désintéressement et de dévouement, toute de travail. Sydenham ne rechercha ni les honneurs, ni les emplois publics, ni les charges professorales et l'enseignement oral. Il n'eut même pas de service d'hôpital, et ne connut d'autre ambition que de bien examiner ses malades, de les soigner de son mieux, et de porter à la connaissance du grand public médical le résultat de ses observations. Il fut vraiment, et avant tout, un grand praticien.

Le premier souvenir que pour tout médecin évoque le nom de Sydenham, c'est celui de la goutte articulaire.

La description qu'il en a donnée, si belle que Lasègue a voulu lui-même en donner la traduction, est devenue si classique que c'est à travers elle, pour ainsi dire, que nous observons nos malades ; c'est avec les yeux de Sydenham qu'aujourd'hui encore nous voyons nos goutteux. C'est ce *Traité de la Goutte* de Sydenham que Trousseau qualifie de « merveilleuse monographie, tout à la fois si courte et si complète ». « Traduisez, dit-il, encore, dans ce qu'on appelle un langage plus scientifique, l'œuvre de l'Hippocrate anglais, et vous serez surpris, en admirant la description que ce grand homme nous a tracée de la goutte, du peu qu'il a laissé à faire après lui. » Sur le terrain de l'observation clinique, ces paroles restent toujours vraies. En peu de pages, tout est vu, tout est dit, et sous une forme définitive ; nous assistons vraiment à ce drame douloureux qu'est une grande attaque de goutte articulaire, avec son échéance en janvier ou février, son début brusque et inattendu vers 2 heures du matin, los souffrances si cruelles et si spéciales qu'elle provoque, l'agitation du patient qui cherche dans d'incessants changements de position un soulagement qu'il ne trouve pas. Puis enfin, à l'aube naissante, au premier chant du coq, la douleur s'apaise, devient supportable, jusqu'à ce que la nuit suivante ramène un nouveau paroxysme.

A cette forme régulière, Sydenham ajoute la description des gouttes déformantes à dépôts tophacés, des formes chroniques pouvant aboutir à l'impotence fonctionnelle, des misères innombrables qui peuvent assaillir le goutteux ; en outre, dit-il, « l'esprit n'est pas moins malade que le corps, il est en proie à la colère, à la crainte, au chagrin et à toutes les passions de cette nature, dont la faiblesse où il est réduit par la maladie le rend très aisément susceptible ».

Heureusement pour le pauvre goutteux qu'il est et pour ses confrères en maladie, Sydenham ajoute ceci : « Mais ce qui doit me consoler ainsi que les autres goutteux qui n'ont ni grand bien ni grand génie, c'est que des rois, des princes, des généraux d'armée, des amiraux, des philosophes, et plusieurs autres hommes illustres, ont vécu et sont morts de la sorte. En un mot, la goutte a cela de particulier, qu'on ne trouvera presque dans aucune autre maladie, c'est qu'elle tue plus de riches que de pauvres, et plus de gens d'esprit que de stupides. » Petite consolation d'amour-propre, et qui ne compense guère les souffrances du goutteux.

Cette goutte, qu'il connaissait si bien, comment Sydenham conseille-t-il de la traiter ?

Il récuse immédiatement trois médications alors fort en honneur, la saignée, les purgations, les diaphorétiques. Ce qu'il faut faire d'après lui, c'est rétablir les fonctions digestives par l'administration de nombreuses plantes qu'il associe en électuaire. En outre, diminuer le nombre des repas, faire usage de la diète lactée, se coucher de bonne heure, surtout en hiver, et se lever de grand matin, chercher la tranquillité de l'âme, mais prendre un exercice quotidien et modéré, monter à cheval, par exemple, enfin s'abstenir des plaisirs vénériens, telle est l'hygiène que Sydenham conseille aux goutteux, et l'on ne saurait en contester la sagesse.

Dernière prescription : pour le goutteux, la meilleure boisson ne doit, dit-il, « ni s'élever à la générosité du vin, ni descendre à la débilité de l'eau ». C'est la petite bière qui convient le mieux, et elle était alors plus faible que de nos jours. « Voilà, ajoute-t-il enfin, tout ce que j'ai découvert jusqu'à présent sur la manière de traiter la goutte. Si l'on m'objecte qu'il y a beaucoup de remèdes spécifiques contre cette maladie, j'avoue sincèrement qu'ils me sont inconnus, et je crains fort que ceux qui les vantent ne soient aussi ignorants que moi. En vérité, c'est une chose bien triste de voir la médecine, le plus noble de tous les arts, ainsi déshonorée par l'ignorance ou la mauvaise foi de certains écrivains qui remplissent leurs livres de remèdes frivoles, car, dans presque toutes les maladies, on ne manque jamais de trouver des gens qui ont, disent-ils, des secrets admirables pour les guérir, et tous ces secrets ne sont, au fond, que des bagatelles. » Eternelle vérité, et l'humanité n'a pas changé depuis Sydenham !

AU CONGRÈS D'OPHTALMOLOGIE

La réception de M. Schweintiz, de Philadelphie

LE TRAITEMENT DU LARMOIEMENT

Au cours du Congrès d'ophtalmologie qui vient de tenir ses séances à Paris, M. le professeur Roger, doyen de la Faculté de Paris, a reçu M. de Schweinitz, de Philadelphie, qui compte parmi les spécialistes les plus autorisés du monde de l'ophtalmologie. Les photos que nous publions en première page de ce numéro ont été prises au cours de cette solennité. Une plaquette fut remise au savant clinicien américain, au nom du Comité de la Société française d'ophtalmologie, par M. Dor, de Lyon.

Pendant cette séance, M. de Schweinitz fit une très intéressante conférence sur les manifestations oculaires des foyers infectieux que nous résumons ci-dessous :

La relation des foyers infectieux et de beaucoup de maladies oculaires est établie. Dans un certain nombre de cas, la suppression d'une infection chronique locale est suivie, rapidement, ou lentement, de la disparition de la maladie oculaire métastatique. Les éléments microbiens eux-mêmes sont transportés par le courant sanguin jusque dans la région intéressée, et dans la grande majorité des cas, ce sont ces microbes et non des toxines microbiennes indéterminées et incertaines qui sont les agents responsables de l'infection oculaire. Les foyers d'infection sont souvent multiples et la destruction de plusieurs foyers infectieux est nécessaire pour guérir l'œil, et pour éviter les rechutes. De nombreux micro-organismes pathogènes (staphylocoque, pneumocoque, streptocoque, coli-bacille, etc.) sont probablement responsables de ces infections, quoique, dans certains cas, apparaisse une relation définie entre un organisme particulier et une lésion métastatique, par exemple entre le *streptococcus viridans* de l'infection dentaire et l'iritis. Parfois, des zones d'apparence insignifiante servent de portes d'entrée à l'infection et sont tout aussi importantes que celles que l'on envisage d'habitude en premier lieu, à savoir les dents, les amygdales, l'intestin, etc.

Laissant de côté, sans les mentionner de façon particulière, les maladies habituelles du tractus uvéal, l'auteur étudie les altérations séniles de la macula (choroïdite et rétino-choroïdite centrales) et discute leurs relations possibles avec certaines infections non spécifiques de la prostate ou avec d'autres localisations infectieuses. Il rapporte des observations, particulièrement une dans laquelle on suit les premiers signes de l'altération maculaire sénile (période du scotome central pour le bleu jusqu'aux manifestations ultimes de la rétino-choroïdite maculaire exsudative (type H. Coppez et M. Danis) ; il y retrace le résultat de la suppression des foyers infectieux pendant le stade initial, au stade hémorrhagique et au stade d'exsudation.

Ensuite, l'auteur, après une brève allusion à la tendance croissante des médecins de rattacher la sclérose en plaques à une maladie infectieuse et après avoir rappelé la similitude des symptômes oculaires dans cette maladie et dans la névrite rétrobulbaire, discute leur origine infectieuse à point de départ sinusien. Cette hypothèse a été d'abord suggérée par son chef de clinique, Dr E. A. Shumway. Cette théorie est appuyée par l'observation d'un malade que Shumway a suivi pendant neuf ans. Il décrit, alors, différents types de scotome ; ceux de la névrite axiale d'origine sinusienne, ceux de la sclérose en plaques. Puis il montre le rapport d'un foyer infectieux avec la sclérose disséminée en y comparant l'action d'une infection générale. Il suggère que les sinus peuvent être la porte d'entrée mais, en s'appuyant sur quelques observations, il montre que les infections amygdaliennes peuvent être en cause.

L'auteur rapporta aussi quelques cas de névrites optiques du type de la névrite optique infectieuse et qui semblaient se rattacher à une infection dentaire, par abcès apical. Puis il rapporte quelques cas de névrite rétrobulbaire, qui étaient en relation avec des dents à évolution vicieuse et avec des kystes dentaires infectés.

L'orateur rappela brièvement l'opinion des anciens auteurs, Horner et Sachs par exemple, qui pensaient que l'amblyopie tabagique et alcoolo-tabagique ne sont pas dues tant à l'action directe de ces poisons qu'aux troubles variés qu'ils produisent, en particulier au catarrhe gastro-intestinal. Le tube digestif serait le point de départ d'éléments toxiques qui vont intéresser le nerf optique. Il rappela ses travaux personnels et ceux du Dr Edsall et pense que ce côté de la question n'a pas été suffisamment mis en valeur dans ces derniers temps. Il cita à l'appui de cette idée, une observation, prise parmi beaucoup d'autres, et qui montre que cette hypothèse est rationnelle. Il discuta alors la manière dont le tube digestif devient une porte d'entrée de l'infection dans ces circonstances.

La conférence se termina par quelques brèves observations relatives à des maladies de la cornée, qui sont en rapport avec des uréthrites postérieures, non vénériennes, et avec des affections prostatiques.

Une technique chirurgicale efficace contre le larmoiement

On sait le nombre considérable de malades qui souffrent des voies lacrymales, qui pleurent ou dont le sac lacrymal contient du pus. Jusqu'ici dans le cas de larmoiement on sondait les voies lacrymales et le malade continuait à larmoyer ; dans le cas de suppuration du sac en enlevant ce sac, mais le malade avait du larmoiement consécutif car on enlevait une partie des voies lacrymales. Les laryngologistes, par une intervention par voie endonasale, ont amené dans un certain nombre de cas la guérison.

A l'heure actuelle la guérison du larmoiement et de la suppuration est obtenue d'une façon complète et parfaite au moyen d'une opération qu'ont combinée les docteurs Dupuy-Dutemps (oculiste) et Bourguet (laryngologiste).

En quoi consiste cette opération ?

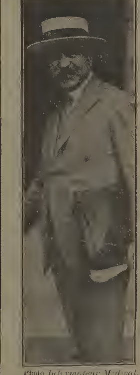


Photo *Informateur Médical.*

M. BOURGUET

Pour la saisir, il faut se demander pourquoi un malade pleure ? Il pleure parce que le canal qui fait communiquer le sac lacrymal avec le nez est rétréci ou oblitéré, et les larmes ne peuvent plus se déverser dans le nez. Il faut donc rétablir cette communication. Pour cela on décolle le sac lacrymal de la gouttière osseuse sur laquelle il repose, on fait sauter au ciseau cette gouttière osseuse et on met à découvert la muqueuse nasale. Puis on fait une incision sur le sac lacrymal, une autre sur la muqueuse nasale. Après quoi, et c'est ce qui fait l'originalité du procédé Dupuy-Dutemps-Bourguet, on suture les lèvres du sac aux lèvres de la muqueuse nasale : on a ainsi une ouverture permanente entre le sac et le nez. On procède comme dans la gastro-entéro-anastomie où les sutures permettent une ouverture durable. Ainsi les larmes continuent à se déverser dans le nez.

Ce procédé a reçu un tel accueil dans le monde oculistique qu'il est employé de plus en plus. Jean Delize, de Nancy ; Duverger, de Strasbourg ; Aubaret, de Marseille ; Moray, Van Lust, à Bruxelles. En Italie aussi. Au Val de Grâce, Worms emploie ce procédé.

Le larmoiement était un cas de réforme. Par cette opération, les cas de réformes seront supprimés.

Maintenant quels en sont les résultats ? Depuis trois ans que les auteurs ont fait connaître leur méthode, ils ont pu suivre leurs opérés et ils ont donné leur statistique au Congrès. La voici. Ils ont opéré 299 cas : sur les premiers 276 cas, ils ont eu 92,3 p. 100 de guérison et dans les derniers 144 cas, 96 p. 100.

De nombreux oculistes français et étrangers, durant le Congrès, sont allés à la Fondation Rotschild et à l'hôpital Saint-Louis, voir pratiquer l'opération connue maintenant dans le monde oculistique sous le nom de *Dupuy-Dutemps-Bourguet*.

Une Élection à l'Académie de Médecine



M. le Docteur Maurice RENAUD
qui vient d'être élu à une grosse majorité
Membre de l'Académie de Médecine

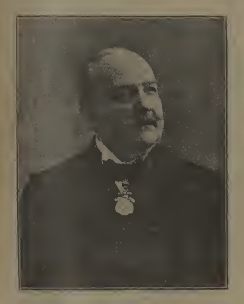
LE MONDE MÉDICAL

NOS HOTES

Deux médecins espagnols les Prof. Vargas et Suner viennent de faire à Paris des conférences très applaudies.

D'accord avec le doyen de la Faculté toujours heureux de resserrer les liens qui unissent entre eux les savants des pays latins, le professeur Nobécourt invita le recteur de l'Université de Barcelone, docteur Martinez Vargas, qui au cours de la guerre et aussitôt après l'armistice vint nous témoigner son amitié et le professeur Enrique Suner de Madrid à donner deux conférences pendant son cours de perfectionnement.

La réception fut enthousiaste et les conférences très intéressantes. Le marquis de Faura, représentant l'ambassadeur d'Espagne, des professeurs de la Faculté de Paris, d'Utrecht, de Lima, de Bogota, nombre de médecins français et étrangers assistèrent à ces trois leçons.



M. le Prof. VARGAS
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BARCELONE

Les professeurs espagnols furent présentés par le doyen qui rappela les travaux de chacun et le développement de la science médicale espagnole depuis la guerre.

Le docteur Martinez Vargas fit une histoire complète de l'arthritisme et on peut dire qu'il n'y a rien à ajouter à son travail qui est le plus complet sur la question ; aussi les applaudissements ne lui furent pas ménagés.

Le docteur E. Suner exposa ses travaux personnels sur la sténose pylorique des nourrissons et obtint un vif succès. A l'issue de sa conférence une surprise lui fut réservée qui l'émut fortement. Le professeur Nobécourt lui offrit le premier exemplaire du livre qu'il vient de publier à la librairie Masson, « Physiopathologie de l'appareil digestif du nourrisson », traduit directement en français par le docteur Suner en collaboration avec le docteur Mathé.

Le docteur Martinez Vargas eut la délicate attention de faire remettre à tous les assistants sa conférence imprimée.

Les professeurs espagnols furent l'objet des plus vives sympathies pendant leur séjour. En leur honneur le professeur et Mme Nobécourt offrirent un dîner auquel assistèrent de nombreux professeurs et pédiatres français ; puis par le docteur et Mme Mathé qui leur servirent des plats et des vins authentiques d'Espagne, ce dont nos compatriotes furent touchés. Ils furent encore reçus par le docteur Voronoff et par le docteur Bandelac, de Pariente, vice-président de l'U. M. F. I. A.

En terminant sa seconde conférence, le docteur Martinez Vargas exprima ses remerciements pour l'invitation flatteuse dont avaient été l'objet les professeurs espagnols, adressa quelques phrases émues au doyen de la Faculté, au professeur Nobécourt, et à l'Union des savants latins, rendant hommage à l'activité que déploie l'Union médicale franco-ibéro-américaine (U. M. F. I. A.) et rappelant que c'est elle la première qui, avec le docteur Eleizegui, assisté du docteur Coca, organisa en 1913 le premier voyage de médecins espagnols à Paris.

Pendant leur séjour, les professeurs espagnols visitèrent le Centre d'hygiène infantile (fondation Parquet) où sont recueillis et soignés les enfants qui, à leur sortie de l'hôpital, ont besoin de régimes et traitements spéciaux.

Les docteurs Martinez Vargas et E. Suner ont été extrêmement touchés de la courtoisie et de la cordialité avec lesquelles ils furent reçus.

Précisément, au même moment, l'Espagne rendait un hommage de sympathie à la science médicale française dans la personne du distingué chirurgien Pauchet qui reçut un accueil enthousiaste à Madrid, Saragosse et Barcelone où il fit des conférences et pratiqua des opérations.

Son voyage avait été organisé par l'U. M. F. I. A. Ces manifestations réciproques, et simultanées ne peuvent que servir la science et nos deux pays. M

Naissances

— Le docteur et Mme Jean Madier sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Claude.

Le docteur et Mme Pierre Barbet ont la joie d'annoncer la naissance de leur 6e enfant, Cécile, 15 mai.

Le docteur et Mme Joseph-Henri Marchand ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille Rose-Marie.

Le docteur A.-M. Vadon, médecin du consulat de France à Hong-Kong, et Mme, née Nativelle, font part de la naissance de leur fille Françoise, Hong-Kong, 6 mai 1924.

Le docteur José Cherfils et Mme, née Dezerville, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille, Marie-José.

Mariages

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Lucile Tinayre, avocat à la Cour, secrétaire de la Conférence, fille de Mme Marcelle Tinayre, avec le docteur Louis Grenaudier, chef de clinique adjoint à la Faculté.

On annonce le prochain mariage de Mlle Joaquina J. Oliver avec le docteur Mario H. Bortegaray.

En l'église Saint-Charles de Monceau a été béni le mariage de M. Roger Dardel, fils du docteur Dardel et de Mme Dardel, décédée, avec Mlle Jacqueline Kraus, fille du docteur et de Mme Eugène Kraus.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Léon Bailby, directeur de l'*Intransigeant*, et M. Henry Japy de Beaucourt ; pour la mariée : M. Francis de Croisset, son oncle, et le docteur Sandral.

Réceptions

Le doyen de la Faculté de médecine et Mme Henri Roger ont offert un dîner aux professeurs américains Young et Beer, qu'accompagnaient leurs femmes.

Soixante convives, parmi lesquels M. Hanotaux, de l'Académie française, représentant l'Association France-Amérique, et Mme Hanotaux ; M. Coville représentant le ministère de l'instruction publique ; Mme Boas de Jouvenel, la « Bienvenue Française » ; le sénateur et Mme Tauflieb, « l'Alsace reconquise » ; le professeur Hartmann, l'Association Française pour le développement des relations médicales avec l'étranger ; MM. Heitz-Boyer et Pasteur Vallery-Radot, la Société Franco-Américaine Pasteur, qu'ils ont fondée.

Nécrologies

— On a le regret d'apprendre le décès de Mme Eugène Bloch, née Amélie Cahen 27, rue J.-J. Rousseau. Les obsèques ont eu lieu le mardi 27 dans la plus stricte intimité. De la part de M. Eugène Bloch, son mari, du docteur et Mme Maurice Salomon.

On annonce le décès de Mme Jules Aron, veuve du médecin inspecteur de l'armée. De la part du docteur et Mme Gustave Weil, du docteur Mathieu-Pierre Weil, médecin des hôpitaux.

On annonce la mort du docteur Adrien Guebbart, professeur à la Faculté de médecine de Paris, décédé jeudi, à Pierrefond, dans l'Oise, à l'âge de 76 ans. Il était le mari de Mme Séverine.

On annonce la mort de Mme Charles Augustins, décédée le 23 mai 1924, à l'âge de 75 ans. De la part du docteur et Mme Georges Paul-Boncour, de M. et Mme Georges Augustins, ses enfants. Suivant la volonté de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Le présent avis tient lieu de faire-part.

On annonce la mort, à Angers, de Mme Verdun Neuville (de Reims), veuve du docteur Ernest Verdun, chirurgien en chef honoraire des hôpitaux civils et militaires de Verdun-sur-Meuse. De la part de ses enfants, M. Marcel Verdun, notaire à Villedommange, près Reims et Mme M. Verdun, le R. P. Maurice Verdun, S. J., docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Hélène Verdun.

Mme Louis Broudic et ses filles, 12, place Denfert-Rochereau, ont la douleur de faire part du décès du docteur Louis Broudic, chevalier de la Légion d'honneur croix de guerre. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

On nous annonce le décès du docteur Jean-Charles Avezou, ancien interne des hôpitaux de Paris, survenu le 13 mai 1924, en son domicile, 12, rue du Renard.

A l'Etranger

La France vient de perdre un de ses amis les plus dévoués et la chirurgie une de ses plus grands gloires par la mort du docteur Ernest Laplace, le célèbre professeur américain de chirurgie, ex-doyen de la Faculté de Philadelphie.

Il était l'auteur de nombreux travaux remarquables de chirurgie et était président du groupe « l'Alliance Française » à Philadelphie. Il venait d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de Pasteur, dont il était l'élève et le collaborateur. Très grand orateur, il s'était entièrement consacré à la cause française aux Etats-Unis, où il a rendu de grands services à la France pendant la guerre. Il laisse une veuve, qui est la sœur du docteur Louis Borsch, chirurgien oculiste à Paris.

Légion d'honnenr

Nous apprenons les nominations au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur de MM. Breucq (Auguste), docteur en médecine, directeur du bureau d'hygiène de Bayonne ; Chevrel (Ferdinand), médecin des hôpitaux de Rennes.

LA DÉCENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Il faut retenir les étudiants dans les Ecoles de médecine

M. le Prof. Pansier, directeur de l'Ecole d'Amiens nous écrit :

« Il est de l'intérêt des débutants de commencer en Province leurs études médicales surtout par ce temps de vie chère = vous avez raison d'insister dans votre journal sur ce point.

« D'autre part, je ne partage pas l'optimisme des officiels pour le prêt d'honneur. Comment un étudiant débutant Docteur en médecine, à 28-30 ans, avec une dette de cette importance pourra-t-il se libérer — autrement que par la dot de sa femme — lésant ses enfants dans le cas de décès peu après ?

« Toutes ces questions doivent être signalées au public médical et j'approuve votre campagne pour donner aux Ecoles de Province l'appui dont elles ont besoin ».

M. le Dr Thierry, nous dit les avantages que trouvent les étudiants à suivre les cours de l'Ecole de médecine de Tours dont il est le zélé directeur.

La « vie chère », dont souffrent actuellement nos grands établissements universitaires, atteint particulièrement les études médicales, qui — plus spécialement appliquées à des connaissances techniques et cliniques — sont de longue durée, et retiennent toute l'activité des futurs praticiens. Un capital de 50.000 francs — qu'engloutissent, à Paris, les six années de préparation au doctorat en médecine — n'est pas à la portée de toutes les intelligences, et constitue un obstacle grave au recrutement d'une profession dont le rôle social acquiert, avec le progrès et les besoins nouveaux, une importance chaque jour plus considérable.

Le public, et en particulier le public médical, doit donc être instruit des avantages matériels et des ressources scientifiques dont les Ecoles préparatoires disposent dans les diverses régions.

Tours, centre touristique, offre aux voyageurs en villégiature — à des prix plus ou moins élevés — le luxe des grands hôtels. Mais l'étudiant trouve dans cette ville des chambres meublées, claires et saines, depuis 70 francs et 80 francs par mois ; de bons restaurants à 3 francs et 3 fr. 50 le repas ; des pensions de famille depuis 12 francs et 15 francs par jour, suivant le confort de la chambre. Le budget annuel de 8.000 francs que strictement Paris exige d'un élève des Facultés, se réduit ici de plus de moitié.

Ces conditions de séjour attirent chaque année à l'Institut d'études françaises de Touraine, plus de 300 étrangers. Elles ne peuvent que concourir à la prospérité d'une Ecole de médecine et de pharmacie dont le nombre d'inscriptions ne cesse pas de s'accroître depuis la guerre et dont l'organisation a constamment été tenue en rapport avec les exigences et l'extension des programmes d'études.

L'enseignement théorique et pratique est remarquablement servi par la proximité de l'Ecole et de l'Hôpital — dont les constructions s'élèvent sur un terrain commun de 5 hectares, à l'extrémité ouest de la ville, en bordure de larges avenues ombragées, en face d'un jardin public que prolonge le Jardin Botanique.

A côté d'un corps principal de bâtiments datant de la fondation ont été édifiés les laboratoires de Physique, de Chimie, d'Histoire naturelle, de Physiologie et d'Histologie.

Les Laboratoires de Bactériologie et d'Anatomie pathologique occupent actuellement un pavillon de l'hôpital ; une construction spéciale est prévue en raison de l'importance croissante des services qu'en attendent les différentes cliniques.

Les cours et travaux pratiques d'Anatomie bénéficient d'une installation nouvelle et luxueuse, établie sur des plans jugés à l'Exposition de Lyon en 1913, comme un modèle du genre.

L'enseignement clinique

L'Hôpital où Bretonneau édifia la doctrine de la spécificité des maladies, entretient le nombre et la variété des services que comporte un mouvement de 2.000 malades.

Cinq cents lits sont partagés par deux services de médecine générale — dont la clinique interne — et par trois services de chirurgie générale — dont la clinique externe. — Une maternité de 100 lits en cours de construction est destinée à la clinique Obstétricale. Les cliniques infantiles médicale et chirurgicale ont le privilège d'occuper une installation exceptionnellement riche et soignée, au milieu d'un parc.

Toutes les spécialités disposent d'un service distinct : voies urinaires et gynécologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, stomatologie, physiothérapie et radiologie, maladies mentales.

Par l'abondance et la diversité de ses ressources hospitalières, l'Ecole de Tours peut assurer un enseignement clinique des plus complets, et satisfaire en même temps à tous les besoins des études anatomiques et biologiques.

Egalement la Pharmacie et le P. C. N. trouvent dans l'organisation des Laboratoires tous les éléments d'une solide et fructueuse préparation. Dès l'application du nouveau régime d'études, l'enseignement a été complété par l'institution d'un cours de parasitologie dont a été chargé un ancien élève du Professeur Blanchard, et par la création d'une chaire de Bactériologie, dont le titulaire a été désigné au concours par l'Institut Pasteur.

Toutes ces mesures et d'incessantes améliorations ont permis de faire face aux difficultés soulevées par l'extension ou programme de la troisième année et de donner aux étudiants les moyens de poursuivre les succès qu'attestent leurs notes d'examen et les premières places obtenues dans les Ecoles spéciales de Lyon et de Bordeaux.

Leur travail est stimulé par la concurrence aux emplois rémunérateurs d'aides d'anatomie et de préparateurs aux différents cours et aux fonctions d'interne et d'externe de l'Hôpital.

Ils ont d'ailleurs pour guides des Maîtres actifs et qualifiés par les marques d'estime et les distinctions dont les hautes sociétés savantes ont honoré leurs travaux, — et pour grands exemples les illustres devanciers Bretonneau, Velpeau, Trousseau, dont le souvenir plaide, avec les résultats présents en faveur d'une Ecole digne d'être secondée dans son tenace et traditionnel effort.

Dr A. THIERRY,
Directeur de l'Ecole de Médecine de Tours.

L'Association Générale des Médecins de France vient de tenir son Assemblée Générale annuelle



M. BELLENCONTRE

Cette assemblée générale s'est tenue à la Faculté de Médecine de Paris, sous la présidence du Dr Bellencontre, dont le mandat était venu à expiration mais qui vient d'être réélu pour une période de 5 ans, président de l'Association Générale des Médecins de France.

MM. Noël Fiessinger et Gaston Roussel ont été élus membres du Comité Général en remplacement des docteurs Helme et Guillon, décédés.

Deux discussions très intéressantes ont eu lieu au cours de cette assemblée, concernant l'ordre de Médecins et le Foyer National des Médecins Français.

Un banquet a clôturé cette réunion annuelle

COMMENT ON PRÉPARE LA ZOMINE

La préparation de ce produit qui permet d'effectuer vraiment le traitement de la tuberculose par la zomothérapie, nécessite un matériel énorme et une surveillance rigoureuse.

La mise au point de l'usine de la zomine a demandé plus d'une année

La préparation de la Zomine comprend trois phases distinctes, comportant chacune des conditions propres de travail, mais l'ensemble des opérations doit être réalisé en suivant des règles d'asepsie, de basses températures et de propreté, dont on ne peut s'écarter un seul instant.

Des installations frigorifiques capables de fournir 375.000 frigories heure, permettent de réaliser le travail à basse température, d'entreposer la viande jusqu'au moment de son entrée en fabrication, dans des chambres frigorifiques, sous un froid de 10° au-dessous de 0 ; de réfrigérer l'eau employée à la préparation de la Zomine et de maintenir tous les appareils à une température maximum de 2°.

Dans le travail et pour les opérations de nettoyage du matériel il est fait usage uniquement d'eau de source stérilisée et réfrigérée. Les bâtiments de fabrication et d'entreposage des viandes sont en béton armé, à doubles parois isolantes, pour pouvoir maintenir dans les salles de préparation une basse température, assurée elle-même par une circulation continue dans de gros tuyaux de saumure réfrigérée à 10 degrés au-dessous de 0. Le sol est cimenté, bitumé et arrosé fréquemment, par pulvérisation, d'eau antiseptique chargée d'aldéhyde formique. Les appareils, les outils de bouchers, les étaux, les canalisations sont chaque jour lavés à la lessive bouillante, rincés ensuite à l'eau stérilisée et aseptisés par injections de vapeur d'eau à 130°.

La réception des viandes

Les viandes, congelées dans le pays d'origine, sont achetées sous la garantie d'un certificat indiquant la date d'abattage, l'état sain de la viande et sa qualité. Elles sont transportées par des cargos spécialement aménagés pour ce transport et pourvus d'une installation frigorifique et qui viennent directement débarquer leurs cargaisons devant le quai même de l'usine de la Zomine à La Pallice. Le déchargement est opéré, par des grues électriques et les viandes conduites immédiatement à l'Entrepôt, sans aucun stationnement à quai.

Entre le moment où les quartiers de viande sont extraits des cales du cargo et celui où ils sont entrés dans les chambres frigorifiques, le laps de temps n'excède pas vingt minutes ; cette condition de rapidité est nécessaire pour éviter tout commencement de décongélation ou d'humidification.

L'entreposage frigorifique

Avant tout entreposage dans une chambre frigorifique, celle-ci a été préalablement aseptisée par un chaulage du ciment des parois, par lavage du sol et par fumigation formogène. Puis, progressivement, la température de la chambre a été descendue à 10° au dessous de 0. La chambre est alors en état de recevoir la viande, et de la tenir emmagasinée jusqu'au moment de son emploi.

De puissants ventilateurs font circuler dans les chambres frigorifiques un courant continu d'air refroidi à — 10° par un passage direct à travers la saumure refroidie à — 18°, afin, non seulement de refroidir l'air, mais encore de le laver, de le débarrasser des miasmes, des poussières et des moisissures, tout en le déshydratant. Ces conditions sont nécessaires pour tenir la viande entreposée dans un parfait état de santé.

La préparation des viandes pour la fabrication de la Zomine

Les viandes destinées à la préparation de la Zomine doivent être débarrassées de la graisse, de la peau, des aponévroses, des nerfs et des os. A cet effet, les quartiers de viande congelée sont soumis à un sectionnement par sciage mécanique, de manière à diviser la viande en morceaux égaux, les morceaux sont reçus dans des chariots métalliques circulant sur un monorail aérien et de suite passés dans la chambre de décongélation, où ils restent déposés sur les chariots suspendus pendant 12 heures. La température de la chambre de décongélation est maintenue à — 5°, au moyen de circulation d'air lavé et désydraté dans de la saumure réfrigérée. Au moyen du monorail, les chariots sont conduits devant des étaux de bouchers pour subir l'opération du parage, laquelle consiste à enlever les suifs, graisses, peaux, os et nerfs, pour ne laisser que le tissu musculaire seul. Ce travail est très important beaucoup plus poussé que dans les boucheries, puisqu'on élimine ainsi jusqu'à 45 p. 100 du poids initial de la viande brute.

La viande parée est alors placée, au fur et à mesure du parage, sur un transporteur à tablier métallique qui la conduit automatiquement dans la salle de préparation de la Zomine. A partir du moment où la viande a touché le transporteur, elle cesse d'avoir contact avec les mains ouvrières, toutes les opérations de préparation deviennent mécaniques et continues.

Extraction du jus de viande frais

Pour réaliser la macération, la viande parée amenée par le transporteur métallique passe automatiquement dans une pulpeuse qui a pour but de réduire la viande en une pulpe très fine. Cette pulpe tombe au sortir de la pulpeuse dans des macérateurs à hélices où elle est triturée mécaniquement avec de l'eau stérilisée et réfrigérée à 1° au-dessus de 0 et, pour maintenir cette basse température pendant la trituration, la cuve des malaxeurs est à double paroi avec circulation de saumure très froide.

Sous l'effet de la macération, la pulpe de la viande cède ses principes solubles et il se forme une pâte homogène qui est passée en continu dans un hydroextracteur centrifuge à panier plein ; sous l'action de la pression exercée par la force centrifuge, la viande se plaque violemment sur les parois du panier plein, tandis que le jus se sépare au centre de l'extracteur sous forme d'une nappe liquide d'une couleur rouge vif, d'où un tube formant succion l'aspire automatiquement et le déverse dans les bacs de jus à filtrer.

Le jus étant extrait, il reste dans le panier de l'hydroextracteur une pâte de viande presque blanche, ayant une texture rappelant celle de la pâte fibreuse de papier. Cette viande épuisée de ses principes solubles est déchargée de l'extracteur et envoyée à une usine indépendante traitant les sous-produits de la Zomine.

La filtration du jus de viande crue

Les jus de viande crue provenant de l'hydroextracteur entraînent avec eux un peu de la graisse interstitielle de la viande qu'il est matériellement impossible d'éliminer par un parage même le plus poussé. Ces jus sont un peu troubles et il est nécessaire de les filtrer avec évaporation. Il est extrêmement difficile de filtrer des quantités importantes de jus de viande crue, en raison de l'état colloïdal du jus, du colmatage des surfaces filtrantes, de la lenteur de la filtration, et des sources de contamination que présentent les filtres et les matières filtrantes.

On utilise pour la filtration des jus de Zomine, des séparateurs centrifuges à grande vitesse, l'un de ces appareils sert à débarrasser le jus de la graisse et des particules solides, le second parfait la filtration et l'épuration du jus. On retrouve, plaqués sur les parois des séparateurs, la graisse, la pulpe très fine de viande, les ferments organiques, tandis que le jus purifié extrait en découle par un tube de succion pour passer dans un bac de réfrigération.

La congélation du jus de viande crue

Entre le moment où la viande parée a été placée sur le transporteur, c'est-à-dire l'instant où commence la préparation de la Zomine et la sortie du filtre du jus de viande crue, le laps de temps écoulé n'a pas excédé 20 minutes et par suite de la continuité des opérations entièrement mécaniques, faites à des températures comprises entre 0 et 2°, les fermentations si préjudiciables à la qualité du jus de viande crue ont été évitées.

Les jus de viande crue ne renferment qu'une assez faible proportion de sucs solubles et pour obtenir la Zomine sèche, le jus doit subir des concentrations successives qui, toutes, doivent être faites non seulement à des températures n'excédant pas 5°, mais aussi à l'abri de l'air. On est donc amené à évaporer sous un vide absolu, avec un apport calorifique qui ne peut être que très faible sous peine de détruire les vitamines et de diminuer les propriétés physiologques de la Zomine.

Les techniciens de la Zomine ont déterminé que le jus dilué de viande crue, à 96 % d'eau, commençait à se congeler à un dixième de degré au-dessous de 0, mais qu'entre cette température et celle —8°, seule l'eau du jus se congelait, tandis que le jus concentré à 10 % restait liquide, interposé entre les cristaux de glace constituée par l'eau seule, et que si l'on soumettait ces cristaux de glace à un essorage centrifuge le jus de viande concentré s'exprimait totalement, dégagé de l'eau congelée.

Cette glace de jus de viande crue est alors passée dans un broyeur spécial pour être réduite en forme de neige constituée par de très petits cristaux, et cette neige est essorée dans une essoreuse centrifuge, d'où le jus épais, d'une belle couleur rouge vif s'écoule dans un bac à réfrigération, tandis que l'eau congelée sous forme de glace, reste d'une couleur d'un blanc immaculé dans le panier de l'essoreuse d'où on l'enlève finalement sous forme de neige agglomérée.

L'évaporation du jus de viande crue

Ce jus concentré va alors subir les opérations d'évaporation, puis de dessication qui vont le transformer en un produit sec, c'est-à-dire, en Zomine. C'est là, la partie la plus délicate de la fabrication. En effet, la température du jus pendant ces opérations ne devant pas dépasser 5°, cette condition impose un vide de 754^em 6 de mercure de pression absolue. Pour réaliser une telle opération, on s'est heurté à l'impossibilité absolue d'utiliser les procédés ordinaires de l'industrie.

L'usine de la Zomine ntilise pour ses évaporations sous vide absolu, des éjectairs du système Bréguet, *spécialement étudiés pour ses besoins*, et capables d'enlever par heure 100.000 mètres cubes de vapeur produite à une température de 5°.

(Voir la suite paje 5).

L'usine de la Zomine à La elle-Pallice



De haut en bas et de gauche à droite : Le déchargement mécanique de quartiers d ngelée. — Aspect d'une chambre frigorifique où est entreposée la viande réservée à la préparation de la Zomine. — La ch congélation et ses transporteurs sur rail suspendu. — Le parage de la viande pour l'enlèvement des os, des peaux, des a t des graisses. — Le sciage ou découpage des quartiers de viande congelée. — Du parage, les morceaux de viande sont autom transportés dans la machine à pulper la viande. — La « pulpeuse » qui réduit la viande en fine pulpe avant la macération. rateur à eau réfrigérée et l'hydro-extracteur centrifuge qui exprime le jus de viande macéré. — Les batteries de filtration d filtre épurateur pour le dégraissage et la clarification des colloïdes. — L'évaporateur continu, sous vide très profond. — La dessication.

...lle-Pallice

...ée. — Aspect d'une chambre frigorifi... ...gélation et ses transporteurs sur rail ...des graisses. — Le sciage ou découpage ...nsportés dans la machine à pulper la ...eur à eau réfrigérée et l'hydro-extrac... ...re épurateur pour le dégraissage et ...essication.

La préparation de la Zomine

(Suite de la page 4)

Comme évaporateurs, l'usine de la Zomine emploie des appareils continus basés sur le principe d'une évaporation continue instantanée ; faisant passer le jus de l'état liquide à l'état sec en moins de 10 secondes. Ils sont constitués par d'énormes cylindres annulaires à circulation d'eau réchauffée sur lesquels le jus à évaporer est projeté sous forme de brouillard ; sous l'influence de cet état extrême de division, et sous l'action du vide absolu régnant dans l'appareil, l'eau s'évapore instantanément sur le cylindre sécheur, en laissant sur celui-ci une très mince pellicule de Zomine, que des dispositifs spéciaux enlèvent de manière continue et sortent de l'appareil sans rompre le vide.

La Zomine sortant des cylindres sécheurs n'est pas absolument anhydre, elle renferme encore 12 % d'humidité, qu'on élimine par une dessication sous vide absolu, dans des récipients placés en batterie et reliés à un collecteur de vide et dans une étuve à vide, pour enlever les dernières traces d'humidité après le broyage du produit.

Le conditionnement

Après dessication, la Zomine est broyée dans un appareil pulvérisateur, à l'abri de l'air, puis séchée à nouveau dans une armoire à vide d'où elle n'est retirée qu'au moment de sa mise en flacon ; le remplissage est effectué mécaniquement par une peseuse électrique, supprimant tout contact avec les mains. Ces flacons sont préalablement lavés et stérilisés.

La visite de l'usine de la Zomine montre que la préparation du produit est réalisée industriellement, d'une manière continue, dans un laps de temps très court, n'excédant pas deux heures, et dans des conditions très rigoureuses d'asepsie et de froid qui permettent seules d'obtenir le véritable jus sec de viande cru, dénommé Zomine, pour l'application de la zomothérapie due aux savants travaux de M. le Professeur Charles Richet.

Thèses de Paris

Lundi 12 mai : MM. Largeau, « L'insuffisance ventriculaire droite » ; Sebag, « Le tibia de l'absence congénitale du péroné » ; Charitch, « Sur un cas d'astragalectomie » ; Comet, « Etude du traitement curiethérapique du cancer du col de l'utérus » ; Noyer, « De l'influence du radium et des rayons X sur la vie du fœtus ; Yotte, « Etude du lupus nasal ».

Mardi 13 mai : Bodson, « Considérations sur quelques cas d'intolérance du bismuth (traitement de la syphilis) ; Schrameck, « Croyance et suggestion » ; Jossand, « Maladies de Parkinson » ; Gopner, « Etude de l'ostéomalacie sénile » ; Mlle Saury, « Etude clinique des néphrites d'origine pharyngée chez les enfants » ; MM. Craffe, « Hypertrophie des glandes salivaires » ; Pichon, « Le rhumatisme cardiaque évolutif » ; Stokman, « Les pleurésies à cholestérine » ; Blamoutier, « Les mouvements antipéristaltiques de l'intestin » ; Ackermann, « Le pouls anacrote ».

Jeudi 15 mai : Reudon, « Etude de la tuberculose anexielle » ; Reinhold, « Etude des récidives post-opératoires du cancer » ; Laymond, « Etude de la radiotomie pestérieure dans la région cervico-dorsale » ; Sauvagot, « Le traitement diététique du syndrome de déminéralisation ».

Samedi 17 mai : Bardon, « L'épreuve de la phénol-sulfure-phtaléine ».

Un cours de dermatologie à la Faculté de médecine de Paris

Un cours pratique et complet de dermatologie et de vénéréologie sera organisé à la clinique des maladies cutanées et syphilitiques, du 22 septembre au 8 novembre 1924, sous la direction de M. le professeur L.-M. Pautrier, avec la collaboration de MM. les professeurs Barré, Léon Blum, Duverger, Merklen, et de MM. Paul Blum, Boëz, Canuyt, Gunsett, Hugel, Simon, Vaucher, André Bœckel, Georges Lévy, Rietman, Rœderer et de Mlle Olga Eliascheff.

Le cours aura lieu du lundi 22 septembre au samedi 8 novembre, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, matin et soir, aux heures indiquées sur le programme détaillé. Il sera donné à l'hôpital civil, à la clinique des maladies cutanées et pour chaque branche de la spécialité dans les cliniques intéressées.

Tous les cours essentiellement pratiques seront accompagnés de présentations de malades, de photographies, de projections, de démonstrations bactériologiques et histologiques.

Droit d'inscription : 200 francs.

S'inscrire en écrivant directement au professeur Pautrier.

Les médecins étrangers qui le désireront pourront recevoir d'avance les indications nécessaires concernant leur logement à Strasbourg. En tout cas, ils peuvent être assurés de trouver, à proximité de l'hôpital, des pensions de famille, au prix moyen de 25 francs par jour.

LES ABOYEURS DE LA COURTINE

Ce n'est pas des chiens qu'il s'agit

Des physiciens ayant songé à utiliser une détonation provoquée pour étudier les modes de propagation du son, l'Académie des Sciences demanda à l'Académie de Médecine de se faire représenter à ces expériences. L'Académie pensa avec raison, que les physiologistes pourraient trouver bénéfice à de telles observations et M. le professeur Charles Richet fut désigné en même temps que M. Broca.

M. le professeur Charles Richet supposa que peut-être, il y avait là une occasion d'étudier le mécanisme de la commotion cérébrale, syndrome mal connu au point de vue anatomo-pathologique. Et c'est pourquoi il voulut étudier les résultats de l'explosion formidable de la Courtine sur le système nerveux de plusieurs chiens.

Ce fut, dans la presse habile à se rendre sympathique au public en flattant quelque manie sentimentale (quand ce n'est pas quelque appétit dégradant) une avalanche d'injures ou d'arguments stupides. Les savants, et M. le professeur Charles Richet, en particulier, qui utilisent des chiens pour leurs expériences, étaient considérés comme des sadiques, des tortionnaires s'abimant dans la joie des douleurs atroces imposées à des animaux domestiques volés à leurs maîtres.

Ce qui est pénible et douloureux, c'est de voir, en un siècle qu'on croit être celui de la science, des errements qui rappellent ceux qui, pendant des siècles, empêchèrent tout progrès à la médecine en s'opposant aux dissections et aux autopsies. Et M. le professeur Charles Richet avait raison de dire à notre confrère « Le Matin », qui fut le seul à oser publier la défense de l'illustre physiologiste français :

J'aime les bêtes, c'est pourquoi j'ai inventé le chloralose qui permet toutes les expériences de vivisection sans causer la plus minime souffrance.

Dites bien aux lecteurs du *Matin* que ceux qui s'opposent aux expériences de ce genre doivent être considérés comme des gens dont le cœur étouffe la raison et qui, sans le savoir, préfèrent la mort de nos soldats à celle d'un chien.

Il nous faut des chiens, et non pas d'autres bêtes, parce que nous avons besoin d'animaux intelligents. Le cerveau d'un lapin, par exemple, est trop simple pour l'expérience. Si vous pouvez me procurer quinze renards, je me passerai volontiers de chiens. Certains seront piqués à la morphine pour voir si cet anesthésiant amortit les effets de la commotion.

Vous dites que l'opinion publique est soulevée contre l'expérience de la Courtine ? Dois-je rire ou pleurer de cette indignation que vous me signalez ?

On veut contrecarrer des études scientifiques du plus haut intérêt... et personne ne proteste contre le tir aux pigeons, le lent égorgement des porcs pour l'alimentation, la chasse à courre, les courses de taureaux. Et les foies gras ? Pense-t-on aux tortures des oies qui les fournissent ?

Non ! tout cela n'est pas sérieux et j'ai atteint un âge qui me permet de considérer d'un front calme cette agitation irraisonnée.

Les successeurs du Prof. Gardel dans les commissions où il siégeait

Par arrêtés du ministre du travail, de l'hygiène, ont été nommés, en remplacement de M. le professeur Gariel, décédé :

Vice-président, pour l'année 1924, du conseil supérieur d'hygiène publique de France : M. le professeur Calmette, membre de cette assemblée.

Membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France : M. Imbeaux (Charles-Edouard-Augustin), docteur en médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

Le centre anticancéreux de Rennes

Est nommé directeur et chirurgien du centre de lutte anticancéreuse de Rennes, créé près de l'école de médecine de cette ville, M. le professeur Marquis.

Sont nommés chefs des divers services :

M. le professeur Bodin, comme chef du service d'anatomie pathologique.

M. le professeur Castex, comme chef du service de radiothérapie.

M. le professeur Perrier, comme chef du laboratoire de chimie.

M. le professeur Quentin, comme chef du laboratoire de médecine expérimentale.

M. le docteur Tizon, comme chef du service de curiethérapie.

Les Enquêtes de l'*INFORMATEUR MÉDICAL*

Ferez-vous de votre Fils un Médeçin ?

La toujours plus grande abondance de nos informations nous a mis dans l'obligation de remettre jusqu'à ce jour la publication de la suite des réponses faites à cette question que nous avons posée à nos lecteurs

Ont répondu par NON MM. :

Warnier, Crécy-en-Ponthieu ; Lombardon-Montezan, Marseille ; Lorieux, Ploermel ; Grellier, Moncoutant , Mme Leclerc. Paris ; Jaillet, Arbois ; Thévenot, Paris ; Génevoix, Paris ; Heurtaud, Dives-sur-Mer ; Harter, Liffol-le-Grand ; Brasseur, Petit-Quevilliy ; Platey, Moncley ; Duret, Paris ; Charier, Saint-Etienne-du-Bois ; Loizemant, Oissel ; Dessevre, Saint-Laurent-les-Mâcon ; Fischer, Rougemont-le-Château ; Soullard, Loudun ; Bocquillon, Châlons-sur-Marne ; Bronislawski, Paris ; Rolet, Paris ; Rechner, Saint-Maur-des-Fossés ; Naret, Thonon-les-Bains ; Viel, Paris ; Colomb. Thiais ; Boehm, Hettange-Grande ; Corvisy, Paris ; Bettinger, Saint-André-de-l'Eure ; Tharel, Paris ; Foucaud, Belligné ; Brodier, Paris ; Gerbier, Villepreux ; Moschos Tellos, Paris ; Thomas. Melun ; Helfer, Braine.

Derville, Paris ; Ferrault, Nueil-sous-les-Aubiers ; Prince, Sellières ; Moner, Villers-Cotterets ; Roche, Paris ; Lévi (Léopold), Paris ; Ribaut, Paris ; Robesco, Paris ; Giraudeau, Vallet ; Panou, La Crèche ; Donnat, Mazières-en-Gatine ; Connan, La Roche-Derrien ; Portal, Villiers-Saint-Benoit ; Dichamp, Agen ; Sergnène, Paris ; Gachlinger, Paris ; Ruaud. Paris ; Auvray, Paris ; Malon, Paris ; Gourichon. Paris ; Birottreau, Saint-Florent-des-Bois ; D'Ayreax, Paris ; Cossa, Saint-Etienne-de-Tinée ; Detouillon, Aignay-le-Duc ; Jouve, Gisors ; Delagenière, Loudun; Simon, Pornic ; Rauber, Vaucouleurs ; Mathieu, Neuves-Maisons ; Chaltiel, Ancerville ; Quesnot, Hautvillers ; Thiecaux. Mars-la-Tour ; Klemknecht, Mulhouse ; Simon, Basse-Yutz ; Schalgk, Hagueneau ; Neltner, Mutzig; Bastien, Jarny ; Clercq, La Capelle ; Boisson, Lure ; Maisonneuve, Moutiers ; Hautefeuille, Gravelines ; Malaussène. Nice ; Meyer, Strasbourg ; Frauquet, Reims ; Angot, Laval ; Goldstein, Jassy ; Vernière, Paris ; Bock, Strasbourg ; Larrouy, Laon ; Baron, Marly-Gauent ; Levillain, Paris ; Galimard, Flavigny-sur-Ozerain ; Zaumib, Tunis ; Stelianides, Paris ; Boulaire, Tunis ; Ferry, Paris ; Vanverts, Lille.

Fary, Mulhouse ; Neinburg, Paris ; Cataliotte, Paris ; Petit. Paris, de Torrès, Paris ; Dufour, Paris ; Peccot fils, Epernay ; Coittier, Delle ; Lambert, Paris ; Glover, Paris ; Villechauvaix, Paris ; Vignalou, Paris ; Schop Paris ; Frossard, Paris, Arago, Paris; Juin, Paris : Sidouin, Paris ; Villepraud, Paris ; Franchet, Tours ; Buchloz, Reims ; Perrin de Brichambaud. Paris ; Leriche, Joigny; Tixier, Paris ; Strohl, Bischwiller ; Journu, Paris ; Coulmont, Rivière ; Cornu, Neuvy-Sautour ; Tara, Paris ; Guénot, La Ferté-Loupière ; Devouges. Saint-Florentin ; André, Paris ; Hunon, Offrainville ; Rouget, Arbois ; Girard, Chilleurs-aux-Bois ; Freyss, Strasbourg ; Reh. Strasbourg

Gaudiot, Salins-les-Bains ; Latzenberg, Paris ; Bourzac, Paris ; Bantegnie, Feignies ; Proust, Paris ; Tarin. Lorris ; Py, Oiron ; Peiffer, Strasbourg-Cronenbourg ; Raimbaud, L'Hermenault ; Guerbe, Carignan ; Bricard, Cheny ; Devauchelle, L'Etoile ; Veaudelle, La Cambe ; Pottier, Babœuf ; Attaix, Châtelguyon ; Bompard, Vitry-le-François ; Quinquenelle, Courseules-sur-Mer ; Bayard, Saint-Germain-Lembron ; Brunet, Ligagé ; Jaisson, Mauzon ; Thil, Paris ; Lassalle, Thonon-les-Bains ; Chaumont, Lille ; Agricole, Ambleny; Magnier, Paris ; Collet, Coullons ; Guittard, La Châtaigneraie ; Vaillant, La Chapelle-d'Armentières ; Chataing, Viverols ; Muller, Strasbourg ; Mercier, Montmirail ; Meyer, Paris ; Zadck, Paris ; Roy, Saint-Laurent-sur-Sèvres ; Prévost, Angles ; Barutaut, Paris ; Hechemann, Mézières ; Aubry, Paris ; Grombach, Saverne ; Zimmermann, Woerth ; Fossard, Saint-Nicolas-de-la-Taille ; Hagopian, Vendeuvre-du-Poitou ; Gomin, Mozeroy ; Millet, Paris ; Bonnenfant, Soissons ; Saint-Pierre, Coligny ; Costard, La Boussac : Poullain, Blainville ; Couemon, Cerdon-du-Loiret ; Mallbranche, Saint-Omer ; Both, Paris ; Herbaux, Saint-André-lez-Ville ; Larche, Paris ; Cousin, Couhé-Vérac ; Gaborit, Saint-Fulgent; Gouhot, Mont-sous-Vaudrey ; Jais, Paris ; Cornet, Mirebel ; Parrot, Paris ; Jacobson, Lassigny ; Dourriet. Eu : Keim, Paris ; Richaud, Bulgneville ; Bartoli, Nice ; Lenoir, Nyalo par Thex ; Fourrey. Noisy-le-Sec ; Paget, Arbois.

Muller, Paris ; Rey, Paris ; Oriot, Paris ; Pierron, Civray ; Thomas de la Pintière, Vouvart ; Bellet, Montferrand ; Dreyfous, Nancy; Bourgeois, Champagnole ; Bruyelle, Paris ; Courtois, Cousance ; Boismoreau, Saint-Mesmin-le-Vieux ; Ermenge, Paris ; Charvin, Rumilly ; Verdier, Saint-Laurent-en-Caux ; Amillet, Vitry-le-François ; Meneault, Pont-de-Vaux ; Clerc, Dijon ; Gy, Paris ; Poirier, Paris ; Julien, Paris ; Foucart, Paris ; Gonnand, Oyonnax ; Burnier. Paris ; Beaufre, Paris ; Kergoyan. Paris ; Charpentier, Becherel ; Arana (Michel), Paris ; Merklen, Xertigny ; Petit, Paris ; Tarneaud, Paris ; Lenoble, Paris ; Monthon. Fanerges ; Chagnaud, Lesigny ; Kintz, Villé près Schlestadt ; Guérin, Paris ; Tapon, Paris ; Pallarès, Oran ; Julien, Fontaine-Française ; Vinsonneau, Angers ; Paulet, Nîmes ; Lévy, Nancy ; Haut, Villers-la-Montagne ; Gerst, Sundhauser ; Vicherat, Maule ; Bion, Paris ; Vallon, Montiers-sous-Saulx ; Simon, Semur-en-Auxois ; Bunceau, Vervins ; Plagnieux, Sarreguemines ; Derancourt, Crépy-en-Laonnais ; Loche, Reims ; Xazin, Vandelainville ; Pauchet, Paris ; Féron, Paris ; Piquet, Constantine : Sanes, Rignewihr ; Blum, Paris ; Labbé, Paris ; Drey, Villereversure : Puy-le-Blanc, Paris ; Roques, Deauville ; Huet, Paris ; Poirson, Vauvillers; Krigenski, Epernay ; Hagem, Strasbourg-Neudrof.

Ont répondu par OUI MM. :

Ropireau, Paris ; Lexa, Le Chesnay ; Baumann, Dormac ; Roux, Brassac-les-Mines ; Moschenross, Marckolsheim ; Martin, Fourmies : Bollivier, Vaujoucourt ; Roux, Saint-Gervais ; Périer, Mont-Saint-Aignan ; Gamaleta, Nancy ; Couture, Soissons ; Voinot, Haroue ; Petit, Château-Thierry ; Berger, Strasbourg-Neudorf ; Scherfik, Wissembourg ; Villequez. Rosey par Raze ; Coubard, Nantes ; de Giovani, Sartène ; Muller, Mulhouse ; Charpentier, Saint-Martin-d'Albois ; Charbonneau, Genlis ; Guy, Briey ; Morard, Mostaganem ; Moutard, Paris ; Guigon, Constantine ; Pierrat, Insming ; Froehlicher, Sissonne ; Janin, Paris ; Henriet, Paris ; Galand, Anzin; Mirande, Paris ; Coumetou, Paris ; Gautilr, Paris ; Davenieu, Paris ; Rousseau, Paris ; Grouge, Paris ; Capette, Paris ; Godet, Châtillon-sur-Seine ; Diamant-Berger, Paris ; Berthelot, Paris ; Mallat, Paris ; Fabre, Paris ; Colas, Bassuet ; Evrard, Paris ; Fardel, Paris ; May, Morhange ; Maradal, Oran ; Gautier, La Besace ; Amselle, Epernay ; Hugot, Chablis ; Remons, Le Vésinet : Audouin, Thouars ; Courtois, Thorigny ; Voisin, Cruseilles ; Kohman, Lyon-Villeurbanne ; Gley, Paris ; Dodeuil, Versailles ; Level, Riva-Bella; Morin (Alexandre), Paris ; Fradin, La Planche ; Chevallier, Montvilliers ; Dansac, Asneiles ; Galand, Anzin ; Bonnet, Paris ; Malaquin, Paris.

Larsonneur, Chanteraine, Villedieu-les-Poêles ; Laffin, Sallanches ; Deveau, Pouzanges: Bourggraff, Hussigny-Godbrange ; Vayssière, Marseille ; Coulon, Tigy ; Larivière, Paris ; Duquesnoy, Liévin ; Bourhis, Fay-de-Bretagne ; Dumas, Verrières ; Bouvet, Paris ; Reumaux. Paris ; Brechoteau, Coex ; Brehier, Château-Thierry ; Duclerq. La Plocellière ; Hamelin. Appoigny ; Pegeot, Melisy ; Breton, Lorris ; Bailly, Lepanges ; Collet, Pont-Rousseau ; Adam, Rouffach ; Augay, Châtillon-sur-Chalabonne ; Couvreur, Paris ; Chagavat ; Paris ; Pinot, Paris ; Chauchard, Paris; Tabary, Paris ; Saint-Martin, Carnac-Plage ; Resnier, Brigueil-le-Chantre ; Chevreux, Paris ; Niquet, Saleux.

A suivre.

DAME SEULE, veuve confrère, habitant grande propriété belle campagne 2 h. 1/2 de Paris prend fillette en pension pour saison d'été. Etudes, piano, anglais.

Un Monument vient d'être élevé à la mémoire des externes et anciens externes des hôpitaux de Paris morts pour la France.

A l'inauguration de ce monument élevé dans la cour de l'Hôtel-Dieu de Paris, M. Misoppe, vice-président du Conseil municipal de Paris, brossa magistralement le tableau de la vie toute de sacrifice que menèrent aux armées les externes des hôpitaux.

« Les plus jeunes d'entre vous, dit-il, n'ont point connu l'effroi d'être achevé par une artillerie aveugle, sur un brancard pesant et lent.

» Ils n'ont point entendu, sous la clarté blafarde des fusées éclairantes, ces cris déchirants des soirs de bataille : « Brancardiers ! Maman ! »

» Brancardiers ! Maman ! qu'était-il donc ce cri — sinon, dans l'horrible massacre, l'appel du cœur humain à la pitié ?

A cet appel, nous savons tous comment plus de cinq cents des vôtres ont répondu.

» Ils ont été la main qui porte le brancard hors du boyau où l'on s'enlise, malgré les obus et les balles ; ils ont été la main qui panse et qui opère jusque sur le terrain d'attaque et tombe raide et froide sur le blessé qu'ils ont sauvé ; ils ont été, sans l'orgueil du commandement et sans la fièvre du combat, les témoins, les martyrs de l'Héroïsme et de la Charité !

» Si le corps médical tout entier a droit à la reconnaissance émue de la Patrie, inclinons-nous deux fois devant les Externes, parce qu'ils étaient les plus jeunes et qu'ils ont été parmi les plus grands ! »

Après les Carnets médicaux, les faux chirurgiens dentistes !

Marseille (de notre correspondant). — Le beau soleil de Provence, décidément, n'est pas favorable à tout ce qui peut intéresser la médecine.

M. Gasné, procureur de la République, ordonnait il y a quelques mois, une information à l'encontre de diverses personnes qui, sans être pourvues du diplôme de chirurgien-dentiste, dirigeaient des cabinets de dentistes et exerçaient l'art dentaire !

Certains de ces faux dentistes avaient cru devoir s'assurer la collaboration plus ou moins effective de docteurs en médecine !

L'enquête judiciaire confiée à M. Laurès, juge d'instruction, vient de se terminer.

Comme conclusion, vingt-neuf délinquants vont être traduits en police correctionnelle sous l'inculpation d'exercice illégal de l'art dentaire.

Les débats sont annoncés pour le mois de juillet.

Société de médecine et d'hygiène médicale de Marseille

Travaux de la dernière séance :

Présentation de malades : syphilis et lèpre, présentation d'un malade, par MM. G. Ribot et Henry G. S. Morin.

Communications : 1. à propos d'un procédé opératoire nouveau pour le traitement chirurgical de l'éléphantiasis du membre inférieur, par M. Cottalorda ; 2. sur un cas d'anaphylaxie à la quinine, par MM. Sesques, Massot et Zuccoli ; 3. à propos du diagnostic de la filariadoa, par M. Henry ; 4. à propos de la communication de M. de Luna : Paludisme et intestin, par M. H. Gachlinger.

Ecole de médecine et pharmacie de Marseille

Le prix Jules et Louis Jeanbernat (1.000 fr., prix annuel), sera décerné, en 1924, à un docteur en médecine ayant soutenu sa thèse dans l'année scolaire précédente et qui aura été jugé, par l'assemblée de l'école, le plus méritant dans les deux dernières années de sa scolarité à l'école (4e et 5e années). En vue de l'attribution de ce prix pour 1924, les étudiants ou étudiantes en médecine ayant terminé leur scolarité à l'école de Marseille, qui auront soutenu leur thèse du 1er novembre au 31 août 1924 sont priés d'en informer le secrétariat avant le 31 octobre prochain.

LA POLITIQUE ET LES MÉDECINS

Ont été élus députés : A Marseille, Dr Louis Régis (Union républicaine) ; dans l'Ardèche, Dr Marcel Astier, radical ; dans le Gard, Dr Clarou du Vigan, radical socialiste.

Une manifestation médicale franco-américaine

Deux chirurgiens américains, le professeur Young, de Baltimore, et le professeur Beer, de New-York, ont fait, au petit amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris, deux intéressantes conférences. Le professeur Young exposa sa découverte très importante de l'emploi du mercurochrome en injections intraveineuses contre les infections locales et générales dues au staphylocoque, au streptocoque et au colibacille.

Pour clore cette manifestation organisée par l'association médicale franco-américaine Pasteur, fondée à New-York il y a deux ans, par les docteurs Heitz-Boyer et Pasteur-Vallery-Radot, le professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine, a donné, dans les salons de la Faculté, un grand dîner au cours duquel il a affirmé la nécessité absolue d'établir des liens permanents entre la médecine française et la médecine américaine.

Le Procès du Trafic des Carnets médicaux à Marseille

Sauf deux, tous les inculpés ont interjeté appel

Tous les délinquants condamnés en première instance ont eu dix jours pour interjeter appel du jugement qui les a frappés.

Or, sur vingt-deux inculpés, vingt ont fait appel. Seuls l'officier de santé Papi et le docteur Giraud qui, en raison de leur grand âge, avaient bénéficié de la loi de sursis, ont accepté la décision de la justice.

Suivant la règle habituelle, le Parquet a, de son côté, interjeté appel « *a minima* ».

Cette triste affaire va donc revenir entière devant la chambre des appels correctionnels à Aix-en-Provence. Ajoutons qu'elle ne passionnera pas le public.

R. Z.

Magistrature et Carnets médicaux

M. Gasné, procureur de la République à Marseille, qui dans son réquisitoire obtint les peines sévères, malgré la défense des principaux maîtres de notre barreau, vient d'être nommé procureur général à Limoges.

MONTPELLIER. — Carnets Médicaux

M. Gaston Vialle, docteur en médecine à Montpellier, inculpé dans l'affaire des Carnets médicaux, est renvoyé devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'escroquerie au préjudice de l'Etat.

Légion d'Honneur

Par décret du 14 mai 1924, M. Violle Henri, professeur d'hygiène générale et coloniale à l'Ecole de médecine et à l'Institut de médecine et de pharmacie coloniales de Marseille, a été promu officier de la Légion d'honneur.

Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES. — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 52 — 20 JUIN 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)



En haut et à gauche, les Membres du Congrès de Médecine légale qui vient de se tenir à Paris. On remarque au premier rang : MM. les Professeurs Parisot et Balthazard, M. Vallon (Président du Congrès), M. Leredu et M. le Professeur Martin (le dernier à droite). — En haut et à droite, M. Llyod Felton, savant Professeur de bactériologie, à l'Ecole de Médecine d'Harvard, qui aurait découvert un sérum contre la pneumonie. — En bas et à gauche, le Professeur Héger-Gilbert de Bruxelles, dont les travaux sur les anormaux et le Code pénal ont été très commentés au Congrès de Médecine légale. — A droite, l'hôpital anglais d'Alton, dont les petits malades tuberculeux reçoivent la visite du duc et de la duchesse d'York.

Service d'Informations de l'*Informateur Médical*

Il faut réorganiser la Médecine judiciaire

M. le Professeur Etienne Martin, de Lyon, a dit à l'Association des Médecins Experts que la Médecine judiciaire était insuffisante à fournir les ressources nécessaires à un Expert

Une organisation nouvelle de la Médecine judiciaire en France, dit M. le Professeur Martin, est une nécessité dont médecins et magistrats sont, je crois, unanimes à reconnaître l'urgence.

Le service de la Justice ne peut se passer du concours des médecins. Le législateur, en 1892, a imposé au corps médical l'obligation, sous sanctions pénales, de répondre aux réquisitions de la Justice. Or, la spécialisation de plus en plus constante des médecins les oblige à se récuser, pour incompétence, dans la plupart des affaires criminelles. L'exercice de la Médecine judiciaire est souvent incompatible avec la pratique de nombreuses spécialités.



M. LE PROF. ÉTIENNE MARTIN, DE LYON

Les honoraires des expertises au criminel, fixés par le décret du 5 octobre 1920, sont tellement infimes que les déplacements et les frais généraux des médecins ne sont pas même remboursés. Enfin, les expertises au criminel nécessitent des procédés techniques dont les praticiens n'ont pas tous une habitude suffisante. Leur responsabilité se trouve fortement engagée et ils sont dans l'obligation d'exposer et de soutenir leurs conclusions devant la Cour d'Assises : autant de difficultés que beaucoup de médecins redoutent avec juste raison.

Ajoutons que la notoriété un peu spéciale des médecins qui pratiquent la Médecine Judiciaire constitue l'éloignement de nombreux clients.

Cependant, dira-t-on, le titre de médecins experts près les Tribunaux attribué au début de l'année judiciaire par les Cours d'Appel est très recherché par les médecins : ce ne sont pas les candidatures qui font défaut, les magistrats n'ont que l'embarras du choix pour établir les listes d'experts.

Un grand nombre de médecins qui arrivent au déclin de la carrière et de jeunes médecins qui désirent acquérir une notoriété, briguent en effet le titre d'experts près les tribunaux. Ils acceptent avec plaisir d'examiner un blessé qu'on leur envoie dans leur cabinet et de rédiger un rapport d'estimation de son infirmité. Mais le jour où le Procureur de la République demande aux mêmes médecins de l'accompagner dans un transport de justice, d'établir le diagnostic précis de la cause d'une mort suspecte, de déclarer s'il s'agit d'un crime, d'un suicide ou d'un accident, le praticien se récuse ; il recule devant les difficultés techniques et les responsabilités à prendre, l'absence d'honoraires rémunérateurs et le service de la justice n'est pas assuré.

Telle est la situation dans la plupart des villes de France, où la médecine judiciaire est insuffisante à fournir à un médecin spécialisé les ressources nécessaires pour vivre.

Congrès des Pédiatres de langue française

L'Association française de Pédiatrie organise un congrès qui se tiendra à Paris les 29, 30 septembre et 1er octobre 1924, sous la présidence du professeur Marfan, à l'amphithéâtre de la clinique infantile, à l'Hôpital des Enfants-Malades.

En dehors des membres de l'Association, les médecins français ou étrangers peuvent adhérer au Congrès à titre de membres participants. Pour cela, ils devront en faire la demande avant le 10 septembre, en s'adressant au secrétaire général du Congrès, M. H. Barbier, 5, rue de Monceau, à Paris, et être présentés par trois membres français de l'Association française de Pédiatrie.

La cotisation de ces membres est de 60 francs, les personnes de leur famille peuvent devenir adhérentes sur leur demande, moyennant une cotisation de 30 francs. Les demandes d'inscription doivent être faites avant le 10 septembre.

Les rapports suivants ont été distribués :

M. Lesné : Etiologie et pathogénie du rachitisme.

M. L. Tixier : Prophylaxie et traitement de la syphilis infantile.

MM. Ribadeau-Dumas et Rocher : Traitement des pleurésies purulentes de l'enfance.

L'ABUS des APPELLATIONS d'ORIGINE

Un vœu de l'Académie de Médecine

Une Commission mixte, composée de quatre membres de la section de médecine, de quatre membres de la section de pharmacie et de quatre membres de la Commission des Eaux minérales a été chargée d'étudier la question des appellations d'origine des eaux minérales et des produits connexes. Elle a eu principalement en vue la défense de nos eaux minérales naturelles contre une série d'abus grâce auxquels des eaux artificielles ou des produits chimiques fabriqués, parfois sans aucun rapport avec les eaux minérales naturelles, accaparent leur dénomination d'origine en vue de créer une confusion dans l'esprit du public.

Nous lisons dans le rapport de M. le professeur Carnot :



M. LE PROFESSEUR CARNOT

« Il s'agit de *produits pharmaceutiques fabriqués par voie chimique* (et le plus souvent loin du lieu d'origine), *mais contenant un ou plusieurs des principes chimiques d'une eau minérale dont ils prennent le nom.*

» Suivant l'esprit de la législation actuelle sur les appellations d'origine, il ne semble pas que ces produits puissent avoir droit à la dénomination d'origine de l'eau naturelle à laquelle ils s'apparentent, mais dont ils ne sont pas extraits.

» Il s'agit aussi de *produits entièrement étrangers à la composition des eaux minérales dont ils empruntent le nom* (phénolphtaléine, aloès, etc.). Ces produits sont parfois camouflés par l'addition d'une petite quantité d'eau minérale naturelle ou de sels extraits de l'eau naturelle : mais il y a certainement abus à transférer, de ce fait, sur les étiquettes de tel grain ou de telle pastille (ainsi qu'on peut le constater actuellement), l'autorisation donnée par l'Etat, sur avis de l'Académie, à l'eau naturelle qu'ils ajoutent accessoirement à leur véritable principe actif.

« Il y a, non moins, tromperie évidente à donner la dénomination d'une eau minérale naturelle connue à ces grains ou à ces pilules, trop souvent, hélas ! fabriqués par les Compagnies thermales elles-mêmes, inconscientes du mal qu'elles font ainsi à leurs stations.

» C'est pour remédier à ces différents abus, sous une forme assez générale pour embrasser de nombreux cas d'espèce, juridiquement délicats, que la Commission propose la *nécessité d'une autorisation spéciale de l'Etat, après avis de l'Académie de médecine, pour chacun des produits désireux d'utiliser l'appellation d'origine d'une eau minérale naturelle.* »

Vers le « carnet à souches », ou quelle différence y a-t-il entre un médecin et un receveur de tramway?

Il semble bien, dit notre confrère « Bruxelles médical », que, d'ici peu, le ministre des Finances aura résolu la question. Car le « Moniteur » du 2 mars publie un petit article, l'article 5 de la loi modifiant la législation en matière d'impôts sur les revenus, qui nous intéresse tout particulièrement. Il y est dit :

« Les personnes exerçant des professions libérales, charges ou offices, sont tenues, sous peine d'une amende de 500 francs pour toute infraction, de délivrer un reçu daté et signé de leurs honoraires, commissions ou autres rémunérations quelconques.

» Ce reçu est extrait d'un carnet à souches dont le modèle sera déterminé par le ministre des Finances.

» Toute personne qui effectue un paiement de l'espèce, sans exiger le reçu, est responsable de l'amende, solidairement avec l'intéressé. »

LA PSYCHIATRIE
est la seule spécialité à n'avoir aucun représentant à l'Académie de médecine

M. Vallon, président du Congrès de Médecine légale, s'étonne de cet ostracisme.

Jadis, dit M. Vallon, l'Académie comprenait une section d'hygiène et de médecine légale. Le professeur Brouardel, qui en fut pendant longtemps le membre le plus éminent, à la fois grand légiste et grand hygiéniste, formait un trait d'union entre les deux parties de la section et en maintenait l'équilibre. Mais, Brouardel mort, les choses changèrent complètement de face ; il y eut séparation entre les Hygiénistes et les Légistes, plus exactement élimination des seconds par les premiers. Au fur et à mesure que



M. LE DOCTEUR VALLON

moururent les Légistes, les Hygiénistes, en majorité dans la section, présentèrent, pour les remplacer, d'autres Hygiénistes ; de telle sorte qu'au bout d'un certain temps il n'y eut plus dans la section qu'un seul Légiste, le professeur de médecine légale de la Faculté de Paris, notre deux fois président, M. Balthazard.

Enfin un nouveau règlement vint faire passer le dernier survivant des Légistes dans la grande section de médecine et instituer l'autonomie de la section d'Hygiène. La section mixte d'hygiène et de médecine légale avait vécu.

Dans le même temps que l'Académie fermait cette porte, oh ironie du sort, on ouvrait le testament de Magnan. Il contenait un legs à l'Académie de médecine. Magnan, ce grand travailleur, qui a passé plus de quarante ans dans son service de l'Admission à Sainte-Anne, ne cessait par son exemple et ses conseils, d'inciter les jeunes médecins au travail ; il a voulu offrir, encore après sa mort, un stimulant et une récompense aux travaux sur la Psychiatrie. A cet effet, il a fondé un prix triennal de 3.500 fr. à décerner au meilleur travail sur une question de médecine mentale posée par l'Académie de médecine.

Ainsi, en France, berceau de la médecine mentale, patrie de Pinel, d'Esquirol, de Bayle, de Calmeil de Morel, de Baillarger, des deux Falret et de tant d'autres illustres aliénistes, l'Académie de médecine ne compte pas un seul représentant des médecins aliénistes de carrière. Il en est pourtant, parmi nos cadets qui, par leur savoir et leur honorabilité, seraient dignes de lui appartenir.

Le peu de cas fait, par l'Académie, de la médecine légale, en la personne de ses représentants est tout à fait injustifié. « Les questions médico-légales, en effet, comme l'a écrit Brouardel, sont en nombre illimité ; chaque jour il en surgit de nouvelles provoquées par les découvertes de la science et par les changements de mœurs. »

L'ostracisme, affirme en terminant M. Vallon, dont sont l'objet de la part de l'Académie les Légistes et particulièrement les Aliénistes est d'autant plus inconcevable que la plupart des grandes questions qu'elle a discuté dans ces derniers temps étaient des questions de médecine légale et de médecine sociale dans lesquelles les Légistes auraient pu utilement intervenir.

Des vapeurs d'éther s'enflamment au cours d'une opération

Un accident assez curieux a eu lieu dans la salle d'opération de l'hôpital de Cheltenham, à Londres.

Le médecin en chef, assisté de trois spécialistes, se préparait à opérer un malade d'une affection à un œil et l'aide venait de finir d'administrer de l'éther. Soudain, en raison, croit-on, d'une étincelle produite par un appareil électrique, les vapeurs d'éther s'enflammèrent, la bouteille contenant l'anesthésique fit explosion et, en quelques secondes, malade, chirurgien et consultants furent environnés de flammes.

Heureusement, un des aides eut la présence d'esprit de courir chercher un extincteur d'incendie et on se rendit assez rapidement maître des flammes. Le chirurgien et le malade souffrirent cependant de brûlures assez étendues.

LA BONNE PROPAGANDE

Notre interview de M. Pauchet, à son retour d'Espagne

On nous parle toujours des voyages à l'étranger effectués par des vedettes de la scène, du ring ou du music-hall. On ne nous parle guère des voyages effectués à l'étranger par des savants français. Il nous semble cependant que ceux-ci sont à même de faire une meilleure propagande que ceux-là.

Nous avons pu joindre, au moment même où il débarquait du train qui le ramenait d'Espagne, M. le Dr Pauchet, le chirurgien que nos lecteurs connaissent bien.



M. LE DOCTEUR V. PAUCHET

Le Dr Pauchet vient de présenter dans les plus grandes villes d'Espagne, ses films chirurgicaux. Il a fait, dans les milieux universitaires, un certain nombre de conférences pour y faire connaître sa technique opératoire.

Jeune, alerte comme à vingt ans, plein d'enthousiasme et d'entrain, M. le Dr Pauchet, en nous serrant les mains, nous résume ainsi son voyage dans le langage rapide et primesautier que tous ses amis connaissent bien : « A Madrid : J'ai fait une conférence au collège des médecins, une à la Faculté et une à l'Académie royale, dont j'ai été nommé membre. L'ambassadeur de France s'est dérangé pour venir assister à mes conférences et remercier mes collègues de l'accueil enthousiaste qu'ils m'avaient fait. J'ai fait deux opérations à Madrid ; mes collègues m'ont offert un banquet avant mon départ.

» A Saragosse, même accueil enthousiaste. A l'arrivée du train, j'ai trouvé sur le quai les professeurs, le Doyen, le Recteur, le Consul. J'ai fait une conférence le soir même. Le lendemain, j'ai opéré. Quand je suis parti, à la gare, j'ai trouvé les étudiants avec des bouquets.

» A Barcelone, toujours accueil chaleureux. Visite du Consul, des professeurs, qui m'attendaient à la gare, à minuit. J'ai également opéré et fait des conférences.

» Dans chacune de ces villes, j'ai présenté des films chirurgicaux sur la chirurgie du tube digestif. »

Les économies serviront plus d'une fois de prétexte à des mesures mesquines

Un premier exemple nous est donné par cette note que nous communique l'Association professionnelle des externes et anciens externes des hôpitaux de Paris :

On sait que l'Assistance publique ne donne aux Externes des hôpitaux qu'une indemnité quotidienne dérisoire. Encore trouve-t-elle que c'est trop. Elle retient, en effet, leurs quatre francs quotidiens aux Externes que la maladie éloigne momentanément de l'hôpital. Cette mesure, peu généreuse, se justifie encore par un souci d'économie. Elle devient odieuse lorsque les jeunes médecins qu'elle frappe ont contracté leur maladie au chevet des malades. Un médecin qui contracte dans son service une typhoïde, une scarlatine dont il peut mourir, est victime d'un accident professionnel, et les assurances indemnisent l'accident du travail ordinaire de son manque à gagner. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la plus exposée des professions ?

En attendant le système d'assurance recommandé par le Conseil supérieur de l'hygiène publique et promis depuis bien longtemps au personnel médical des hôpitaux par M. Mourier, celui-ci pourrait éviter la mesquinerie de supprimer à ses externes une indemnité — pourtant bien légère à son budget — sous de falots prétextes administratifs.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur R. Duval-Arnould et Mme, née Annibert, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille, Anne-Marie. Paris, 1er juin.

Le docteur et Mme B. de Nevrezé, née Marthe Feuillée, font part de la naissance, à Vichy, de leur fille Christiane.

Le docteur Manuel Bruker et Mme, née Germaine Bloch, 56, rue Théophile-Gautier, ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille Gisèle.

Le docteur et Mme Mont-Refet, sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Jacqueline, 197, rue de la Convention, Paris.

Fiançailles

— Le docteur et Mme Raymond Sabouraud ont le plaisir de faire part des fiançailles de leur fille Cécile, avec M. Jean de Brunhoff, fils de M. et Mme Maurice de Brunhoff.

On annonce les fiançailles de Mlle Marie-Antoinette Dumarest, fille du docteur et de Mme Frédéric Dumarest, avec un jeune interne des hôpitaux de Lyon, M. Léon Bonale, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Le docteur et Mme Desfosses sont heureux de faire part des fiançailles de Mlle Elisabeth Dubost, leur nièce, avec le lieutenant Paul Lustin, des chars de combat, fils de Mme et M. Lustin, avoué, à Melun.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Simone Liébaut, avec le docteur Maurice Debray, chef de clinique à la Faculté, ancien interne des hôpitaux, chevalier de la Légion d'honneur.

On annonce les fiançailles de Mlle Denise Lansac fille du docteur Lansac, médecin-major de 1re classe, décédé, et de Mme, née Hourçourigaray-Narbonde, avec le docteur W. Jullien, médecin consultant à Pau, fils du docteur Louis Jullien, chirurgien de Saint-Lazare, professeur agrégé, décédé, et de Mme, née du Louvat de Champolon.

Mariages

— Samedi 14 juin a été célébré, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Ampère, le mariage de Mlle Marguerite di Chiara, fille du docteur di Chiara et de Mme, née Massard, avec M. Jacques Macaire.

Le docteur Pietkiewicz, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Pietkiewicz ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petite-fille et fille, Mlle Jane Pietkiewicz, avec M. Robert Blouin, licencié ès sciences, ingénieur chimiste.

Nécrologie

On annonce de Toulon la mort du docteur Paul Barrois, médecin spécialiste radiologiste, mort victime des rayons X. Pendant la guerre, il assuma la direction civile d'un service de radiologie et avait été amputé de plusieurs doigts. Le docteur Barrois a succombé aux suites de ses glorieuses mutilations. Il était le fils d'un filateur de Lille et cousin de M. Barrois, ancien député du Nord.

DE TOUS ET DE PARTOUT

M. le Ministre du travail et de l'hygiène a transmis à l'Académie le dossier d'une demande formulée par la Société « La Carbonique naturelle d'Aigueperse » en vue d'être autorisée à exploiter la source dite « La Montpensier », située à Montpensier (Puy-de-Dôme).

Un concours s'ouvrira le 6 novembre 1924 devant la Faculté de pharmacie de l'Université de Paris pour l'emploi de professeur suppléant d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine d'Angers



M. LE Dr PAUL

L'Association des médecins experts de France vient de procéder à l'élection de son bureau pour l'année 1924-1925. Ont été désignés : MM. Paul, président ; Pietri (de Nice), Leclercq (de Lille), Antheaume (de Paris), vice-présidents ; Duvoir, secrétaire.

Le concours de chirurgien adjoint des hôpitaux de Bordeaux s'est terminé par la nomination de MM. les docteurs Chenut et Laffargue.

Devant le tribunal correctionnel a été appelée l'affaire des carnets médicaux de Toulon et de la Seyne. Sont inculpés : les docteurs Delahaye, Castellon, Thomas et Manoel, de Toulon ; le docteur Daniel, de La Seyne ; les pharmaciens Victor Fabre, Casanova, Rayolle, Imbert et Daniel, de Toulon.

La chaire de physique médicale de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger est déclarée vacante.

La chaire de clinique chirurgicale A de la Faculté de médecine de l'Université de Strasbourg est déclarée vacante.

Un concours est ouvert le 5 juillet, pour la nomination de quatre emplois d'internes à la maison nationale de santé de Saint-Maurice (section des aliénés).

Le jury de concours pour l'admission à l'Ecole principale du Service de santé de la marine en 1924 est ainsi constitué : Président, M. le médecin général de 2e classe Bonain. Membres, MM. les médecins principaux Barthe et Jean. Membre suppléant, M. le médecin en chef de 2e classe Brunet.

Le professeur Flatoff, de Varsovie, a fait don à la Société de neurologie de Paris d'une somme de 2.000 francs destinée à l'organisation du centenaire du professeur Charcot, l'illustre maître de la Salpêtrière, qui sera célébré l'année prochaine à Paris.

Le docteur Proust, chirurgien de l'hôpital Thenon, avec le concours de MM. les docteurs Colier, Darbois, Hufnagel, Houdard, Mallet, Maurer et de Nabias, commencera, le mardi 1er juillet 1924, à 10 heures du matin à l'hôpital Tenon (salle Duflocq) et continuera les jours suivants, à la même heure, une série de conférences suivies d'applications pratiques concernant : « *La Curiethérapie et la Radiothérapie pénétrante.* »

Suivant le journal *North American*, le docteur Glover, de Toronto (Canada) a isolé le microbe du cancer et composé un sérum curatif. Ce sérum — administré à titre expérimental depuis deux ans, à plus de deux cents cancéreux, dont quelques-uns étaient dans un état désespéré — a donné, dit-on, dans la majorité des cas, des résultats favorables ; tous les symptômes du cancer ont disparu dans quelques cas.

Une femme entrée à la maternité de l'hôpital de Saint-Denis vient de faire l'objet d'une curieuse constatation. L'examen clinique et la radiologie ont montré que cette femme avait le cœur situé à droite, que le tube digestif tout entier et les autres organes occupaient tous également une position inverse de la normale. M. Derancourt, interne à l'hôpital de Saint-Denis, a fait à la Société d'anatomie une communication au sujet d'un cas si particulièrement remarquable.

M. Mesnil a déclaré à l'Académie des sciences que des lapins de 1.500 gr. atteints de coccidiose avaient un foie aussi gros que celui d'un mouton. Il n'a pas dit si le mouton était nain.

Un confrère quotidien a été assez surpris du résultat inattendu de l'annonce de la condamnation des guérisseurs d'Amiens et Compiègne dans ses colonnes. En effet, il a reçu des lettres nombreuses de « *malades désespérés* » demandant l'adresse de ces deux condamnés. Cela démontre la complète inefficacité des poursuites dans les cas d'exercice illégal de la médecine.

Le docteur José Arce, recteur de l'Université, est nommé membre de la Société nationale de chirurgie de Paris.

Le professeur Poussepp, directeur de l'Institut français d'Esthonie à Dorpat, a fait une conférence à la Faculté de médecine de Paris sur les tumeurs du cerveau.

Le professeur Poussepp a montré à l'assistance, à l'aide d'un film cinématographique, comment il arrive par une technique hardie et perfectionnée qui lui est personnelle à enlever en totalité des tumeurs du cerveau siuées dans les lobes frontaux.

La prochaine réunion de neurologie aura lieu en juin 1925. Elle coïncidera avec deux anniversaires neurologiques : le centenaire de la naissance de Charcot et le 25e anniversaire de la fondation de la Société de neurologie.

Les questions à débattre son les suivantes :

1° *La maladie de Charcot (sclérose latérale amyotrophique).* — Rapporteurs : M. Vincenzo Neri (de Bologne), pour la partie clinique ; MM. Von Bogaert d'Anvers et Ivan Bertrand (de Paris), pour la partie anatomo-pathologique.

2° *La migraine.* — Rapporteurs : M. le professeur Viggo Christiansen (de Copenhague), pour la partie clinique : M. Pasteur Vallery-Radot (de Paris), pour la partie pathogénique.

COURS D'ORTHOPÉDIE DE M. CALOT
à Berck-Plage, le Lundi 4 Août 1924

Avec *Exercices pratiques.* — En *une semaine*, de 9 heures à 19 heures, Enseignement de « l'Orthopédie Indispensable aux Praticiens ». — Pour Médecins et Etudiants de toutes nationalités. Le nombre des places étant limité, écrire dès maintenant au Dr Fouchet, *Clinique-Calot*, 69, *Quai d'Orsay, Paris*, ou *Institut-Calot, Berck-Plage (P.-de-C.)*

La visite des Médecins anglais à Luchon



Les membres du Congrès de la Santé publique qui vient de se dérouler à Bordeaux ont visité Luchon, conduits par M. le docteur Cruchet, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Ce Congrès, entièrement britannique et qui comptait près de 200 membres, s'est tenu, pour la première fois, cette année, sur la terre de France.

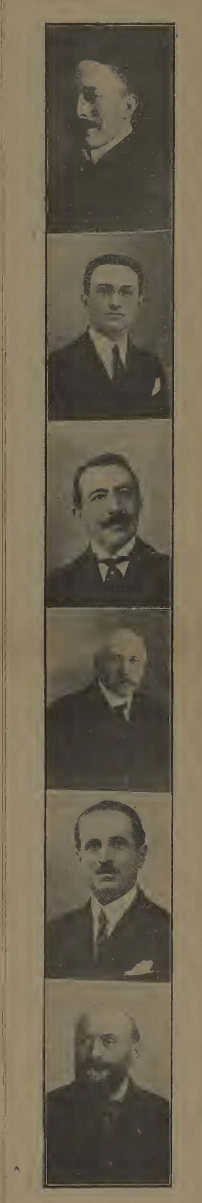
M. le professeur Cruchet a cru qu'il était nécessaire de montrer nos stations thermales des Pyrénées à l'élite des médecins anglais que Bordeaux avait l'honneur de recevoir. Arcachon, Biarritz et Luchon avaient été choisis par le Comité du Congrès.

La Société des études médicales de Luchon a reçu ses éminents collègues à l'établissement thermal, et, grâce à l'extrême amabilité de M. le docteur Hutchinson, de Brighton, depuis plusieurs semaines en séjour à Luchon, les explications techniques, en leur langue, ont pu leur être facilement données.

Les divers services et, en premier lieu, les humages dont la technique est spéciale à notre ville, les galeries de captage, chef-d'œuvre de l'ingénieur François, la salle de Lavarenne, dont l'agencement est si curieux ont retenu l'attention des congressistes. Les nombreuses questions qu'ils ont adressées à nos médecins concernant les indications thérapeutiques de nos eaux sulfureuses, nous ont prouvé quel intérêt ils avaient apporté à cette visite.

Le président du Congrès a remercié de façon très émouvante M. le Maire de Luchon, et tous ont voulu témoigner en signant au Livre d'Or des Thermes, la profonde admiration qu'ils avaient ressentie au cours de la visite à laquelle ils avaient été conviés.

L'Actualité Médicale devant l'objectif



Quelques personnalités du récent Congrès d'hydrologie, dont nous rendons compte à la page 5 ; de haut en bas : MM. Ferreyrolles, de La Bourboule ; Fourment, secrétaire des séances ; notre collaborateur Levy-Darras, d'Evian ; Audubert, de Luchon ; Surle, de Saint-Sauveur ; Pouy, de Cap-Vern.

Les Grands Laboratoires Français : Le Laboratoire INAVA, 26, rue Pagès, à Suresnes



*Ces magnifiques salles de Laboratoire sont celles de l'*Institut National de Vaccinothérapie *qui a été fondé par la* Compagnie Nationale de matières colorantes et de produits chimiques *pour la préparation en grand d'un vaccin contre la* Pyorrhée Alvéolaire.

De haut en bas, et, de gauche à droite, la salle de préparation des milieux de culture. — Le lavage des microbes et les centrifugeuses. — La salle de stérilisation, comprenant une batterie d'autoclaves, les fours Pasteur et les alambics. — Les chambres étuves munies de régulateurs. — La bibliothèque. — Les clapiers pour les animaux de recherches et de contrôle. — Enfin la ferme où s'effectue l'élevage en grand de ces animaux.

L'ordre, la méthode, la propreté, règnent en maître dans ce magnifique laboratoire scientifique.

LES MÉFAITS
et le traitement de la PYORRHÉE ALVÉOLAIRE

Grâce aux travaux très nombreux apparus depuis plus de cinquante ans, surtout dans ces dernières années, dans tous les pays du monde, principalement en Angleterre, en Amérique et en Autriche-Hongrie, on commence à prêter une attention de plus en plus grande à l'état pathologique de la bouche et à ses rapports avec les maladies générales.

On se rend compte que les maladies du système dentaire, surtout celles déterminant l'apparition du pus dans la bouche, peuvent être la cause de complications locales et éloignées qui peuvent nuire non seulement à la santé du malade, mais attenter à sa vie. La littérature spéciale récente nous a montré les rapports de maladies infectieuses graves, comme la pneumonie, l'endocardite, le rhumatisme chronique, avec les différents états suppuratifs de la bouche. Parmi les maladies buccales accompagnées le plus souvent par la production de collections de pus, nous citerons en premier lieu une maladie très répandue dans tous les pays du monde, à quelques rares exceptions près : la Pyorrhée alvéolaire. La France paye son lourd tribut à cette maladie. Chaque stomatologiste et chaque dentiste rencontre journellement des patients atteints de cette infection.

Depuis Fauchard, des études très sérieuses ont été entreprises et continuées sans trêve, pour déterminer la cause de cette maladie et en trouver un traitement efficace. Supprimer l'état suppuratif continuel de la bouche, tel a été la formule de recherche. Malheureusement, tous les efforts, jusqu'à ces derniers temps, sont restés infructueux. Ces toutes dernières années, le traitement vraiment efficace a été trouvé, qui donne, à quelques rares exceptions près, la guérison complète de cette maladie rebelle et tenace. Le traitement consiste en l'utilisation d'un vaccin spécialisé, *l'Endocorps-vaccin*, d'une application tout-à-fait simple, comprenant l'injection de quelques gouttes directement *in loco dolenti*. Actuellement, on compte déjà 1.400 malades guéris par ce traitement depuis plus de deux ans et demi. Devant ces résultats constants, il est certain que le traitement de la Pyorrhée alvéolaire et de toutes les maladies suppuratives buccales ne restera pas uniquement le domaine du dentiste, car si on prend en considération les rapports très étroits qui existent entre l'état de la bouche et l'état général du malade, le temps est proche où le médecin-praticien, en examinant la gorge d'un malade, fera en même temps un examen rapide des gencives et du système bucco-dentaire, afin d'en soigner systématiquement les affections.

Devant ces résultats si importants, la Compagnie Nationale de matières colorantes et de produits chimiques, Société au capital de 100.000.000 de francs, n'a pas hésité à entreprendre la fabrication en grand de ce vaccin, pensant servir ainsi l'humanité. Elle a installé aux environs de Paris, à Suresnes, un Institut national de vaccinothérapie, dont le principe d'installation et les perfectionnements sont largement dignes du traitement en question. Toutes les personnes compétentes, françaises et étrangères, qui ont eu l'occasion de visiter ce laboratoire, sont pleines d'enthousiasme et d'admiration devant une conception scientifique qui a permis de faire de ce laboratoire un laboratoire modèle.

Les locaux occupent une large superficie, et comportent deux étages. Au rez-de-chaussée se trouve la suite des laboratoires, et au premier étage, les bureaux de l'Administration, une large et spacieuse bibliothèque, dans laquelle se trouvent tous les principaux journaux médicaux et scientifiques du monde entier, une chambre noire pour photographie et ultra-microscope.

Le rez-de-chaussée comprend plusieurs laboratoires, dont l'organisation est faite de telle façon que les opérations que comporte la fabrication du vaccin se trouvent faites successivement dans les différentes salles. Comme principe général, chaque travailleur a devant lui, à sa disposition, tous les éléments nécessaires à la suite des manipulations (eau, gaz, électricité, vapeur, eau chaude, air comprimé, vide, etc...).

En visitant, dans l'ordre des opérations, ces salles de laboratoire admirablement éclairées, on traverse successivement : la salle où sont fabriqués les milieux de culture les plus variés — préparés par les procédés les plus modernes ; — la salle de stérilisation, comprenant une batterie d'autoclaves, les fours de Pasteur et les alambics ; le laboratoire affecté aux isolements, identifications et ensemencements de microbes ; deux grandes chambres-étuves munies de régulateurs ; la salle des centrifugeuses ; le laboratoire de recherches, et la salle de répartition du vaccin en ampoules. Ce qui frappe surtout dans ce laboratoire, c'est la propreté, l'organisation du travail, et l'esprit scientifique qui y règne.

En sortant des laboratoires, nous nous trouvons dans une vaste cour dans laquelle sont les clapiers pour les animaux de recherche et de contrôle de non toxicité du vaccin préparé. Devant la consommation énorme de ces animaux, la Compagnie nationale de matières colorantes et de produits chimiques procède à l'élevage en grand, dans une ferme spéciale.

Chaque lot de vaccin avant d'être mis en circulation, est soumis aux moyens de contrôle ordinaires, pour vérifier sa stérilité. De plus, il est inoculé à des doses énormes, allant jusqu'à 2.000 doses humaines, aux animaux du laboratoire, lapins et cobayes. Ce n'est qu'après avoir surveillé ces animaux pendant un mois, période pendant laquelle on s'assure de leur parfait état de santé, que le vaccin est délivré pour l'usage thérapeutique.

Le traitement dure un mois environ et n'est jamais accompagné d'aucun signe fâcheux : réactions locales ou générales, fièvre, douleurs, etc...

Cette installation modèle mérite d'être vue par tous les praticiens. L'Administration facilite d'ailleurs beaucoup ces visites et permet à chacun l'examen complet des procédés de fabrication.

Docteur LEFEBVRE.

LES CONGRÈS

UN CONGRÈS DE CLIMATOLOGIE ET D'HYDROLOGIE MÉDICALES VIENT DE SE TENIR A BORDEAUX

Toute réaction appelle une réaction en sens contraire ! La centralisation à outrance crée un désir de décentralisation. Un grand vent de régionalisme souffle à travers la France. L'an dernier, l'un des plus éminents conseillers généraux de la Haute-Garonne, M. Bonnemaison prononçait, devant la haute assemblée départementale, un discours tout imprégné de son grand amour pour nos vieilles provinces et où la nécessité économique, politique, ethnique du régionalisme était démontrée avec une très grande force d'argumentation : le fait historique dominait la scène...

Nos universités provinciales, nées il y a près de mille ans, ont revêtu au cours des siècles une personnalité dont les traits ineffaçables sont gravés tout au long de leurs œuvres. Lisez les merveilleux comptes rendus du septième centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier et méditez les substantielles lignes que M. le doyen Sigalas vient de consacrer à la Faculté de Bordeaux. Dans quelques semaines, au cours des « *Journées médicales de Toulouse* » vous entendrez le professeur Gerber soulever les feuillets, lourds de siècles, des archives de la ville rose et vous serez peut-être surpris d'y voir quelle place occupa la médecine, il y a cinq cents et cinq cents ans !...

L'arbre a poussé de trop profondes racines pour être arraché même par le cyclone Napoléonien. Paris, capitale de la France, est comme le maréchal d'une magnifique armée : mais que serait le maréchal sans les forces unitaires qui la composent et les divisions auxquelles il a l'honneur de commander ?



M. LE PROFESSEUR SELLIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'HYDROLOGIE DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST

La beauté de la France est faite de la multiplicité de ses facettes, tel un brillant dont on ne peut distraire la moindre partie sans en altérer l'harmonieux éclat. L'Université de France est ainsi un tout homogène... à condition de respecter les traditions d'écoles.

Au lendemain de la guerre, la Faculté de Bordeaux a pris l'initiative de réunir, chaque année, en une séance extraordinaire, tous les membres de la Société d'hydrologie et de climatologie de Bordeaux et du Sud-Ouest. Plus de 250 membres sont déjà inscrits et l'Est y voisine avec l'Ouest et le Nord avec le Sud.

Ce qui ne semblait possible qu'à Paris (après de laborieux efforts) a été, semble-t-il, réalisé avec la plus entière facilité, dans la capitale de l'Aquitaine. Chaque année le nombre des congressistes augmente. Chaque année s'étend l'ampleur des communications. Chaque année professeurs et praticiens, médecins et chirurgiens de la grande ville, viennent en rangs plus serrés causer avec leurs confrères spécialisés dans la pratique de l'hydrologie et de la climatologie.

Nous remarquâmes MM. les professeurs Arnozan, Barthe, Sauvageot, Beille, Cruchet, Creix, Jeanneney, Rocher, Lamarque ; M. Audubert, président de la Société des Etudes médicales de Luchon, etc. ; M. le docteur Vergely, secrétaire général du S. de M. de Bordeaux ; M. le directeur de l'Ecole de santé navale, professeur Barthèlemy ; M. le médecin directeur du Service de santé de la 18e région. M. le doyen honoraire, professeur Pitres, s'était fait excuser, retenu à la chambre par une vilaine grippe. M. le doyen, professeur Sigalas, se réservait le droit et l'honneur d'ouvrir le Congrès et d'assister à la première séance, tandis que l'éminent professeur Fallot, doyen de la Faculté des sciences, présidait effectivement et avec quelle autorité les séances du Congrès.

Il nous était donné de voir M. le professeur Desgrez, membre de l'Académie de médecine, et membre de l'Institut, descendre de son laboratoire de la Faculté de médecine de Paris et venir durant les séances du samedi et du dimanche, donner à notre réunion ce caractère de profonde union que doit avoir, dans sa complexité, l'hydrologie et la climatologie françaises.

Vous le pensez bien : il fallait un animateur à ce grand mouvement de décentralisation. Le professeur Sellier, ancien médecin inspecteur des stations thermales et climatiques, au cours de la guerre apporte à l'enseignement de l'hydrologie et de la climatologie une vive ardeur et une méthode que l'on ne peut que souligner ici. La thérapeutique hydrominérale et climatique est trop vaste pour être seulement une branche de la thérapeutique générale. Plus qu'aucune de nos autres sciences médicales, l'hydrologie synthétise l'union de la clinique et du laboratoire et par laboratoire j'entends les sciences les plus diverses puisque la physico-chimie voisine avec la géologie, avec l'hydrographie et que les recherches climatologiques sont conditionnées par les observations de nos météorologues. Et la thalassothérapie ne doit pas être oubliée, sœur jumelle de la climatologie ; toutes fusionnent au creuset de la biologie.

Ici, il est impossible de donner en quelques lignes le compte rendu de ce Congrès qui absorba les séances et du matin et du soir de quatre grandes journées. Notre confrère, le Saint-Nectaire est la station des albuminuriques : le docteur Porge appela toute notre attention sur le traitement, à Saint-Nectaire, des albuminuries chroniques post infectieuses, albuminuries si redoutables qu'elles « empoisonnent » souvent toute une existence et compromettent, j'en ai vu, l'avenir familial d'une jeune fille. Le docteur Courbin, disséqua, si j'ose m'exprimer ainsi, la pathogénie de l'angiopasme et son traitement à Bagnères-de-Bigorre, tandis que le docteur Portes, de la même station, entrait dans les détails les plus techniques sur le réglage automatique, précis et instantané, de la température d'une douche sans thermomètre.



Photo PANAJOU

Les Membres du bureau du Congrès : 1, M. le Prof. Beille ; 2, M. le Prof. Barthe ; 3, M. le Prof. Fallot Doyen de la Faculté des Sciences de Bordeaux ; 4. M. le Prof. Desgrez, Membre de l'Institut ; 5, M. le Dr. Lamargne. En arrière MM. Fourment, Sellier et Vergely

Journal de Médecine de Bordeaux, y consacre un numéro spécial et nous y renvoyons le lecteur. Cependant, l'*Informateur Médical* se doit de donner, après la physionomie générale de ces importantes assises, les titres des communications. Remercions tout d'abord MM. Vergely, Grenier de Cardinal, Fourment, secrétaires du Congrès, d'avoir facilité de la façon la plus confraternelle la tâche de la presse.

En oto-rhino-laryngologie, le docteur Armengaud (de Cauterets), nous donna les indications de l'insufflation continue des gaz thermaux sulfurés dans le traitement des catarrhes tubaires, tandis que MM. Got et Pomez, de la même station, développaient les indications du traitement hydrominéral des otites sèches. Les docteurs Hervé, de la Mothe-Beuvron, et des Escades, Maurice Faure, de Nice et La Malou, Cornet, de Pau, au cours, ou à la suite, des rapports sur les indications de l'héliothérapie en montagne, en plaine ou à la mer, dans le traitement de la tuberculose pulmonaire, passionnèrent l'auditoire sur cette très importante question. M. Grenier de Cardinal traita du fait, peu connu de l'anaphylaxie solaire. Les discussions ne sont pas encore, à ce sujet, à la veille de s'éteindre. Comme corollaire, pourrait-on dire M. Gardette s'étendit sur les conditions que devraient remplir les communes qui demandent à être érigées en stations climatiques.

La communication du docteur Testut, de La Roche-Posay, sur quelques cas de prurit vulvaire, amenèrent des commentaires que ne désavouerait pas Bernard-Rictus et que je lui signale en bon confrère, tandis que le docteur Ferreyrolles nous élevait aux hauteurs de la désensibilisation dans les dermatoses et aux cures arsenicales de ces affections désobligeantes — et c'est le moins que l'on puisse dire d'elles, sauf dans les cas de Testut. — Ce fut encore un chapitre de pathologie générale que nous donna M. Hugel, de Bagnolles, de l'Orne : réactions organiques qui accompagnent la cure à cette célèbre station. Si Guyonneau, de Vittel, nous entretient des variations de l'uricémie, au cours de la cure de diurèse par les eaux sulfatées calciques et magnésiennes, M. Lévy-Darras, d'Evian, nous apprit à rechercher l'acidité urinaire suivant la technique la plus moderne et à en déduire les applications hydrologiques. M. Castagné l'argumenta savamment, le docteur Brousse disserta sur le dosage de l'urobiline et de son importance clinique à Chatelguyon. Changeant totalement de sujet, le docteur Héraud, de Luxeuil, nous ramena auprès de nos compagnes avec le traitement des congestions utérines et des salpingo-ovarites par les injections prolongées d'eau vivante, et le docteur Surle, de Saint-Sauveur, nous pénétra de la gravité de la question de la puberté chez la jeune fille. Qui parle de femme évoque « vapeurs et nerfs » et Robert Dubois, de Saujon, traita des cures associées chez les nerveux.

Des applaudissements unanimes saluèrent la communication de notre savant confrère. Le docteur Pouy, un Pyrénéen également, nous dit toute la valeur des eaux de Capvern dans les divers cas d'hémorrhoïdes et rétrospectivement, je regrette que Richelieu ait ignoré ces eaux. Le grand ministre eut été quelquefois moins morose ou moins sévère... puisque le physique influe sur le moral.

La médecine sociale devait avoir son éloquent champion et nul ne s'étonnera de voir notre sympathique collègue de la Bourboule, le docteur Gilbert Sersiron, réclamer la création de cures thermales pour les enfants pauvres aux stations d'Auvergne et donner quelques précisions sur les maladies d'enfants qui doivent être soignés à la Bourboule. Pierre Fourment fait, à juste titre, remarquer que depuis de très longues années, la ville de Bordeaux (et son exemple est à citer) envoie, tous les ans, à Barèges, une bien intéressante colonie d'enfants pauvres qui retirent de la célèbre station pyrénéenne et de sa haute altitude tous les bienfaits qu'ils sont en droit d'en attendre.

L'histoire de nos stations devait ne pas être omise et je ne dirai pas lequel d'entre nous entreprit un plaidoyer en faveur du Catalogue raisonné des Eaux minérales de J.-B.-François Carrère, catalogue qui est bien, à mon humble avis, l'un des plus beaux monuments élevé au cours du 18e siècle à l'hydrologie française. Puisse la Société de Bordeaux et du Sud-Ouest, en parfaite union avec l'Académie de médecine, l'Institut d'hydrologie et la Société d'hydrologie de Paris, approuver le vœu de l'auteur et favoriser la continuation de cet admirable travail.

La question primordiale des cures associées en thérapeutique hydrominérale et climatique, avait été mise, l'an dernier à l'ordre du jour, pour la session de 1924. Le rapport en avait été confié à MM. David, de Salies-de-Béarn, et Pierre Fourment, de Barèges. Il s'agissait de préciser les indications différentielles du traitement thermal par les eaux chlorurées sodiques et les eaux sulfureuses des affections chirurgicales. Par extension, fixer en quels cas l'association des deux cures au cours d'une même année devait être ordonnée. Les rapporteurs, parfaitement maîtres de leur sujet, eurent à répondre à l'argumentation, très serrée, de MM. les professeurs Rocher et Jeanneney, de MM. Ferreyrolles et Molinéry, de MM. Henri et Léon Saint-Béat, de Salies-de-Salat. Ces derniers apportèrent aux débats les résultats de leur pratique de plus de 15 ans dans la gracieuse station du Comminges. Ces rapports et leur discussion occupèrent plus d'une journée entière.

Les quatre journées de ce Congrès furent agrémentées de visite de la ville, de réceptions charmantes chez MM. les professeurs Sellier et Jeanneney. L'éloge de l'hospitalité bordelaise n'est plus à faire : l'histoire des temps l'a consacrée.

Et nous le vîmes bien au banquet de clôture du dimanche.

Pour une fois, les éminents maîtres qui prirent la parole et j'ai nommé M. le doyen Fallot, M. le doyen Sigalas, M. le procureur général, notre érudit confrère, Dr Maxwell, M. le professeur Desgrez, et aussi Pierre Fourment, saluant la presse médicale et politique, ne m'en voudront pas de ne pas dire ce que furent leurs « toasts ». Mme Gilbert Sersiron, avec toute la grâce du charme, rappela qu'elle avait été l'élève, à Clermont, de M. le professeur Fallot, et qu'elle était la compatriote de M. le professeur Desgrez ; cependant que les tables étaient parées de fleurs, Mme Sersiron salua l'assemblée tout entière de son sourire. RAYMOND MOLINÉRY.

Une Fédération des Externes des Hôpitaux de France vient d'être créée

Le 4 juin 1924, à Bordeaux, a eu lieu une réunion des délégués des associations des externes de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes. Ils ont posé le principe de la création d'une fédération des externes et anciens externes des hôpitaux de France. Les statuts de cette future fédération ont été établis dans leurs grandes lignes. Ont été mises à l'ordre du jour d'un prochain congrès qui aura lieu à Paris au début de 1925, les questions suivantes :

1° Assurance, conclue par l'administration, contre les risques professionnels des externes ;

2° Les soins gratuits pour toutes les maladies contractées en service ; le traitement maintenu pendant la durée de celles-ci ;

3° Un traitement suffisant pour tous les externes de tous les hôpitaux de France (il en est qui touchent 8 fr. 33 par mois) ;

4° Un mois de vacances payé, entre juillet et octobre ; huit jours à Pâques, huit jours à Noël dans les mêmes conditions (le service devant dans tous ces cas, être assuré par la moitié de l'effectif normal des externes) ;

5° Dans l'intérêt des malades, le nombre des externes admis au concours ne devra pas excéder les deux tiers du nombre des candidats *prenant part aux épreuves*, pour pourvoir, si besoin est, au nombre total des places, que soient nommés pour *un an* des provisoires n'ayant pas le droit de concourir à l'Internat, mais payés et protégés comme les titulaires ;

6° Un tarif minimum de 40 francs par jour pour les remplacements.

Le bureau du congrès de 1925 est ainsi composé : Président, Justin Bezançon (Paris) ; vice-présidents : Girou (Bordeaux), Cossa (Paris).

Trois délégués de Lyon, Marseille, Toulouse, un trésorier et un secrétaire parisiens restent à désigner.

LE PROCHAIN CONGRÈS DE CHIRURGIE

Nous rappelons que le 33e Congrès français de chirurgie aura lieu à Paris, du 6 au 11 octobre 1924, sous la présidence de M. le docteur Tuffier, membre de l'Académie de médecine.

Les questions suivantes ont été mises à l'ordre du jour du Congrès :

1° *Traitement des fractures fermées de l'extrémité supérieure du fémur, et leurs résultats éloignés.* — Rapporteur : MM. *Dujarier*, de Paris, et *Imbert*, de Marseille ;

2° *Indications du traitement chirurgical dans les fibromes utérins.* — Rapporteurs : MM. *Labey*, de Paris, et *Tixier*, de Lyon.

3° *Soins pré-et post-opératoires, choix de l'anesthésie, en chirurgie gastro-intestinale.* — Rapporteurs : MM. *Lambret*, de Lille, et *G. Lardennois*, de Paris.

MM. les membres de l'Association sont priés d'envoyer, avant *le 1er août*, le titre et les conclusions de leurs communications, au *Secrétaire général, 12, rue de Seine, à Paris* (6e).

Extrait du règlement. — Les chirurgiens qui désirent faire partie de l'Association doivent envoyer au Secrétaire général une demande signée par deux membres de l'Association. Ces parrains doivent être des chirurgiens habitant la même ville ou la même région que le candidat, ou, à leur défaut, de ses anciens chefs de service.

Les médecins brésiliens ne veulent pas d'émigrants japonais

L'Académie de médecine vient d'adresser à la Chambre brésilienne une pétition recommandant d'interdire l'immigration japonaise au Brésil, sous le prétexte qu'il est impossible aux Nippons de s'acclimater.

LE PROGRAMME des Journées Médicales de Toulouse

JEUDI 10 JUILLET

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 8 h. 30 : Inauguration de l'Exposition des produits pharmaceutiques, mobiliers et instruments de chirurgie. — 9 h. : Séance d'ouverture suivie d'une conférence de M. le docteur Bézy, professeur à la Faculté de médecine. Sujet : *La Puériculture au point de vue social.* — 15 h. 30 : Communication de M. le docteur Argaud, professeur d'histologie à la Faculté de médecine. Sujet : *La Néoplasie chordale.* — 17 h. : Conférence de M. le docteur Beckers, secrétaire général des Journées médicales de Bruxelles. Sujet : *Les Acquisitions récentes sur le traitement du cancer du sein.* — 18 h. : Communication de M. le docteur V. Pauchet, avec films chirurgicaux.

AU CAPITOLE (SALLE DES ILLUSTRES). — 21 h. : Réception officielle par M. le Maire et la municipalité.

VENDREDI 11 JUILLET

HOSPICE DE LA GRAVE. — 8 h. 30 : Conférence de M. le docteur Escat, chargé de cours d'O. R. L. à la Faculté de médecine. Sujet : *La maladie d'Isambert et ses modalités cliniques.*

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 14 h. 30 : Séance de la Société d'Obstétrique et de Gynécologie. Sujet : *Traitement du cancer du col pendant la grossesse et communications diverses.* — 15 h. 30 : Séance de la Société de chirurgie. Communication de M. le docteur Gerber, professeur à la Faculté de médecine. Sujet : *La Communauté des chirurgiens de Toulouse au XVIIIe siècle.* — 17 h. : Conférence de M. le docteur Vincent, médecin inspecteur général de l'armée. Sujet : *Le Colibacille, agent pathogène.* — 20 h. 30 : Soirée de gala au Capitole. *Le Malade imaginaire*, avec le concours de M. Froment (de l'Odéon), professeur au Conservatoire de musique de Toulouse. (Reconstitution intégrale avec les intermèdes et la cérémonie. Nouvelle mise en scène de M. Froment.)

SAMEDI 12 JUILLET

HOSPICE DE LA GRAVE. — 8 h. 30 : Conférence de M. le docteur Escat, chargé de cours. Sujet : *La Curiethérapie du cancer du larynx.* Conférence de M. le docteur Cestan, professeur. Sujet : *Technique et indications de la Sérothérapie intra-ventriculaire cérébrale.*

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 15 h. 30 : Communication de M. le doyen Abelous. Sujet : *Les Fonctions de la rate.* — 15 h. 30 : Conférence de M. le docteur Maurin, professeur agrégé à la Faculté. Sujet : *Les principales étapes de la législation pharmaceutique.* — 17 h. : Conférence de M. le docteur Gley, professeur au Collège de France, membre de l'Académie de médecine. Sujet : *Le Problème de la Sécrétion interne et la doctrine des glandes à sécrétion interne.* — 20 h. : Banquet par souscription. (Grand Hôtel.)

DIMANCHE 13 JUILLET

HOSPICE DE LA GRAVE. — 8 h. : Conférence de M. le docteur Escat, chargé de cours. Sujet : *Conception récente de l'Ozène.*

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 10 h. : Constitution d'une Société d'hydrologie et de climatologie. Allocution de M. le doyen Sabatier, membre de l'Institut, président d'honneur ; M. le professeur Serr : *Etude de l'Œuvre hydrologique du professeur Garrigou* ; M. le docteur Molinéry : *L'Hydrologie en 1924* ; M. le professeur Aloy : *L'origine des eaux arsenicales.* — 11 h. 30 : Réunion de l'Association des internes et anciens internes des hôpitaux de Toulouse.

HÔTEL D'ASSÉZAT. — 14 h. : Réunion de la Société de médecine de Toulouse. Allocution de M. le professeur Sorel, président de la Société. Sujet : *Médecine légale et police scientifique.*

FACULTÉ DE MÉDECINE. — 15 h. : Réunion de la Fédération des syndicats médicaux du Sud-Ouest. — 16 h. 30 : Réunion commune de l'Association des médecins de Toulouse et de l'Association des médecins de la Haute-Garonne. — 17 h. : Conférence de M. le docteur Bellencontre, président de l'Association générale des médecins de France. Sujet : *L'Organisation du corps médical.*

LUNDI 14 JUILLET

Excursion à Luchon et Superbagnères (aller et retour dans la même journée).

École de Médecine et de Pharmacie de Marseille

Les sessions d'examens du certificat d'études exigé des aspirantes sages-femmes par l'arrêté du 11 janvier 1917 auront lieu, à Marseille, au palais du Pharo, à 8 heures du matin, les mardi 1er juillet et lundi 6 octobre. Les examens en vue du certificat d'études spécial exigé des herboristes de 1re classe auront lieu à l'Ecole de médecine et de pharmacie, au palais du Pharo, à Marseille, à 9 heures, les lundi 28 avril et samedi 11 octobre. S'inscrire au secrétariat de l'école, huit jours francs avant l'examen.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL



(Institut de séro thérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.

Ferez-vous de votre Fils un Médecin ?

Nous continuons ci-dessous la publication des réponses qui ont été faites à notre enquête :

Ont répondu OUI MM. :

Provost, Champ-Saint-Père ; Henrot, Challens ; Houillon. Thaon ; Jacques, Marboz ; Antoine, Paris ; Dalmenesche, Le Tréport ; Boureau, Paris ; Tacquet, Saint-Riquier ; Foucaud, Chatelguyon ; Bozonet, Montrevel ; Jouvelet, Gray ; Engel, Flavigny-sur-Moselle; Ohlmann, Bitche ; Lefebvre, Chauny ; Porcaux, Saint-Quentin ; Prieur, Château-Thierry ; Rousselot, Sainte-Menehould ; Payeux, Sarreguemines ; Evesque, Châlons-sur-Marne ; Mireur, Marseille ; Gaube du Gers, Paris ; Lévy, Strasbourg ; Chatelot, Villersexel ; Collin, Paris ; Mouls, Paris ; Lemaire, Montherme ; Riucey, Luxeuil ; Croll, Paris ; Humbert, Strasbourg ; Hébrard, Paris ; Dumarest. Hauteville ; Grosjean, Gérardmer ; Bouyer, Paris ; Rigot, Paris.

Piollet, Clermont-Ferrand ; Bernheim, Parie ; Audouy, Vue ; Lachowski, Arcueil ; Rainhorn, Paris ; Leinberger, Saint-Etienne-de-Corcoué ; Solal, Tunis ; Gross, Dannemarie ; Fromont, Ligny-le-Chatel ; Cayet, Thionville ; Marzolff, Reichshoffen ; Perrin, Nancy ; Nogué, Le Moulin-Magagnosc ; Terrier, Paris ; Martin (Abel), Chapelle-Basse-mer ; Fiatte (Sens) ; Larger, Maisons-Laffitte ; Lewit, Ingwiller ; Dupouy, Lyon ; Sibille, Paris ; Masingue, Paris ; Pouillot, Chaource; Verny. Chamalières ; Laquerrière, Paris ; Thuriot, Valdoie ; Lautaret, Paris ; Bloch, Paris ; Caucanas, Paris ; Bonain, Brest ; Van Brakell Doorwærth, Paris ; Foucault, Caen ; Bayrac, Paris.

Ont répondu OUI et ont ainsi commenté leur réponse, MM. :

Oui, s'il doit me remplacer au Mont-Dore, sinon à aucun prix. Dr Béal, du Mont-Dore. — Oui, pourquoi pas (fils, petit-fils, arrière petit-fils; neveu et frère de médecin). — Dr Lerat, de Nantes. — Oui, si j'en avais un et s'il avait la vocation. Dr Leullier, de Paris. — De deux fils, *un médecin*. Dr Bermann, Le Perreux-sur-Marne. — Oui, si j'en avais un. Dr Dhaine, de Lille. — Mes fils choisissent leurs professions *d'eux-mêmes*. Mon aîné est interne en pharmacie, si les autres veulent être médecins, libre à eux. Dr Malbois, de Versailles. — Oui s'il veut bien. Dr Du Pasquier, de Paris. — Oui, si j'avais 1.200 francs à lui donner tous les mois pendant la durée de ses études. Dr Burlureaux, Paris. — Pourquoi pas, s'il lui plaît et s'il n'aime pas l'argent ! Dr Henry, Cousances-aux-Forges. — Oui, s'il manifeste un goût prononcé pour cette profession. Non, dans le cas contraire. Dr Dumon, Marseille. — Deux fils. Deux étudiants en médecine. Dr Lavagna, Nice. — Oui, car il n'aura pas en vue l'argent seul, et qu'il n'est pas « américanisé ». Dr Morench, Tunis.

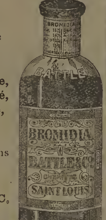
Médecin spécialiste oui, médecin général non. Dr Louvrier-Aulnoye. — Oui, si le nombre des médecins est limité, non dans le cas contraire. Dr Chemia, de Paris. — Oui, et malgré moi. Dr Thiriet, de Ramville. — Oui et non. J'ai trois fils, l'un d'eux sera médecin, les autres pas. Dr Perret, de Vonnas. — Oui, car il est interne des hôpitaux et aide d'anatomie. Dr Bernard, de Paris — J'espère bien que sur les six fils, en avoir plusieurs qui suivront la carrière de leur père, grand-père, oncle, grand-oncle, etc. Dr Barrière, d'Oran. — Oui, je ferai du moins mon possible, pour que ma profession, qui est la plus belle de toutes, le séduise également. Dr Chancel, de Paris. — Oui, mon fils aîné s'est fait médecin, et, parmi mes huit petits-fils, il y en aura peut-être qui feront comme nous deux. Dr Letulle, de Paris. — J'ai voulu faire de ma nièce un docteur, elle n'a pas voulu, je le regrette pour elle et pour moi. Mlle Desmolières, de Paris. — Oui, si telle est sa vocation. Dr Legrand, de Paris. — Oui, s'il veut. Dr Robert, de Paris. — Oui, si l'enfant répond à mon désir. Dr Sénéchal, de Paris.

Oui, si cela est son désir. Dr Kimmel, de Saint-Avold. — Oui, si c'est son goût. Dr Maille, de Paris. — Oui, s'il le désire. Dr Touchot, de Lunéville. — Oui, s'il est robuste. Dr Carrez, de Saint-Quentin. — Oui, mais il y a la volonté de mon fils, qui ne veut pas être médecin. Dr Abt, de Nancy. — Oui, pour l'un d'eux seulement. Dr Salmon, Strasbourg. — Oui, si j'en avais un. Dr Lemarignier, de Paris. — Oui, parce que tel est son désir, mais sans aucun enthousiasme de ma part. Dr Coste, de Marvejols. — Oui, sur quatre fils, deux seront probablement médecins. Dr Desbiez, de Bletterans. — Oui, si j'en avais un. Dr Bretemes, de Charleville. — Oui, un sur deux. Dr Lefebvre, Deville-les-Rouen. — Je suis fils de médecin. J'ai trois fils, deux seront certainement médecins, peut-être les trois. Dr Lemoine, Agon. — J'ai deux fils, je ferai peut-être l'un d'eux médecin. Dr Dufays, de Metz. — Fils, petit-fils, cousin, neveu et frère de médecin, je suis tout disposé à faire de mes fils des médecins, à la condition qu'ils aient l'intelligence suffisante et assez d'envergure pour parvenir à une situation médicale importante. Si j'étais sûr qu'ils ne devraient jamais faire que des praticiens de campagne dont la tâche est obscure, ingrate, fatigante, et souvent... d'un rapport minime, je m'opposerais de toutes mes forces à ce qu'ils embrassent la carrière médicale. Dr Sizaret, Fresnay-sur-Sarthe.

Oui, il fait en ce moment sa première année de médecine. Dr Augereau, Velluire. — Oui, s'il n'y a pas à ce moment-là le *tiers payant*. Dr Coldefy, de Paris. — Oui, des deux. Dr Beglin, de Honfleur. — Oui, il a commencé sa première année, non sans hésitations. Dr Rapp, de Cirey-sur-Vezouge. — Mon fils est actuellement externe des hôpitaux de Paris. Quoi qu'on en dise, il n'y a pas de plus belle profession. Dr Mabille, de **Paris.**

Oui, s'il en a les qualités et s'il le désire. Professeur Bar, de Strasbourg. — Oui, oui et oui. Mme Peskine-Hausmann, Paris. — Oui, s'il était très intelligent, ambitieux et travailleur. Dr Collignon, de Maubert-Fontaine. — Oui, parce que la médecine embrasse toutes les sciences. Dr Ravenez, de Paris. — Oui (un sur trois). Dr Bocquet, Jonchery-sur-Vesle. — Oui, à la condition de lui laisser préalablement quelque fortune. Dr Desmontils, Le Havre. — Oui, pour un, non pour les deux autres. Dr Arondel, à Derval. — Oui, si possible. Dr More, Bannalu. — Certes oui ! Dr Aubert, Paris. — Votre fils ! Quelle misérable question ? En sommes-nous donc là d'avoir un fils ? Quelle pauvreté, et quelle misère ! J'en ai 4, et mon aîné a décidé de faire sa carrière médicale. Mon second prépare Saint-Cyr. Il en reste deux. Dr Jayle, de Paris. — Oui, et non seulement d'un de mes fils, mais de mes deux fils. J'estime qu'une hérédité médicale, qui remonte déjà à plusieurs générations, ne doit pas se perdre, et que notre profession, à moins que de l'exercer comme cela doit l'être, est encore une des rares qui nous conserve notre indépendance et nous assure dans la société la place que nous devons occuper. Dr Maurice Coliez, Longwy-Bas.

(La fin au prochain numéro.)











Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. R. GUILLEMOT et L. de LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 58 — 5 JUILLET 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

LA PRÉPARATION DE L'INSULINE



Le Dr Dodds, du Middlesex-Hospital, aurait découvert une méthode qui permettrait de préparer l'Insuline beaucoup plus rapidement et à bien meilleur compte qu'on avait pu le faire jusqu'à présent. Les photographies ci-dessus, qui ont été prises dans le laboratoire du Middlesex-Hospital, montrent le Dr Dodds en train de préparer de l'Insuline selon sa méthode. L'efficacité de l'Insuline préparée ainsi serait la même que celle de l'Insuline préparée avec les méthodes antérieures.

LA DÉCENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Il est utile, en ces temps difficiles, de développer l'enseignement des Écoles de province

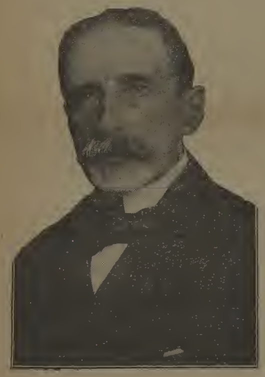
Mais les futurs médecins doivent terminer leurs études dans une ville de Faculté

Ainsi nous parle M. le Professeur Tuffier que nous sommes allés interviewer

Après avoir exposé les idées et les désirs des écoles de province représentées par leurs directeurs, *L'Informateur Médical* devait à ses lecteurs de leur faire connaître l'avis des maîtres parisiens. Nous avons demandé le sien à un de ceux qui, arrivés au sommet des honneurs de la profession, peuvent parler librement.

M. le Dr TUFFIER, professeur agrégé, chirurgien des hôpitaux de Paris, présidera le prochain congrès de chirurgie. Au cours de nombreux voyages d'études, il a visité les facultés et les hôpitaux les plus importants du monde entier ; il fait partie de la commission des facultés de médecine de l'Académie de Médecine. Nous lui sommes particulièrement reconnaissant d'avoir bien voulu nous faire bénéficier de son expérience.

« Je crois avoir été un des premiers qui se soit occupé du *prêt aux étudiants*, mais sous une forme un peu différente de



M. LE PROFESSEUR TUFFIER

la réalisation à laquelle on est parvenu. Le projet auquel je fais allusion est celui qui fut élaboré par les « Compagnons de l'Intelligence » étudié aussi à la C. T. I ; il faisait partie de ce plan d'action en faveur des intellectuels dont sont sorties les « Presses universitaires ». Notre projet s'inspirait des associations qui font des avances au commerce et à l'industrie ; il existe un crédit industriel, un crédit commercial, un crédit agricole, nous voulions créer un *crédit intellectuel*. Ce crédit comme celui du commerce ou de l'industrie ne s'adressait qu'à ceux qui ont déjà fait leurs preuves : les étudiants déjà avancés ou remarquables dans leurs études et aux jeunes gens qui « ayant leurs grades » veulent poursuivre des recherches ; il suffisait qu'ils fussent présentés par deux de leurs maîtres garantissant leur valeur.

C'était un crédit privé où les donateurs avaient intérêt à ne donner qu'à bon escient comme les administrateurs d'une banque morale ne devraient encourager que des affaires utiles.

Le PRÊT D'HONNEUR, tel qu'il est devenu légal est un droit auquel tous peuvent prétendre. Comment sera-t-il administré, *qui en sera bénéficiaire ?*

Aucun autre facteur que le mérite, pour le plus grand bien et le plus grand rayonnement du pays n'aura-t-il quelque influence ? Je l'espère, nous devons tous le désirer.

Une seconde question est celle de la localisation du début des études, à Paris ou en province.

L'avenir nous dira s'il est prudent de laisser tous les jeunes étudiants contracter des dettes d'abord pour faire leurs études, puis pour s'installer et s'embarquer ainsi dans la vie avec un poids mort et dangereux. Le sujet brillant travaillera, se tirera de ce mauvais pas comme il s'en serait tiré *même avant le prêt*. Que fera le sujet moyen et celui plus modeste qui est au-dessous de la moyenne ? N'est-ce pas une terrible responsabilité que prendront ceux qui désigneront les futurs bénéficiaires du prêt ; je préférerais ne pas encourager trop vivement ces derniers dans une voie si pénible et décevante.

Il est utile, en ces temps difficiles, de développer l'enseignement des écoles provinciales ; la vie y est moins chère, les étudiants trouvent *dès le début* de leurs études des emplois rémunérés, des postes qui leur facilitent la vie, mais surtout ils sont en contact direct avec des maîtres qui les connaissent et peuvent mieux les diriger.

Tout d'abord supprimer le P. C. N. ou du moins l'enlever aux sciences ; tous les étudiants sont d'avis que c'est une année perdue, tout au moins mal utilisée ; ce n'est pas seulement le P. C. N., c'est la Faculté de médecine tout entière qui devrait être autonome et indépendante de l'Université..... Mais passons !

Nul ne peut contester que les deux premières années soient plus profitables en province. L'anatomie est enseignée plus facilement parce qu'il y a moins d'encombrement ; il y a plus d'intimité entre les professeurs et les élèves, les travaux sont mieux suivis et plus profitables ; mais n'en concluez pas que je préconise la décentralisation totale, au contraire.

Je crois utile que les futurs médecins terminent leurs études dans une grande faculté comme Paris ou Lyon, car là surtout ils trouveront les grands services de médecine ou de chirurgie où se brassent les idées générales et toutes les spécialités..... et aussi la culture générale que leur offrent les conférences, les musées, les arts sous toutes les formes qui ont quelque valeur dans la vie du médecin. Sa tâche future est ingrate, il y sera attelé jusqu'à sa fin. Ceux seuls qui ne la connaissent pas osent en médire et devraient comparer leur existence à la notre avant d'en parler.

Pour ceux qui veulent affronter les concours, les règlements même de l'internat leur imposent le départ à la fin de la deuxième année pour la Faculté qu'ils ont choisie.

Quant aux autres, il semble qu'il n'y ait que des avantages à les voir pousser jusqu'à la troisième année dans leur école d'origine.

La question délicate est de savoir qui leur fera passer leur troisième examen ; sera-ce l'école qu'ils quittent ou la faculté qui les recevra ?

En principe, je trouve qu'il devrait y avoir séparation complète entre le corps enseignant et le corps examinant. Sans vouloir entrer ici dans le détail des faits qui motivent cette façon de penser, il est permis d'indiquer qu'un examen ne juge pas seulement un élève, *mais aussi celui qui lui a donné l'enseignement*. Si ce dernier est juge, il est toujours disposé à recevoir ses propres élèves, sans quoi il ferait lui-même la preuve de l'insuffisance de son enseignement. Je crois donc que pour cette simple raison le système actuel est défectueux.

Il semble que l'élève qui veut en quittant son école aller dans une *faculté déterminée* puisse lui faire l'hommage de lui présenter ses connaissances de pathologie interne base de toute sa médecine ; c'est presqu'une question de courtoisie. »

LE LIVRE DONT ON PARLE

Conseils aux Nerveux

M. le Dr Feuillade, de Lyon, vient de publier chez Flammarion, dans la Collection des connaissances médicales, un livre de « Conseils aux nerveux » qui est destiné à faciliter au médecin la tâche si ardue qui lui incombe lorsqu'il a à traiter des malades atteints de troubles neuro-psychiques. Ces affections étant devenues très fréquentes, le livre de M. Feuillade a été lu avec un vif intérêt et nous avons voulu que l'auteur nous dise lui-même le but qu'il a voulu atteindre en écrivant cet ouvrage.

« J'ai écrit cet ouvrage, nous dit M. Feuillade, de Lyon, non pour les neurologistes et les psychiâtres, n'ayant pas la prétention de faire œuvre nouvelle, mais pour les malades, pour ceux qui « souffrent des nerfs » et pour certains confrères à qui la vie trop active ne permet pas d'étudier la mentalité de toute une catégorie de sujets. Ils sont les confidents discrets des patients, et voudraient aider au soulagement de leurs maux.

M. LE DOCTEUR FEUILLADE

« J'ai cherché à faire comprendre aux nerveux, aussi simplement que possible, à quoi est dû son nervosisme, et comment il peut le modifier. Faire l'éducation des inquiets de la vie et de leur famille a été mon premier but. En effet, les parents, par la non compréhension de celui qui souffre moralement, ne se rendent pas compte du rôle néfaste qu'ils jouent dans l'évolution de certains états neurasthéniques et psychasthéniques.

« Si l'entourage des malades voulait écouter dans le traitement des maladies mentales les conseils qui lui sont donnés par le médecin, la tache de ce dernier serait plus aisée. Les parents comprendraient la nécessité de la bienveillance dans certains cas, et, au contraire, appliqueraient une fermeté méthodique vis-à-vis de ceux qui acceptent trop facilement leurs impressions personnelles. La faiblesse familiale, soit dans l'éducation des enfants, soit dans une cure psychique, est pour le praticien un obstacle difficile à surmonter, et qui compromet parfois les résultats espérés. Je cherche par des conseils et des exemples à éduquer la famille des nerveux, pour éviter les erreurs journalières qui se commettent dans nos cures.

« Au début de l'ouvrage, au paragraphe « nervosisme » j'établis une distinction très nette entre les névroses et les psychonévroses. Je considère l'organisme comme un réservoir d'énergie. Cette énergie, entretenue par des sources multiples provenant du fonctionnement des organes, peut, à certains moments, sous diverses influences, être insuffisante.

« Tel un réservoir chargé d'alimenter d'eau une ville voit, dans une année de sécheresse, diminuer la quantité d'eau qui lui arrive, tel l'organisme ne reçoit plus la quantité d'énergie dont il a besoin. Cette insuffisance d'énergie, dont les causes sont variées, amène une perturbation dans la vie du sujet. Ayant moins d'énergie, il ne suffit plus à sa tâche, il devient candidat à l'épuisement et, pour subvenir à l'effort quotidien, il doit se surmener. On comprend fort bien que tout sujet qui dépense plus d'énergie qu'il n'en reçoit, arrive à une sorte d'épuisement. Il ne peut plus faire d'efforts. C'est cet état que l'on appelle couramment « neurasthénie ». Il est vrai que le terme de neurasthénie est devenu vague. Son domaine est fort imprécis et les médecins, puis les gens du monde, ont qualifié de neurasthéniques, tous les détraqués de la vie, et le commun des mortels donne le nom de neurasthénie même aux psychoses les plus graves.

« Par neurasthénie, j'entends la névrose qui est provoquée par la fatigue, des émotions ou préoccupations matérielles ou morales pénibles ou prolongées, et certaines maladies infectieuses.

« A côté de la neurasthénie simple, véritable asthénie nerveuse, caractérisée par la fatigue, l'épuisement du système nerveux, et accompagnée, au point de vue psychique, d'instabilité, de fatigabilité, d'inquiétude et d'émotivité, existe une seconde affection, à forme héréditaire. Cette seconde maladie présentant surtout des troubles psychiques tels qu'aboulie, obsessions, phobies durables et idées fixes tenaces, a été appelée par Janet « *psychasthénie* ». Ces deux affections, comme je l'ai indiqué, bénéficient d'une thérapeutique différente.

« Les malades, à la lecture de *cet* ouvrage, comprendront que les tares mentales peuvent être combattues avec succès ; le mieux est de chercher à les atténuer dès la plus tendre enfance. A l'occasion du traitement, en même temps que j'expose les méthodes pratiques à employer dans la cure des névroses et psychonévroses, je donne des conseils sur le genre d'éducation qui convient aux enfants en général, et particulièrement à ceux qui présentent un tempérament nerveux. Ce livre peut donc être lu aussi bien par le médecin praticien, les nerveux et leur famille, que par ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants et de leur santé morale. »

Le Fauteuil de Gariel à l'Académie de Médecine donne lieu à une élection qui mérite d'être commentée

Dans sa séance du 24 juin, l'Académie de médecine a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la IVe section (*Sciences biologiques, physiques, chimiques et naturelles*), en remplacement de M. Gariel, décédé.

La section présentait en première ligne : M. Lapicque.

En seconde ligne *ex æquo* et par ordre alphabétique ; MM. Anthony, Jean Camus, Jolly, Petit, Tiffeneau.

Elle avait adjoint à la présentation : M. Marage.

Le vote donna le résultat suivant : MM. Jean Camus 48 voix, Lapicque, 12 voix, Tiffeneau, 6 voix, Marage, 4 voix, Anthony, 1.

Ce vote mérite d'être commenté.

La commission des sciences biologiques qui avait fait les présentations dans l'ordre indiqué, après avoir examiné les titres des candidats, compte 24 membres. Or, après avoir été d'avis pour reconnaître M. Lapicque comme le plus digne d'occuper le fauteuil de M. Gariel, les membres de cette commission semblent en avoir décidé autrement au vote secret de la séance publique puisque M. Lapicque n'obtint plus que 12 voix.

En supposant, en effet, chose improbable, que seuls des membres de la section des sciences biologiques aient voté pour M. Lapicque, celui-ci n'obtint que les suffrages de la moitié de la commission qui l'avait désigné en première ligne.

Il y a là un affront qui révèle bien des mesquineries.

En outre, si l'Académie demande aux membres spécialisés d'une section, d'examiner les titres des candidats à l'un des sièges de cette section, c'est, à priori, parce qu'elle ne se trouve pas assez compétente dans son ensemble pour faire cet examen.

En droit, elle est libre de ne pas tenir compte de cet examen. Mais il y a des droits qu'il vaut mieux ne pas faire valoir. Par la liberté qu'elle a voulu prendre l'autre jour, l'Académie a démontré, en effet, la supériorité de la cuisine électorale sur ces consultations préliminaires et judicieuses.

Elle a prouvé également qu'elle était à même de déroger aux usages et de faire fi du bon sens.

On a laissé entendre que le passé de M. Lapicque ne l'avait pas servi. Ancien dreyfusard, ancien candidat à la députation avec une étiquette socialiste, etc. les adversaires de sa candidature auraient su habilement tirer parti de tout cela et favoriser ainsi M. Jean Camus qui était un peu de la famille, ayant déjà un frère à l'Académie de médecine.

Il n'y a rien d'impossible à cela. Mais que viennent faire les titres des candidats à côté de ces considérations spéciales ?

Il est peut-être un peu naïf de poser la question.

J. CRINON.

NOUVELLES DIVERSES

La Société Belge de Dermatologie et de Syphiligraphie a voté dans sa dernière séance, la motion suivante :

« La Société Belge de Dermatologie et de Syphiligraphie déclare formellement que le médecin ne peut, en violation de l'article 458 du Code pénal, sur le secret professionnel, livrer aux agents des contributions ni le nom, ni l'adresse des malades qui se sont confiés à ses soins. »

Le jeudi 12 juin, à 9 heures du soir, a eu lieu chez M. Courcoux, vice-président de l'Amicale des médecins de Bretagne, 203, boulevard Saint-Germain, l'assemblée constitutive d'une filiale qui a pris le nom d'Amicale des étudiants en médecine bretons.

LE MONDE MÉDICAL

Congrès français d'Urologie

Le prochain Congrès de l'Association française d'Urologie s'ouvrira à Paris, à la Faculté de médecine, le mercredi 8 octobre 1924, sous la présidence de M. Genouville.

La question suivante a été mise à l'ordre du jour : La vessie des néphrectomisés pour tuberculose. Rapporteurs : MM. Rochet et Thévenot (de Lyon). Pour tous renseignements concernant le Congrès, s'adresser à M. O. Pasteau, secrétaire général, 13, avenue de Villars, Paris (VIIe).

CONGRÈS D'ORTHOPÉDIE

Le prochain Congrès de la Société française d'orthopédie aura lieu à Paris le vendredi 10 octobre 1924, à 9 heures précises du matin, sous la présidence du professeur Aug. Broca, à la Faculté de médecine, salle des Thèses, n° 2.

Les questions mises à l'ordre du jour de ce congrès sont :

1° **Le spina bifida occulta** ; rapporteur : M. Mutel (de Nancy).

2° **L'épaule paralytique** ; rapporteur : M. Paul Hallopeau (de Paris).

3° **La métatarsalgie** ; rapporteur : M. Maffée (de Bruxelles).

Conférence de l'Union internationale contre la tuberculose

La IVe Conférence de l'Union internationale contre la tuberculose, primitivement indiquée comme devant avoir lieu en septembre, se tiendra à Lausanne les 5, 6 et 7 août 1924.

Nous rappelons que les trois questions suivantes y seront traitées : **1° Existe-t-il dans la nature ou peut-on créer artificiellement des formes saprophytiques du bacille de Koch qui soient susceptibles de se transformer en bacille tuberculeux virulent ? Rapporteur : M. le professeur Calmette (de Paris).**

2° Les relations entre l'état de gestation et la tuberculose. Rapporteur : M. le professeur Forssner (de Stockholm) ;

3° Effets de l'organisation de la lutte antituberculeuse dans les divers pays sur la diminution de la mortalité tuberculeuse. Rapporteur : Sir Robert Philipp (d'Edimbourg).

Vu l'importance des rapports, le Comité a décidé de ne pas admettre de communications sur d'autres sujets.

Un voyage d'information médicale dans les principales stations antituberculeuses de la Suisse est organisé à l'issue de la conférence pour les membres de l'Union internationale et les invités présentés par les Associations antituberculeuses de chaque pays. Le secrétariat de l'Union internationale se trouve à Paris, 2, avenue Vélasquez.

Une protestation belge au sujet des dentistes.

La Société belge de Stomatologie qui groupe les médecins belges s'occupant spécialement des maladies de la bouche et des dents, vient de protester contre l'arrêté du 10 mars 1924, instituant un nouvel examen pour dentiste.

« Les membres de cette association, dit cette protestation, justement émus par l'annonce de la nouvelle mesure d'exception décrétée, estiment, eux qui se sont préparés par de longues études universitaires à l'exercice de leur profession, qu'il est dangereux, pour le public, d'ouvrir à des personnes pourvues seulement d'une instruction primaire, l'accès d'un domaine médical dont l'importance et les difficultés sont reconnues chaque jour davantage. »

NOUVELLES BRÈVES

Un nouveau groupement scientifique vient de se constituer à Bruxelles. A l'initiative de quelques confrères, les médecins hygiénistes ont décidé de se grouper et de former une « Association des Médecins hygiénistes de Belgique ».

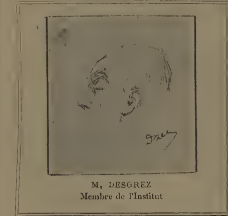
L'inauguration des médaillons dressés dans une salle des Sanatoriums de Bligny pour honorer et perpétuer la mémoire du Professeur Louis Landouzy et du Docteur Pierre Merklen a eu lieu à Bligny, le mercredi 25 juin.

Un concours pour l'emploi de chef de travaux anatomiques et physiologiques à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Reims s'ouvrira, au siège de ladite Ecole, le 18 novembre 1924.

Le professeur Flatoff, de Varsovie, a fait don à la Société de Neurologie de Paris d'une somme de 2.000 francs destinée à l'organisation du centenaire du professeur Charcot, l'illustre maître de la Salpêtrière, qui sera célébré l'année prochaine à Paris.

La fabrication de l'Insuline

Dans un numéro précédent nous avons dit que ce n'est pas l'insuline qui nous manquerait, plusieurs firmes ayant demandé l'autorisation de préparer cette drogue, dont on dit merveille. Une commission a été chargée par l'Académie de médecine d'examiner les demandes. Elle était composée de MM. Roux, Gley, Hanriot, Desgrez et Delezenne. Voici le rapport qui a été présenté par M. Desgrez au nom de cette commission.



M. DESGREZ
Membre de l'Institut

Dessin de M. le Prof. Delorme

« Votre Commission, messieurs, a eu à examiner trois demandes :

« La première est présentée par les Etablissements Byla, 26, avenue de l'Observatoire, à Paris ; la deuxième par M. le Docteur Roussel, 21, rue d'Aumale, à Paris, et la troisième par M. Rogier, docteur en pharmacie, 19, avenue de Villier, à Paris.

« Dans ces trois Etablissements, les méthodes de préparation qui aboutissent à l'obtention d'une poudre blanche, exempte de matières protéiques, sont calquées sur celles qui ont été publiées par les auteurs canadiens. Les poudres obtenues sont ensuite examinées au point de vue chimique, puis titrées par la méthode physiologique basée sur l'abaissement de la glycémie.

« L'examen des dossiers qui nous ont été transmis par la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publique au ministère de l'Intérieur nous permet de penser, en conformité avec l'avis de la Commission des sérums et autres produits injectables, que la préparation et les essais de ces poudres d'insuline présentent les garanties désirables dans l'état actuel d'une question de grande importance thérapeutique, mais à l'évolution de laquelle des travaux nombreux apportent d'incessantes transformations.

« En outre du produit dénommé poudre d'insuline, la demande de M. le docteur Roussel mentionne également un extrait alcoolique de pancréas, solution titrée à 4 unités par centimètre cube, que nous considérons comme insuffisamment purifié et dont nous proposons d'ajourner l'autorisation. »

Un excellent portrait de Farabeuf

Il vient d'être brossé par M. le Profes. Lejars, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de cet anatomiste célèbre

Farabeuf avait, dit M. Lejars, des façons d'accueillir les jeunes, et je n'ai pas oublié, pour ma part, ce jour sombre de janvier 1884, où, nommé tout jeune à l'internat, je lui étais présenté, par mon ami Varnier, à l'école de la rue Vauquelin.

L'école de la rue Vauquelin ! — J'y avais « disséqué » deux ans, et admiré les prosecteurs du nouveau régime, les prosecteurs de Farabeuf, qui tenaient l'enseignement pour leur fonction essentielle.

Farabeuf m'avait reçu fort mal : « Vous ne savez rien, m'avait-il dit, rien ; il vous faut tout reprendre, tout apprendre, quoique vous en pensiez. » Je le pensais comme lui ; mais, très timide, cette algarade inattendue me bouleversait. Il le vit : « Eh bien ! oui, venez ici ; peut-être apprendrez-vous quelque chose, à la longue. »

Je vins ; et bientôt j'étais admis dans le cercle des élèves qu'il exerçait lui-même, avec quel entrain, quelle rudesse d'expression et de geste, quel enthousiasme, quelle passion !

Oui, c'était un passionné. Cet homme eut deux passions : celle de l'anatomie et de la médecine opératoire, anatomique ; — celle de l'enseignement. Et l'une et l'autre, étroitement associées, régnèrent en souveraines sur toute sa vie.

Je me souviens d'un jour d'été et de vacances, où je le rencontrai, boulevard Saint-Michel, arrivant de sa campagne de l'Hay : « Viens, mon petit, me dit-il, nous allons ouvrir des poignets. » Je ne sais plus quel détail de la désarticulation le préoccupait. Toute la journée se passa à désarticuler. Je n'ai reçu de ma vie pareille leçon ; mais je compris vite qu'il s'adressait à d'autres, à beaucoup d'autres, derrière moi ; et que, s'il m'instruisait magnifiquement, je lui servais, moi aussi : sur mes attitudes, sur mes traits, à mes réponses, il appréciait la valeur pratique de ses descriptions : il enseignait.

PETITES NOUVELLES

La Société française de physiothérapie se tient à la disposition des médecins s'intéressant à la physiothérapie et venant à Paris à l'occasion des Jeux Olympiques pour leur donner tous les renseignements utiles dont ils pourront avoir besoin. S'adresser au Président, Dr Sandoz, 21, rue d'Artois, VIIIe.



On remarque sur cette photo de gauche à droite :

1, Docteur Tsu, Chargé de Mission universitaire en France et en Belgique. — 2, S. E. le Recteur de l'Université de Pékin. — 3, Monsieur Rougé, Président du Conseil de la Société des Eaux de Chatel-Guyon. — 4, Le Professeur Blum, les ciseaux à la main.

Le Vem Strasbourgeois aux Stations du Plateau-Central

Médecins et étudiants de Strasbourg, sous la conduite du Professeur Paul Blum, ont fait, pendant les vacances de Pentecôte, un voyage d'études aux Stations minérales du Plateau Central.

La tournée a débuté par Chatel-Guyon ; une centaine de médecins, d'étudiantes et d'étudiants formaient la caravane, dans laquelle nous comptons un certain nombre d'étudiants étrangers, des Serbes et des Chinois. Parmi ces hôtes de distinction, signalons Son Excellence Mr Tsai, Recteur de l'Académie de Pékin, en ce moment en tournée en France pour inspecter les groupements d'étudiants chinois.

A l'occasion du passage à Chatel-Guyon, la Compagnie des Eaux a demandé au V. E. M. strasbourgeois de vouloir bien inaugurer le nouvel escalier d'honneur qui conduit au Parc. La photographie ci-contre représente le Professeur Blum au moment où il va couper le symbolique ruban tricolore, dont la section signifie la libre entrée.



LA TECHNIQUE RAPIDE SIMPLIFIÉE

que préconise M. le Professeur Jeanbrau, de Montpellier, pour éviter les accidents dans la transfusion de sang et trouver un donneur inoffensif.

On prélève au futur récepteur, avec une seringue de Luer stérile et sèche, par ponction veineuse, deux ou trois centimètres cubes de sang qu'on laisse coaguler, soit dans un fragment de tube de catgut, soit dans un verre à liqueur ou même une cuiller bien secs, pour ne pas produire l'hémolyse.



M. LE PROFESSEUR JEANBRAU

Dès que le caillot s'est rétracté, on prélève une goutte de sérum qu'on étale sur une lame de verre bien propre et bien sèche. On pique alors avec une épingle anglaise flambée et refroidie le lobule de l'oreille de la personne disposée à donner son sang et l'on recueille une goutte de sang qu'on mélange au sérum du futur récepteur.

De deux choses l'une : ou bien il y aura agglutination ou bien il n'y aura pas agglutination. S'il y a agglutination du sang du donneur éventuel par le sérum du futur récepteur, on voit, au bout d'une ou deux minutes, se former, dans le sérum qui reste clair, des amas étoilés ressemblant à de petits fragments de brique pilée. C'est tout à fait caractéristique : à l'œil nu, la réaction y est absolument nette.

Lorsque, au contraire, il n'y a pas agglutination, le mélange du sang donneur éventuel et du futur récepteur donne un liquide rose, homogène, absolument limpide et dans lequel on ne voit pas de débris.

En disposant sur une série de lames porte-objets, plusieurs gouttes de sérum du futur récepteur, on peut rechercher quelle est celle des personnes de bonne volonté dont le sang n'est pas agglutiné et qui peut, par suite, sans danger servir de donneur.

Cette réaction très simple, à la portée de tout chirurgien dans toute circonstance, ne permet pas, évidemment, de savoir si les deux sujets appartiennent au même groupe sanguin. Elle permet seulement d'affirmer qu'il n'y aura pas agglutination, en d'autres termes que le sang de la personne de bonne volonté, qui s'offre comme donneur, ne sera pas agglutiné par le sérum du récepteur.

Un sourd entend avec son dos !

On sait que le docteur Farigoule — *alias* Jules Romains — assure que nous possédons des cellules visuelles disséminées sur le corps. En serait-il de même pour l'ouïe ? demande le *Journal de Genève* qui rapporte le cas suivant :

Eugène Sutermeister, une personnalité bien connue par son activité en faveur des sourds-muets, perdit complètement l'ouïe et la parole à l'âge de quatre ans. Or, l'année dernière, se trouvant au Kursaal de Berne, en face de l'orchestre, il sentit, dit-il, « les vagues musicales pénétrer dans son corps avec toutes leurs tonalités. » Il entendait.

« Je perçois par le dos, explique-t-il ; les sons pénètrent en moi comme si la colonne vertébrale était en métal creux ; j'entends non seulement l'orchestre complet sous une forme synthétique, mais je différencie nettement les instruments. »

La place qu'il occupe joue un rôle important. Il faut qu'il puisse recevoir directement les ondes sonores, c'est-à-dire qu'aucune personne ou qu'aucun objet ne fasse obstacle.

Les grands Laboratoires Français : le Laboratoire de l'INOTYOL, 12, rue Sainte-Anne — PARIS



Les photographies ci dessus ont été prises par l'*Informateur Médical*, dans le laboratoire de l'*Inotyol*, à Neuilly-sur-Seine. A gauche, le Dr DEBAT qui a fondé et qui dirige ce laboratoire avec sa haute compétence de dermatologiste.

L'Inotyol est un produit créé par le docteur Debat, sous la direction d'un des maîtres de la dermatologie contemproaine, le regretté docteur Jacquet. Une longue étude expérimentale et clinique a été faite sur l'*Inotyol*, à l'hôpital Saint-Antoine, puis pendant la guerre, au Centre dermatologique de la 8e région, que dirigeait le docteur Debat.

Le *principe actif essentiel* de l'Inotyol est le « *Sulfo Schistol* » : huile de schiste hypersulfonée, très riche en soufre, mais nullement irritante, le soufre n'étant pas à l'état libre, mais complètement dissimulé.

Les *principes actifs secondaires* sont : le Lithol, l'extrait distillé d'Hamamélis frais, le Borate de soude.

L'*Excipient* est constitué par la crème de zinc, à base de lanoline anhydre et de beurre de cacao.

La *fabrication industrielle* de l'Inotyol permet le contrôle de la pureté absolue des matières premières, et l'emploi de machines perfectionnées (broyeuses, batteuses, tamiseuses, remplisseurs).

La pommade, stérilisée au cours de la fabrication est mise automatiquement dans des tubes d'étain sans être à aucun moment en contact avec les mains des ouvriers ou des conditionneuses.

Les *propriétés de l'Inotyol sont calmantes, décongestionnantes, kératoplastiques.*

L'*Inotyol* est particulièrement indiqué pour le traitement des eczémas, des ulcères, brûlures, prurits. Comme il n'est jamais irritant, on peut l'utiliser également avec succès dans toutes les irritations des téguments.

Le succès rapide remporté dans le monde entier par l'Inotyol a commandé la création de succursales à Bruxelles, à Turin, à Madrid.

Au Congrès des Sociétés savantes

Parmi les communications faites à la section des sciences médicales de ce Congrès, qui vient de se tenir à Dijon, nous relevons celles de MM. Dujarric et Foveau de Courmelles.

M. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, présente un « historique de la vaccination en Périgord » jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les ravages causés par les épidémies de variole, il fait revivre la figure du médecin distingué qui, pour combattre les effets du terrible fléau, inaugura, dans sa province, l'inoculaton du vaccin, Jacques Desvergnes, maire de Thiviers, que sa réputation fit nommer premier médecin de Madame.

Après lui, plusieurs s'appliquèrent à faire apprécier par les populations périgourdines le bienfait de la vaccine. Ce ne fut qu'en 1808 que fut nommé le premier directeur officiel de ce service dans la personne du docteur Denoix-Campsegret. M. Dujarric-Descombes fait connaître les principaux collaborateurs de ce médecin : le curé Dumonteil, à Lanouaille ; le docteur Gainvet-Desgraviers, à la Roche-Chalais : le curé Borac, au Grand-Brassac, et le chirurgien Montozon-Brachet, à Ladouze.

M. Foveau de Courmelles analyse les effets produits sur les diverses maladies de l'enfance » par les radiations des lampes riches en rayons ultra-violets. Dans le rachitisme, les troubles de la croissance, les dépressions nerveuses, il y a lieu d'utiliser les rayons rouges, qui ont des propriétés excitantes et toniques pour les tissus. Dans le cas d'hyperexcitation, il y a lieu, au contraire, d'employer les rayons bleus sédatifs ou calmants au sens clinique de ces mots.

Le chirurgien solitaire de Paris a la tâche plus ingrate que celui de province

M. le docteur Dartigues qui vient d'être élu président de la Société des chirurgiens de Paris, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a brossé un bon portrait du chirurgien qui, à Paris, exerce son art sans appartenir à un clan officiel.

« Le Président du dernier Congrès français de chirurgie, M. Témoin, nous a tracé, dit-il, le tableau du *chirurgien solitaire de province*, celui qui vit et agit en dehors des centres universitaires. Mais, si ce dernier a ses difficultés, il a aussi ses avantages : il a son initiative entière, il simplifie sa manière et intensifie son rendement individuel ; il n'est pas trop à plaindre ; il a un fief chirurgical où on vient le chercher au besoin pour le porter aux honneurs : *c'est un féodal de la chirurgie*.

« Mais, il y a aussi le cas du *chirurgien solitaire de Paris* : son mérite, c'est de travailler dans les conditions les plus difficiles qui l'obligent à être plus ingénieux, à avoir plus d'initiative personnelle et à développer en lui le sens le plus aigu des responsabilités directes et sans soutien, sans être entouré d'états-majors d'hommes extrêmement distingués, agités par l'ambition, intéressés à l'aider, à le compléter, à faciliter sa tâche, à le tenir en haleine, il faut qu'il alimente son champ d'observation et d'action et c'est bien lui qui est à la fois son général et son soldat. »

NOUVELLES DIVERSES

La chaire de physique médicale de la Faculté de médecine d'Alger est déclarée vacante.

Poste d'interne vacant à l'Asile d'aliénés de Breuty-la-Couronne (Charente). Traitement annuel 2.400 francs. Interne-docteur 3 000 francs, avec nourriture, chauffage, éclairage, blanchissage. S'adresser au Directeur.

Il y a des pays où il n'y a pas de sages-femmes

Et il paraît que cela ne va pas plus mal

Nous avons dit les pamphlets dont M. le professeur Bar fut l'objet à l'occasion de son rapport à l'Académie de médecine sur le futur statut des sages-femmes. En réponse aux attaques maladroites — pour ne pas dire grossières — dont il fut l'objet, M. Bar ne put s'empêcher de déclarer :

« Nous avons affirmé la nécessité du maintien de la profession de sage-femme et donné les raisons de cette nécessité.

« Il faut que les sages-femmes sachent que nous eussions pu proposer une autre solution.

« Aux Etat-Unis d'Amérique, il y a peu de sages-femmes et certains Etats ne reconnaissent pas cette profession. Il y a quelques années, en 1915, la plupart des accoucheurs américains n'envisageaient le maintien de la profession de sage-femme que pour obéir à l'esprit de la tradition ou en faisant une critique acerbe. Les préférences de tous allaient aux infirmières. Au Canada, même dans les provinces de culture française, il n'y a, pour ainsi dire, pas de sages-femmes. Dans la province de Québec par exemple, il y a 19 sages-femmes diplômées dont 12 seulement exercent ; en Nouvelle-Ecosse, il y a 6 sages-femmes. Ici encore les infirmières aident les médecins.

« La pensée de faire appel à des infirmières ayant reçu une instruction adaptée à la spécialisation qu'elles ont choisie a gagné du terrain en Europe. Nous savons, par exemple, quelle extension prend le rôle des infirmières dans la lutte contre la tuberculose. Or, voici qu'en Belgique où on étudie, comme nous l'étudions ici, les réformes à apporter à l'exercice de la profession de sage-femme, les préférences de beaucoup vont à la création d'accoucheuses agréées, d'accoucheuses-visiteuses qui s'instruiraient pendant deux ans en commun avec les infirmières et recevraient pendant une troisième année une instruction spécialisée ».

L'Erythème noueux, maladie épidémique.

A propos d'une communication sur ce sujet étayée sur des observations très démonstratives et qu'avait faites, à la société médicale des hôpitaux, M. Caussade, M. Comby a montré que ce caractère épidémique et contagieux de l'érythème noueux était apparu à un grand nombre de cliniciens.

Le Dr Harald Ernberg, de Stockholm, a cité, dit M. Comby, plusieurs cas familiaux observés à l'Hôpital des Enfants de cette ville. Faut-il rappeler les cas plus anciens du docteur Appert (1890) : dans une famille de 11 personnes comprenant 9 enfants, 7 de ces derniers furent pris d'érythème noueux dans l'espace d'une semaine.

Récemment, le docteur E. Gueissaz (1921), sur 300 cas relevés en vingt ans à la clinique de Lausanne a rencontré 6 fois l'érythème noueux familial (13 cas dans 6 familles), et il a pu incriminer 8 fois la contagion.

Para, de la Ferté-Alais, A. Moussous, de Bordeaux, il y a longtemps, avaient publié chacun un cas de transmission d'enfant à enfant. Laugier (1913) a vu un garçon de onze ans et une fille de six ans pris à quelques jours de distance. après avoir joué ensemble.

Dans une étude de mes cas personnels, au nombre de 168, je trouve, dans la même famille, 3 enfants pris d'érythème noueux à quelques jours d'intervalle. L'aîné (une fille) a succombé à la méningite tuberculeuse six semaines plus tard. Le frère et la sœur survécurent. Cinq ans après, ils ont présenté une récidive d'érythème noueux, ce qui est exceptionnel.

« Sans soulever, conclut M. Comby, la question des rapports de l'érythème noueux avec la tuberculose, qui nous entraînerait trop loin, il faut reconnaître que, dans quelques cas, l'érythème noueux se montre contagieux et épidémique, et que, dans beaucoup d'autres, il se présente avec les apparences d'une maladie spécifique, autonome, comparable aux fièvres éruptives. Trousseau, dans ses cliniques, avait classé l'érythème noueux à côté des fièvres éruptives, comme nous persistons à le faire encore aujourd'hui.

Les adénites trachéo-bronchiques sont loin d'être toujours tuberculeuses

« La tuberculose, a déclaré M. Nobécourt à l'Académie de médecine, joue un grand rôle dans la production des adénites trachéo-bronchiques de l'enfance, mais elle n'est pas la seule cause de ces dernières. A côté des adénites tuberculeuses, il existe des adénites simples. Celles-ci sont assez communes ; le plus souvent elles sont subordonnées à l'hypertrophie chronique du tissu lymphoïde du pharynx.

Appuyant la thèse de M. Nobécourt, M. Léon Bernard a déclaré : « Je prétends que la plupart des médecins, conduits par des affirmations imprudentes, continuent, en dépit des doutes émis par quelques pédiatres hautement qualifiés, à formuler sans preuves, avec une facilité et une fréquence redoutables, le diagnostic d'adénopathie trachéo-bronchique, ainsi qu'à identifier sans hésitation ce diagnostic avec celui de tuberculose.

« Ayant, avec M. Vitry, recueilli sur un assez vaste champ d'étude des documents qui nous ont permis de vérifier à la fois l'étendue de cet errement et le danger de ses conséquences pratiques, nous avons voulu mettre en garde les médecins contre les interprétations qui sont faites trop souvent des signes stéthacoustiques enseignés par les classiques comme des signes radiologiques plus récemment, mais non moins outrancièrement apportés pour reconnaître l'adénopathie trachéo-bronchique. Nous avons voulu réagir contre la tendance à créer de faux tuberculeux, alors qu'on regarde *a priori* comme tuberculeuses des adénopathies affirmées chez des enfants, qui souvent ne sont ni tuberculeux, ni adénopathiques. »

L'hygiène publique et les médecins

Dans le « Mouvement sanitaire », la revue que vient de fonder l'Association des médecins hygiénistes, nous lisons sous la signature de M. le Docteur Dequidt :

Les médecins hygiénistes sont les premiers à reconnaître qu'ils ne sont que les artisans d'une œuvre commune qui exige la participation des concours les plus divers.

Nous rendons un simple hommage à la vérité en affirmant avec tous les spécialistes que l'hygiène officielle ne saurait atteindre son but si elle n'est soutenue, appuyée par de nombreuses et généreuses initiatives privées, collectives ou individuelles.

Et parmi les collaborateurs indispensables au bon fonctionnement des services publics d'hygiène, n'est-ce pas presque banalité d'affirmer qu'une place spéciale au premier rang revient aux « médecins praticiens » ?

La protection de la santé publique ne repose-t-elle pas sur les mêmes bases que l'exercice de la médecine, et l'expérience n'a-t-elle pas démontré que l'action prophylactique et l'action de propagande sanitaire exercée par l'autorité publique ne sont réellement fécondes que grâce à l'adhésion unanime des médecins ?

Pour obtenir cette adhésion, il convient sans doute de respecter leurs intérêts légitimes et c'est là une exigence trop naturelle, mais nous connaissons aussi l'idéalisme traditionnel des médecins français, leur dévouement à l'intérêt général et que ce serait crime et faute de méconnaître leur rôle dans un domaine où il doit être prépondérant.

Aussi bien la transformation évidente de la profession médicale, sous l'influence des progrès de la technique et de l'évolution des idées sociales, justifie-t-elle un rapprochement de plus en plus étroit entre la médecine thérapeutique et la médecine préventive — qui n'est autre que l'hygiène — et ceux qui les personnifient.

Le temps n'est pas si loin où ces questions laissaient indifférents les médecins et leurs conseillers et nous saluons comme particulièrement heureuse une évolution dont la santé publique sera la principale bénéficiaire.

L'abonnement à " L'Informateur Médical " coûte 12 Fr. par an, mais vous recevrez par courrier, aussitôt votre abonnement souscrit, **15 fr.** de produits excellents qui pourront être utilisés par vous ou votre famille.

LA MÉDECINE AU PALAIS

Les Attendus du Juge de Paix tourangeau concernant la Dichotomie

Attendu qu'il est d'un usage constant que le médecin qui aura sollicité le secours d'un chirurgien pour opérer un de ses malades, aura droit, en sus de la rétribution de ses soins ordinaires, à des honoraires variables du cinquième au tiers de la somme réclamée par le chirurgien et s'il participe à l'opération il sera, de plus, payé comme aide par le chirurgien, frais de voyage en plus.

Attendu, en définitive, que nous en référant aux règles universellement admises dans le corps médical, il est facile de se rendre compte en bonne justice que la somme réclamée par le docteur T... lui est légitimement due.

Cette somme réclamée était de 300 francs sur le millier de francs touché comme honoraires par le chirurgien.



M. GASNÉ
Procureur de la République à Marseille, qui vient d'être nommé Procureur général à Limoges.
C'est M. Gasné qui eut la lourde charge de conduire l'affaire des carnets médicaux de Marseille.

Service de santé des troupes coloniales

Réserve

M. le médecin aide-major de 1re classe de la réserve des troupes coloniales L'Hermier des Plantes, administrateur adjoint des colonies en Afrique équatoriale française, précédemment à la disposition du commandant supérieur des troupes du groupe du Pacifique, a été mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique équatoriale française.

M. le médecin aide-major de 1re classe de la réserve des troupes coloniales Fourneyron (Claude-Pierre), en résidence en Indochine, précédemment affecté au 24e rég. de tirailleurs coloniaux, a été mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine.

DU MASSAGE A L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE, IL N'Y A QU'UN PAS

Un vœu du Syndicat de la Seine contre le projet d'un diplôme officiel de Masseur

Le Conseil d'administration du Syndicat des Médecins de la Seine, en complet accord d'ailleurs avec la Société des Chirurgiens des Hôpitaux de Paris, estime que le massage sur un malade est un acte essentiellement médical comportant ses responsabilités et ses dangers dont l'indication doit toujours être formulée par un docteur en médecine et dont l'exécution doit être pratiquée sous la direction, le contrôle et la responsabilité du médecin.

En conséquence, il doit être formellement interdit à un masseur de pratiquer sur un malade une opération quelconque de massage sans prescription médicale. Créer un diplôme officiel de « Masseur » ou de « Chirurgien-masseur », ou même un certificat de « Masseur » ou de « Chirurgien-masseur » ou tout autre titre analogue serait donc encourager l'exercice illégal de la médecine et par suite nuire gravement à la santé publique.

Une telle création apparaîtrait en plus comme contraire au texte et à l'esprit de la loi de 1892 qui a réservé aux seuls docteurs en médecine l'exercice de la profession médicale.

Le Conseil d'administration du Syndicat des Médecins de la Seine saisit cette occasion pour attirer l'attention des Pouvoirs Publics et de M. le Ministre de l'Hygiène en particulier sur l'inopportunité et le danger de la création de diplômes paramédicaux qui, conférant à de simples auxiliaires des médecins une autorité scientifique apparente, sont de nature à tromper le public et à lui nuire.

Ecole d'application du Service de santé

Le concours annuel, pour la nomination aux emplois de professeurs adjoints à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, aura lieu à cette école, le 21 octobre 1924.

Les médecins et pharmaciens-majors de 2e classe qui désireront prendre part à ce concours, adresseront par la voie hiérarchique, au ministre de la guerre et des pensions (direction des troupes coloniales, 3e bureau), une demande, qui devra parvenir avant le 1er octobre 1924, en spécifiant l'emploi, ou les emplois, pour lesquels ils désirent concourir.

Les candidats devront être présents en France et n'avoir pas reçu de désignation coloniale au 10 octobre 1924. Il ne sera accordé aucun sursis de départ pour les colonies, aucune dispense de service colonial, ni aucune autorisation de rentrer en France, en vue de subir les épreuves de ce concours.

Il est rappelé qu'il est tenu le plus grand compte, dans le travail d'avancement et de concours pour la Légion d'honneur, des services rendus par le personnel enseignant de l'école d'application (circulaire n° 3309 1/8 du 17 novembre 1922).

De même, le classement sur la liste d'aptitude à l'emploi de professeur adjoint constitue un titre à l'avancement.

LÉGION D'HONNEUR

Chevaliers. — MM. Muller (Lucien-Dieudonné), chirurgien à Nicosie (Chypre). A servi très utilement l'influence française à l'île de Chypre.

Saïas (Lazare), médecin chef de l'hôpital français de Salonique (Grèce). Services rendus à l'influence française en Grèce.

Schwob (Aimé-Isaac), médecin à Genève (Suisse) ; 26 ans de pratique médicale. Services rendus à toutes les œuvres françaises de Genève.

Breucq (Auguste-Ernest), directeur du bureau d'hygiène de Bayonne. Docteur en médecine. Vice-président de la commission administrative des hospices civils et du bureau de bienfaisance. Membre de la commission des sanatoria de l'arrondissement de Bayonne. Médecin vaccinateur. Médecin inspecteur des écoles. Médecin de l'œuvre des colonies scolaires de vacances. Médecin de plusieurs sociétés de secours mutuels. Auteur de nombreuses publications dans les revues et journaux médicaux. Officier de l'instruction publique. Médaille d'or de la mutualité.

Chevrel (Ferdinand-Armand-Marie), médecin des hôpitaux de Rennes. Professeur à l'école de médecine ; 26 ans de pratique professionnelle. Praticien d'un dévouement et d'une conscience exceptionnels. S'est toujours dépensé sans compter au chevet des indigents malades, auprès desquels il a, à deux reprises, contracté des maladies. A notamment été victime d'une grave infection au cours d'une épidémie typhique contre laquelle il a lutté jusqu'à la limite de ses efforts.

Æsculape : Sommaire du numéro de juin 1924. — Le rajeunissement humain par les greffes animales, Dartigues. — Les anargyres Côme et Damien en Bas-Limousin, Forot. — Cabanons marocains, Gencyal. — Le personnage du « Docteur » dans la Comédie italienne, Bord. — « Ajax » du docteur Nermord, Livet. — Le mouvement médico-historique ; Société française d'Histoire de la Médecine, Avalon.

La propagande contre nos stations de cure

Le Syndicat des médecins des stations balnéaires nous communique la note suivante :

On se rappelle sans doute certaines circulaires qui, l'an dernier, avaient été répandues à profusion parmi les médecins et parmi la clientèle habituelle des stations thermales et climatiques.

Malgré leur caractère tranchement diffamatoire pour tout le corps médical français, ces circulaires n'avaient provoqué qu'un émoi de courte durée, car leur aspect typographique et les termes dans lesquels elles étaient rédigées laissaient peu de doutes sur leur origine.

On y trouvait, en effet, des expressions d'un gallicisme douteux, telles que « privilégiés confrères » et « médecins non dichotomes ».

D'après des renseignements qui nous sont communiqués par le Syndicat général des Médecins des Stations balnéaires et sanitaires, ces circulaires arrivaient par la Suisse et l'une d'elles, tout au moins, était imprimée à Aix-la-Chapelle.

Des circulaires analogues sont de nouveau adressées, depuis quelques semaines, aux médecins et au public.

Voici la circulaire à laquelle il est fait allusion ci-dessus :

Mon cher Confrère,

Dans le but d'enrayer la Dichotomie que pratiquent abusivement certains confrères de villes d'eaux à réclame tapageuse, nous vous serions infiniment reconnaissant, si vous voulez bien refuser d'écouter les propositions que vous font sans cesse ces confrères, lorsqu'ils vous rendent visite et insistent pour que vous leur envoyez des clients.

Ces privilégiés confrères, percevant de gros honoraires sur leurs malades, pendant l'été, peuvent faire de coûteux voyages pendant l'hiver et être constamment en contact avec vous. Le résultat des multiples démarches de ces médecins voyageurs est que vous leur envoyez, avec une partialité regrettable, trop de clients au détriment de leurs confrères. Vous surpeuplez à l'excès une ou deux stations hydro-minérales à climat estival des plus chauds, dont la principale préoccupation locale est l'exploitation intensive des malades, à qui le médecin dichotome impose inutilement pendant le traitement des massages, de la mécanothérapie, électrothérapie, examen radiographiques, analyses, ceintures, corsets, les cliniques et quelquefois des opérations chirurgicales. Pour ces diverses opérations, il exige le partage des honoraires.

Le malade, ne retirant aucun profit de son traitement, s'apercevant qu'il est dichotomé par son médecin et par son confrère de la ville d'eau, n'a plus confiance ni en l'un, ni en l'autre et discrédite les deux confrères.

Pas de dichotomie, pas de préférence au profit des confrères voyageurs ; pour le bien de tous, nous vous demandons de ne jamais remettre au malade une recommandation quelconque pour un confrère de la station hydro-minérale où vous l'envoyez. C'est un indice que vous êtes de connivence avec lui et qu'il vous remettra la moitié des honoraires qu'il prélèvera sur les malades que vous lui envoyez.

Dans l'espoir que vous voudrez bien agréer notre juste demande, nous vous présentons, mon cher Confrère, nos confraternelles salutations.

UNION DES MEDECINS NON DICHOTOMES DES STATIONS HYDRO-MINERALES ET BALNEAIRES DE FRANCE.

Deux postes de directeur d'hygiène sont vacants

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Vittel (Vosges).

Le traitement alloué est fixé à 2.500 francs par an.

La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour Boulogne-sur-Mer.

Les conditions requises par la ville de Boulogne pour l'obtention de ce poste sont les suivantes :

1° Etre de nationalité française ;
2° Etre âgé d'au moins trente ans ;
3° Posséder, au point de vue technique, des connaissances de laboratoire ; recherches et analyses bactériologiques, microbiologie, chimie biologique (analyse chimique des eaux) ;
4° Connaître, au point de vue bibliographique, la législation sanitaire et les lois, décrets et règlements parus et applicables depuis 1902 ;
5° Avoir des titres scientifiques.

Le traitement alloué est fixé à 9.000 francs par an.

Les candidats ont un délai de vingt jours, à compter de la présente publication, pour adresser au ministère du travail et de l'hygiène (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, 6e bureau, 7, rue Cambacérès), leurs demandes accompagnées de tous les titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

L'exercice de la médecine en Indo-Chine par les Médecins indigènes

Les médecins et sages-femmes indigènes, régulièrement autorisés à exercer leur art, demeurent placés, au point de vue technique et professionnel, sous le contrôle et la surveillance du directeur local de santé ou du chef du service de l'assistance médicale du pays dans lequel ils exercent.

Les médecins indigènes diplômés de l'école de médecine de Hanoï pourront être autorisés à donner des soins médicaux aux Européens dans les localités dépourvues de médecins exerçant au titre français, ou lorsque les difficultés de communication ne permettraient pas d'en faire venir en temps opportun. Ils ne pourront, cependant, procéder qu'aux interventions de petite chirurgie, à l'exclusion des opérations de grande chirurgie. Les listes de ces deux catégories d'opérations seront établies par le gouverneur général.

L'autorisation, valable pour une période d'une année et renouvelable », sera donnée par le chef d'administration locale, sur la proposition du directeur local de la santé ou du chef du service de l'assistance médicale. Cette autorisation est révocable à tout moment.

Toutefois, en cas d'urgence, les médecins indigènes diplômés, non pourvus de ladite autorisation, peuvent donner leurs soins aux Européens, mais à la condition d'en référer immédiatement au chef du service médical, dont ils relèvent directement.

Les mêmes règles sont applicables aux sages-femmes indigènes diplômées d'une des écoles officielles de sages-femmes de l'Indo-chine.

LA TAXE SUR LES CYCLECARS

M. Louis Andrieux, député, expose à **M. le Ministre des finances** que l'administration des contributions indirectes, dans le département des Basses-Alpes, considère comme imposables aux prestations les cyclecars, petits véhicules automobiles ne dépassant pas 350 kilog., utilisés le plus souvent pour des usages professionnels, indépendamment de l'impôt de 100 francs déjà payé, et demande si ces véhicules, non classés comme voitures par l'administration des ponts et chaussées, sont imposables aux prestations.

Réponse du Ministre. — Aux termes de l'article 7 de la loi du 10 juillet 1901, les voitures automobiles sont passibles de la taxe des prestations, dans les conditions prévues par la loi du 21 mai 1836. Or, il résulte de la jurisprudence du Conseil d'Etat, notamment d'un arrêt du 29 juin 1917 (Puissant, Oise), que les cyclecars, dont les caractéristiques sont semblables à celles des voitures automobiles, doivent, pour l'assiette de la taxe, être rangés dans la catégorie des voitures. Ces véhicules doivent, dès lors, être soumis à la taxe des prestations, au même titre que les autres voitures automobiles.

Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES. — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 54 – 20 JUILLET 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

MÉDECINS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



L'Académie de Médecine, à l'occasion de la visite que lui firent récemment des savants anglais, lors du centenaire de Sydenham, a bien voulu poser toute entière devant l'objectif. Nous sommes heureux de publier ce document original dont nos lecteurs sauront apprécier la valeur. On y voit rassemblés, dans le vestibule de l'Académie, tous les grands savants qui honorent actuellement la médecine française. Parmi eux vous reconnaîtrez à gauche, derrière M. le Professeur Achard, la grande silhouette du regretté Docteur Jalaguier dont cette photographie est la dernière qui ait été faite avant sa mort. — A côté de ces gloires d'aujourd'hui nous avons placé quelques portraits de médecins célèbres d'autrefois : (de gauche à droite) de Lapeyronie, premier chirurgien de Louis XV; Fagon, archiâtre du grand roi; Guy-Patin, en tenue de Dr Régent et Tronchin, le médecin de Voltaire. (Ces documents sont extraits de l'ouvrage : *Le Costume du Médecin*, édité par les *Laboratoires Longuet*).

Photo Henri Manuel.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

LE BACILLE B. C. G.

M. le Professeur Calmette affirme qu'il est possible avec ce bacille de vacciner contre la tuberculose

M. Calmette, au nom de ses collaborateurs, MM. Guérin, Weill-Hallé, Boquet, Nègre, Wilbert, Marcel Léger et Turpin, a exposé ainsi le résultat de ses expériences :

Dans une série de recherches poursuivies sans interruption depuis plus de vingt ans, après avoir étudié le mécanisme de l'infection bacillaire et le rôle des réinfections dans l'évolution de la tuberculose expérimentale, nous avons démontré qu'il est possible, en utilisant comme virus-vaccin la culture vivante d'un bacille d'origine bovine, artificiellement atténué et privé de toute propriété tuberculigène, de conférer aux *jeunes animaux indemnes de tuberculose préexistante* une véritable immunité à l'égard des contaminations naturelles ou artificiellement provoquées.

L'atténuation de la virulence de notre bacille a été obtenue par un procédé qui n'avait encore été employé pour aucun microbe pathogène. Ce procédé consiste à cultiver le bacille tuberculeux en séries ininterrompues en présence de bile de bœuf, afin de modifier héréditairement sa constitution physico-chimique en l'entraînant à se développer dans un milieu extrêmement alcalin et particulièrement riche en lipoïde (cholestérine, 0 gr. 410 à 0 gr. 813 p. 1 000).

M. CALMETTE

Après 230 cultures successives ainsi réalisées en treize ans sur pommes de terre cuites dans la bile de bœuf glycérinée à 5 p. 100, la culture est devenue inoffensive même à haute dose pour toutes les espèces animales, y compris les singes anthropoïdes. Elle ne peut plus provoquer la formation de tubercules par inoculation intraveineuse, intrapéritonéale ou sous-cutanée, ni par ingestion.

Afin de fixer ses qualités, nous l'avons alors reportée sur les milieux de culture usuels non additionnés de bile. Sur ces milieux, elles reste avirulente, mais les éléments microbiens qui la constituent sont toxiques, sécrètent de la tuberculine comme les bacilles virulents, et déterminent, dans l'organisme des animaux auxquels on les injecte, la formation d'anticorps décelables par la réaction de fixation du complément de Bordet-Gengou.

Ce bacille, appelé par nous BCG, auquel nous n'avons jamais pu, fût-ce par réinfections massives aux animaux déjà inoculés, restituer la propriété tuberculigène qu'il paraît avoir définitivement perdue, est parfaitement toléré par tous les animaux tuberculisables et par l'homme, même en injections intraveineuses.

Lorsqu'on l'injecte sous la peau ou dans les veines, ou lorsqu'on le fait ingérer, fût-ce à doses massives, il se montre parfaitement inoffensif, de sorte qu'alors même qu'il serait éliminé par les déjections et par le lait, ou dispersé dans les milieux extérieurs, il n'est susceptible de nuire ni à l'homme, ni à aucun autre animal.

Nous avons constaté dans un grand nombre d'expériences sur les jeunes veaux, sur les lapins et les cobayes, sur les singes, que lorsque ce bacille BCG, *non tuberculigène*, est introduit à dose convenable dans l'organisme d'animaux indemnes de toute infection bacillaire préexistante, il confère à ces animaux une résistance manifeste aux infections virulentes artificiellement réalisées et sûrement mortelles pour les témoins.

Le bacille B. C. G. agirait en formant avec la cellule un élément symbiotique analogue au lichen

Nous avons établi que la résistance ainsi acquise vis-à-vis des infections virulentes ou des réinfections est corrélative de la *vie symbiotique* du bacille-vaccin avec certains éléments cellulaires. De cette vie symbiotique résulte un complexe en quelque sorte autonome, la *cellule bacillisée*, comparable au *lichen*, qui est le produit de la symbiose d'une algue et d'un champignon, cellule géante, mais qui ne donne pas nécessairement naissance à une lésion tuberculeuse. Lorsque ce complexe est réalisé, et tant qu'il subsiste, l'organisme dont il est le parasite réagit d'une façon caractéristique vis-à-vis de nouveaux apports de tuberculine ou de bacilles : il ne tolère plus ceux-ci, même à l'état de corps microbiens tués par chauffage, et tend à les expulser au dehors. C'est ce que nous appelons le « phénomène de Koch », parce que l'observation de cette intolérance aux réinfections, dont Robert Koch n'avait d'ailleurs nullement saisi la nature et la portée, avait conduit ce savant à la découverte de la tuberculine.

Chez nos bovins inoculés avec le bacille non tuberculigène BCG, l'immunité cesse peu de temps après que la symbiose vaccinante cesse elle-même d'exister, soit que les bacilles vaccins aient été détruits par les processus normaux de digestion cellulaire, soit qu'ils aient été éliminés par les émonctoires naturels des microbes (bile, intestin, glandes mammaires), et c'est ce qui se produit chez nos bovins vers la fin de la deuxième année après la vaccination, chez le lapin et le cobaye vers le sixième mois.

Alors les bacilles virulents de réinfection, s'il en existe encore qui soient restés intacts, ou s'il en est introduit de nouveaux dans un organisme dont l'immunité est ainsi éteinte, reprennent ou gardent toute leur valeur de bacilles pathogènes, telle qu'ils la manifestent vis-à-vis d'un organisme indemne de toute infection antérieure.

On peut se demander s'il s'agit là d'une véritable immunité, c'est-à-dire d'un état réfractaire à la *tuberculose-maladie*. Nous estimons que cela n'est pas niable, car cette immunité est parfaitement analogue, quant à sa durée, à celle que réalisent les virus-vaccins vivants tels que le vaccin jennérien, le vaccin charbonneux, celui du rouget ou celui de la rage. Chacun sait que l'immunité acquise par la vaccination contre le charbon ou contre le rouget ne persiste guère plus d'un an et que celle acquise par la vaccination jennérienne ou par la vaccination antirabique s'efface peu à peu dans l'espace d'environ sept années. Pourquoi en devrait-il être autrement pour l'immunisation artificielle contre la tuberculose ?

Il est seulement vrai que celle-ci se heurte à une difficulté que ne connaissent pas les autres : il semble, en effet, qu'on ne puisse la produire que *chez les sujets indemnes de toute infection bacillaire.*

Chez ceux qui sont déjà infectés, l'injection vaccinale, comme d'ailleurs l'injection de bacilles tuberculeux quelconques, atténués ou virulents, ou même de bacilles morts, détermine un accroissement de la sensibilité à la tuberculine et aux réinfections, qui est rendue manifeste par l'apparition du « phénomène de Koch ».

Il en résulte qu'en France et dans tous les pays de vieille civilisation, où l'infection bacillaire est si répandue, que 98 p. 100 des hommes adultes, et plus de 40 p. 100 des bovidés âgés de cinq ans ou davantage, fournissent une réaction positive à la tuberculine, *la vaccination antituberculeuse*, telle que nous l'envisageons actuellement, *ne paraît applicable qu'aux très jeunes sujets, aux nouveau-nés et aux jeunes veaux, dans les premiers jours de leur existence.* Au-delà des deux premières semaines (parce qu'ils vivent en milieu plus ou moins infecté), ils ont presque sûrement eu l'occasion d'absorber quelques bacilles tuberculigènes qui se trouvent captés dans un ou plusieurs de leurs ganglions lymphatiques, ou sont déjà fixés dans quelque lésion tuberculeuse, de telle sorte que l'introduction de bacilles-vaccins à haute dose dans leur organisme pourrait entraîner chez eux des manifestations d'intolérance.

Le Docteur JALAGUIER

Membre de l'Académie de Médecine est mort subitement

C'est au cours d'un séjour au pays natal en Haute-Garonne que le docteur Jalaguier est décédé subitement.

M. Lejars a prononcé à ses obsèques un discours qui retrace la vie de ce grand chirurgien et dont voici les passages essentiels :

Né à Montauban, le 24 mars 1853, d'une famille de pasteurs, le docteur Jalaguier avait parcouru sans heurt les premières étapes de la carrière ; chirurgien des hôpitaux en 1884, il était agrégé deux ans plus tard. Très instruit et soucieux de s'instruire, non pour briller, mais pour servir ; d'une conscience toujours inquiète ; clinicien consommé, opérateur méthodique et sûr, il s'adonna d'abord à la chirurgie générale.

Il fut vite attiré par la chirurgie infantile, qui, sous l'action de Lannelongue, prenait son essor. Quelques-uns s'étonnèrent de voir ce chirurgien de haute taille et de grande allure, réservé, semblait-il, aux plus rudes besognes, s'incliner sur des berceaux : ils ne savaient pas que la chirurgie est une ; ils ne connaissaient pas Jalaguier, la finesse et la douceur de ses longs doigts, la tendresse infinie de son cœur.

C'est à l'*appendicite* que son nom devra rester attaché. Un des premiers, il en dégagea la personnalité clinique, et il en précisa les divers types. Dès 1892, il s'attachait à défendre l'opération « à froid »; il exposait, avec un minutieux souci des indications et de précieux détails de pratique, ce « traitement d'immobilisation », qui, dans certaines crises aiguës, en pouvait asurer le « refroidissement », et permettre d'attendre l'heure propice pour intervenir.

Dans son magistral article de 1918, inséré dans le *Traité de Chirurgie* de Duplay-Reclus, et qui vaut d'être relu tout entier, il rappelait, avec sa conscience habituelle, qu'à Paris, la première résection d'appendice, à froid, avait été pratiquée par Schwartz en 1891, la seconde par Routier, au cours de la même année, et la troisième par lui, en mars 1892.

A côté de ces appendices réséqués, après une ou plusieurs crises aiguës, au stade de refroidissement, Jalaguier avait tout de suite reconnu, et décrit, dans leurs formes multiples, les *appendicites chroniques d'emblée*, et posé la nécessité de l'intervention. Il en opéra un nombre considérable ; en 1897, il avait publié sa technique, et cette incision verticale sur le droit, qui porte son nom, et qui permet la restauration, intégrale et durable, de la paroi.

Pendant de longues années, il fut, avec Walther, le « chirurgien des appendicites » ; il connut le succès et la célébrité. Mais ce renom ne le troubla jamais ; il resta toujours simple, d'une haute et sereine simplicité. Et, parmi ses innombrables petits opérés, que d'enfants de médecins ne compterait-on pas ?

Aussi s'était-il acquis des reconnaissances et des affections sans nombre, et qui créaient, autour de cette belle tête, pensive et douce, une auréole de sympathie universelle.

La Criminalité aux Etats-Unis

Suivant le docteur Hoffmann il a été commis dix mille assassinats en Amérique, dans le courant de l'année dernière. Les statistiques démontrent que les assassinats se sont augmentés de 9 à 10,2 p. 100 depuis 1922. Au cours de ces dernières vingt années, les homicides ont doublé.

M. le Profes. Soubeyran, de Montpellier, a été acquitté

Nous avons dit, en son temps, l'étonnement que nous avait procuré l'arrestation de M. le professeur Soubeyran de Montpellier sur la simple dénonciation d'une personnalité dont les dires exigeaient, pour être crus, une prudente réserve. Nous nous sommes élevés contre la hâte avec laquelle on avait étayé une inculpation sur des témoignages que la plus élémentaire clairvoyance faisait considérer comme suspects.

Nous avons fait remarquer une fois de plus avec quel empressement un magistrat considérait une personnalité médicale comme un cambrioleur et l'incarcérait sans prendre plus de ménagement que s'il eût devant lui un récidiviste de la basse pègre.

Et nous avons souligné l'antipathie qui se manifestait une fois de plus contre les médecins de la part des magistrats et dont les médecins experts ont si fréquemment à se plaindre.

Les débats qui se sont déroulés devant la cour d'assises de l'Hérault ont montré combien nos réflexions étaient justifiées. N'a-t-on pas vu le président traiter le professeur Soubeyran de pick-pocket, et n'a-t-on pas été écœuré par la machination stérile ourdie autour d'une personnalité médicale qu'on semblait vouloir à toute force faire passer pour un voleur par effraction ?

On a encore été écœuré par autre chose à ce procès. Nous voulons parler des témoignages qu'on est allé demander à des collègues du professeur Soubeyran et du silence que ceux-ci ont gardé en comparaissant à la barre.

Ne rien dire sur quelqu'un, c'est en dire plus de mal que si l'on parlait. Le procédé n'est pas nouveau et si l'on a pu considérer que cette attitude était noble, nous pensons qu'il eut mieux valu pour des témoins faire remarquer que leurs relations personnelles avec le professeur Soubeyran n'avaient rien à voir avec l'inculpation dont il était l'objet. Cela eut mieux valu pour tout le monde.

Et ceux qui parlent toujours de l'*invidia medicorum* n'eussent pas trouvé là une preuve nouvelle à l'appui de leur thèse.

J. CRINON.

Le prochain congrès de médecine légale

Le Congrès de médecine légale de langue française qui vient de se tenir à Paris, a décidé que le Xe Congrès aurait lieu les 18, 19, et 20 mai 1925, à Lille.

Le bureau a été ainsi constitué : président, M. J. Leclercq (de Lille) ; vice-présidents, M. Dewez (de Mons), M. Raviart (de Lille) ; secrétaire général : M. Etienne Martin (de Lyon) ; trésorier ; M. Ch. Paul (de Paris).

Parmi les questions mises à l'ordre du jour nous trouvons « La mort par inhibition ». Rapporteur : M. Duvoir, de Paris.

LA BONNE PROPAGANDE



M. le Docteur VAQUEZ

M. le docteur Vaquez, membre de l'Académie de médecine qui vient de se rendre en Amérique du Sud où il a été invité par les sommités médicales du Brésil et de la République Argentine. La haute autorité de ce grand clinicien augmentera encore dans ces pays le prestige de la science médicale française.

LE MONDE MÉDICAL

LES VICTIMES DU DEVOIR

Le radiographe Deligny, d'Alger, reçoit la Légion d'Honneur

Ce fut une cérémonie émouvante, mais fort simple, qui se déroula, dans une des grandes allées de l'hôpital Mustapha, d'Alger, à l'occasion de la remise solennelle de la croix de la Légion d'honneur, à M. Emile Deligny, radiographe à l'hôpital civil de Mustapha, amputé de la main droite.

M. DELIGNY, D'ALGER

De nombreux malades, les chefs des services, les sœurs, les internes et tout le personnel étaient présents, désireux de rendre un hommage mérité à l'homme de cœur, au vaillant soldat de la science qu'est Emile Deligny. Parmi les personnalités officielles se tenaient : MM. Steg, gouverneur général de l'Algérie, accompagné du directeur de son cabinet, M. Ginoux ; Dubief, secrétaire général du gouvernement général ; Thirion, secrétaire général de la préfecture ; Raffi, maire d'Alger ; Meunier, inspecteur général de l'assistance publique ; Bucher, directeur de l'hôpital ; le docteur Dumolard, médecin délégué ; le bâtonnier Rey, membre de la commission consultative. Derrière les autorités, Mme Deligny mère, entourée de sa famille.

Dans un silence impressionnant, M. Bucher donne lecture des deux citations conférant la légion d'honneur et la médaille d'or à Emile Deligny :

Légion d'honneur. — Atteint, dès 1912, de radiodermite, n'en a pas moins continué à assurer son service, donnant ainsi un incomparable exemple de courage, d'abnégation et de dévouement professionnel : a dû subir, récemment, l'amputation de la main droite. Menacé d'amputations ultérieures.

Médaille d'honneur en or pour acte de courage et de dévouement. — Exposé chaque jour aux accidents redoutables des rayons X, a été atteint dans l'exercice de ses fonctions, de radiodermite très grave de la main droite avec ulcération purulente.

Naissances

Le docteur R. Krainik et Mme, née Harjes-Gardiner, font part de la naissance de leur fils Henri. Saint-Jean-de-Luz.

Le docteur A. A. Wilson et Mme, née Bachem, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Ronald, 24 juin.

Le docteur et Mme Georges Lebret, annoncent la naissance de leur quatrième enfant, Francine.

Le docteur et Mme R. Allotte de la Fuye font part de la naissance de leur fille Denyse. Alençon, le 17 juin 1924.

— Le docteur et Mme Mathé ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils Paul.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Suzanne Meslay, fille du Dr Meslay, médecin de l'hôpital Saint-Joseph, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Desplats, avec le Dr Paul Cochez, ancien interne des hôpitaux Croix de guerre, fils du professeur A. Cochez de l'Ecole de médecine d'Alger, décédé, et Mme, née Julien.

On annonce les fiançailles de Mlle Elisabeth Camelot, fille M. le professeur Camelot, professeur de clinique chirurgicale, à la Faculté libre de médecine de Lille, et M. Henri D'Hour, interne à l'hôpital Pasteur, à Paris.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Lucile Tinayre, avocat à la cour, secrétaire de la conférence, fille de Mme Marcelle Tinayre, avec le docteur Louis Grenaudier, chef de clinique adjoint à la Faculté.

Nous apprenons les fiançailles de M. Jean Besson, fils de M. le docteur A. Besson, professeur à la Faculté de médecine de Lille, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Bérangère Lombart.

— Du M. le docteur Maurice Lecaux, aide de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine de Lille, et Mlle Marguerite Hazard (de Lille).

Mariages

Le lundi 23 juin, à midi précis, a été béni, par Mgr Gibier, en l'église Ste-Jeanne-d'Arc, de Versailles, le mariage de Mlle Louise Dauchez-Hémar, et du docteur Robert Troché, chirurgien oculiste, décoré de la Croix de guerre.

On annonce le mariage de Mlle Suzanne Cruet, fille de M. le Dr Robert Cruet, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, et de M. Pierre Guénard. La cérémonie a eu lieu le 10 juillet en l'église Saint-Honoré-d'Eylau.

A été célébré, en l'église Saint-Jacques, de Reims, le mariage de Mlle Renée Mencière, fille du docteur Louis Mencière, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme Louis Mencière, avec M. Jean Buisson, externe des hôpitaux de Paris, Croix de guerre, croix de Serbie, fils du lieutenant-colonel Buisson, mort au champ d'honneur, et de Mme Buisson, et petit-fils de la générale Logerot.

A été béni, à Sainte-Geneviève-du-Haut-Pas, le mariage de Mlle Geneviève Bigourdan, fille de M. G. Bigourdan, président de l'Académie des sciences, astronome à l'Observatoire, et de Mme, née Mouchez, avec M. Jean Beynies, administrateur des colonies.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Albert Sarraut, ancien ministre des colonies, son cousin, et M. Léon Bernard, professeur, à la Faculté de médecine.

A été célébré, en l'église Saint-Médard, à Paris, le mariage de Mlle Suzanne Desvaux, fille du M. Desvaux, docteur en droit et en médecine, avocat à la Cour d'appel, et de Mme, née Jules Martin, avec M. Jean Consigny, ancien élève de l'Eeole normale supérieure, agrégé des sciences physiques. Croix de guerre.

Le jeudi 26 juin a été célébré, en l'église Saint-Philippe du Roule, le mariage de Mlle Germaine Bocquet, fille de M. Bocquet, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et de Mme, née De Ridder, avec M. Claude Michon, décoré de la Médaille militaire, Croix de guerre, fils du docteur Edouard Michon, chirurgien de l'hôpital Beaujon, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Cornu.

Le mariage de Mme Jeanne Longère avec le docteur Xavier Colanéri, ancien interne des hôpitaux, décoré de la Croix de guerre, chevalier de l'Etoile de Roumanie, a été célébré le 25 juin 1924, à Tournedos-sur-Seine, dans la plus stricte intimité.

— On annonce le mariage de M. le docteur Edouard Joltrain, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme E. Raffard.

— De M. le docteur Thébaut (de Rennes). et Mlle Cécile Fauvel.

— M. le docteur Georges Raspiller (de Toul), et Mlle Madeleine Collin (de Fontenay-sur-Moselle).

Nécrologies

Nous apprenons la mort du docteur Vigenaud, ancien maire de Clermont-Ferrand, président de « l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Puy-de-Dôme », commandeur de la Légion d'honneur.

On annonce la mort du docteur Briffaut, conseiller général des Vosges.

Le docteur Dehaan, leader israélite, a été tué à coups de feu dans le quartier juif du Caire. Ses assaillants se sont enfuis.

Nous apprenons la mort à Paris, à l'âge de 17 ans, de Mlle Marie-Josèphe Courcoux, fille du docteur Courcoux, médecin de la Charité, et de Mme, née Barbier.

On apprend la mort à Pierrefonds, à l'âge de soixante-seize ans, du docteur Guebbart, agrégé de physique de la Faculté de médecine de Paris, l'un des fondateurs de la Société de Géologie. Le docteur Guebbart était le mari de Mme Séverine.

On annonce également la mort subite de Mme Celina Maturana de Araoz Alfaro, épouse du distingué docteur Gregorio Araoz Alfaro.

On apprend le décès du docteur Henry Lévy, 39, rue de Rome. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. De la part de M. Léon Lévy, son père, de M. et Mme Emile Lévy, et leur fils, de M. André Lévy et de toute la famille.

On nous annonce la mort du docteur Jean Guilland, médecin consultant aux eaux d'Aix-les-Bains, décédé le 8 juillet.

M. le docteur Jules Namin, médecin militaire en retraite, est décédé le 28 juin, à Dombasle-en-Argonne (Meuse), et a été inhumé religieusement à Dombasle, le 1er juillet.

On annonce la mort de M. le Dr Pierre Bouvier, ancien chef de clinique, à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Le professeur Adolphe Jalaguier, membre de l'Académie de médecine, ancien chirurgien de l'hôpital des Enfants Assistés et médecin principal au Val-de-Grâce pendant la guerre, est décédé subitement à Poupet, près Montauban, dans sa 71e année. Les obsèques ont eu lieu mardi, à Poupel.

On annonce la mort de Mme Charles Augustin, décédée, le 23 mai 1924, à l'âge de soixante-quinze ans. De la part du docteur et Mme Georges Paul-Boncourt, de M. et Mme Georges Augustin, ses enfants. Suivant la volonté de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nous apprenons la mort à Marseille, du Dr Jules Roux, membre du Syndicat des médecins et du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Le docteur et Mme G. Bidou et leurs enfants ont la douleur d'annoncer la mort de leur fils et frère André.

Mme Charles Oberthür, M. et Mme Charles Oberthür fils, le docteur et Mme Joseph Oberthür. M. et Mme Louis Oberthür, ont la douleur de faire part de la mort de M. Charles Oberthür (père), leur époux et père, président du conseil d'administration des imprimeries Oberthür, président honoraire de la chambre de commerce de Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Inauguration du Monument du Professeur GRASSET à Lamalou

La station de Lamalou a voulu la première, dans un élan de profonde gratitude et de reconnaissance, honorer la mémoire de celui, qui, sa vie durant, avait contribué dans une large mesure à la renommée de ses sources.

La faculté de médecine de Montpellier au complet, les délégués des Facultés de Toulouse, Marseille et Lyon, le préfet de l'Hérault et de nombreux médecins de la région et des environs étaient venus se joindre au corps médical et aux habitants de Lamalou, pour rendre plus solennel l'hommage rendu au grand Neurologue.

Le monument dû au ciseau du maître Injalbert est des plus simples mais tous ceux qui ont connu le professeur Grasset sont frappés par la ressemblance des traits.

Autour du monument au premier rang nous remarquons : Mme veuve Grasset, son fils le docteur Pierre Grasset, ses gendres, le lieutenant-colonel de la Jonquière, le capitaine de vaisseau Morris, M. Grasset, conseiller à la cour, Joseph Grasset, avocat, et de nombreux membres de la famille. La cérémonie était présidée par M. Ducaud, préfet de l'Hérault, ayant à ses côtés le docteur Cauvy,



Les personnalités officielles à l'inauguration du monument élevé à Lamalou à la mémoire du Professeur Grasset, de Montpellier

maire de Lamalou, entourés par les professeurs de la Faculté de Montpellier revêtus de la robe écarlate au double rang d'hermine, M. Euzière, doyen, MM. Granel, Gilis, Forgue, Bosc, Estor, Truc, Mouret, Vedel, de Rouville, Vires, Grindfeldt, Jambrau, Derrien, Lenhard, Lisbonne, Delmas, Gaujoux, Galavielhe, Rimbaud, Gaussel, Giraud, Villards, les professeurs Serr de Toulouse, Roger, de Marseille. etc.

Après la « Marseillaise », jouée par l'orchestre du casino, le docteur Ménard, président du comité prend le premier la parole. Ses liens de parenté avec le professeur Grasset le placent admirablement pour retracer la vie du Maître. Il remercie au nom du comité et de la population, la faculté de Montpellier, le préfet de l'Hérault, et les diverses personnalités présentes. Il remet ensuite le monument au maire de Lamalou.

Un beau portait du professeur Grasset

Si Grasset, dit le docteur Menard, a pu fournir une carrière si remplie, c'est qu'il apporta toujours une méthode stricte en tous ses actes. Chaque minute avait son emploi tracé ; il ne savait pas, il ne pouvait pas perdre un instant ; son activité était incessante, mais disciplinée. Chaque heure avait son emploi marqué. Son meilleur délassement était d'écrire : ses vacances se passaient dans sa propriété de Pierre-Rouge, où il accumulait les publications sans nombre qui toutes l'intéressaient, qu'il trouvait le temps de s'assimiler. qu'elles fussent historiques. littéraires, philosophiques aussi bien que si elles étaient simplement médicales. Sa vaste intelligence, qui eût marqué en n'importe quelle place, se passionnait pour toutes questions : et sa solide discipline philosophique, lui permettait de classer tout cet acquit : son esprit synthétique exposait avec une admirable clarté les questions les plus ardues.

Et si on accourait à ses leçons, ce n'était point pour s'instruire en écoutant l'exposé de sa doctrine, c'était pour beaucoup plus encore, parce que l'entendre était une satisfaction : dites par lui, toutes choses paraissaient limpides de merveilleuse clarté.

Le docteur Cauvy, maire, lui succède. Après avoir salué respectueusement la famille Grasset, il remercie le Président du comité du don qui vient d'être fait à la ville de Lamalou.

Le Professeur Vedel, de la faculté de Montpellier, apporte au Maître la reconnaissance de l'école qu'il a illustrée et dont le souvenir se perpétuera comme un flambeau lumineux. Il exprima ensuite sa gratitude au comité du monument d'avoir bien voulu associer la faculté de médecine à cette cérémonie qui honore si dignement la mémoire du grand Professeur.

La cérémonie terminée, les invités se sont réunis au grand Hôtel où un déjeuner amical les attendait.

Au champagne, M. le docteur Michaud dans une allocution très remarquée remercia au nom du corps médical de Lamalou, les professeurs de diverses facultés, d'avoir grâce à leur présence donné à la cérémonie tout l'éclat désirable.

Le doyen Euzière félicita les organisateurs de cette fête et remercia la ville de Lamalou d'avoir bien voulu associer à cette cérémonie la Faculté de Montpellier.

Le docteur Cauvy évoque en termes pleins d'à-propos sa vie d'étudiant et a pour chacun des invités un mot charmant.

Après le repas, professeurs et médecins visitèrent les établissements de Lamalou ainsi que les galeries des sources.

Un concert dans le parc du Casino clôtura la journée.

DE TOUS ET DE PARTOUT

Arrivé de New-York vers 10 heures du soir, par le « Saxonia », un médecin américain, M. William Horgan, voulut, pendant la nuit, visiter les curiosités locales. A 2 heures du matin, il contemplait la statue de Napoléon, au bord de la mer, quand deux marins français et deux Américains l'abordèrent et entrèrent en conversation avec lui.

Au bout de peu de temps, les marins français, restés seuls, bondirent sur le voyageur, le rouèrent de coups, l'aveuglèrent et le dépouillèrent des 150 dollars, des chèques et autres papiers qu'il portait. On recherche les voleurs.

Le médecin principal Boigey, de l'Ecole de Joinville, est affecté à l'hôpital de Bordeaux.

Le ministre des travaux publics de la République Argentine docteur Eufrasio Loza a donné sa démission.

Un concours pour l'admission à une place d'interne titulaire en médecine et en chirurgie à l'infirmerie centrale des prisons de la Seine, à Fresnes, et pour la désignation de quatre internes provisoires s'ouvrira à la préfecture de police le 6 octobre 1924. Le registre d'inscription est ouvert dès à présent à la préfecture de police (bureau du personnel). Il sera clos le 13 septembre, à 16 heures.

La médaille des épidémies en argent est attribuée à Mme Perdigeon (Elisabeth-Alexandrine), infirmière à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Le 416e dîner de l'Actualité médicale, aura lieu le jeudi 24 juillet, à 19 heures ; sous la présidence du Professeur agrégé Gaucher dans les Salons du restaurant Maubert, 104, rue de Richelieu (Grands boulevards).

Sont nommés membres du Conseil supérieur du tourisme pour les années 1924, 1925, 1926 et 1927, MM. Albert Robin, Desgrez, Bordas, Boursier, Cany, Durand-Fardel, Gardette, Descomps, à Paris ; Sellier, à Bordeaux (J. O., 8 juin 1924).

A la Faculté de médecine de Paris, se sont réunies, la Société d'ophtalmologie et la Société de neurologie de Paris, dans une séance extraordinaire en l'honneur du neurologue danois, le professeur Viggo Christiansen, bien connu dans le monde médical français qui a fait l'année dernière, à Strasbourg, à l'occasion du centenaire de Pasteur, une conférence sur les tumeurs du cerveau, auxquelles il a consacré un livre important.

Membre étranger de l'Académie de médecine de Paris, officier de la Légion d'honneur, il a été nommé, à la fin de la séance, membre d'honneur de la Société d'ophtalmologie de Paris.

L'ACTION MÉDICALE DES CROIX-ROUGES

LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE CROIX-ROUGES VIENT DE TENIR SON TROISIÈME CONSEIL GÉNÉRAL A PARIS

Il nous a semblé à l'occasion de ce congrès qu'il serait utile de mettre nos lecteurs au courant de l'action des croix-rouges et des projets qu'elles étudient. Les médecins doivent être renseignés sur l'aide que la Croix-Rouge peut leur apporter mais ils doivent aussi être éclairés sur certains dangers que peuvent contenir ces projets soit pour leur intérêt propre soit pour celui du public

On sait que la fondation de la Croix-Rouge remonte à la bataille de Solférino (1859), où Henry Dunaut, frappé de l'abandon des blessés, eut l'idée d'un organisme de secours dont la qualité de non combattant serait reconnue par les belligérants.

Il provoqua à Genève la réunion d'un congrès où furent représentés les principaux états indépendants du monde, qui aboutit à la première *Convention de Genève* de 1864, et à la formation d'un comité qui devait s'appeler plus tard *Comité international de la Croix-Rouge*, dont le siège permanent est depuis sa fondation à Genève, symbole même, si l'on peut dire, de la neutralité.

Une deuxième conférence internationale eut lieu en 1906, c'est la deuxième *Convention de Genève*, considérée actuellement comme la charte de guerre des peuples qui l'ont signée, c'est-à-dire tous les peuples civilisés.

Le Comité de Genève a convoqué, depuis sa fondation, onze *conférences internationales de la Croix-Rouge*. Ce Comité n'a jamais eu d'autre but que d'établir une liaison, dont le plus bel exemple est son action au cours des années 1914-1918.

Rappelons que deux noms illustres ont dominé les travaux du Comité, ceux de Henry Dunaut et de Gustave Ador. Ce dernier fait partie du Comité depuis cinquante ans.

Les *Croix-Rouges nationales*, c'est-à-dire les sociétés formées dans chaque pays, sont autonomes et absolument indépendantes du Comité international dont l'action est purement *conventionnelle*. Il est arrivé au Comité de susciter la création d'une société de Croix-Rouge dans un pays, mais sitôt l'impulsion donnée, il s'est retiré.

Les *Sociétés nationales* s'organisent elles-mêmes, d'accord avec leur gouvernement qui doit d'abord les reconnaître et les faire reconnaître diplomatiquement par les autres Etats, et ensuite les subventionner. Les Sociétés nationales se connaissent donc entre elles par le Comité international et par la voie diplomatique.

Ces derniers points sont très importants, car les Sociétés de Croix-Rouges ont été organisées pour un but bien déterminé qui est *la préparation en temps de paix des secours aux blessés du temps de guerre* par la constitution d'un matériel et la préparation technique d'un personnel. Les Croix-Rouges sont *mobilisées* quand la guerre est déclarée, leur brassard est estampillé par le gouvernement et reconnu par les belligérants.

Voilà, très brièvement exposé, le rôle les Sociétés de Croix-Rouge dans la guerre et dans la paix, selon la doctrine primitive. Mais, depuis déjà quelques années, une nouvelle tendance s'est fait jour que nous allons aborder maintenant et qui constitue, à proprement parler, notre sujet : nous dirons tout de suite que cette nouvelle tendance n'a pas encore recueilli l'adhésion de tout le Comité international, qui, fidèle à son esprit et à sa constitution, observe certes d'un œil bienveillant ces tentatives qui l'effraient un peu, mais tient à rester en dehors pour le moment.

M. Gustave Ador, au Congrès de la Ligue où il était invité (nous expliquerons tout à l'heure cette situation), faisant allusion d'une part à ces projets, d'autre part à la situation officielle des Croix-Rouges nationales, leur recommandait de ne pas oublier les buts pour lesquels elles sont officiellement reconnues par les gouvernements, et il disait : « Elles ont tiré de cette situation toute leur haute autorité morale et leur influence sans cesse grandissante ; elles ne doivent la modifier qu'avec la plus extrême prudence. »

* *

Qui donc avait voulu modifier le statut cinquantenaire des Croix-Rouges ?

Il faut bien reconnaître que si la Croix-Rouge allemande est la première en date à avoir dévié de la règle en ouvrant, en 1896, un sanatorium, presque toutes les autres ont, vers la même époque, suivi la même voie tentatrice.

L'Italie et la Grèce luttaient contre la malaria ; les Croix-Rouges de tous les pays ouvraient des consultations de nourrissons et des dispensaires antituberculeux.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Londres en 1907 acceptait le principe d'une organisation de lutte antituberculeuse par les Sociétés nationales.

L'idée doctrinale de ceux qui aiguillèrent les Croix-Rouges vers ces œuvres était d'utiliser en temps de paix une organisation qui risquait fort de ne servir jamais (car dans ces milieux très pacifistes on avait tendance à croire l'ère des grandes guerres tout à fait close).

Il est certain que sans ce dérivatif, l'activité des Croix-Rouges, comme un moulin tournant à vide, aurait usé tous ses éléments et que, somme toute, ce travail « à côté » a probablement été utile, en maintenant un *tonus* dans l'esprit et dans l'entraînement du personnel des Croix-Rouges.

La guerre de 1914 vint, les Croix-Rouges rendirent d'éminents services sur lesquels il est inutile d'insister. Mais, la guerre finie, on pensait que les Sociétés nationales allaient se remettre à leur humble besogne de paix lorsqu'en 1919 un nouvel organisme se fondait qui allait présenter une véritable révolution dans le monde de la Croix-Rouge.... C'est un des cadeaux que l'Amérique nous fit avant de quitter la France, avec la liquidation des stocks, le Pacte de garantie et la Société des Nations. Nous verrons dans un prochain numéro ce qu'est cette révolution.

Encore la taxe de séjour et les médecins

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

« Vous vous êtes occupé des villes d'eaux et avez signalé certaines qui refusaient la taxe de séjour.

« J'avais, l'an dernier, signalé au Conseil général (dont je fais partie) de l'Association générale des Médecins de France, Divonne qui, en 1922, malgré ma déclaration à l'arrivée, m'avait fait payer la taxe de séjour (Divonne ne fut reconnue que le 28 mars 1923 et n'y avait donc aucun droit). Le maire, médecin à qui l'A. G. écrivit à ce sujet, prétendit que « rien de semblable à sa connaissance ne s'était produit ».

« J'ai retrouvé mon reçu et l'ai produit le vendredi 4 juillet à la séance du Conseil général de l'A. G.

« Si je reviens sur le fait, c'est au cas où il se produirait ailleurs et que nos confrères en doivent être prévenus.

» Dr FOVEAU DE COURMELLES.

Les soins médicaux aux invalides de guerre

Le « Journal officiel » vient de publier un décret modifiant le décret du 25 octobre 1922, rendu en exécution de la loi du 21 juillet 1922, instituant les commissions tripartites de contrôle pour l'application de l'article 46 de la loi du 31 mars 1919 (soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques aux invalides de guerre).

Ce décret harmonise, sur plusieurs points importants, la procédure instituée par le décret du 25 octobre 1922 et contient des dispositions complémentaires concernant les sanatoriums.

Pour les sanatoria d'altitude

Nous avons publié récemment une interview de M. le Professeur Lebille, sur les villages sanatoria. Nous sommes heureux d'annoncer à ce sujet qu'un généreux philanthrope américain vient de remettre une somme de cent mille francs à l'œuvre des villages sanatoria de haute altitude, dont le premier va être édifié à Bassy (Haute-Savoie).

Un remède qui guérirait la paralysie générale

Depuis deux ans, dans différents hôpitaux pour maladies mentales, le professeur Warrington Yorke et le docteur J.-W.-S. Macfie, de l'Ecole de médecine tropicale de Liverpool, expérimentent une nouvelle méthode de traitement de la paralysie générale.

Ils ont exposé leur procédé à un rédacteur du « Daily Mail ». Il consiste dans l'inoculation de sang pris sur un malade qui a contracté la malaria dans les pays chauds.

Sur 84 paralytiques traités, 23 ont pu être renvoyés comme provisoirement guéris, ce qui est sans précédent, et 17 autres ont présenté des symptômes de grande amélioration.

Le traitement provoque chez le malade inoculé une crise de malaria de deux à trois semaines, mais un traitement de trois jours à la quinine suffit à l'en guérir.

Vote d'un crédit pour travaux de réparations urgentes à effectuer à l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains

Il est ouvert au ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, en addition aux crédits alloués sur l'exercice 1924, au titre du budget général, un crédit de 16.287 fr., destiné à faire face aux dépenses nécessitées par l'exécution de travaux d'extrême urgence aux canalisations d'adduction d'eau de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains.

L'action de l'Office national des mutilés en faveur des tuberculeux de la guerre

A côté des déclarations de M. le professeur Letulle, publiées récemment par l'*Informateur Medical* il nous faut placer celles que vient de faire M. Brouardel à l'Académie de Médecine concernant, précisément, l'action de l'Office des mutilés en faveur des tuberculeux de la guerre.

« Il y a, dit M. Brouardel, un grand intérêt social et personnel à ce que les tuberculeux — dont la maladie subit un arrêt ou une régression notamment dans les formes qui évoluent vers la sclérose — reprennent autant qu'ils le peuvent et sous la surveillance médicale, des occupations capables de les distraire et de faciliter la vie de leur famille. Il est ainsi apparu qu'il aurait intérêt à rééduquer ces tuberculeux au travail, sous une direction médicale compétente.

» Ces cas — pour réels qu'ils sont — apparaissent actuellement, nous le disons tout de suite, comme relativement limités. La mise à un travail modéré bien entendu et interrompu dès qu'il entraîne une fatigue, paraît réussir assez bien à certains tuberculeux indiqués précédemment ; néanmoins, elle constitue encore, à l'heure actuelle, une expérience qui doit être menée avec prudence.

Il faut rappeler qu'en 1914, à la veille des hostilités, le service de santé militaire installait à Tonnay (Charente) une colonie agricole pour tuberculeux ; en octobre 1916 le service de santé, également, ouvrait, à l'hôpital militaire de Campagne-les-Bains une section spécialement destinée à la réadaptation au travail des tuberculeux.

L'Office national, depuis sa création, a mis cet essai en pratique sur une plus grande échelle et a créé trois établissements, qui fonctionnent actuellement : Passy-Véron (Yonne), Boulou-les-Roses (Corrèze), et La Placelière, par Château-Thébaut (Loire-Inférieure).

Les métiers enseignés dans ces établissements — sous la surveillance et l'autorité des médecins — sont : l'agriculture, la petite culture, l'élevage.

Jusqu'à ce jour, plus de 700 tuberculeux y ont été admis : plus de 300 en sont sortis rééduqués. L'expérience se poursuit en donnant des résultats intéressants.

« Enfin, l'Office national des mutilés s'efforce de faciliter l'acquisition de logements salubres par les tuberculeux de la guerre comme par les autres mutilés.

» Dans ce but, il accorde des subventions aux Offices publics, sociétés et fondations de logements à bon marché, ainsi qu'aux sociétés de crédit immobilier en vue du logement des victimes de la guerre ou de l'acquisition par eux d'une petite propriété dans les termes prévus par la législation sur les habitations à bon marché.

» Enfin, l'Office a décidé d'accorder des avances de 5.000 francs aux tuberculeux comme aux autres pensionnés de guerre qui solliciteront un prêt pour parfaire le prix d'acquisition d'une maison remplissant les conditions prévues par la législation sur les habitations à bon marché. »

PETITES NOUVELLES

Le jeudi 20 novembre 1924, à 9 heures, un concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu de Rouen pour la nomination d'un médecin adjoint à l'hôpital de Dieppe. Délai d'inscription : 30 octobre 1924. S'adresser pour tous renseignements au secrétaire directeur des hospices civils de Dieppe.

La chaire de clinique chirurgicale de la Faculté de médecine de Strasbourg est déclarée vacante.

LES ENNEMIS DU TOURISME

Notre confrère Foveau de Courmelles dit, dans ce numéro de l'Informateur Médical, de quelle façon on lui fit payer à Divonne, une taxe de séjour indument perçue.

Le fait n'est pas isolé. Et ce qui l'est moins c'est la fréquence avec laquelle les médecins sont ici et là écorchés sans pitié dans les stations climatiques dont ils sont les propagandistes naïfs et bénévoles.

Un de nos abonnés nous signale, à titre de curiosité et d'exemple, le tarif pharmaceutique qui lui a été appliqué à Saint-Denis-d'Oléron, où une bouteille de Vittel, un paquet de coton hydrophile de 125 gr. et deux paquets de gaze hydrophile d'un mètre lui furent facturés dix francs par le pharmacien de cette station.

On parle toujours de bénéfices illicites : nous signalons ceux-là à l'appréciation des honnêtes gens et aux réflexions de l'honorable confrère parisien qui a mis au service de la station de Saint-Denis-d'Oléron tout son crédit et le meilleur de ses capitaux. J. C.

M. le Docteur Monteux, de Marseille, a été blessé grièvement dans un accident d'auto



M. le Docteur MONTEUX

Le docteur Monteux se rendait en automobile de Marseille aux Milles, en compagnie de sa femme, de son gendre, de sa fille et de sa petite-fille. Par suite de la rupture d'une pièce, la voiture a capoté et tous les occupants ont été pris sous le véhicule.

Le gendre du docteur Monteux, M. Vitrier, de Nice, a été tué sur le coup. Le docteur Monteux et sa femme, grièvement blessés, sont dans un état grave.

A LA MÉMOIRE DU PROFESSEUR TOURNEUX

La Faculté de médecine de Toulouse, désirant perpétuer la mémoire du professeur Tourneux a résolu récemment de faire reproduire ses traits en un grand médaillon de bronze qui sera apposé à l'entrée même du laboratoire qu'il avait créé et d'où sont sortis tant de travaux importants.

Pour faciliter cette réalisation, la Faculté de médecine de Toulouse sollicite le concours de tous ceux, collègues, anciens élèves, biologistes qui ont eu l'occasion d'approcher naguère le savant maître qu'était Tourneux ou qui apprécient et reconnaissent l'importance de son œuvre scientifique et la semence féconde d'idées de recherches qu'il a répandues.

Les cotisations doivent être adressées au secrétaire de la Faculté de médecine, allées Saint-Michel, à Toulouse.

Une session exceptionnelle du concours de l'agrégation

Une session s'ouvrira, par exception, au mois de janvier 1925, pour la première épreuve de l'examen d'aptitude aux fonctions d'agrégé dans les Facultés de médecine et les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Les inscriptions seront reçues, du 1er octobre au 30 novembre 1924, aux secrétariats des Académies.

Les dates des compositions seront ultérieurement fixées.

La première session pour la deuxième épreuve de l'examen d'aptitude aux fonctions d'agrégé dans les Facultés de médecine et dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie aura lieu au mois de mars 1926.

Diplôme d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris

A la suite des examens qui viennent de clôturer le Cours supérieur d'hygiène de la Faculté de médecine pour l'année scolaire 1923-1924, ont obtenu le diplôme d'hygiène : Mlles Denis et Mercier ; MM. Guy, Kazemann, Lamperrière, Lavaux, Malaspina, Mamel, Naveau, Sedky et Willot.

Mort tragique du Dr Geley

Le Dr Gustave Geley, bien connu par ses expériences effectuées à l'aide de médiums, vient de mourir à Varsovie, comme il s'embarquait en avion pour Paris.

Médecin à Annecy avant la guerre, il s'y occupait de sciences psychiques depuis plusieurs années. Venu à Paris pendant la guerre, il s'y trouva en relations avec des personnalités importantes du monde des spirites et des psychistes. Lorsque, en 1920, fut décidée par plusieurs d'entre eux la fondation d'un institut spécial pour ce genre d'études, le docteur Geley fut choisi pour réaliser cette création et en diriger les efforts.

Le docteur Gustave Geley laisse une veuve et deux filles, dont l'une est mariée au fils du professeur Leclainche, de l'Académie des sciences.

LA MÉDECINE AU PALAIS

UN MEDECIN MILITAIRE EN CONSEIL DE GUERRE

Le médecin militaire Emmanuel Marican, appartenant au 515e régiment de chars de combat, a comparu devant le conseil de guerre du 12e corps d'armée, sous l'inculpation d'homicide involontaire. Délégué au camp de la Courtine pour assister aux expériences du mois dernier, le médecin-major ordonna au brigadier Tixier, du 1er régiment de dragons, en garnison à Moulins, d'aller baigner son cheval dans l'étang de Gratadour. L'étang était profond et le brigadier, qui ne savait pas nager, se noya. Son corps ne fut retrouvé que deux heures plus tard, alors que la mort avait fait son œuvre.

Le médecin-major Marican n'avait pas qualité pour donner des ordres au brigadier Tixier. C'est pour cette raison qu'il fut poursuivi. Le conseil de guerre l'a acquitté.

UNE AFFAIRE DE CARNETS MEDICAUX A PARIS

La onzième chambre correctionnelle avait à juger, une affaire de trafic de carnets médicaux, dans laquelle étaient impliqués un médecin, un pharmacien, un préparateur en pharmacie et cinq titulaires de carnets médicaux. Seul, Henri Françillon, prévenu d'avoir trafiqué de son carnet médical s'est présenté. Le tribunal, après plaidoirie de Me Doublet, l'a condamné à huit mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende. Les autres prévenus ont été condamnés, par défaut, aux peines suivantes : le préparateur Cossonet, trois ans de prison, et 2.000 francs d'amende ; le docteur Capelle, dix-huit mois de prison et 1.000 francs d'amende ; le pharmacien Blin, huit mois de prison et 1.000 francs d'amende; les frères Albert et Maurice Jung, dix-huit mois de prison et 100 francs d'amende : Alfred Perrier et Marcel Hervet, six mois de prison et 100 francs d'amende.

MEDECIN CONDAMNE A TROIS MOIS DE PRISON

Le 15 mars dernier, le tribunal correctionnel condamnait le docteur Michel, ancien directeur de l'asile d'aliénés de Tours, à 3 mois de prison, 500 francs d'amende, et 10.000 francs de dommages-intérêts envers le syndicat médical d'Indre-et-Loire, pour trafic de carnets médicaux, faits qualifiés d'escroquerie et de tentative d'escroquerie. On lui reprochait également de ne pas avoir, conformément à la loi, effectué le dépôt de son diplôme de médecin.

Le docteur Michel fit aussitôt appel de ce jugement, dont les attendus étaient particulièrement sévères pour lui.

La Cour d'appel d'Orléans vient de confirmer la peine de trois mois de prison et l'amende infligée au docteur par le tribunal de Tours, mais elle a réduit à 3.000 francs l'indemnité accordée au syndicat médical d'Indre-et-Loire. Le docteur Michel fera donc ses trois mois de prison.

UNE CONDAMNATION DE PRINCIPE DU GUERISSEUR BENOIT

Le tribunal correctionnel d'Amiens a prononcé son jugement dans l'affaire du guérisseur Benoit.

Le jugement déclare que le délit d'exercice illégal de la médecine, est constant, mais que Benoit ne s'est pas enrichi par l'exercice de sa profession et a fait preuve de désintéressement et de philanthropie. Au surplus, l'inculpé appliquait sa méthode depuis trente ans sans que jamais le corps médical ait estimé devoir intervenir, estimant donc que son traitement n'avait pas un caractère nocif.

Ajoutons que la prochaine loi d'amnistie a prévu les cas d'exercice illégal de la médecine.

LES CARNETS MEDICAUX DE MONTPELLIER

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire des carnets médicaux concernant le docteur Barras Louis, médecin à Montpellier et les pharmaciens Roques, Vidal, Deloume et Mlle Barthélémy, de Montpellier. Le docteur Barras est condamné à 3 mois de prison, à 500 francs d'amende ; le pharmacien Roques a été condamné à 500 francs ; le docteur Barras et le pharmacien Roques ont de plus été condamnés solidairement à 3.000 francs de dommages envers l'Etat partie civile. Les pharmaciens Vidal Deloume et Mlle Barthélemy ont été relaxés.

L'aide pharmacien Lacome, d'Enghien, est arrêté pour manœuvres criminelles, qui causèrent la mort de Mlle Gisèle Waroquier, 17, ans.

VINGT-NEUF FAUX DENTISTES EN CORRECTIONNELLE

Sur la plainte du syndicat des dentistes diplômés de Marseille, le parquet avait fait procéder dans tous les cabinets dentaires de la ville à une vérification des diplômes de praticiens.

On constata ainsi que vingt-neuf personnes exerçaient l'art dentaire sans être en possession du diplôme exigé par la loi.

Ces vingt-neuf « dentistes » non diplômés comparaissent devant le tribunal correctionnel, pour exercice illégal de l'art dentaire. Il y a 70 témoins à entendre.

L'AFFAIRE DES CARNETS MEDICAUX DE TOULON

Le procureur de la République vient de faire appel a minima contre les docteurs et les pharmaciens toulonnais condamnés les uns à la prison, les autres à l'amende, par le tribunal correctionnel, pour trafic de carnets médicaux.

L'affaire reviendra devant la cour d'Aix, vers la fin du mois d'octobre prochain, aussitôt après que les magistrats d'appel auront statué sur celle de Marseille. Nous rappelons que les inculpés étaient : cinq docteurs en médecine, Delahaye, Manoel, Castellan, de Toulon ; Thomas, de la Valette, du Var ; et Daniel, de la Seyne et cinq pharmaciens, Daniel, Jaubert, Casanova, Fayolle et Fabre de Ricoux.

A NANTES

Le tribunal corectionnel de Nantes a condamné à six mois de prison et 3.000 francs d'amende, le docteur Joseph Guilhon, médecin et pharmacien à Nantes, poursuivi pour escroquerie, sur la plainte de la Société générale de construction de locomotives, à laquelle il avait présenté une note de 32.200 francs pour soins donnés et médicaments fournis à des ouvriers des usines de Saint-Joseph-de-Portricq, accidentés du travail, M. Joseph Guilhon exagérait ses honoraires comme médecin et comme pharmacien, il inscrivait au compte de la Société des médicaments qu'il n'avait pas fournis. Défense est, en outre, faite au condamné d'exercer désormais la médecine.

UN MEDECIN DE PARIS VICTIME D'UNE PSEUDO-COMTESSE

Une automobile, un nom distingué sont d'excellents instruments d'escroquerie. Mme Jumeau, est la femme d'un ingénieur, mais elle passe son temps dans les thés, les dancings, non pas pour danser, mais pour faire des dupes. Elle a loué une splendide limousine de 24 chevaux ; elle s'est fait faire des cartes de visite portant : « Comtesse Nancy de La Rochefoucauld » ; c'est sous ce nom qu'elle fit connaissance d'un médecin du boulevard Haussmann, qui d'abord lui donna des soins, et ensuite lui prêta de l'argent, 7.000 francs, qu'elle ne rendit jamais. Comment n'aurait-il pas cru à la solvabilité de la « comtesse » ? Celle-ci l'emmena dans son auto visiter son « château de Voisin ». Mais, en cours de route, la « comtesse », songeant que le château était en réparations, on n'alla qu'à Fontainebleau. C'est une promenade qui avait coûté cher. Le médecin déposa une plainte, on arrêta la fausse comtesse.

A SAINT-ETIENNE

Une affaire de trafic de carnets médicaux est venue devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. L'inculpé était le docteur Moulin, de Firminy. Le tribunal ayant écarté les principaux chefs d'accusation lui a infligé seulement 100 francs d'amende avec sursis.

LES JUGES CORRECTIONNELS ONT ACQUITTÉ LE DOCTEUR DUPOUY

Les deux directeurs de la maison de santé de Fontenay-sous-Bois, M. Le Noble et le docteur Roger Dupouy, qui furent l'objet de poursuites pour soins donnés à des malades non internés et que des personnalités non compétentes avaient jugés comme devant être placés dans un asile d'aliénés, ont comparu devant la onzième chambre correctionnelle qui a rendu un arrêt d'acquittement.

« Attendu, spécifie le jugement, que les débats ont montré entre experts, témoins et prévenus, des divergences d'opinion quant à l'état mental des aliénés susvisés ; et attendu d'autre part, que ne doivent être internés, conformément à la loi de 1838, que les malades atteints d'aliénation mentale constatée, pouvant nuire à l'ordre public, et susceptibles de créer un danger. »

La "ZOMINE" est en vente partout

On nous prie d'insérer :

Un récent numéro de l'*Informateur médical* a fait connaître les procédés industriels qu'il avait fallu mettre au point pour préparer le jus de viande, qui permet d'effectuer, d'une façon intégrale, la Zomothérapie, préconisée par M. le Professeur Charles Richet.

Tous les pharmaciens sont à même de fournir ce jus de viande ou ZOMINE, et les médecins peuvent, dès à présent, prescrire la ZOMINE à leurs malades.

Aucun autre produit n'étant réellement à même d'effectuer la Zomothérapie telle que l'entend M. le Professeur Charles Richet et ne pouvant être substitué à la ZOMINE, les médecins qui seraient dans l'impossibilité de faire approvisionner leurs malades en ZOMINE, dans leurs officines locales, n'auront qu'à s'adresser au dépôt de la ZOMINE : pharmacie du Palais-Royal, 10, rue de Richelieu, Paris (téléphone : Louvre 17-52).

Les chambres d'allaitement prévues par une loi en 1917 attendent pour être installées un règlement que doivent publier les services ministériels.

M. Delory, député, expose à M. le Ministre de l'hygiène qu'une loi du 5 août 1917 a édicté certaines mesures susceptibles de favoriser l'allaitement maternel dans les établissements industriels et commerciaux, mesures qui constituent les articles 54 B, 54 C, 54 D du livre II du Code de travail ; que, toutefois, l'application de cette loi est subordonnée à la publication d'un règlement d'administration publique ; que ce règlement n'est pas encore rendu ; que, de ce fait, la volonté du législateur se trouve annihilée par l'inertie des services ministériels et demande quand on peut espérer voir publier ce règlement d'administration publique.

Le Ministre de l'hygiène fit à M. Delory la réponse suivante qui témoigne de la coupable inertie des services ministériels :

La loi du 5 août 1917, sur les chambres d'allaitement dans les usines, prévoit qu'un règlement d'administration publique, pris après avis du comité supérieur de protection des enfants du premier âge et du comité consultatif des arts et manufactures, détermine les conditions d'installation, d'hygiène et de surveillance des chambres d'allaitement affectées aux enfants nourris au sein en totalité ou en partie.

Le comité supérieur de la protection des enfants du premier âge a examiné cette question et arrêté deux types de programme à remplir par les chambres d'allaitement, l'un considéré comme un programme maximum applicable aux établissements industriels de grande importance, l'autre qui constitue un programme minimum auquel doivent satisfaire les établissements de moindre importance qui prévoient, pour leurs ouvrières, la possibilité d'allaiter sur place leurs enfants. Ces programmes, dans l'élaboration dsquels avait à intervenir le comité supérieur de la protection des enfants du premier âge, ont été adressés à M. le ministre du travail, à qui il appartient de prendre l'initiative du règlement destiné à compléter une loi dont l'application ressortit à son département.

Or, des renseignements fournis par M. le ministre du travail, il résulte que le nouveau projet de décret consécutif à l'établissement des deux programmes élaborés par le conseil supérieur de la protection des enfants du premier âge est actuellement soumis au comité consultatif des arts et manufactures.

Sans attendre, d'ailleurs, la publication du décret en question, M. le ministre du travail a, par voie de circulaire, prescrit toutes mesures utiles pour que les mères allaitant leur enfant disposent à cet effet d'une heure de liberté chaque jour pendant les heures de travail. Le décret qui interviendra n'aura pour objet que de fixer les conditions d'installation des chambres d'allaitement à laquelle un certain nombre d'établissements ont déjà procédé.

Un Enfant tué par l'auto d'un Médecin

L'automobile du docteur Daussel, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, a heurté, près de Saint-Paul-et-Valmalle (Hérault), Louis Rouget, âgé de neuf ans, qui a été tué sur le coup.

Les dentistes Alsaciens-Lorrains peuvent exercer dans toute la France

Voici le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour but d'accorder le droit d'exercer la médecine et l'art dentaire sur tout le territoire français aux *médecins et chirurgiens-dentistes alsaciens-lorrains* pourvus des autorisations nécessaires pour l'exercice de la médecine et de l'art dentaire en Alsace-Lorraine, réintégrés dans la nationalité française ou qui ont obtenu cette nationalité.

Art. 1er. — Les dentistes non diplômés qui exerçaient l'art dentaire avant le 11 novembre 1918, qui ont été réintégrés dans la nationalité française ou qui ont obtenu cette nationalité, pourront exercer l'art dentaire sur tout le territoire français dans les mêmes conditions que les dentistes visés à l'article 32 de la loi du 30 novembre 1892.

Ils devront justifier qu'ils avaient fait une déclaration d'ouverture d'établissement à la mairie ou qu'ils étaient immatriculés au bureau d'hygiène ou encore présenter un récépissé de versement de l'impôt sur le travail datant d'une époque antérieure au 11 novembre 1918.

Art. 2. — Les dentistes diplômés d'État (Zahnærzte) visés dans la loi du 13 juillet 1921 prendront le titre de « chirurgien-dentiste ».

Les dentistes non diplômés qui se trouvent dans les conditions stipulées à l'article 1er prendront le titre de « dentiste. »

Art. 3. — L'usurpation du titre de chirurgien-dentiste ou de dentiste sera punie :

a) Celle de chirurgien-dentiste d'une amende de 1.000 à 2.000 fr., et, en cas de récidive, d'une amende de 2.000 à 3.000 fr. et d'un emprisonnement de trois à six mois ;

b) Celle de dentiste sera punie des peines édictées à l'article 19 de la loi du 30 novembre 1892.

Dans les deux cas, le tribunal pourra ordonner l'insertion intégrale ou par extrait du jugement dans les journaux qu'il désignera.

Art. 4. — Pendant quatre ans, à partir de la promulgation de la présente loi, les dentistes non diplômés qui rempliront les conditions stipulées à l'article 1er pourront obtenir le diplôme de chirurgien-dentiste en subissant les examens prévus par le décret du 11 janvier 1909.

Ils seront dispensés du titre universitaire, du stage et de l'examen de validation du stage, mais non de la scolarité.

PETITES NOUVELLES

Le docteur Greffie et son fils rentraient à Narbonne, en automobile quand le moteur prit feu. La voiture alla dans le fossé et le fils Greffie tomba dans la vase, et fut relevé mourant. Le docteur Greffie est sain et sauf.

Le docteur Rouslacroix, a été élu conseiller d'arrondissement dans le deuxième canton de Marseille.

Le « Petit Marseillais » avait fait un concours de fleurs, le docteur Henri Lenail, domicilié à Largentière (Ardèche), a eu la chance de gagner le 3e prix, une belle auto Turcat-Méry, bonne routière d'une valeur de 43.000 francs.

Le docteur Lenail a déclaré qu'il était heureux d'avoir gagné ce prix qui lui permettra de visiter ses malades lointains.

Le médecin principal de 1re classe Patte, directeur du service de santé du 30e A. C., est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de sérothérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérumhémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.

Réglement concernant l'organisation et le fonctionnement du centre régional de lutte contre le cancer de Strasbourg.

Le centre régional de lutte contre le cancer créé près la faculté de médecine de Strasbourg sera organisé suivant le plan voté par la commission du cancer et approuvé par le ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

Les locaux sont mis à la disposition du centre par les hospices civils, dans le service central de radiologie.

Ils sont aménagés pour recevoir :

a) Un service de consultation fonctionnant comme dispensaire pour les cancéreux non hospitalisés ;

b) Un service de radiothérapie pénétrante et de curiethérapie ;

c) Six lits destinés aux malades en traitement au centre.

Les recherches scientifiques se poursuivront dans les divers laboratoires de la faculté, en particulier à l'institut d'anatomie pathologique, à l'institut d'hygiène et de bactériologie (professeurs Masson et Borrel) et au centre du cancer lui-même où divers travailleurs de la faculté viennent faire usage des agents physiques dont il dispose.

Les malades traités au centre régional contre le cancer de Strasbourg proviennent :

1° Des diverses cliniques de la faculté ;

2° De la consultation externe du centre lui-même.

Les frais de traitement seront supportés :

a) Par l'assistance publique de Strasbourg, pour les personnes de son ressort ;

b) Par les communes ;

c) Par les caisses de malades ;

d) Par l'institut d'assurances sociales qui verse 20.000 fr. par an pour ses malades ;

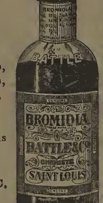
e) Par les malades eux-mêmes, quand ils seront à même de payer.

Le centre aura, en outre, la charge des indigents n'entrant pas dans une des catégories précitées. En aucune façon, le traitement ne pourra être refusé à un malade pour une cause d'ordre financier. Le centre sera ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.









Ferez-vous de votre Fils un Médecin ?

Nous continuons ci-dessous la publication des réponses qui ont été faites à notre enquête :

Mon trisaïeul, mon bisaïeul, et mon aïeul maternels étaient médecins ; mon père l'était aussi. J'ai librement choisi la même carrière et j'ai été imité par deux de mes trois fils à qui les traditions de famille ont inspiré la même vocation. La carrière médicale leur a paru comme à moi, la plus belle et la plus honorable. Comme mon père. j'ai choisi la voie de la psychiatrie et mon jeune fils suit nos traces. J'ai également deux beaux-frères docteurs médecins et un frère pharmacien. Nous savons tous, dans notre famille, que nous avons à compter sur beaucoup de travail pour une rémunération modique. Les soucis et les déboires sont fréquents dans la vie médicale. mais la satisfaction qui découle du travail et du succès professionnels soutient et ranime le courage. Je ne puis que former de tout cœur des vœux pour l'indépendance de notre profession, basée sur la dignité de ceux qui l'exercent, étayée par une étroite confraternité.

Dr Sizaret, de Rennes.

Vous nous demandez de répondre à la question de l'*Informateur Médical* : Ferez-vous de votre fils un médecin ?

Je crois que ma réponse n'aura rien de bien intéressant et qu'elle sera la répétition de beaucoup d'autres que vous avez reçues et recevrez.

1° Je ne ferai rien pour empêcher mon fils d'embrasser la carrière médicale et je lui donnerai (s'il n'est pas trop paresseux, ni trop inapte à se l'incorporer) une instruction lui permettant de l'aborder.

2° J'exposerai devant lui, dans les conversations dans la famille, la haute portée morale, sociale et intellectuelle de notre profession, mais aussi les inconvénients et les déboires qu'elle entraîne et nous la rendent chaque jour plus pénible et plus difficile à exercer.

3° Père de famille nombreuse, pourrai-je faire les frais des études médicales de mon fils, qui deviennent de plus en plus coûteuses, surtout s'il veut aborder les concours ? Il faudra pour cela que je puisse encore exercer, et serai-je encore de ce monde ?

4° Notre carrière, pour celui qui sait s'élever au-dessus du terre à terre purement professionnel, a l'avantage d'élever l'âme et la conscience, d'élargir les idées et de nous procurer des satisfactions d'ordre intellectuel et moral.

5° Malheureusement, deux plaies nous menacent, le fonctionnarisme avec les prétentions, les sanatoriums, les inspections, les dispensaires, etc... et bientôt l'assistance sociale, monnaie électorale dont le cours monte très fort à la Bourse Bourbon.

L'industrialisation avec les coteries où la casse et le séné s'échangent en un cercle fermé, les grandes boîtes genre américain, sans compter le bluff, la dichotomie, le rabattage. Et, au milieu de tout cela, la victime, c'est la dignité professionnelle.

Que sera demain ? Je le redoute pour les générations médicales à venir.

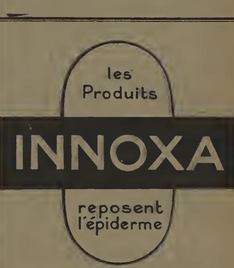
Dr Raoult, Nancy.

NOUVELLES BRÈVES

M. le Dr Gunsett, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, est nommé directeur du centre régional de lutte contre le cancer de Strasbourg.









Le Gérant : Dr CRINON.

PARIS-LIMOGES. — Imp. R. GUILLEMOT et L. DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 55 — 5 AOUT 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

Les JOURNÉES MÉDICALES de TOULOUSE



En haut, le grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Toulouse pendant la leçon magistrale de M. le Professeur H. Vincent, de l'Institut. — Au-dessous et à gauche, MMmes (1) Bardier (2) Beckers, (3) Paul Segond. — A droite, (1) Dr Stilmunkès, (2) Dr Clavelier et (3) Mlle Condat, Professeur agrégé. — En bas et à gauche, MM. (1) Bellencontre; (2) Médecin-Inspecteur Teissier ; (3) Baylac ; (4) Prof. Vargas ; (5) Clavelier; (6) Prof. Saint-Ange; (7) Prof. H. Vincent; (8) Bandelac de Pariente; (9) Decourt ; (10) Prof. Abelous ;(11) Prof. Bezy ; (12) Beckers. — A droite, les Secrétaires des Journées médicales

Photos Lasalle et Clavelier

Une magistrale leçon sur le Colibacille a été faite par M. le Professeur Vincent aux journées médicales toulousaines

Nous donnons ci-dessous le résumé de cette leçon qui a été faite dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Toulouse devant un public considérable



M. le Professeur VINCENT, Membre de l'Institut

Par ses caractères biologiques, par ses propriétés infectieuses éventuelles, par la pathogénie encore incertaine qui préside à sa pénétration dans le sang, par la nature des poisons solubles qu'il sécrète, le *Bacillus Coli* est un microbe très important, un véritable microbe d'étude.

Son pouvoir pathogène se décèle par la fréquence des infections qu'il détermine chez l'homme. L'enfant, l'adulte, le vieillard n'échappent pas à son action. M. le professeur Vincent, qui a fait de nombreuses expériences sur cette question, étudie les conditions qui permettent au Colibacille d'envahir les tissus vivants. Tantôt l'infection est exogène, et dans ce cas reconnaît pour cause la propagation du bacille venu de l'extérieur : traumatisme, plaies de guerre, métrite et péritonite puerpérales, cystite des calculeux et des prostatiques, angines, otites, etc. ; tantôt elle est endogène. Dans ce dernier cas, elle a pour point de départ l'intestin lui-même. Or, tout homme est « porteur de germes ».

Ces dernières colibacilloses sont les plus intéressantes. M. Vincent étudie leur pathogénie. Il signale leur fréquence excessive. La manifestation la plus habituelle et la plus connue est celle qui a été mise en évidence par M. le professeur Bar chez la femme enceinte. Mais on l'observe également en dehors de l'influence anergique de la grossesse. Elle existe chez l'homme, aussi bien que chez la femme, et pour se produire chez le premier, elle n'a pas besoin d'être sollicitée par une affection vésicale, prostatique ou calculeuse. Sa spontanéité apparente, sa symptomatologie qui peut, ainsi que M. Vincent l'a observé en 1893 et 1895, aller de l'ictère grave à une maladie redoutable cliniquement assez semblable à la fièvre typhoïde, mais dans laquelle la ponction de la rate donne le Colibacille — ou bien, ainsi que l'ont décrit MM. Vidal et Lemierre, à une pyrexie prolongée dans laquelle l'hémoculture est positive, imprime à la Colibacillose une physionomie à part. Il faut insister sur la période initiale de la maladie qui peut être très atténuée, voire très éloignée, et passer inaperçue et ne se révéler tout à coup que par pyélonéphrite suppurée uni ou bilatérale.

Les formes latentes de cholicystites à colibacilles ou de Colibacillurie sont très communes. Elles succèdent d'ailleurs à la Colibacillémie. Elles sont, elles aussi, souvent méconnues et offrent une durée variable. Sans doute, elles peuvent disparaître spontanément, comme on le voit chez les porteurs biliaires ou urinaires de bacille typhique, mais elles se maintiennent parfois pendant de nombreuses années, demeurent rebelles aux médications et à la vaccinothérapie. M. le professeur Vincent en cite des exemples personnels.

La persistance du Colibacille dans la vésicule biliaire comme dans la vessie urinaire des sujets guéris et immunisés cependant contre ce microbe pose le même problème que celui des porteurs de bacilles typhiques. Alors que le sang de ces sujets est très bactéricide, leur urine permet, *in vivo* comme *in vitro*, la multiplication du même microbe, bacille typhique ou *Bacillus Coli*. M. Vincent a démontré que cette persistance est due à l'absence d'anticorps spécifiques dans l'urine. Le rein ne les laisse pas passer, ou ne les laisse filtrer qu'en proportion très faible, à moins qu'il ne soit lésé. L'alexine ne traverse pas davantage le filtre rénal. C'est pourquoi l'agent infectieux se maintient sans obstacle et si longtemps dans la vessie, et c'est pourquoi, aussi, les injections même répétées d'auto-vaccin ou de stock vaccin restent le plus souvent, quoique non toujours, sans effet thérapeutique réel. Parfois, même, elles aggravent l'état du malade.

M. le professeur Vincent expose ses idées sur le traitement de la Colibacillémie et sur celui de la pyélonéphrite colibacillaire. Il signale qu'il a obtenu récemment la guérison complète très rapide et définitive d'une pyélonéphrite semblable, ancienne d'un an, à l'aide d'une méthode nouvelle, l'injection d'un sérum anticolibacillaire. Le sérum n'agit pas sur le Colibacille vésical. Pour les raison indiquées plus haut ; mais lorsque la source infectieuse rénale est stérilisée par la sérothérapie, il est facile de désinfecter la vessie à l'aide des lavages antiseptiques appropriés.

NOS INFORMATIONS

UNE GRANDE DÉCOUVERTE VIENT D'ÊTRE FAITE A L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

Une nouvelle méthode de vaccination, qui est inoffensive, va permettre de réaliser la prophylaxie des maladies infectieuses contre lesquelles nous sommes encore désarmés

Dans une série de travaux importants M. Ramon, vétérinaire à l'Institut Pasteur, a montré que si on verse dans un tube à essai 20 cc de toxine diphtérique et des quantités décroissantes de sérum antidiphtérique frais, après quelques temps un précipité « une floculation » apparaît dans le tube.

Cette floculation se manifeste quand le mélange toxine et antitoxine est neutralisé. En effet, si on inocule dans la peau d'un cobaye 1cc de ce mélange, l'animal n'éprouve aucun malaise ; au contraire, il succombe à l'intoxication diphtérique après injection sous-cutanée de 1/600 de centimètre cube de toxine pure.

Pour conserver la toxine diphtérique M. Raust ajouta 1 cc de formol du commerce par litre, et il observa que cette toxine formolée conserve sa propriété de floculer en présence du sérum antidiphtérique alors que sa propriété toxique diminue, c'est-à-dire, qu'il est nécessaire d'inoculer de plus grandes quantités pour tuer le cobaye. Donc sous l'action du formol et de la température de l'étuve pendant un certain temps, cette toxine s'atténue au point de devenir inoffensive pour le cobaye. Cette toxine ainsi modifiée est l'anatoxine diphtérique.

Mais cette anatoxine, inoffensive pour le cobaye, conserve la propriété importante de l'immuniser.

Ainsi, injectons à une série de cobayes 1 cc d'anatoxine diphtérique et, 15 jours après, inoculons 50 doses mortelles de toxine diphtérique, ces animaux résistent alors que les animaux témoins, succombent rapidement. A deux reprises et à 15 jours d'intervalle, injectons à un lot de cobaye un centimètre cube d'anatoxine diphtérique et 15 jours après la deuxième inoculation éprouvons ces animaux en leur inoculant plusieurs milliers de doses mortelles de toxine diphtérique, ils résistent tous alors que les animaux témoins succombent à l'intoxication diphtérique. C'est la première fois que l'on est arrivé à conférer une immunité importante à ces cobayes si sensibles au poison diphtérique. Il est, en effet, difficile, sinon impossible, d'immuniser le cobaye par des injections répétées de toxine diluée, et par des mélanges de toxine — liqueur de Gram ou de toxine-antitoxine.

Aussi cette méthode, comme le proposait M. Ramon, était toute indiquée comme moyen de vaccination antidiphtérique chez l'homme. Des essais tentés dans les hôpitaux permettent d'espérer des résultats favorables : cette méthode de vaccination est inoffensive et ne provoque aucun trouble, aucun malaise ; elle sera donc acceptée sans difficultés par le public. Il est juste de penser que les résultats en seront excellents car elle repose sur une base expérimentale rigoureuse. D'ailleurs, en quelques années, quand le nombre de vaccinations sera devenu important, nous serons fixés sur la durée de l'immunité que confère l'anatoxine diphtérique.

Il est vraisemblable de penser que la découverte des anatoxines aura d'autres applications dans la prophylaxie des maladies infectieuses devant lesquelles nous sommes actuellement désarmés. Les travaux de M. Ramon ont une portée générale considérable, non seulement ils permettent de doser l'antitoxine des sérums thérapeutiques, mais encore ils vont doter la prophylaxie des maladies infectieuses d'une méthode de vaccination.

LE MONDE MÉDICAL

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

MINISTÈRE DES COLONIES. — Au grade d'officier (au titre civil) : M. Villette, médecin de colonisation à Madagascar.

Au grade de chevalier (au titre civil) : M. Devez, médecin directeur de l'hôpital hospice de Cayenne ; Rasaminana (de Tananarive).

MARINE MARCHANDE. — Au grade de chevalier : M. le docteur Macé, médecin sanitaire maritime.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — Au grade de chevalier : . le docteur Schmitt, premier adjoint au maire de Nancy.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — (Réserve). Sont promus :

Au grade d'officier. — MM. les docteurs de Lacombe (9e corps d'armée) et Forestier (14e corps d'armée).

Sont nommés :

Au grade de chevalier. — MM. les docteurs Fris-Larouy (18e corps d'armée), Bernard (G. M. P.), Martel (20e rég.), Martin (Maroc), Laurent (G. M. P.), Bartoli (14e corps, Faury (12e corps), Galland (12e corps), Cuel (G. M. P.), Passy (14e corps), Lecorvaisier (11e corps).

Naissances

Le docteur André Lefai et Mme, née Jacques, ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils, Jean-Jacques, à Breuil-en-Vexin.

Le docteur et Mme Paul Blum (de Strasbourg) font part de la naissance de leur fils Jean.

Le docteur et Mme François Vallet sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Jacques.

Le commandant H. Bedel, le docteur et Mme Purnell font part de la naissance de leur petite-fille et fille, Françoise.

Mme et le docteur Louis Lyon-Caen ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fils Maurice.

Mariages

On a béni le mariage de Mlle Dicranouhi Missirian, de Bruxelles, avec le docteur Allaverdy fils.

Prochainement, en la chapelle privée du château de Goth, à Saint-Romain-le-Noble (Lot-et-Garonne), sera célébré le mariage de Mlle Béatrix de Lafontan de Goth, fille du premier président, avec M. Jacques Sénac La Grange, décoré de la Croix de guerre, fils du regretté docteur Sénac La Grange et de madame née Requichot.

Nécrologies

Nous apprenons la mort de MM. :

Le docteur Charles Cauchois, ancien interne des hôpitaux de Paris, chirurgien en chef honoraire des hôpitaux de Rouen et professeur suppléant à l'Ecole de médecine, ancien vice-président de l'Association des Médecins de la Seine-Inférieure, vient de succomber.

Le docteur Emile Piogey, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, 87, rue d'Amsterdam. Le défunt était le frère de M. Julien Piogey, bibliothécaire en chef du Sénat.

Le docteur Paul Valat, ancien interne des hôpitaux de la Ville de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Cahors, âgé de soixante-cinq ans.

Le docteur Evariste Michel, ancien médecin inspecteur des eaux de Cauterets, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à quatre-vingt-sept ans à Aix-en-Provence.

Nous apprenons la mort, à Taverny, de M. Jules Mallet, père du docteur Raymond Mallet, de M. Marcel et Robert Mallet, et Mme Emmanuel Lefas.

On annonce le décès du docteur André Griveau, 3, place Lachambeaudie (12e arr.).

— Nous apprenons la mort de Mme Paul Bloch, née Dalsace, décédée rue Rougemont, n° 6. De la part du docteur Paul Bloch, président du conseil d'administration de la Société des Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis, son mari ; de Mme Gobert Dalsace, sa mère.

— On annonce la mort de Mme Georges Baumgarten, décédée 197, faubourg Saint-Martin. De la part du docteur Georges Baumgarten, son mari, des familles Jorand, Baumgarten et Zimermann.

— On nous prie d'annoncer le décès de Mme Augustin Thouvenot, survenu à Epinal. De la part du docteur André Thouvenot, de M. Pierre Bossert, notaire à Epinal, et Mme Pierre Bossert, ses enfants et petits-enfants.

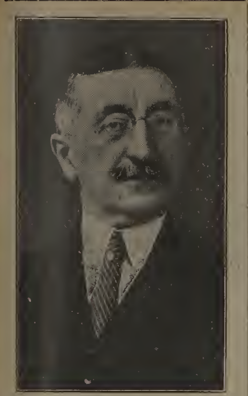
M. et Mme Paul André, M. Léon Duvoir, le docteur Maurice Duvoir, M. et Mme Max André, ont la douleur de faire part du décès de Mme veuve Duvoir, survenu à Paris, le 29 juin. Les obsèques ont eu lieu à Paramé.

Les journées Médicales toulousaines

Près de 700 médecins prirent part à cette manifestation dont son organisateur, M. le Professeur Bardier, avait défini le but dans les colonnes de l'*Informateur Médical*

Cette initiative qui vient d'obtenir un succès si considérable ne restera certainement pas isolée

Toulouse a déjà retenu sa date pour 1925



M. le Prof. BARDIER, de Toulouse
Secrétaire général
des Journées Médicales toulousaines

Analyser les Journées médicales de Toulouse, synthétiser les rapports et les conférences qui y furent données, dégager les conclusions qui s'imposent au lendemain de ces premières manifestations françaises de l'idée née en Belgique des Journées médicales : telle est la tâche qui a été assignée par l'*Informateur médical* au délégué de l'Association professionnelle des Journalistes médicaux français.

Rendons un premier et immédiat hommage à M. le Professeur Bardier, secrétaire général des J. M. qui a tout fait pour donner, à la presse médicale et à la presse politique, les plus grande facilités, grâce à une organisation que nous ne trouvâmes pas toujours réalisée ailleurs, au cours des très nombreux congrès qu'il nous a été donné de suivre. Il fallait que ces choses-là soient dites !...

Les J. M. sont nées et se sont épanouies en Belgique et leur succès est tel que cette formule nouvelle est appelée à remplacer les Congrès.

Les plus optimistes, parmi les organisateurs, avaient prophétisé 250 adhérents. Le Secrétariat a enregistré plus de 650 signatures. Amener en plein mois de juillet pareille affluence est un succès très franc : il a été souligné par tous ceux qui ont eu la grande joie de participer aux premières journées médicales de France.

Dans le grand Amphithéâtre de la Faculté, M. Paul Segond, préfet de la Haute-Garonne, présidait, ayant à ses côtés M. le professeur Beckers, représentant officiellement la Belgique et son Gouvernement ; M. le professeur Martinez Vargas sénateur, recteur de l'Académie de Barcelone ; M. le professeur Vincent, du Val-de-Grâce, inspecteur général de l'Armée ; M. Drech, recteur de l'Académie de Toulouse ; M. le professeur Abelous, doyen de la Faculté de Médecine ; M. le professeur Sabatier, doyen de la Faculté des sciences, prix Nobel et membre de l'Institut ; M. le docteur Florestan Aguilar, médecin du roi d'Espagne ; MM. Calctayud, Mariscal, Coca, de la Presse ibérique ; M. le Docteur Texier, médecin directeur du 17e corps ; M. le Docteur Bandelac de Pariente, vice-président de l'UMFIA ; M. Bellencontre, président de l'Association générale des médecins de France ; Decourt, président de l'Union des Syndicats mé-

M. le Dr MOLINÉRY

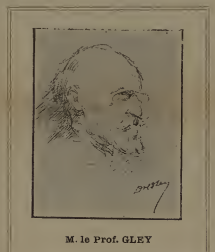
dicaux et Quivy, son secrétaire général ; Boudin, secrétaire général du *Concours médical* ; Savignol, président de l'Union pharmaceutique du Sud-Ouest. M. le professeur Bardier, secrétaire général et son très actif assistant M. le docteur Stilmunkès, étaient entourés de très nombreux professeurs de la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Les discours officiels qui marquèrent cette solennelle séance d'ouverture imprimèrent, d'emblée, à l'assemblée une note toute particulière. La France, par la Faculté de Médecine de Toulouse (dont l'existence est déjà signalée en 1229), pour la première fois fait sienne l'idée belge des *Journées médicales* et, dans l'union la plus fraternelle avec notre alliée et amie, veut consacrer par un triomphe, la nécessité d'une telle manifestation : Un grand courant d'enthousiasme déferla sur le magnifique auditoire quand le doyen Abelous la fit acclamer. La cause était gagnée pour les Journées médicales de Toulouse et les travaux de l'assemblée commencèrent.

La première journée. — Conférences de M. Bézy, Vargaz, Argaud et Beckers. — Déjeûner offert par M. Bandelac de Pariente. — La soirée au Capitole.

Il appartenait à M. le docteur Bézy, professeur de clinique infantile de la Faculté de Toulouse de faire la première conférence des J. M. L'éminent pédiâtre avait pris comme sujet : *La Puériculture au point de vue social.* On devine quelles hauteurs de vues développa M. Bézy et ce fut au milieu des applaudissements que Martinez Vargar, le pédiâtre espagnol, lui donna la plus cordiale des accolades.

Le recteur de Barcelonne nous donna une savante étude sur le *traitement du sarcome chez l'enfant par la radiothérapie profonde.* Serait-il vrai qu'enfin nous serions maître d'une pareille offection et que nous pourrions



M. le Prof. GLEY

Croquis de M. le Prof. Delorme

arracher à la souffrance et à la mort ces tout petits, nés pour la lumière et le sourire ?

Les réceptions commencèrent dès le matin même et M. Bandelac de Pariente vice-président fondateur de l'UMFIA, invitait en de somptueuses agapes toute l'élite des J. M. Et ce fut aussi une des caractéristiques de ces inoubliables heures que les réceptions chez nos confreres, chez nos Maîtres de Toulouse.

Avec le docteur Argaud, qui a laissé auprès de la Faculté d'Alger le souvenir d'un savant histologiste et qui vient dans notre Midi succéder au grand Tourneux nous entendîmes une communication sur la *Néoplasie chordale.*

Le très distingué secrétaire général des Journées médicales de Bruxelles, M. le docteur Beckers, entre dans l'amphithéâtre à 5 heures, salué par les applaudissements de la salle tout entière. On veut, en effet, marquer d'un hommage particulier la personnalité de celui qui, rompant avec une formule d'un autre âge, a créé les *Journées médicales.*

Le docteur Beckers, avec projections à l'appui, fit défiler devant nous tout ce que les acquisitions récentes sur le traitement du cancer du sein peuvent nous apporter d'espérances. Vous lirez tout entière cette belle conférence dans le compte rendu, *in-extenso*, qui sera publié par M. le professeur Bardier.

M. Victor Pauchet était attendu. Un télégramme à la dernière heure est venu nous apporter tous ses regrets. Il peut être assuré des nôtres.

On projeta ses films chirurgicaux qui sont la preuve d'une technique aussi hardie qu'impeccable.

Le soir, M. le Maire de Toulouse entouré de tous les descendants des Capitouls, recevait dans la Salle des Illustres les adhérents aux J. M.

M. Feuga, sénateur-maire, salua, de la plus heureuse façon, tous les organisateurs de cette réunion offrant les hommages de la ville de Clémence Isaure à MM. Beckers, Martinez-Vargas, Vincent, Gley, Cenkok.

Successivement prennent la parole les délégués du Gouvernement belge, du Gouvernement espagnol, M. le doyen Abelous : la musique militaire salue chacun d'eux de son hymne national. Et tandis que le « Gaillac » pétille dans les coupes, les poignées de main s'échangent, les rires fusent, la musique accentue ses rythmes et bien mieux qu'au sein de réunions officielles, les amitiés internationales se nouent.

Pendant la deuxième journée des démonstrations furent faites dans les hôpitaux par MM. Escat, Mériel, Baudet, Dambrin.

De très nombreuses démonstrations pratiques eurent lieu dans les hôpitaux.

Le vieil Hospice de La Grave, le célèbre

M. le Prof. VARGAS
Recteur de l'Université de Barcelone

Hôtel-Dieu Saint-Jacques virent M. le docteur Escat décrire l'anatomie chirurgicale de l'amygdale palatine et la technique et les indications de l'amygdalectomie. Au cours de cette fort curieuse conférence, M. Escat nous présente une jeune élève-faicon qu'il a opérée d'amygdalectomie bilatérale et chez qui l'exérèse radicale, indépendamment du bon résultat thérapeutique obtenu, a accru considérablement les moyens vocaux et amplifié le volume et le timbre de la voix. M. Escat termine enfin sa démonstration par une amygdalectomie chez une jeune femme de 22 ans.

La curiethérapie du cancer du larynx, avec présentation de malades, nous intéressa plus vivement encore. M. Escat nous expose sa technique personnelle de radiumpuncture interstitielle par fénestration thyroïdienne latérale et extra-cavitaire après trachéotomie préventive basse. Trois malades présentés semblent permettre les plus légitimes espoirs.

La conception moderne de l'ozène amène l'auteur à ne voir dans l'ozène ni une entité morbide, ni un syndrome simple. C'est, dit M. Escat, un disyndrome qui a pour substratum deux éléments pathogéniques : une sclérose de la pituitaire, une fermentation saprophytique. Le traitement chirurgical de l'ozène est donc un non-sens. Iodure de potassium, iode et soufre dans les cas où le B W est négatif ; traitement Hg ou Ars dans les cas où cette même réaction est positive.

M. le professeur Morel présente son service ainsi que MM. les professeurs Rémond et Baylac. Dans le service de M. le professeur Daunic, il est donné une démonstration du traitement de la tuberculose par le pneumothorax artificiel tandis que dans le service de M. le professeur Bézy, M. Bibent présente de petites malades et le pavillon d'isolement.

En chirurgie, M. le professeur Mériel et M. le Dr Baudet, chirurgien des hôpitaux, présentent des malades et opèrent en présence de très nombreux adhérents aux J. M.

Dans le service de M. Dambrin deux opérations sont pratiquées.

1° *Intervention pour kyste de l'ovaire* chez une jeune fille de 18 ans. Il s'agissait d'un kyste pauciloculaire de l'ovaire gauche contenant environ 6 litres de liquide mucoïde brun chocolat, et adhérent à la paroi abdominale antérieure et au grand épiploon. Ces adhérences ont été faciles à libérer. Ovariotomie gauche. Fermeture de la paroi sans drainage.

2° *Hystérectomie abdominale subtotale pour fibrome utérin* ayant le volume d'une tête d'enfant chez une femme de 54 ans, n'étant plus réglée depuis cinq ans. Opération sans incidents, effectuée en 20 minutes (suture de la paroi comprise).

Pour ces deux interventions pratiquées à l'aide de l'anesthésie à l'éther avec l'appareil d'Ombredanne, un point mérite d'être signalé : c'est la technique suivie pour la réfection de la paroi abdominale à l'aide de fils



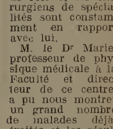
M. le Dr René BECKERS
Secrétaire général des Journées Médicales
de Bruxelles

métalliques perdus. Ces fils de fer doux, n° 18, sont très souples, très malléables et se nouent comme des fils de lin. Chaque fil prend de chaque côté le péritoine et la paroi musculo-aponévrotique. Par dessus ce plan la peau est suturée à l'aide d'agrafes. Cette méthode utilisée autrefois par le professeur Jeannel, est utilisée par le professeur Dambrin depuis près de quinze ans, pour toutes les laparotomies et pour la réfection de la paroi profonde dans la cure radicale des hernies. Elle donne des parois solides et permet d'éviter les éventrations si fréquentes quand on emploie les catguts, chez les femmes très grasses. Ces fils sont admirablement tolérés et ne s'éliminent jamais même quand il y a des hématomes de la paroi.

Une visite au centre régional contre le cancer et la séance de la Société d'obstétrique.

M. Bardier nous a soumis à une rude épreuve au cours de ces quatre journées. Il fallait, non seulement, être à la fois à la Faculté et à l'hôpital, mais encore à la Faculté et à l'hôpital être, au même moment, dans divers amphithéâtres. Le Dr Stilmunkès, grâce à un véritable bataillon volant de secrétaires bénévoles, internes et externes et étudiants, pouvait envoyer au bureau de la Presse de petites notes qui nous permettaient de savoir tout ce qui se passait au moment précis. Je suis assuré d'être l'interprète de tous les journalistes en adressant à notre excellent camarade et ami, ainsi qu'à ses aimables collaborateurs, tous nos remerciements les plus cordiaux.

Le centre régional de la *Lutte contre le cancer* avait attiré de nombreux visiteurs. C'est que cette organisation se distingue des autres centres par deux particularités : au point de vue médical, le Centre de Toulouse fonctionne comme œuvre collective à laquelle tous les services de clinique de la Faculté et des hôpitaux participent au même titre. Les médecins et les chirurgiens y font les consultations à tour de rôle et les chirurgiens de spécialités sont constamment en rapport avec lui.



M. le Dr BELLENCONTRE

M. le Dr Marie, professeur de physique médicale à la Faculté et directeur de ce centre, a pu nous montrer un grand nombre de malades déjà traités et les résultats sont régulièrement bons, même quand il s'agit de spino-cellulaires, qui, jusqu'à ces dernières années, étaient considérés comme résistant même au radium.

A la Société d'obstétrique et de gynécologie, MM. Audebert et Garipuy nous entretenaient du *cancer du col et du vagin pendant la grossesse.* Que donne la curiethérapie ? rien autre chose que son application en dehors de la grossesse. Mais quelle influence le radium peut-il avoir sur le produit de la conception ? voilà ce que nous voulions savoir... Les auteurs prouvent que cette influence est nulle : il n'y a donc aucun danger à faire des applications de radium pendant la grossesse.

A propos d'une *rupture intrapéritonéale d'un kyste de l'ovaire*, MM. Dambrin et Bernardbeig montrent, qu'au point de vue clinique, il en existe deux formes : la première est la forme aiguë d'inondation péritonéale revêtant parfois le tableau clinique de la rupture d'une grossesse extra-utérine ; la seconde est la forme chronique d'ascite à répétition... Et nous nous disions que la vieille clinique n'est pas encore près de perdre ses droits...

LES JOURNÉES MÉDICALES TOULOUSAINES

(Suite de la page 3)

Voici vingt ans, depuis la fin de notre internat, que je n'avais revu le Dr Constantin. Imaginez un habile orfèvre du XVe siècle qui, seul, forge, lime, ajuste, monte les appareils les plus minutieux d'observation. Ces vii dernières années ont vu naître les sphygmomètres les plus divers, les plus précis pour l'examen du cœur et des vaisseaux. Je ne froisserai personne en disant que je n'en ai encore trouvé aucun d'aussi ingénieusement pratique que l'*oscillométrographe automatique* de Constantin. L'appareil simple, robuste, comporte, sous un volume très réduit, à la fois un tambour enregistreur à rotation discontinue, un oscillographe très sensible à sensibilité constante et maximale, un dispositif enregistreur automatique du chiffre de pression, un mécanisme très simple commandant la manœuvre de l'oscillographe, de l'enregistreur du compteur manométrique et de la compression. La demi-rotation d'un levier unique est la seule manœuvre à effectuer. Et votre pression s'inscrit et la Max et la Min sont automatiquement indiquées et l'amplitude aussi des oscillations et le malade emporte son diagramme que son médecin traitant pourra analyser sans aucune peine. Malgré moi je songeais à Sanctorius et à son pulsiloge et à sa balance. En vérité, Constantin est son fils...

Sanctorius ne vécut pas à Toulouse, mais le professeur Gerber nous fait pénétrer dans l'intimité de la *Communauté des chirurgiens de Toulouse* qui, au XVIIIe siècle, acquit une grande célébrité. Cette conférence eut pu être dédiée à mon ami le Dr Cabanès. Car tout comme le Dr Cabanès M. Gerber, grand chasseur d'archives, excelle à découvrir de l'inédit. Que nous voudrions pouvoir nous étendre sur l'exposition rétrospective de livres et objets médico-pharmaceutiques dont le très heureux choix est dû à M. Touzet ! Mais voici l'heure de la Conférence de M. le professeur Vincent, inspecteur général de l'armée, sur le *Colibacille agent pathogène*. L'amphithéâtre est au grand complet.

La représentation du Malade imaginaire.

Cette deuxième journée fut belle entre toutes ! M. le professeur Bardier, en fin psychologue, sait bien qu'il faut joindre l'agréable à l'utile. Que pouvait-on nous offrir de mieux qu'une soirée de gala au Capitole ; à des médecins que pouvait-on offrir de plus plaisant que le *Malade imaginaire*, avec reconstitution intégrale (intermèdes et cérémonie) telle que Molière lui-même le joua lors de son immortelle création et aussi hélas ! le jour de sa mort... Monsieur Toutlemonde a plus d'esprit que M. de Voltaire et si les médecins rient si bien des charges dirigées contre eux, c'est qu'ils tiennent leur vengeance et qu'ils savent bien que l'occasion est proche où ils seront appelés au chevet de quelque être bien cher et qu'alors on les suppliera de tout faire pour le guérir.

Le Service de santé avait été convié aux J. M. T.

Le 12 juillet, à 9 heures, sur les allées Saint-Michel, a eu lieu la visite de l'exposition du Service de santé.

Depuis la guerre, ce dernier, par une heureuse initiative qui a précédé celle des *Journées Médicales*, donne au public une fructueuse leçon de choses. Toulouse a été plus favorisée que Strasbourg, Marseille, Bordeaux, où cette exposition a eu lieu, car M. le professeur Vincent lui-même est venu exposer ses admirables découvertes et en a montré les résultats sur la population civile et militaire.

Des conférences sur la législation pharmaceutique, la sérothérapie intracranienne et la réintégration de l'utérus cisarisé.

Le Dr Maurin, avec une aisance de légiste que lui donne son titre de docteur en droit (notre ami cumule une série de doctorats sauf erreur, il en est à son quatrième), nous montre l'évolution de la législation pharmaceutique à travers les âges pour en arriver à cette constatation que la législation actuelle est tout simplement cahotique.... Le professeur Maurin espère que le législateur, malgré de bien graves préoccupations, voudra bien écouter les doléances du corps pharmaceutiques... Vivons d'illusions puisque aussi bien il nous est impossible d'avoir, à l'instant, autre chose...

M. le professeur Raymond Cestan nous fait les honneurs de sa clinique neuro-psychiatrique et nous permet d'assister à sa belle leçon sur *les voies d'accès de la sérothérapie intracranienne*. Le professeur Cestan entre dans les détails les plus précis sur la ponction ventriculaire qu'il pratique souvent et sans danger, soit dans la corne frontale, soit dans la corne occipitale. C'est une trépanation médicale, sans danger, grâce à des points de repaire précis permettant d'éviter les veines, l'artère méningée moyenne, les circonvolutions psycho-motrices, les noyaux centraux.

Nous connaissons beaucoup de familles où il nous sera malaisé de faire adopter cette thérapeutique. Cependant instituée dès le début de la méningite cérébro-spinale elle paraît, de beaucoup, la plus logique, la plus rationnelle et doit, par suite, modifier le pronostic de cette affection encore si souvent mortelle.

Quelques-uns d'entre nous se perdent dans les dédales du vieil hôpital de la Grave, mais ceux qui y firent, voici bientôt trente ans, leur internat, remettent leurs camarades dans le bon chemin et en devisant nous parvinmes à la Maternité, où M. Audebert, prêtre de la clinique obstétricale, nous entretint de l'*extériorisation temporaire et de la réintégration secondaire de l'utérus césarisé...* Réintégrer dans la cavité péritonéale un utérus infecté ? pratiquer le porro ou l'hystérectomie, c'est-à-dire stériliser à tout jamais une femme en pleine activité génitale ? Terrible dilemme... M. Portes a réussi l'extériorisation temporaire et la réintégration secondaire de l'utérus. La malade a parfaitement guéri.

Le leader de la troisième journée fut le Profes. Gley qui parla de la vieillesse.

Il appartenait à M. le professeur Gley d'aborder le problème, aussi mystérieux que troublant, de *la sénescence et la doctrine des glandes à sécrétion interne*. Depuis la plus haute antiquité, les hommes se sont préoccupés de retarder l'heure fatale. Quelques-uns, les Faust de tous les âges, ont voulu chercher une éternelle jeunesse... Rappelant les grands travaux des Maîtres qui se sont consacrés à l'étude de cette question, le professeur Gley rend le plus vif hommage à Brown-Séquard qui le premier entra dans la voie expérimentale. Depuis, que de tentatives ! La plus récente est celle de Voronoff à laquelle Dartigues a prêté son grand talent de chirurgien. Que seront les résultas de ces greffes ? Est-il prudent de tenter ces greffes ? Le principe de la glande greffée versé dans l'organisme trouve-t-il un ensemble de tissus aptes à recevoir ce nouvel excitant ? Le professeur Gley, inutile de vous le dire, captive son auditoire.

Les conceptions philosophiques de l'éminent successeur de Claude Bernard au collège de France sont un peu décevantes. Peut-il en être autrement ? « L'âge insensiblement nous conduit à la mort. » Ne convient-il pas de l'accepter avec les résignations qu'il convient d'avoir vis-à-vis les grandes lois de la Nature ?...

Le banquet.

La mélancolie des choses finissantes n'eut aucune place au banquet somptueux du soir où plus de 160 convives goûtèrent la délicatesse de la cuisine toulousaine et l'éloquence de nombreux toasts. Nous ne signalerons pas autrement et l'une et les autres. Mais nous devons une mention spéciale au toast de M. le doyen Abelous qui, dit-il, avec les derniers éclats d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, a voulu associer le souvenir de nos grands morts de la Faculté de médecine de Toulouse à ces premières manifestations françaises des Journées Médicales : « Le sacrifice héroïque de nos camarades morts de 1914 à 1918 a rendu possible nos réunions d'aujourd'hui. Gloire leur soit rendue. » Et la salle entière dans une frémissante acclamation répondit au vœu du doyen.

Constitution de la Société d'hydrologie et de climatologie de Toulouse.

Sous la présidence de M. le professeur Sabatier, doyen de la Faculté des sciences, prix Nobel, membre de l'Institut, devait se constituer la Société d'hydrologie et de climatologie de Toulouse. Plus exactement, comme le rappela le professeur Serr dans son émouvante monographie de Garrigou, il s'agissait de souder 1924 à 1853, époque où, à Toulouse, se réunit pour la première fois en France, une société qui voulut s'occuper de clinique hydrologique. En France (la chose est fréquente) la justice est posthume. Les Manes de Garrigou ont dû tressaillir d'aise car son panégéryste fut remarquablement éloquent, d'une éloquence toute entière portée sur les ailes larges et belles de la Vérité.

D'un désintéressement tel que la pauvreté le surprit au seuil de la vieillesse, Garrigou travailla près de trois quarts de siècle pour le triomphe de l'idée. Dans un laboratoire, dont les crédits étaient dix fois inférieurs à ce que touche un garçon de salle de nos jours, le professeur Garrigou fit ses principales découvertes et le premier, grâce à la flamme du Bunzen, put déceler des quantités de métaux dans les eaux minérales. Rien ne fut épargné à ce noble savant : ni les sarcasmes, ni les railleries, ni l'oubli officiel. Et alors que ses travaux étaient connus du monde entier la Légion d'honneur lui était seulement décernée à l'âge de 80 ans !!... Créateur de l'Ecole d'hydrologie de Luchon, des V.-E.-M. que popularisèrent plus tard Landouzy et Carron de la Carrière, Garrigou polémiqua avec tous les savants chimistes de son époque. Son labeur acharné et son désintéressement ont fait l'admiration de tous et sa noble figure restera comme l'une des plus belles de l'Ecole de Toulouse.

La conférence de M. le professeur Serr fut suivie d'un savant exposé de M. le professeur Aloy sur l'origine des eaux arsenicales et d'une communication du Dr Molinéry « *propos hydrologiques en 1924* » où l'on vit bien que l'on n'était pas dans une société d'admiration mutuelle...

La Police scientifique

La Société des sciences médicales de Toulouse avait tenu, très justement, à faire coïncider sa grande séance publique annuelle avec les Journées Médicales. Elle eut lieu, comme d'habitude, dans la grande salle de l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure. Là, dans ce cadre si représentatif de Toulouse la belle et la savante, le professeur Sorel traite avec l'autorité de ses fonctions de professeur de médecine légale « *de la police scientifique* ». Que de révélations nous furent faites ! Pourquoi la place m'est-elle si mesurée ? M. Sorel voudrait (et son idée germera) que toutes les grandes villes soient pourvues d'un institut de perfectionnement de police et de laboratoires de recherches comme il en existe seulement à Paris et à Lyon.

Les anciens externes et internes des hôpitaux de Toulouse trouvèrent le moyen de tenir leur réunion au milieu de ces diverses manifestations. Ils affirmèrent ainsi une vitalité dont notre très distingué président, M. le professeur Bardier, est toute la brillante image.

Une conférence du Dr Bellencontre sur l'organisation du corps médical.

Tout a une fin ; même les J. M. T. Il appartenait à M. le Dr Bellencontre, président de l'Association générale, de nous entretenir de l'organisation du corps médical. Je me garderais bien de présenter à nos lecteurs la personnalité du plus disert des présidents : Le Dr Bellencontre est le président-né. Entouré du Dr Decourt, président de l'Union des Syndicats ; du Dr Quivy, secrétaire général ; du Dr Boudin ; du Dr Clavelier, président du Syndicat des médecins de la Haute-Garonne ; du Dr Aversenq, secrétaire général, le Dr Bellencontre nous entretient (et chacun de ceux que je viens de nommer également) de l'organisation professionnelle du corps médical. Dépasserais-je ma pensée ? Mais il m'a semblé qu'un souffle puissant de concorde et d'union animait l'assemblée. Association générale, syndicat des médecins, ordre des médecins si brillamment défendu par le Dr Aversenq, sont les foces diverses d'un même désir : améliorer la situation matérielle et morale du corps médical et prendre la défense de tous ses intérêts en présence de l'Etat ou des collectivités.

Concorde... Union... Délaissons de vieilles formules qui peuvent nuire à la marche en avant. Brisons les cadres étroits qui ont eu leur utilité, mieux que celà, qui ont été leraisons d'être, les tuteurs de nos anciennes organisations. Si l'on trouve trop violente l'expression de « brisons les cadres » je lui substitue bien volontiers celle de « adaptons les cadres, élargissons les cadres » afin que tous les hommes de volonté s'y trouvent bien à leur aise. La tyrannie qui vient d'en bas est non moins odieuse que celle d'en haut. Encore que celle-ci a eu souvent pour se justifier le génie, l'autre n'a jamais été que l'expression la plus basse de la « médiocratie ».

Le banquet de la Prévoyance et de celui de l'Umfia.

Mais au soir de ces Grandes Journées qui entrent, glorieuses, dans l'histoire de notre art, il y eut encore des réunions bien agréables. Ce furent celle de la *Prévoyance médicale* qui, présidée par le Dr Doizy, réunit en un banquet de près de 150 couverts tous les adhérents de cette œuvre qui fut un moment si combattue et qui, actuellement, donne tant de consolations à nos anciens. La *Prévoyance médicale*, nous le souhaitons, comptera bientôt 15.000 médecins français.

Au même moment, sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, qui avait bien voulu accepter l'invitation de l'UMFIA, tous les amis des Pays latin se réunissaient et parmi eux nous avons pu compter M. le Dr Escat, président du Comité du groupe toulousain que nos confrères Daléas père et fils ont rendu si vivant. Tous nos amis espagnols, M. le recteur Martinez Vergaz, M. le consul Guilon, MM. Mariscal, Coca de la presse ibérique, etc., etc., communièrent dans la même ardeur : intensifier les relations médicales entre les pays umfistes : France, Espagne, Amérique du Sud.

Le président, Dr Escat, lut un admirable télégramme envoyé par Dartigues et Bandelac de Pariente, président et vice-président de l'UMFIA à qui il a rendu un public hommage.

Le recteur Martinez Vargas nous apporte une bonne nouvelle : nos amis Dartigues et Bandelac de Pariente venaient de recevoir le diplôme de membres correspondants de l'Académie de Barcelone. Et ce furent des applaudissements sans fin, quand M. le professeur Bardier, secrétaire général des J. M. T. souligna la magnifique part prise par l'UMFIA à la première manifestation française d'une œuvre qui, dès maintenant, a conquis son droit de cité.

Les incidents du concours de l'internat des Hôpitaux de Paris

Voici, ramenés à leurs justes proportions, les incidents qui se produisirent récemment lors des concours de l'internat, le jour de l'examen écrit de pathologie médicale ; M. Rouy, qui est, à l'Assistance publique, le chef des services du personnel et préside, en cette qualité, à ces concours, a fait la déclaration suivante :

— On a beaucoup exagéré les faits et les incidents se résument à un vulgaire chahut et à quelques pneus d'automobiles dégonflés et non lacérés.

Certains candidats ont voulu ainsi protester contre la question qui faisait l'objet de l'examen : l'encéphalite léthargique. Et pourtant n'est-ce pas là une question d'actualité ? une maladie que l'on rencontre malheureusement de plus en plus dans les hôpitaux et sur laquelle les futurs médecins doivent avoir au moins des notions générales ?

Nous ne demandions pas aux candidats d'étudier à fond cette maladie et de la mettre au point, mais seulement de nous dire ce qu'ils savaient de cette question clinique.

Du reste, c'est l'infime minorité qui n'a pu y répondre. Trente-deux candidats seulement sur 644 inscrits, ont quitté la salle, le jour de l'examen de pathologie médicale, déclarant ainsi qu'ils ne pouvaient traiter cette question, alors que la veille, jour de l'examen d'anatomie, trente-neuf d'entre eux se jugèrent insuffisants, en refusant de concourir.

Une lettre de protestation publiée par le « Figaro »

Un certain nombre de candidats ont, d'autre part, adressé au « Figaro » la lettre suivante :

D'abord, au point de vue du sujet, les profanes sont mal venus pour juger du choix d'une question...

Mais ceux qui sont au courant des questions médicales comprendront qu'une maladie décrite pour la première fois en 1917, et à laquelle chaque publication mensuelle ou hebdomadaire apporte des détails nouveaux et quelquefois contradictoires ne soit pas une affection classée, qui puisse faire l'objet d'un concours comme celui de l'Internat.

Pour preuve de ce que nous avançons, il suffit de lire dans le « Traité de médecine » de MM. Widal, Roger et Tessier, et dans celui de M. Sergent, l'article « Encéphalite » pour voir que les auteurs considèrent la question comme non au point. Il semble donc anormal qu'on laisse de côté le vaste domaine de la pathologie classique pour choisir justement ce qui est discuté.

Et l'on comprend fort bien que la plupart des candidats n'aient que des notions vagues sur le sujet, ayant réservé toute leur attention aux questions classiques. Il est par ailleurs absolument faux que les candidats aient décidé au préalable de ne pas écrire sur ce sujet, pour la bonne raison que, dans leur esprit, le choix de cette question ne pouvait pas être discuté.

Il est donc tout à fait naturel que les candidats qui n'ont aucun recours contre leurs juges, manifestent au moins leur mécontentement.

Mais il est inexact que des copies aient été déchirées devant les membres du jury, et, d'autre part, que les pneumatiques de leurs voitures aient été lacérés.

Un groupe de candidats dont les signatures suivent :

Mel-El-Nour, Camail, Duncombe, Lavialle, Caucanne, Garner André, Brunet, Duminil, Armand, Diriart, Berson, Frantz, interne provisoire ; Lecomte, Gogue.

Il faut savoir tirer de ces incidents la leçon qui s'en dégage

On réclame à grand bruit et d'une façon périodique une réforme du mode de sélection des étudiants capables d'accéder aux fonctions médicales honorables et honorées. On ne voudrait plus du gavage que nécessitent les concours actuellement usités.

Des esprits clairvoyants ont convenu depuis longtemps que la rapidité graphique ou orale apportée dans le débit d'une question prévue et apprise par cœur au cours de répétitions, ne démontre pas autre chose que le parfait psittacisme des candidats. L'entraînement auquel se plient ces derniers rappelle, à vrai dire, celui qu'on inflige dans les « fours à bachot », pendant ces mois de vacances, aux lycéens qui ont été refusés à la session d'été du baccalauréat.

Il est certain qu'il y a, parmi les candidats, des intelligences ouvertes qui se trouvent handicapées par une mémoire infidèle et qui se voient dépassées par des concurrents capables de réciter une page de Démosthène sans en comprendre un mot. Les premiers prix des concours de récitation des lycées joueraient très bien les favoris au concours de l'internat, — et les jeunes gloires du Conservatoire également.

Or, il advint que des juges voulurent se faciliter la tâche et mettre un peu plus de bon sens dans les épreuves du concours. Ecouter des centaines de questions qui, toutes, sont débitées sur un ton rituel que nous retrouverons jusque dans les leçons de l'agrégé, du professeur et même à l'Académie ; les écouter avec une attention soutenue pour essayer à grand peine de les départager grâce à des peccadilles et à des lapsus, cela fatigue au point de devenir un vrai supplice, outre que la moindre inattention risque de créer une injustice (pourquoi riez-vous ?)

De plus, il est plus aisé de juger des candidats sur une question qui n'a pas traîné les répertoires et les répétitions : chacun d'eux mettant un peu de lui-même dans l'exposé qui démontre sa culture.

Et c'est bien certainement à ces mobiles qu'a obéi le juge qui a placé dans l'urne la question inattendue et cause de tout ce tapage.

L'innovation ne semble pas avoir été du goût des candidats. Il faut mettre leur accès de mauvaise humeur sur le compte de la déception qu'ils ont ressentie en constatant l'inutilité du labeur ingrat demandé par leur entraînement.

Quant à prétendre que la question de l'encéphalite léthargique ne pouvait être posée à cause de l'incertitude actuelle de ses données, la thèse n'est pas soutenable, car l'exposé de la complexité du syndrome et des controverses étiologiques qu'il engendre doit pouvoir être fait par celui qui, affrontant le premier degré de la hiérarchie médicale, possède la foi qui mène aux sommets.

Car ce ne serait pas se préparer heureusement au rôle du clinicien et du savant que de faire fi de sa dignité au point de se ravaler, pour cette première lutte, au rôle de l'oiseau qu'on met en cage pour lui apprendre à bien siffler un refrain. Le concours de l'internat n'est pas un concours de serins. — J. Crinon.

On parle d'une affaire des Carnets médicaux qui aurait à Bordeaux un retentissement inattendu

On en sait peu de chose officiellement. Mais tout le monde connaît l'affaire à laquelle se trouve mêlée une personnalité marquante du monde médical. Celle-ci aurait suivi la coutume répréhensible de détacher plusieurs feuilles des carnets pour une seule visite, mais elle assure n'avoir effectué ce geste que pour pouvoir toucher des honoraires en rapport avec la valeur, d'ailleurs indiscutable, de ses conseils.

La thèse peut être soutenue et nous sommes certains qu'en l'occurence elle peut l'être sans aucune arrière-pensée de lucre par le principal intéressé.

Toutefois, comme il s'agit d'une question de brûlante actualité qui intéresse beaucoup d'autres confrères, il y aurait avantage à voir cette affaire amenée au grand jour. Et puis, cela mettrait fin aux commentaires désobligeants qui, naturellement, vont leur train.

PETITES NOUVELLES

M. le docteur Faury Gaston, de Guéret, a été promu chevalier de la Légion d'honneur, avec la mention suivante : Médecin aide-major de 2e classe, 8 ans de services, 4 campagnes. Titres exceptionnels : S'est signalé au front par son grand dévouement aux blessés, son courage et son esprit d'abnégation. A été cité.

Un Cours américain vient d'être professé à la Faculté de Médecine de Bordeaux



Photo-Sereni

Ce cours de perfectionnement d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale fait en anglais spécialement pour les chirurgiens américains est le premier de ce genre organisé en France.

Pendant la mission de conférences en Amérique du Nord qui lui avait été confiée, l'hiver dernier par le ministre de l'Instruction publique, le professeur agrégé Portmann jeta les bases de cette organisation destinée à détourner vers la France le courant qui depuis plus de trente ans entraîne les médecins et chirurgiens des Etats-Unis vers les Ecoles austro-allemandes.

On voit ici de gauche à droite au premier rang assis : docteur Turner, docteur Moreau, professeur agrégé Portmann, docteur Dillinger, docteur Felderman ; au deuxième rang debout : docteur Bried, docteur Fulton, docteur Chandler, docteur Orgogozo, docteur Barnes.

DE TOUS ET DE PARTOUT

Un emploi de médecin-chef de service du quartier d'aliénés-hommes de la Maison nationale de Saint-Maurice est actuellement vacant.

Ce poste sera réservé à un médecin du cadre des Asiles publics d'aliénés choisi sur une liste de trois noms désignés par la Commission des médecins des asiles.

Il est entendu toutefois que la nomination sera faite à titre provisoire et ne conférera aucun droit aux postes du cadre spécial des asiles de la Seine.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques (1er Bureau) au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

L'éminent cardinal-archevêque Mercier a reçu récemment les membres du congrès des médecins aliénistes et neurologues qui vient de se tenir à Bruxelles.

La vacance du Directeur du bureau d'hygiène est déclarée ouverte pour la ville de Bordeaux.

L'indemnité annuelle allouée est fixée à 18.000 francs, le titulaire devant se consacrer exclusivement au service municipal.

Le docteur Trégant, de Toulouse, dont la disparition avait permis d'échafauder mille aventures, est mort des suites d'une chute faite dans les environs particulièrement dangereux de la station de Cauterets.

La "ZOMINE" est en vente partout

On nous prie d'insérer :

Un récent numéro de l'*Informateur médical* a fait connaître les procédés industriels qu'il avait fallu mettre au point pour préparer le jus de viande, qui permet d'effectuer, d'une façon intégrale, la Zomothérapie, préconisée par M. le Professeur Charles Richet.

Tous les pharmaciens sont à même de fournir ce jus de viande ou ZOMINE, et les médecins peuvent, dès à présent, prescrire la ZOMINE à leurs malades.

Aucun autre produit n'étant réellement à même d'effectuer la Zomothérapie telle que l'entend M. le Professeur Charles Richet et ne pouvant être substitué à la ZOMINE, les médecins qui seraient dans l'impossibilité de faire approvisionner leurs malades en ZOMINE, dans leurs officines locales, n'auront qu'à s'adresser au dépôt de la ZOMINE : pharmacie du Palais-Royal, 10, rue de Richelieu, Paris (téléphone : Louvre 17-52).

BON pour recevoir GRATUITEMENT

la ***Nouvelle Zomothérapie***

Un volume illustré de 224 pages (Masson, éd.)

Par M. le **Prof. Charles RICHET**

Envoyez ce bon avec votre carte de visite à M. le Directeur de l' « Informateur Médical », 111, boulevard Magenta, Paris (Xe).

SANATORIUM POUR LES ÉTUDIANTS

L'Union nationale des associations d'étudiants de France vient de prendre l'initiative de l'organisation d'un sanatorium des étudiants à Saint-Hilaire-du-Touvet.

Ce sanatorium est destiné à assurer aux étudiants tuberculeux tous les soins nécessités par leur état et à leur permettre, au prix d'un travail modéré, la continuation de leurs études.

Il sera édifié près de Grenoble, à Saint-Hilaire-du-Touvet, sur le plateau des Petites-Roches qui est à 1.100 mètres d'altitude.

Les Journées médicales toulousaines

(*Suite de la page 4*)

Une excursion à Luchon.

Et, cela est si vrai que fort tard dans la soirée, M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, chez qui une réception des plus brillantes avait lieu, demandait aux organisateurs de se mettre immédiatement à l'œuvre pour l'année prochaine : c'est ainsi qu'au lendemain des J. M., tandis que le train emportait vers Luchon près de 200 adhérents, je sais un compartiment où. déjà, la date fut choisie pour 1925...

Le port de Vénasque était en vue. L'on visita l'établissement thermal de Luchon que de récents travaux ont remarquablement modernisé et où l'on fut reçu par le Président de la Société médicale locale.

Les magnifiques salles de humage, les galeries de captage, uniques au monde, chef-d'œuvre du grand ingénieur François de Neufchateau, retinrent l'attention de tous et comme l'on franchissait le péristyle, le grand orchestre attaqua les hymnes nationaux espagnol, belge et français. Une ascension à Superbagnères de Luchon permit à M. le doyen Abelous d'affirmer que la France était actuellement prête à lutter sur un terrain où, durant ces trente dernières années, elle s'était laissée distancer : le thermalisme et le climatisme. Luchon offre ainsi la plus admirable synthèse de la station thermale et climatique dont la France puisse s'enorgueillir. Qui m'en voudra de le proclamer ?

Les conclusions des *Journées Médicales de Toulouse* n'ont pas besoin d'être longuement développées, puisque, au point de vue des résultats *scientifiques*, les savants et les praticiens ont eu une tribune libre où ils ont pu communier dans le même amour de leur art ; où, au point de vue *professionnel*, professeurs et praticiens se sont associés pour constituer un même bloc destiné à soutenir, soulager et défendre le corps médical ; où, enfin, au point de vue international, Belges, Espagnols et Français ont mis en commun accord leur désir de se communiquer, l'un à l'autre, les meilleurs moyens d'arriver à soulager l'humanité souffrante.

Rendons, encore une fois, honneur au docteur Beckers, père des Journées Médicales, lui qui a pu, grâce à M. le professeur Abelous, doyen de la Faculté, et à M. le professeur Bardier, secrétaire général, assister à l'épanouissement français des Journées Médicales Toulousaines, nées il y a deux ans, en Belgique.

Raymond MOLINÉRY.

LES TRÉPANÉS ÉPILEPTIQUES

M. André Escoffier (Drôme), député, ayant exposé à M. le Ministre des pensions que les trépanés atteints de crises épileptiformes peuvent être saisis par leur mal dans n'importe quel endroit et en n'importe quelle circonstance et que le fait de se trouver seuls à ces moments pourrait avoir comme résultat leur mort, demanda s'il ne serait pas équitable d'accorder le bénéfice de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 à tous les trépanés atteints de crises épileptiformes.

Le Ministre répondit : Le bénéfice de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 est réservé aux mutilés qui réalisent les conditions indispensables fixées par cet article. Ces conditions sont : l'impossibilité de se mouvoir, de se conduire ou d'accomplir les actes essentiels à la vie et, par suite, l'obligation de recourir, d'une manière constante, aux soins d'une tierce personne. Le droit à l'article 10 doit donc être examiné dans chaque cas d'espèce.

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

L'alastrin, CHAUVET, *La Clinique*.

Certains auteurs rapprochent étroitement l'alastrim de la varicelles. Pour d'autres, l'alastrim serait une forme de variole, plus ou moins atténuée et présentant une évolution différente de la variole normale, autrement dit une varioloïde.

Certains auteurs, enfin, considèrent l'alastrim comme une véritable entité morbide, bien différente des autres maladies éruptives et méritant une place à part dans le cadre, déjà si varié, des fièvres éruptives, étant donné sa symptomatologie spéciale et la succession possible de ces diverses maladies chez le même malade. En résumé, actuellement, l'alastrim se trouve vis-à-vis de la variole, dans la situation de la scarlatine.

On peut dire qu'à l'heure actuelle, les arguments invoqués en faveur de chacune de ces thèses ne sont pas péremptoires, et laissent subsister une incertitude que seules, de nouvelles recherches humorales peut-être, ou surtout bactériologiques, arriveront à dissiper. Tout au plus, peut-on dire, actuellement, qu'il apparaît assez probable que l'alastrim est une fièvre éruptive spéciale, ayant, tout au plus, avec les autres affections quelques liens de « cousinage » liens suffisants pour expliquer certaines réactions humorales communes.

Traitement chirurgical du cancer du rectum, LÉCÈNE, *Paris-Médical*.

Le diagnostic du cancer rectal n'est vraiment pas bien difficile : tout médecin qui consentirait à faire toujours, « sans aucune exception », le toucher rectal (ou bien, si celui-ci est insuffisant, la rectoscopie) aux malades adultes ou âgés qui se plaignent de ténesme, de fausses envies suivies seulement d'expulsion de glaires et d'un peu de sang, au lieu de se contenter d'étiqueter ces cas « entérites » et de les soigner comme tels, découvrirait un grand nombre de cancers du rectum au début et donnerait ainsi à ses malades les chances les plus sérieuses de guérison durable. L'expérience quotidienne montre malheureusement que cette pratique systématique du toucher rectal (ou de la rectoscopie) chez tous les malades adultes ou âgés qui présentent des signes d' « entérite » est en général tout à fait négligée par le plus grand nombre des médecins ; il en résulte que ce n'est que bien exceptionnellement que nous avons à opérer des malades présentant « un cancer rectal encore au début » : dans la grande majorité des cas, il y a au moins six, huit, dix mois ou même plus que les cancéreux du rectum qui nous sont confiés ont été soignés pour une entérite plus ou moins qualifiée, et sans que naturellement personne ait jamais songé à leur faire le toucher rectal. « Tant qu'il en sera ainsi, il est bien certain que les opérations chirurgicales pour cancer rectal ne donneront dans l'ensemble que d'assez médiocres résultats thérapeutiques ».

Prothèse velo-palatine, ROSENTHAL, *Bruxelles-Médical*.

La staphyloraphie est une opération souvent décevante, surtout lorsqu'elle est pratiquée chez les jeunes gens passé la dixième année, ou chez les adultes. Elle est décevante, non seulement parce que fréquemment les ligatures ne tiennent pas et laissent une ouverture plus grande que celle que l'on voulait fermer, mais encore parce que, si même l'ouverture naso-buccale est refermée et que l'opération constitue un succès chirurgical au point de vue phonétique, la situation du patient est stationnaire, sinon aggravée, le palais membraneux, organe essentiel de la prononciation, se trouve abaissé et raccourci, et la phonétique en est fortement la victime. Enfin, à tous les âges de la vie, et surtout chez le nourrisson, la staphyloraphie est une opération dont le pourcentage léthal reste élevé.

Aussi le dentiste est-il consulté assez fréquemment pour la fermeture de l'espace interstaphylin par un appareil prothétique. Les progrès récents de la prothèse dentaire permettant d'appareiller d'une manière extrêmement satisfaisante, les porteurs de fissure palatine, au moyen d'obturateurs de construction simple et robuste.

Ascaridiose intestinale simulant un ulcère gastrique, René GAULTIER, *La Consultation*.

Parmi les phénomènes multiples que la présence des ascaris dans l'intestin de l'homme peut déterminer chez ce dernier, les phénomènes digestifs occupent une place importante. Ce sont, tantôt, avec des modifications de l'appétit, des phénomènes de colique, des phénomènes d'obstructions intestinales dus à des ascaris conglomérés, ce sont des phénomènes entéritiques ou entérocolitiques avec douleurs périombilicales et selles renfermant des matières glaireuses ou du sang. Ce sont des phénomènes intestinaux encore plus accentués ; une diarrhée constituée de selles fréquentes, fétides, alcalines, jaune ocre, s'installe avec tout le cortège symptomatique d'une fièvre d'apparence typhoïde qui l'a fait décrire par M. Chauffard sous le nom de lombricose à forme typhoïde. Quelquefois, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer la présence d'ascaris dans l'estomac, ce sont des crises gastralgiques avec nausées et vomissements pouvant revêtir grossièrement le type des différentes variétés de dyspepsies gastriques, voire même simuler l'ulcus stomacal.

L'adénopathie tractéo-bronchique, IEGARD, *Journal Médical français*.

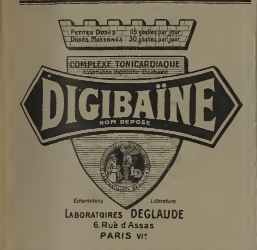
Avec M. Léon Bernard, je suis prêt à reconnaître que le diagnostic d'adénopathie est toujours délicat. Mais j'avoue humblement que je fais encore crédit à de bons signes d'auscultation et qu'à eux seuls, ils me suffisent, dans certains cas, pour porter le diagnostic d'adénopathie médiastine.

Même si nous abandonnons le souffle inter-scapulo-vertébral, allons-nous rejeter, parce qu'inconstant, parce que banaux du fait de leur extrême fréquence : la circulation veineuse collatérale, l'élévation de tonalité manubriale ou para-sternale ? Ce n'est pas parce que la voix chuchotée se transmet jusqu'aux apophyses épineuses des 4e et 5e dorsales chez un très grand nombre d'enfants des villes qu'elle perdra sa valeur ; les constatations de tous ordres ne nous montrent-elles pas que la fréquence de l'adénopathie bronchique infantile dans les grandes villes empoussiérées ? Il n'est pas douteux que le signe de D'Espine garde encore la confiance de nombreux pédiatres.

Autre bon signe : faisons compter l'enfant à voix haute : ses « 333-444 » vont retentir en écho sous l'oreille. S'il tousse, sa toux retentira plus ou moins et, après chaque effort, nous percevrons un autre bruit qui est comme l'écho assourdi du précédent : c'est l'échophonie de mon maître Jules Renault.

En somme, la réaction provoquée par MM. Léon Bernard, Debré, Vitry contre l'abus du diagnostic de tuberculose ganglionnaire, apparaît comme légitime, mais elle ne doit pas entraîner à son tour une contre-réaction. Il n'y a de « défaillance » d'aucun signe, il existe encore de très bons symptômes physiques auxquels on peut faire confiance. Grâce à eux le diagnostic d'adénopathie bronchique est facile et nous maintenons qu'on aura que trop d'occasions de la porter en clinique journalière.





L'abonnement à " L'Informateur Médical " coûte 12 Fr. par an, mais vous recevrez par courrier, aussitôt votre abonnement souscrit, **15 fr.** de produits excellents qui pourront être utilisés par vous ou votre famille.

Ferez-vous de votre Fils un Médecin ?

Nous continuons ci-dessous la publication des réponses qui ont été faites à notre enquête :

« La médecine », professait Renan, est à la fois le plus honorable des états et la plus passionnante des sciences. »

Cette opinion est parfaitement vraie, en soi, comme disent les philosophes. Malheureusement, elle cesse d'être exacte, si l'on en vient à se placer sur le terrain de la pratique professionnelle.

La médecine, en tant que fille de la sacro-sainte Biologie, est tout bonnement adorable. Pour un millionnaire voué au laboratoire, elle est toute d'imprévu, d'inconnu, de mystère. Sa fréquentation procure des jouissances infinies.

Par contre, l'exercice de la médecine (savoir, savoir-faire, faire savoir !) est décevant, redoutable. La méfiance du public, de lamentables procès, la médiocrité d'une vie laborieuse mais heurtée, inégale ; les réveils que provoque une sonnerie énervante, les courses par la nuit si souvent froide et « mélancholieuse » ; les parties de chasse ou de pêche, les réunions familiales ou amicales manquées ou interrompues ; les maigres honoraires discutés, parfois refusés. voilà le lot ! Et je n'exagère pas, je vous assure : je ne suis point pessimiste et ne tiens pas mon parapluie ouvert par tous les temps !

Souvenez-vous des placards apposés, un peu partout, il y a quelques années et portant ce conseil : « Défends ta peau contre ton médecin !... ».

Demandez à notre Courteline national ce qu'il pense de nous, et il vous répondra : « Le médecin exerce sur moi une double action dont je ne suis pas maître : il m'effraie et ne me rassure pas. S'il me dit : « Vous avez telle maladie ; je le crois. S'il » me dit : « Je vous guérirai ; je ne le crois » plus. »

Au demeurant, que nous reste-t-il ? La satisfaction des services rendus, l'intime conviction d'avoir, quelquefois, sauvé des existences et, aussi, la conscience quotidienne de notre humilité, puisque, si fréquemment (hélas !), la tâche à accomplir dépasse les forces de notre zèle. Tout cela, aujourd'hui, suffit-il pour assurer notre existence ? Nous n'avons même plus la considération dont nous dépouillent lentement les Bridoisons de prétoires hostiles. Nous n'avons pas, enfin, le bonheur puisque, de plus en plus, ce n'est autre chose qu'un bien-être pour nous inaccessible.

Alors ?

Si j'avais la joie d'avoir un fils, c'est en commerçant ou en agriculteur, mais non en médecin, que je le voudrais habillé. Dans le premier état (les exemples abondent) il ramasserait des gravures de la Banque de France : ceux qui les méprisent sont, d'ordinaire, ceux qui n'en possèdent point. L'argent, il faut en convenir, procure une indépendance relative, en même temps qu'il nous permet de satisfaire notre « studieux désir de voir, apprendre, cognoistre ». Dans le second état (celui vers lequel irait ma paternelle prédilection), il élèverait et vendrait du bétail, vivrait tout près de la nature et apprendrait à reconnaître l'inépuisable bonté d'une terre admirable, si cruellement et si injustement délaissée.

Il échapperait (j'en fais serment !) au monstre-fonctionnarisme, produit mal conformé d'une société déjà vieille et dont les couches sont bruyantes et pénibles.

Dr Camille EZE (Paris).

Nos lecteurs ont lu dans un numéro antérieur la réponse faite à notre enquête « *Ferez-vous de votre fils un médecin* », par un confrère de la Loire-Inférieure. M. Boutarel fait, au sujet de la réponse de ce confrère, les réflexions suivantes que publie notre confrère *Paris Médical* :

« Le *docteur de la Loire-Inférieure* nous paraît très mécontent de son existence, de sa clientèle, du scandale des carnets médicaux, de la vie chère, de la politique et « du reste » (?).

« Il regrette le temps où le médecin, sans auto et sans frais d'essence, allait et enseignait la bonne parole, glorieux de son sacerdoce, et distribuant à tous les conseils que lui dictait Hippocrate.

« Que les temps sont changés ! C'est maintenant la course à la fortune, la lutte par tous les procédés pour obtenir sa place au soleil, c'est le jeu des poignets et des coudes, les frais d'études, les nuits soucieuses du lendemain.

« Oui, mon cher confrère, vous avez raison, et tout ce que vous dites est juste et exact. Je le sais mieux que personne, moi qui suis né d'un famille médicale, et qui ai vu et vois toute la différence qui sépare ma génération de la vôtre, qui fut sans doute celle de mon père.

« Mais où je ne puis plus vous suivre, c'est lorsque vous manifestez quelque rancune à l'égard des spécialistes, de ceux plutôt que vous appelez spécialistes et qui ne sont, en votre esprit, que des médecins plus adroits et moins scrupuleux que les autres, qui font croire à leur clientèle, dites-vous, à la supériorité de leur éducation scientifique.

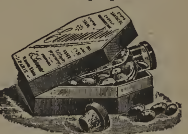
« Voyez-vous, mon cher confrère, la médecine, comme tout, évolue, et, que cette évolution vous semble heureuse ou néfaste, il vous faut vous y plier, de gré ou de force.

« Certes, le médecin a de plus en plus tendance à se spécialiser : radiographes, curiethérapeutes, otologistes, chirurgiens, kinésithérapeutes, j'en passe, et des meilleurs. Mais où est le mal, je vous prie, et la place est-elle moins bonne pour le médecin non spécialisé, qui voit sa route moins encombrée si sa clientèle est un peu moins fidèle ?

« De plus en plus, ce médecin disparaît, dites-vous, et c'est exact. Le médecin qui le remplace semble ne pas vous convenir, et cette opinion est très défendable. Ne le méprisez pas pourtant, sous prétexte qu'il tente quelque chose de nouveau ; ne généralisez pas, et n'allez pas croire que si la médecine se commercialise quelque peu, ce soit là la faute unique de vos confrères : les malades ne sont pas étrangers à cette commercialisation, et, s'ils s'en plaignent à vous, répondez-leur qu'il faut être fidèle, reconnaissant et confiant pour avoir un médecin désintéressé et dévoué.

« Médecin, avocat, homme de lettres ou épicier, nous avons dans la vie la portion de gâteau que nous nous sommes taillée : donnez à votre fils l'éducation qui sera le couteau indispensable à se tailler sa part, mais s'il préfère le pain azyme de l'intellectuel au chou à la crème du parvenu, n'allez pas par avance le décourager, et ne lui posez pas le problème du sage mécontent et du pourceau satisfait : ni lui ni d'autres n'en trouveront la solution. »

Maurice BOUTAREL.





Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MEDICAL.

Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. GUILLEMOT et DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 56 — 20 AOUT 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
25, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97

L'ACTUALITÉ MÉDICALE DEVANT L'OBJECTIF



On a beaucoup parlé ces temps derniers de sujets qui voyaient les objets à l'envers. Voici une jeune écossaise de neuf ans, qui de la main gauche écrit couramment à l'envers. Au-dessous le pianiste Boguslauski jouant dans un hôpital d'enfants de New-York. Cet artiste prétend que la musique est un adjuvant très précieux dans le traitement des maladies.

A LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE

LA DÉFENSE DE LA RACHIANESTHÉSIE

M. Paul Riche vient de faire un plaidoyer remarquable pour défendre l'anesthésie rachidienne contre ses détracteurs.

Nous agrémentons volontiers nos actes opératoires d'un tas de petits gestes auxquels nous attribuons bénévolement une capitale importance. Quand nous parlons d'un tel ensemble, nous disons « notre technique » ou, plus pompeusement, « notre méthode ». Cela ne fait de mal à personne. Pourtant, lorsqu'il s'agit de l'anesthésie rachidienne, j'estime que l'on a tort de la compliquer, car son extrême simplicité est précisément un de ses grands avantages.

Si vous désirez utiliser la rachianesthésie seulement pour la chirurgie sous-ombilicale, il suffit de désinfecter la peau et d'injecter l'anesthétique ; tout le reste est superflu.

Si l'on prétend faire de la chirurgie gastrique ou hépathique, voire de la chirurgie pulmonaire, il peut être utile de retirer plus de liquide céphalo-rachidien, de faire la ponction dans la région dorsale inférieure et d'injecter préalablement un peu de morphine ou de scopolamine. Quant à vouloir faire de la rachianesthésie pour opérer sur les membres supérieurs, le cou et la tête, je pense que c'est une acrobatie et qu'il vaut mieux y renoncer.

Je ne crois guère à la vertu des discussions pour modifier la façon de faire des chirurgiens qui ne sont plus des débutants ; je compte davantage sur la propagande par le fait mise en œuvre par les internes passant d'un service dans un autre. C'est donc bien malgré moi, à ma grande surprise, que j'ai vu s'affronter partisans et adversaires de l'anesthésie rachidienne.

En réalité, il n'y pas d'anesthésique absolument anodin.

Chacun a ses dangers et sa physionomie propre auxquels il faut s'habituer. Croyez-vous que si l'on ne nous avait pas familiarisés, dès le début de nos études, avec la période d'excitation du chloroforme, nous ne serions pas épouvantés de voir parfois le patient, vultueux, lutter désespérément contre plusieurs infirmiers; nous appellerions à notre aide tout l'arsenal de la thérapeutique calmante ; nous lui ferions peut-être des injections intracardiaques de scopolamine.

Si nous ne connaissions pas la cyanose de l'éthérisé qui se gargarise avec ses sécrétions bronchiques, nous serions tentés également de nous livrer sur lui à des traitements aussi énergiques qu'intempestifs. En ne les voyant mourir ni l'un ni l'autre, nous irions proclamant que nous les avons fait revenir des portes du trépas par notre agitation inutile.

Au cours de la rachianesthésie, il arrive que le malade pâlisse, présente un pouls misérable et nous déclare qu'il va mourir ; il ne faut pas le croire sur parole et lui faire pour cela du massage du cœur : quelques mots d'encouragement suffisent dans l'immense majorité des cas. Si, dans les autres modes d'anesthésie, le patient ne nous annonce pas sa fin prochaine, cela ne veut pas dire qu'il n'en a pas l'impression, mais seulement qu'il ne peut pas nous en faire part ? Je vous conterai, à ce propos, une anecdote. Lorsque j'étais interne de Tillaux, j'eus l'occasion d'endormir à l'éther un de mes collègues directs, que cela n'a pas empêché de faire depuis la plus brillante carrière. Au réveil, il nous raconta son anesthésie : « Je me croyais bien perdu, et j'ai été sur le point de demander à Riche de m'enlever le masque. J'ai renoncé à le faire, car il aurait évidemment pensé que je ne savais plus ce que je disais, et n'aurait tenu aucun compte de ma prière. »

Si, par hasard, on découvrait demain un anesthésique absolument inoffensif, je crois qu'il mourrait encore au cours de l'opération, ou peu après, quelques vieux urinaires, quelques cancéreux cachectiques et quelques occlusions intestinales : il y en a bien qui meurent un peu avant l'heure fixée pour l'intervention. D'autre part, nous savons tous que si notre mortalité opératoire tend vers zéro, elle se maintient encore sensiblement au-dessus de ce chiffre. Il ne faut donc pas tenir l'anesthésique, quel qu'il soit, pour le seul responsable des décès chirurgicaux.

Il est un raisonnement qui consiste à déclarer que l'on ne voudrait pas être soumis à l'anesthésie rachidienne et à en conclure qu'elle ne vaut rien.

Cet argument a l'air respectable et semble s'inspirer de la plus pure charité chrétienne ; j'estime pourtant que l'on pose plus sainement les indications opératoires lorsque l'on n'est pas personnellement en jeu, fut-ce par hypothèse. Et puis, je voudrais bien que l'on me dise quel est l'acte opératoire auquel un chirurgien se soumettrait sinon avec plaisir, du moins sans quelque arrière pensée.

Au cours de la petite leçon de physiologie qu'il a bien voulu nous donner, mon ami Chevrier nous a fait comprendre qu'en introduisant un médicament dans le liquide céphalo-rachidien nous allions à l'encontre des desseins de la Providence, laquelle avait fort ingénieusement assuré la protection des centres nerveux contre les agents chimiques. En l'écoutant, je me disais que, pendant qu'elle y était, la Providence aurait bien dû les garantir aussi contre le tréponème, en perfectionnant un tout petit peu sa cloison étanche. Mais l'on ne saurait penser à tout, et l'ultramicroscope n'était pas encore en usage.



Cette saisissante photographie est celle d'un malade pendant qu'on l'opère sous rachi. Elle a été prise à Bucarest dans le service du Professeur Jonesco dont on sait les beaux travaux sur la rachianesthésie.

Auvray nous affirme, sur la foi de Guillain, que les neurologues observent des troubles chez nos malades. S'ils démontrent un jour que la rachianesthésie, *telle que je la pratique*, peut avoir des suites graves, je cesserai probablement d'en être partisan. Mais il ne me suffira pas pour cela de lire que « chez un malade apparemment non syphilitique une paraplégie spasmodique ne trouvait pas d'autre explication plausible qu'une rachianesthésie faite quelques mois auparavant ». Je ne crois pas que l'étiologie et la pathogénie des affections médullaires soient élucidées à tel point que l'on soit en droit de charger l'anesthésie rachidienne de tous les maux dont la cause échappe.

Chevrier insinue que ce n'est pas nous qui revoyons nos anciens anesthésiés, car, mécontents, ils vont ailleurs. Voilà douze ans que je suis dans le même hôpital, je revois beaucoup de mes anciens opérés, il y en a que j'ai rachianesthésiés à plusieurs reprises ; avec le régime des circonscriptions hospitalières et la spécialisation de quelques services, il ne leur est guère facile d'aller ailleurs. Je n'ai pas entendu dire non plus qu'il y ait eu dans mon ressort des épidémies de maladies de la moelle.

Comme vous tous, j'ai pris plaisir à écouter l'*Hymne au Sommeil* que nous a chanté mon éminent ami J.-L. Faure, mais j'ai été peiné de l'entendre parler avec animosité d'une anesthésie qu'il n'a jamais essayée. Je n'ai pas, quant à moi, de ces haines vigoureuses pour les autres anesthésiques.

Dans le service du professeur Gross, à Nancy, j'ai donné très souvent le chloroforme et j'étais même arrivé à une certaine virtuosité. A Paris, j'ai donné et fait donner du chloroforme et de l'éther. De l'un et l'autre, je n'ai pas eu à me plaindre et je n'en ai gardé aucune terreur. Dans les conditions où j'opère, c'est-à-dire, avec une salle d'opérations qui ne comporte pas de local pour l'anesthésie avec des externes généralement peu expérimentés, je trouve la rachianesthésie infiniment plus commode : elle me permet de gagner beaucoup de temps et me supprime un aide sur lequel je dois toujours avoir au moins un œil.

En somme, je connais bien trois anesthésiques : je n'ai eu de vrais déboires avec aucun des trois, mais c'est l'anesthésie rachidienne que je préfère, lorsque j'ai le choix. Je comprends très bien que dans un service de clinique où les aides foisonnent, où l'on peut avoir des anesthésistes spécialisés dont on n'a pas à s'occuper, où les malades arrivent au chirurgien endormis à point et le restent pendant toute l'opération, on n'ait pas envie d'essayer autre chose ; mais, encore une fois, ce n'est pas mon cas, et si je devais un jour être amené — par des faits et non par des raisonnements — à renoncer à l'anesthésie rachidienne, j'en sentirais cruellement la privation.

Quelques cas de syncope blanche apportés ici ont péniblement impressionné la Société. Ces faits ne sont pas niables, pas plus qu'ils ne le sont avec le chloroforme ; il me semble qu'ils sont plus connus par ceux qui emploient la novocaïne, quoique celle-ci passe pour être moins toxique, au moins en injection sous-cutanée. Si l'on voulait en tirer quelque leçon, au lieu d'en faire des arguments de polémique, il faudrait non pas discuter en bloc les diverses anesthésies chirurgicales, ni même l'anesthésie rachidienne en général, il faudrait étudier séparément chacune des variétés de celle-ci, rachicocaïne, rachistovaïne, et dans chaque variété faire le départ entre les anesthésies lombaires et les anesthésies dorsales, grouper à part aussi les cas où l'anesthésique est employé seul et ceux où il est mélangé à la caféine ou asocié à la scopolamine.

En attendant que ce travail de longue haleine soit fait, je persisterai dans ma pratique : *Injection lombaire de 5 centigrammes de stovaïne, sans injection sous-cutanée préalable.*

Pour corriger la mauvaise impression produite par les cas de syncope blanche, il serait juste de mettre dans l'autre plateau de la balance les cas également indiscutables où l'anesthésie rachidienne a sauvé les malades ; je veux parler de ceux auxquels on l'a donnée parce que l'on ne doutait pas qu'un autre anesthésique général les eût tués à coup sûr, et que l'on a retrouvé, le lendemain dans un état paradoxalement satisfaisant.

Quelques hommes *de bonne volonté*, épris de réglementation, ont voulu, au cours de cette discussion à bâtons rompus, établir les indications et contre-indications de l'anesthésie rachidienne.

Si nous laissons de côté des adversaires farouches pour lesquels il ne saurait y avoir de contre-indications, il est déjà deux points sur lesquels on peut aisément se mettre d'accord :

1° Il ne faut pas pratiquer l'anesthésie rachidienne dans les cas où l'anesthésie locale peut suffire ;

2° Il ne faut pas utiliser l'anesthésie rachidienne pour la chirurgie de la tête, du cou et du membre supérieur.

Tout le monde reconnaît aussi que les avantages de l'anesthésie rachidienne sont surtout appréciables dans les divers cas suivant :

Opérations abdominales au cours desquelles la lutte contre la poussée intestinale est un important facteur de gravité ; — Opérations abdominales où l'anesthésie générale par inhalation a de grands inconvénients : interventions longues, pénibles, interventions chez des sujets dont le cœur, les poumons, les reins, le foie sont déficients ; — Réductions et ostéosynthèses dans les fractures du membre inférieur ; — Absence d'un anesthésiste expérimenté.

En dehors de ces lignes générales je pense qu'il vaut mieux laisser chacun se faire une éducation personnelle.

La formule à laquelle je me suis arrêté est très simple : au dessous de l'ombilic, tout ce qui n'est pas fait à l'anesthésie locale est fait, dans mon service, sous anesthésie rachidienne.

Je comprends que l'on désire opérer ainsi des estomacs, des foies et des poumons ; on peut y trouver des avantages ; mais il ne faut pas méconnaître que la gravité de l'anesthésie augmente et que son niveau supérieur ne se règle pas à coup sûr.

Je comprends aussi le point de vue de ceux qui, hostiles, dans le fond, à l'anesthésie rachidienne, y ont recours nonobstant et uniquement pour les opérations graves chez les malades dont l'état grave rend trop grave toute narcose. En reconnaissant que cette anesthésie qu'ils proclament si grave devient alors la moins grave, ils lui rendent un bien bel hommage. Je crains seulement qu'en faisant cette sélection à rebours et en réservant la rachianesthésie à ceux qui sont à moitié condamnés à mort, ils n'obtiennent une statistique un peu sombre. Vous me concéderez qu'il ne serait pas équitable de faire état dans une discussion des chiffres auxquels cette pratique pourrait conduire.

LA DÉCENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Il faut laisser les étudiants dans les écoles de province aussi longtemps que possible

Leur enseignement y gagnera et leur bourse aussi

Une lettre du Directeur de l'Ecole de Nantes

Nous publions aujourd'hui la lettre que nous adresse, à l'appui de notre campagne, M. le Directeur de l'Ecole de Médecine de Nantes :

« Mon cher Confrère,

» Les Ecoles de Médecine peuvent rendre de grands services, à la condition qu'elles soient placées près de grands hôpitaux, abondamment pourvus de malades, et donnent par suite aux élèves des facilités de toutes sortes pour leur instruction. La médecine actuelle ne consiste pas à opposer Hippocrate à Galien. C'est, avant tout, une science d'application ; il faut voir des malades, l'étudiant n'en a jamais trop à sa disposition : Une Ecole vaut surtout ce que vaut son Hôpital.

» A Nantes, l'Ecole, outre l'enseignement de la médecine et de la pharmacie, fait l'enseignement du P. C. N. Tous ces enseignements sont confiés à 20 professeurs titulaires : 2 professeurs de clinique médicale, 2 professeurs de clinique chirurgicale, 1 professeur de clinique obstétricale, 1 professeur de clinique ophtalmologique, 1 professeur d'anatomie, 1 professeur de physiologie, 1 professeur d'histologie et d'anatomie pathologique, 1 professeur de pathologie interne, 1 professeur de pathologie externe, 1 professeur de bactériologie et hygiène, 1 professeur de thérapeutique, 1 professeur de médecine légale, 1 professeur de chimie minérale, 1 professeur de chimie médicale, 1 professeur de pharmacie, 1 professeur de physique, 1 professeur de matière médicale, 1 professeur d'histoire naturelle. — 16 professeurs suppléants : (1 pour l'anatomie et physiologie, 3 pour la pathologie interne, 2 pour la pathologie externe, 1 pour la bactériologie, 1 pour l'obstétrique, 2 pour la physique, 2 pour l'histoire naturelle, 1 pour la pharmacie, 3 pour la chimie).

» Ajoutons que 6 chargés de cours de cliniques annexes, pris dans le corps des médecins et chirurgiens des hôpitaux, enseignent les spécialités exigées par le nouveau programme d'études médicales.

» Enfin, il y a lieu de compter : 3 chefs de clinique (médical, chirurgical, ophtalmologique), 10 chefs de travaux (anatomie, physiologie, bactériologie, anatomie pathologique, chimie, physique, histoire naturelle, pharmacie, matière médicale, histologie), un prosecteur plus 11 préparateurs pris parmi les étudiants.

» Les services hospitaliers, répartis dans trois hôpitaux, comprennent 12 services de médecine générale ou spéciale (neurologie, dermatologie et syphiligraphie, médecine infantile), 9 services de chirurgie générale ou spéciale (ophtalmologie, maladies des voies urinaires, oto-rhino-laryngologie, chirurgie infantile, gynécologie) et 2 services d'obstétrique. En outre, les hôpitaux comptent 23 internes en médecine, 30 externes et 6 internes en pharmacie.

» Veuillez agréer, etc...

» Le Directeur : Ch. MIRALLIÉ. »

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur Gabriel Rauber et Mme, née Henri Bau, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Monique. Vaucouleurs, 5 août 1924.

— Le docteur et Mme A. Chassaing de Borredon sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Christian.

Nécrologies

— Mme veuve Gabriel Molinéry, Mlle Gabrielle Molinéry, Mme et le docteur Raymond Molinéry, directeur des établissements thermaux de Luchon ; Mme et M. Alfred Molinéry, Pharmacien à Boulogne-sur-Seine, ont la douleur de vous faire part du décès de M. Gabriel Molinéry, pharmacien à Tournon-d'Agenais, survenu le 29 juillet 1924, dans la 8e année de son âge. Les obsèques ont eu lieu à Tournon-d'Agenais, le jeudi 31 juillet.

— On annonce la mort du docteur Gustave Richelot, professeur agrégé de la faculté de médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, membre et ancien président de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur.

Suivant la volonté exprimée par le défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à la Bernerie (Loire-Inférieure).

— Nous apprenons la mort de M. Félix Martin, sénateur de Saône-et-Loire.

Né le 18 juillet 1840, docteur en médecine, il fut député de la deuxième circonscription d'Autun de 1884 à 1887. Elu sénateur, il n'a pas cessé de siéger à la Haute Assemblée.

Auteur de nombreuses publications, il fut l'un des fondateurs de la « Revue d'Economie sociale ».

— Nous apprenons le décès du docteur Emile Piogey, chevalier de la Légion d'honneur, frère de M. Piogey, bibliothécaire en chef du Sénat.

— On annonce la mort de M. Rabutot Charles, docteur à Paris, décédé à 46 ans ; de la part des familles Rabutot, Flachet, Nicaise, Gontier, Erard. Les obsèques ont eu lieu à Ussy-sur-Marne.

— Nous apprenons le décès de MM. les docteurs Gréveau, de Paris ; André Noël, ancien interne des hôpitaux de Paris ; Camel, de St-Vincent-de-Reins (Rhône).

— Les obsèques de M. le docteur Emile Filhoulaud ont été célébrées à Pierrebuffière (Haute-Vienne), au milieu d'une affluence considérable, qui montrait combien était estimé et aimé dans la région le médecin qui durant près de cinquante ans, s'était dévoué, sans compter, au soulagement des souffrances humaines.

Une voix autorisée a rappelé devant sa tombe ses qualités professionnelles, sa courtoisie confraternelle, sa passion pour son art. L'exercice de la médecine et l'administration de la commune de Glanges, dont depuis 47 ans il était le maire éclairé, ne suffisaient pas à son activité. Il avait au cœur une passion : l'amour de la terre.

Issu d'une longue lignée de propriétaires terriens, Emile Filhoulaud suivit l'exemple de ses ancêtres, il dirigeait lui-même son exploitation. Les moments de répit que lui laissaient ses multiples occupations il les consacrait à l'étude si captivante des problèmes agricoles.

— Le docteur et Mme Gustave Weil, le docteur et Mme Mathien-Pierre Weil, M. et Mme Georges Weil, très sensibles aux nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de leur mère et grand'mère, Mme Jules Aron, et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, adressent à tous leurs amis l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Emile Paraf, le docteur et Mme Jean Paraf, M. et Mme Pierre Paraf, M. Paul Bernard et leurs enfants, et Mlle Valérie Paraf, prient tous ceux qui leur ont exprimé leur sympathie à l'occasion de la mort de M. Emile Paraf, de trouver ici leurs remerciements émus.

Il y a Instituts Pasteur et Instituts Pasteur

C'est à tort que l'on considère comme appartenant de près ou de loin à l'Institut Pasteur de Paris, des organisations ou des personnalités qui font suivre leurs noms de cette auguste appellation.

Sachez donc qu'il n'y a en France qu'un Institut Pasteur qui soit la filiale de celui de Paris, c'est celui de Lille. Viennent ensuite, comme étant directement reliés à l'organisme de la rue Dutot, les Instituts Pasteur de Tunis, Alger, Saïgon, Dakar et Brazzaville.

Les laboratoires qui, ici et là, ont pris le nom d'Instituts Pasteur, se sont simplement placés sous le patronage d'un grand nom, mais ils n'ont aucun lien administratif avec l'Institut Pasteur de Paris.

Cela valait la peine d'être dit.

Les médecins et la taxe de séjour

M. le professeur Balthazard nous prie de citer la station d'Hendaye à la suite de celles qui font payer la taxe de séjour aux médecins, — ces braves gens qui jouent le rôle de courtiers bénévoles pour telle ou telle station hydrominérale ou climatique.

Une protestation contre la vivisection à l'Académie de Médecine

L'Académie de Médecine a reçu communication de deux vœux émis par le Conseil municipal de Paris et le Conseil d'arrondissement de Bordeaux au sujet des abus auxquels donnent lieu les expériences de vivisection.

Sur la proposition de M. le Président, ces vœux sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. Roux, Richet, Gley, Cadiot, Roger, Delezenne et Balthazard.

DE TOUS & DE PARTOUT

M. Marty, médecin-chef adjoint de la Préfecture de police, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le conseil général de la Seine vient de prendre une délibération ouvrant un crédit de 55.000 francs destiné à l'exécution de travaux pour la transformation de l'asile clinique de la Faculté de médecine de Paris.

On a souvent constaté que la cocaïne est un anesthésique assez capricieux.

M. J. Régnier a recherché les causes de ce phénomène déconcertant ; et, sur la variation du pouvoir anesthésique du chlorhydrate de cocaïne en fonction de la teneur en ions hydrogène, il a pu établir un mémoire précis, que le docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, résuma ainsi devant l'Académie des sciences :

« Le pouvoir anesthésique d'une solution de chlorhydrate de cocaïne dépend de la réaction de cette solution. L'alcalinisation rend l'anesthésie plus sûre et augmente sa rapidité et sa durée. »

M. Roux a fait remarquer combien cette observation était précieuse, surtout pour les ophtalmologistes.

L'Académie de médecine est autorisée à accepter la donation de 900 francs de rente qui lui a été consentie par Mlle Marie-Marguerite Farigoule en vue de fonder un prix de 1.800 francs devant être décerné tous les deux ans.

M. le docteur Monteux, de Marseille, qui faillit être la victime d'un accident d'auto, relaté dans un précédent numéro de l' « Informateur Médical », nous informe qu'il est à peu près rétabli de ses blessures. Nous nous en réjouissons et tous ses amis s'en réjouissent avec nous.

M. le médecin-inspecteur Marotte est nommé directeur du Service de santé de la 14e région à Lyon, en remplacement de M. le médecin-inspecteur Niclot, passé dans le cadre de réserve.

M. le médecin principal de 1re classe Steinmetz est nommé directeur du Service de santé du 32e corps, en remplacement de M. le médecin-inspecteur Viguier, passé dans le cadre de réserve.

Nous lisons dans « Aux Ecoutes » :

« Il y a quelques mois, les docteurs Calmette, Besançon, Léon Bernard, Gosset, etc., un groupe d'Anglais, remplirent les journaux des merveilles accomplies par le vaccin du docteur Spollinger.

» Depuis, on n'en a plus parlé. Sans doute se réservait-on pour entonner un los en l'honneur du chef de file des manitous, le docteur Calmette. Nous ne songeons pas à mettre en doute les découvertes de ce grand savant, mais nous demandons pourquoi aucune des sommités que nous venons de nommer ne s'est jamais donné la peine de contrôler et ensuite de faire connaître au public les travaux des docteurs Jousset et Rappin, qui ont fait leurs preuves.

» Les guérisons et les immunisations obtenues par l'un et l'autre de ces travailleurs trop modestes existent cependant. Le docteur Rappin vaccine depuis plus de quatre ans des enfants suspects sans avoir eu jusqu'ici un seul échec. »

M. Brau, médecin chef du dispensaire français de Larache, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Un concours pour une place de médecin adjoint de l'hôpital d'Arles s'ouvrira le 10 novembre à l'école de médecine de Marseille.

Le conseil général de la Seine a décidé d'attribuer une subvention de 15.000 francs devant être versée entre les mains de M. le professeur Bezançon, à titre de contribution aux dépenses de fonctionnement du laboratoire de bactériologie de la Faculté de médecine de Paris.

Les concours de clinicat de Bordeaux se sont terminés par les nominations suivantes :

Clinique chirurgicale. — Chef de clinique : M. Chavannaz.

Clinique obstétricale. — Chef de clinique : M. Marc Rivière. Chef de clinique adjoint M. Gautret.

Clinique gynécologique. — Chef de clinique : M. Princeteau. Chef de clinique adjoint : M. Ichon.

A tous nos sincères félicitations.

M. Georges Le Beau, préfet de la Vienne, est nommé directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, en remplacement de M. Hudelo, nommé préfet du Nord.

M. Daudy, élève de l'Institut Pasteur, a été nommé directeur de la lutte contre le paludisme, à Tirana (Albanie).

La commission des sérums de la Société des Nations, dans sa dernière réunion, à l'Institut Pasteur, a discuté sur la standardisation de la sérothérapie antidiphtérique et antipneumonique.

M. le docteur Royer, élève de l'Institut Pasteur, vient d'être nommé directeur de la Ligue antituberculeuse à Epinal.

M. le docteur Berger, professeur à l'Institut du radium, est nommé professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Québec.

Un prix de 12.000 francs vient d'être décerné à M. Calmette, par une société scientifique anglaise, pour ses récents travaux sur la vaccination de la tuberculose.

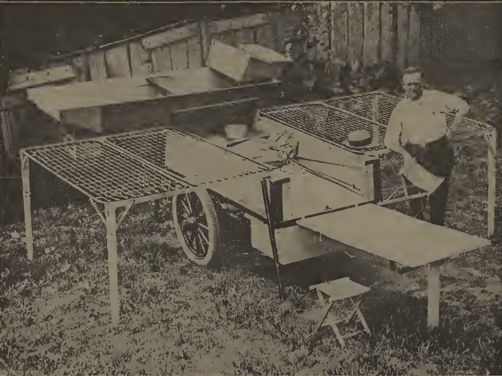
Un concours pour l'emploi de chef de travaux de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers s'ouvrira au siège de ladite école, le 2 mars 1925.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Deux demandes d'autorisation, formulées par MM. Borrien et Deslandres, en vue d'être autorisés à préparer un extrait pancréatique injectable ou insuline, ont été adressées à l'Académie de médecine.

M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène a adressé à l'Académie une demande formulée par M. Eugène Minier, domicilié à Tunis, en vue d'être autorisé à exploiter une préparation à laquelle il attribue la propriété de guérir la blennorragie.





Un médecin américain a inventé une remorque pour son auto qui peut contenir tout ce qu'il faut pour faire une opération. Une tente peut même offrir au praticien un abri provisoire mais suffisant pour effectuer, dans la région déshéritée où il exerce, les pansements ou les interventions nécessaires. C'est, en somme, un véritable poste de secours que ce médecin traîne derrière son auto.

A propos de la gravure de notre première page

CEUX QUI VOIENT LES CHOSES A L'ENVERS

Cette curieuse anomalie visuelle, corrigée par l'expérience de ceux qui en sont atteints est peut-être plus fréquente qu'on ne le croit

Une dépêche d'agence nous informait récemment que les médecins américains de Fairmont étaient très intéressés par le cas d'un jeune homme nommé Samuel Tiana, qui a « une vue de miroir ». Il voit à rebours, lit à rebours et écrit à rebours. On ne peut lire son écriture qu'en la présentant devant un miroir.

Il voit tout ce qui avance sur lui comme si cela reculait. L'instinct lui a cependant enseigné que le contraire de ce qu'il voit est vrai, et il agit en conséquence.

L'observation de cas semblables, bien que fort rare, a déjà été faite et M. le docteur Bourgeois, de Reims, a publié, il y a quelques années, dans l'*Ophtalmologie provinciale*, un article sur cette curieuse anomalie visuelle.

« Existe-t-il, écrivait M. Bourgeois, des sujets chez lesquels l'image des objets extérieurs est transmise au cerveau renversée, telle qu'elle se forme sur la rétine, et qui possèdent par conséquent la vision à l'envers ? On ne connaît pas de fait positif à ce sujet, scientifiquement observé. Récemment un journal politique a rapporté, d'après le *Daily Mail*, l'histoire d'un écolier de 5 ans qui voit toutes les lettres de l'alphabet à l'envers et qui ne peut les reproduire que comme il les voit

» Ce n'est que lorsqu'il a commencé à manier un crayon qu'on s'est aperçu de cette anomalie, parce qu'il reproduisait ses lettres à l'envers.

» Un autre journal anglais, dans un article dont M. Bourgeois a eu la traduction, parle également d'un enfant d'une douzaine d'années qui trace les objets qu'il voit, dans une situation inclinée. C'est ainsi qu'il plante un bateau debout sur son beaupré au lieu de le dessiner sur sa quille.

» M. Bourgeois dit n'avoir aucun renseignement sur l'authenticité de ces deux faits, mais il rapporte ainsi qu'il suit un fait qui peut être rapproché des précédents et qu'il a observé très minutieusement.

« Une jeune femme, du meilleur monde, conte M. Bourgeois, très intelligente, est venue plusieurs fois dans mon cabinet, non pas pour elle, mais accompagnant une de ses parentes que je soignais. Elle se tenait assise en face de moi à un mètre, tandis que j'écrivais à mon bureau, rédigeant une ordonnance pour la malade. En regardant un peu en dessous, tout en écrivant, je m'aperçus qu'elle observait attentivement mon ordonnance. Elle m'avoua de suite que, bien que la voyant à l'envers, elle lisait couramment mon écriture, à la distance à laquelle elle se trouvait. Il me fut facile de faire l'expérience et de constater que la jeune dame pouvait lire mon ordonnance à l'envers, à la distance d'un mètre, avec autant de rapidité qu'elle l'aurait fait sur le papier tenu droit par elle.

» Elle me raconta que, dès son enfance, à l'école, elle apprenait ses leçons tout aussi bien et tout aussi vite, quand elle plaçait son livre à l'envers.

» Cependant elle ne peut pas écrire en renversant les caractères, ou du moins le fait-elle avec lenteur, comme chacun arriverait à le faire en s'appliquant.

» Tout le monde à peu près a le pouvoir de déchiffrer les caractères renversés, mais sans la moindre accélération. Une certaine vitesse ne pourrait être acquise qu'avec un exercice prolongé.

» Je répète que la personne en question ne s'était jamais exercée et qu'à l'école, dès ses premières années, elle amusait beaucoup ses camarades par son talent inné de lecture à l'envers.

» Je lui ai fait renouveler maintes fois ses exercices de lecture à l'envers sur des textes français et allemands très fins toujours avec le même succès.

» Il est présumable que cette singulière faculté existe chez d'autres personnes, lesquelles, possédant de bons yeux, n'ont pas eu l'occasion de franchir le seuil d'un cabinet d'oculiste.

» J'incline à penser que cette personne possédait, à l'origine, la vision à l'envers et que, à l'école, elle a pris d'elle-même l'habitude de redresser les caractères et de les placer dans la position où ils étaient énoncés par toutes ses camarades, procédant ainsi automatiquement et à son insu à la rééducation de sa vision. »

Il faut ajouter que l'écriture en miroir, bien qu'exceptionnelle, est parfois observée chez certains sujets qui la réussissent avec rapidité et d'une façon spontanée. Nous l'avons constatée pour notre part à deux reprises, pendant notre internat, chez une imbécile de notre service, et chez l'un de nos collègues. Est-ce là le reliquat d'une vision originelle « à l'envers » corrigée ou non dans la suite par l'expérience ? C'est bien probable. Et les physiologistes donneront raison à cette thèse.

C'est l'intérêt que présente cette question sur laquelle les faits n'ont pas encore été rassemblés, qui nous a incité à publier les deux curieuses photos de notre première page. Elles sont dues à l'obligeance d'un grand journal étranger et nous n'avons aucun renseignement sur le cas clinique de cette fillette.

J. C.

La crise de la Médecine militaire

Faut-il permettre aux médecins militaires de faire de la clientèle

Nous lisons à ce propos dans l' « Echo de Paris », sous la signature de M. Desmaretz :

Je ne vois qu'une solution : non seulement autoriser le médecin militaire, mais le pousser à faire de la clientèle civile, au lieu de le lui interdire

Ah ! je prévois une levée de bistouris contre l'auteur d'une pareille proposition ; et, cependant, que peut-on lui reprocher ? Le médecin militaire, me dira-t-on, a des avantages que n'a pas le médecin civil : par exemple, ses frais d'études sont supportés en partie, et souvent même en totalité par l'Etat ; sa situation d'officier lui donne droit à une solde, etc. Que m'importe ? N'y a-t-il pas des médecins civils qui ont obtenu des bourses d'études ? N'y a-t-il pas des médecins qui sont attachés à des administrations ou des services de l'Etat, et qui, de ce fait, touchent un traitement ? A-t-on jamais songé à leur interdire de faire de la clientèle ? Pourquoi alors ce traitement spécial pour les médecins militaires, traitement qui a pour résultat de diminuer leur valeur professionnelle ? Serait-ce, du côté civil, question de jalousie ? Mais ne vous gênez pas, devenez médecin militaire ; le concours est accessible à tous. Serait-ce du côté militaire, la crainte de voir le médecin sacrifier les militaires aux civils ? Cela, je ne le comprendrais pas, car il n'y a qu'à faire des règlements et à les faire observer...

UNE VICTIME DE LA SCIENCE

La mort du Prof. J. Escat

(De notre correspondant)

De Marseille :

Le docteur J. Escat, chevalier de la Légion d'honneur, professeur de clinique des maladies génito-urinaires à l'école de médecine de Marseille, est mort à la suite d'une piqûre, au cours d'une opération chirurgicale.

La petite blessure s'envenima rapidement et, malgré les soins de tous ses confrères, rien ne put enrayer la marche inflexible du mal.

L'amputation d'un doigt, devenue nécessaire, fut insuffisante pour sauver le malade qui expira dans d'horribles souffrances.

Le professeur Escat, ancien interne des hôpitaux de Paris, était depuis de nombreuses années à Marseille, il était aimé et estimé, sa mort ne laisse que d'unanimes regrets ; c'est une victime de plus de la science, il est mort au champ d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence énorme, le corps médical tout entier avait tenu à lui rendre les derniers honneurs. Le corbillard disparaissait sous les couronnes et sous les fleurs.

Dans le cortège, nous avons remarqué : MM. Aubaret, Domergue, Oddo, Arnaud, Imbert, Fiolles, Monges, Olmer, Jourdan, Brémond, Boinet, Reynaud Giraud, Vayssières, les docteurs Audibert, adjoint au maire de Marseille, Hayem, Gamel, de Vernejoul, Michel, Ballet, les élèves du regretté chef de clinique, les infirmières, etc.

Au cimetière, selon la volonté du défunt, aucun discours ne fut prononcé.

PETITES NOUVELLES

L'Académie a reçu une demande de la Société générale des Eaux minérales de Vals-St-Jean, à Vals (Ardèche), en vue d'obtenir que la source de Saint-Jean-Louise, à Vals, soit autorisée sous le nom de Saint-Jean-ter. Cette demande a reçu satisfaction.

UN MÉDECIN SE JETTE A L'EAU SOUS LES YEUX DE SA FEMME

C'EST UNE CRISE DE NEURASTHENIE QUI EN FUT CAUSE

Sur le Pont-Neuf, un homme correctement vêtu, accompagné d'une femme en deuil, passait, quand, brusquement, sans que rien n'ait pu laisser prévoir sa détermination, on le vit enjamber le parapet et se jeter, malgré les efforts de sa compagne, dans la Seine, où il disparut.

Des recherches furent entreprises immédiatement, mais ce n'est qu'une demi-heure plus tard que le corps du désespéré fut retrouvé et transporté au commissariat de police du quai de l'Horloge.

— C'est mon mari, le docteur Noël, a déclaré la compagne du suicidé au commissaire du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, qui s'est jeté à la Seine. Depuis deux ans, date où nous avions eu la douleur de perdre notre fille, âgée de treize ans, il était inconsolable et avait de fréquentes crises de neurasthénie.

Le docteur Noël habitait 31, rue Marbeuf.

M. Paul Bénazet a inauguré le centre anticancéreux de Bretagne

M. Paul Bénazet, commissaire général à la guerre, représentant le gouvernement et remplaçant MM. Justin Godart, ministre du travail et de l'hygiène, et M. François Albert, ministre de l'instruction publique, s'est rendu à Rennes pour inaugurer le centre anticancéreux de Bretagne.

Un médecin de l'hôpital Broussais meurt subitement.

On a trouvé sur la grève de Saint-Malo le cadavre d'un homme, sur lequel on a découvert une carte d'électeur au nom d'André Bergé, médecin de l'hôpital Broussais, demeurant à Paris, 92, avenue d'Iéna. Notre confrère était mort de congestion en revenant de pêcher à basse mer.

La préparation de l'Insuline

M. le docteur Banting, le jeune savant canadien, à qui l'on doit la découverte de l'insuline, était ces jours derniers à Paris.

Très préoccupé de la façon dont serait préparé, en France, le remède auquel est attaché sa gloire, M. Banting ne voudrait pas qu'on constate, en Europe, des résultats inférieurs à ceux qui ont été obtenus en Amérique.

Et il fit en ce but de pressantes démarches pour que l'insuline soit préparée à l'Institut Pasteur, témoignant par là de la grande confiance qu'il aurait eue dans cet établissement pour suivre scrupuleusement sa technique.

Nous croyons savoir que l'Institut Pasteur crut devoir décliner les offres qui lui étaient faites.

Le 205

Ce n'est pas un matricule de forçat

C'est le nom d'une préparation sortie des établissements Bayer et qui résume, assure-t-on, les derniers efforts de la thérapeutique contre la syphilis et le paludisme.

Une grande firme pharmaceutique de Paris ayant acquis les droits de vente en France de ce produit, s'est vue dans l'obligation d'en confier la fabrication à une importante usine de matières colorantes, n'ayant pas elle-même, actuellement du moins, les éléments indispensables à sa préparation.

M. Fourneau a fait tourner un film où ne se déroulent que des formules chimiques et qui expliquerait la constitution du 205.

Puisque l' « INFORMATEUR MEDICAL » vous intéresse, abonnez-vous pour six mois en envoyant la somme de 6 francs au compte chèques postaux : Paris : 433.28.

Ephémérides Médicales

1er *août* 1905. — Le professeur Behring, de Berlin, met à la disposition des médecins la substance dénommée « Tubase », pour le traitement de la tuberculose.

2 *août* 1506. — Les registres du Parlement de Paris portent à cette date, après divers règlements : « Pour estre docteur à Paris, couste cinq ou six cents écus. »

5 *août* 1818. — Reçu docteur, le célèbre aliéniste Blanche de Paris, fonde un établissement où il s'efforce de rendre la vie de famille aux fous qui y sont internés.

6 *août* 1734. — Naissance à Lyon de C. de Boissieu, docteur de Montpellier, qui se distingua en affrontant les épidémies les plus dangereuses et fut victime à 36 ans de son dévouement.

10 *août* 1768. — Mort à Rouen du chirurgien en chef de l'hôpital, M. Lecat, qui faisait des tournées dans les villes de France pour opérer la cataracte, le bec-de-lièvre, etc...

11 *août* 1784. — Après une enquête faite par leurs commissaires, les Facultés de Médecine et les sociétés savantes de Paris condamnent le magnétisme de Mesmer.

13 *août* 1826. — Mort, à Kerlouange, de Laennec, médecin de l'hôpital Necker, créateur de l'auscultation. Il était né en 1781.

15 *août* 1220. — Bulle du Pape Honorius III, à Rome, érigeant en Université l'Ecole de Médecine de Montpellier, appelée plus tard « la mère des Facultés de l'Europe ».

16 *août* 1893. — Mort, à Paris, du professeur Charcot, dont l'enseignement, à la Salpêtrière, eut une réputation universelle.

18 *août* 1390. — Publication de lettres royales interdisant l'exercice de la médecine aux médecins non experts qui visitent indûment les malades en promettant de les guérir.

20 *août* 1708. — On enterre à Paris, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le chirurgien Jacques Petit, « qui a vécu à l'hôpital depuis l'âge de 13 ans jusqu'à 97 ans sans passer la porte ».

22 *août* 1793. — Dernière réunion, à Paris, de l'Académie de Chirurgie, qui lève la séance après avoir reçu communication du Décret de la Convention abolissant les Académies.

23 *août* 1828. — Mort, à Montrouge, du médecin et physicien allemand Gall, venu à Paris en 1807, créateur de la phrénologie connue d'abord sous le nom de cranioscopie.

24 *août* 1867. — Mort, à Paris, de l'éminent chirurgien Velpeau, professeur de clinique, et l'un des maîtres les plus savants et les plus appréciés de l'Ecole de Médecine.

27 *août* 1843. — Inauguration à Bourg-en-Bresse de la statue érigée par ses compatriotes, au célèbre physicien Bichat, mort d'une chute violente en 1802, à l'âge de 31 ans.

La Commission exécutive du Congrès des villes d'eaux a définitivement fixé à la deuxième quinzaine de mars 1925 la date du Congrès primitivement fixée en novembre 1924

Quatre rapports seront soumis à la discussion :

1° Organisation des voyages français et étrangers d'étudiants en médecine et d'étudiants en pharmacie dans les stations thermales ou climatiques ;

2° Législation spéciale des stations de séjour et autonomie des chambres d'industrie thermale ;

3° Le crédit thermal français : but, plans, moyens ;

4° Organisation des stations climatiques.

Seules les questions présentées dans ces rapports seront étudiées au cours des séances du Congrès.

Le prochain Congrès de Thalassothérapie se tiendra à Arcachon le 15 Avril 1925

Le professeur Gilbert a été nommé président du Comité permanent, en remplacement du professeur Albert Robin, nommé président d'honneur. Le Comité d'organisation comprend MM. les docteurs Lalesque, président ; Guinan et Moussous, vice-présidents. Pour tous renseignements, écrire au docteur Léo, secrétaire général du Comité permanent, à Trouville.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'HYGIENE ET DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Est promu :

Commandeur : M. Joseph Teissier, professeur à la Faculté de médecine.

La Médecine au Palais

L'affaire des carnets médicaux dans l'Hérault

La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le docteur Isidore Cremieux, de Cette, adjoint au maire de cette ville, condamné le 14 juin dernier à 2.000 francs d'amende et 1.500 francs de dommages envers la partie civile, dans l'affaire de trafic de carnets médicaux.

Un médecin condamné à Amiens comme complice d'un avortement

Le 21 mars dernier, mourait à Saleux, Mlle Agnès Gallant, âgée de 17 ans, dactylographe dans une dépôt d'essence et amie du docteur Georges Maréchal, ancien officier. La mort étant suspecte, une enquête fut ouverte et établit que la jeune fille avait succombé aux suites de manœuvres abortives pratiquées à Paris par la dame Delilledeux, dite Lola, âgée de 44 ans, habilleuse, rue de Turenne. Le docteur Maréchal, avait conduit son amie chez l'avorteuse, sur les indications d'un nommé Lacépède, confiseur à Amiens.

Les inculpés ont été jugés aujourd'hui en correctionnelle en vertu de la loi nouvelle et ont été condamnés : la femme Lola, à 5 ans de prison, maximum de la peine, 3.000 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour ; Lacépède, à 4 ans de prison, 1.000 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour; le docteur Maréchal, à 3 ans de prison et 1.000 francs d'amende. En outre la famille de la victime obtient 20.000 francs de dommages-intérêts.

Un chirurgien condamné à 10.000 fr. de dommages-intérêts pour oubli d'un morceau de gaze dans une plaie

Un blessé de guerre avait été opéré, en 1919, à la jambe par le docteur X..., chirurgien des hôpitaux. Une infection de la plaie nécessita une nouvelle intervention chirurgicale. Cette seconde intervention révéla que l'infection était due à la présence d'un petit morceau de gaze à pansement oublié dans la plaie. Le patient demanda compte de cet accident au chirurgien en l'assignant en dommages-intérêts devant le tribunal civil. Une expertise fut ordonnée.

Les trois experts, les professeurs Broca, Labbé et Rieffel conclurent dans leur rapport que le chirurgien n'avait commis aucune faute professionnelle et qu'il s'agissait d'un simple incident de pansement, d'observation assez constante.

La sixième chambre civile, après plaidoiries de Mes Daniel Viraut et Mercier, n'a pas admis le point de vue des experts et elle a condamné le docteur X... à dix mille francs de dommages-intérêts envers le patient.

Le jugement, longuement motivé, définit en ces termes le fait de responsabilité qui peut incomber aux médecins et aux chirurgiens :

« Attendu que si les questions scientifiques à débattre entre docteurs ne peuvent constituer des cas de responsabilité civile et échappent au domaine de l'examen des tribunaux, il n'en est pas de même lorsque le fait reproché est le résultat d'une faute caractérisée d'imprudence, de négligence grave, de l'ignorance des choses que l'homme de l'art doit nécessairement connaître ;

» Attendu qu'il serait injuste et dangereux pour la société de proclamer comme un principe absolu qu'en aucun cas les médecins et chirurgiens ne sont responsables de l'exercice de leur art... »

Les cambrioleurs du château du Dr Lamage sont arrêtés

Le château du docteur Lamage, à Moussy-le-Vieux, était dévalisé à la fin du mois dernier.

Un Polonais nommé Wardzinski, arrêté récemment à Paris, au moment où il s'apprêtait à écouler le produit de ce vol, dénonça comme étant les principaux auteurs du méfait Joseph Kuzlak et Stéphan Pudlo, sujets polonais, sans domicile.

Ceux-ci viennent d'être arrêtés à leur tour.

Le montant du vol chez le docteur Lamage est évalué à une vingtaine de mille francs.

Les pharmaciens d'Alsace et de Lorraine demandent à bénéficier de la législation française

Le syndicat des pharmaciens droguistes d'Alsace et de Lorraine avait adressé à la Chambre de commerce de Metz un mémoire demandant le libre exercice de la pharmacie dans les trois départements recouvrés et priant la Chambre de commerce d'appuyer cette requête auprès de la commission d'Alsace et de Lorraine de la Chambre des députés. Tout en ne s'opposant pas, en principe, à l'introduction dans le département de la Moselle de la législation française sur les pharmaciens, la Chambre de commerce a décidé de réserver toute décision jusqu'au moment où la question du rachat ou d'une indemnité sera réglée pour les propriétaires actuels des pharmacies.

LA FABRICATION DE LA ZOMINE



La "ZOMINE" est en vente partout

On nous prie d'insérer :

Un récent numéro de l'*Informateur médical* a fait connaître les procédés industriels qu'il avait fallu mettre au point pour préparer le jus de viande, qui permet d'effectuer, d'une façon intégrale, la Zomothérapie, préconisée par M. le Professeur Charles Richet.

Tous les pharmaciens sont à même de fournir ce jus de viande ou ZOMINE, et les médecins peuvent, dès à présent, prescrire la ZOMINE à leurs malades.

Aucun autre produit n'étant réellement à même d'effectuer la Zomothérapie telle que l'entend M. le Professeur Charles Richet et ne pouvant être substitué à la ZOMINE, les médecins qui seraient dans l'impossibilité de faire approvisionner leurs malades en ZOMINE, dans leurs officines locales, n'auront qu'à s'adresser au dépôt de la ZOMINE : pharmacie du Palais-Royal, 10, rue de Richelieu, Paris (téléphone : Louvre 17-52).

Important vol de tapis chez un médecin

Le docteur Couly, demeurant 15, boulevard des Batignolles, à Paris, avait l'habitude de confier chaque année les tapis de son appartement à une entreprise de nettoyage et battage.

L'autre semaine, un inconnu se présentait au domicile du docteur.

« Je viens, dit-il, comme l'an dernier, chercher les tapis pour les battre. »

Et, à la suite de cette déclaration, on lui confia pour 25.000 fr. de carpettes, qu'il oublia de rapporter.

Récompenses accordées pour soins gratuits aux gendarmes

Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées aux médecins, pharmaciens et vétérinaires civils dont les noms suivent, pour les soins ou les médicaments qu'ils donnent gratuitement, soit aux militaires de la gendarmerie :

Lettres d'éloges. — MM. Riollet, médecin à Dun-le-Palleteau (Creuse) ; Gourgaud, médecin à Cognac (Charente) ; Deguiral, médecin à Sarlat (Dordogne) ; Fayolle, médecin à Bonnat (Creuse) ; Bonnaud, médecin à Ruffec (Charente) ; Delsol, médecin à Montignac (Dordogne).

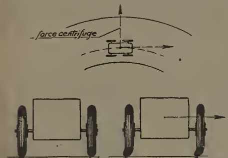
Médailles de bronze. — Médecins : MM. Goudard, médecin à Bénévent-l'Abbaye (Creuse) ; Marsat, médecin à Villebois-Lavalette (Charente) ; Prudhomme, médecin à Saint-Léonard (Haute-Vienne) ; Morisson, médecin à Hiersac (Charente) ; Trouilhet, médecin à Chambon-sur-Voueize (Creuse); Fauveau, médecin à La Rochefoucauld (Charente) ; Neboux, médecin à Lavaveix-les-Mines (Creuse); Roux, médecin à La Coquille (Dordogne) ; Lapierre, médecin à Chalais (Charente) ; Bonneau, médecin à Aubeterre (Charente); Guerve, médecin à Barbezieux (Charente).

Médailles de vermeil. — Médecins : MM. Chaminade, médecin à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne) ; Lhomme, médecin à La Rochefoucauld (Charente) ; Lavialle, médecin à Bort (Corrèze) ; Bosviel, médecin à Neuvic (Dordogne) ; Bonnet, médecin à Gouzon (Creuse) ; Barthout, médecin à Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne).

LE CARNET DU CHAUFFEUR

L'inconvénient du virage à toute allure sur la durée des pneumatiques

Il est recommandé de prendre un virage à faible allure en vue d'éviter tout accident ou toute rencontre désagréable, mais il y a les inconvénients souvent insoupçonnés de celui qui, malgré les recommandations des meilleurs manuels, veut parcourir les virages à grande allure.



En effet, il est presque impossible qu'un pneu soit suffisamment gonflé à bloc, surtout s'il s'agit d'un pneu de forte section, pour que sous l'action d'efforts un peu grands, le pneu ne puisse être désaxé de son support.

Or, qu'arrive-t-il dans un virage ? La force centrifuge agit sur le véhicule dans le sens extérieur au virage et elle agit d'autant plus que la vitesse est plus grande et que les masses sont plus pesantes.

Ces masses pesantes sont constituées par le châssis, par la carrosserie et son contenu, toutes parties qui ont leur centre de gravité bien au-dessus des pneus qui se trouvent en contact avec la route.

Par conséquent, autour de ce centre de gravité, la voiture tend à basculer, elle est légèrement chassée en dehors du virage tandis que le pneu qui, lui, est en contact avec la route, maintient son adhérence et ne bouge pas de sa position. La roue qui est entraînée fait sortir légèrement à la partie inférieure le pneu du plan de la roue et l'enveloppe se trouve alors soumise à des efforts anormaux pour lesquels elle n'a pas été prévue.

Il n'est pas rare qu'à la suite d'un virage fait dans ces conditions, un éclatement ou une déchirure ne suive au bout de quelques kilomètres.

Le chauffeur maladroit ou imprudent accusera la qualité de la gomme ou le mauvais état de la route ou toute autre circonstance atténuante qu'il veut trouver à son dangereux désir de réaliser des vitesses remarquables.

Nous pensons qu'après la lecture de ces quelques lignes, il se rendra compte qu'il est nécessaire d'aborder les virages à allure faible, surtout si les enveloppes ne sont pas gonflées à bloc.

Dr MERIAC.

Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MEDICAL.

Cours de perfectionnement de syphiligraphie et de dermatologie

Ce cours aura lieu sous la direction de M. le professeur Jeanselme avec la collaboration de M. le professeur Sebileau et de MM. Hudelo, Milian, Ravaut, Lortat-Jacob, Louste, médecins de l'hôpital Saint-Louis ; Lian, Darre, Tixier, de Jong, Sezary, Touraine, médecins des hôpitaux ; M. Gougerot, professeur agrégé, médecin des hôpitaux ; MM. Dupuy, ophtalmologiste des hôpitaux ; Hautant, Lemaître, oto-rhino-laryngologistes des hôpitaux ; Sabouraud, chef du laboratoire municipal de l'hôpital St-Louis, P. Chevalier, ancien chef de clinique, Burnier, Marcel Bloch, Hufnagel, Schulmann, chefs de clinique et de laboratoire à la Faculté ; Giraudeau, chef des travaux ; Marcel Sée, Bizard, Noire, Civatte, Ferrand, chefs de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis ; Barbe, médecin des asiles.

Le cours complet de Dermatologie commencera le 3 octobre 1924.

Le cours complet de Vénéréologie commencera le 5 novembre 1924.

Ils seront complétés par des examens de malades, des démonstrations de laboratoire (tréponème, réaction de Wassermann, bactériologie, examen et cultures des teignes et mycoses, biopsie, etc..), de Physiothérapie (électricité, rayons X, haute fréquence, air chaud, neige carbonique, rayons ultra-violets, finsenthérapie, radium), de Thérapeutique (frotte, scarifications, pharmacologie), etc...

Le droit d'inscription pour chaque cours est de 150 francs.

Les cours auront lieu tous les après-midi de 1 h. 30 à 4 heures et les matinées seront réservées aux Polycliniques, visites des salles, consultations externes, ouvertes dans tous les services aux élèves. Un certificat sera attribué aux assistants à la fin des cours. On s'inscrit au Secrétariat de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine, (guichet 3).

C'est pour une question de loyer que Molière en voulait aux Médecins

« C'est une question souvent agitée, écrit M. l'abbé Abalangel dans la « Revue des Conférences », de savoir si Molère a maltraité les médecins par humeur ou par ressentiment. Voici la solution du problème : Il logeait chez un médecin dont la femme, avare, avait dit plusieurs fois à la sienne qu'elle voulait augmenter son loyer, celle-ci, qui croyait encore trop honorer la femme du médecin de loger chez elle, ne daignait pas seulement l'écouter, de sorte que son appartement fut loué à la Duparc, autre fameuse comédienne, et qui causa de grandes querelles entre les femmes. Molière, qui était fort susceptible à être entraîné par les personnes qui le touchaient, irrité contre le médecin, pour se venger de lui, fit en cinq jours de temps la comédie de l' « Amour Médecin » en 1665, qui fut représenté devant le roi et dans Paris. Depuis ce temps-là, Molière n'a pas épargné les médecins dans les occasions. Il est vrai qu'il n'avait que peu de confiance en leur savoir. Il ne se servait d'eux que fort rarement n'ayant, à ce qu'on dit, jamais été saigné. »

NOUVELLES BRÈVES

L'Académie a reçu une demande formulée par la commune de Beauvezer (Basses-Alpes) en vue d'obtenir sa reconnaissance comme station climatique.

Toutes les communes de France seront bientôt des stations climatiques.



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.



Le brevet d'infirmière diplômée

Par arrêté du ministre du travail et de l'hygiène, pris en date du 5 avril 1924, par application du décret du 27 juin 1922, le brevet de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'infirmière diplômée de l'Etat français a été délivré à 561 infirmières hospitalières possédant un diplôme d'écoles d'infirmières hospitalières, savoir :

250 infirmières diplômées de l'école régionale d'infirmières des hospices civils de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

45 infirmières diplômées de l'école d'infirmières de l'association des Dames françaises, hôpital-école, 93, rue Michel-Ange, à Paris.

99 infirmières diplômées de l'école d'infirmières de la Glacière, hôpital Reine-Fould 35, rue de la Glacière à Paris.

40 infirmières diplômées de l'école professionnelle d'assistance aux malades, 10, rue Amyot, à Paris.

60 infirmières diplômées de l'école d'infirmières de la société de secours aux blessés militaires, square des Peupliers, à Paris.

67 infirmières diplômées de l'école d'infirmières de l'Union des Femmes de France, hôpital-école, 32, rue de la Jonquière, à Paris.

Total : 561 infirmières diplômées.







La sortie du Val-de-Grâce

Les médecins et pharmaciens aides-majors, élèves de l'Ecole d'application du service de santé militaire, reçoivent les affectations suivantes :

1° Médecins aides-majors

1. Merz, hôpital militaire du Val-de-Grâce (urologie) ; Lieux, hôpital milit. du Val-de-Grâce (chirurgie spéciale) ; Crozes, Maroc ; Diot, hôpital milit. du Val-de-Grâce (laboratoire de bactériologie) ; Garbay, 126e inf. ; Millischer, Maroc ; Renouard, 16e drag. ; Farjot, 33e inf. ; Chainet, 22e bat. chass ; Talbot, Maroc.

11. Sauvez, 13e chass. ; Tête, armée du Levant ; Rouzaud, armée du Rhin ; Chaubet, Maroc ; Besnoits, 401e de D. C. A.; Berthod, Maroc ; Giraud, 19e corps ; Rolling, 306e artil.; Ginestet, 43e artill. ; Fontaine, 16e tiraill.

21. Frejapon, 19e corps ; Tarayre, 19e corps; Barillet, 19e corps ; Foyatier, 8e bat. chass. ; Le Floch, 135e inf. ; Guillamet, 32e inf. ; Bernard, 121e inf. ; Carbont, 110e inf. ; Mignot, 19e corps ; Hertrice, 19e corps.

31. Clément, 17e artill. ; Tresarrieux, 90e inf. ; Guillermo, 31e artill. ; Daux, 19e corps; Geay, 19e corps ; Morel, 2e bat. chass.; Baur, 152e inf. ; Krick, 519e chars combat ; Le Guillas, 18e tirailleurs ; Vandier, Maroc.

41. Demonfaucon, 95e inf. ; Buffler, 35e inf.; Roques, 8e artil. ; Pradier, 4e bat. chass. ; Vialleton, armée du Rhin ; Brunel, école d'aviation d'Avord ; Gaudin, 106e inf. ; Odier, 190e artill. ; Ayme, 1er inf. ; Veyrenc, 117e inf.

51. Détang, 27e inf. ; Chantriot, 31e drag. ; Patoiseau, 124e inf. ; Lacombe, armée du Rhin ; Bastouil, armée du Rhin ; Brecard, 7e bat. mitraill. ; Poignant, 17e tirail. ; Gleize, division de Tunisie ; Fière, 43e inf. ; Noaillac, 94e inf.

61. Michel, 20e bat. chass. ; Tonnaire, 22e tirail ; Souplet, 30e d'aviation ; Rone, 12e chass. ; Uberti, 19e corps ; Badouin, division Tunisie ; Deslangles, 520e chars combat ; Clément, division de Tunisie ; Ponsan, 2e bat. de mitrail.

2° Pharmacien aide-major

Sales, armée du Rhin.

PETITE NOUVELLE

Le Conseil d'administration de l'Ecole des Mutilés s'est réuni sous la présidence de M. Philippart, maire de Bordeaux.

M. le docteur Gourdon, chargé du cours de prothèse et rééducation à la Faculté de médecine, directeur de l'Ecole, a rendu compte de la marche de cette institution qui compte actuellement 160 élèves et a rééduqué, depuis sa fondation, 4.578 mutilés ou malades de guerre.

Les infirmes civils peuvent donc bénéficier, désormais, des avantages réservés jusqu'ici aux mutilés de guerre ; le département de la Gironde est le premier en France où ce résultat important ait été obtenu.

Les derniers livres parus

Conférences de Clinique Médicale Pratique, par M. Louis Ramond, médecin des Hôpitaux de Paris, médecin de la Maison Dubois. Paris, Vigot Frères, éditeurs, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine. In-8 de 320 pages, avec 49 figures. 12 francs.

Choisies parmi celles que l'auteur a faites à la Maison Dubois, ces quinze Conférences ont été réunies en un volume pour répondre au désir de ceux qui les avaient entendues et voulaient en conserver le texte.

Chacune d'elles représente la mise au point pratique d'une question actuellement à l'ordre du jour choisie parmi celles dont le diagnostic et la thérapeutique ont le plus profité des dernières acquisitions de la science (ulcère simple du duodénum, hémorragies méningées, hypertension artérielle, anurie, gangrène pulmonaire, etc.)

Grâce à leur forme vivante, due au dialogue en quelque sorte établi entre le lecteur et l'auteur à propos d'un fait clinique, ces conférences se lisent comme un roman, instruisent en distrayant. Aussi retrouveront-elles certainement auprès du public auquel elles s'adressent (praticiens, étudiants, candidats aux divers concours de médecine, internat, hôpitaux), le même succès qu'auprès des auditeurs qui les ont écoutées à la Maison Dubois.







Le Gérant : Dr CRINON

Paris-Limoges. — Imp. Guillemot et de Lamothe

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes — BI-MENSUEL ILLUSTRÉ — Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 57 — 5 SEPTEMBRE 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (X)



L'inauguration du Monument élevé à Saint-Christophe, en Touraine, à la mémoire du Professeur Blanchard. — (1) M. le Prof. Roger ; (2) M. Doléris, Président de l'Académie ; (3) M. le Prof. de Lapersonne ; (4) M. le Dr Barrier, Vice-Président de l'Académie ; (5) M. le Prof. Desgrez ; (6) M. Laignel-la-Vastine ; (7) M. le Prof. Thiéry, Directeur de l'École de Tours ayant à sa gauche M. le Prof. Achard ; (8) M. Dujarric de la Rivière *(Photo Vignault).*

UNE CÉRÉMONIE MÉDICALE

Un monument vient d'être élevé à la mémoire du Professeur Raphaël BLANCHARD

Le professeur de parasitologie à la Faculté de Paris était doué d'une vaste érudition et d'une activité inlassable. Ce fut un grand savant et un excellent vulgarisateur

Il fonda l'Institut de Médecine coloniale

M le Prof. R. Blanchard

Un monument vient d'être élevé, à Saint-Christophe, en Touraine, à la mémoire du professeur Raphaël Blanchard.

Parmi les personnalités qui assistaient à cette cérémonie, on remarquait : MM. Doléris, président : Barrier, vice-président ; Achard, secrétaire général de l'Académie de Médecine ; Roger, doyen de la Faculté de Paris ; Desgrez, de Lapersonne, Cranwell, de Buenos-Ayres ; Neveu-Lemaire, Lainiel-Lavastine, Dujarric de la Rivière ; Thierry, directeur de l'Ecole de Tours.

Des discours furent prononcés au nom de l'Académie et de la Faculté de Médecine, de l'Institut de Médecine coloniale, de la Société de zoologie et de la Société d'histoire de la Médecine.

Le discours de M. Doléris, président de l'Académie de Médecine

Le 13 février 1894, l'Académie de Médecine inscrivait, au nombre de ses membres titulaires, Raphaël Blanchard, savant déjà fort connu par ses travaux et ses découvertes dans les sciences naturelles, et dont le nom, répandu dans les milieux scientifiques français et étrangers, évoquait l'idée d'une originalité, d'une variété et d'une puissance de travail remarquables.

Raphaël Blanchard était fort jeune lorsqu'il fut élu dans la Section de thérapeutique et d'histoire naturelle.

Il succédait à Emile Vidal, un des maîtres de la dermatologie, de cette brillante école de Saint-Louis qui s'était formée aux leçons de Bazin, et qui avec Besnier entrait dans une voie toute nouvelle, éclairée par les premières découvertes de la parasitologie microscopique.

C'est précisément dans ce domaine que se mouvait, depuis plusieurs années, la curiosité ardente et l'effort de recherches qui avaient conduit le nouvel académicien à des conceptions jugées alors un peu hardies, et sur la grande importance du rôle des parasites dans la pathologie humaine et sur la nécessité de construire un cadre spécial tout neuf, pour cette branche de la science et de l'enseignement.

Quand il fut élu à l'Académie de médecine contre Huchard, Blanchard était le plus jeune membre de cette compagnie. Il n'avait que trente-sept ans.

Il avait à lutter contre Huchard, beaucoup plus âgé que lui, déjà ancien dans la pratique hospitalière et dans l'enseignement, médecin réputé, doué d'une fertilité de production remarquable dans le domaine de la thérapeutique.

Présenté en première ligne par la section, sur un rapport très élogieux du docte et scrupuleux Laveran, Raphaël Blanchard l'emporta, néanmoins, sur ce concurrent redoutable.

Il n'avait que trente-sept ans lorsqu'il fut élu. Il se trouvait être le plus jeune des membres de l'Académie, et il le resta longtemps, autant par l'âge que par l'ardeur primesautière et l'extrême virtuosité qu'il ne cessa de déployer jusqu'à sa mort.

Il justifia pleinement l'appréciation flatteuse que Laveran avait portée sur lui, dans son rapport sur les candidats : « M. Raphaël Blanchard est, en même temps qu'un vulgarisateur éminent, un chercheur infatigable auquel on doit déjà la connaissance d'un grand nombre de faits nouveaux ». Et Laveran ajoutait : « Sa place est marquée dans la Section de thérapeutique et d'histoire naturelle de l'Académie, où il ne manquera pas de rendre de signalés services ».

Vingt-cinq ans plus tard, presque jour pour jour, le 11 février 1919, la nouvelle de la mort de Raphaël Blanchard, que rien ne faisait prévoir, venait surprendre douloureusement notre Compagnie et jeter le deuil parmi ses très nombreux et très sincères amis.

L'Académie perdait en lui un de ses membres les plus actifs, un savant d'une notoriété mondiale, un collaborateur d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve.

Je viens apporter aujourd'hui, en son nom, à la mémoire de celui qui fut, pendant huit ans, son secrétaire annuel, l'éclatant témoignage de son estime, de son admiration et de ses regrets toujours vivants.

Du même pays que Raymond, Blanchard fut l'élève de Paul Bert.

Nul de ceux qui l'ont connu n'a oublié l'homme au caractère empreint de franchise et de bonne humeur, à l'abord sympathique et avenant, à l'allure vive et empressée, son cerveau si meublé, sa culture infiniment variée, sa conversation enjouée et remplie d'à-propos.

Primesautier, ouvert, généreux, Raphaël Blanchard reflétait à merveille cette bonne terre de Touraine verdoyante et fleurie, la sève et la richesse de cette nature diverse et harmonieuse tout à la fois, prodigieusement fertile et animée, comme était son intelligence.

C'est dans le jardin de son grand-père, tout plein de fruits et de fleurs, situé à l'entrée de Saint-Christophe, proche de l'école, que s'éveilla son goût pour les sciences naturelles et qu'il rêva de devenir un médecin comme son oncle et un savant comme Fulgence Raymond...

La noble ambition du jeune débutant fut largement servie par la protection affectueuse de son aîné.

Par Raymond il connut Regnard ; et par Regnard il devint l'élève et le collaborateur de Paul Bert.

De cette association d'hommes et de circonstances, qui a son origine dans l'heureux destin qui avait placé le berceau de Raymond et celui de Raphaël Blanchard dans la même petite patrie, a dépendu l'avenir scientifique de celui dont le monument commémoratif s'élève à côté de celui de son ami.

La grande activité de Blanchard. Ses recherches sur l'étiologie du paludisme.

Je n'ai pas l'intention de retracer en détail les œuvres dues à la prodigieuse fécondité du virtuose de la parasitologie que fut Raphaël Blanchard.

Au nom de la Commission du « Paludisme », il présente en 1901 un rapport sur « les moustiques de Paris ; — leurs méfaits ; — les mesures de précaution à prendre »

Il est démontré, dans ce travail, que Paris et la plupart des grandes villes sont en général exemptes des atteintes des moustiques dangereux. Cependant, il existe des cas scrupuleusement observés de paludisme véritable, inoculé en plein Paris, par « l'anophèle à ailes tachetées » découvert dans la Bièvre et dans un bassin d'eau stagnante du faubourg Saint-Jacques.

Blanchard attribue à ce même genre de diptères nocturnes le transport et la transmission de la lèpre, opinion qui parut alors surprenante, et qui est à peu près admise aujourd'hui.

Il donne, à cet égard, des conseils judicieux. Il poursuit ses études du paludisme, dans notre colonie de Madagascar, décrit son mode de pénétration, des plages marines vers l'intérieur, par la progression des voies ferrées et de leur personnel, propose tout un système de prophylaxie et préconise la culture du quinquina, dans certaines parties de la grande île, favorables à cette production.

C'est beaucoup plus tard qu'il découvrit sur le littoral méditerranéen les insectes transmetteurs de l'infection paludéenne et de la fièvre jaune. Il retrouve l'anophèle du paludisme dans les lagunes du bassin d'Arcachon.

Le rôle du parasitisme des voies digestives dans l'apparition de la fièvre typhoïde et de l'appendicite.

Il s'inspire d'un premier rapport sur l'emploi des eaux d'arrosage, polluées, dans la culture maraîchère, et des infections de l'intestin, par ce mécanisme, pour l'analyse critique d'un travail de Guiart sur l'action d'un helminthe minuscule, le « tricocéphale », dont l'attaque de la muqueuse intestinale devance et prépare l'entrée en scène du bacille de la fièvre typhoïde.

Viennent ensuite ses études sur les parasites du foie, des « douves » en particulier, dont il fournit des descriptions minutieuses et complémentaires des notions classiques jusque-là. Les lésions microscopiques produites par ces animalcules sur l'appareil biliaire se traduisent par des processus étendus qui font songer à de véritables neoplasmes et accusent la gravité spéciale de cette maladie parasitaire.

En 1905, l'appendicite est une affection déjà bien connue dans ses lésions et ses symptômes, mais le mécanisme, la cause initiale des accidents sont loin d'être entièrement éclaircis. On accuse, à juste titre, le rôle joué par les corps étrangers ; les vers, hôtes habituels de l'intestin, sont soupçonnés.

Blanchard observe, étudie l'action de ces parasites et communique, en juillet 1906, un travail synthétique sur « la typhlo-colite membraneuse ou sableuse et l'appendicite, en rapport avec la présence des vers-intestinaux.

Je passe, pour abréger, sur de nombreuses et non moins intéressantes communications académiques, entre autres sur la « spirochétose » humaine, sur la « filariose » et sur le rôle des arthropodes dans la transmission, par inoculation, de la première de ces maladies. Ces mémoires sont comme toujours abondants en aperçus originaux, en idées neuves.

La grande culture de Blanchard.

Les savants n'ont pas toujours le caractère facile et se montrent rebelles à la conviction. On ne peut donc pas s'étonner si certaines séances de l'Académie s'animèrent de controverses aigre-douces.

Ce que ses contradicteurs voulaient ignorer peut-être trop facilement, c'est la base solide d'où Blanchard tirait ses arguments. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup appris ; son érudition était remarquable et solide. Polyglotte, explorateur, collectionneur d'observations et de faits positifs, en correspondance directe avec une foule de chercheurs étrangers, connaissant nos possessions africaines, nos lacs, nos sources chaudes qu'il a fouillées et dont tout ce qui y vit, animal ou végétal, a fixé son attention, il débordait forcément, dans la discussion, ceux qui, rivés à une tâche unique et sédentaire, ne jouissaient point d'un passé aussi privilégié et d'une expérience aussi complète.

Qu'il me soit permis, en terminant, de tirer de sa vie cet enseignement : que la multiplicité des connaissances, la variété des moyens, en dépit de l'apparente dispersion de l'effort, quand elles concourent à l'unité du but et s'accordent pour cerner un domaine bien défini, aboutissent toujours à des résultats durables et féconds.

UNE SAVOUREUSE HISTOIRE

Tout a été dit sur les évènements du service de Santé militaire et ce que nous allons dire n'ajoutera rien au discrédit dont bénéficia cet organisme. L'anecdote qui suit, et qui fut rapportée à une récente réunion de la Société clinique de Médecine mentale, par M. Leroy est à ce point savoureuse qu'on s'en voudrait cependant de ne pas la rapporter.

En 1916, alors que je dirigeais un centre psychiatrique, dans une ville en arrière du front, je reçus un jeune confrère atteint d'un délire d'interprétation. Je fis évacuer le malade à l'intérieur avec un rapport concluant à la réforme, d'autant plus que le sujet avait déjà été interné dans une maison de santé.

Deux ans après, je remarque dans la même ville, un aide-major qui me salue aimablement chaque fois que je me rends à la popote. Son identité m'échappe. Je le vois un jour arriver comme malade dans mon service et reconnais alors le jeune confrère. Lorsque je lui demande, tout surpris, ce qu'il est devenu depuis deux ans, il me répond : « J'ai été évacué pendant trois mois, puis je suis revenu aux armées je suis généralement désigné pour faire partie de la Commission de réforme de l'asile de X. »

Je profitai d'une visite du médecin inspecteur pour lui demander pourquoi on avait mis un médecin aliéné dans cette Commission, alors que le service de santé avait dans la ville un aliéniste de carrière ne demandant pas mieux que d'être utilisé là où il pouvait si bien l'être. Aucune réponse ne me fut donnée, mais le confrère fut de nouveau évacué et je le remplaçai dans la Commission.

Informations Diverses

Un concours de chef des travaux de physiologie à l'Ecole de plein exercice de médecine de Nantes s'ouvrira le 17 février 1925 au siège de ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos le 16 janvier.

Un certain nombre de cas de dysenterie amibienne ont été constatés à Bordeaux.

Quelques cas de peste ont été observés dans la banlieue parisienne.

La peste existe à Athènes.

M. Grosjean Maupin, receveur de l'asile national des convalescents, est nommé directeur de l'institution nationale des jeunes aveugles, en remplacement de M. Leydet, appelé à d'autres fonctions.



M. TOULOUSE

Par arrêté de M. le Préfet de la Seine, M. Toulouse (Edouard), médecin-chef de l'asile clinique Ste-Anne, est nommé dans les fonctions de directeur-médecin du service libre de prophylaxie mentale à Paris.

La Faculté de médecine de Monterrey a chargé le docteur Mathe de l'organisation de ses laboratoires de chimie biologique et de physiologie.

Le 418e Dîner de l' « Actualité Médicale », aura lieu le jeudi 25 septembre, à 19 heures, sous la présidence du docteur Tarrius, dans les salons du restaurant Manbert, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Au marché du Point-du-Jour, à Paris, avenue de Versailles, le jeune Georges Maire, 10 ans, fils du pharmacien demeurant 84, rue Boileau, a été renversé par une auto. Transporté à l'hôpital Boucicaut, l'enfant y expira.

A Mexico, l'Association franco-mexicaine vient d'inaugurer le Salon des Médecins, avenida de Mayo. Là, les médecins mexicains trouvent un lieu de réunion où ils peuvent se donner rendez-vous, faire leur correspondance, consulter les ouvrages français, tout ce qui concerne l'enseignement en France, le tourisme, les stations thermales et climatiques et il y a une exposition permanente des produits pharmaceutiques et chimiques français, et les catalogues des maisons d'instruments et appareils.

L'Association médicale Joaquin Albarran vient d'envoyer en France un nouveau boursier, le docteur Nicolas Puente y Duany, professeur agrégé d'anatomie pathologique. Le premier boursier, docteur Fiterre, a été nommé professeur de physiologie à la suite du dernier concours.

Le docteur Morizot, maire de la ville d'Arles, qui est la marraine de Herpy, commune ardennaise qui porte le nom de Herpy-l'Arlésienne, a visité la commune, qui se relève de ses ruines grâce au concours de la cité provençale.

Une collision s'est produite à l'intersection des routes de Limoges et d'Oradour-sur-Vayres, au lieu dit Pont de Châlus, entre deux automobiles.

Le premier véhicule était conduit par M. d'Astorg Bernard, lieutenant d'autos-mitrailleuses de cavalerie, et la seconde par M. Emile Moine, étudiant en médecine. Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels.

Le docteur Violet, qui traversait en automobile le village de Brignais, a, en voulant doubler une autre voiture, renversé une fillette de 4 ans, la petite Jousserand. Elle a succombé aussitôt son arrivée à l'Hôtel-Dieu, où le docteur l'avait transportée.

M. Lévy, docteur en médecine, professeur au Collège libre des sciences, et Mme Alphandéry-Crémieux, secrétaire du comité de direction de la Pouponnière de la « Nouvelle Etoile », sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le docteur Dechaume vient d'être nommé, après concours, chef de clinique médicale à la Faculté de Lyon.

M. le docteur Colrat vient d'être nommé, après concours, chef de clinique ophtalmologique à la même Faculté.

Un concours pour la nomination à quatre places d'interne en médecine dans les hôpitaux de Rouen aura lieu le jeudi 20 novembre 1924. Les épreuves commenceront à 16 h. 30, à l'hospice général, salle des séances.

Pour être admis au concours, les élèves en médecine appartenant aux écoles ou facultés françaises doivent se faire inscrire au secrétariat de l'administration, avant le 3 novembre 1924, à midi.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le Dr et Mme Feldstein font part de la naissance de leur fille Monique.

— Le Dr et Mme Pierre Jarraud font part de la naissance de leur fils Bernard.

— Le Dr Lutier et Mme, née Vilmin, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Henri-Xavier.

— Le Dr Decoularé-Delafontaine et Mme, née Odent, font part de la naissance de leur fils Jean-Pierre. Rouen 23 août.

— Le Dr et Mme Touraine ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille Jeanne.

Fiançailles

Nous apprenons les fiançailles de :

— Mlle Suzanne Meslay, fille de M. le docteur Meslay, médecin de l'hôpital Saint-Joseph, chevalier de la Légion d'honneur, et M. le docteur Paul Cochez, ancien interne des hôpitaux de Paris, fils de M. le professeur Cochez, professeur à la Faculté de médecine d'Alger, décédé.

— Mlle Madeleine Cruchet, fille de M. le professeur Cruchet, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, et M. le docteur Jean Chavannaz, fils de M. le professeur Chavannaz, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Nécrologies

— On nous apprend la mort de M. Lucien Pachaut, pharmacien, survenue le 18 août, en son domicile, 130, boulevard Haussmann. Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Céton (Orne), son pays natal. Cet avis tient lieu de faire part.

— Nous apprenons la mort, à Bayonne, du docteur E. Roux, médecin de la marine, en retraite. Les obsèques et inhumation ont eu lieu à Brives-sur-Charente.

Le present avis tiendra lieu de faire-part. Bayonne, 28, rue Lormand.

— Du docteur Gaston Baril, ancien professeur aux écoles de médecine navale, chirurgien en chef de l'hôpital civil de Rochefort, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 39 ans. Il avait épousé, en 1920, la petite-fille de M. Fustel de Coulange, décédé.

— De la baronne de Warenghien, présidente de la Croix-Rouge française à Douai, au cours de l'occupation allemande, décédée dans sa 66e année. Elle avait été faite chevalier de la Légion d'honneur.

— L'inhumation de M. Georges Prestat, président du conseil d'administration de la Compagnie fermière de Vichy, a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Le deuil a été conduit par MM. Edouard et Henri Calmette, ses petits-fils, et le docteur *Richer*, son cousin.

— On apprend la mort de M. C. Semelaigne, juge honoraire au tribunal civil de Rambouillet, décédé le 27 août, à Trégastel (Côtes-du-Nord). Il était le frère du docteur René Semelaigne et de M. Fernand Semelaigne.

— Dans les Grisons, s'est éteint, à l'âge de 91 ans, l'ancien conseiller d'Etat, docteur Plazidius Plattner, ancien chef des catholiques conservateurs de la province, et père de M. Plattner, conseiller d'Etat actuel.

Le cours des visiteuses d'hygiène infantile

Le 1er octobre 1924, s'ouvrira, à l'école de puériculture de la Faculté de médecine de Paris, rue Desnouettes, 64, un cours d'enseignement pour sages-femmes diplômées et infirmières ayant accompli une année d'études générales dans une école reconnue (écoles professionnelles d'infirmières et écoles des sociétés de Croix-Rouge) : Enseignement élémentaire, préparatoire au certificat, quatre mois ; enseignement supérieur, préparatoire au diplôme, huit mois, internat et externat.

Les demandes d'admission doivent être adressées à l'Ecole de puériculture (tél. Ségur 75-78) avant le 15 septembre prochain.

La direction de l'école signale le nombre croissant des postes offerts aux titulaires des diplômes actuellement encore très supérieur au chiffre des élèves diplômées.

LES SERVICES DE SANTÉ MILITAIRE

« Nouvelle Revue (d'Ambert).

L'opportunité apparaît d'une refonte de l'organisation et du fonctionnement des services de santé militaire, si l'on veut notamment retenir dans les cadres de l'armée un personnel d'élite que les perspectives d'un trop lent avancement découragent et qui se détourne vers des situations civiles mieux rémunérées.

Le problème de l'organisation du service de santé militaire est vaste. « Il est capital, écrit M. le colonel Girod, et sa solution est urgente. »

L'encéphalite léthargique au Japon

Sept cents personnes des villages de Zentauji et Kotuhira, dans l'île de Sikok, sont actuellement atteintes d'encéphalite léthargique et on conserve peu d'espoir de les sauver.

L'encéphalite léthargique exerce d'ailleurs actuellement des ravages considérables au Japon ; rien que durant la dernière semaine, 2.500 cas ont été constatés, dont neuf cents ont été mortels.

M. CURTIS MUNCIE

le spécialiste américain, vient de quitter la France après un séjour de plusieurs mois

UNE LETTRE DE M. LE PROFESSEUR MOURE

Très sensible aux attentions dont il a été l'objet pendant son court séjour à Paris, le Docteur Curtis H. Muncie a tenu à remercier les personnes qui lui ont facilité la possibilité de présenter sa méthode de traitement et de faire connaître sa théorie de la surdité, particulièrement M. le Directeur de l'Assistance Publique, M. le Doyen de la Faculté de Médecine, M. le professeur agrégé Lemaitre, les Drs Halphen, Apard et le Dr Mathé.

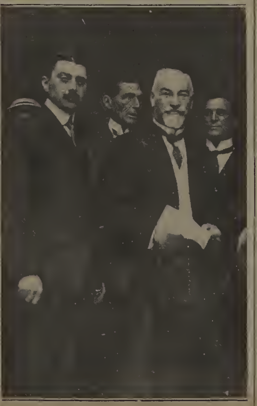


Photo *Informateur Médical*

M. le Professeur Moure (au premier plan et à droite) ayant à sa gauche le Dr Liébault, son gendre

Le Dr Muncie a apprécié le service d'O. R. L. de l'hôpital Saint-Louis et le dévouement du personnel hospitalier, ainsi que l'organisation pratique du Bureau des Relations avec l'Etranger établi à la Faculté, de concert avec l'A. D. R. M. Avant son départ, il a offert à l'hôtel Majestic, un banquet au cours duquel les spécialistes l'ont remercié d'être venu présenter lui-même ses très intéressants travaux.

Nous avons été les premiers à annoncer, il y a un an, la venue en Europe de notre confrère américain Curtis Muncie. La nouvelle nous en était donnée par une agence d'informations et nous avons publié, dans le numéro du 5 août 1923, de l'*Informateur Médical*, le portrait ci-dessus du Dr Curtis Muncie, avec la note suivante, qui n'était que la traduction de l'information qui nous était transmise, diminuée toutefois, dans sa forme affirmative, concernant et l'efficacité du traitement et le motif royal de la venue en Europe du spécialiste américain :

« L'Amérique nous envoie chaque semaine un nouveau spécialiste. C'est aujourd'hui l'arrivée du Dr Curtis Muncie, qui vient en Europe pour bien révéler sa méthode de traitement des maladies de l'oreille. Il prétend n'employer aucun instrument et se contente pour le traitement de la surdité d'un massage de la trompe d'Eustache. On affirme que le Dr Curtis a été appelé en Europe pour donner ses soins au fils du roi d'Espagne. »

En faisant cette publication, nous n'avions d'autre but, que de faire œuvre d'informateur. Aussi, fûmes-nous peiné et surpris de recevoir de M. le professeur Moure, de Bordeaux, la lettre suivante, désobligeante à la fois pour le Dr Curtis Muncie et pour l'*Informateur Médical*.

« Mon cher confrère,

*» Vous avez publié dans un des derniers numéros de l'*Informateur Médical *de juillet ou du commencement d'août, un* article-réclame *sur un médecin américain, dont vous avez fait paraître la photographie et dans lequel ce médecin?? ou plutôt ce rebouteur, disait avoir guéri le jeune Infant Don Jaime de sa surdi-mutité !!*

» C'était évidemment une très belle réclame, dont il a dû se servir, mais, malheureusement, la nouvelle était inexacte, comme vous avez dû le supposer. »

Nous n'avons pas cru devoir répondre à M. le professeur Moure. Nous aurions cependant pu faire remarquer à notre très honoré confrère qu'il devait connaître plus que tout autre les exigences de l'information journalistique puisqu'il en est la victime fréquente et qu'il n'est jamais venu à l'esprit de personne de considérer comme un « article réclame » les dépêches de l'Agence Havas qui nous informent des visites que fait le roi d'Espagne à l'illustre spécialiste bordelais.



Le Docteur Curtis Muncie

Mais aujourd'hui, où le Dr Curtis Muncie a fait officiellement connaître sa méthode aux praticiens français, nous sommes certain que M. le professeur Moure voudra bien reconnaître qu'il s'est trompé au sujet de son confrère Américain, ou tout au moins que l'expression de « rebouteur » dont il s'est servi a, selon la formule parlementaire, exagéré, trahi ou déformé le fond de sa pensée.

Quant à prétendre que ce que nous avons dit de M. Curtis Muncie était un « article réclame », M. le professeur Moure, dont l'*Informateur Médical* a publié une magnifique biographie illustrée, se devait d'être moins sévère pour une courte note visant un confrère étranger dont il semble avoir méconnu la valeur et que nous n'avions, quant à nous, aucune raison de mésestimer, *à priori*.

Je vous entends dire que le bruit s'étant répandu que le docteur Curtis Muncie avait fait le projet d'offrir ses lumières à la cour d'Espagne, le médecin attitré d'Alphonse XIII a pu en tirer ombrage.

Nous nous refusons à faire une telle hypothèse, encore que, malgré leur grande valeur, les hommes ne cessent de rester des hommes.

J. CRINON.



Le Docteur Curtis Muncie effectuant une intervention devant des médecins parisiens auxquels il exposa la technique qu'il préconise pour le massage de la trompe d'Eustache.

Le 6e congrès de l'Internat des hôpitaux

Le 6e congrès de l'internat des hôpitaux des villes de Faculté se tiendra à Montpellier, du 3 au 6 novembre 1924.

Sont admis comme membres adhérents les internes et anciens internes des villes de Faculté. La cotisation de membre adhérent est de 30 francs pour les anciens internes et de 15 francs pour les internes en exercice.

Sont admis comme membres associés les membres immédiats de la famille du titulaire (femme et enfants). La cotisation du membre associé est de 15 francs.

Voici le programme :

Lundi 3 novembre. — Séance solennelle de rentrée de l'Université, au Palais de l'Université ; 20 heures, banquet offert aux membres adhérents du congrès par l'Association des anciens internes des hôpitaux de Montpellier, à l'hôtel de la Métropole.

Mardi 4 novembre. — A 9 heures, séance d'ouverture du congrès, à la Faculté de médecine ; rapport du professeur Cruchet, secrétaire général de l'Association ; exposé de l'état actuel de la situation militaire de l'internat ; discussion et vœux ; rapports de MM. Delmas-Marsalet, de Bordeaux, et Boulet, de Montpellier, sur le risque professionnel de l'internat ; discussion et vœux, 12 h. 30 banquet offert aux internes en exercice par les internes de Montpellier ; 16 heures, séance de travail à la Faculté de médecine ; 21 heures, réception offerte aux membres du congrès par la Faculté de médecine.

Mercredi 5 novembre. — 8 heures, visite des hôpitaux ; 9 h. 30, départ pour Aigues-Mortes, visite de la vieille cité, des salines, des caves coopératives, déjeuner à Aigues-Mortes.

Jeudi 6 novembre. — Visite de Nîmes et d'Arles ; dislocation à Nîmes dans la soirée.

Adresser toute la correspondance au docteur Gaston Giraud, secrétaire général, 9, boulevard de l'Observatoire, à Montpellier (Hérault).

Comment une ville devient station climatique ou les variations d'un académicien

Au train où vont les choses, on se demande combien il restera en France de villes ou de bourgades qui ne seront pas classées comme stations climatiques.

A vrai dire, il n'y en a guère beaucoup dont le climat ne puisse être défendu, voire même recommandé. On avait cru qu'on éloignerait beaucoup de demandes par un examen scrupuleux de l'état sanitaire des villes candidates. C'était bien mal connaître nos habitudes parlementaires et administratives qui font passer au dernier plan l'influence des avis formulés par les augures consultés.

Ainsi, voyons-nous l'Académie de Médecine accorder la dénomination de station climatique à des villes dont la situation hygiénique est officiellement reconnue comme précaire. L'Académie excuse ces résolutions par un plan de travaux en cours d'exécution ou simplement projeté. Et bien qu'elle convienne (nous citons les propres termes de M. le professeur Pouchet), de « l'importance de la reconnaissance comme station climatique qui est une sorte de blanc-seing et de recommandation qu'il ne faut garder qu'à bon escient », on a vu, ces dernières semaines, accorder le titre de station climatique à la ville de La Baule, avec un rapport qui ne laissait pas prévoir une telle décision.

La Baule bénéficia d'un rapport peu sévère.

Nous lisons, en effet, dans ce rapport, que si La Baule possède incontestablement un climat marin de premier ordre, ses conditions hygiéniques sont loin de répondre à cette situation.

On ajoute, toujours dans ce rapport, qu'il est regrettable de voir une station de l'importance de La Baule ne fournir aucune indication statistique au sujet de sa mortalité et de sa morbidité.

On y constate l'insuffisance et même le manque d'eau potable, mais on prend note que cette insuffisance sera compensée par le captage des eaux de Livry et de la future distribution de ces eaux aux chalets de la plage et aux bornes-fontaines publiques.

Nous lisons encore dans ce rapport : « La plus grosse difficulté réside dans l'évacuation des eaux usées et la création d'égouts est absolument indispensable ; sa réalisation sera rendue difficile par la longueur de la plage et l'absence de dénivellation. » Mais un projet a reçu l'approbation du Conseil départemental d'hygiène.

Nous lisons plus loin : « Il y a cependant une difficulté qui doit être signalée. Le collecteur des eaux-vannes doit se déverser à la mer à une distance d'environ 50 mètres de la laisse des plus basses mers et à une profondeur de 6 à 10 mètres au-dessous de ce niveau. » Mais, le rapporteur bon enfant ajoute que la déversion des eaux-vannes sera presque instantanée dans une quantité considérable d'eau de mer.

Que pensez-vous que le rapporteur ait pu conclure, après toutes ces constatations péjoratives ? Qu'il fallait attendre que tous les beaux projets soient passés dans la réalité, de façon à offrir à la population étrangère de La Baule un confort minimum d'hygiène ? La chose eut été logique et prudente.

Il n'en a pas été ainsi et le rapporteur, M. le professeur Pouchet, a proposé à l'Académie de Médecine d'émettre un avis favorable à la reconnaissance de La Baule comme station climatique.

La station balnéaire de Saint-Gerges de Didonne fut moins heureuse.

Le rapporteur fut plus sévère pour la commune de Saint-Georges-de-Didonne, qui sollicitait, elle aussi, sa reconnaissance comme station climatique.

L'insuffisance d'eau potable, le taux de la mortalité qui est ici connu, l'absence de lavoirs publics et d'arrosage des rues, le terrain calcaire perméable dans lequel sont creusées des fosses d'aisance non étanches; le déversement des égouts dans la mer constituent un ensemble de conditions qui, à juste titre, ont paru à M. le professeur Pouchet incompatibles avec la qualité de station climatique

Nous conseillons à la commune de Saint-Georges-de-Didonne de ne pas trop s'alarmer de la sévérité d'une telle décision, car l'Histoire est là pour démontrer qu'un jugement d'académicien est sujet à de fréquentes variations et que bien fol est qui s'y fie.

Où les bonnes intentions suffisent.

En effet, dans sa séance du 18 décembre 1923, l'Académie de Médecine repoussait la demande de la commune de Palavas-les-Flots, à l'effet d'être érigée en station climatique et cette décision était sévèrement motivée :

« Si l'Académie, disait M. le professeur Pouchet, veut se contenter de promesses réalisables dans un avenir plus ou moins lointain, elle donnera un avis favorable à la reconnaissance de cette commune comme station climatique. A l'unanimité, votre Commission vous propose de refuser cette reconnaissance. »

Or, dans sa séance du 26 février 1924, c'est-à-dire quelques semaines seulement après, M. le professeur Pouchet déclarait à la tribune de l'Académie de Médecine que la situation hygiénique de la commune de Palavas-les-Flots était en réalité très supérieure à ce que pouvait laisser croire le dossier étudié en décembre. Et Palavas-les-Flots fut reconnue comme station climatique.

De deux choses l'une, penserez-vous : ou la Commission des eaux minérales de l'Académie de Médecine prend vraiment ses décisions à la légère, ou bien elle se contente aujourd'hui d'un « commencement d'exécution » qui ne lui semblait pas suffisant hier.

En réalité, il est bien possible que les deux hypothèses soient conformes aux faits et c'est bien le pis qu'on pouvait craindre.

UNE GÉNÉREUSE INITIATIVE

Association confraternelle des médecins français

Sous ce titre, a été fondée, à Paris, dans un esprit philanthropique et non spéculatif, une Société ayant pour but de réunir entre ses membres un secours immédiat, 10.000 francs au maximum, et de le remettre soit aux ayants droit de chaque sociétaire décédé, soit au sociétaire lui-même sur sa demande, lorsqu'il a atteint l'âge de 70 ans et versé les cotisations pendant vingt-cinq ans.

Peuvent faire partie de la Société, les médecins français habitant en France et dans l'Afrique septentrionale française, ainsi que les femmes légitimes des médecins membres de la Société.

La limite d'âge pour l'admission est fixée à 55 ans.

Pour être admis, il faut envoyer une demande, accompagnée d'un certificat médical sur papier libre, constatant le bon état de santé du candidat, et verser un droit d'entrée qui varie de 15 à 40 francs, selon un barème établi d'après l'âge.

La Société ne réclame aucune cotisation annuelle, mais, à chaque décès de sociétaire, les survivants doivent verser une somme qui varie de 7 à 13 fr. 50, selon l'âge de leur admission dans la Société.

Au décès d'un sociétaire, le secours est remis au bénéficiaire dont il a indiqué le nom, sous pli cacheté, au moment de son admission. Cette désignation peut d'ailleurs être révoquée ou modifiée par le sociétaire de son vivant.

Les demandes d'admission, statuts, renseignements, doivent être adressées aux membres du bureau : président honoraire, Dr Géo Tissot, 34, boulevard de Clichy ; président, Dr Thiroloix, professeur agrégé.

Service de santé des Troupes coloniales

MM. Durolle et Ott, élèves de l'Ecole principale du service de santé de la marine et des colonies, reçus docteurs en médecine, sont nommés médecins aides-majors de 1re classe et affectés : M. Dorolle, au 310e d'artillerie coloniale, à Rueil ; M. Ott, à l'hôpital numéro 86, à Fréjus.

L'assistance médicale en Kabylie

De l' « Echo de Paris », sous la signature de M. Guy-Laroche :

Les auxiliaires médicaux sont des jeunes gens indigènes, qui ont suivi les cours de la Faculté d'Alger et en sont sortis, au bout de trois ans, avec le brevet d'aides aux médecins de colonisation. Ils sont un précieux trait d'union entre le médecin et les malades. Ce sont eux qui vont dans les douars pour vacciner les enfants ; les parents accueillent ce progrès favorablement et les petits patients, paraît-il, s'y prêtent d'assez bonne grâce.

Dernièrement, une épidémie de typhus menaçait une province d'Algérie par l'une de ses frontières : des auxiliaires médicaux formèrent aussitôt un cordon sanitaire le long de cette frontière, et, par une police rigoureuse, empêchèrent la propagation du fléau.

Création du syndicat des médecins-directeurs de maisons de santé

Les médecins directeurs de maisons de santé et plus généralement d'établissements médicaux, sont instamment priés de s'inscrire au Syndicat en formation (Syndicat des médecins directeurs d'établissements médicaux), chez M. Derecq, 15, rue Chateaubriand, à Paris, ou chez M. Hervé, directeur du sanatorium des Pins, à Lamotte-Beuvront (Loir-et-Cher).

Le canard éternel

La « Chicago Tribune » écrit :

D'après le docteur Théodore Kopanyi, qui fait actuellement des recherches à l'Université de Chicago, et qui a effectué avec succès des expériences de « transplantation » des yeux sur des animaux, il serait actuellement possible de procéder à la même opération sur l'homme.

Le docteur Kopanyi, qui avait étudié la question à Vienne, déclare qu'au bout de 4 à 8 semaines, le sujet peut recouvrer la vue.

L'HYGIÈNE ET LES HUITRES

Dans une lettre aux préfets, le Ministre de l'hygiène vient de rappeler que dans sa circulaire n° 63, du 31 octobre 1923, du service de la répression des fraudes, le ministre de l'agriculture a appelé l'attention de ses agents sur la disposition qui termine le premier paragraphe de cet article.

Le texte est formel : les colis d'huîtres ou autres coquillages laissés en « souffrance » par le destinataire, notamment dans les gares d'arrivage, doivent être « saisis » et « détruits » quel que soit leur état de salubrité, et sans qu'aucune contestation puisse être admise On a voulu ainsi mettre fin à des manœuvres préjudiciables aux producteurs, comme aux consommateurs.

Nous vous signalons que le moyen de destruction le plus simple, consiste à asperger le produit avec une petite quantité de pétrole.

On entend par marchandises en souffrance :

1° Celles qui ont été refusées par le destinataire ;

2° Celles dont le destinataire est inconnu ou n'habite pas le domicile indiqué :

3° Celles qui n'ont pas été réclamées dans un délai de quatre jours, comptés, pour les marchandises livrables en gare, soit à partir de l'expiration des délais réglementaires, soit à partir de l'avis donné au destinataire. Pour les marchandises livrables à domicile et dont le destinataire est absent, du lendemain du retour de la marchandise à la gare ;

4° Les marchandises frappées d'opposition, saisie ou revendication.

NOUVELLES BRÈVES

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'asile d'aliénés de Braqueville (Seine-Inférieure).

Des Médecins polonais visitent Nancy

Les chefs de laboratoires de l'Université de Wilna qui, depuis bientôt cinq mois, suivent l'enseignement de vacances organisé en leur faveur par la Faculté de médecine de Nancy, ont visité l'hôtel de ville.

M. Henri Mengin, maire de Nancy, les a salués au nom de la cité et leur a rappelé les liens qui unissent la France à la Pologne. Puis il leur a fait les honneurs des anciens appartements de Stanislas.

Dans la soirée, les professeurs de la Faculté de médecine ont offert un dîner à la délégation polonaise. A l'heure des toasts, le docteur Spillmann, doyen de la Faculté de médecine, après avoir évoqué la formation à Nancy, par le roi Stanislas, du collège royal de médecine, ancêtre de la Faculté actuelle, dit à ses hôtes tout le plaisir que causait à la Faculté et à son corps enseignant, la présence des médecins polonais à Nancy.

MM. Kosinski et Mlle Yankowska exprimèrent à Nancy et à sa Faculté la reconnaissance et les remerciements de leurs compatriotes et d'eux-mêmes.

Après le banquet, la délégation polonaise a assisté à une réception organisée par l'Association générale des étudiants.

Le centre anticancéreux de Lille sera incessamment créé

La réalisation du centre régional anticancéreux de Lille est imminente. La conseil d'administration vient de se réunir, sous la présidence de M. Hudelo, préfet du Nord. Les premiers frais prévus s'élèvent à la somme de 1.800.000 francs, dont un million pour le seul achat d'un gramme de radium.

LE MEDECIN DU JOUR

M. le Professeur GUILLAIN



Photo *Informateur Médical*

M. le Professeur GUILLAIN

A l'unanimité, le conseil des professeurs de la Faculté de Médecine à Paris, a désigné Georges Guillain, agrégé, médecin des hôpitaux, pour succéder à son maître, le Pr Pierre Marie, atteint par la limite d'âge. Plus heureux que son prédécesseur, Guillain ne connaîtra pas l'ennui des chaires d'attente ; à quarante-sept ans, en pleine maturité, je dirais volontiers en pleine jeunesse, car le temps n'a pas eu de prise sur une vie entièrement consacrée au travail, le nouveau professeur va prendre possession de la Clinique des maladies du système nerveux dans cette Salpétrière, cadre imposant et grandiose, toute retentissante encore de la gloire de Charcot.

Avoir devant soi plus de vingt ans d'enseignement, un matériel clinique incomparable, un laboratoire parfaitement aménagé et pourvu des instruments les plus modernes, des services annexes d'électricité et de radiologie, dirigés par de véritables savants, aussi bien outillés pour parachever le diagnostic, que pour les applications thérapeutiques, réalisent un ensemble de conditions bien faites pour exalter des qualités créatrices et quand celui que le destin favorise ainsi a fait preuve dans le passé de solides qualités scientifiques, didactiques et organisatrices, n'est-on pas en droit de fonder sur sa nomination de magnifiques espérances ? Ne sommes-nous pas à une période où la France doit compléter sa victoire militaire, par la victoire intellectuelle et notre enseignement ne se doit-il pas d'attirer en foule, les étrangers qui allaient autrefois se perfectionner à Berlin et à Vienne.

Le Pr Guillain est de taille moyenne, de mise simple et élégante, sa physionomie est énergique : des cheveux grisonnants, des yeux vifs dont l'éclat est accentué par des sourcils très marqués, une moustache courte taillée à l'américaine qui découvre une lèvre supérieure bien dessinée et ajoute à la gravité du visage. Une urbanité exquise, rend sympathique son accueil, si réservé soit-il. D'ailleurs tous ceux qui le connaissent bien, disent sa fidélité à ses amis, l'intérêt qu'il porte à ses élèves, sa compassion pour les malades. Si intéressant que soit le cas clinique il s'inquiète avant tout des souffrances du patient, et s'il s'attache à fixer avec un grand soin le diagnostic, c'est que seulement d'un diagnostic exact découle une thérapeutique efficace.

La carrière de Guillain fut des plus brillantes. Externe en 1896, il fut nommé deux ans plus tard interne, et le premier de sa promotion. Il fut l'élève de Tillaux, de Raymond et de Pierre Marie. Chef de clinique en 1903 du Pr Raymond, dans ce même service de neurologie, qui est sien désormais, il fut nommé en 1906 médecin des hôpitaux, en 1910 agrégé.

Ses succès ont été la juste récompense d'un labeur incessant. Non content des matinées entièrement passées à l'hôpital à l'examen des malades et aux travaux de laboratoire, d'après-midis donnés à sa clientèle, à des confrères, à des réunions scientifiques, il consacre toutes ses soirées à lire. Il se tient au courant du mouvement scientifique, artistique, littéraire et philosophique et il a une prédilection marquée pour l'histoire.

On sait que le Pr Guillain a épousé la fille du Pr Chauffard, petite-fille du regretté Dr Bucquoy, médecin des hôpitaux de Paris ; il appartient donc par alliance à la plus illustre famille médicale française à laquelle l'apparentaient déjà ses qualités médicales dignes de cette lignée de grands cliniciens.

Regardez le Pr Guillain examiner ses malades, et vous serez frappés du soin qu'il apporte, de la méthode avec laquelle il interroge chaque appareil, de la minutie avec laquelle il recherche tous les petits signes révélateurs des lésions du système nerveux ; mais clinicien moderne il ne se cantonne pas uniquement dans l'examen clinique pur, il fait toujours appel aux moyens d'investigation complémentaires. Il n'isole pas le système nerveux des autres appareils de l'organisme, il sait toute la valeur des méthodes biologiques, et lui-même a conçu et mis au point avec ses élèves Guy Laroche et Lechelle la réaction au benjoin colloïdal, révélatrice de la syphilis du névraxe, et plus précise en ses résultats que le Wassermann lui-même. Son œuvre neurologique est considérable. Son premier travail sur les paralysies radiculaires du plexus brachial est resté classique. Sa thèse sur la syringomyélie est tout à fait remarquable. Depuis il n'a cessé de publier les résultats de ses incessantes recherches : travaux sur les réflexes (dont beaucoup en collaboration avec Barré, l'actuel professeur de neurologie de Strasbourg), sur la syringomyélie, sur la syphilis du névraxe, sur l'encéphalite léthargique, et en somme sur tous les problèmes de pathologie nerveuse. Il a écrit de nombreux articles dans les grands traités de médecine, dans le Charcot-Bouchard, dans la pratique neurologique de Pierre Marie, etc...

Je regrette que la place manque pour m'étendre plus longuement sur cette œuvre qui a contribué pour une si grande part aux progrès de la neurologie moderne.

Pendant la guerre Guillain fut médecin chef du centre neurologique de l'armée. En collaboration avec Barré il fit de remarquables travaux sur les plaies de la moelle et de l'encéphale, la guerre n'a-t-elle pas été la grande pourvoyeuse des plus horribles blessures et n'a-t-elle pas réalisé les expériences pathologiques les plus variées et les plus étranges. Guillain fut ensuite affecté comme médecin-chef du centre d'aviation de Longwy, puis nommé inspecteur médical de l'aviation. Il procéda à l'organisation des centres d'examen des candidats à cette arme. Il fut délégué au premier congrès interallié d'aviation qui eut lieu à Rome en 1919.

L'an dernier, le Pr Pierre Marie eut l'excellente idée de faire exposer dans l'amphithéâtre de la Salpétrière les problèmes neurologiques à l'ordre du jour. Il choisit pour traiter chaque sujet celui de ses élèves qui s'en était spécialement occupé. A Guillain échurent « les plaies de la moelle ». Sa conférence fut un modèle de clarté et de précision. Son élocution est nette et prenante, il a surtout le souci d'être compris des auditeurs, il n'est satisfait que s'ils ont retenu la leçon. Il insiste sur les faits, il se méfie des théories dont il sait le dangereux mirage. Il expose toutes celles qu'on pourrait imaginer pour expliquer les faits, mais il ne s'arrête qu'à celles qui lui paraissent suffisamment fondées pour faire partie intégrante de la réalité scientifique.

Ce sont ces qualités didactiques que nous allons trouver à la Salpétrière. Enseigner après Charcot, Raymond, Déjerine, Pierre Marie, est une lourde tâche. Le Pr. Guillain n'y faillira pas et tout donne la certitude que sous sa haute direction l'Ecole de la Salpétrière continuera d'être à la tête du mouvement neurologique mondial.

PETITE NOUVELLE

Le poste d'interne en chirurgie à l'hôpital de Dieppe est vacant.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des hospices.

Sont nommés professeurs agrégés du Val-de-Grâce (section médecine), et reçoivent les affectations suivantes : à l'Ecole d'application du Service de santé militaire, chaire d'expertises médicales et de législation militaire, M. Janson, médecin-major de 2e classe ; à l'Ecole du Service de santé militaire, M. Collignon, médecin-major de 1re classe.

M. Pilod, médecin-major de 1re classe, est désigné comme professeur agrégé du Val-de-Grâce, chaire d'hygiène et de prophylaxie.

Un concours s'ouvrira le 8 décembre, à l'hôpital Laënnec, à Paris, pour une place de médecin otorhino-laryngologiste de l'hôpital de Limoges.

M. Roussel (Emile-Emmanuel), ancien préfet, a été nommé directeur administratif de l'asile d'aliénés de Dury-lès-Amiens.

REVUE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

Les syncopes cardiaques, *Journal des Praticiens.*

Huchard avait raison de dire qu'en dehors des angines de poitrine et du pouls lent, les syncopes n'existent pas dans les maladies cardiaques. Quand elles se produisent, elles tiennent à un état dyspeptique concomitant. Cela est fréquent, surtout dans le rétrécissement mitral et l'insuffisance aortique, alors même qu'aucun signe de fléchissement myocardique n'est constaté. Il suffit de traiter l'estomac pour voir les accidents disparaître. Suite de l'œdème aigu du poumon, la syncope est fréquente. Quelques mois se passent, le sujet paraît aller bien, il meurt subitement. Toutes les insuffisances myocardiques (cœur droit, cœur gauche) peuvent se terminer de la sorte. Dans les insuffisances droites, suite de lésions mitrales, des jeunes filles ont succombé brusquement, alors que leur cœur allant mieux, revenait sur lui-même.

Puissance de la diathérine dans le cancer Bordier, *Paris-Médical.*

Après l'absorption des rayons X comme après l'application du radium, il existe une période, de durée plus ou moins longue suivant la dose administrée, pendant laquelle il se fait une « intoxication de l'organisme par la résorption des débris cellulaires provenant de l'épithélioma irradié ». Au contraire, les cellules cancéreuses étant instantanément détruites par la diathermie, elles ne peuvent pas donner naissance à cette intoxication par résorption. C'est un avantage considérable, car les métastases observées sur des malades après traitement radiothérapique ou radiumthérapique « tiennent peut-être en partie à l'inhibition des réactions de défense d'un organisme intoxiqué par cette résorption » (Rubens-Duval), et peut-être aussi à l'ensemencement du cancer en un point de l'organisme par les débris cellulaires résorbés.

Les cas que je rapporterai dans le cours de ce travail montreront que non seulement la métastase n'a pas été observée jusqu'à présent après la diathermo-coagulation, mais que la récidive ne se produit pas, quand l'application de la diathermie a été faite correctement.

Les sels de radium dans la métrite chronique, Pouilot, *Journal de Médecine de Paris.*

Si dans le traitement du cancer et du fibrome l'action à distance des rayons ultra-pénétrant s'impose, il n'en est pas de même dans la métrite où l'action doit être limitée à la muqueuse et doit s'exercer uniquement en surface mais d'une façon massive.

Tout récemment, Lacapère vient de préconiser une technique nouvelle consistant à incorporer le radium dans un crayon utérin fusible à 37°. Ce crayon introduit comme toute autre préparation analogue est maintenu en place par un léger tamponnement vaginal, retiré le lendemain de l'application. Le pansement détermine une sécrétion utérine extrêmement abondante, qui débute au bout de quelques heures. Cet écoulement muco-purulent est constitué presque uniquement par des polynucléaires entraînant avec eux une quantité considérable de micro-organismes. Dans les jours qui suivent, l'écoulement devient séreux et les microbes y disparaissent progressivement.

Dans les formes d'intensité moyenne une seule application lui a suffi pour débarrasser la malade de ses pertes ; dans les formes plus anciennes il a dû recommencer l'application et introduire un nouveau crayon, au bout d'une semaine, et c'est très exceptionnellement qu'il a dû renouveler le pansement plus souvent, uniquement d'ailleurs dans des métrites hémorragiques.

Plombières, station de la douleur, Hamaide, *Plombières thermal.*

Comment se comporte la douleur, comment réagissent ceux qui souffrent en présence des eaux de Plombières, pendant la cure et après la cure thermale ?

Pendant sa cure, le malade éprouve tout d'abord une exaspération de sa douleur, quelle qu'elle soit, dès les premiers bains. Il revit son passé douloureux, souvent il accuse les eaux de le faire plus souffrir qu'avant son arrivée, et de réveiller les douleurs endormies depuis longtemps et dont il avait perdu le souvenir. C'est que ces eaux vivantes, radio-actives, fouillent le malade non seulement dans son présent, mais dans son passé pathologique ; elles exaspèrent ou réveillent la douleur. Puis peu à peu la douleur s'apaise, le calme se rétablit, le bien-être se manifeste.

Si les eaux ne donnent pas, pendant la cure, toute l'amélioration que le malade est en droit d'espérer, celle-ci se manifeste surtout dans les deux mois qui suivent la cure ; la douleur s'atténue peu à peu et le malade s'achemine progressivement vers la guérison.

L'allergie, Dujardin, *Paris Médical.*

Si on injecte du sérum de cheval de huit en huit jours, par exemple, sous la peau d'un lapin, les premières injections ne donneront lieu à aucune réaction locale ; au contraire, les suivantes provoqueront une réaction locale intense pouvant entraîner la nécrose des tissus (phénomène d'Arthus). Cette nouvelle façon de réagir des tissus (αλλὸν ἔρλον), cette hypersensibilité, c'est l'allergie.

Des phénomènes analogues peuvent être relevés dans certaines infections.

Si on insère dans la peau d'un cobaye des bacilles de Koch vivants, ceux-ci provoqueront un ulcère, véritable accident primitif suivi d'adénopathies satellites et de septicémie.

Si, à ce moment, on pratique une nouvelle insertion de bacilles de Koch dans la peau du cobaye, elle produira une violente réaction locale avec escarre, mais sans adénopathies satellites.

Tel est le phénomène de Koch, exemple classique de l'allergie.

Or, comme l'a fait judicieusement observer Neisser, les choses se passent de façon très semblable dans la syphilis humaine.

Après les périodes primaire et secondaire, nous assistons souvent à l'éclosion d'une période tertiaire dans laquelle les gommes — accidents violents, localisés, mais sans adénopathies satellites — rappellent fidèlement le phénomène des Koch.

LES DERNIERS LIVRES PARUS

La Tranfusion sanguine. — Dupuy de Frenelle. Un volume de 116 pages.

La Transfusion sanguine doit être connue de tous les médecins. Elle doit passer dans la pratique journalière

Le livre de Dupuy de Frenelle en met la technique à la portée de tous les praticiens. Il la décrit avec une telle clarté, une telle simplification, que tout médecin qui l'aura lu sera sûr de réussir sa première transfusion.

Le chapitre des indications est très complet ; celui des dangers apprend à les éviter par des moyens simples.

Les qualités de l'édition s'accordent avec celles du texte : format pratique, présentation pittoresque, bon papier, caractères lisibles, belles figures.

Nouveau Traité de Médecine et de Thérapeutique, publié sous la direction de MM. les Professeurs A. Gilbert et P. Carnot. — Tome XXII. — Maladies des organes génito-urinaires de l'Homme, par M. Le Fur, ancien interne des Hôpitaux de Paris (1 vol. in-8° de 339 pages, avec 59 fig.).

M. Le Fur vient de faire paraître la 8e édition du fascicule consacré à l'étude des Maladies des organes génito-urinaires de l'homme dans le Traité de Médecine de Gilbert et Carnot. Dans cet important ouvrage de 330 pages, entièrement remanié et mis à jour, l'auteur étudie successivement les urétrites aigues et chroniques, chez l'homme et chez la femme ; toutes les complications de la blennorrhagie ; les prostatites aiguës et chroniques, les vésiculites, déférentites ; le prostatisme et l'hypertrophie de la prostate, avec une étude intéressante et très personnelle sur les prostatiques jeunes ; les cystites non tuberculeuses et tuberculeuses ; les troubles vésicaux d'origine nerveuse, les incontinences diverses d'urine dont l'incontinence nocturne essentielle ; l'infection urinaire et l'empoisonnement urineux.

Toute la seconde partie est consacrée aux maladies des organes génitaux de l'homme épididymites et orchites, traumatique, blennorrhagique, tuberculeuse, syphilitique, etc.

Enfin, un dernier chapitre, nouveau et tout à fait d'actualité, est réservé à l'importante question de la vaccinothérapie en urologie, dans la blennorrhagie et dans les différentes infections urinaires, question dans laquelle l'auteur, par ses nombreux travaux, s'est acquis une compétence très particulière ; il y montre tout le parti que l'on peut et que l'on doit tirer de cette nouvelle méthode thérapeutique, insistant notamment sur l'importance des infections associées dans la blennorrhagie et dans les différentes infections urinaires, et sur la nécessité qui en découle d'utiliser des vaccins et sérums polymicrobiens.

Ecrit dans un style et dans un but essentiellement pratique, avec l'autorité qui s'attache au nom de l'auteur en Urologie, cet ouvrage sera consulté avec fruit par les médecins praticiens, et figurera utilement dans leur bibliothèque.

Précis d'électrophysiologie. — Déductions cliniques et thérapeutiques, par le docteur W. Wignal. Préface du Prof. Chauffard. — 1 vol. in-16 de 172 pages, 6 fr. Franco France, 6 fr. 60. — Gaston Doin, éditeur, 8, place de l'Odéon, Paris (VIe).

Ce petit livre s'adresse aussi bien à l'étudiant en cours d'étude qu'au médecin praticien ; car il a pour but non d'enseigner la pratique électrothérapique mais de montrer comment les différentes modalités électriques en applications directes ou indirectes agissent sur notre organisme.

Ce Précis reflète donc cette unique pensée : exposer, en tenant compte des dernières acquisitions de la science, les bases de l'électro-physiologie d'où sont logiquement déduites les applications cliniques et thérapeutiques, sans alourdir le texte par des descriptions minutieuses d'appareils ou par les détails de la technique des applications.

Chaque modalité électrique est étudiée dans un chapitre distinct qui comprend deux parties : dans la première y sont exposés ses modes d'action sur notre organisme et la façon dont ce dernier réagit, d'où l'on déduit dans la seconde partie les principales applications thérapeutiques que l'on retrouve résumées d'une façon claire et précise dans un tableau à la fin de chaque chapitre.

Les trois derniers chapitres sont consacrés à deux applications indirectes de l'électricité : la radiothérapie et les rayons ultra-violets. La Curiethérapie y est aussi étudiée à cause de son mode d'action si voisin de la Rœntgenthérapie.

Ce livre sera lu et consulté avec fruit par tous ceux qui cherchent à accroître leurs possibilités thérapeutiques et parfois certains pourront être étonnés de trouver qu'il en existe qu'ils ignoraient tant dans le domaine de la neuropathologie que dans celui de la médecine générale.

Contribution à l'étude de la digibaïne. — *Thèse Lille — Mai 1924* — R. Chantelu

L'auteur rapporte dans cet intéressant travail une série d'observations cliniques de cardiaques traités par la digibaïne. Cette association digitaline ou abaïne, préconisée par Laubry et ses élèves il y a bientôt deux ans, a vu son emploi se généraliser rapidement. Aussi était-il intéressant de soumettre cette médication nouvelle à un examen critique rigoureux, sous le contrôle d'une expérimentation clinique bien conduite. C'est à cette tâche que R. Chantelu s'est consacré. Après une étude théorique de la digitaline et de l'ouabaïne, l'auteur en arrive à l'association intime des deux glucosides (digibaïne) qu'il a expérimentée sur un grand nombre de malades. Il rapporte quelques-unes des observations les plus concluantes qui démontrent la très nette supériorité de la digibaïne sur toutes les préparations de digitale, y compris la digitaline. Il passe ensuite à une étude détaillée de l'emploi et des indications de ce nouveau tonicardiaque, et il termine ainsi ses conclusions :

« En résumé, la digibaïne peut être considérée comme la synthèse de tous les progrès réalisés ces dernières années en thérapeutique toni-cardiaque.

» Avec elle, la médication digitalique, stationnaire depuis l'avènement de la digitaline cristallisée, a atteint un plus grand degré de perfection, et cette association très active et toujours parfaitement tolérée, mérite d'occuper, dans l'arsenal thérapeutique courant, une place de tout premier plan. »







A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le traitement des Métrites chroniques par le rayonnement total du radium ou le curettage médical

Certaines infections locales, dit M. G. Lacapère, médecin de Saint-Lazare, sont parfois si difficiles à combattre qu'on est amené à extirper les tissus atteints pour entraîner du même coup les microorganismes qui y sont cantonnés et contre lesquels les attouchements antiseptiques ou caustiques demeurent sans effet.

Le type de ces infections locales sans tendance à la généralisation, mais d'une extrême ténacité, est réalisé par la métrite. Cette affection, que nous rencontrons à Saint-Lazare chez la très grande majorité des prostituées, nous oblige à hospitaliser les malades pendant des semaines, quelquefois pendant des mois. La métrite est parfois une métrite totale, beaucoup plus souvent une métrite du col, caractérisée surtout par un écoulement muco-purulent, glaireux, chargé d'une flore microbienne extrêmement variée et fort long à guérir. Les thérapeutiques les plus diverses ont été essayées dans tous nos services pour lutter contre l'infection utérine, sans que, jusqu'à présent, nous ayons pu obtenir des résultats réguliers. Nous en arrivons, dans les cas tenaces, irréductibles, encore si fréquents, à reprendre les vieilles applications destructives, telles que le caustique de Filhos, qui laisse parfois des cicatrices dangereuses, pour pouvoir donner l'exeat à des malades qu'il est cependant impossible, même après ces interventions sérieuses, de considérer toujours comme absolument guéries.

Mais les caustiques ne donnent que des résultats incomplets, obtenus au prix de cicatrices profondes qui entravent les fonctions normales de l'utérus.

Le curettage chirurgical est une intervention plus justifiée, moins dangereuse dans ses conséquences, mais qui oblige la malade à garder le lit pendant plusieurs jours, ouvre une plaie étendue à toute la cavité utérine et peut présenter des complications sérieuses, si la patiente n'observe pas les précautions que le chirurgien lui commande.

Or, cette opération, qui consiste à enlever la partie superficielle de la muqueuse utérine et à extirper mécaniquement la plus grande partie des colonies microbiennes cantonnées dans cette muqueuse, nous pouvons la réaliser médicalement sans la moindre intervention sanglante, par les applications de radium en nature, à très faible dose.

Les sels de radium auxquels nous nous adressâmes (bromure et sulfate de radium) furent inclus dans des véhicules appropriés et, après un certain nombre d'essais, j'abandonnai les véhicules aqueux et pâteux pour employer les crayons solides fusibles à 37° (1). L'emploi de crayons colorés me montra que, au bout de vingt-quatre heures, l'utérus s'est complètement débarrassé du cylindre fusible qui y a été introduit et il nous restait à déterminer la dose de sel suffisante pour agir dans ce court laps de temps, et d'un effet assez énergique pour remplacer les applications de sels filtrés telles que nous les employions au début de nos recherches en laissant les appareils en place pendant deux à quatre jours.

Nous pûmes constater que, si on emploie des doses trop élevées, on provoque des contractions douloureuses et des coliques utérines. Ces accidents ne surviennent pas avec les doses plus faibles, et les crayons radioactifs que j'ai utilisés sont admirablement tolérés.

Ces crayons sont présentés dans un tube de verre fermé par un bouchage étanche. Ce mode de présentation, qui conserve le topique complètement aseptique, répondait dans mon esprit à une autre condition de l'action du radium, je veux parler de l'équilibre radioactif considéré comme indispensable à l'action d'une substance rayonnante. On admet en effet que, dans une application radioactive, c'est le gaz émanation qui agit et que, pour arriver à une production régulière d'émanation, il est nécessaire d'attendre environ un mois. Or, j'ai pu constater que les crayons de nouvelle fabrication produisaient des effets très analogues à ceux que l'on obtient avec des crayons de fabrication déjà ancienne.

Ainsi que je le disais plus haut, le cylindre radifère fusible est expulsé de l'utérus en 24 heures environ. Cette élimination se fait sous la poussée d'une abondante exsudation provoquée par la substance radioactive.

Le topique radifère, une fois fondu, tombe dans la cavité vaginale mélangé à l'abondant écoulement provenant de l'utérus, et agit alors sur les parois vaginales infectées.

(1) Crayons au *Nitium Buisson*.

Les résultats qui nous ont été donnés par cette méthode ont été cliniquement des plus satisfaisants. Nous avons réalisé, comme je le disais au début de cette communication, un véritable curettage médical sans effraction, sans plaie, sans immobilisation prolongée. Il suffit de garder les malades au lit pendant l'application du crayon intra-utérin, puis la malade peut se lever et vaquer à ses occupations.

Nous sommes arrivés ainsi à faire disparaître, dans notre service, un grand nombre de métrites très anciennes qui avaient résisté à tous les traitements. Par quel processus l'action de la substance radioactive se fait-elle sentir ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons encore répondre de façon tout à fait complète.

Ce qui est nettement établi, c'est que les substances radioactives, mises au contact d'une muqueuse, produisent sur les leucocytes un effet d'appel extrêmement puissant. Les polynucléaires, plus mobiles, arrivent les premiers, suivis bientôt des mononucléaires. Les cellules glandulaires secrètent en beaucoup plus grande abondance, et donnent un écoulement muqueux considérable, puis tout rentre dans l'ordre progressivement.

Il se produit ainsi une véritable expression de la muqueuse qui se vide de ses sucs comme une éponge que l'on serre dans la main, et l'hypersécrétion des glandes muqueuses se double d'un appel leucocytaire qui contribue à entraîner les microorganismes qui infiltrent la muqueuse. En même temps, l'action excitante du rayonnement se fait ressentir sur les cellules épidermiques de revêtement et les ulcérations du col se cicatrisent très rapidement.

Parmi les substances que nous avons essayé d'utiliser ainsi dans un but thérapeutique, les sels de radium suractivés (1) nous ont donné des résultats incomparablement plus fixes que les autres substances radioactives. Les sels de radium, en effet, sont beaucoup plus réguliers dans leur action ; parmi les autres substances radioactives, certaines se détruisent spontanément avec rapidité, si bien que leur emploi ne peut être recommandé ; au contraire, la conservation à peu près indéfinie des sels de radium permet de préparer des topiques qui peuvent n'être utilisés qu'au bout de longues années sans perdre pour cela rien de leurs vertus curatives.

(1) Nitium.

NOUVELLES DIVERSES

La chaire de clinique chirurgicale infantile et orthopédie de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux est déclarée vacante.

Un concours pour une place de médecin adjoint de l'hôpital d'Arles s'ouvrira le 16 novembre, à l'École de médecine de Marseille. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat des hospices.

L'incompatibilité des fonctions de médecin traitant avec celles de médecin contrôleur ou expert

Sur la proposition de la Commission composée de MM. Siredey, Le Gendre, de Lapersonne et M. Balthazard, rapporteur, l'Académie a adopté le vœu suivant :

« L'Académie de Médecine, s'inspirant de l'intérêt des malades qui doivent trouver en leurs médecins leurs défenseurs naturels, et soucieuse du respect du secret médical, rappelle que, dans toute organisation de soins médicaux, on doit considérer le rôle de médecin traitant comme incompatible avec celui de médecin contrôleur. En ce qui concerne les expertises, elle rappelle que l'incompatibilité est encore plus rigoureuse entre les fonctions de médecin expert et celles de médecin traitant ou contrôleur. »



Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MÉDICAL.

Le Gérant : Dr CRINON.
Paris-Limoges. — Imp. Guillemot et de Lamothe

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an.............. 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 58 — 20 SEPTEMBRE 1924

Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97

L'ACTUALITÉ MÉDICALE DEVANT L'OBJECTIF



Les événements de Lourdes accaparent chaque année, à pareille époque, l'attention du public. Il nous a semblé intéressant de donner une photographie du Bureau médical des Constatations qui se trouve près de la Basilique de Lourdes et où les malades sont examinés par tous les médecins de passage à Lourdes qui veulent effectuer cet examen. — Vous voyez ci-dessus un certain nombre de médecins groupés autour de M. le Docteur Marchand, Médecin chef du Bureau des Constatations médicales de Lourdes et en train d'examiner une malade qui se prétend guérie. Nous avons rassemblé autour de ce document plusieurs photographies de malades considérés comme améliorés ou guéris à la suite d'un séjour à Lourdes. *Photos Lacaze, de Lourdes.*

LA DÉCENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Il faut conserver jalousement nos écoles de province qui sont excellentes à former de bons praticiens

M. le Prof. Leclerc, de Dijon, nous dit les avantages que trouvent les étudiants à suivre les cours de l'école qu'il dirige



L'École de médecine de Dijon

L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Dijon offre toute les ressources nécessaires aux étudiants pour leurs trois premières années d'études. En outre, les étudiants en médecine, internes à l'hôpital général de Dijon, sont autorisés à prendre leurs dernières inscriptions (5e et 4e années) à la Faculté de Médecine de Lyon tout en continuant leurs études à Dijon.

Les avantages que présente l'Ecole de Médecine et de Pharmacie pour les étudiants sont très importants :

1° *Les matériaux d'études y sont beaucoup plus à leur portée que dans les grandes Facultés* toujours encombrées : le fait est surtout vrai pour les travaux de dissection et pour les études cliniques.

En ce qui concerne les travaux de dissection, dans les plus grandes écoles, y compris Paris, les éléments indispensables font parfois défaut. Il y a des écoles où l'anatomie est enseignée au tableau ou sur des pièces artificielles : l'Ecole de Dijon a tous les éléments nécessaires.

Quant aux études cliniques qui se font au lit du malade, les étudiants trouvent à l'hôpital de Dijon, des sujets d'observation et des éléments de travail qu'ils ne peuvent trouver ailleurs avec la même facilité.

Les services des grandes Facultés, encombrés d'étudiants, ne sont pas en effet ceux où l'on apprend le plus et le mieux, car l'art médical ne s'enseigne pas comme les mathématiques : le rôle individuel du professeur et de l'élève y est considérable. Un service d'hôpital comportant 30 à 50 stagiaires n'est vraiment profitable qu'à une dizaine d'étudiants.

A Dijon, au contraire, il y a, à l'hôpital comme à l'amphithéâtre une place pour chacun et chacun y est commodément placé pour travailler. Les élèves sont en contact intime avec leur maître qui les connaît individuellement, les dirige, les encourage, ou s'il y a lieu les critique ; ils collaborent véritablement avec lui pour l'examen et le traitement des malades.

Ces avantages sont surtout importants pour les étudiants qui arrivent au concours de l'Internat en médecine ; les internes nommés pour 2 ans, ont en effet des facilités de travail hors pair ; ils pratiquent des opérations d'urgence et un grand nombre d'autres opérations, sous la direction du chef de service, dont ils sont les véritables collaborateurs.

L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Dijon constitue donc une *Ecole pratique* de premier ordre où l'étudiant est admirablement placé pour apprendre l'art qu'il est appelé à exercer, qu'il s'agisse de médecine, de chirurgie ou de pharmacie.

2° D'autre part, *le coût très élevé des études* dans une très grande ville décidera beaucoup de familles à envoyer leurs enfants à l'Ecole de Dijon ; ils y vivront à des *prix abordables*, que la création de la *Cité universitaire* avec ses chambres à bas prix et son restaurant, permettra encore d'abaisser.

D'ailleurs, dès leur 3e année d'études, les étudiants en médecine peuvent acquérir le titre *d'interne à l'hôpital* qui leur donne, des avantages pécuniaires, grâce auxquels ils peuvent à peu près se suffire.

3° Ajoutons enfin que pour les parents qui habitent la région, c'est un grand avantage de voir leurs enfants faire d'excellentes études à *proximité de leur famille.*



La bibliothèque de l'Ecole de médecine de Dijon

Le projet d'un ordre des médecins ne rassemblerait pas tous les suffrages

Voici un plaidoyer aussi spirituel dans sa forme que serré dans ses arguments qui est fait contre ce projet par notre excellent confrère le *Moniteur Médical*

Un journal de pharmacie remet sur le tapis « l'ordre des médecins analogue à l'ordre des avocats ». Pourquoi pas l'ordre des pharmaciens qui nous délivreront du charlatanisme des grands quotidiens ?

L'ordre que l'on prétend nous imposer ne ressemblerait en rien à l'ordre des avocats.

Les Facultés de Droit ouvrent trois carrières bien distinctes : l'Enseignement, la Magistrature et le Barreau. Ni les professeurs de Droit, attachés à leurs chaires, ni les magistrats ne sont affiliés à l'ordre. Les membres du Barreau tous égaux, ne connaissent aucune hiérarchie.

Les sentences du Conseil de l'ordre — toujours secrètes — ne sont pas souveraines : elles peuvent être rectifiées par les magistrats.

Nous, nous sommes tous praticiens, depuis le célèbre chirurgien jusqu'au plus humble médecin du Bureau de Bienfaisance. Il y a entre nous des distinctions, des démarcations, des intérêts souvent opposés.

Les professeurs — assujettis à l'ordre — auraient une influence prédominante, et nos condamnés n'auraient de recours que devant la Justice (avec un J. majuscule).

Les magistrats, incompétents, nommeraient des experts. Dans quelle caste les prendraient-ils ? Les Docteurs Boileux et Lajarrige furent condamnés sur une expertise de Brouardel, Doyen de la Faculté et président du Syndicat de la Seine.

Avec l'ordre des médecins, Lisfranc aurait fait censurer Dupuytren, Ricord, Augias-Turenne ; Malgaigne et Velpeau, Ricord. Peter, aurait fait condamner Pasteur s'il eut été médecin.

Et dans le détail que de différences entre la profession de l'avocat et celle du médecin.

L'avocat plaide en public, le médecin exerce dans une alcôve. Il est interdit à l'avocat de se servir de papier à en-tête : le médecin y est obligé par la loi des toxiques. L'avocat ne peut pas réclamer d'honoraires, mais il reçoit des provisions.

Demanderons-nous des provisions aux blessés du travail : aux victimes de la guerre, aux agents cyclistes qui nous appellent sur la voie publique ?

Non ! La Révolution a aboli toutes les corporations, sauf celle des avocats. Les avocats regrettent d'avoir été oubliés dans la réforme ; et nous, nous irions rétablir nos « maîtrises » et nos « jurandes » ?

Docteur LAGELOUZE.

UN DOCTEUR DE PLUS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS



Dr GARDIOL

Le Palais-Bourbon compte parmi ses membres un docteur de plus.

Les électeurs des Basses-Alpes viennent d'élire comme représentant, au premier tour, le docteur Gardiol, candidat du Cartel des Gauches.

Le docteur Gardiol, Louis, appartient à une vieille famille installée en Provence dès 168[illegible]. Né à Comps (Var), le 23 septembre 1879, où son père était notaire : médecin à Riez (Basses-Alpes) (1904-1921) ; médecin à Paris (1921-1924) ; conseiller général des Basses-Alpes depuis 1910 ; médecin de bataillon au 61e régiment d'infanterie (XVe corps), le docteur Gardiol a fait les campagnes de Verdun et de Champagne (1914-15 et 16) : médecin-major de 2e classe, il a dirigé le train sanitaire 16 bis P.-L.-M. (1917-18). Citation à la 60e brigade d'infanterie ; membre de l'Actualité médicale, à Paris, du Concours médical, du Sou médical et de toutes les œuvres filiales, de la Société des Eaux Minérales ; syndicaliste professionnel, représente le Syndicat médical des Basses-Alpes à l'Union des Syndicats médicaux de France.

Informations Diverses

La place de médecin-chef du sanatorium de l'Altenberg, au col de la Schlucht, sera mise au concours à partir du 1er octobre 1924 (concours sur titres). Les candidats devront adresser leur demande au Comité de direction de la Caisse d'assurance des employés, 21, rue de Berne, à Strasbourg.

M. le professeur Pozzi, de Reims, a pris délibérément sa retraite et a abandonné la ville de Reims pour se reposer dans les Charentes. M. le professeur Pozzi laisse d'unanimes regrets à Reims, où il jouissait d'une haute autorité tant à cause de son enseignement que par la vie politique qu'il y a menée.

M. le professeur Jacquinet, directeur de l'Ecole de Reims, a été appelé à la présidence de l'Association des directeurs d'écoles de médecine.

Le service de santé vient de faire passer une note réclamant des médecins des renseignements qui sembleraient faire croire que les renseignements similaires fournis un nombre considérable de fois depuis dix ans, n'ont servi à rien. Et ceci n'est pas fait pour donner raison à ceux qui prétendent que, s'il y avait une guerre nouvelle, cela irait beaucoup mieux qu'il y a dix ans.

Une puissante automobile suivait la route de Guéret à La Châtre, lorsque, par suite de l'éclatement simultané de deux pneumatiques, elle capota.

L'un des cinq occupants, M. Henri Paturaud-Mirand, docteur à Paris, reçut d'assez graves blessures.

Le docteur Reindaries est élu conseiller général du canton de Montcuq (Lot), par 1.27[illegible] voix sur 1.431 votants.

Le docteur Roux a présenté à l'Académie des sciences une note de M. Métalnikov, relative à l'hérédité de l'immunité acquise. L'auteur a expérimenté sur des chenilles de la mite des abeilles, immunisées contre le vibrion cholérique. Il a trouvé que l'immunité ne se maintient pas dans les deuxième et troisième générations : elle atteint, par contre, 30 p. 100 dans la quatrième et augmente ensuite jusqu'à 75 p. 100 à la neuvième génération.

M. Maurice Tubiana, externe aux hôpitaux de Paris, demeurant dans un hôtel de la place de l'Odéon, fut réveillé par un bruit de chaise tombant sur le parquet. Aussitôt un homme s'enfuyait en l'enfermant dans sa chambre.

Un concours pour un emploi de chef des travaux d'anatomie pathologique et de radiologie expérimentale, s'ouvrira à l'école de médecine et de pharmacie de Marseille, le 15 octobre prochain. Renseignements complémentaires à l'école, Marseille.

Un concours s'ouvrira à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille, le mercredi 15 octobre, pour un emploi de chef des travaux d'anatomie pathologique et de pathologie expérimentale. Se faire inscrire au secrétariat de l'Ecole de médecine huit jours francs avant l'ouverture du concours.

Ferez-vous de votre fils un Médecin ?

Cette question posée par l'INFORMATEUR MÉDICAL à tous les Médecins a reçu plus de 8.000 réponses

Cette enquête était utile parce qu'elle a permis de tâter véritablement le pouls du praticien et de connaître en peu de mots le fond de sa pensée sur la profession qu'il exerce. Rien ne peut être un meilleur enseignement pour se faire une opinion justifiée sur la situation actuelle du médecin français que la lecture des réponses adressées à l'INFORMATEUR MEDICAL. Nous ferons connaître, dans un prochain numéro, la leçon qui nous semble devoir être tirée de cette enquête qui a connu un vif succès.

Nous publions ci-dessous les réponses qui n'avaient pu jusqu'à présent trouver place dans nos colonnes

Non, dix fois non.

D'abord parce que la carrière est de plus en plus encombrée et que la concurrence va exacerber la traditionnelle **invidia medicorum.**

Nous autres campagnards, nous en sommes réduits, pour conserver la clientèle, à être nuit et jour sur la brèche : fatigués de corps, l'esprit las, trempés, il faut encore marcher si le client appelle ; pas de repas tranquille, pas de dimanche, pas de vacances. Il nous faut, n'étant pas fortunés pour la plupart, songer aux vieux jours, économiser en vue d'une retraite, se priver de toute distraction, de tout voyage ; il faut songer que les études des enfants vont coûter pendant de nombreuses années le total des honoraires péniblement gagnés, pièce de cent sous par pièce de cent sous.

Et puis le spectacle de l'administration qui veut se mettre entre nous et nos clients, que ceux-ci soient ou des assurés ou des mutilés ou, bientôt, des assurés sociaux, n'est pas encourageant : elle exige de nous beaucoup de travail pour un salaire (le mot salaire est seul applicable), dérisoire dont ne voudrait pas le dernier des manœuvres ; elle nous inonde déjà de tracasseries paperassières et ce n'est qu'un commencement. Tout cela va rendre la vie de plus en plus dure au médecin et, en même temps, ces chicanes perpétuelles entre le tiers payant qui est l'Etat (payeur hargneux et méfiant) et les médecins ne sont pas faites pour rehausser le prestige de la corporation.

Non, mon fils ne sera pas médecin. Il y a trop de choses à changer pour que la profession devienne ce qu'elle était autrefois, honorable, estimée, capable de nourrir son médecin qui, l'esprit exempt des bas soucis de l'existence, peut se livrer sans arrière pensée à son rôle de dévouement désintéressé. Avant que les réformes nécessaires se réalisent (et je suis persuadé qu'elles se réaliseront un jour par la seule solution logique de la question, trop longue à expliquer dans cette lettre), mon fils sera déjà vieux (il a 11 ans).

Non, il ne sera pas médecin.

Dr GILLES-TREGOAT,
A Bourbriac (C.-du-N.).

Votre enquête par **oui** ou par **non** me laisse perplexe.

Non, je ne ferai pas de mon fils un médecin, mais, si comme je l'espère, l'exemple, l'ambiance lui font embrasser cette carrière, j'en serai très heureux et l'encouragerai.

Mon **non,** veut peut-être dire **oui,** tout dépend de l'interprétation.

Dr MONCANY, de Corbeil (S.-et-O.).

Si vous n'avez pas encore répondu à cette enquête, faites-le sans retard. L'intérêt psychologique de cette consultation ne peut vous échapper.

Je donne la réponse non, ci-jointe, mais je tiens à vous l'expliquer. Ce non n'est peut-être pas l'expansion du découragement aigri d'un vieux praticien... C'est la conviction lentement acquise que notre profession, telle que la comprennent encore quelques-uns d'entre-nous, est incompatible avec l'obtention de la situation à laquelle notre travail nous donne droit. L'aisance s'acquiert rapidement en vendant n'importe quoi... Le médecin n'est pas dans ce cas.

Merci de votre interview utile.

Dr LA BONNARDIERE,
de Hyères-les-Palmiers (Var).

Il y a quelque temps j'ai assisté à un accouchement et dès que l'enfant apparut à la lumière, l'accoucheur me cria : « Tu en feras une psychiâtre... » C'était une fille.

Cette réflexion toute spontanée, montre selon moi, quelle est l'attitude des médecins qui aiment vraiment leur métier et se soucient peu d'écouter les gros brasseurs d'affaires d'aujourd'hui.

Maintenant, il faut ajouter que le praticien de campagne ou même de Paris mène une vie beaucoup plus pénible que le spécialiste et qu'il peut désirer à juste titre pour ses enfants un sort moins sévère.

Dr VINCHON, de Paris.

Si j'avais un fils il ne serait pas médecin. Pourquoi ?

Avant de répondre, pour ménager les susceptibilités, je dirais qu'à toute règle, il y a des exceptions.

Et je réponds : « Parce que exercée sans savoir faire, la médecine ne nourrit pas le médecin et sa famille, parce que pour amener la clientèle nombreuse, pour avoir la vogue, il faut un savoir faire dont personne ne parle et dont il vaut mieux ne pas parler, parce que trop souvent c'est effrayant.

Dr GAUPILLAT, de Montargis (Loiret).

Actuellement non.

Dr BECHADE, Paris.

Non, trois fois non.

Dr VAISSE, Lons-le-Saunier (Jura).

Certes « Non ».

Dr LEFEBVRE, Ramerupt (Aube).

Non.

Dr MOUGEOLLE, Troyes.

Non, M. le docteur Franchet, de Tours, a magistralement répondu.

Dr FREYBURGER,
à Moyeuvre-Grande (Moselle).

Je n'ai jamais cherché à faire de mon fils un médecin. J'ai cherché à détourner de cette profession **telle qu'elle se pratique actuellement** tous les jeunes auxquels je m'intéressais. — 44 ans d'exercice de la profession, hélas !

Dr GOOD,
de La Mothe-St-Théray (Deux-Sèvres).

Si jamais j'ai des fils, ils ne seront pas médecins avec mon consentement.

Mon père qui était médecin est mort à 36 ans, très réputé, très populaire, très pauvre et découragé.

Il avait déclaré bien souvent que, lui vivant, ses enfants ne seraient pas médecins. Malheureusement il ne fut plus là pour me diriger.

Je m'étendrais indéfiniment si j'énumérais tous les griefs que j'ai contre la profession et toutes les désillusions qu'elle m'a procurées surtout dans l'ordre moral, et si j'analysais l'horreur que m'inspire l'avenir préparé (au lieu de refuser nous discuterons... et nous céderons) à cette profession dite libérale, qui dès à présent est un esclavage insupportable.

Dr T. de V.

Non, tant que les médecins n'auront pas su acquérir la situation morale et matérielle à laquelle ils ont le droit de prétendre.

Dr CIAVALDINI-EL-ARROUCH,
(Constantine).

Non. Parce qu'on ne fait pas plus d'un fils un médecin qu'on en fait un prêtre ; il faut avant tout la **vocation** et pas seulement la **volonté.**

Dr De BACKER, de Paris.

Non. (Et j'en ai eu quatre).

Dr LEVRAT, de Toulouse.

« Nos fils ne sont plus nos fils, mais les fils de leur époque ». Pouvons-nous les diriger ?

Dr MOLINERY,
de Saint-Mandé (Seine).

Je n'ai pas de fils, mais je ne ferais certainement pas de lui un médecin.

Dr GUILLOT, de Versailles.

Non, parce qu'il ne veut pas.

Dr COTTE, de Marseille.

Je ne le pousserai pas dans cette voie.

Dr DAVESNE, de Paris.

Non, si j'en avais un (mais je suis célibataire).

Dr BEYRAND d'Enghien (S.-et-O.).

Mille fois non, et j'en ai deux.

Dr KLEIN, Le Havre.

Non. (Actuellement).

Dr Richard d'AULNAY, de Paris.

Non, dix mille fois non.

Dr PIERREHUGUES, de Hyères (Var).

Non, pour mes quatre fils. Non, pour ma fille qui n'épousera pas un médecin.

Dr LESCUYER, de Verdun (Meuse).

Ma fille ne veut être ni médecin, ni femme de médecin.

Dr DESESQUELLE, de Paris.

Non hélas ! mais... j'ai une fille unique de 21 ans, qui épouserait volontiers jeune médecin successeur...

Dr H. LAFFAGE,
Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

Je n'ai pas de fils, mais j'ai une nièce à qui je fais faire des études de droit. Si j'avais eu un fils, pas plus qu'à ma nièce, je ne lui aurais conseillé le choix de la médecine. La vie est trop bête. On s'esquinte, on vivote, on meurt dans la gêne. (J'en sais quelque chose comme membre de la Commission Générale de l'Association des Médecins de la Seine).

J'aurais fait de mon fils... un Mercanti ! pour qu'il puisse se f... de tout le monde... et de son père.

Dr JACOB, de Paris.

Non, et je le regrette et lui aussi. L'ambiance dans laquelle nos fils se trouvent depuis que leur intelligence s'est ouverte a créé un état d'adaptation, dont j'ai eu tort de ne pas tenir compte. De plus on est mauvais juge des inconvénients de sa profession, tout cela est terme de comparaison, les autres ont aussi les leurs, et je ne crois pas qu'elles puissent jamais donner les satisfactions morales que donne l'exercice de notre profession quand on sait s'élever au-dessus des préoccupations de lucre qui n'en sont que secondaires.

Dr ANDRE, de Paris.

Non, pour mes deux fils, qui font des études pour être industriels.

Dr BICHON, de Paris.

Non, mais cela ne l'empêcherait pas d'être docteur en médecine.

Dr CHIMOT, de Boos (Seine-Inf.).

Non, métier de dupe.

Dr MEUNIER, de Montcornet (Aisne).

L'INFORMATEUR MEDICAL sert un abonnement de propagande de six mois à ceux de ses lecteurs qui répondent à cette enquête.





La station de Luchon prend une importance de plus en plus marquée. On la compte parmi celles où les célébrités d'aujourd'hui se rendent en plus grand nombre. L'an passé, c'était le Bey de Tunis (1), à gauche, accompagné de Mme Saint (2) ; de M. Saint, Résident de Tunisie (3), et de son premier Ministre Dinghuizli (4). — Cette année, c'est M. Claude Farrère, le grand romancier, qu'on aperçoit au centre de la photo de droite, ayant, à sa droite, le Baron de Roussac, et à sa gauche, le Dr Audubert, Président de la Société des Études médicales de Luchon. Claude Farrère était accompagné de son secrétaire M. Palairac-Vallat (5) ; de M. Henri de Gorsse (6), l'auteur dramatique bien connu, de M. Pierre de Gorsse, le jeune archéologue. *(Photos Cairol)*

LES FAITS DE LOURDES

Le bureau des constatations médicales installé à Lourdes

Son fonctionnement nous est décrit par M. le Dr Marchand qui en est le directeur

Pendant l'incessant défilé des malades qui se présentent à l'observation des médecins pour faire constater leur guérison ou pour apporter la preuve, après des mois et des années, du maintien de cette guérison, le Bureau des Constatations présente l'aspect d'une vraie cour des miracles où tous les âges, toutes les classes sont représentées et où s'étalent les affections et les infirmités les plus imprévues, les plus rares. Pendant les six mois d'été de chaque année, notre Bureau offre aux cliniciens un intérêt professionnel bien plus grand que toutes les autres cliniques. Chez nous, on ne peut se livrer à aucune spécialisation, on ne peut prévoir à l'avance le travail auquel il va être procédé. Les cas les plus intéressants se produisent au moment où l'on s'y attend le moins. Le personnel technique s'y renouvelle à chaque instant et successivement, de nouveaux experts viennent analyser les faits, discuter les objections, vérifier les témoignages, déduire des conclusions.

Dans la presque totalité des cas, les guérisons de Lourdes sont étudiées par des médecins libres de toute attache officielle, par des praticiens honorables et instruits, par des professeurs, des maîtres connus, par des spécialistes dont les noms sont inscrits sur nos registres, et dont la bonne foi ne peut pas être plus contestée que l'autorité. Très fréquemment, nos guérisons sont contrôlées par les docteurs qui ont donné leurs soins aux intéressés pendant leur maladie. Nous demandons des renseignements à ces confrères, nous leur faisons part sans cesse de nos impressions, de sorte qu'ils sont amenés par la force des choses à contrôler les relations que nous publions sur nos malades. Par là, le Bureau des Constatations est dégagé de toute question de personne ou d'école, et ses déclarations ont une portée scientifique incontestable.

Le Bureau des Constatations commence par faire un rapide triage parmi les faits qui se présentent à son observation. Il contrôle et classe les renseignements ; il interroge et examine les malades. S'il subsiste le moindre doute, il fait appel, en dernier ressort, à des spécialistes connus, à des maîtres de l'art réputés. Plus tard, ce sont encore des confrères étrangers à notre Bureau qui continuent les études dans le pays des intéressés. Il est donc permis d'affirmer que nos enquêtes présentent toutes les garanties d'impartialité et de conscience scientifiques et que ces enquêtes sont conduites selon toutes les exigences qu'on requiert pour les observations qui font foi dans les sciences cliniques et biologiques. Le point de départ n'est pas une idée, une abstraction de l'esprit ; il repose sur des faits réels, positifs, et scientifiquement établis.

Il suffit d'avoir assisté une seule fois à l'une des séances du Bureau médical de Lourdes pour se convaincre que l'unique souci qui y règne est de rechercher la Vérité, que tout s'y passe ouvertement, consciencieusement et à l'aide d'enquêtes les plus sérieuses. On n'y cherche pas à faire éclater partout le miracle, à multiplier le nombre des faits surnaturels. Tous les efforts, au contraire, tendent à écarter impitoyablement tout ce qui n'est pas certain, évident, éclatant. Les jugements sont suspendus toutes les fois et tout le temps que cela est nécessaire. On rejette formellement tous les cas suspects ou douteux ; on écarte, sans discussion, ceux qui n'ont que l'apparence du prodige.

Au Bureau médical, on inscrit les premières dépositions des témoins ; on vérifie les certificats apportés par les malades ; on procède à l'examen minutieux de ces derniers ; on rédige des procès-verbaux détaillés ; on expose, on discute, on soumet à la critique des praticiens présents tous les cas, au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Tous les médecins, quels qu'ils soient, croyants et incroyants, Français ou étrangers, catholiques, protestants, israélites, n'ont qu'à frapper à la porte du Bureau des Constatations et à justifier de leur titre de docteur en médecine, pour être invités à se prononcer loyalement sur les cas qu'on leur donne à examiner. On ne leur parle jamais de miracle ; on ne leur demande pas de croire au surnaturel. On leur demande de donner leur avis en cliniciens et on leur tient simplement ce langage : « Voilà un fait... Reconnaissez-vous son existence ? Si non, n'en parlons plus... Si oui, constatez-vous qu'il ne reste plus de trace de l'ancienne maladie ?... Dans ce cas, pouvez-vous naturellement expliquer cette subite et complète guérison ? » Lorsque les experts, à l'unanimité, ou à une très importante majorité, se sont définitivement prononcés, on attend encore, avant de proclamer le fait surnaturel, que le temps ait confirmé ce fait. Quelles garanties plus sérieuses peuvent être exigées ?

La réunion, à notre Bureau, des personnalités médicales appartenant à toutes les opinions, à toutes les nationalités, forme un milieu d'études bien approprié au programme de cette clinique, lequel est, par dessus tout, de procéder avec conscience à des études impartiales.

J'ai dit que tous les médecins qui se présentent à nous sont immédiatement priés de nous prêter leur concours et de procéder eux-mêmes, à l'examen des malades. Si nous conduisons les enquêtes, j'estime que nous devons, autant que possible, éviter d'y prendre une part prépondérante et que notre rôle doit surtout consister à diriger les débats, à enregistrer l'avis de ceux que nous désignons pour l'expertise et à prononcer, d'après cet avis, les décisions officielles du Bureau.

Si les guérisons n'étaient étudiées, contrôlées et publiées que par des médecins attitrés de Lourdes, on serait en droit de suspecter, peut-être, la partialité d'hommes qui vivent et évoluent, pour ainsi dire dans l'atmosphère du surnaturel. Mais, ce qui fait précisément la caractéristique du Bureau des Constatations et ce qui doit donner à ses jugements les garanties requises par toute observation sérieuse, c'est que les recherches y sont pratiquées par de nombreux médecins d'origines diverses, parmi lesquels nous pouvons citer, chaque année, des professeurs, d'anciens internes, des médecins des hôpitaux et des spécialistes autorisés.

Dr A. MARCHAND.

(Les faits de Lourdes, Pequi, éditeur, Paris)

L'égoïsme s'oppose à la prophylaxie des maladies contagieuses

M. le Docteur Héricourt écrit dans le « Progrès Civique » :

C'est par pur égoïsme, par crainte de dérangements dans leurs habitudes ou leur confort, que les familles trouvent souvent le moyen de se soustraire à la déclaration des maladies contagieuses. Et comme il est parfois difficile d'associer le médecin à cette fraude, alors on décide de se passer de médecin, pour n'avoir pas à subir les mesures d'isolement ou de désinfection que sa déclaration entraînerait, et qui sont redoutées à l'égal d'une autre peste.

Combien de diphtéries, de coqueluches, de rougeoles, de scarlatines évoluent-elles ainsi, sans que le médecin soit appelé à les soigner, si leur décours n'est pas trop inquiétant, — ce qui ne diminue d'ailleurs en rien le danger de contagion ; ou pour lesquelles le médecin n'est appelé que tardivement si se présentent à un moment donné quelques complications imprévues ?

Toujours par égoïsme, bien que dans une autre direction, ne voyons-nous pas fréquemment des pères ou des mères atteints de tuberculose contagieuse, parfois les deux ensemble, refuser de se séparer de leurs enfants et s'opposer aux placements sauveteurs à la campagne qui leur sont proposés ? Et c'est alors, pour les petits, la maladie fatale, souvent mortelle.

Enfin, il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans un grand nombre de cas, la transmission des maladies vénériennes se fait d'une façon parfaitement consciente.

Un Concours pour une place de stagiaire aux eaux minérales

L'Académie de médecine nous prie d'insérer la note suivante :

M. Vulfranc Gerdy a légué à l'Académie de médecine une rente annuelle de 5.500 francs en faveur de trois élèves ayant été attachés en qualité d'internes au service des hôpitaux de Paris, Nancy, Montpellier, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Alger. Ces élèves seront nommés pour quatre ans, à la suite d'un concours public subi devant un jury pris parmi les membres titulaires de l'Académie. Ils résideront pendant quatre ans dans un des quarante ou cinquante principaux établissements de France et de l'étranger ; ils y étudieront les propriétés et les effets des eaux minérales et présenteront à l'Académie un rapport annuel sur leurs observations médicales et les effets du traitement, les conditions matérielles des établissements, les conditions hygiéniques et climatériques de la localité.

Les dispositions testamentaires de M. Gerdy ont été l'objet d'un règlement rédigé par une commission de l'Académie, d'accord avec l'exécuteur testamentaire.

En exécution de ce règlement, l'Académie met au concours, pour 1925, une place de stagiaire aux Eaux minérales.

Les candidats devront se faire inscrire au siège de l'Académie de médecine ; la liste d'inscription sera close le 31 octobre 1924.

Le candidat nommé entrera en fonction le 1er mai 1925.

Une somme de 1.500 francs sera attribuée à ce stagiaire.

Ferez-vous de votre fils un médecin?

(Suite de la page 3)

Non, d'aucun de mes fils.

Dr VIALLE, de Nice (Alpes-Mar.).

Je ne ferai pas de mon fils un médecin. La profession serait belle si nous étions, comme jadis, estimés et considérés, mais actuellement et depuis la guerre surtout, en province, les clients sont devenus plus exigeants, et avec toutes les lois sociales en perspective, notre profession va vers l'inconnu. La guerre n'a pas rendu les confrères meilleurs et certains n'ont ni scrupules, ni dignité.

Dr MULLER, de Rilly-la-Montagne (Marne).

Non, mille fois non, pour la bonne raison qu'à part quelques places de privilégiés en ville, talentueux, professeurs ou possesseurs de cliniques, la médecine moderne est une misère dorée...

La pierre du cimetière, à Bienvillers, rappelle que les miens se sont succédés de père en fils ici même et sans interruption depuis près de deux siècles, et la voix du pays dit qu'ils **furent gens de valeur et gens de bien.** Or, j'ai deux fils qui sont actuellement au collège à Lille... mais je serai le dernier des représentants de cette longue théorie de médecins de campagne qui, tous auraient pu servir de modèle à Balzac quand il écrivit son roman « Le Médecin de Campagne » ; je ne veux pas que mes enfants soient malheureux comme je le suis depuis la guerre dans cette ancienne zone du front, dévastée et appauvrie, où les impôts, les assurances, les frais **considérables** d'autos, les charges de maison, etc., rendent la situation impossible, **malgré l'organisation d'une vie très modeste et très simple.** Ce que je fais depuis la guerre, ce n'est plus de la médecine, c'est de l'apostolat !... Aussi, si je demeure fidèle au poste, c'est par pitié filiale pour mon vieux père qui, à 75 ans, est venu mourir dans l'ombre de son clocher. En partant, je ne ferais d'ailleurs qu'imiter mes confrères des environs. Ma situation médicale actuelle peut se résumer par la formule algébrique suivante : **maximum de dévouement et maximum de frais** égalent maximum d'inconfort et minimum de recettes.

La conclusion s'impose ! et si vous voulez un détail qui légitimera à vos yeux mon écœurement :

1° Cinquante-deux mois de front sans décoller, pendant que ma maison était bombardée, les villages de ma clientèle rasés, et ma femme et mes enfants évacués. Parti avec deux galons datant de juillet 1923, revenu avec deux galons ! malgré de nombreuses propositions au choix du front ;

2° Proposé pour la Légion d'honneur à ma démobilisation, proposé pour la Légion d'honneur à titre civil en 1920, par M. Leullier, ancien préfet de police à Paris, alors préfet du Pas-de-Calais, pour services exceptionnels rendus après la guerre à tous les services de la reconstitution dans la zone rouge (camps de Chinois, de Polonais, de motoculture, désobusage, etc...) et aux indigents d'une multitude de villages rasés dans lesquels les services de l'Assistance gratuite n'étaient pas rétablis.

Résultat : **néant !**

En somme, ni réconfort matériel, ni réconfort moral ! Providence universelle chargée de tout faire, même de la grande chirurgie d'urgence dans des conditions d'inconfort qui feraient rêver un chirurgien de carrière et d'endosser toutes sortes de responsabilités.

Serviteur de tous, abandonné par tous, n'est-ce pas une raison suffisante pour le dégoût ?

Dr POITEAU, de Bienvillers-aux-Bois (Pas-de-Calais).

Je n'ai eu qu'une fille, qui est morte hélas, l'an dernier, mais si j'avais un fils cette année, ah ! certes non ! je n'en ferais pas un médecin, mais plutôt un propriétaire paysan, quoique je sois très satisfait de ma situation médicale actuelle. Et mon sentiment est celui de mes confrères qui ont gagné à la sueur de leur front et au prix de beaucoup de veilles, une situation médicale « normale » et sans bluff.

Dr CHERY, de Carpentras (Vaucluse).

Non, si j'avais un fils.

Dr MAGNAN, de Nice (Alpes-Maritimes).

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur et Mme Mathieu font part de la naissance de leur fille Yvonne. Locronan (Finistère).

— Le docteur et Mme Raymond Torné sont heureux d'annoncer la naissance de leur troisième enfant, Michel.

— Le docteur et Mme Pierre Le Gac sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Monique.

— Le docteur et Mme Pierre Prost, ont le plaisir de vous annoncer la naissance de leur fille Janine.

Fiançailles

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Yvonne Torris, fille de M. Eugène Torris, décédé, et de Mme, née Derville, avec le docteur Gaston Houzel, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

Nécrologies

Nous apprenons la mort :

Du docteur Maurice Le Maître, médecin principal de la marine, directeur du Service de Santé des établissements d'Indret, chevalier de la Légion d'honneur, qui vient de succomber à Nantes.

De Mme François Astier, née Ramadier, femme de M. François Astier, ancien député de l'Hérault, maire de Bonneton (Gironde). Elle était la mère du docteur Marcel Astier, député de l'Ardèche, maire de Serrières-sur-Rhône.

Du docteur Louis Leval, ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin du ministère du Commerce, décédé subitement en son domicile, rue Clément-Marot.

Du docteur Augustin Cleisz, décédé à Paris, 2, square du Croisic, le 1er septembre 1924, à l'âge de 68 ans. Selon la volonté du défunt, l'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

De Mme D. Bonnefon, mère du docteur Bonnefon, qui s'est éteinte à Bordeaux, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

De M. A. Nordmann, père du docteur B. Nordmann, de Calais.

En prenant son bain aux Sables-d'Olonne, M. Vialat, trente-trois ans, chirurgien-dentiste à Paris, 13, rue Moreau, a coulé à pic et s'est noyé. Toutes les recherches faites pour retrouver son corps sont restées vaines.

Les obsèques du docteur Bralant, décédé au Crotoy (Somme), ont eu lieu en la basilique de Sainte-Clotilde.

LÉGION D'HONNEUR

Commandeur. — MM. Viguier, médecin-inspecteur, directeur du Service de Santé du 32e corps d'armée ; Thiroux, médecin-inspecteur, directeur de l'École d'application du Service de Santé militaire des troupes coloniales ; Petit, médecin principal de 1re classe, directeur du Service de Santé du 30e corps d'armée.

Officier. — MM. Gaillard, Küss, Paul-Boncour, à Paris.

Chevalier. — MM. Battesti, à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne) ; Edmond Bloch, à Neuilly-sur-Seine (Seine) ; M. Zubert, à Paris ; Jacob, à Saint-Affrique.

M. le docteur Lévy (Edouard), professeur au collège libre des sciences sociales ; 33 ans de services militaires et de pratique professionnelle. S'est acquis, par son enseignement et ses nombreuses conférences et publications sur l'organisation de la santé publique, une autorité particulièrement appréciée.

Corps de Santé Militaire

Sont promus :

Au grade de médecin principal de 1re classe, M. Coulogner, médecin principal de 2e classe ; au grade de médecin principal de 2e classe, MM. Kerandel, Peyrot, médecins-majors de 1re classe ; au grade de médecin-major de 1re classe, MM. Salomon, Le Fers, Hérisson, Georgelin, Gouillou, Soing, Fonquernie, médecins-majors de 2e classe ; au grade de médecin-major de 2e classe, MM. Sellier, Peyre, Madelaine, Pierrat, Vernon, Tisseuil, Vendran, Chaigneau, médecins aides-majors de 1re classe.

Une jeune externe des hôpitaux meurt victime du devoir

On annonce la mort de Mlle Berthe-Geneviève Croisier, fille du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Blois et de Mme Croisier, docteur en médecine. Mlle Croisier, qui n'était âgée que de vingt-trois ans, a succombé chez ses parents, aux suites d'une affection contractée dans son service d'externat à l'hôpital parisien Trousseau.

A propos de la tragédie de Lannion

Le Dr Aurégan a-t-il bien agi en se contentant de mentionner sur son certificat la cause immédiate de la mort ?

L'avis du Dr Paul et celui d'un magistrat

Au lendemain de la mort tragique du comte de Kerninon, le public s'est demandé si le docteur Aurégan, dans la clinique duquel décéda le blessé, n'aurait pas dû mentionner, sur le certificat de décès, les causes de la mort, autres que l'œdème pulmonaire, seul indiqué par lui.

La question a été posée par *Excelsior* au docteur Paul, le distingué médecin-légiste. Son opinion est formelle : le docteur Aurégan n'a rien à se reprocher.

— Le médecin de l'état civil, dit le docteur Paul, est seul tenu d'indiquer sur les certificats de décès les causes, suspectes ou non, qui ont entraîné la mort et de noter les détails sur lesquels pourra se baser le maire pour accorder ou refuser le permis d'inhumer. Mais un médecin traitant, comme l'était en l'espèce le docteur Aurégan, ne pouvait agir autrement que lui. Il devait se borner, comme il l'a fait, à mentionner la cause déterminante de la mort. Pour tout le reste, il était tenu par le secret professionnel. Il n'y a donc pas à lui faire grief de n'avoir pas parlé des blessures du comte.



M. LE DOCTEUR PAUL

Dans le cas qui nous occupe, cependant, le docteur Aurégan ne pouvait-il pas refuser de délivrer le certificat, eu égard aux circonstances mystérieuses de la mort ? Un magistrat, consulté, a répondu :

— Sans doute, un médecin traitant est tenu au secret professionnel vis-à-vis de son client et de la famille de celui-ci. Néanmoins, dans le cas où, faute de noter des détails comme les blessures du comte de Kerninon, le certificat peut paraître entaché de fausseté et, par conséquent, susceptible d'égarer la justice, il est du devoir du médecin traitant de se refuser à délivrer un certificat. Par suite, le maire se trouvant dans l'impossibilité de délivrer le permis d'inhumer se trouve forcément amené à prévenir le parquet. De la sorte, le médecin qui a refusé le certificat sert l'intérêt social, sans, pour cela, manquer au secret professionnel.

Un médecin de Madrid grièvement blessé au cours d'un accident d'auto sur la route de Rambouillet

Un terrible accident d'auto s'est produit sur le territoire des Essarts-le-Roi, au lieu dit la Redoute, sur la route de Rambouillet.

Voulant doubler deux châssis d'essais qui filaient à une allure vertigineuse, près de 120 kilomètres à l'heure, l'auto, dans laquelle avaient pris place le docteur Marquez, de Madrid, demeurant à Paris, et quatre de ses compatriotes, est allée se jeter sur celle de M. Roubinet, demeurant au hameau de Lèves, près de Chartres, qui arrivait en sens inverse.

Par suite du choc, l'auto du docteur Marquèz a été coupée en deux. Tous ses occupants ont été grièvement blessés ; le docteur a été transporté mourant dans un hôpital de Paris.

Les Pharmacies de Paris seront fermées le dimanche

M. Camille Aymard écrit à ce sujet dans la « Liberté » :

Aujourd'hui, c'est aux pharmaciens que M. Justin Godard s'en prend. Il leur interdit d'ouvrir leur officine le dimanche, en attendant qu'il interdise aux docteurs de se rendre ce même jour au chevet des mourants, assez mauvais républicains pour avoir besoin ce jour-là de leurs soins. Parisiens, mes frères, si vous tombez gravement malades, tâchez d'éviter que ce soit un dimanche. Faute de pouvoir vous procurer un ballon d'oxygène, vous serez voués à une mort laïque et obligatoire.

POUR RIRE UN PEU

Un journal italien annonce que le docteur Cervelli, vient de partir pour Londres afin d'assister le professeur Voronoff, qui doit pratiquer une opération sur M. Lloyd George.

Une note parue dans les grands quotidiens nous apprend que le docteur Lucien Graux, l'auteur bien connu de *Réincarné* et de l'*Urodonal*, est parti pour Constantinople se documenter sur place pour son prochain roman *Moïra*.

Médecin attaqué par des malfaiteurs

Quatre mauvais sujets ont attaqué, vers minuit, M. le docteur Thilliez, conseiller d'arrondissement de Béthune, qui revenait de visiter un de ses malades. Le docteur a été frappé avec violence par un de ces énergumènes, tandis qu'un autre brisait la glace de l'auto.

Médailles d'Honneur des Assurances sociales

Médaille d'or. — M. le docteur Delfosse, médecin au Quesnoy (Nord) ; M. le docteur Lamarre, conseiller technique sanitaire adjoint au Ministère du Travail et de l'Hygiène, à Paris.

Médaille d'argent. — M. le docteur Albesty, à Rodez (Aveyron) ; M. le docteur Bousquet (Henri), à Rodez (Aveyron) ; M. le docteur Bouyssou, à Aubin (Aveyron) ; M. le docteur Carnus, à Rodez (Aveyron) ; M. le docteur Couly, à Decazeville (Aveyron) ; M. le docteur Corniglion (Félix), docteur-médecin de la Semeuse, à Beausoleil (Alpes-Maritimes) ; M. le docteur Firmen, à Villefranche (Aveyron) ; M. le docteur Fournier, à Capdenac (Aveyron) ; M. le docteur Ott (Ernest), médecin conseil de la caisse locale générale des malades de Strasbourg-Ville (Bas-Rhin) ; M. Ollivier (Joseph), médecin cantonal, à Contes (Alpes-Maritimes) ; M. le docteur Passeron (Charles), médecin cantonal à Lantosque (Alpes-Maritimes).

DES BOURSES DE VOYAGE CRÉÉES PAR L'UMFIA

L'Union Médico-Franco-Ibéro Américaine vient d'élire son nouveau bureau : Président : Dartigues, président de la Société des chirurgiens de Paris ; vice-présidents : Bandelac de Pariente, médecin du Consulat général d'Espagne à Paris ; E. Delaunay, chirurgien de l'hôpital Péan ; Lardennois, professeur agrégé à la Faculté de Paris ; Secrétaire général : Mathé ; Secrétaire général adjoint : Molinéry ; trésorier : Stepinski ; archiviste : Armengaud. Elle a admis parmi ses nouveaux membres d'honneur : les professeurs Marfan, Nobécourt Brindeau, Sicard, Guillain, Marion (de Paris), le Pr. Roule (du Muséum), le Pr. Bardier (de Toulouse), Gaultieur l'Hardy (fondateur, vice-président d'honneur). Le Conseil d'administration est composé des : Docteurs Berry, Cathala, Cayla, Farez, Foreau de Courmelles, Fumouze, Gardette, Lippmann, Milian, Rehm, Rouburg, Sanchez de Silvera, Clément, Simon, Torrès de Mendola. Weill-Hallé, Zarzicki.

Elle vient de créer des bourses de voyage de 2.000 francs pour les étudiants français, espagnols et américains : celles du professeur Lozano, de Saragosse ; des docteurs Dartigues, Bandelac de Pariente, Pauchet, Cathelin.

C'est le doyen de la Faculté de Madrid et le doyen de la Faculté de Paris qui désigneront, à la demande de l'Umfia, chacun pour leur pays respectif, les jeunes docteurs les plus dignes, sous la condition, pour les uns, de connaître le français, pour les autres, de connaître l'espagnol.

NOUVELLES BRÈVES

M. le docteur Tissot a fondé la « Butte Médicale ».

Sont nommés au grade de médecin inspecteur : les médecins principaux de 1re classe en retraite Dommartin, Fasquelle.

La "ZOMINE" est en vente partout

On nous prie d'insérer :

Un récent numéro de l'*Informateur médical* a fait connaître les procédés industriels qu'il avait fallu mettre au point pour préparer le jus de viande, qui permet d'effectuer, d'une façon intégrale, la Zomothérapie, préconisée par M. le Professeur Charles Richet.

Tous les pharmaciens sont à même de fournir ce jus de viande ou ZOMINE, et les médecins peuvent, dès à présent, prescrire la ZOMINE à leurs malades.

Aucun autre produit n'étant réellement à même d'effectuer la Zomothérapie telle que l'entend M. le Professeur Charles Richet et ne pouvant être substitué à la ZOMINE, les médecins qui seraient dans l'impossibilité de faire approvisionner leurs malades en ZOMINE, dans leurs officines locales, n'auront qu'à s'adresser au dépôt de la ZOMINE : pharmacie du Palais-Royal, 10, rue de Richelieu, Paris (téléphone : Louvre 17-52).

Principes d'après lesquels doit être organisé un centre régional de lutte anticancéreuse pour pouvoir être reconnu par le Ministère de l'hygiène, et être susceptible de recevoir ses subventions

Lettre envoyée aux Préfets par M. le Ministre de l'Hygiène,

La ville importante dans laquelle sera organisé le centre régional de lutte anticancéreuse devra être le siège d'une faculté ou d'une école de médecine.

Pour fonctionner aussitôt que possible, le centre de lutte anticancéreuse ne doit pas attendre pour s'organiser la construction de nouveaux locaux indépendants.

Le centre de lutte anticancéreuse doit être pourvu des instruments de cure physique par les courtes longueurs d'ondes les plus perfectionnées.

Il recevra à la consultation le plus grand nombre possible de malades, donnera le plus grand nombre possible de séances de traitement radio et radium-thérapique, fera rapidement les interventions palliatives ou curatives, et renverra les malades ainsi traités dans leur milieu et leur famille, pour les rappeler à une époque fixée par le directeur du centre ou ses assistants.

Il doit comprendre, pour les centres de moyenne importance, trois appareils de radiothérapie profonde, fonctionnant à 200.000 volts au moins, pourvus de tous les appareils de protection et de sécurité. L'installation de ces appareils doit être telle qu'ils ne puissent mettre en danger la santé des infirmiers, infirmières ou médecins appelés à les faire fonctionner, même d'une façon continue et toute la journée.

La dotation en radium de chacun de ces centres doit être au minimum de 200 milligrammes de radium-élément. Avec ce chiffre minimum, le fonctionnement du début du centre sera seul assuré ; il ne pourra plus l'être lorsque les cancéreux afflueront pour venir y chercher le soulagement constaté chez d'autres.

Toutes les ressources de la chirurgie devront pouvoir être utilisées. Il sera nécessaire que les malades puissent être opérés soit dans le centre chirurgical annexé, soit renvoyé pour instruction dans le service chirurgical d'où ils proviennent.

Les dépenses d'un centre de lutte anticancéreuse se divisent en deux parties : une première mise de fonds pour l'achat des instruments de radiothérapie profonde, de la quantité de radium-élément nécessaire, d'autres appareils accessoires, tels que ionomètre et appareils de mesure, aménagement des locaux, la seconde partie des dépendances constituant le budget annuel du centre de lutte anticancéreuse.

Dans l'état actuel du marché des appareils de radiothérapie profonde et du prix du milligramme de radium-élément, il ne faut pas compter moins de 400.000 francs pour le premier achat des appareils et la dotation en radium-élément du centre à créer.

Il restera encore l'aménagement des locaux dont le coût variera dans chaque cas particulier.

Les derniers livres parus

L'Art et la Folie, par VINCHON.

C'est une nouvelle étude d'une vieille question : celle des rapports de l'Art et la Folie. L'auteur, enfermé dans les limites d'une brochure de 128 pages, a schématisé plusieurs chapitres, qui mériteraient d'être développés. On lui a reproché de n'avoir pas pénétré l'intimité des mécanismes psychologiques, mais il a voulu d'abord considérer des faits et s'abstenir de littérature.

Pour lui, l'origine de l'Art et de la Folie est la même, mais dès la fin de l'intuition initiale, la divergence se manifeste. Le fou subit la Folie, l'artiste s'abandonne volontairement à l'inspiration ou la dérive. L'un tend vers la cristallisation de l'intelligence, l'autre vers la vie. Lombroso se trompe quand il n'envisage le génie que comme un automatisme producteur.

Les dessins représentent des formes de l'Art déjà avancés, mais il ne faut pas les considérer seulement en eux-mêmes : c'est leur suite qui est surtout intéressante, surtout si l'évolution de la maladie peut en être rapprochée.

Ce petit livre peut être l'occasion de travaux féconds, car le point de vue auquel se place l'auteur est en dehors de l'opinion habituelle du public cultivé.

PETITES NOUVELLES

Un concours s'ouvrira le 1er décembre 1924, à 9 heures, à l'Ecole d'application du Service de santé des troupes coloniales, à Marseille, pour l'admission à 20 emplois de médecin aide-major et 5 emplois de pharmacien aide-major de 2e classe des troupes coloniales.

La délibération du Conseil de l'Université de Nancy, portant création, à la Faculté de médecine, d'un cours d'éducation physique a été approuvée par arrêté ministériel.

Un concours pour l'admission à 8 emplois d'aide-interne titulaire et la désignation de 8 aide-internes provisoires collaborant au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare aura lieu le 10 novembre 1924. Le registre d'inscription des candidats est ouvert.

Par arrêté ministériel vient d'être approuvée la délibération du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris aux termes de laquelle, outre l'emploi de chef de clinique rémunéré sur le crédit budgétaire qui est attribué au candidat classé le premier pour chaque clinique, le titre de chef de clinique pourra également être donné sans traitement à d'autres candidats dans l'ordre du classement conformément aux propositions du professeur de clinique.

M. le Pr H. Vincent, médecin inspecteur général de l'armée française, membre de l'Institut, est nommé membre honoraire étranger de l'Académie royale de médecine de Belgique.

MM. E. Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; Roger, doyen de la Faculté de médecine ; Widal, de l'Institut ; Vincent, de l'Institut ; Martin, de l'Institut Pasteur ; Achard, de l'Académie de médecine ; P. Carnot, de l'Académie de médecine ; Legueu, professeur à la Faculté de médecine ont été nommés membres au titre étranger de l'Académie de médecine de Rome.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de sérothérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.







MINISTÈRE DE LA GUERRE

Un grand nombre de Médecins viennent d'être promus dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

Nous sommes heureux d'en publier la liste ainsi que les citations qui ont accompagné leur nomination

Commandeur

De Casaubon, médecin principal de 1re classe au 17e corps d'armée. Officier du 11 janvier 1916 ; 42 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Officiers

Delbecq, médecin-major de 1re classe, 2e région. Chevalier du 30 mars 1915 ; 45 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Degorce, médecin-major de 1re classe, 15e corps d'armée. Chevalier du 25 décembre 1916; 38 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lardennois, médecin-major de 1re classe, 6e région. Chevalier du 27 avril 1915 ; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ravaut, médecin-major de 1re classe, gouvernement militaire de Paris. Chevalier du 25 décembre 1916 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Sautarel, médecin-major de 1re classe au 7e rég. d'infanterie coloniale. Chevalier du 31 décembre 1913 ; 29 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

Rongier, médecin-major de 2e classe en Indo-Chine ; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bodros, médecin-major de 2e classe en Abyssinie ; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dissez, médecin aide-major de 1re classe au 23e rég. d'infanterie coloniale ; 21 ans de services, 5 campagnes.

Chevaliers

François, médecin-major de 1re classe au gouvernement militaire de Paris ; 37 ans de services, 7 campagnes.

Pistre, médecin-major de 2e classe au 16e corps d'armée ; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Boucard, médecin-major de 2e classe au 13e corps d'armée ; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Oraison, médecin-major de 1re classe au 18e corps d'armée ; 31 ans de services, 5 campagnes.

Guillemot, médecin-major de 2e classe au 11e corps d'armée ; 32 ans de services, 4 campagnes.

Cornillot, médecin aide-major de 1re classe au gouvernement militaire de Paris ; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Tixier, médecin aide-major de 1re classe au gouvernement militaire de Paris : 30 ans de service, 4 campagnes.

Sterne, médecin-major de 1re classe à la 20e région ; 29 ans de services, 5 campagnes.

Hyvert, médecin-major de 2e classe à la 6e région ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gaumerais, médecin-major de 2e classe de la 5e région ; 29 ans de services, 4 campagnes.

Baron, médecin aide-major de 1re classe à la 2e région ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Trey-Signales, médecin aide-major de 1re classe au 17e corps d'armée ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dieu, médecin aide-major de 2e classe au 4e corps d'armée ; 28 ans de services, 4 campagnes.

Vincent, médecin-major de 2e classe au 4e corps d'armée ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Marchand, médecin-militaire de 2e classe au gouvernement militaire de Paris ; 28 ans de services, 4 campagnes.

Dousset, médecin-major de 2e classe au 17e corps d'armée : 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roy, médecin-major de 2e classe à la 7e région : 28 ans de services, 4 campagnes.

Coudert, médecin-major de 2e classe au 3e corps d'armée ; 28 ans de services, 4 campagnes.

Pelletier, médecin aide-major de 1re classe au 8e corps d'armée ; 32 ans de services.

Calmels, médecin-major de 2e classe au 16e corps d'armée ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Astié, médecin-major de 2e classe au 9e corps d'armée ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Chazet, médecin-major, 2e région ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gaucher, médecin aide-major de 1re classe au 11e corps d'armée ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Robert, médecin aide-major de 2e classe à la 6e région ; 27 ans de services, 4 campagnes.

Lorgnier, médecin-major de 2e classe à la 1re région ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Carrère, médecin aide-major de 1er classe au 18e corps d'armée ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gilli, médecin-major de 2e classe au 15e corps d'armée : 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lafon, médecin-major de 2e classe au 10e corps d'armée ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Ferran, médecin-major de 2e classe au 14e corps d'armée ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

De Boissière, médecin aide-major de 1re classe au gouvernement militaire de Paris ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pignod, médecin-major de 2e classe au 15e corps d'armée ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Baumann, médecin-major de 2e classe au 8e corps d'armée ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dupuy, médecin-major de 2e classe au gouvernement militaire de Paris ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

De Nevreze, médecin aide-major de 1re classe au 10e corps d'armée ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Paravicini, médecin-major de 2e classe au 19e corps d'armée ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.





Le Gérant : Dr CRINON

Paris-Limoges. — Imp. GUILLEMOT et DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an.............. 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 60 — 20 OCTOBRE 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (X)



Le Congrès de Chirurgie qui vient de se tenir à Paris a été remarquable par la qualité des communications qui y ont été faites. M. le Professeur Tuffier, qui en a dirigé les travaux, a fait à la séance d'ouverture de ce Congrès, un discours dont nous publions dans ce numéro un passage essentiel. On voit dans la photographie ci-dessus prise le jour de l'ouverture, M. le Professeur Tuffier lisant son discours devant un auditoire archi-comble. Remarquez, à sa droite, M. le Maréchal Joffre qui assistait à cette séance. La photo inférieure est celle des chirurgiens polonais faite à leur descente du train, le jour de leur arrivée à Paris.

Photos Informateur Médical

AU CONGRÈS DE CHIRURGIE

LA CHIRURGIE EXPÉRIMENTALE

« Ne vous offusquez pas de ce que peut avoir de choquant pour les oreilles profanes le mot d'expérimentation sur l'homme. L'application à l'homme est légitime, nécessaire, éminemment féconde ».

Ainsi s'exprima M. le Professeur Tuffier dans son discours d'ouverture du Congrès de Chirurgie

« Si nous devons, déclara M. le Prof. Tuffier, faire appel à la physique, à la chimie, à la biologie générale, si nous devons nous inspirer de leurs méthodes, et les adopter à nos fins, n'oublions pas que nous, chirurgiens, nous n'agissons ni sur la matière insensible, ni sur les animaux : nous avons le redoutable honneur de travailler sur l'homme.

C'est à l'expérimentation sur l'homme qu'il nous faut aboutir ; il est aussi le bénéficiaire de tous nos efforts. Ne vous offusquez pas de ce que peut avoir de choquant pour les oreilles profanes le mot d'expérimentation sur l'homme. Je l'emploie à dessein parce qu'il résume un reproche que le monde, et le monde même scientifique, nous jette volontiers à la face. Oui, disons le hautement nous-mêmes, nous y sommes conduits par une inéluctable loi et après avoir mis de notre côté toutes les chances de succès, après avoir écarté toutes les causes de danger : nous arrivons à cette extrémité : l'application à l'homme. Elle est *légitime*, elle est *nécessaire*, elle est éminemment *féconde*.

Toute initiative chirurgicale, toute modification apportée à une opération, toute thérapeutique nouvelle anti ou post-opératoire constituent des expériences, car quels que soient les principes biologiques qui l'autorisent, les tentatives favorables exécutées dans le laboratoire ou sur les animaux, les précautions prises et les soins consécutifs, la Science biologique n'est pas encore si parfaite que nous puissions répondre de la réussite de nos tentatives. Trop souvent, un facteur imprévu, imprévisible, vient détruire notre œuvre, tromper notre attente, nous ravir ce succès que nous escomptions. Cela est si vrai que chaque intervention opératoire procure un supplément à notre instruction professionnelle : « C'est en opérant qu'on devient opérateur ».

Sans doute, il y a des degrés dans la responsabilité que notre détermination nous impose. Ils sont fonction de la gravité de notre innovation, de celle de la lésion première, de l'urgence de son application qui peut ne pas permettre les longues et patientes recherches qui devraient la précéder et nous permettre de serrer au plus près la vérité. Quoi qu'il en soit, nous sommes obligés d'appliquer une conception nouvelle et expérimentale.

Mais que ceux qui, plus sensibles aux paroles qu'aux actions, se choquent de ce mot d'essai, d'expérience, regardent autour d'eux : ils verront que leur philanthropie a de par le vaste monde, maintes occasions de mieux s'exercer.

Le médecin qui prescrit un médicament anodin, fait une tentative qui peut être nuisible.

Ne sont-ils pas des expérimentateurs sur le vivant et le vivant en parfaite santé, les ingénieurs qui lancent un sous-marin, un avion, et qui, fiers de leurs conceptions, comme de leurs calculs, mettent en péril la vie d'équipages entiers !

Ne sont-ils pas des expérimentateurs, Monsieur le Ministre, ces hommes d'Etat, qui, confiants en leur doctrine sociale, font voter des lois, promulgent des décrets, signent des résolutions, qui peuvent mettre en péril mortel la vie de toute une nation ?

L'expérimentation sur le vivant, hélas ! est de tous les jours, de tous les instants, de tous les milieux : la vie n'est qu'une tendance continue au mieux; chaque progrès de l'humanité est le résultat d'une tentative d'expérience vers la perfection.

N'ayons donc pas peur des mots, sachons nous mettre au-dessus des préjugés, mais sachons aussi apporter dans nos actes, tant de prudence, tant de netteté d'intention, tant de précision en un mot, qu'ils soient pleinement justifiés. Ce n'est qu'en étant esclave des grands principes de moralité et de justice que la Science peut acquérir l'autorité de direction et d'empire qui lui revient de droit sur les destinées humaines.

La Morale impose au chirurgien le devoir de tout tenter pour sauver les vies humaines qui lui sont confiées.

Quand un chirurgien a épuisé tous les procédés thérapeutiques classiques et usuels, il a le droit, je dirai plus, le devoir de sortir des sentiers battus, s'il juge que l'intérêt de son malade la demande, il a le droit et le devoir d'oser une opération nouvelle.

Vous pouvez discuter et condamner « Ephraïm Mac Wells » qui, au XVIIIe siècle, dans une petite ville du Kentucky, n'ayant même pas l'instrumentation nécessaire, pratiquait et conseillait l'ovariotomie pour kyste de l'ovaire. Son imagination était créatrice, mais l'évolution scientifique générale était insuffisante pour permettre la réalisation d'une telle initiative.

Il faut une adaptation exacte entre la conception et les moyens d'exécution pour justifier une pratique et en espérer un résultat favorable. « L'innovation doit être fonction de son temps » disait Claude Bernard.

Quels moralistes oseraient ternir la mémoire d'Ambroise Paré, rénovant la ligature directe des artères ; celle de Jackson, pratiquant ses tentatives d'anesthésie ou celle de Koeberle, effectuant l'ovariotomie ? Qui oserait blâmer Ollier d'avoir inauguré la chirurgie osseuse et articulaire ? Qui oserait aujourd'hui reprocher à Lister la réunion immédiate des plaies ; à Terrier l'audace de l'asepsie appuyée sur les géniales découvertes de Pasteur; à Carrel, la désinfection des plaies de guerre et à Gandier l'audacieuse ablation des tissus infectés à qui des milliers de soldats doivent la vie ? Ceux qui ont vacciné l'homme contre les infections, n'étaient-ils pas des expérimentateurs ?

Sans doute, ces novateurs soulèvent des tempêtes et leur innovation est regardée comme un scandale ; ils sentent d'abord la rude férule de la critique scientifique : c'est la juste dîme payée par leur joie de la découverte, mais notre grand maître à tous, le Temps, rend son verdict, établit la vérité, perpétue la mémoire de ceux qui ont bien mérité de la collectivité humaine. »

La cause des complications pulmonaires observées au cours des opérations effectuées sur l'estomac

Ces complications affirme M. Lambret, de Lille, sont dues à une infection à point de départ péritonéal, laquelle a pour origine les germes contenus dans l'estomac.

Les complications pulmonaires au cours de la chirurgie gastrique apparaissent, dit M. Lambret dans son rapport, dans 15 à 20 p. 100 des cas et causent 30 p. 100 de décès. Mais

Photo *Informateur Médical*

M. Lambret, de Lille

beaucoup restent ignorées parce qu'elles évoluent silencieusement ou que la mort survient pour une toute autre raison : « Il n'est presque pas d'autopsies d'opérés d'estomac dans lesquelles nous n'ayons trouvé des foyers plus ou moins étendus de congestions ou de broncho-pneumonies chez des malades où l'évolution clinique ne faisait pas prévoir d'accidents ». (J. Ch. Roux).

Toutes les formes sont possibles : simple point de congestion, broncho-pneumonie, pneumonie, pleurésie, gangrène, etc.

La flore en est abondante et variée : elle est en général représentée par des associations microbiennes dans lesquelles un germe domine : l'entérocoque de Thiercelin que mon élève Razemon a rencontré dans 45 p. 100 des cas.

Les auteurs reconnaissent aux complications pulmonaires des causes très différentes : 1° la *narcose* qui irrite l'épithélium du poumon et favorise, par les vomissements auxquels elle expose, la pénétration de matières vomies dans les voies respiratoires.

2° La faiblesse de l'amplitude de la respiration due à la douleur provoquée par la plaie et au trouble de fonctionnement du diaphragme. Il faut y ajouter la mauvaise circulation et la congestion du poumon sous l'influence de l'immobilisation au lit.

3° L'action du pneumogastrique, nerf commun à l'estomac et au poumon.

4° Le choc opératoire et le défaut de résistance du malade.

5° Le refroidissement qui diminue le pouvoir bactéricide du poumon.

6° Les microbes des cavités buccales et naso-pharyngées.

7° Les *microbes de l'estomac*.

De toutes ces causes, la dernière seule, je crois l'avoir démontré est déterminante. Les autres sont favorisantes, mais leur action a une importance considérable ; elle doit être combattue systématiquement, tout en étant bien averti que ni l'emploi de l'anesthésie locale, ni le lever précoce et la gymnastique respiratoire, ni la désinfection des cavités bucco-naso-pharyngiennes, ne suffisent pour mettre à l'abri des accidents pulmonaires dont elles diminuent simplement la fréquence.

Comme je l'ai montré à la Société de Chirurgie et ainsi qu'il résulte des expériences fort nombreuses de Razemon, la question doit être examinée à un autre point de vue : *Les complications pulmonaires sont dues à une infection à point de départ péritonéal, laquelle a pour origine les germes contenus dans l'estomac.*

A l'état normal, dans environ la moitié des cas, l'estomac renferme de nombreux microbes, parmi lesquels nous trouvons de nouveau l'entérocoque de Thiercelin. Les examens de Razemon portent sur 200 cas environ de prélèvements gastroduodénaux faits en cours d'opération. Ils ont prouvé que la flore normale de l'estomac renferme les mêmes microbes que ceux qu'on trouve dans les crachats. Cette flore a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs études, mais les auteurs, s'ils s'entendent pour reconnaître la présence des germes, sont en désaccord sur leur détermination. Cela tient à ce que l'entérocoque n'a pas encore été admis par tous ; nos collègues Américains en particulier, sous l'influence des travaux de Rosenow voient en lui un streptocoque. Grysez (*in* th. Razemon) a démontré qu'il s'agit en réalité de microbes sinon identiques du moins de même famille, appartenant au groupe entérostreptocoque. Je ne parle ici que de la flore normale de l'estomac.

Il faut encore compter avec les exceptions ou les raretés. Rappelons-nous en effet la communication de Duval et Moutier à la Société de Chirurgie (1923). Dans les cas rapportés par eux, Duval a eu affaire à un streptocoque très virulent et il est intervenu sur des tissus farcis de microbes comme en plein érysipèle. Je n'ai pas rencontré de cas semblable dans une série de 34 ulcères opérés par moi et examinés à ce point de vue par Grysez. Sur 29 d'entre eux pris en période de calme, 15 p. 100 étaient stériles, 14 p. 100 contenaient le groupe entéro-strepto, et les autres des colonies riches en staphylos blancs, proteus, subtilis, levures, etc. Sur les 5 ulcères en période aiguë et qui pouvaient être considérés cliniquement comme enflammés, un était stérile, les 4 autres abritaient ces mêmes colonies qui sont également constantes dans le cancer et peuvent être considérées comme peu virulentes.

Les expériences très variées de Razemon faites à l'Institut Pasteur de Lille lui ont montré que le danger se trouve dans la souillure par ces germes du péritoine sus-ombilical, pariétal ou viscéral ; la contamination a lieu soit au cours de l'opération, soit par des petits foyers inflammatoires microscopiques qui ne sont pas autrement décelables et siègent au niveau des points de suture ou dans le voisinage du champ opératoire.

(Voir la suite à la page 4.)



Cette photographie a été prise au cours du Congrès de Chirurgie de 1923 ; les personnalités représentées, de gauche à droite, sont MM. Jalaguier, Chauffard, Tuffier, Richelot et Témoin. — Il nous a semblé intéressant de reproduire cette photo, parce que, depuis cette date, deux des chirurgiens qui figurent ci-dessus, ont été enlevés à la science : ce sont MM. Jalaguier et Richelot. — Ceux qui font la collection de l' "Informateur Médical" auront dans l'avenir de trop nombreuses occasions de trouver en la parcourant les émotions que procure la rencontre, dans un album, les images des disparus. Et, à ce titre comme à beaucoup d'autres, ce journal mérite votre sympathie. (Photo *L'Informateur Médical*).

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Mme et M. Louis Dupuy, Mme et M. Ernest Dupuy, Mme et M. le docteur Gachon, médecin consultant à la Bourboule ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille et petite-fille Fanchette.

— Le docteur Pierre Pesnel et Mme, née [illegible] sont heureux de faire part de la naissance de leur fille, Françoise, à Bagnoles-de-l'Orne, le 5 octobre.

Fiançailles

— On nous annonce les fiançailles de Mlle Odette Rudaux, fille du capitaine Georges Rudaux, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, mort au champ d'honneur, et de Mme G. Rudaux, et nièce du docteur Paul Rudaux, accoucheur, professeur en chef à la Maternité, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Jean Boudier, industriel, à Clermont (Oise).

— De Mlle Marcelle Bonnamour, fille de M. le docteur Bonnamour, médecin des hôpitaux de Lyon, et M. Henri Latreille.

Mariages

— Le mariage de M. Emile-Edouard Coze, fils de M. André Coze et de Mme Coze, née Le Bleu, avec Mlle Lucienne Mugnier, fille du docteur Lucien Mugnier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, et de Mme, née Prudhomme, a été célébré le mercredi 8 octobre, à 11 heures et demie, à Asnières, à l'église Saint-Maurice de Becon.

— On annonce le mariage de Mlle Marie Nové-Josserand, fille du docteur Nové-Josserand, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Pierre Bertrand, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

— Le 23 septembre, à Roubaix, a été béni, par M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais, à Paris, le mariage de Mlle Yvonne Torris, fille de M. Eugène Torris, décédé, et de Mme, née [illegible], avec le docteur Gaston Houzel, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

Nécrologies

— Mme P. Mauss et ses enfants remercient pour les marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de M. le docteur Hippolyte Hulz.

— Les obsèques du docteur Eugène Herts, décédé subitement en son domicile, à Paris, 2, rue Michel-Ange, ont eu lieu dans l'intimité.

— M. et Mme Georges Fonseque et leurs enfants, le docteur et Mme Léon R. Weill remercient sincèrement tous ceux qui prirent part à leur deuil cruel.

— Le docteur, Mme Hitier et leur famille, ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère, belle-mère, grand'mère, dans sa 98e année.

— Les familles Léopold Bernheim (du Havre) et docteur Lucien Rosenwald expriment leurs vifs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion de leur deuil.

L'Informateur Médical publie gracieusement toutes les nouvelles intéressant la famille médicale.

On nous informe que

La station thermale de Bagnoles-de-l'Orne (Orne) est ajoutée à celles où les fonctionnaires du service colonial et des services locaux des colonies peuvent être envoyés en traitement.

La chaire de clinique chirurgicale infantile et orthopédie de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux est déclarée vacante.

A été promu au grade de médecin principal dans le corps de santé de la marine, M. Penaud, médecin de première classe, en remplacement numérique de M. Fourgous.

M. le médecin en chef de 2e classe Bartet a été désigné pour remplir les fonctions de président de la commission spéciale de réforme de Lorient, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Normand, admis à la retraite.

Est renouvelée, pour l'exercice 1924, l'indemnité de 1.000 francs accordée à M. Schnerb (Ernest), secrétaire de la commission du cancer.

M. le médecin de première classe Guichard, du port de Toulon, est désigné pour servir à la flotille du 1er arrondissement, à Cherbourg, en remplacement de M. le médecin de première classe Grosso, qui avait été affecté provisoirement à ce poste.

M. le Dr Klein (Emile), médecin à Soultzmatt (Haut-Rhin), est nommé officier de l'instruction publique.

Est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur M. le docteur Chopy (Eugène Gilbert-Henri), administrateur de l'hospice de Nemours. N'a cessé de se consacrer aux œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'hygiène de la région de Seine-et-Marne et en particulier à l'hôpital-hospice de Nemours, qu'il administre depuis 45 ans avec un dévouement sans bornes et un désintéressement absolu.

Un congé d'études de quarante-cinq jours, comptant du 6 octobre 1924 a été accordé à M. le médecin principal Candiotti, du port de Toulon, pour suivre les cours complémentaires de dermatologie à la faculté de médecine de Paris.

M. le médecin principal Varenne, du port de Toulon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'Actualité Médicale devant l'Objectif



Cet instantané, pris par notre observateur, au cours du Congrès de Chirurgie, montre, à gauche, M. J.-L. Faure et à droite, M. le Professeur Forgue, de Montpellier. Cette photo, par l'abandon plein de cordialité de ceux qu'elle représente, est un des meilleurs documents illustrés qu'on saurait publier, l'« Informateur Médical » est heureux de vous l'offrir. M. J.-L. Faure a été élu président du Congrès de Chirurgie pour 1926. (Photo *L'Informateur Médical*).

Les Membres du Congrès de Chirurgie réunis dans la Cour de la Faculté de Médecine de Paris, au pied de la statue de Bichat ont été photographiés par l'« Informateur Médical ». Vous remarquerez à gauche de M. le Professeur Tuffier, causant amicalement avec M. le Professeur Roger, la silhouette du Maréchal Joffre en civil.

(Photo *L'Informateur Médical*).

Ferez-vous de votre fils un Médecin?

L'*Informateur Médical* qui a posé cette question reçoit tous les jours des réponses qui sont publiées à cette place

Voici ma réponse au sujet de la question très intéressante posée par l' « Informateur Médical » : **Ferez-vous de votre fils un médecin ?**

Oui, si je peux et s'il a la vocation.

J'estime, en effet, que notre profession a des avantages sérieux sur quantités d'autres, à condition de ne pas se placer uniquement au point de vue matériel. Pour aimer la médecine, il ne faut pas l'assimiler à un commerce. On n'est pas médecin pour, avant toute chose, faire fortune.

Si la situation morale des médecins a baissé, c'est que la moralité de certains confrères a également baissé.

Si je veux faire de mon fils un homme d'honneur, de conscience et de devoir (expressions d'avant-guerre qui tendent à disparaître), j'estime que l'exercice de notre profession lui est tout indiqué ; si je veux en faire un nouveau riche, qu'il soit mercanti. Mais je ne supporterai jamais qu'il fasse du mercantilisme médical.

Docteur GUIDON,
à Port-Louis (Morbihan).

Non, mon fils ne fait pas sa médecine. Je n'ai pas eu à influencer sa volonté. Le spectacle de ma vie quotidienne lui a montré dans quelles conditions s'exerce notre profession et a suffi pour l'en détourner. Aucune liberté, perpétuel qui-vive, sur la brèche à toute heure de jour et de nuit. Gain médiocre, nullement en rapport avec le travail fourni. Le médecin est un ouvrier pour qui la journée de huit heures n'existe pas ; il est le prolétaire des professions dites libérales ; il est, de plus, la dupe de la société.

Qu'il me soit permis de suggérer que cette enquête sincère auprès du corps médical soit envoyée directement à tous les nouveaux bacheliers. Elle les éclairerait sur les difficultés de notre existence professionnelle et sans entraver les vocations, ferait reculer les indécis et tous ceux qui ne sentent pas en eux une âme d'apôtre. La question argent pour l'envoi de ces tracts pourrait être résolue par une cotisation minime de tous les membres de syndicats médicaux ou associations médicales, sous le titre « Défense professionnelle », par exemple, ou tout autre.

Docteur SALLES, de Marseille.

J'ai deux fils, et ma réponse est : « Non ». J'ai célébré dans la Pratique Médicale Rurale qui vient de paraître dans la collection « Comment guérir », le sacerdoce du médecin rural en même temps que j'y ai indiqué au jeune confrère les difficultés de la carrière d'ordre technique. J'ai, en trois postes différents, exercé dans de petites villes et je suis encore omnipraticien, c'est-à-dire maître-jacques de la médecine. Métier complexe, métier accablant — je dirai presque : héroïque.

Or, quelles compensations morales et pécuniaires offre la clientèle ?... De plus en plus, le médecin de famille disparaît et le docteur est regardé comme un commerçant qui « vend » — **à prix réduit du reste** — de la médecine. Il nous arrive à tous, chaque jour, de ne plus être salués sur la route par des quidams auxquels nous avons sauvé la vie (et qui parfois ne nous ont pas honoré). La reconnaissance — déjà devenue rare — disparaît. L' « invidia medicorum » augmente. Les honoraires ne sont plus en rapport avec le coût actuel de la vie. Et voilà que les assurances sociales nous menacent.

Ferez-vous de vos fils des médecins ? demande l' « Informateur Médical ».

Je réponds : « Non, jamais. »

Docteur LAMBERT,
à Villefranche-sur-Mer.

Non, et pourtant j'ai trois fils. Mais les désillusions et les amertumes de notre profession faite de fatigues et d'esclavage, n'encouragent guère à les pousser vers une situation qui devient de plus en plus encombrée et, par ce fait même, de moins en moins honorée.

Docteur Jules PERES, à ROUIBA.

J'ai été très intéressé par votre referendum et voici ma réponse : J'ai trois fils et une fille et je ne ferai pas d'eux des médecins. Je ne voudrais pas que ma fille épouse un médecin et je vous avouerai que parfois je voudrais moi-même m'évader de la médecine !

Pourquoi ?... Parce qu'il faut être jour et nuit sur la brèche. Actuellement la clientèle de plus en plus exigeante, n'est plus attachée à son médecin, sauf quelques exceptions, heureusement. « Avec notre argent, disent-ils, nous allons où nous voulons ». Ils nous considèrent ni plus ni moins que des épiciers.

Parce que les cultivateurs, commerçants, mercantis, gagnent de l'argent si facilement qu'ils n'ont plus pour nous, qui n'en gagnons pas autant, une grande considération.

Quand on voit des gens sans instruction édifier de coquettes fortunes en trois ou quatre ans, on comprend qu'ils deviennent orgueilleux. Depuis la guerre, les cultivateurs qui ont 2 ou 300.000 francs sont légion, beaucoup ont plus de 500.000 francs. Ils achètent des domaines, ils ont des maisons à la ville et roulent en auto, souvent **il leur faut la limousine.**

Vous ne voulez pas que grisés par leur fortune et leur succès si rapides, ces « primaires » nous méprisent quand ils nous voient travailler jour et nuit et même le dimanche, et nous disputer leur clientèle ! Mais avec ça ils nous jalousent, jalousent nos fils et nos filles, qui sont mieux élevés que les leurs, parce qu'ils comprennent, ils sentent que malgré toute leur fortune, ils ne peuvent nous égaler en instruction et en distinction !...

La crise médicale qui s'est aggravée depuis la guerre tient au nombre sans cesse croissant des médecins et à la cherté de la vie.

Par suite de la pléthore médicale, le « savoir faire » tient lieu de savoir, et il faut avouer qu'auprès de ces nouveaux riches bouffis d'orgueil, la flatterie et le charlatanisme remplacent avantageusement la science.

Le mal vient aussi de notre apathie ; nous ne savons pas assez nous défendre. Le corps médical n'est pas assez uni et l' « Invidia Medicorum » est la cause de notre triste situation.

Le jour où les syndicats seront bien organisés, où le syndicalisme sera obligatoire pour qu'il puisse y avoir des sanctions, notre situation morale se relèvera et notre situation financière s'améliorera. Mais en attendant cette heureuse époque, je ne ferai pas mes fils médecins. A quoi sert de tant les faire travailler pour acquérir un diplôme ? Pourquoi les voir se fatiguer jour et nuit, soit auprès des clients, soit pour entretenir leur bagage scientifique, alors que cette profession médicale les fera tout juste vivre, qu'ils auront mille ennuis et mille déboires, et que dans ce siècle de l'argent ils seront moins considérés qu'un cultivateur ou un mercanti enrichi.

NON, MILLE FOIS NON, je ne ferai pas mes fils MÉDECINS.

Docteur J. C..., à P...

L'Informateur Médical est envoyé pendant 6 mois à tout médecin qui répond à cette enquête.

La cause des complications pulmonaires observées au cours des opérations effectuées sur l'estomac

(SUITE DE LA PAGE 2)

Les faits sont extrêmement nets et on peut presque poser en loi *que dans toute opération portant sur un estomac qui contient des germes, il y a presque fatalement transport de microbes dans les poumons.* Il ne s'agit pas ici d'embolies, comme beaucoup d'entre nous et moi-même l'avons pensé jusqu'ici ; c'est une véritable absorption par les lymphatiques. Les expériences faites à l'aide de vermillon et de bacilles de Friedlander (bacille choisi parce que facilement reconnaissable) montrent le chemin suivi ; il commence non pas sur la muqueuse, ni dans la paroi de l'estomac, mais sur le péritoine, de là il emprunte par le péritoine diaphragmatique, les lymphatiques mammaires internes et surtout il passe par le canal thoracique dans lequel grains de vermillon et germes se précipitent en masse sous l'action de la respiration et du vide thoracique ; de là, les germes vont directement au cœur droit, puis au poumon lequel se trouve être finalement, le premier *filtre capillaire placé* sur la route des microbes absorbés par les lymphatiques péritonéaux. Ce n'est plus dès lors qu'une question de virulence et de quantité du côté des microbes et de résistance du côté des poumons.

***

On voit par là combien est logique la conduite de ceux qui cherchent à détruire sur place la flore de l'estomac.

Telle celle conseillée par Grégoire, qui à mon avis doit être généralisée et adoptée par tous ; elle consiste à faire dans les jours qui précèdent et avant l'opération, *des lavages de la cavité gastrique à l'eau idoiodée.* Ces lavages sont d'une très grande utilité mais ne sont pas suffisants pour détruire tous les germes ; les prélèvements que j'ai faits en cours d'opération m'ont donné, on l'a vu, 50 p. 100 de cultures positives ; or dans mon service, on applique sans exception aucune, la méthode de Grégoire.

LE FISC & LES MÉDECINS

Dans le corps médical, les projets de M. Clémentel soulèvent une vive émotion ; ils se heurtent à des impossibilités morales et matérielles qui ne pourront être vaincues. Il d'abord la prétention d'obliger un médecin à tenir un registre de ses dépenses est inadmissible : elle comporte la violation du secret professionnel pour le médecin scrupuleux vis-à-vis du fisc ; elle est, d'autre part, sans effet pour celui qui inscrira sur son registre les chiffres d'honoraires qu'il lui plaira ou un nombre de visites à ses clients plus ou moins fantaisiste.

Si l'on passe à la taxation basée sur les signes extérieurs de la richesse, on entre dans l'arbitraire absolu. Nombreux sont en effet les médecins qui sont obligés, surtout au début de leur carrière, de consentir des sacrifices pécuniaires importants et d'effectuer des dépenses supérieures à leurs moyens réels — notamment dans le choix de leur appartement et l'organisation de leur installation. Il en est de même de l'automobile qui n'est plus un objet de luxe mais un instrument de travail nécessaire au médecin ; le taxer suivant ce signe extérieur serait d'une injustice criante.

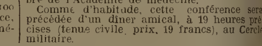
Le syndicat des médecins de la Seine a pris en main la défense des intérêts de ses membres.

Union fédérative des Médecins de la Réserve et de la Territoriale

La prochaine réunion de l'Union fédérative des médecins de la réserve et de la territoriale, qui est une séance de l'Ecole d'instruction annexe du Service de santé, aura lieu le lundi 20 octobre 1924, au Cercle militaire, à 21 heures.

La conférence sera faite sur le sujet suivant : « Le médecin consultant d'armée », par M. Nobécourt, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine.

Comme d'habitude, cette conférence sera précédée d'un dîner amical, à 19 heures précises (tenue civile, prix, 19 francs), au Cercle militaire.



La Mutualité familiale du Corps médical

Les membres de la Mutualité familiale et professionnelle du Corps médical français, sont convoqués **en Assemblée générale ordinaire**, au Restaurant Marguery, boulevard Bonne-Nouvelle, le dimanche 16 novembre, à trois heures du soir.

Ordre du jour :

1° Allocution du Président ;
2° Rapport du secrétaire général ;
3° Rapport du trésorier sur l'exercice 1923 ;
4° Rapport des commissaires aux comptes ;
5° Approbation des comptes de l'exercice 1923 ;
6° Election de trois commissaires aux comptes en remplacement de MM. Frigaux, Fraenkel et Kœnig, sortants et non rééligibles.
7° Nomination de quatre membres du Conseil d'arbitrage.

CONGRES DE LA FEDERATION THERMALE D'AUVERGNE

Le Congrès annuel de la Fédération thermale d'Auvergne s'est tenu le 21 septembre dernier à Châtel-Guyon.

Le nouveau bureau, nommé en conformité avec les statuts, est composé de MM. le Dr Mongorge (le Mont-Dore), président ; le Dr Mazeran (Châtel-Guyon) ; Léquime (La Bourboule) ; Rouzaud (Royat) ; Dr Versepuy (St Nectaire), vice-présidents ; Dr Foucaud (Châtel-Guyon), secrétaire général ; Vermeylen (Le Mont-Dore), trésorier.

Le soir, un banquet, réunissait les congressistes sous la présidence de M. E. Clémentel, sénateur du Puy-de-Dôme, Ministre des finances.

Un médecin militaire peut-il faire de la clientèle?

La question souvent posée a le plus souvent été résolue par la négative. M. Duches ne écrit avec raison dans le **Concours médical :**

« Même si le médecin militaire était autorisé à soigner les civils exactement de la même manière que ses confrères civils, il ne le pourrait pas. Au milieu de sa consultation, c'est le directeur du service de santé du corps d'armée qui, en tournée d'inspection inopinée, le ferait appeler d'urgence. En train d'assister une femme en couches, il serait mandé, toute affaire cessante, par le médecin chef de la place, et devrait abandonner la parturiente ; occupé à réduire une fracture de jambe, il devrait interrompre sa besogne parce que le commandant d'armes le réclamerait immédiatement.

« A chaque instant, ses obligations militaires se dresseraient impérieusement à l'encontre de ses devoirs envers ses malades civils. Conflit permanent qui ne saurait durer.

« Le médecin militaire doit se consacrer exclusivement aux militaires. Nul ne l'a forcé à choisir cette branche de la médecine ; il l'a adoptée librement ; à lui de s'y tenir entièrement. »

NOUVELLES BRÈVES

Au premier samedi poétique de la Comédie-Française, en octobre, on jouera un acte en vers de M. René Berton, l'auteur d' « Oreste », qui est à la fois docteur en médecine et directeur des arènes de Saintes.

Des Chirurgiens polonais viennent de faire un voyage en France



Cette photo a été prise par *l'Informateur Médical* le jour de l'arrivée en gare du Nord, à Paris, des Chirurgiens polonais, venus pour assister aux séances du Congrès de Chirurgie et pour faire un voyage d'études en France. Nous remarquons, de gauche à droite : MM. 1. Le Docteur Mathé ; 2, Le Professeur Hartmann ; 3, Le Docteur Zawadzki, de Varsovie, Président de la Délégation ; 4, Le Professeur Bezançon ; 5, Le Docteur Noir.

A la suite d'une entente entre le bureau français de l'A. D. R. M. et son délégué à Varsovie, le Dr Zavadski, 40 chirurgiens polonais sont venus à l'occasion du Congrès français de chirurgie. Arrivés la veille de son ouverture, nos collègues polonais ont été reçus à la gare du Nord par le Président de l'A. D. R. M., le professeur Hartmann, entouré des membres du bureau de l'Association : MM. Bezançon, Morax, Noir, Proust, Mathé, etc.

Pendant tout le courant de la semaine, les chirurgiens polonais ont assisté l'après-midi aux séances du congrès, le matin, à des opérations dans divers hôpitaux. Entre temps, des visites ont été organisées pour eux au Musée de l'Hôpital Saint-Louis, sous la conduite du Dr Gascou, représentant de l'A. D. R. M., au Musée de guerre du Val-de Grâce, etc.

En dehors du temps consacré au travail, nos hôtes ont été reçus par le Doyen, le professeur Roger, à la Faculté le mardi ; le jeudi ils assistaient à la soirée offerte par le président du Congrès, le Dr Tuffier, le vendredi à une réception organisée par la Bienvenue française. Dans toutes ces réunions s'est affirmée l'amitié franco-polonaise, qui a existé de tous temps, et qui actuellement est plus intime que jamais.

Nos confrères polonais ont ensuite quitté Paris pour se rendre à Lyon, Vichy, Bordeaux, Biarritz et Berck qu'ils avaient manifesté le désir de voir. Toute cette dernière partie de leur voyage a, de même que les conditions matérielles de leur séjour à Paris, été organisée par l'A. D. R. M., en particulier par le dévoué secrétaire de son bureau, le Dr Mathé.

La délégation des chirurgiens polonais comprenait Messieurs les docteurs :

Dziembowski, Fryszman, Goldstein, Grzybowski, Hertz, Horodynski, Kielkiewicz, Krynski B., Krynski J., Lewenstein, Meisner, Niewiadomski, Nowakowski, Obinski, Opacki, Pomper, Solman, Szarecki, Tuchendler, Wertheim, Tynieniecki, Witkrowski, Zakrzewski, Zawadzki, Dobrowolski, Ambrozewicz, Perzynski, Kolodziejski, Grygier H., Grygier S., Zolynska M., Makowski, Szper, Grundzinski, Wyganowski.

MARSEILLE

Société de Médecine et de Chirurgie dentaires

Le docteur Pitsch, professeur à l'école de stomatologie et stomatologiste des Hôpitaux de Paris, a présenté, au cours d'une conférence, ses travaux personnels sur l'obturation des dents.

A l'issue de la conférence a eu lieu l'élection des membres du bureau de la Société.

Ecole dentaire

Le registre d'inscription pour l'année scolaire 1924-1925 est ouvert du 1er au 30 octobre. La réouverture des cours est fixée au 3 novembre.

Hôpital Saint-Joseph

L'Hôpital Saint-Joseph organise pour le 1er decembre prochain un concours pour quatre places d'élèves internes en médecine et en chirurgie.

L'affaire des carnets médicaux

L'affaire des carnets médicaux va venir prochainement devant la Cour d'appel d'Aix.

L'enquête poursuivie par le parquet de Marseille, concernant d'autres irrégularités relevées, pourra donner lieu à de nouvelles inculpations, selon l'arrêt qui sera rendu dans la première affaire.

Chez les Préparateurs en Pharmacie

Les préparateurs en pharmacie, réunis en assemblée générale à la Bourse du travail, sous la présidence du camarade Guirado, ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Les préparateurs en pharmacie, syndiqués et non syndiqués, de la ville de Marseille, réunis en assemblée générale, nomment à l'unanimité les camarades Blanc, Zonza et Bonnaure comme délégués auprès de M. le préfet et MM. les pharmaciens et leur donnent pleins pouvoirs pour la signature des conventions visant la fermeture du dimanche. » Le président de séance : Guirado ; les deux assesseurs : Pasquini et D. Guglielmi.

Pour les Etudiants stagiaires en Pharmacie

L'Association amicale des étudiants et anciens étudiants en pharmacie de Marseille fait savoir aux jeunes gens qui préparent leur examen de validation de stage qu'ils peuvent venir consulter à son siège, 37, cours Lieutaud, les lundi, mercredi et vendredi après-midi, ses collections de matières médicales, poudres, extraits, teintures, ainsi que tous ouvrages concernant cet examen. Se faire inscrire au siège.

Société de Médecine et d'Hygiène coloniale

La Société a repris ses réunions mensuelles à l'Institut de Médecine coloniale, 40, allées Léon-Gambetta.

On rétablit l'inspection médicale dans les Bouches-du-Rhône

Dans sa dernière session, le conseil général s'est occupé de nombreuses questions médicales. Le docteur Régis, député, et le docteur Morizot, maire d'Arles, sont intervenus pour faire rétablir l'inspection médicale des écoles dans les Bouches-du-Rhône.

Le département prendra à sa charge les frais d'impression des fiches sanitaires et des carnets de santé individuels, ainsi que les frais d'achats des instruments nécessaires à l'inspection médicale : balance, toise, échelle optométrique et armoires médicales.

De plus, il prendra en charge les deux tiers des dépenses proprement médicales des communes à cet égard, celles-ci devant en supporter le troisième tiers.

Ces conclusions, fortement motivées, et dont l'importance, pour les enfants du peuple, est considérable, sont adoptées à l'unanimité.

Les obsèques du Prof. Lacassagne

La Faculté de Lyon a respecté scrupuleusement les dernières volontés du professeur Lacassagne.

Le 26 septembre, la dépouille mortelle de Lacassagne a été apportée sur la table d'autopsie du laboratoire de médecine légale.

Le professeur Etienne Martin, non sans émotion, a pratiqué l'examen complet.

Le 27 septembre, le corps replacé dans le cercueil, a été exposé dans la salle des Pas-Perdus de la Faculté.

La foule des amis, des admirateurs du célèbre criminologiste, — qui fut un grand citoyen, — défila devant le cercueil. Parmi cette affluence considérable de notabilités de toutes les sciences, de tous les arts, on remarquait MM. Vallette, préfet du Rhône ; Emmanuel Lévy, premier adjoint, représentant M. le Maire de Lyon ; Cavalier, recteur de l'Académie ; Marotte, médecin-inspecteur, chef du Service de Santé du 14e corps ; les doyens des Facultés, la plupart des professeurs, de très nombreux médecins.

Dans sa simplicité, ce dernier hommage rendu à l'éminent savant par les plus hautes personnalités lyonnaises revêtait une impressionnante grandeur. Dans sa mort comme dans toute sa vie, M. le professeur Lacassagne avait placé au-dessus de tout l'intérêt de la science. C'est l'enseignement qui se dégageait hier matin de cette cérémonie sans apparat où chacun apporta modestement sa part de douleur et d'admiration.

Puis, lorsque fut terminé le long défilé, le corps fut transporté à Beynost (Ain), où la famille seule assistait à l'inhumation.

PETITES NOUVELLES

Le professeur Julliard, de Genève, qui a opéré M. Sarraut, a été fait officier de la Légion d'honneur. Ajoutons que le professeur Julliard avait été fait chevalier de la Légion d'honneur à la suite des services considérables qu'il rendit pendant toute la durée de la guerre aux soldats français internés en Suisse.

Les études médicales viennent d'être réglementées par un nouveau décret

Voici les parties essentielles de ce décret :

Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années, non comprise l'année préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Elles peuvent etre faites :

Pendant les trois premières années, dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Pendant les cinq années, dans une faculté de médecine, dans une faculté mixte de médecine et de pharmacie ou dans une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

A l'expiration de chacune des cinq années d'études, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen pour être autorisés à continuer leurs études.

Les aspirants au doctorat en médecine prennent vingt inscriptions. Ils doivent produire, pour prendre la première inscription, le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

La première inscription de l'année scolaire doit être délivrée au plus tard le 15 novembre de chaque année, sauf dans les cas prévus au paragraphe 2 de l'article 9 du décret du 21 juillet 1897.

Il est etabli un livret individuel au nom de chaque étudiant, dans les conditions prévues au décret du 31 juillet 1920.

Le livret, tenu à jour par les soins de l'administration de l'établissement où l'étudiant est inscrit, est obligatoirement communiqué aux juges à tous les examens.

Le stage

Le stage est obligatoire pendant les cinq années d'études.

Il doit être accompli au siège de la faculté ou école pendant les quatre premières années.

Pendant la cinquième année, il peut, avec l'autorisation de la faculté, être fait dans les établissements choisis par l'étudiant, en France ou à l'étranger. L'étudiant devra fournir la preuve que ce stage a été réellement accompli.

Chaque année, la période de stage est de neuf mois. En cas d'empêchement légitime au cours de l'année scolaire, une partie du stage peut être faite pendant les vacances, sur la demande de l'étudiant, après autorisation du doyen.

Sous réserve d'une entente entre la Faculté ou l'Ecole et l'Administration de l'Assistance publique à Paris ou l'administration hospitalière dans les départements, tous les stagiaires sont associés, obligatoirement, à partir de la troisième année, aux consultations et aux gardes d'hôpital dans la mesure et avec les moyens propres à chaque faculté.

Les examens de fin d'année

1er examen de fin d'année. — Epreuves pratiques : Anatomie, Histologie. — Epreuves orales : Anatomie, Histologie et Embryologie.

2e examen de fin d'année. — Epreuves pratiques : Physique médicale, Chimie médicale (avec une épreuve de chimie pathologique), Bactériologie. — Epreuves orales : Physiologie, Physique, Chimie, Bactériologie.

3e examen de fin d'année. — Epreuves pratiques : Anatomie pathologique, Eléments de parasitologie. — Epreuves orales : Anatomie pathologique, Médecine expérimentale, Parasitologie.

4e examen de fin d'année. — Epreuves pratiques : 1re partie : Anatomie médico-chirurgicale et Médecine opératoire. — 2e partie : épreuves orales : Pathologie chirurgicale, Accouchements, Pathologie médicale, Pathologie générale.

5e examen de fin d'année. — Epreuves pratiques : Pharmacologie. — Epreuves orales : Hygiène, Médecine légale et déontologie, Thérapeutique et Hydrologie. Pharmacologie.

Tout étudiant doit, à moins d'une autorisation du doyen ou du directeur, après avis de la commission scolaire, subir l'examen correspondant à son année d'études à la première session de juin-juillet. Sont seuls admis à se présenter à la session d'octobre-novembre, les candidats ajournés à la première session ou autorisés à ne pas s'y présenter.

Tout candidat n'ayant pas obtenu, dans un examen, au moins 5 points pour une matière, est ajourné, pour cette matière, à la session d'octobre-novembre. Il est renvoyé à la session de juillet suivant en cas de nouvel échec.

Tout candidat ayant subi un ou plusieurs échecs partiels à la session d'octobre-novembre du cinquième examen de fin d'année, n'est tenu à réparer que ce ou ces échecs partiels à la session de juin-juillet suivant ; le bénéfice des autres épreuves reste acquis.

Les examens de clinique

Les examens de clinique ne peuvent être subis qu'après validation de tous les stages obligatoires et après accomplissement de la scolarité.

Chaque examen est subi dans l'ordre choisi par le candidat.

Pour la clinique chirurgicale et pour la clinique médicale, chaque série comprend, au maximum, quatre candidats.

Pour la clinique obstétricale, chaque série comprend six candidats au maximum.

Chacun des trois examens de clinique comprend :

1° Un stage dans les services de clinique de la faculté ou dans les services hospitaliers désignés à cet effet ;

2° Un examen récapitulatif.

Le stage est de un jour dans le service d'au moins deux juges.

Au cours de chacun de ces stages, le candidat est tenu d'examiner, sous la surveillance du juge, un malade pendant un quart d'heure. Le malade est désigné par le juge. Ensuite, le candidat est enfermé dans un local spécial. Il lui est accordé une demi-heure pour la rédaction de l'observation relative à ce malade.

Chacune de ces observations est mise sous une enveloppe contresignée par le juge et le candidat.

Les observations servent de base à l'examen récapitulatif.

L'examen récapitulatif a lieu au siège de la faculté ou école ; il porte sur la lecture des observations, les interrogations au sujet des malades examinés et sur les connaissances nécessaires à la pratique médicale.

Tout candidat ajourné à un des examens de clinique ne peut s'y représenter qu'après avoir accompli un nouveau stage d'une durée de trois mois, ou de deux mois suivant les cas.

La thèse

Le sujet de la thèse doit être déposé au secrétariat de la faculté, par le candidat, deux mois avant l'époque de sa présentation, avec approbation du sujet par le futur président de la thèse. Elle consiste en un mémoire de longueur quelconque, rédigé en français. La thèse est admise ou refusée. Il peut être attribué la mention honorable ou la mention très honorable. Les thèses ayant été l'objet de la mention très honorable peuvent concourir pour un prix ou une récompense spéciale.

La thèse se passe à une époque quelconque de l'année ; le jury comporte quatre juges.

Les examens qui peuvent être subis dans les Ecoles de médecine

Les quatrième et cinquième examens de fin d'année, les examens de clinique et la thèse doivent être subis devant la même faculté.

Les etudiants inscrits dans les écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie subissent, devant ces écoles, les examens correspondant aux trois premières années d'études

Les etudiants inscrits dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie subissent, devant ces écoles, les examens correspondant aux deux premières années d'études

Dans les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les jurys d'examens sont présidés par un professeur de faculté délégué par le ministre.

Après les épreuves, le président du jury adresse au ministre un rapport sur le résultat des examens.

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de sérothérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'anim...







NOUVELLES DIVERSES

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'asile public d'aliénés de Dury-les-Amiens (Somme).

Un poste d'interne en médecine est vacant à l'asile public d'aliénés de Saint-Ylie (Jura). Indemnité : 2.000 fr. et avantages en nature.

Un cambrioleur a frappé à coups de couteau une religieuse de la clinique du professeur Vautrin, rue Sainte-Marie, à Nancy, une malade et son mari, qui l'avaient surpris.

LES CHIRURGIENS POLONAIS ONT VISITÉ BORDEAUX & LE MIDI DE LA FRANCE

Quelques chirurgiens polonais ayant pris part aux travaux du Congrès de chirurgie, après s'être rendus à Vichy, sont arrivés à Bordeaux, accompagnés par des doctoresses, assistantes de chirurgie : Mmes Marthe Zolynska et Félice Bulkowska.

Ils ont été reçus à la Faculté de Médecine, au sommet de laquelle flottait le pavillon polonais, par M. le Doyen, entouré du corps professoral.

Après avoir souhaité la bienvenue à nos collègues et rappelé les noms de quelques grands médecins polonais, entr'autres du moine Copernic, qui fut à la fois ingénieur, agronome et docteur en médecine, M. le Doyen s'exprima ainsi : « A un des derniers anneaux de la chaîne scientifique, ne voyons-nous pas briller d'un incomparable éclat le nom de votre éminente compatriote, Marie Sklodowska, devenue Française par son mariage avec notre grand Curie, et à qui nous devons la découverte du radium. »

M. Dumas, recteur, a pris ensuite la parole au nom de l'Université.

M. le docteur Zawadski, chirurgien en chef de l'hôpital de la Transfiguration de Jésus-Christ, a remercié au nom de ses collègues, et a exprimé les sentiments d'admiration de la Pologne pour la France et d'amitié des médecins polonais pour leurs confrères français. Il a célébré l'indéfectible amitié qui doit unir les deux nations.

Le soir, les médecins polonais ont été reçus à l'Hôtel de Ville, où M. Philippart, entouré du Conseil municipal, leur a souhaité la bienvenue, en quelques mots gracieux auxquels M. le docteur Zawadski a aimablement répondu. Un lunch a ensuite été servi, où nos confrères ont pu apprécier nos vins de la Gironde.

Ils ont quitté Bordeaux dans la soirée, se dirigeant sur Biarritz.

Une cliente peu délicate

Il y a quelques jours, une dame Florentine Jacques, dite Yette, 41 ans, 38, rue Juliette-Lamber, se présentait chez le docteur Cayrol, 91, avenue Niel pour une consultation, et profitant d'une absence momentanée du médecin, elle s'empara d'un portefeuille contenant de l'argent, des chèques et des papiers. Arrêtée sur mandat de M. Delalé, juge d'instruction, la femme Jacques a avoué avoir dépensé l'argent et jeté le portefeuille, les chèques et les papiers à l'égout.

LABORATOIRES CARTERET
15, rue d'Argenteuil, — PARIS (Ier)
R. C. Seine n° 185.284.

Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. GUILLEMOT et DE LAMOTHE

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes — BI-MENSUEL ILLUSTRÉ — Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an............ 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 61 — 5 NOVEMBRE 192…
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

S'adresser pour la Publicité
AGENCE FRANÇAISE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
35, r. des Petits-Champs - PARIS - Tél.: Louvre 02.97



Les travaux du Congrès d'Hygiène, qui vient de se tenir à l'Institut Pasteur de Paris, ont été inaugurés par le Ministre du Travail et celui de l'Instruction Publique. Sur la photo supérieure vous voyez, de droite à gauche : MM. [redacted]s Albert, Ministre de l'Instruction Publique ; Roux, Directeur de l'Institut Pasteur ; Armand Delille, Médecin des Hôpitaux, et Justin Godard (descendant l'escalier), Ministre de l'Hygiène. En bas et à gauche : M. Justin Godard prononçant son discours ; à droite : un groupe de Congressistes. *Photos Informateur Médical*

AU CONGRÈS D'HYGIÈNE

Les CAUSES de l'INFÉRIORITÉ où se trouve la France en matière d'hygiène appliquée

M. Mirman les a exposées avec beaucoup de franchise et de clarté

Etant déterminé, dit M. Mirman, à n'estimer désormais les hommes qu'en proportion de ce que la guerre leur a appris, je risque de voir la misanthropie assombrir le soir de ma vie, si rares sont ceux qui paraissent avoir recueilli quelque enseignement de ces épreuves de la Patrie ! Au cours de la guerre, nous nous bercions de l'espoir que, la paix venue, on ne retomberait pas dans les vieilles ornières de la routine. Rien, hélas ! n'est changé. L'Organisation de l'Hygiène Publique aurait exigé en France de la continuité dans les vues, une politique sociale stable, un effort méthodique et persévérant. Qu'avons-nous vu ?

Un ministère de l'Hygiène ébauché un jour, supprimé le lendemain. Une direction de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques sectionnée, puis rétablie en sa forme première, rattachée tantôt à un département ministériel, tantôt à un autre, constamment incertaine de sa destinée. La même instabilité dans les hommes que dans les institutions : ceux-ci et celles-là ballottés par les fluctuations de la politique : en cinq ans, cinq ministres et, ce qui est plus grave encore, cinq directeurs. Cette direction si importante, si complexe, si passionnante, dont le titulaire, quelles que soient sa formation administrative ou scientifique et sa volonté de labeur, a besoin de longues années pour en bien prendre en mains tous les organes d'action, — neuf années ne m'avaient point suffi pour terminer mon propre apprentissage lorsque la guerre me projeta vers d'autres devoirs, — est devenue une sorte de poste d'attente où des préfets demeurent juste le temps nécessaire pour être appelés à des fonctions moins absorbantes et plus rémunérées.

La revision de la loi de 1902

Notre charte législative est la loi de 1902 sur la protection de la santé publique. Cette loi a constitué en son temps un appréciable progrès, mais il en est d'elle comme de toutes les grandes lois organiques élaborées sur une matière nouvelle et difficile : il est impossible qu'elles atteignent leur but dès le premier jet ; elles appellent des compléments et des corrections après quelques années d'expérience qui en ont mis en lumière les défauts et les lacunes. Ici l'expérience est faite. Une révision s'impose : elle est impatiemment attendue, l'intérêt public l'exige ; cependant, depuis la fin de la guerre, six années se sont écoulées et la loi de 1902 n'est pas encore mise au point, assouplie et fortifiée.

Le personnel des services extérieurs, inspecteurs départementaux et directeurs de bureaux municipaux, demeure dans la situation la plus délicate, la plus précaire, la plus fausse ; il réclame avec déférence un statut lui apportant le minimum de garanties offertes aujourd'hui au plus modeste fonctionnaire. Cette question est toujours en suspens.

Il n'y a pas, j'ose l'affirmer, un seul grand service public qui soit né et qui ait évolué dans des conditions aussi déplorables. Et telle est la part de responsabilités qui me paraît incomber aux Pouvoirs publics.

Maires et préfets n'appliquent guère les lois qui concernent la santé publique

Mais ce serait faire preuve d'une vue bien courte que de ne pas discerner d'autres causes au mal dont nous souffrons. J'ai cité notre constitution administrative ; celle-ci rend, en effet, particulièrement malaisé tout effort d'ensemble sérieux dans l'exécution des lois protectrices de la santé publique. Ces lois sont, en effet, confiées chez nous aux préfets et aux maires ; elles ne sont donc appliquées que dans la mesure où les préfets et les maires y tiennent la main.

Or, je suis, pardonnez-moi cette profession de foi, un vieux républicain fidèle ; comme tel je persiste à penser d'une part que, si les hommes étaient parfaits, toutes les formes gouvernementales seraient rigoureusement équivalentes ; d'autre part, qu'étant donné l'imperfection humaine, aucune de ces formes n'est satisfaisante ; enfin que, de toutes les formes possibles, la forme actuelle, c'est-à-dire la démocratie parlementaire, est encore, je n'ose dire la meilleure, mais la moins mauvaise, parce qu'elle est la moins menaçante pour ce bien sacré : la liberté. Mais dans une telle démocratie, où l'esprit public est encore si peu éclairé en matière d'hygiène, il est inévitable que — sauf de rares exceptions qui frisent l'héroïsme civique, — préfets et maires cherchent à se soustraire à toute difficulté et aient comme principal souci de ne pas se mettre sur les bras quelque « affaire ».

Quand, au cours de conversations privées, ils expriment librement leur opinion, il y a bien peu de maires qui ne formulent le souhait d'être déchargés de la police sanitaire ; mais dès que, dans une réunion ou une assemblée publique, se dresse le principe de l'autonomie municipale, l'unanimité se rétablit autour du dogme.

Et je crois bien qu'il faut en prendre notre parti et ne nous point leurrer de chimères : les majorités politiques se succèderont ; les préfets apporteront aux questions d'hygiène une attention toute relative parce qu'ils continueront à être convaincus et très justement convaincus, qu'au moindre incident politique, dix années d'efforts purement administratifs ne pèseront pas une once dans la balance de leurs destinées ; et les maires continueront à ne rien réaliser dans le domaine de l'hygiène qui ne soit impérieusement réclamé par leurs électeurs.

L'individualisme français

Il y a une troisième cause de notre médiocre situation : c'est le caractère même de notre race. Je définirai ce caractère d'un mot en disant qu'il est rebelle à toute discipline.

Entendons-nous, j'aime cette race française à laquelle j'appartiens, d'un amour jaloux ; je ne supporterais point qu'on l'abaissât. Je ne l'abaisse point en soulignant son fier individualisme auquel, de toute mon âme, je participe. Le Français, dis-je, ne se plie pas à une discipline... imposée. Il ne se soumet aux restrictions de sa liberté que dans la mesure où il a nettement compris la nécessité de ces restrictions. Il n'obéit qu'aux règles que sa conscience morale ou sa raison a sanctionnées. Toute contrainte extérieure est, avec lui, inefficace. Dès que lui est proposé une règle que sa raison n'a pas admise, il la traite de caporalisme et s'insurge. On peut l'en blâmer, moi je l'en loue. En tous les cas, c'est un fait avec lequel il faut compter, avec lequel le Parlement n'a pas assez souvent compté.

Les lois que le Parlement élabore prescrivent de nombreuses obligations et formulent autant de sanctions. Ces dernières sont lettre morte.

Quand, dans quelle commune ont joué les sanctions en matière de fréquentation scolaire ? Dans quelle mesure restreinte est respectée l'obligation en matière de retraites ouvrières ! La loi de 1902 a pu rendre obligatoires certaines vaccinations, déclarations, désinfections. Nul ne se paiera de mots. Ces obligations n'ont contraint, si je puis dire, que ceux qui ont bien voulu s'y soumettre ; elles constituent, en fait, de simples recommandations.

Des causes que je viens de passer en revue, cette dernière est assurément la plus importante. On peut, à la rigueur, espérer que certaines des autres disparaîtront, mais non point celle-là. Un ministère de l'Hygiène pourrait quelque jour être constitué sur des bases définitives, les ministres pourraient se succéder moins rapidement ; la loi de 1902 pourrait être revisée, les directeurs des bureaux d'hygiène pourvus de garanties tutélaires, etc... le peuple de France demeurera ce qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, avec son caractère propres.

Il faut faire comprendre la nécessité de l'hygiène

Quelle conclusion tirer de cette analyse ? Un motif de découragement ? En aucune façon, mais la détermination d'un devoir impérieux et qui est d'instruire le peuple de ses propres besoins.

Le Français, ai-je dit, ne fait que ce qu'il comprend ; mais quand il l'a compris, il le fait, il le fait de façon intelligente, non machinale, avec méthode, avec persévérance, avec un esprit d'initiative toujours en éveil, avec un « cran » magnifique : la guerre l'a prouvé, la victoire a établi la supériorité d'un tel mode de discipline.

Instruisons donc la Nation. Là est pour la France le salut. C'est au premier chef une question de défense nationale. L'heure presse, plus de temps à perdre. Pour réaliser cette œuvre d'éducation, ce n'est pas trop de l'intime coopération de toutes les initiatives privées et de l'action publique, du ministre de l'Instruction publique et du ministre de l'Hygiène, et j'ajoute des ministres de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre. Il appartient au Gouvernement de coordonner ces efforts, de les encourager et de les soutenir.

Il s'agit de créer, dans l'ensemble de la Nation, au point de vue de l'hygiène individuelle et publique, une mentalité nouvelle. Ce n'est certes pas chose aisée, mais c'est chose possible, en tous les cas nécessaire.



MM. Léon Bernard, Mirman, Président du Congrès, et Jules Renault à la sortie de la première séance du Congrès d'Hygiène. *Photo Informateur Médical*

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'heureuse influence des Greffes ovariennes

MM. Tuffier et Bom viennent de faire à l'Académie de médecine une communication qui se termine par les conclusions suivantes :

Les greffes ovariennes libres, pratiquées pendant la vie génitale de la femme, et surtout quand il s'agit d'autogreffes, ont, au point de vue de la santé générale de la femme, la plus heureuse influence, la menstruation se rétablit en général de trois à cinq mois après l'opération et persiste en moyenne de cinq à dix ans. A ce point de vue, il est intéressant de remarquer la longue survie de la greffe, comme si l'ovaire, tissu noble, ayant en lui de l'avenir en puissance, avait une vitalité plus grande que les autres tissus.

Les greffes ovariennes libres dans l'utérus peuvent être suivies de grossesse, les expériences chez les animaux et les tentatives chez la femme l'ont prouvé.

La transplantation de l'ovaire muni de son pédicule vasculaire et nerveux, dans l'utérus, est une opération logique et utile ; logique, puisque, le pédicule vasculaire étant indemne, l'ovaire se nourrit parfaitement, l'ovisac arrive à maturité, déverse l'ovule dans la cavité utérine où la nidation peut se produire. La fécondation est possible, et lorsqu'elle se produit la grossesse peut être souvent menée à terme et l'accouchement, donnant naissance à des enfants bien constitués, se produire normalement, car on compte actuellement au moins 15 grossesses, avec 10 accouchements normaux.

Dans tous les cas, ces transpositions sont une opération utile, puisque l'ovaire vit et fonctionne de suite et que la menstruation n'est le plus souvent troublée ni dans son rythme, ni dans sa durée, et que la femme, avec un état général excellent, échappe aux accidents de la ménopause anticipée.

La théorie qui donne aux menstrues la valeur d'une désintoxication est-elle exacte ?

A la suite de la communication de MM. Tuffier et Bom, une discussion s'engagea au sujet de la valeur des menstrues comme véhicule de désintoxication :

Si la théorie de la désintoxication par les menstrues était exacte, dit M. Wallich, l'intoxication serait le partage de tous les animaux qui ne saignent pas. Or, il m'a été donné de signaler, que toutes les femelles des mammifères, en réalité, saignent pendant les phénomènes menstruels, mais les unes le font à l'extérieur, femme et guenon, et les autres dans le tissu interstitiel de l'utérus. Dans ces dernières conditions, les hémorragies n'arrivent pas à l'extérieur, ou n'y arrivent que sous forme de suintement et le sang épanché est résorbé. Ces nouvelles lois de menstruation ne sont donc pas en rapport avec la théorie de la désintoxication par les menstrues. Un autre fait peut être opposé encore à cette dernière théorie : c'est l'impuissance des saignées pour remédier aux troubles de la ménopause, même en provoquant des saignées importantes.

Je ferai simplement remarquer, répliqua M. Tuffier, qu'en présence de la disparition de tous les accidents de ménopause anticipée coïncidant avec l'apparition du sang menstruel, j'en conclus de la cause à l'effet. Quant à ce fait qu'un écoulement de sang de la circulation générale ne modifie pas ces accidents, il y a bien longtemps que j'en ai fait la remarque, elle n'est pas pour m'étonner ; la muqueuse utérine est un filtre sélecteur, peut-être même un collecteur, qui seul est capable d'ouvrir la porte aux substances toxiques incriminées.

ÉCHOS

La séance de rentrée de l'Académie de Médecine qui coïncidait avec les réunions du Congrès de Chirurgie ne fut pas très intéressante. D'ailleurs, les membres de l'Académie ne sont pas très assidus à ces premières séances, trop occupés qu'ils sont à causer de leurs vacances dans la salle des pas perdus.

Nous avons rencontré là, M. le professeur Waquez. Très félicité à l'occasion de son voyage en Amérique du Sud. Le succès que rencontra le savant clinicien fut considérable ; il fit, à Buenos-Ayres et à Montevideo, quinze conférences qui furent très suivies.

On a remarqué, dans la salle des séances de l'Académie de Médecine, deux médaillons placés à droite et à gauche de la Tribune Présidentielle, ce sont ceux de Jaccoud et de Bergeron.

Le professeur Dopter fut très entouré, à la première séance de l'Académie de Médecine, par ceux de ses collègues qui voulaient connaître le résultat des travaux de la Commission d'Hygiène de la Société des Nations qui avait étudié la standarisation de la fabrication des sérums.

Cette commission eut également à s'occuper très vivement de la question de la dysenterie. Le célèbre médecin japonais Shiga, assista aux travaux de cette commission.

Le professeur Balthazard fut également très interrogé sur la question du secret professionnel diversement interprétée par les magistrats et par les médecins à l'occasion du crime de Lannion. Nous publierons dans un prochain numéro l'avis du réputé médecin-légiste.

Le discours du délégué du ministre à la séance d'inauguration du Congrès de Chirurgie fut égayé par un lapsus malheureux. Ce délégué s'étant, en effet, tourné vers le Président du Congrès, l'appela le professeur Truffier ; confondre le célèbre chirurgien avec le fameux sociétaire de la Comédie Française n'était, certes, pas désobligeant, mais ce lapsus provoqua le sourire de toute l'assistance.

Les candidats sont nombreux aux fauteuils de l'Académie de Médecine. M. le professeur Vallée, de l'Ecole d'Alfort, a été élu en première ligne pour le siège vacant dans la IVe section (Médecine Vétérinaire).

Parmi les chirurgiens qui font acte de candidature pour les sièges de Broca et de Richelot, nous avons rencontré dans les couloirs de l'Académie de Médecine, MM. Auvray, Legueu, et Pierre Duval.

Un appel de M. Dr Thiéry

En faveur du Foyer national des Médecins français

La période des vacances semble avoir marqué un temps d'arrêt dans l'évolution du projet de création du Foyer des Médecins, et bien des confrères me demandent où en est cette question qui les intéresse ou m'écrivent pour avoir des renseignements sur la façon de souscrire, sur le mode de constitution de la société anonyme, sur le fonctionnement futur de l'œuvre, et enfin sur le projet d'achat de l'Hôtel de l'Université des Annales.

Depuis le mois de juillet, le nombre des actions souscrites est passé de 800 à 2.000 ;



Photo *Informateur Médical.*

M. LE Dr A. THIÉRY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS DE FRANCE

c'est un progrès, mais il est encore insuffisant quand on considère que ce nombre ne représente que la dixième partie de ce qu'il nous faut.

Allons, chers confrères, ne vous contentez pas d'applaudir à l'idée ; d'apprécier l'initiative de ceux qui se sont mis bravement à la tête du mouvement ; d'avoir la pensée même de souscrire un certain nombre d'actions et d'envoyer au président du Comité d'Etudes votre bulletin de souscription ; joignez le geste, non pas à la parole, mais à cette bonne pensée, et envoyez-leur rapidement votre adhésion.

Souvenez-vous, je vous le répète une fois de plus, qu'il suffit que 10.000 confrères sur les 22.000 qui exercent en France, souscrivent à deux actions de 100 francs pour que le problème soit résolu et que le Foyer des Médecins, centre de réunion, organe d'informations, véritable cercle des médecins de Paris, de la province et de l'étranger, devienne une réalité.

Souvenez-vous que les centraux ont leur maison qui fonctionne à merveille, que les journalistes ont la leur, que demain la mutualité aura la sienne, et n'hésitez pas à encourager par votre souscription la création de la nôtre qui, véritablement, s'impose.

Songez que cet Hôtel de l'Université des Annales est l'immeuble rêvé pour cette institution et que si nous laissons échapper cette occasion, nous ne la retrouverons jamais.

Réfléchissez que cette maison, qui donnera asile à nos deux grandes associations : l'Union des Syndicats Médicaux de France et l'Association Générale, sera notre Bourse du Travail et que, moyennant votre modeste collaboration matérielle, vous en serez les propriétaires, sans avoir recours aux capitalistes dont vous seriez les obligés, tout en leur rémunérant fort cher leur capital.

Hâtez-vous donc et envoyez dès demain, au président du Comité d'Etudes, le docteur Thiéry, secrétaire général de l'A. G., 5, rue de Surène, votre bulletin de souscription.

F. THIERY,
Président du Comité d'Etudes.

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

— Le docteur et Mme A. Fouquet, née Deburghgraeve, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils, Pierre. Paris, le 16 septembre 1924.

Fiançailles

— On nous annonce les fiançailles de Mlle Elisabeth Lesné, fille du docteur Lesné, médecin de l'hôpital Trousseau, et de Mme, née Richet, avec M. Jean Patris de Broé, ingénieur, fils du médecin principal Patris de Broé et de Mme, née Gilbert de Sennevières.

On annonce les fiançailles de Mlle Geneviève Michon, fille du docteur Edouard Michon, chirurgien de l'Hôpital Beaujon, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Cornu, avec M. François Michon, ancien élève de polytechnique, fils de M. Etienne Michon, conservateur au Musée du Louvre, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Salet.

— On annonce les fiançailles de Mlle Elizabeth Dillemann, fille du général de division, grand officier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Froussard, avec le docteur Yvon Chaumet, médecin-major de 2e classe, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. le sous-intendant militaire de 1re classe, officier de la Légion d'honneur, décédé, et de Mme, née Terrasson de Fougères.

Nécrologies

On annonce la mort de M. Roger Louis Marchand, étudiant en médecine, fils du médecin-chef de la maison nationale de santé de Saint-Maurice.

On apprend la mort en son domicile, 67, boulevard des Invalides, du Dr Maire-Améro, maire adjoint du 6e arrondissement.

On annonce le décès de M. Michel Scvastos, beau-père du docteur Couchoud, du docteur Spatky et du sculpteur Antoine Bourdelle.

La famille du docteur Hallopeau, dans l'impossibilité de répondre aux personnes qui lui ont témoigné leur sympathie, les prie d'agréer leurs sincères remerciements.

Nous apprenons la mort du docteur Jean Benassy, décédé à Arfeuilles (Allier) ;

Du docteur Pelthier, maire de Plombières-les-Bains, conseiller d'arrondissement des Vosges.

De M. Marcel Flasschœn, fils de M. le docteur Flasschœn et père de M. Jules Flasschœen dit J. Castillan, antiquaire ;

Nous apprenons la mort de Mme Vve Dhotel, mère de Me Dhotel, avocat à Arras, et du Dr Dhotel, de Paris, survenue en son domicile, 12, rue Charles-V.

Nous apprenons la mort de M. R.-F. Halmagrand, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, chevalier de la légion d'honneur, décédé en cette ville ;

Du docteur Lévy Franckel, oncle du docteur Lévy-Franckel ;

Du docteur Dieupart, ancien chef de laboratoire à Saint-Lazare, ancien médecin-chef du dispensaire antituberculeux de Saint-Denis ;

Du Dr Vermullon (de Bergues) ;

Du Dr Régis Dumaine, médecin de la Cie des Messageries Maritimes, décédé en cours de voyage à l'hôpital de Diégo-Suarez ;

Du Dr Elie Mirovitch, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant 12, rue de Marseille, qui s'affaissa subitement rue du Faubourg-Saint-Martin et succomba des suites d'une congestion.

Un médecin américain aurait découvert le moyen de supprimer les douleurs de l'accouchement

Le docteur J. T. Gwathmey, parlant au congrès de la société d'anesthésie, a annoncé que, grâce à l'emploi d'un anesthésique nouveau, plus de mille enfants ont récemment été mis au monde, au Linyg-in-Hospital, sans que les mères aient souffert le moins du monde ou que la vie des enfants ait été mise en danger.

Cet anesthésique est un composé de scopolamine et de morphine dans une solution de sels de magnésie. On s'était déjà servi de scopolamine comme anesthésique, mais employée avec des sels de magnésie, un quart ou un sixième de la dose habituelle suffit et ne présente plus aucun danger.

LA SUPPRESSION DU PISTON

Pour la première fois, cette année, le concours d'externat des hôpitaux de Paris comportait une épreuve écrite anonyme.

Jusqu'ici les candidats étaient choisis sur une question orale développée en cinq minutes ; ce mode de concours avait été très critiqué.

La nouvelle réglementation prescrit une copie à faire en une heure et demie sur une quinzaine de questions simples.

On nous informe que

Le docteur Dujarric de la Rivière, dans la revue générale des questions d'hygiène qu'il a faite au Congrès d'Hygiène, insista en particulier sur les méthodes de floculation pour le diagnostic de la syphilis et le titrage des sérums thérapeutiques, sur la vaccination contre la diphtérie par l'anatoxine de Ramon sur les essais d'immunisation contre la tuberculose par le vaccin BCG de M. le professeur Calmette. Le docteur Dujarric de la Rivière montra qu'entre l'hygiène et le laboratoire, les relations doivent être constantes ; un organe de liaison et d'études, laboratoire d'hygiène « expérimentale », rendrait les plus grands services à la cause de l'hygiène.

Prière aux médecins installés à Paris, anciens internes provisoires des hôpitaux de Paris, qui désireraient se grouper et fonder une Association parisienne, de bien vouloir écrire et donner leur adhésion à leur confrère, le docteur Mauvoisin, 9, rue de Belleville (19e).

Concours de médecin des hôpitaux militaires. — Sont nommés, après concours, médecins des hôpitaux militaires : MM. les docteurs Anglade, Junquet, médecins-majors de 1re classe ; Giacardy, Gourdon, Fauqué, Bellon, Costedoat, médecins-majors de 2e classe.

Concours de chirurgien des hôpitaux militaires. — Sont nommés, après concours, chirurgiens des hôpitaux militaires : MM. les docteurs Lheureux, Bernard, Madot, Giguet, médecins-majors de 2e classe.

La première pierre du Sanatorium des Etudiants a été posée le dimanche 26 octobre 1924, à 11 heures du matin, à Saint-Hilaire-de-Touvet (Isère).

La cérémonie a été présidée par M. Honnorat, vice-président du Comité National de défense contre la tuberculose, auteur de la loi sur les sanatoriums.

M. le docteur Lenormant, chirurgien des hôpitaux, est nommé membre de la première section (tous accidents du travail autres que les accidents agricoles), de la commission du tarif des frais médicaux et pharmaceutiques en matière d'accidents du travail, en remplacement de M. le docteur Auguste Broca, décédé.

Le Jubilé du Prof. GROSS

Ancien Doyen de la Faculté de Nancy



Photo *Informateur Médical.*

M. LE PROF. GROSS

La Faculté de Médecine de Nancy, en une assemblée extraordinaire, a célébré les 80 ans de son ancien doyen, le professeur F. Gross.

De brillantes allocutions ont été prononcées par les Professeurs Spillmann, doyen de la Faculté de Médecine et Vautrin, qui évoquèrent la longue carrière scientifique du professeur Gross.

Les Grands Laboratoires Français : Les Laboratoires A. LUMIÈRE, à Lyon



Les laboratoires de physiologie expérimentale et de pharmacodynamie A. Lumière sont, depuis longtemps, connus du corps médical par les découvertes et les travaux retentissants de l'éminent biologiste lyonnais qui en est le fondateur et l'animateur. Edifiés à Lyon (Monplaisir), à proximité des célèbres usines de photographie dont ils sont complètement indépendants, ces laboratoires qui rappellent, par certains côtés, le Rockfeller Institut, de New-York, occupent une superficie totale de près de 5.000 mètres carrés, dont plus de 3.000 couverts. Ils comprennent 80 salles, réparties en 8 groupes principaux de bâtiments. L'un de ces groupes est réservé aux laboratoires d'expérimentation physiologique et de pharmacodynamie ; les autres sont représentés par des salles d'autopsie et d'inoculation, divers laboratoires pour la détermination des toxicités, pour les recherches d'histologie, de physique, de chimie, une chambre-étuve pour la bactériologie, une salle destinée à la stérilisation, un local pour la préparation des bouillons de culture, un service des vaccins et des préparations opothérapiques, des salles d'opération et de manipulation diverses, des écuries pour grands et petits animaux, etc., etc.

Les clichés que nous publions dans ce numéro ne donnent qu'une faible idée de l'importance de cette institution qui peut rivaliser avec les plus célèbres laboratoires de France et de l'Etranger.

Parmi les principales nouveautés thérapeutiques issues des recherches de M. A. Lumière, nous rappellerons notamment la *Cryogénine*, la *Persodine*, l'*Hermophényl*, la *Borosodine*, l'*Allocaïne*, l'*Hémoplase*, le *Tulle Gras*, *l'Entérovaccin antityphocolique*, la *Rhéantine*, les *Opozones*. Toutes ces préparations, d'une valeur scientifique hors de pair, jouissent d'une réputation mondiale des plus justifiées.

La médecine à la Société des Nations

Le Comité Médical de la Société des Nations, présidé par M. le docteur Madsen, directeur de l'Institut Sérothérapique de Copenhague, a réuni, au milieu d'octobre, à Genève, les bactériologistes, spécialistes de la dysenterie bacillaire, et qui, dans les différents Instituts Sérothérapiques, sont chargés de la fabrication ou du contrôle du sérum antidysentérique.

Assistaient à cette réunion : MM. Shiga (de Tokio), Cantacuzène (de Bucarest), Kolle (de Francfort), Neufeld (de Berlin), Mac Conhey (de Londres), Hirshfeld (de Varsovie), Doen (de Bâle), O'Brien (de Londres), Dopter et Dumas (de Paris).

Cette conférence avait pour but de discuter et d'étudier la standarisation du sérum antidysentérique de façon que les principaux Etats européens s'entendent sur l'unité de mesure antitoxique que l'on pourrait adopter. Aucune décision ne pouvait être prise car de nouvelles expériences sont nécessaires qui seront exposées dans une prochaine conférence qui se tiendra en 1925.

En même temps siégeait à Genève la Commission d'études du paludisme. Deux Sous-Commissions firent un voyage d'études ; l'une se rendit en Russie où depuis plusieurs années règnent des épidémies de paludisme grave. Des milliers d'individus sont, en effet, atteints de cette maladie infecticuse qui s'est propagée rapidement à la faveur des désordres politiques.

L'autre Commission visita la Macédoine, la Grèce, l'Albanie et se rendit compte de l'effort de prophylaxie qui a été fait en Italie depuis plusieurs années où le paludisme est en décroissance dans la campagne romaine et en Sicile.

Cette mission termina son voyage d'études par la visite de la Corse où elle constata de nombreux cas de paludisme. Dans cette île, le paludisme est endémique et peu de mesures sanitaires ont été priscs par les pouvoirs publics.

Depuis la découverte de l'hématozoaire du paludisme par Laveran, en 1882, on sait que cette maladie est transmise par les moustiques ; la lutte antipaludique a été précisée et réalisée pratiquement en Algérie. Il serait judicieux, dans l'intérêt de la santé des populations, que les pouvoirs publics fassent un effort continue pour faire disparaître cette maladie de la Corse.

La visite à Reims des Médecins du Congrès de Médecine

Les membres du Congrès de médecine, au nombre de 60, ont fait une visite d'étude à Reims, à l'issue de leurs travaux.

Ils ont été reçus à la gare par M. le maire de Reims, à côté duquel se tenaient MM. le docteur Knœri, adjoint au maire ; docteur Techoueyres, directeur du bureau d'hygiène de Reims ; G. Charbonneaux, directeur du Foyer Rémois ; Melchior de Polignac ; docteurs Janquinet, directeur de l'Ecole de médecine, et Bernier, de Reims ; Grandin, chef du service d'hygiène, et Laporte directeur du service des eaux de la ville de Reims.

Les Congressistes furent tout d'abord conduits au Foyer Rémois, boulevard Pommery, où ils étaient accueillis à la Maison Commune par M. G. Charbonneaux, directeur de l'Œuvre.

Après une visite à travers la coquette cité, les visiteurs purent admirer la parfaite tenue des divers services de protection de l'enfance et constater que les mesures d'hygiène étaient strictement observées dans l'agencement de la cité.

M. G. Charbonneaux, saluant les Congressistes, fit l'historique de l'Œuvre du Foyer Rémois. Il fut vivement félicité par M. Mirman.

Après un déjeuner offert aux Congressistes par M. de Polignac, ceux-ci visitèrent l'usine des Eaux, pour y examiner le nouveau procédé de désinfection de l'eau fournie à la ville de Reims. On sait que ce procédé est dû à M. Bunau-Varilla, directeur, pendant la guerre, du service des Eaux de la deuxième armée.

Les visiteurs s'intéressèrent beaucoup aux détails de fonctionnement donnés par M. le docteur Techoueyres. Les Congressistes visitèrent ensuite l'usine du Linguet et les cuves de Beauregard. Cette usine et ces cuves constituent l'organisation actuelle des vidanges de la ville de Reims.

Les Congressistes furent ensuite, à l'hôtel de ville, reçus par M. le docteur Knœri, qui leur retraça tous les efforts qui avaient dû être faits, après la guerre, pour écarter de la population rémoise toute menace d'épidémie.

LA JOURNÉE DU CONCOURS MÉDICAL

Les assemblées générales du Concours médical et de ses filiales se tiendront le dimanche 16 novembre 1924, dans l'ordre suivant, chez Marguery, boulevard Bonne-Nouvelle :

A 2 h. 30 : Caisse des pensions de retraite du corps médical français.

A 3 heures : Mutualité familiale du corps médical français (assemblée générale).

A 4 heures : Sou médical (assemblée générale).

A 5 h. 30 : Société civile du concours médical.

A 7 heures précises : banquet.

A 9 h. 30 : Soirée artistique.

Un médecin blessé par un fou

Au moment où le docteur Deherdt rentrait chez lui, place Waiez, à Bruxelles, un individu, brandissant un revolver, s'élança vers lui et tira, l'atteignant dans le dos, puis prit la fuite.

Le forcené opposa aux agents une résistance acharnée. Il fallut littéralement le ficeler pour l'emmener.

Au commissariat, il fournit des explications incohérentes. On s'aperçut bientôt que ce dangereux personnage était un déséquilibré, qui a déjà été interné. Il avait voulu se venger du docteur Deherdt parce que celui-ci l'avait soigné pour une maladie imaginaire.

AU CONGRÈS D'HYGIÈNE

L'ENSEIGNEMENT de l'HYGIÈNE

Cette question primordiale a fait l'objet d'un grand nombre de rapports et de communications

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE DANS LES FACULTES

M. le professeur Léon Bernard estime que l'étude, commencée par la « Commission de l'Enseignement » créée sous sa présidence au sein du Comité d'hygiène de la Société des Nations, n'a pu recueillir jusqu'ici que peu de documents sur l'enseignement universitaire de quelques nations, tant en Europe qu'en Amérique, et dont M. Léon Bernard donne un aperçu.

Il expose ensuite les principes généraux adoptés à Genève pour guider les travaux ultérieurs de la Commission spéciale, principes divisant l'enseignement de l'hygiène en trois branches :

a) L'enseignement général, visant à introduire plus d'hygiène dans toutes les classes de la société par un enseignement judicieux donné dans les écoles de toutes catégories et par l'éducation populaire.

b) L'enseignement médical ou enseignement de l'hygiène aux étudiants en médecine dans les universités, en vue de donner aux futurs médecins le goût, le sens et la connaissance de la médecine préventive.

c) L'enseignement spécial (formation de techniciens hygiénistes) cet enseignement devant être adapté aux besoins de la carrière suivie (médecins hygiénistes spécialisés ou techniciens non médecins, personnel sanitaire subalterne) et aux exigences de la santé publique essentiellement variables suivant les pays.

Tout médecin, disent MM. Paul Courmont et Rochaix, doit être capable de remplir le rôle d'hygiéniste, collaborer en cela avec les administrations publiques, enseigner et propager l'hygiène autour de lui, et vivre de l'hygiène comme il vit de l'art de guérir ; il faut donc lui donner un solide enseignement de l'hygiène.

Il faut rétablir l'enseignement de l'hygiène dans les Facultés en 4e et 5e année, et donner aux chaires d'hygiène le personnel et les crédits nécessaires pour un bon enseignement théorique et pratique.

L'enseignement supérieur ou complémentaire destiné à former les spécialistes, doit être donné dans quelques centres spécialisés avec Instituts d'hygiène bien outillés et dotés.

Le diplôme d'hygiène doit être conféré dans ces différents centres dans des conditions uniformes et être exigé dans tous les postes des administrations de la santé publique.

Pour le docteur P. Kouindjy, ancien chef des Services de Rééducation de la Salpêtrière et de Physiothérapie au Val-de-Grâce, l'éducation physique, branche principale de l'hygiène, doit être exclusivement sous la direction scientifique du médecin, qui seul est en mesure de surveiller les effets des exercices physiques et des sports sur les troubles de l'évolution de la croissance, ainsi que sur les manifestations physio-pathologiques de l'enfance et de l'adolescence. Son rôle est donc ici d'une importance capitale.

Mais, pour pouvoir remplir ce rôle avec utilité et compétence, il doit apprendre à la Faculté même, comment utiliser les exercices physiques et se familiariser avec toutes les phases de la vie de l'homme bien portant. Il doit, par conséquent, apprendre à soigner les malades et aussi à prévenir chez les bien-portants les maladies évitables ; car, mieux vaut prévenir que guérir. ?

Dans l'application des exercices physiques et des sports, le médecin doit être secondé par l'instituteur et le professionnel. qui doivent connaître tous les éléments de l'Education physique et savoir les appliquer d'après les directives du médecin.

M. Bourdinière, professeur d'hygiène à l'Ecole de Médecine de Rennes, demanda que le cours d'hygiène professé dans les Facultés et Ecoles de médecine comporte un développement important des lois d'assistance et d'hygiène.

Il estime que le professeur d'hygiène doit faire partie des œuvres officielles d'assistance et d'hygiène, de façon à se pénétrer de leur importance, à leur imprimer la vitalité nécessaire, à perfectionner son enseignement.

Un programme minimum de travaux pratiques d'hygiène devrait être imposé dans les Facultés et Ecoles de médecine et des épreuves réelles devraient être exigées des candidats.

AUX OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

Le docteur Marcel Clerc exposa les raisons pour lesquelles, dans la navigation, la nécessité s'impose, plus encore que dans les autres industries, d'observer les lois de l'hygiène. Souvent, en effet les navires abordent dans des contrées où sévissent les plus graves maladies et, d'autre part, le navire est un vase clos où l'encombrement humain crée les conditions les plus favorables aux éclosions d'épidémies sans les possibilités d'isolement ou de prophylaxie qu'on peut utiliser à terre.

Enfin, il n'y a de médecin que sur les grands navires et c'est le capitaine qui, alors, a la charge de veiller à la fois sur l'état hygiénique du bord et de secourir les malades et les blessés.

D'où la nécessité, pour les capitaines et tous les officiers de la marine marchande en général, d'être instruits des choses de l'hygiène.

Cet enseignement existe déjà pour les officiers de pont et de la machine. Il y a lieu d'y apporter quelques modifications, en particulier de compléter l'enseignement oral par un stage hospitalier où les candidats officiers recevraient des leçons pratiques relatives à la désinfection et au traitement sommaire des maladies et accidents. Et l'auteur soumet au congrès le vœu suivant :

1o Que l'enseignement de l'hygiène soit étendu à toutes les catégories d'officiers de la marine marchande ;

2o Que spécialement pour les officiers de pont, destinés au commandement, l'enseignement oral de l'hygiène soit complété par un enseignement pratique.

Les Ecoles nationales de navigation sont installées dans les ports du littoral. Une seule école, école libre, est installée sur un navire, le « Jacques-Cartier ». L'enseignement, et en particulier l'enseignement de l'hygiène, s'y fait conformément aux programmes officiels.

Le docteur H.-F. Schaeffer, médecin sanitaire maritime, professeur d'hygiène et médecin du navire-école, exposa comment, tout en respectant scrupuleusement le programme, grâce à ce fait que l'école est flottante, il est possible de donner à l'enseignement de l'hygiène un caractère vivant et pratique.

De nombreux cours sont de véritables leçons de choses. L'auteur a insisté sur les grandes questions de la tuberculose et des maladies vénériennes, faisant pour ces dernières des démonstrations de prophylaxie individuelle.

Il s'est très intéressé aux exercices d'éducation physique ; il a pu aussi donner aux élèves quelques notions pratiques de traitement des malades et des blessés et les préparer à leur rôle futur, car, sur les navires sans médecin, le capitaine est chargé de soigner l'équipage et les passagers.

On voit par là quels avantages offrent, au point de vue de l'enseignement de l'hygiène, les longues croisières sur un navire-école dont le médecin est à la fois professeur d'hygiène.

DANS LES ECOLES MILITAIRES

Le docteur des Cilleuls exposa l'état actuel de l'enseignement de l'hygiène dans les Ecoles militaires.

Chaque catégorie d'officiers ou d'élèves-officiers, stagiaires aux Ecoles de Saint-Cyr, Polytechnique, Saumur, Fontainebleau et Saint-Maixent reçoit un enseignement particulier, qui fait l'objet d'un programme spécial, où figure l'hygiène individuelle et collective, suivant une progression judicieusement établie.

L'enseignement est confié aux médecins militaires, détachés au cadre des Ecoles et choisis parmi ceux ayant acquis des titres à ces fonctions. Ces médecins ont été spécialement instruits en la matière à l'Ecole d'application du Service de Santé.

L'auteur mentionne également l'enseignement donné au Prytanée militaire et à l'Ecole des Andelys. Il formule les vœux suivants :

1o Que l'hygiène individuelle et collective, qui représente un des chapitres les plus importants de l'instruction générale à donner aux officiers, continue à figurer en bonne place dans le programme d'enseignement de nos Ecoles militaires ;

2o Que dans toutes ces Ecoles, sans exception, et suivant une progression judicieuse, cet enseignement soit professé.

A LA SORBONNE

Les questions d'hygiène sociale ne peuvent, dit le docteur Sicard de Plauzoles, rester ignorées de ceux qui constituent l'élite intellectuelle de notre pays et sont ses guides naturels ; c'est pourquoi le Comité national de Propagande d'Hygiène sociale, que préside M. le Professeur Pinard, a, depuis trois ans, organisé à la Sorbonne, un cours libre d'hygiène sociale, ayant pour objet « la lutte contre les maladies sociales et pour la préservation de la race ».

Le cours du docteur Sicard de Plauzoles, autorisé par le conseil de l'Université de Paris, conformément à l'avis de la Faculté de médecine, a reçu le patronage des grandes associations qui ont pour but la lutte contre les maladies sociales, et celui du ministère du Travail et de l'Hygiène.

Les leçons d'ouverture ont été successivement présidées : par le professeur Léon Bernard, le professeur Adolphe Pinard et le professeur G.-H. Roger, doyen de la Faculté de médecine de Paris. L'ouverture du prochain cours sera présidée par M. Justin Godart.

Dans un rapport très documenté, sur les établissements publics d'enseignement technique, M. Frois, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, expose la question de l'enseignement de l'hygiène dans les établissements d'enseignement technique.

Il signale l'intérêt de l'hygiène professionnelle pour les chefs d'atelier, les ingénieurs, les directeurs d'usines, et, d'une manière générale, pour tous les hygiénistes.

Rappelant les statistiques de morbidité professionnelle et le nombre des accidents de travail, il constate que le travail professionnel est la cause d'une perte de près de trente-sept millions de journées de travail par an, dont la valeur productive est d'environ trois milliards de francs.

De sages mesures d'hygiène et de sécurité permettraient de récupérer au moins un tiers de ces pertes, soit un milliard. Dans ces conditions, on s'explique mal que l'étude de l'hygiène professionnelle soit délaissée chez nous. C'est à peine si, dans le programme de nos écoles techniques, figurent quelques conférences sur l'hygiène ; et encore presque toutes sont-elles consacrées à l'étude de la pathologie professionnelle, tandis que c'est la technique des règles de l'hygiène qu'il faudrait développer, devant de futurs ingénieurs.

Des réformes urgentes s'imposent donc dans cet enseignement, si l'on veut aboutir à des résultats féconds.

UN LABORATOIRE D'HYGIENE EXPERIMENTALE

M. le docteur Dujarric de la Rivière fit une revue générale des questions d'hygiène expérimentale publiées en 1923-1924. Il insista en particulier sur les méthodes de floculation pour le diagnostic de la syphilis et pour le titrage des sérums thérapeutiques sur la vaccination, contre la diphtérie, par l'anatoxine de Ramon sur les essais d'immunisation contre la tuberculose par le vaccin B. C. G. de M. le professeur Calmette. M. Dujarric de la Rivière montra qu'entre l'hygiène et le laboratoire les relations doivent être constantes. Un organisme de liaison et d'études, laboratoire d'hygiène « expérimentale » rendrait les plus grands services à la cause de l'hygiène.

L'HYGIENE PAR L'EXEMPLE

Le docteur Camail, médecin-inspecteur des troupes coloniales, expose les résultats obtenus par la société « L'Hygiène par l'Exemple ». Dans 48 écoles primaires ou maternelles, et de préférence dans les écoles annexes des écoles normales, cette société a donné un matériel complet : appareils à douches, lavabos et vestiaires individuels, qui permet aux instituteurs d'enseigner journellement l'hygiène. Dans 41 écoles, elle a complété un matériel existant ou donné son appui à des initiatives intéressantes.

Les rapports des inspecteurs montrent que les enfants se sont pliés avec entrain à cette nouvelle discipline et en apprécient les avantages.

Grâce à la collaboration active et dévouée des instituteurs, « L'Hygiène par l'Exemple » doit obtenir une amélioration des habitudes hygiéniques qui ne peut manquer d'avoir une influence sur la santé publique.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE DANS LES ECOLES

L'enseignement de l'hygiène, dit M. le docteur Jullien, médecin principal de l'armée, doit commencer à la maternelle et dans les classes élémentaires, en donnant à l'enfant des habitudes de propreté, d'aération, etc. avec de courtes leçons de choses ; l'école le doit être bâtie pour répondre à ce but et c'est dans sa construction que se place la première intervention du médecin hygiéniste dont les prescriptions doivent primer toute autre considération.

Plus tard, les leçons d'hygiène doivent figurer aux programmes, non pas comme une annexe des cours de morale ou de science, mais comme une matière spéciale : le médecin hygiéniste, et spécialement le médecin scolaire, est seul qualifié pour l'enseigner. M. Jullien signale à ce propos son expérience personnelle d'un cours de puériculture fait dans un cours secondaire et une école primaire supérieure de jeunes filles, ses leçons sur la tuberculose faites à des jeunes gens, et rappelle ses conférences sur la vie sexuelle et ses dangers. Il conclut que l'enseignement de l'hygiène par l'hygiéniste est le seul moyen de faire de cet enseignement une réalité.

Le docteur Moncenix, directeur du Bureau d'hygiène de Grenoble, déclare que, dans cette ville, l'enseignement de l'hygiène se fait partout conformément aux programmes officiels, en classe de morale ou d'histoire naturelle. Les maîtres, les élèves, les familles s'y intéressent et demandent que des conférences avec projection soient également faites par des médecins ou des hygiénistes de carrière. Il sera tenu compte de ce désir.

Pour convaincre, dit le docteur Paul Parisot, directeur du Bureau municipal d'hygiène de Nancy, il faut s'adresser à l'esprit alors qu'il est jeune, c'est-à-dire malléable ; c'est dans cette idée que nous avons entrepris l'enseignement de l'hygiène aux élèves des écoles communales.

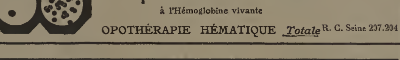
Notre mode d'enseignement consiste en des entretiens qui, émaillés de comparaisons, de récits de faits vécus, présentent à l'écolier, sous forme tangible, les principes de la vie saine.

De deux ans de cette pratique est ressorti de façon indéniable, un heureux effet et sur les enfants et sur les parents, maintes preuves nous en ont été fournies.

En conséquence, en instruisant ainsi les jeunes écoliers, doit-on avoir conscience de trouver terrain fertile et cela pour le plus grand bien de la race.









Le Mouvement Médical

EXAMENS d'ÉTAT

POUR LES INFIRMIÈRES VISITEUSES ET HOSPITALIÈRES

A Reims. — Une session d'examen d'Etat (infirmières hospitalières) a eu lieu à Reims, le 3 octobre 1924. Le programme était celui spécifié par son arrêté du 24 juin 1924.

Le jury d'examen était composé de :

M. le docteur Jacquinet, directeur de l'école de médecine, professeur à l'école de médecine, médecin des hôpitaux.

M. le docteur Lardenois, professeur suppléant de clinique chirurgicale, chirurgien des hôpitaux.

M. le docteur Fossier, professeur de l'école régionale d'infirmières médecin des hôpitaux.

M. le docteur Jolicœur, président du syndicat des médecins.

M. Guichard, vice-président de la commission administrative des hospices.

M. le docteur Techoueyres, inspecteur départemental d'hygiène, délégué du ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

A Nancy. — Une session d'examen d'Etat (infirmières visiteuses d'hygiène sociale de la tuberculose) a eu lieu à Nancy, le 23 octobre 1924.

Le jury d'examen était composé comme suit :

M. le docteur Schmitt, premier adjoint au maire de la ville de Nancy, représentant de l'administration.

M. le docteur L. Spilmann, doyen de la faculté de médecine.

M. Grelot, professeur à la faculté de pharmacie, pharmacien en chef des hospices.

M. le docteur J. Parisot, professeur agrégé, médecin de l'hôpital et du dispensaire Villemin.

M. le docteur Winstel, membre du conseil de l'association syndicale des médecins de Meurthe-et-Moselle, représentant du corps médical.

A Nantes. — Une session d'examen d'Etat (infirmières visiteuses d'hygiène sociale de la tuberculose) a eu lieu à Nantes, fin octobre 1924.

Le jury d'examen était composé comme suit :

M. le docteur Pouzin Malegue, médecin des hôpitaux de Nantes, secrétaire de l'office central d'hygiène.

M. le docteur Viel, médecin du dispensaire antituberculeux Jean-V.

M. le docteur Rouillier, médecin du dispensaire antituberculeux Jean-V.

M. le docteur Ballet, professeur à l'école de médecine, chef du laboratoire Laumonnier, délégué du ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

A Lille. — Une session d'examen d'Etat (infirmières visiteuses d'hygiène sociale de la tuberculose) aura lieu à Lille, le 17 novembre 1924.

Le jury d'examen sera composé comme suit :

M. le docteur Breton, professeur à la faculté de médecine de Lille.

M. le docteur Vanstenberg, représentant du corps médical de Lille.

M. le docteur Pierret, représentant du corps médical de Lille.

M. le docteur Lemière, professeur à la faculté libre.

M. le docteur Combemale, président de la ligue du Nord contre la tuberculose, délégué du ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

Deux médecins victimes d'accidents d'auto

Sur la route d'Agde à Vias (Hérault), une automobile a heurté violemment un landau attelé de deux chevaux et transportant le docteur en médecine Archimbaud, sa femme et son enfant. Tous trois ont été projetés à terre et grièvement blessés ; le cocher a été tué, ainsi que les deux chevaux. Le chauffeur a été arrêté.

Le docteur Dansiger, demeurant 82, rue de Turenne, à Paris, qui traversait la rue de la Pompe, a glissé et est tombé sous les roues d'une auto.

Le docteur, grièvement blessé, a été transporté dans une clinique voisine.

Comment seront élus les membres du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur.

Il sera établi par le doyen une liste des professeurs titulaires avec ou sans chaire, répartis entre les catégories suivantes :

Médecine et sciences médicales.
Chirurgie.
Obstétrique, hygiène de la première enfance et puériculture.
Anatomie et histologie.
Physiologie.
Physique et chimie médicale, bactériologie, parasitologie.

Art. 3. — Il sera établi par le doyen, pour chaque faculté une liste :

b) Des agrégés des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie en exercice ou chargés d'un enseignement à titre permanent et définitif.

c) Des agrégés des sections de pharmacie, des facutés mixtes de médecine et de pharmacie et des facultés de pharmacie en exercice ou chargés d'un enseignement à titre permanent et définitif.

f) Des chefs de travaux titulaires ou nommés à un emploi permanent.

g) Des préparateurs titulaires ou nommés à un emploi permanent.

Art. 4. — Ne pourront être inscrits sur les listes prévues aux articles précédents :

a) Les professeurs agrégés, maîtres de conférences, chargés de cours, chefs de travaux et préparateurs qui par suite de maladie, détachement ou de convenances personnelles auront cessé de remplir leurs fonctions dans la faculté depuis plus d'une année scolaire.

b) Les agrégés des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, qui ne sont plus en exercice, ou qui n'étant plus en exercice comme agrégés, ne sont pas chargés à titre permanent et définitif d'un enseignement régulier annuel ou semestriel d'au moins trois heures par semaine.

Art. 5. — Seront inscrits sur les listes des maîtres de conférences et chargés de cours, les chargés d'un cours ou de conférences qui remplacent un professeur, un maître de conférences ou un chargé de cours titulaires en vertu d'une nomination spéciale et remplissent toutes les obligations du titulaire.

Art. 6. — Les listes établies par le doyen et le recteur devront être soumises à l'approbation ministérielle avant le 1er novembre.

Art. 7. — Le nombre des professeurs titulaires à désigner est réparti ainsi qu'il suit :

Médecine et sciences médicales, 3 membres.
Chirurgie, 1 membre.
Obstétrique, hygiène de la première enfance et puériculture, 1 membre.
Anatomie et histologie, 1 membre.
Physiologie, 1 membre.
Physique et chimie, bactériologie et parasitologie, 2 membres.
Pharmacie, 1 membre.

Art. 10. — Pour l'élection, il est constitué dans chaque faculté un bureau composé du doyen et du professeur le moins ancien comme titulaire. Le scrutin est ouvert durant deux heures. Chaque électeur signe la liste d'émargements. Le vote par correspondance est admis pour tout électeur ayant fourni une excuse légitime.

Après la clôture du scrutin, les bulletins de vote sont mis aussitôt, par le bureau, sous enveloppe avec un exemplaire de la liste emargée et le procès-verbal de la séance. Le dossier est transmis au recteur.

Le dépouillement pour chaque catégorie est fait par une commission spéciale présidée par le recteur et composée de doyens des facultés. Les résultats du dépouillement sont aussitôt transmis au ministre.

La Médecine au Palais

Condamnation pour trafic de carnets médicaux

M. Taichère, docteur en médecine et en pharmacie à Montpellier, poursuivi devant le tribunal correctionnel pour trafic de carnets médicaux et infractions aux règlements sur les stupéfiants, a été condamné à 15 mois de prison avec sursis, 2.000 francs d'amende, 1.000 francs de dommages-intérêts envers l'Etat, à 5 ans d'interdiction de séjour et un an de privation de l'exercice de sa profession.

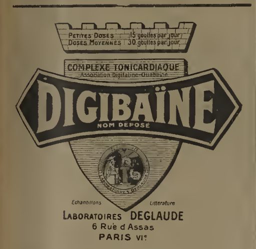
PETITES NOUVELLES

La prochaine assemblée générale de l'A. D. R. M. est fixée au mardi 18 novembre, à 17 heures. Elle aura lieu à la Faculté, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Godart, ministre du travail et de l'hygiène.

Un Congrès international de Radiologie se tiendra à Londres pendant l'été 1925. La date proposée est le mardi 30 juin. Le Congrès durera quatre jours de deux séances chacun, suivis de visites dans les centres de province. Toutes les communications et demandes de renseignements doivent être adressées au secrétaire du Congrès international de Radiologie, Institut britannique de Radiologie, 32, Welbeck Street, Londres W. I.

M. Delsouiller, à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise), est nommé médecin de l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon.





Programme du Congrès de Chirurgie qui aura lieu en 1925

Le prochain Congrès de Chirurgie aura lieu à Paris le 5 octobre 1925.

Questions mises à l'ordre du jour : 1° Résultats éloignés des différentes méthodes de traitement du cancer du rectum. Rapporteurs : MM. A. Schwartz (de Paris) et Gaudier (de Lille) ;

2° Traitement de la tuberculose du genou, à partir de l'adolescence (quinze ans). Rapporteurs : MM. Fredet (de Paris), et Vignard (de Lyon) ;

3° De l'appareillage actuel des fractures de l'humérus et du fémur. Rapporteurs : MM. Guyot (de Bordeaux), et Rouvillois (de Paris).

Congrès international de Médecine et de Pharmacie militaire

C'est à la France que revient l'honneur d'organiser, en 1925, le IIIe Congrès International de Médecine et de Pharmacie militaires. Il se tiendra à Paris, du 20 au 25 avril 1925, au Val-de-Grâce, berceau de la Médecine d'armée. Cette réunion doit être une manifestation grandiose témoignant de l'union des cadres de l'armée active et de l'armée de complément, s'associant pour présenter à leurs collègues étrangers les progrès réalisés par notre pays dans l'ordre humanitaire.

Le Congrès comportera des séances scientifiques : Etude des questions ci-après : la spécialisation technique comme base du fonctionnement du Service de Santé aux armées ; des méthodes de sélection du contingent ; l'étiologie et le traitement des arthrites traumatiques et de leurs séquelles ; les méthodes d'analyse du matériel de pansement et de suture.

En même temps, auront lieu au Val-de-Grâce des démonstrations de matériel technique, constitué en formations sanitaires de campagne ; et une Exposition industrielle et commerciale, organisée en accord avec le Ministère du Commerce qui groupera sous les yeux des congressistes tout ce qui intéresse les Médecins et Pharmaciens dans toutes les branches de leur activité.

De brillantes réceptions officielles, un gala à l'Opéra, une visite à Versailles seront organisés ; un Comité de Dames est prévu pour accompagner les Dames des congressistes et leur faciliter des visites instructives et attrayantes : des circuits organisés à tarifs réduits, permettront aux congressistes qui le désireront de visiter, dans les conditions les plus favorables, les environs de Paris, Chantilly, Fontainebleau ; les champs de bataille de Verdun : les villes d'eau des Pyrénées, du Massif Central, des Vosges, des Alpes ou de la Côte d'Azur.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

1° Sont conviés au Congrès tous les Médecins et Pharmaciens appartenant ou ayant appartenu aux armées de terre ou de mer des Nations alliées, associées et neutres.

Tous les officiers appartenant ou ayant appartenu au Service de Santé français, les Dentistes militaires, les personnalités qui ont été chargées par le Ministre de missions se rapportant au fonctionnement du Service de Santé sont invités à participer au Congrès.

Les Dames et les Filles des congressistes sont invitées à les accompagner.

2° La cotisation est fixée à 30 francs français pour les hommes, 20 francs pour les dames.

3° Les adhésions sont demandées, autant que possible, avant le 1er décembre 1924 et pour le 1er février 1925, terme de rigueur ; elles seront adressées au Commissariat du Congrès, 66, rue de Bellechasse, Paris (VIIe), directement par les intéressés ou par l'intermédiaire des Comités de propagande régionaux ou nationaux, ou des journaux médicaux qui consentiront à prêter leurs bons offices.

4° Les cotisations pourront être acquittées en numéraire, en mandats-poste, bons de poste, mandats-carte et mandats internationaux, ou par chèques, portant la suscription : Monsieur l'Officier d'administration du Service de Santé, Trésorier du IIIe Congrès international de Médecine et de Pharmacie militaires, 66, rue de Bellechasse, Paris (7e).

5° Il sera envoyé, en retour, une carte d'adhérent nominative et numérotée.

Tenue. — Tenue facultative. Le port de la tenue militaire est autorisé pendant toute la durée du Congrès, pour les officiers étrangers et les officiers de complément.

Elle est recommandée, autant que possible, pour la séance inaugurale, les réceptions officielles et les fêtes.

Service de Santé

Armée active

Promotions :

Au grade de médecin principal de 1re classe

Les médecins principaux de 2e classe :

M. Gerbaux, médecin chef de l'institution nationale des invalides.
M. Bichelonne, médecin chef de l'hôpital militaire Percy, à Issy-les-Moulineaux.
M. Marchet, médecin chef de l'hôpital militaire Broussais, à Nantes.

Au grade de médecin principal de 2e classe.

Les médecins-majors de 1re classe :

M. Epaulard, troupes d'occupation du Maroc.
M. Dunéry, salles militaires de l'hospice mixte de Limoges.
M. Metzquer, de l'hôpital militaire de Grenoble.
M. Escande de Messières, médecin chef de l'hôpital « La Rose », à Marseille.
M. Picon, place de Carcassonne.

Au grade de médecin-major de 1re classe.

Les médecins-majors de 2e classe :

M. Cathala, école militaire enfantine Hériot, la Boissière.
M. Decour, territoire du Sud-Tunisien.
M. Dorange, 131e rég. d'infanterie, Blois.
M. Roussille, armée du Levant.
M. Gottenkieny, place d'Haguenau.
M. Chatinières, troupes d'occupation du Maroc.
M. Beaumont, infirmerie-hôpital du camp de Mailly.
M. Trabaud, armée du Levant.
M. Nugue, 103e rég. d'artillerie lourde hippomobile, Chartres.
M. Dornoy, troupes d'occupation du Maroc.
M. Minel, place de Versailles.

Au grade de médecin-major de 2e classe.

Les médecins aides-majors de 1re classe :

M. Fumeau, 9e bataillon d'ouvriers d'artillerie, Poitiers.
M. Bouchard, 10e rég. de dragons, Montauban.
M. Bouchard, 15e bataillon de chasseurs alpins, Barcelonnette.
M. Prost, territoire du Sud algérien.
M. Camentron, troupes d'occupation du Maroc.
M. Salvetti, 19e corps d'armée.
M. Cœurdevey, médecin aide-major de 1re classe, 16e rég. de tirailleurs nord-africains, Lons-le-Saunier.
M. Tersen, médecin aide-major de 1re classe, 2e région.
M. Dumont, médecin aide-major de 1re classe, troupes d'occupation du Maroc.
M. Saint-Paul, médecin aide-major de 1re classe, 307e régiment d'artillerie portée, Niort.
M. Joly, médecin aide-major de 1re classe, armée du Levant.

Service de Santé de la Marine

Ont été nommés, après concours, aux emplois de professeur et chef de clinique dans les écoles du service de santé de la marine désignés ci-après :

Professeur d'histologie normale et pathologique et de bactériologie à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux, M. Chabaud, médecin de 1re classe.

Professeur de physiologie, d'hygiène et de médecine légale à l'école principale du service de santé de la marine, à Bordeaux, M. Godillon, médecin de 1re classe.

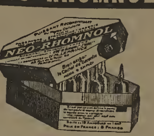
Professeur d'anatomie à l'école annexe de médecine navale de Brest, M. Loyer, médecin de 1re classe.

Chef de clinique chirurgicale à l'école d'application des médecins et pharmaciens stagiaires à Toulon, M. Coureaud, médecin de 1re classe.

NOUVELLES BRÈVES

A Monnttoc (Finlande), en radiographiant un malade, un médecin et son assistante ont été électrocutés et tués net.

Le prix Nobel de physiologie (médecine), pour l'année 1924, a été attribué à M. Willem Einthoven, professeur à l'Université de Leyde.





Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MEDICAL.

Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. Guillemot et de Lamothe

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes — BI-MENSUEL ILLUSTRÉ — Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 62 — 20 NOVEMBRE 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

L'ACTUALITÉ MÉDICALE DEVANT L'OBJECTIF

M. Justin GODARD, Ministre de l'hygiène à la Faculté de Paris



Il existe à Paris une association, trop peu connue, qui s'est assigné la tâche de développer les relations médicales françaises avec les pays étrangers. On l'appelle dans le langage abréviatif à la mode de nos jours : l'A. D. R. M. Cette association a tenu, le 18 novembre, son assemblée générale sous la présidence de M. Justin Godard, Ministre de l'hygiène. C'est à l'issue de cette réunion, dont nous rendons compte dans ce numéro, que fut prise cette photographie, par les soins de l'*Informateur Médical*. Remarquez, au premier rang, de gauche à droite, MM. Sieur, membre de l'Académie de médecine, Inspecteur général de l'armée; Roger, doyen de la Faculté; Justin Godard, Ministre de l'hygiène et Hartmann, Président de l'A. D. R. M.

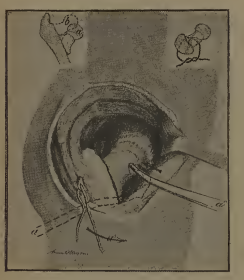
Le traitement opératoire par cerclage des fractures du col du fémur

M. Dupuy de Frenelle nous expose l'essentiel de la méthode qu'il a préconisée au Congrès de chirurgie

Je n'envisage, dit-il, que les fractures fermées siégeant sur la moitié externe du col fémoral. Chez les sujets résistants, la suture osseuse me paraît la conduite susceptible de donner le résultat le plus rapide et le plus sûr.

Pour mener à bien, avec aisance, cette opération, je crois indispensable de se créer une large voie d'accès sur le col fémoral.

La suture des fragments se fait par un cercle transversal, à l'aide d'un fil de cuivre, souple, de trois millimètres de diamètre. Ce fil traverse d'avant en arrière le fragment interne du col du fémur puis chemine sous la couche cortico-périostique de la face externe du grand trochanter. Il est serré très énergiquement, puis tordu en une



Dessin le plus caractéristique et le plus démonstratif de la suture des fractures du col du fémur.

torsade qu'il est préférable de placer au voisinage de la suture sous-cutanée, en vue de l'ablation ultérieure du fil. Lorsque ce fil est convenablement placé, on doit pouvoir mobiliser énergiquement la cuisse, sans que les fragments aient tendance à se déplacer.

On peut, au besoin, compléter ce cerclage, comme je l'ai fait dans un cas, par un vissage à la Delbet.

Cette opération m'a donné un excellent résultat anatomique et fonctionnel, dans un cas de fracture du col du fémur, vicieusement consolidée, en trois fragments. Dix mois après l'opération, l'opérée qui présente des robes chez un grand couturier, avait retrouvé sa démarche élégante.

Il n'est pas de meilleure façon de bien faire en chirurgie que de bien voir ce que l'on fait. C'est une erreur, je pense, que de s'obstiner à faire de la chirurgie sous-cutanée, lorsque le sujet est capable de supporter une véritable opération. Il me paraît indiscutable que le chirurgien a plus de chance de coapter très exactement des fragments et dans un axe parfait, lorsqu'il les a directement sous les yeux. Je crois qu'un bon cerclage qui traverse la paroi compacte et dure du fragment interne et qui applique ce fragment très exactement contre le fragment trochantérien, est plus sûr, plus mathématiquement puissant qu'une vis placée au centre d'un col plus ou moins spongieux et d'une tête fémorale plus ou moins spongieuse.

Cette opération comporte quelques conditions de succès qui sont :

Une soigneuse préparation, pendant plusieurs jours, de la région opératoire qui avoisine la région inguino-crurale ; une protection soigneuse du lambeau de peau relevé pour découvrir l'articulation coxo-fémorale ; un isolement très soigneux des bords cutanés sous des champs fixés ; l'isolement de la hanche d'avec la table d'opération à l'aide d'un drap stérilisé, plié ; un épais pansement de coton *cardé stérilisé* pour isoler la région opératoire des draps, afin d'éviter la communication qui pourrait se faire entre la région opératoire et les draps du lit par l'intermédiaire d'un suintement qui traverse le pansement.

L'anesthésie au chlorure d'éthyle donnée au goutte à goutte pour permettre une anesthésie générale prolongée sans retentissement sur la vitalité du sujet.

Une large voie d'accès antérieure qui permette d'opérer avec aisance.

Une aiguille perforante de courbure appropriée qui permette de traverser le fragment interne d'avant en arrière, puis de

La ville de Marseille est mal protégée contre la fièvre typhoïde

M. VIOLLE A ATTIRE SUR CE POINT TRES IMPORTANT L'ATTENTION DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

Une eau malsaine, pas de vaccinations pas d'immunisation naturelle

Des projets divers, d'ailleurs bien étudiés, ont été envisagés il y a quelques années pour essayer de supprimer à Marseille l'endémicité de fièvre typhoïde, en fournissant à la population une eau d'alimentation saine, et aux marchands de coquillages une eau de mer stérile.

Une eau d'alimentation saine suffirait, dit M. Violle, pour diminuer considérablement non seulement les cas d'origine hydrique de fièvre typhoïde à Marseille, mais encore ces fièvres typhoïdes nombreuses, d'origine hydrique indirecte, telles que celles qui sont contractées à la suite d'ingestion de laits, de légumes, de glaces, de coquillages, etc.

Cependant, aucun de ces projets ne fut retenu.

Actuellement, Marseille est alimenté par l'eau malsaine de la Durance et une station de javellisation, d'ailleurs bien comprise, est prête à fonctionner en cas de plus grande épidémicité.

Il est un fait qui permet de prévoir les résultats favorables de cette future mesure : l'eau du quartier de la ville est constamment javellisée : les cas de fièvre typhoïde y sont infiniment plus clairsemés que dans tout autre segment urbain.

Un fait intéressant à retenir est l'absence d'immunisation naturelle de la population autochtone vis-à-vis de la fièvre typhoïde : des jeunes gens et des jeunes filles, des adultes, des personnes âgées, habitant Marseille depuis de nombreuses années, parfois depuis leur enfance, contractent des fièvres typhoïdes (fièvres typhoïde et paratyphoïdes) plus ou moins graves.

La population n'est donc pas protégée par immunisation naturelle ; elle ne l'est pas par l'application de mesures générales visant l'eau qui est actuellement fournie ; elle ne l'est pas non plus par la vaccination artificielle (inoculations ou ingestions de vaccins), car il semble qu'il y ait peu d'habitants qui se soumettent spontanément à ce procédé d'immunisation ; le personnel soignant les typhiques dans les hôpitaux n'est également pas soumis à la vaccination obligatoire. Cependant, toute la population semble redouter le danger de l'eau qui lui est fournie et les familles, même les plus humbles, ont généralement recours à de petits filtres en terre contenant un peu de sable filtrant.

Suite de l'article de la colonne 1

contourner le grand trochanter en soulevant sa couche cortico-périostée.

Un fil de cuivre suffisamment robuste pour permettre une suture qui reste immuable, quels que soient les mouvements imprimés à la cuisse, est suffisamment souple pour permettre un serrage énergique du cercle.

On a reproché à la voie antérieure que j'ai décrite d'être délabrante parce qu'elle sectionne le tenseur du fascia lata et les fessiers, momentanément. Lorsque ces muscles sont soigneusement recousus avec des tendons de renne, ils ne souffrent pas notablement de leur section momentanée.

LA MÉDECINE AU PALAIS

Le TRAFIC des CARNETS MÉDICAUX

UN MEDECIN PARISIEN DEVANT LE TRIBUNAL DE MONTPELLIER

Le tribunal correctionnel de Montpellier avait à juger l'affaire de trafic de carnets médicaux reproché au docteur Jean Bouveron, 29 ans, médecin à Paris, qui était autrefois installé à Montpellier. On lui reproche des escroqueries au préjudice de l'Etat.

Une cinquantaine de témoins, dont vingt-deux à décharge, sont venus confirmer leurs déclarations antérieures. Le praticien, interrogé à son tour, a nié les faits qui lui sont reprochés et affirme n'avoir jamais détaché plusieurs coupons pour une même consultation. Demain, réquisitoire et plaidoirie.

Le doyen de la Faculté de Médecine porte plainte contre un éditeur de cours

Le doyen de la Faculté de médecine de Paris vient de déposer une plainte en contrefaçon visant M. Lambert, directeur d'une école de la rue Cujas qui, contre abonnement, adresse à domicile aux étudiants la reproduction des textes des cours professés dans les diverses facultés. Les cours de la Faculté de médecine, précise la plainte, ne sont pas reproduits fidèlement et contiennent même de graves erreurs, par suite des difficultés techniques rencontrées par les personnes chargées de les sténographier.

Sur mandat de M. Jousselin, juge d'instruction, la police judiciaire a saisi chez M. Lambert un millier d'exemplaires reproduisant les derniers cours professés à la Faculté de médecine. Le juge, après examen et comparaison des textes, verra s'il y a lieu d'exercer des poursuites.

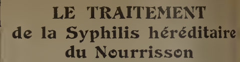
Docteur et avocat, le Polonais Alfred Taub, 35, rue Franklin, est arrêté pour escroqueries commises à Vienne et à Ostende.

Le tribunal correctionnel de Briey a rendu son jugement dans une grave affaire de manœuvres criminelles. Le docteur Durouaux, médecin à Longuyon, est condamné à 18 mois de prison, 2.000 francs d'amende et à l'interdiction d'exercer la médecine pendant cinq années. Ses trois co-inculpés, dont le mari d'une des victimes, sont condamnés chacun à 5 mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Les Parisiens boivent 73 °/₀ d'eau de source et 27 °/₀ d'eau filtrée

A la suite de l'accident qui a fait distribuer dans divers quartiers de Paris de l'eau phéniquée, plusieurs conseillers municipaux, notamment MM. Fiquet et Lallement se sont inquiétés de savoir dans quelle proportion la capitale était alimentée en eau de source et en eau filtrée.

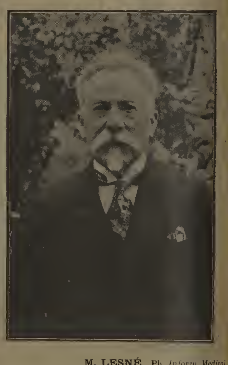
Répondant à leurs observations, le préfet de la Seine fait connaître qu'en 1923 la consommation moyenne par jour a été de 436.354 mètres cubes dont 320.497 mètres cubes d'eau de source et 115.857 mètres cubes d'eau de rivière filtrée, une proportion de 73 % d'eau de source et de 27 % d'eau filtrée.



LE TRAITEMENT de la Syphilis héréditaire du Nourrisson

Cette importante question qui a fait l'objet d'un rapport de M. Léon Tixier au Congrès de Pédiatrie a été très bien exposée par M. Lesné, dans la communication ci-dessous.

Les syphiligraphes assimilent de façon trop absolue, à mon avis, la syphilis de l'adulte à celle du nourrisson : chez celui-ci, plus que chez celui-là, il faut tenir compte des lésions viscérales multiples et fréquentes, sinon constantes, qui atteignent tout d'abord le foie et conditionnent le pronostic et dans une certaine mesure le traitement. Ce sont les signes d'insuffisance hépatique qui empêchent souvent les pédiatres d'employer les fortes doses d'arsénobenzènes nécessaires pour stériliser au moins en apparence la syphilis de l'adulte. Ils nous incitent, tout en recourant à ces médicaments à faibles doses, car on ne peut nier leur action rapide et efficace, à continuer l'emploi du mercure, qui paraît moins toxique et a fait ses preuves. Peut-on méconnaître que la friction mercurielle guérit rapidement la maladie de Parrot ou les syphilides du nourrisson ?



M. LESNÉ Ph. *Inform. Medical*

J'emploie donc simultanément le mercure en frictions et le sulfarsénol. Les injections intraveineuses de novarsenobenzol dans les veines épicraniennes ou jugulaires sont difficiles à pratiquer chez les nourrissons, elles seront réservées aux cas graves où il faut agir vite (cinq milligrammes à un centigr. par kgr comme dose maxima et jamais plus d'un centigr. 1/2 au total comme première injection). Les injections intraveineuses seront écartées lorsqu'il y a des lésions hépatospléniques graves ou de l'ictère. J'ai vu récemment mourir d'ictère grave, en quelques jours, un nourrisson qui avait reçu un centigramme de sulfarsénol dans une veine épicranienne. Le sulfarsénol en injection sous-cutanée est très actif et bien toléré.

Enfin les suppositoires d'arsenobenzol (trois centigr.) sont efficaces et utiles comme cure d'entretien (trois suppositoires par semaine).

En général, je prescris, par semaine, 3 injections sous-cutanées de sulfarsénol et 3 frictions mercurielles pendant 15 jours par mois. Ce traitement doit être poursuivi longtemps, pendant des années, sans tenir compte de la réaction de B. W., si souvent déficiente chez le nourrisson, pas plus que de l'examen de sang, car les variations incessantes de la formule hématologique dans le jeune âge en font un signe bien infidèle.

En résumé, lorsqu'il s'agit d'une syphilis héréditaire précoce, virulente, le traitement d'attaque, s'il n'y a pas de signe manifeste d'insuffisance hépatique, sera arsénical (sulfarsénol sous-cutané ou novarsénobenzol dans les veines épicraniennes, s'il y a urgence) combiné au traitement mercuriel (frictions ou injections de benzoate de H. G.). Lorsqu'il n'y a pas d'infection virulente et seulement des signes de probabilité, j'emploie le mercure en frictions et au besoin quelques injections sous-cutanées de sulfarsénol ou des suppositoires d'arsénobenzol. Si l'anémie est intense, l'arsenic retrouve sa supériorité et son rôle eutrophique est évident. Mais il ne faut pas oublier que l'arsenic est un excellent médicament dans toutes les anémies : guérir une anémie du nourrisson par des injections de sulfarsénol ne permet pas de conclure fatalement que cette anémie est syphilitique.



Photo *Informateur Médical.*

M. le Dr Dûpuy de Frenelle dans son cabinet de travail

LE MONDE MÉDICAL

Naissances

M. Pierre Luton, interne des hôpitaux, et Mme, née Piatot, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille, Monique. 4 novembre.

M. Gaston Rémy-Néris, interne des hôpitaux, et Mme, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Simone.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Elisabeth Lesné, fille du docteur Lesné et de Mme, née Richet, avec M. Jean Patris de Broe, fils du médecin principal Patris de Broe et de Mme, née Gilbert de Sennevières.

On annonce les fiançailles de Mlle Marguerite Holtz, fille de l'ancien député de Paris, avec le docteur Gabriel Boyer.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Magdeleine Devey, fille de M. Albert Devey, notaire honoraire à Lille, et de Mme, née Lefrancq, avec le docteur René Giroux, chef de clinique adjoint à la Faculté, ancien interne des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Nécrologies

Nous apprenons la mort du vicomte Denis-Charles-Albert d'Hotman de Villiers Saint-Georges, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie impériale de médecine de Petrograd, président de la Société des Ambulances nationales de Paris, président de l'Union franco-russe, décédé, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile, 27, rue de Marignan.

Mme Jules Delbet, Mme Paul Delbet, née Silhol, M. et Mlles Delbet ont la douleur de faire part du décès du docteur Paul Delbet, chirurgien, officier de la Légion d'honneur, leur fils, époux et père.

On annonce la mort de M. Julien Halphen, décédé dans sa 88e année. De la part des familles H. Meyer-Heine, Henri Berr, Jacques Halphen, docteur Emile Halphen, docteur Sohil, docteur Neuberger, Lucien Lévy.

Nous apprenons avec regret la mort du docteur Emile Wertheimer, professeur de physiologie à la faculté de médecine de Lille, membre correspondant de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Sedan, dans sa soixante-treizième année.

Les familles Connangle-Larrouy, Marc Lande, Dr G. Chavannaz, Dr P. Lande, M. Teyssonneau et A. Marguillier, ont la douleur de vous faire part du décès de Mme Magdeleine Connangle-Larrouy.

On nous prie d'annoncer le décès à Buenos-Ayres, le 23 mai 1924, du docteur Pierre Defoix, ancien interne des hôpitaux de Paris.

De Mme Lascoutx, née Suzanne Morlet, femme du médecin principal de l'armée.

Le docteur A. Fauvet, de Saint-Benoît-du-Sault, le docteur et Mme T. Fauvet, du Dorat, nous ont fait part de la mort du docteur Adolphe Fauvet, de Lussac-les-Eglises, décédé, presque subitement, dans sa 51e année.

Le docteur Joseph Duverger, d'Aixe-sur-Vienne, membre du syndicat médical et de l'Association des médecins de la Haute-Vienne, oncle de notre confrère Camille Duverger, ophtalmologiste, professeur à la Faculté de Strasbourg, est décédé le 14 octobre.

Les obsèques du docteur Charles Romieu, ancien maire de Digne, ancien conseiller général des Basses-Alpes, administrateur de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 76e année, ont eu lieu à Digne avec le concours d'une nombreuse affluence d'amis.

A son fils, le docteur Julien Romieu, à son gendre, le docteur Gassent, et à sa famille, nous adressons nos condoléances.

Le docteur et Mme André Berthomier ont la douleur de faire part de la mort de Mme Veuve Maxime Dumouly, leur mère, 72, avenue des Ternes.

DES BOURSES DE VACANCES pour les étudiants en médecine

Le docteur Débat, directeur des laboratoires de l'Inotyol, vient de créer six bourses de vacances de 500 francs chacune pour être distribuées à des étudiants en médecine français de santé délicate et de situation digne d'intérêt.

Les étudiants en médecine, très touchés de ce geste généreux, sont heureux de témoigner toute leur reconnaissance à leur confrère, qui s'intéresse à ceux d'entre eux que les études, rendues de plus en plus pénibles par les difficultés matérielles croissantes, condamneraient à se passer d'un repos qui leur est pourtant si nécessaire.

LA VIE MÉDICALE A L'ÉTRANGER

Ce que le Docteur Molinéry nous dit à son retour d'Espagne

Nous avons pu joindre notre collaborateur, le docteur Molinéry à son retour d'Espagne, où il vient d'effectuer un voyage d'études, sous le patronage de l'U. M. F. I. A.

On sait que l'U. M. F. I. A. est une société qui a pour but d'étendre les relations entre les médecins de langues française et espagnole.

Notre collaborateur, le docteur Molinéry a trouvé à Madrid, un accueil dont il garde un très agréable souvenir, telles furent les marques de sympathie qui lui furent témoignées par MM. le professeur Aguilar, médecin du roi, Marranon, professeur de médecine générale, et par le chef de laboratoire Pinerua.

Au cours de son voyage d'études, M. Molinéry a visité le centre antisyphilitique organisé par le professeur Bartholetti. Le Ministre de l'Intérieur espagnol, frappé des ravages de la syphilis dans la péninsule, a voté un million de pesetas pour la création de ce centre installé dans un quartier populaire de Madrid. Ce centre occupe une magnifique demeure espagnole de cinq étages où s'effectuent le diagnostic et le traitement de la syphilis.

Trois à cinq cents malades y sont constamment soignés dans des conditions de méthode et de discipline, dont nous n'avons malheureusement aucune idée en France. L'organisation du Laboratoire de diagnostic est faite d'une façon irréprochable et nos confrères espagnols ont montré avec orgueil à M. Molinéry que tous leurs appareils étaient de fabrication espagnole. Dans cet établissement, est également donné un enseignement clinique de premier ordre.

M. Molinéry fut également invité à visiter un magnifique hôpital suburbain qui aura demandé cinq millions de pesetas pour sa construction et son aménagement. Chacun des services de cet établissement formera un tout par lui-même, c'est-à-dire qu'il comprendra : des salles de consultations, des salles de traitement, des laboratoires de recherches et de diagnostic et même une salle d'autopsie.

C'est le professeur Recasens, doyen de la Faculté de Madrid, qui voulut lui-même faire les honneurs de la visite de cet hôpital à notre collaborateur, M. Molinéry.

PETITES NOUVELLES

Les médecins principaux de première classe retraités Dommartin et Fasquelle sont promus au grade de médecin inspecteur de réserve.

M. Casabianca, médecin-major de première classe, médecin chef du poste de Canton (Chine), est nommé officier de la Légion d'honneur.

Une jeune cycliste, Mlle Lucienne Maircel, de Cancale, revenait du Mont-Dol, lorsqu'elle entra en collision avec l'auto du docteur Guiot, de Saint-Malo. Elle a été tuée net.

A partir du 1er février l' « INFORMATEUR MEDICAL » paraîtra chaque semaine

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'A. D. R. M.

L'A. D. R. M. ce qui veut dire l' « Association chargée des relations médicales avec les pays étrangers » tint le mardi 18, à la Faculté de Médecine, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Justin Godard, Ministre de l'Hygiène, assisté de M. le professeur Roger, doyen de la Faculté de Paris et de M. le professeur Hartmann, président de l'A. D. R. M.

Cette assemblée générale se tint dans la magnifique salle du foyer des professeurs. On remarquait dans l'assistance particulièrement brillante : MM. Sergent, Roussy, Sieur, Labbé, Teissier, Leri, Morax, Villaret, Luys Gastou Noir, Devraigne, Lemaître (trésorier de l'A. D. R. M.), Mathé, Dequidt et Boudin.

Après le discours du professeur Roger, qui fit connaître au Ministre le but poursuivi par l'A. D. R. M., M. le professeur Hartmann fit un exposé très détaillé de tous les efforts effectués, pendant l'année 1924, pour établir des relations fréquentes et fertiles entre le monde médical français et celui des pays étrangers. Au cours de son exposé, il souligna la bureaucratie des Facultés françaises qui constitue trop souvent un obstacle pour les étudiants étrangers désireux de suivre les cours de nos écoles.

M. le docteur Krantz attira ensuite l'attention des médecins français sur la question des équivalences qui est, à l'heure actuelle, sans règle absolue et résolue à la libre guise des Conseils Universitaires ; à l'appui de sa tèse, le docteur Krantz cita des cas d'espèce qui démontrent l'incertitude où se trouvent les médecins étrangers sur la valeur des diplômes qu'ils peuvent faire valoir en équivalence de ceux délivrés par nos Facultés. Il est inutile assurément de montrer le danger des équivalences trop facilement accordées mais, d'autre part, il est certain que notre propagande gagnerait beaucoup à l'établissement définitif de la valeur des titres universitaires que peuvent présenter les étudiants étrangers qui veulent se faire immatriculer dans nos Facultés.

Après un échange de vues entre M. le professeur Roger et M. le professeur Hartmann, il fut proposé, pour remédier à l'encombrement des bureaux de la Faculté, de faciliter les immatriculations civile et le paiement des droits y afférant en chargeant le secrétariat de l'A. D. R. M. de jouer à ce sujet un rôle d'intermédiaire. Les étudiants étrangers pourraient, ainsi, sans perdre de temps, se faire inscrire au bureau de cette association et y verser les droits qui seraient ensuite transmis au Trésor.

L'adoption de ce système très simple rendrait certainement de très grands services mais il est démontré depuis longtemps qu'en France comme sans doute partout ailleurs, ce ne sont pas les méthodes les plus simples qui sont le plus facilement acceptées.

LÉGION D'HONNEUR

A été nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Gaube (Joseph-Gustave-Raoul), docteur en médecine à Paris ; 42 ans de pratique professionnelle. Attitude particulièrement brillante pendant les hostilités, à Reims, où il a assuré le service médical de la population civile et de l'infirmerie centrale de la Croix-Rouge (citation à l'ordre de la division). Directeur fondateur de gouttes de lait et de dispensaires à Reims et à Paris.



M. le Prof. Hartmann, président de l'A. D. R. M., lisant son rapport à la réunion générale de cette association qui s'est tenue au foyer des professeurs de la Faculté de Paris.

La JOURNÉE du CONCOURS MÉDICAL

Cette journée, qui revient périodiquement le troisième dimanche de novembre de chaque année, a eu lieu le 16, et ses différents rites se sont déroulés dans les salons du Restaurant Marguery, depuis les Assemblées générales du concours et de ses filiales, jusqu'au dîner confraternel, suivi d'une brillante soirée artistique.

Ce fut d'abord la Caisse des Pensions du Corps Médical qui ouvrit la série. Puis, la Mutualité familiale du Corps Médical, cette sorte d'assurance mutuelle des médecins contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse. Le Sou Médical tint à son tour son assemblée générale. La Société Civile du Concours Médical termina l'après-midi : il y fut fortement question de la façon dont les médecins seront imposés, en 1925. Les projets du Ministre des Finances seraient assez menaçants, puisqu'ils comportent notamment une taxation basée sur les signes extérieurs. Ce qui est inacceptable parce que reposant sur l'arbitraire et l'injustice.

A 7 heures 30, 130 convives prenaient place autour de nombreuses tables dressées dans la grande salle gothique, sous la présidence du sympathique docteur Gassot, directeur du Concours Médical. Autour de lui se pressaient d'éminentes personnalités du monde médical, tant de Paris que de province : le professeur H. Roger, doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; les professeurs Rohmer, de Strasbourg ; Bardier, de Toulouse ; Delmas, de Montpellier ; Vanverts, de Lille. Les professeurs agrégés, médecins, chirurgiens ou accoucheurs des hôpitaux, Lian, Faroy, Vignes, de Paris ; Tourneux, de Toulouse ; les docteurs Bellencontre, président, et Thierry, secrétaire général de l'Association générale ; Decourt, président, et Quivy, secrétaire général de l'Union des Syndicats ; Le Fur, président du Syndicat des médecins de la Seine ; Chapon, directeur de la Prévoyance médicale ; Léon Giroux, Truffert, Turquety, Rosenthal, Massart, chefs de clinique, etc., etc. Une mention particulière doit être réservée aux docteurs Beckers et Bernard, du Bruxelles Médical.

Au champagne, des toasts furent éloquemment portés par les docteurs Gassot, Noir, Beckers, Roger, Bellencontre, Decourt et Thierry.

Après le dîner, de sympathiques et talentueux artistes de l'Opéra-Comique ont charmé l'assistance, en même temps que cinq confrères, membres de l'Orchestre Médical, se faisaient applaudir dans la partie instrumentale du programme.

Les membres du Conseil de Direction du Concours Médical, Gassot, Noir, Vimont, Maurat, Boudin, Duchesne, Dumesny et Boulanger faisaient les honneurs en hôtes d'une parfaite amabilité. Ils méritent d'être félicités pour la remarquable organisation de leur fête annuelle, autant que pour les services qu'ils s'efforcent de rendre à la profession médicale.

Informations Diverses



M. le Dr Jean GUISEZ

M. le Dr Jean Guisez (de Paris), qui a été invité par l'Université de Londres à faire une lecture dans le Hall de la Royal Society of Médecine, sur le sujet suivant : Les affections malignes de l'œsophage.

Un comité dû à l'initiative du Syndicat des médecins du Lot, vient de se constituer, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de M. Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Des amis, collègues et élèves du Dr Tuffier se sont réunis, sous la présidence de M. le maréchal Joffre, pour ouvrir une souscription destinée à lui manifester leur estime par un souvenir à l'occasion de sa promotion au grade de grand officier de la Légion d'honneur et en commémoration du rôle qu'il a joué, pendant la guerre, comme chirurgien inspecteur aux armées.

Le souvenir consistera en un portrait qui sera remis à M. Tuffier dans un banquet qui aura lieu au moment du Congrès de Médecine et de Pharmacie militaire, au printemps de 1925, à une date qui sera fixée ultérieurement.

L'hôpital civil de Colmar (Haut-Rhin) a décidé la création d'un poste de médecin spécialiste pour la radiologie et la radiumthérapie. Le traitement est de 5.000 fr. par an. Le titulaire est autorisé à exercer sa spécialité comme radiologiste en clientèle privée. Les candidats auront à présenter leurs demandes avec titres à l'appui à l'Administrateur de service de l'hôpital civil de Colmar jusqu'au 1er décembre 1924. L'entrée en service est fixée au 1er janvier 1925.

Nous rappelons qu'un concours s'ouvrira le 8 décembre 1924, à l'hôpital Laënnec, à Paris, pour une place de médecin oto-rhino-laryngologiste à l'hôpital de Limoges.

La médecine il y a 50 ans

(Novembre 1874)

A L'ACADEMIE DE MEDECINE. — Sur la demande motivée que lui avait adressée une fraction importante de l'assemblée, l'Académie de Médecine avait décidé, le 2 juin 1874, la nomination d'une Commission chargée d'étudier son règlement constitutif et d'indiquer, s'il y avait lieu, les réformes qu'il conviendrait d'y apporter.

MM. Claude Bernard, Chauffard, Trélat, Jolly, Broca, Béhier, Depaul, Delpech, Bouley, Bussy, Poggiale, avaient été nommés membres de cette Commission, au sein de laquelle toutes les sections se trouvaient ainsi représentées.

A la séance du 3 novembre, M. Chauffard, rapporteur, donne lecture du rapport élaboré par la Commission sur la réforme du règlement.

Deux questions, rappelle le rapporteur, avaient été particulièrement signalées par les promoteurs de la demande de réforme. La première avait trait au partage de l'Académie en 11 sections : n'étaient-elles pas trop nombreuses ? — La seconde était relative au nombre des membres de la société : fallait-il le maintenir ou le réduire ?

Le partage en 11 sections n'a pas trouvé de défenseur au sein de la Commission. Il est évident qu'en les morcelant ainsi on est arrivé à les constituer de façon étroite et arbitraire. La Commission propose de diviser l'Académie en 5 sections :

Une 1re section sera constituée par la réunion des trois sections actuelles : pathologie médicale, anatomie pathologique et thérapeutique. Ce sera la section de « Médecine ».

Une 2e section, de « Chirurgie », réunira les sections de pathologie chirurgicale, de médecine opératoire et d'accouchements.

Une 3e section comprendra l'anatomie et la physiologie, auxquelles on adjoindra la médecine comparée et la médecine vétérinaire. La Commission propose de lui donner comme titre générique celui de « Sciences biologiques » ; les motifs qu'elle donne à l'appui de sa proposition sont comme les titres de noblesse du mot « Biologie ». « On a objecté, dit le rapport, que le mot biologie était de création récente et qu'il était téméraire de le consacrer dans un document officiel. Les mots non traditionnels peuvent retomber dans l'oubli et il serait fâcheux de donner à l'une des sections de l'Académie un titre peut-être destiné à périr. La Commission n'a pas considéré cette objection comme fondée. Le mot « biologie » est devenu un terme presque nécessaire et aucun autre ne saurait le remplacer pour désigner aussi nettement la science de la vie. »

La 4e section, dite des « Sciences physiques et naturelles », réunira l'histoire naturelle, la physique, la chimie et la pharmacie.

La 5e section, de « Médecine publique », comprendra l'hygiène, la médecine légale, la statistique, la police et la législation médicales.

Quant au nombre des académiciens, la Commission ne se dissimule pas qu'il est relativement considérable : 100 membres titulaires. Elle rappelle qu'il était à l'origine plus élevé encore : l'ordonnance royale du 20 octobre 1820 prévoyait 280 membres résidants, soit titulaires, soit honoraires, soit associés. L'ordonnance de 1829 ramenait ce chiffre à 100 : 60 titulaires et 40 adjoints. Cette distinction des académiciens en deux classes ne pouvant subsister, l'ordonnance de 1835 décréta que l'Académie se composerait de 100 membres titulaires et de 10 associés libres.

Pour de multiples motifs qu'elle énumère longuement, la Commission propose de réduire le nombre des académiciens à 60 titulaires. Comme dispositions transitoires, elle demande qu'il ne soit plus fait qu'une nomination pour deux extinctions jusqu'à ce que le chiffre des membres soit ramené au chiffre fixé par le nouveau règlement.

La lecture du rapport terminée, l'assemblée décide qu'il sera discuté en comité secret. Toutes les séances de novembre sont consacrées à cet examen, sans qu'on parvienne à une solution pratique. Les journalistes recueillent les bruits de couloirs et transmettent à leurs lecteurs les vagues échos qui leur parviennent sur ces longues séances secrètes. On sait que les vétérinaires ont énergiquement réclamé le maintien d'une section spéciale ; de même, les accoucheurs. On se répète aussi qu'un membre a réclamé « l'attribution d'honoraires convenables aux membres d'une compagnie qui rend des services non seulement à la science, mais encore au gouvernement ».

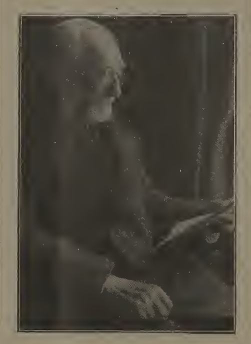
A LA FACULTE. — La nouvelle, fausse d'ailleurs, de la démission du doyen Wurtz et la nomination de M Chauffard comme inspecteur général de l'enseignement, pour remplacer le regretté Denonvilliers, ont donné lieu à des désordres à la Faculté. Le professeur Chauffard n'a pu faire son cours. La « Gazette hebdomadaire de Médecine » écrit qu'un cocher « qu'on croyait être celui de M. Chauffard, et qui appartenait à M. Devergie, a été hué, sans doute pour cause de cléricalisme communiqué. » A la suite de ces désordres, la Faculté est fermée jusqu'au 1er décembre.

A partir du 1er février
l' « INFORMATEUR MEDICAL »
paraîtra chaque semaine

Le jugement qui réhabilita le pharmacien Danval

Ce jugement n'est pas seulement un excellent résumé de l'affaire, mais les médecins experts doivent trouver dans sa lecture une grande leçon de prudence

Attendu que, par arrêt de la cour d'assises de la Seine, en date du 10 mai 1878, Danval, pharmacien à Paris, a été condamné à la



Le pharmacien Danval qui, au soir d'une vie qui ne fut qu'une odyssée tragique, vient d'être placé dans une maison de santé.

peine des travaux forcés à perpétuité pour crime d'empoisonnement commis sur la personne de la dame Mathilde Jarry, sa femme, décédée le 9 septembre 1877 ;

Attendu que les charges relevées contre Danval consistaient dans les mauvais rapports ayant existé entre les époux et dans la circonstance que la dame Danval aurait succombé à un empoisonnement criminel ;

Attendu que, pour faire cette preuve, l'accusation arguait, d'après les données de l'instruction, de ce que des crises successives, éprouvées par la dame Danval pendant plusieurs mois après son mariage jusqu'à la crise finale terminée par le décès, présentaient la plus grande analogie avec les accidents observés dans le cas d'empoisonnement par doses répétées de préparation arsénicales ; que la mort devait être attribuée à ce mode d'empoisonnement, alors qu'il avait été découvert dans les viscères extraits du cadavre une quantité appréciable d'arsenic qui, d'après les constatations faites au cours de l'instruction, ne pouvaient pas provenir de causes accidentelles d'ingestion d'arsenic ;

Attendu qu'il a été procédé, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, à une mesure d'instruction en vue de vérifier la réalité et la portée du fait nouveau invoqué par Danval ;

Attendu que, se basant sur les résultats de l'analyse des viscères de la dame Danval, faite en 1878, les savants qui avaient été commis se sont préoccupés de doser la quantité d'arsenic dégagée des viscères et sont arrivés à la conclusion que cette quantité ne devait pas dépasser 2 milligrammes ; qu'ils énoncent ensuite dans leur rapport que : « Des recherches postérieures à 1905 et notamment celles de M. Kohn-Abrest, celles de MM. Kohn-Abrest, Sicard et Paraf, ont démontré que la présence d'arsenic dans le corps humain, en quantité comprise entre 1 et 3 milligrammes, n'est nullement en rapport avec une intoxication arsenicale » ;

Attendu que cette constatation d'un principe scientifique ignoré à l'époque du procès constitue un fait nouveau dont la portée doit être, dans l'espèce, appréciée en ce sens que la quantité de deux milligrammes d'arsenic trouvée dans le cadavre ne pourrait pas être retenue comme constituant un indice d'une intoxication arsenicale ;

Attendu que cet élément de preuve étant ainsi écarté, le fait d'une intoxication arsenicale admise par le jury ne repose plus que sur le caractère des symptômes observés chez la dame Danval pendant les derniers temps de son existence ;

Attendu que, pour combattre cette preuve, Danval invoque un autre fait nouveau révélé par les savants qui ont procédé à une enquête dans les conditions ci-dessus indiquées et qui consiste dans la découverte récente d'une maladie provenant d'une lésion des capsules surrénales, et désormais classées sous la dénomination « d'insuffisance surrénale aiguë », qui se manifeste, dans certains cas, par des symptômes simulant un empoisonnement ;

Attendu que, dans l'appréciation de ces savants, énoncée dans leur rapport les symptômes constatés chez la dame Danval suscitent bien plus que la présomption d'une intoxication arsenicale, celle d'une insuffisance surrénale à type d'intoxication aiguë ;

NOUVELLES DIVERSES

A été nommé chef de clinique oto-rhino-laryngologique à l'école d'application des médecins et pharmaciens stagiaires à Toulon, M. Souloumiac, médecin de 1re classe.

A été nommé prosecteur d'anatomie à l'école annexe de Rochefort, M. Rolland (E.-L.-M.), médecin de 2e classe.

Le docteur Danziger, demeurant 82, rue Turenne, traversait en courant la rue de la Pompe, quand une auto, survenant, le renversa. Grièvement blessé, M. Danziger a été transporté dans une clinique.

M. le docteur Thiroloix, de Paris, médecin des hôpitaux, a été blessé au cours d'un accident d'automobile.

(Suite de la colonne 2)

Attendu que cette hypothèse d'une mort naturelle n'est pas exclue par les constatations des experts qui ont procédé à l'autopsie du cadavre de la dame Danval ; que ces experts ont, en effet, négligé de vérifier l'état des capsules surrénales et de rechercher si cet organe ne présentait pas de lésions ;

Attendu que des faits nouveaux ci-dessus énoncés découle le doute le plus sérieux sur la circonstance que la mort de la dame Danval aurait été occasionnée par une intoxication arsenicale ; qu'il résulte de ces faits, en faveur de Danval, une présomption d'innocence assez grave pour motiver la révision de la condamnation qui a été prononcée contre lui ;

Attendu que l'action publique étant prescrite, il ne peut pas être procédé à de nouveaux débats ; qu'il y a lieu, dès lors, de statuer au fond sans renvoi, conformément aux dispositions de l'article 445, paragraphe 4, du code d'instruction criminelle,

Par ces motifs,

Casse et annule l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 10 mai 1878, qui condamne Mordefroy-Danval (Gilbert-Louis-Pierre), à la peine des travaux forcés à perpétuité, ensemble le verdict du jury, qui a précédé cette condamnation ;

Dit que l'Etat devra payer à Danval la somme de vingt mille francs et lui assurer, à partir du 1er janvier 1924, une rente annuelle et viagère de 12.000 fr., payable chaque mois, à terme échu.

MOUVEMENT PROFESSORAL

M. Bégouin, professeur de clinique gynécologique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1924, professeur de clinique chirurgicale à ladite faculté, en remplacement de M. Villar, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Guyot (Joseph), professeur de pathologie externe et chirurgie opératoire et expérimentale à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1924, professeur de clinique gynécologique à ladite faculté, en remplacement de M. Bégouin, appelé à d'autres fonctions.

M. Leriche (René), agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, est nommé, à compter du 1er novembre 1924, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de l'Université de Strasbourg (chaire vacante).

M. Polonowski, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé, à compter du 1er novembre 1924, professeur de chimie organique à ladite Faculté (chaire vacante).

M. Serre, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé, à compter du 1er novembre 1924, professeur d'hydrologie thérapeutique et climatologie à ladite Faculté (chaire vacante).

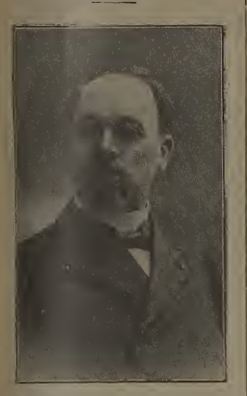
M. Strohl, agrégé près la Faculté de médecine de Paris, est nommé, à partir du 1er novembre 1924, professeur de physique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger, en remplacement de M. Dufour, appelé à d'autres fonctions.

La peste à Los Angeles

Un message de Los Angeles annonce qu'à l'heure actuelle trente-deux personnes sont décédées des suites de ce qu'on appelle maintenant ouvertement la « peste pneumonique ».

Les mesures les plus sévères sont prises afin d'enrayer le fléau, et des médecins visitent soigneusement chaque immeuble. Le secrétaire à l'hygiène a donné des instructions pour qu'une campagne contre les rats soit organisée dans la ville et aux environs.

Les Médecins au Parlement



M. le Docteur DELPIERRE
Sénateur de l'Oise

Maire d'Ansauvillers depuis 1889 ; conseiller général du canton de Breteuil depuis 1892 ; élu en 1906, réélu en 1910 par 11.016 voix ; réélu en 1914 et en 1919 ; élu sénateur en 1920 ; réélu sénateur en 1924 ; officier de l'instruction publique ; croix de guerre avec palme ; officier de la légion d'honneur, M. le docteur Delpierre soutint sa thèse à Lille, le 2 juillet 1886, sur l'*Atrophie du triceps crural et son traitement*.

Le médecin d'un navire anglais a été trouvé mort à bord

Le bateau anglais « Leicestershire », de la Compagnie Bibby Line, est arrivé à Marseille, venant de Rangoon.

La traversée de ce navire a été marquée par un douloureux incident. Lorsque le navire avait quitté Port-Saïd, le commandant fut avisé que le docteur North, médecin du bord, avait été trouvé mort dans sa cabine.

Sitôt arrivé, le commandant en informa le commissaire spécial du port qui se rendit à bord, accompagné du docteur Gillet.

Les constatations médico-légales eurent lieu, sans qu'il fût possible toutefois d'établir les causes du décès.

Plusieurs boîtes de cocaïne ayant été découvertes dans la cabine du défunt, on pourrait supposer que le médecin aurait succombé à une intoxication par ce stupéfiant.

A BORDEAUX

M. le Prof. Bergonié donne 100.000 francs au Centre anti-cancéreux de Bordeaux

Le professeur Bergonié a offert à la Faculté de médecine de Bordeaux une somme de 100.000 francs pour être affectée à la construction et à l'installation du Centre anticancéreux projeté à Bordeaux.

M. Duvergey est nommé professeur

Le Conseil de la Faculté de Médecine de Bordeaux a proposé pour la chaire de clinique des maladies des organes génitaux et urinaires et de médecine opératoire, le professeur agrégé J. Duvergey.

Concours de clinicat médical

Le jury du concours a proposé M. le docteur Aubertin, interne des hôpitaux, comme chef de clinique, et M. le docteur Pauzat, également interne des hôpitaux de Bordeaux, comme chef de clinique adjoint.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'AMICALE des MÉDECINS de BRETAGNE

L'Amicale des médecins de Bretagne a réuni le 4 novembre dernier, ses adhérents en une assemblée générale qui eut lieu, brillante et animée, à la suite du dîner amical trimestriel.

La réunion était présidée par le docteur Baratoux, président de la société, le docteur Balzer, président d'honneur, et le professeur Marcel Labbé, vice-président.

Assistaient à l'assemblée générale, les docteurs Aurégan, Barbier, Bouguen, Cabon, Calot, Chappé, Chaucois, Chéné, Coriton, Cottin, Dauguet, Doré, Eliot, Gougeon, Guibert, Grougé, Halgand, Hervé, Jaugeon, Jouveau, Dubreuil, Jaulin, Milles, Korb, Klein, Larcher, Le Gac, Le Goff, Le Pennetier, Mlle Le Scornet, Letulle, Liégard, Lumineau, Maufrais, Morin, Péchilliot, R. Petit, Petit de la Villion, Richer et Vignard.

Auxquels s'étaient joints MM. les étudiants bretons : Baratoux, Bonlay, Even, Gérodias, Gouraud, Guirin, Konrat, Le Floch, Mlle Le Gouriérec, Martinais, Nicole, Nicolleau, Patay, Perré, Picot, Priour.

Après allocution du président, le secrétaire général, docteur Larcher, fit l'exposé de la marche de la société, dont le nombre va sans cesse en augmentant, proposa quelques additions et modifications aux statuts et proposa l'admission de neuf adhérents nouveaux.

Puis, il fut procédé au renouvellement du bureau pour 1925, qui est ainsi constitué :

Présidents d'honneur : docteur Balzer, médecin honoraire de l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie de médecine ; professeur Follet, directeur de l'Ecole de médecine de Rennes ; docteur Mirallié, directeur de l'Ecole de médecine de Nantes.

Président : Docteur Baratoux.

Vice-présidents : Docteur Courcoux, médecin de la Charité ; Doré ; professeur Marcel Labbé, médecin de la Pitié, membre de l'Académie de médecine ; docteur Planson ; vice-président honoraire, docteur Guépin ; secrétaire général, fondateur, docteur Larcher ; secrétaire des séances, docteur Le Pennetier ; trésorier, docteur P. Le Goff ; commissaire des comptes, docteur Liégard ; publicité, docteur Guibert.

D'autre part, le bureau de la Filiale des Etudiants en médecine d'origine bretonne, est ainsi composé :

Président, M. Even ; vice-président, M. Gouraud ; secrétaire, M. Gérodias ; trésorier, M. H. Oberthür.

Pour tous renseignements concernant l'Amicale ou sa Filiale, écrire ou téléphoner au docteur Larcher, 1, rue du Dôme, XVI°, Paris. 20-03.

UNE DÉMARCHE DES MÉDECINS DES THÉATRES

Le docteur Barlerin, président du syndicat des médecins des théâtres a fait une demande auprès de M. Massard, président de la 2° commission, à qui il a remis un ordre du groupement qu'il préside, réclamant, au nom de l'intérêt du public, le maintien du médecin de service dans les salles de spectacle.

La Direction des Hôpitaux parisiens

Par arrêté du directeur de l'Assistance publique, les mutations suivantes ont été prononcées parmi les directeurs des hôpitaux de Paris. Sont nommés : directeur de l'Institut Sainte-Pétine, M. Bintz, directeur de l'Hôtel-Dieu ; à l'hôpital Broca (provisoirement), M. Inbault, directeur de Necker ; à l'Hôtel-Dieu, M. Fléchin, directeur de Beaujon ; à Saint-Antoine, M. Rous, directeur de l'hôpital Trousseau ; à Beaujon, M. Bouchet, directeur de l'hôpital Broca ; à l'hôpital Trousseau, M. Peri, économe à la Pitié ; à Necker, M. Samp, économe dans le même établissement.

Le Sanatorium des Étudiants

On vient de procéder à la pose de la première pierre du sanatorium des étudiants, qui va s'élever prochainement sur le plateau des Petites-Roches, à 1.100 mètres d'altitude, et à 18 kilomètres de Grenoble.

Le sanatorium comprendra 59 chambres de malades, un aérium à chaque étage, des laboratoires perfectionnés et des bâtiments réservés à la direction.

Des discours ont été prononcés par le docteur Amabert, président du comité d'organisation ; par le président de l'Union nationale des étudiants ; par MM. Crouzat, président de l'organisation du sanatorium ; Honnorat, sénateur.

Dernier Écho des Journées médicales Toulousaines

A la demande de M. le docteur Bandelac de Pariente, médecin du Consulat d'Espagne à Paris, MM. le professeur Abelous, doyen de la Faculté de médecine de Toulouse, le professeur Bardier, professeur à la même Faculté, et notre collaborateur, le docteur Molinery, ont reçu du gouvernement espagnol, la cravate de commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

Nouvelles de l'Académie

M. le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales a transmis à l'Académie :

1° La copie d'un arrêté aux termes duquel un concours est institué en vue de la désignation d'un médecin oto-rhino-laryngologiste des hospices de Limoges.

D'après l'article 5 de cet arrêté, le jury devra comprendre, parmi ses membres, un médecin oto-laryngologiste désigné par l'Académie de Médecine.

2° Une lettre invitant l'Académie à lui présenter une liste de cinq médecins susceptibles d'être appelés à faire partie de la Commission prévue par le décret du 9 septembre 1924 pour l'amélioration des retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs.

Sur la proposition de M. le Président, MM. Netter, Balthazard, Léon Bernard, Jules Renault et Jean Camus ont été désignés.

3° Une lettre de M. le préfet de la Savoie, lettre accompagnée de la copie d'un rapport de M. le Dr Bavard, médecin des épidémies, sur cinq cas de fièvre typhoïde.

4° Une lettre invitant l'Académie à désigner un de ses membres pour la représenter au Conseil supérieur de la natalité.

M. le Préfet de la Somme a adressé à l'Académie deux exemplaires du compte-rendu des travaux du Conseil d'Hygiène et des Commissions sanitaires de ce département pendant les années 1921-1922.

M. le médecin principal Rouvillois, professeur à l'Ecole d'application du Val-de-Grâce, et M. le Dr Mauclaire, ont adressé à l'Académie leurs candidatures à la place de membre titulaire devenue vacante dans la IIe section. — (Chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales).

Le docteur Pic, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, présente sa candidature au titre de correspondant national pour la première division. — (Médecine).

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de médecine vétérinaire. Au premier tour de scrutin, elle a élu, par 63 voix sur 65, M. Vallée. Le nouvel académicien, ancien professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, et directeur honoraire de cet établissement, est actuellement directeur du laboratoire de recherches au ministère de l'agriculture. M. Vallée, qui est, notamment, auteur de très intéressants travaux sur la tuberculose et la fièvre aphteuse, est l'inventeur, avec M. Leclainche, d'un sérum contre l'infection des plaies.

L'Académie a, ensuite, procédé à l'élection d'un correspondant national dans la 5e division, et a élu M. Cadéac (de Lyon).

Elle a, enfin, élu correspondants étrangers dans la 5e division, MM. Fadyean (de Londres) et de Jong (de Leyde).

M. Leguen a été élu membre de l'Académie dans la section de chirurgie.

Sont candidats aux fauteuils de Rochard et de Richelot MM. J.-L. Faure, Mauclaire, Auvray, Duval, Potherat, Rouvillois.

A LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DES HOPITAUX

PRIX

1° **Prix Gingeot** (1.500 francs). — Sujet : « Les ictères épidémiques. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés sur le bureau de la Société médicale des Hôpitaux, 12, rue de Seine, le premier vendredi de novembre 1925 ; le prix sera attribué à la fin de décembre 1925.

2° **Prix Paul Le Gendre** (3.000 francs). — Sujet : « Le service social à l'hôpital. Résumer les œuvres qui le constitueront en 1925 et proposer les améliorations désirables. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés sur le bureau de la Société médicale des hôpitaux, 12, rue de Seine, le premier vendredi de novembre 1926 ; le prix sera attribué à la fin de décembre 1926.

ELECTIONS

MM. Ramadier et Bloch, oto-rhino-laryngologistes des hôpitaux, sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société.

UROLOGISTES FRANÇAIS

L'assemblée générale du Syndicat des Médecins urologistes français, qui vient de se tenir, a émis le vœu suivant :

« Le Syndicat des Urologistes français, très pénétré de la nécessité de la prophylaxie sociale, mais ému de la création récente d'une ligue dite de la Préservation sociale et fondée spécialement en vue de la lutte contre la blennoragie — création privée, faite sans le concours des organisations professionnelles compétentes — tient à déclarer que toute initiative semblable de prophylaxie sociale, prise en dehors du Corps médical, est vouée d'avance à un échec certain, toute organisation de ce genre devant faire appel à tous les spécialistes autorisés et à leurs groupements professionnels. »

Le projet d'un Conseil de l'ordre des médecins soulève critiques et controverses

M. G. Duchesne écrit dans le *Concours Médical* :

Pour quelles fautes le Conseil d'un Ordre des médecins prononcerait-il cette peine sévérissime de l'interdiction ? Evidemment pas pour des fautes de droit commun, même commises à l'occasion de l'exercice de la médecine ; celles-ci, je l'ai dit et redit, et je le répète, sont justiciables des tribunaux de droit commun. Et, à supposer qu'un Conseil de l'Ordre puisse en connaître en premier ressort, elles seraient toujours susceptibles d'appel devant une juridiction de droit commun. Demander le contraire, c'est renverser toute notre armature judiciaire, et jamais un Parlement n'y consentira.

Ce ne seront donc que les fautes antidéontologiques qui relèveront de l'Ordre et de ses Conseils.

Eh bien ! Je le demande à tous ceux que cette question intéresse et qui consentent à l'examiner sans parti pris, avec impartialité, en faisant abstraction complète de tout ce qui pourrait ressortir à leur intérêt privé ; je leur demande : Quelle est la faute anti-déontologique, « strictement anti-déontologique », échappant aux pénalités de droit commun, qui puisse mériter l'interdiction d'exercer ?

Pour ma part, je n'en vois aucune. Ni le fait de « chiper » leurs clients à ses confrères, ni le fait de pratiquer des tarifs rabaisiens, ni le fait de recourir, pour se faire connaître, à des procédés de publicité charlatanesques, n'offrent une gravité telle qu'ils appellent l'interdiction absolue d'exercer, comme mesure de répression.

Interdiction d'exercer la médecine publique, de rédiger toute espèce de certificats médico-légaux, oui, tant que vous voudrez. C'est ce que le professeur Verger propose, dans son projet de création de Chambres de discipline. C'est ce que je propose moi-même dans mon projet de création de Commissions médicales régionales ou départementales. Mais aller au delà, non, mille fois non.

Même, dans le droit commun, je voudrais que cette interdiction ne fût prononcée contre un médecin qu'à l'occasion de fautes qualifiées crimes, auxquelles j'ajouterais l'avortement, qui n'est délit que depuis que la législation, non, mille fois non.

En tout, il y a la mesure : ne la dépassons pas si nous voulons être pris au sérieux.

A partir du 1er février
l' « INFORMATEUR MEDICAL »
paraîtra chaque semaine

Un Congrès médical des pays latins aura lieu à Paris en juin 1926

Pour répondre au désir exprimé par de nombreux médecins sud-américains et par certains de leurs représentants officiels à Paris, il a été décidé qu'un « Congrès médical des Pays latins » aurait lieu à Paris, fin juin 1926. et successivement dans les différentes capitales des pays latins.

Le gouvernement a hautement approuvé et encourage ce congrès et, de tous côtés, parvinrent des lettres disant l'accueil enthousiaste avec lequel avait été apprise cette nouvelle.

Au lendemain de la bataille d'Ayacucho, au moment où le panhispanisme tend à se développer avec une nouvelle ardeur, alors que les peuples hispano-américains assistent au réveil de la solidarité de leur race, il a paru que le panlatinisme pouvait offrir une collaboration précieuse à ce mouvement favorable au développement de la race latine et à sa prépondérance pacifique, dans l'intérêt de la civilisation. La pensée latine n'a-t-elle pas toujours été la source féconde de principes généreux, n'a-t-elle pas toujours été le flambeau d'idéalisme sacré vers lequel, dans la tourmente, se sont tournés les peuples épris de justice et de liberté ?

Le comité d'organisation, sous la présidence de M. le docteur Doyen, de la Faculté de médecine de Paris, est provisoirement ainsi composé : MM. Ch. Richet, Quénu, Widal de Lapersonne, Vaquez, Hartmann, J.-L. Faure, Achard, Marcel Labbé, Brumpt, Sergent, professeurs à la Faculté ; Abrami, Chiray, Desmarest, Heitz-Boyer, Lemaître, Villaret, agrégés ; Babinski, Bensaude, Henriquez, Weil-Hallé, médecins des hôpitaux ; MM. Cruchet, Bégouin, Mauriac, Rocher (Bordeau) ; Lépine, Policard, Tixier, Arloing (Lyon) ; Forgues, Estor, Ducamp, Vedel (Montpellier) ; Simon, Hoche, Michel, Jacques (Nancy) ; Schickelé, L. Blum, Merklen (Strasbourg) ; secrétaire, docteur Mathé.

Les Facultés d'Alger, Lille, Toulouse, n'ont point encore fait connaître leurs délégués.

Pour donner au congrès un caractère particulier, il a été admis que tous les rapports officiels seraient médico-chirurgicaux. Les questions ayant rallié la majorité sont les suivantes :

I. Périviscérite des organes du carrefour sous-héuathique.

II. Traitement médico-chirurgical des suppurations pleuro-pulmonaires enkystées.

III. Traitement médico-chirurgical du goitre exophtalmique.

IV. Traitement médico-chirurgical de l'angor pectoris.

V. Les recto-colites graves inflammatoires et leur traitement médico-chirurgical.

Les rapporteurs français et étrangers seront nommés à l'une des prochaines séances.

Le secrétaire du congrès a été saisi d'une très intéressante proposition d'un professeur italien demandant la création d'une « Société médico-chirurgicale latine ». Le comité a retenu à l'unanimité cette suggestion. Il appartiendra à la commission du congrès d'étudier le projet de réalisation qui lui sera adressé par l'auteur, de lui donner une forme pratique répondant à sa pensée et de la soumettre au vote de l'assemblée générale.

NOUVELLES BRÈVES

Le 420e diner de l' « Actualité Médicale » aura lieu le jeudi 27 novembre, à 19 heures, sous la présidence du Dr Gardiol, dans les salons du restaurant Maubert, 104, rue de Richelieu (Grands Boulevards).

A été acceptée la démission de son emploi d'élève du service de santé de la marine, offerte par l'étudiant en médecine Nigay (P.-F.-A.), admis à l'école de Bordeaux à la suite du concours de 1924.

LES CONDITIONS TECHNIQUES & HYGIÉNIQUES que devront remplir les sanatoriums publics ou les établissements assimilés aux sanatoriums publics

Les sanatoriums destinés au traitement des tuberculoses ostéo-articulaires et ganglionnaires doivent être installés dans des conditions telles qu'on puisse y pratiquer, d'une façon efficace, la cure d'air et la cure de soleil.

L'emplacement du sanatorium doit reposer sur un sous-sol perméable sec, être largement ensoleillé et protégé contre certains vents dominants.

Il faut pouvoir se procurer de l'eau à discrétion et une quantité d'eau potable suffisante.

Il doit y avoir, dans chaque sanatorium, des lits d'isolement dans la proportion de 10 p. 100 au minimum de la population totale des malades, pour permettre de recevoir les contagieux, les septiques chirurgicaux et les opérés.

La surface des chambres à un lit doit être d'au moins 9 mètres carrés et celles des autres chambres et des dortoirs de 5 mètres carrés par lit.

Les dispositions des paragraphes 4 et 5 de l'article 9 et celles de l'article 10 sont applicables aux sanatoriums pour tuberculoses ostéo-articulaires et ganglionnaires.

Tout sanatorium doit justifier qu'il dispose dans ses propres locaux ou à proximité : 1° d'un laboratoire outillé pour la bactériologie et la radiologie ; 2° d'un service dentaire ; 3° d'un service de désinfection.

Il doit être muni : 1° d'une bonne installation pour la désinfection des pansements souillés ; 2° d'un caveau à linge sale, lavable, complètement séparé des services des malades ; 3° d'un nombre suffisant de baignoires et de bains-douches.

Il doit y avoir, à proximité des dortoirs, des lavabos à eau courante, des cabinets d'aisance et des galeries d'héliothérapie bien orientées, de plain-pied avec les dortoirs, où les lits pourront être roulés facilement.

Dans les établissements recevant des enfants, les entrants devront être isolés, à leur arrivée, dans un lazaret collectif, où ils subiront une période d'observation d'au moins quinze jours.

Tout sanatorium doit avoir à sa disposition une salle d'opérations, deux salles de pansements, l'une pour les septiques, l'autre pour les aseptiques, une salle de plâtres et une salle de stérilisation chirurgicale.

Pour 100 malades alités nuit et jour, le personnel infirmier doit comprendre, au minimum, une surveillante spécialisée, deux panseuses spécialisées, huit filles de service de jour et deux filles de service de nuit.

Pour les autres malades, le personnel infirmier peut être réduit à une panseuse spécialisée, deux filles de service de jour et quatre filles de service de nuit, pour 100 lits.

Des dispositions doivent être prises pour qu'en cas d'incendie les malades immobilisés puissent être évacués, avec rapidité et facilité, et sans danger pour leur affection.

Les mesures contre l'incendie sont prises d'acoord avec le service local des sapeurs-pompiers.

A partir du 1er février
l' « INFORMATEUR MEDICAL »
paraîtra chaque semaine

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL
(Institut de sérothérapie hémopoïétique)


La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.

Les mutations suivantes sont prononcées dans le cadre des officiers de réserve du service de santé

Sont affectés :

Au gouvernement militaire de Paris. Les médecins aides-majors de 1re classe : MM. Blanc, du 19e corps d'armée ; Couturier, du 19e corps d'armée.

Au 5e corps d'armée : M. le médecin aide-major de 1re classe Archambault, du 9e corps d'armée.

Au 12e corps d'armée : M. le médecin aide-major de 2e classe Nouailhac (Jean), du 18e corps d'armée.

Au 15e corps d'armée : M. le médecin aide-major de 1re classe Bernard, de la 2e région de corps d'armée.

Au 19e corps d'armée : MM. les médecins aides-majors de 1re classe : Placet, du 4e corps d'armée : Roumaingas, du 7e corps d'armée.

Aux troupes du groupe de l'Indochine : M. le médecin aide-major de 1re classe Duval, du 3e corps d'armée : M. le médecin aide-major de 2e classe Thibouillet, du gouvernement militaire de Paris.

Aux troupes du groupe du Pacifique : M. le pharmacien aide-major de 1re classe Fouché, du 12e corps d'armée.



SERVICE DE SANTE DES TROUPES COLONIALES

Classement définitif sur la liste d'ancienneté des médecins aides-majors de 1re classe appartenant aux promotions d'origine 1916 et 1917.

Promotion 1916 :
MM. Guillaume ; Farinaud ; Raynal ; Haslé ; Cheneveau ; Marchat ; Chaput ; Roche ; Joucla ; Lhoste ; Sarran.
Promotion 1917 :
MM. Delage ; Gilis ; Lambert ; Cudenet, Martial ; Delprat ; Carlier ; Mollandin de Boissy ; Belgy ; Odend'hal ; de Gilbert des Aubineaux.
M. le médecin aide-major de 1re classe Bidot, qui appartient à la promotion d'origine 1915, est classé sur la liste d'ancienneté des médecins de son grade après M. Meydieu.

Réintégration de médecins de réserve

Par décret en date du 27 septembre 1924, les officiers du service de santé ci-dessous désignés, rayés des cadres, sont réintégrés dans les cadres :

Avec le grade de médecin-major de 1re classe,

M. Pasteau, docteur en médecine à Paris, ex-médecin-major de 1re classe de réserve, rayé des cadres le 11 février 1920. — Affecté au gouvernement militaire de Paris.

Avec le grade de médecin aide-major de 1re classe.

M. Brion, docteur en médecine à Paris, ex-médecin aide-major de 1re classe de réserve, rayé des cadres le 21 avril 1921. — Affecté au gouvernement militaire de Paris.

Avec le grade de médecin aide-major de 2e classe

M. Vaudet-Brun (Paul), docteur en médecine à Paris, ex-médecin aide-major de 1re classe à titre temporaire de réserve, rayé des cadres le 20 juin 1923. — Affecté au gouvernement militaire de Paris.

Les derniers livres parus

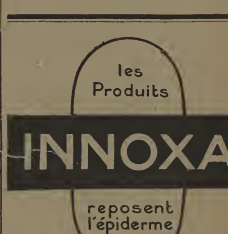
LA DOULEUR EN CHIRURGIE, par le docteur L. Dartigues. 1 vol., 8 francs. — Gaston Doin, éditeur, Paris.

Dans une étude à la fois littéraire, philosophique et scientifique, à laquelle il a mis comme exergue cette phrase : « La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est bien celle qu'il a réalisée sur l'empire de la douleur », Dartigues trace une grande fresque avec aperçus nouveaux de tout ce que l'homme a fait pour lutter contre la douleur opératoire. Cette étude, dédiée à ces deux grands chirurgiens-écrivains, les docteurs J.-L. Faure, de Paris, et Forgue, de Montpellier, et qui comprend une vingtaine de portraits, est une synthèse qui n'avait jamais été faite et qui est extrêmement curieuse et attachante.

Dartigues traite : de la douleur en général, de la psychologie du chirurgien devant la douleur ; il passe en revue la valeur signalétique et la signification clinique de la douleur, fait l'historique des anesthésiques chirurgicaux et esquisse l'évolution de l'anesthésie chirurgicale et son avenir probable. Il termine par des considérations sur les conséquences psychiques et pratiques du progrès de l'anesthésie chirurgicale ; il montre la psychologie des malades devant la douleur chirurgicale et les rapports de l'anesthésie avec la douleur opératoire.

Enfin, il parle de ce qu'on peut se permettre d'entrevoir par anticipation.







Le Gérant : Dr CRINON

Paris-Limoges. — Imp. GUILLEMOT et DE LAMOTHE



LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
FRANCE, un an.............. 12 fr.
ETRANGER, un an.......... 15 —
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 63 — 5 DECEMBRE 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (X



Le Congrès de l'Internat des Hôpitaux des Villes de Faculté vient de se tenir à Montpellier

Les photos ci-dessus ont été prises pour l'*Informateur Médical* au cours de ce Congrès. En haut et à droite : un groupe de Congressistes à la sortie d'une des séances du Congrès, à la Faculté de Médecine. Au 1er rang, de droite à gauche : MM. Dr Magnol; Prof. Paul Delmas; Prof. Euzière, Doyen de la Faculté de la Médecine; Prof. Vedel, Vice-Président du Congrès; Prof. Estor, Président du Congrès; Prof. Cruchet, Secrétaire général de la Fédération de l'Internat; Prof. Gaussel; Prof. agr. Villard, Trésorier du Congrès; Prof. agr. Riche; Prof agr. G. Giraud, Secrétaire général du Congrès. Au 2e rang : Prof. Roger, de Marseille; Mlle le Dr Giraud; Mme le Dr Gaussel; Dr Aimes; Dr Boulet, Rapporteur, Secrétaire adjoint du Congrès; Dr Lahayville, de Marseille; Dr Mourgue-Molines, Secrétaire adjoint du Congrès; Delmas-Marsalet, de Bordeaux, Rapporteur; A. Bonnet; Dr Villemur, de Toulouse. En bas et à gauche : Les Internes en exercice, membres du Congrès réunis pour le banquet de l'Hôpital suburbain. Au 1er rang : M. le Prof. Tédenat et M. le Prof Estor *(marqué d'une croix)* : Auprès d'eux : Mme Creyssel, de Lyon, et Mme Loubet, de Bordeaux, femmes de délégués; Mlle Gaussel, de Montpellier, et les Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Montpellier. A droite, dans le médaillon, MM. Cruchet (à gauche) et Delmas et au-dessous, un groupe de Congressistes photographiés au cours de leur excursion à Aigues-Mortes dans la tour de Constance. En haut et à gauche, la Faculté de Montpellier.

(Photos Cairol et Giraud.)

Le VIe Congrès de l'Internat des hôpitaux des villes de Faculté vient de se tenir à Montpellier

Réunir des délégués des divers internats pour qu'ils étudient ensemble des questions d'un intérêt primordial, prennent en commun d'importantes résolutions et coalisent leurs efforts pour les faire aboutir, resserrer enfin les liens de la plus franche camaraderie, tel est le but des Congrès annuels d'Internat qui se tiennent successivement dans chacune de nos villes de Faculté.

L'importance de telles assemblées apparaîtra facilement à tous ceux qui savent quels services le corps de l'Internat rend à nos hôpitaux, quelle haute école scientifique et professionnelle il constitue : il importe que l'Internat vive, qu'il conserve sa physionomie particulière, malgré les modifications continuelles de la vie universitaire et sociale. Pour vivre, il doit s'adapter à ces variations. En un siècle où l'esprit corporatif semble renaître et tend à unir de plus en plus les membres d'une même profession pour réaliser sans cesse cette adaptation à des conditions nouvelles, l'Internat ne pourrait négliger de prendre conscience de son unité : telle est la raison d'être de nos Congrès.

C'est à Montpellier que cette année devait revenir l'honneur d'organiser le VIe Congrès de l'Internat : il vient de tenir ses assises du 4 au 6 novembre.

La veille de l'ouverture, les Congressistes ont pu prendre contact avec la vie de l'Université en assistant à la séance solennelle de rentrée des Facultés. Il leur a ainsi été donné d'entendre le beau discours prononcé par M. le Professeur Forgue sur « l'Euthanasie », et de recevoir le salut que l'orateur a eu la délicate pensée de leur adresser.

Le soir du même 3 novembre, l'Association des anciens Internes de Montpellier donnait son banquet annuel, et y conviait tous les Congressistes. M. le Professeur Gaussel y porta un toast de bienvenue et souligna en termes éloquents la grandeur morale des fonctions qu'est appelé à remplir l'Interne dans nos hôpitaux. Dans une spirituelle réplique, M. le Professeur Cruchet (de Bordeaux), Secrétaire général de la Fédération de l'Internat, évoqua le souvenir du temps où, étant Interne, il fut reçu, au cours d'un voyage, par les Internes de l'Hôpital Général de Montpellier.

M. le Professeur Tédenat, ancien interne des hôpitaux de Lyon, Professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Montpellier, laissa ensuite un libre cours à sa verve toujours jeune et souvent gouailleuse, et M. le Docteur Paul Boulet, chef interne des Hôpitaux de Montpellier, fut l'interprète des jeunes générations.

En cette soirée, dès avant le début officiel du Congrès, autour de cette table familiale, les liens d'amitié étaient noués.

La séance d'ouverture

Le lendemain, 4 novembre, à 9 heures, la séance d'ouverture eut lieu dans le « Theatrum anatomicum », sous la présidence de M. le Professeur Estor, assisté de MM. le Professeur Vedel et le Docteur Cadilhac (de Cette), vice-présidents, de M. le Doyen Euzière, ancien interne de Montpellier et de MM. les Professeurs agrégés G. Giraud, secrétaire général et Villard trésorier.

M. le professeur Estor rappelle la signification de nos Congrès et en souligne l'importance ; il remercie tous ceux qui ont prêté leur concours à l'organisation du Congrès de Montpellier,

M. le Professeur agrégé Giraud souhaite alors la bienvenue aux délégués des villes de Faculté de province qui toutes sont officiellement représentées, et aux anciens Internes de Paris qui ont adhéré à titre individuel. Il soulève d'unanimes applaudissements quand, en termes émus, il salue les délégués de Strasbourg dont la Faculté est sœur de la nôtre, et rappelle qu'en 1870 l'Ecole Strasbourgeoise du Service de Santé Militaire fut accueillie par Montpellier.

M. le Professeur Cruchet rappelle avec humour les liens intimes qui ont uni dans le passé l'Ecole Montpelliéraine et ses sœurs cadettes, qui voient en elle l'emblème du régionalisme.

L'assurance des Internes contre les risques professionnels

La parole est alors donnée aux rapporteurs.

La question fondamentale mise à l'ordre du jour est : « *De l'assurance de l'Internat des hôpitaux contre les accidents et les maladies en rapport avec le travail professionnel* ».

La première étude est présentée par M. Boulet (de Montpellier). Il expose les solutions théoriquement possibles pour assurer les Internes contre les risques professionnels.

Dans une seconde étude, M. Delmas-Marsalet (Président de l'Internat de Bordeaux) apporte un projet d'assurances qui constitue une solution pratique et, pour ainsi dire, définitivement acceptable.

Photo *Informateur Médical*

M. LE PROF. FORGUE DE MONTPELLIER.

La discussion s'engage sous la direction de M. le Professeur Estor, et, après les judicieuses interventions de MM. Creyssel (de l'Internat de Lyon), Gaussel, Villard, Cruchet, Vedel, P. Delmas, etc., les conclusions suivantes sont discutées point par point, et finalement adoptées à l'unanimité :

1° *Les Internes des Hôpitaux placés actuellement en dehors des conditions qui pourraient leur permettre de bénéficier des dispositions de la législation sur les Accidents du Travail, constatent que :*

1° *La réalisation de ces conditions exigerait une transformation de leur situation morale contraire aux principes de leur institution ;*

2° *La législation, rendue applicable, ne couvrirait leur risque professionnel que dans des proportions minimes*

En conséquence, ils estiment que la solution à adopter doit être cherchée en dehors de la législation sur les accidents du travail.

2° *Les internes des hôpitaux demanderont à chacune de leurs administrations de leur assurer comme un droit, et non comme une faveur, en cas d'accident ou de maladie contractés en service, l'hospitalisation et les soins, ainsi que le paiement de leur indemnité habituelle.*

3° *Ils considèrent que le risque de l'invalidité permanente doit être couvert aux frais des administrations.*

4° *Ils demandent que l'indemnité y relative soit comprise sous forme d'un capital et non d'une rente.*

5° *Ils repoussent par esprit de solidarité toute solution qui, applicable à certains internats, pourrait en laisser d'autres sans protection.*

6° *S'appuyant sur les questions de principe ci-dessus envisagées, les internes des hôpitaux demanderont à leurs administrations hospitalières d'assurer leurs internes à une Compagnie d'assurances ou à une Société Mutuelle, de préférence unique.*

Cette assurance couvrira bien entendu, au même titre que les internes titulaires, les internes provisoires pourvus d'un service et les remplaçants officiels des internes pendant les congés réguliers de ces derniers.

7° En cas de mort :

Lorsque la mort aura été déterminée :

a) *Par toute blessure externe, toute lésion chirurgicale, toute lésion médicale, tout trouble nerveux ou psychique résultant de l'action soudaine d'une violence extérieure intervenant pendant le travail ou à l'occasion du travail de l'interne dans l'exercice de ses fonctions, et toute lésion interne déterminée par un effort dans les mêmes circonstances,*

b) *Par l'une des maladies suivantes se déclarant pendant le séjour de l'interne dans les hôpitaux ou au plus 40 jours après un contact entre lui et les malades des hôpitaux : fièvres typhoïde et paratyphoïde, typhus, variole, varicelle, scarlatine, rougeole, diphtérie, oreillons, coqueluche, érysipèle, grippe infectieuse, choléra, peste, dysenterie, méningite cérébro-spinale épidémique, poliomyélite, encéphalite épidémique, fièvre de Malte, trachome, ophtalmie purulente, toxi-infections consécutives aux inoculations septiques,*

L'indemnité à verser aux représentants de l'intéressé sera de 100.000 fr.

8° En cas d'incapacité permanente :

Les incapacités permanentes totales, *telles que les définit le guide-barême publié le 10 juillet 1919 par le ministère de la guerre, donneront lieu, lorsqu'elles seront consécutives aux blessures définies au paragraphe a) ou aux maladies énumérées au paragraphe b), au versement d'une indemnité de 200.000 francs.*

Les incapacités permanentes partielles, *consécutives aux mêmes causes, donneront droit à une indemnité qui sera calculée en prenant pour base le même guide-barême publié par le Ministère de la guerre (Instruction n° 831 Ci/7 du 10 juillet 1919.*

Si X % représente le taux de l'invalidité fixée par le guide-barême de 1919, l'indemnité à verser sera de $\frac{X}{100}$ = 200 *francs.*

Visite de la Faculté et du Musée

A l'issue de la séance de travail du matin, M. le professeur Estor, au nom du VIe Congrès de l'Internat, dépose une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative où sont gravés les noms des médecins, étudiants et collaborateurs de la Faculté de Montpellier tués à la guerre.

Ce pieux devoir accompli, les congressistes visitent la Faculté, sous la direction de M. le professeur P. Delmas. L'historiographe érudit de cette vieille maison — qui a une longue histoire — fait revivre devant nous quelques grandes figures du passé, soit qu'il nous fasse connaître les personnages dont les tableaux ou les bustes ornent de riches salons, soit qu'il déchiffre les inscriptions qui redisent les gloires d'antan, soit qu'il présente les précieuses collections de la bibliothèque des manuscrits.

La visite de l'immense conservatoire anatomique, celle des laboratoires modernes installés dans le corps principal de la Faculté ou dans ses diverses annexes, ont suivi, malheureusement trop hâtives, en raison de l'horaire impérieux. Les congressistes n'ont vu que de l'extérieur l'Institut Bouisson-Bertrand, l'Institut de Biologie et même le splendide jardin des Plantes

Les internes en exercice se rendent alors à l'hôpital suburbain ; un banquet leur y est offert par leurs camarades de Montpellier. M. le professeur Tédenat, doyen du Congrès, et vice-président de la Commission administrative des hospices, a bien voulu prendre la présidence de cette réunion de jeunes, et sa présence ne saurait que rajeunir encore cette assemblée bruyante et joyeuse ; il n'existe plus, autour de cette table, qu'un seul internat : l'internat de France.

L'après-midi se continue par une visite au Musée Fabre, dont M. Privat a bien voulu présenter aux anciens internes, membres du Congrès, les merveilles artistiques. Dans cette même journée, les congressistes ont pu assister — au moins en partie — à la fête académique et jubilaire où furent célébrées les quarante années d'enseignement de M. le professeur Forgue et se joindre à la chaleureuse manifestation que fit l'internat de Montpellier à ce maître éminent.



Photo *Informateur Médical*

M. LE PROF. GAUSSEL DE MONTPELLIER.

La loi militaire — Le concours de clinicat

A 5 heures, la séance de travail reprend.

M. le professeur Cruchet, à propos du rapport annuel sur le fonctionnement de la Fédération, met en relief l'inégalité de situation des internes vis-à-vis de la loi militaire; cette inégalité résulte des différences des statuts qui régissent les classes successives.

La discussion s'engage sur ce sujet, et elle aboutit au vote du vœu suivant :

« *Le Congrès demande que les internes astreints aux obligations de la loi militaire de 1913 soient autorisés à passer leur thèse dès qu'ils le désireront, et tout en continuant à remplir leurs fonctions d'interne.* »

Une autre question est mise à l'ordre du jour, relative aux conditions dans lesquelles les internes des hôpitaux peuvent être admis aux concours pour les emplois de chef de clinique et de chef de laboratoire. Le vœu suivant est voté :

« *Le Congrès demande que les conseils de Faculté autorisent les internes à se présenter aux concours de chef de clinique et de chef de laboratoire sans être docteurs en médecine, sous la réserve qu'ils auront terminé leur scolarité et qu'ils passeront leur thèse dans un délai à fixer par les Facultés.* »

(Voir la suite de ce compte rendu page 4)



Le grand amphithéâtre et le vestibule de la Faculté de médecine de Montpellier; c'est dans cet amphithéâtre où ont professé tant de maîtres célèbres que se sont tenues les séances du Congrès de l'internat.

LE MONDE MÉDICAL

Légion d'honneur

Nous apprenons la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le docteur Gontier de la Roche, à Nice.

Naissances

Le Dr G.-L. Hallez et Mme, née Lortat-Jacob, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Jean, 22 novembre.

Le docteur et la doctoresse Mineur, 51, rue de Maubeuge, font part de la naissance de leur fille Madeleine.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Cécile Marsan fille du Dr Félix Marsan et de Mme, née Ducor, avec M. Alfred Valère-Chochod, ingénieur, fils de M. Jean Valère-Chochod et de Mme, née Jacquet.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Geneviève Doniol, fille de M. Doniol et de Mme, née Lancien, avec M. Jean Vialet, commissaire de 1re classe de la marine, fils de M. le docteur Vialet, médecin principal de la marine, officier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Jourdan de la Passardière.

Nécrologies

On annonce le décès du Dr Maurice Reinfeld âgé de 39 ans, croix de guerre, médaille d'honneur des épidémies, médecin adjoint à l'hôpital Rotschild.

On annonce la mort du docteur Gabriel Chevalier, ancien député de Saône-et-Loire, décédé à Daillecourt, à l'âge de 77 ans.

Du docteur Maurice Chailleus, ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin-chef des dispensaires d'hygiène sociale et de préservation contre la tuberculose en Maine-et-Loire, décédé accidentellement en son domicile, 14, rue Paul-Bert, à Angers.

Le professeur Georges Hayem, M. et Mme René Cahen et leur fille, et M. Paul Hayem, ont la douleur de faire part du décès de Mme Georges Hayem, née Javal.

On annonce le décès de M. Charles Weiss, docteur en médecine, officier d'académie, décédé le 16 novembre 1924 à l'âge de 81 ans, en son domicile, 27, boulevard Jules-Guesde, à Saint-Denis (Seine).

Le médecin inspecteur général de la marine Jan a succombé à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 70 ans, au Val-de-Grâce.

Le médecin inspecteur général Jan avait été atteint par la limite d'âge en 1916 ; il fut maintenu par l'amiral Lacaze au conseil supérieur de santé de la marine ; il avait été fait grand-officier de la Légion d'honneur en 1921.

On annonce la mort du docteur Compans, conseiller général de la Gironde, maire de Podensac, décédé à l'âge de 62 ans.

Le docteur Ernest Gauckler, âgé de 45 ans, habitant 69 bis, boulevard de Courcelles, à Paris, qui allait visiter un malade, à Créteil, est mort subitement d'une embolie dans l'automobile où il avait pris place.

Une dépêche de Saïgon annonce la mort du docteur Maurras, médecin principal de la marine, frère de M. Charles Maurras, l'un des directeurs politiques de l'« Action Française ».

Le docteur Maurras s'était acquis en Extrême-Orient, parmi les colons français et la population annamite, comme directeur de l'hôpital indigène et de l'école de médecine annexée à cet établissement, une réputation de dévouement et de talent opératoire à laquelle M. Albert Sarraut avait rendu le plus délicat hommage.

Médecin divisionnaire, pendant la guerre, il avait été cité à l'ordre du jour pour avoir organisé avec une science parfaite, sous des bombardements violents, l'évacuation des blessés par obus toxiques et « obtenu ce résultat remarquable que, sur plus de 600 évacués deux décès seulement avaient été constatés ».

M. le Prof. Jean-Louis FAURE vient d'être élu membre de l'Académie de médecine

Dans sa dernière séance du 2 décembre, l'Académie de Médecine a pourvu au remplacement d'un fauteuil vacant dans la section de chirurgie.

Au premier tour de scrutin, M. Jean-Louis Faure a été élu à la presque unanimité des suffrages.

Le nouvel élu de l'Académie de Médecine qui compte parmi les chirurgiens les plus renommés de notre époque, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de l'*Informateur Médical*, qui lui a consacré, dans son numéro du 5 janvier 1923, une biographie parmi les médecins du jour.



M. LE PROF. JEAN LOUIS FAURE

Nous rappelons que M. Jean-Louis Faure est né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), qui est la patrie des Reclus et de Paul Broca. Il fit ses études médicales à Paris, où l'un de ses oncles, le chirurgien Paul Reclus, était alors agrégé et chirurgien des hôpitaux.

Ses autres maîtres furent : Verneuil, Le Fort et Le Dentu. Successivement : interne des hôpitaux, aide d'anatomie, prosecteur, chirurgien des hôpitaux, agrégé, il fit profiter de nombreux élèves d'un enseignement original, clair et démonstratif.

M. Jean-Louis Faure a parcouru presque tous les pays d'Europe et ceux de l'Amérique latine, faisant briller partout ses hautes qualités d'orateur élégant et de clinicien averti. Il a ainsi contribué, dans une large mesure, à augmenter à l'étranger, le renom de la chirurgie française. Sa place était depuis longtemps marquée à l'Académie de Médecine et l'unanimité des suffrages qu'il a recueillis est une preuve du désir que ses nouveaux collègues de la savante compagnie avaient depuis longtemps de le posséder parmi eux. Il est peu d'élection qui soit susceptible d'être mieux accueillie dans le public médical.

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats médicaux de France VIENT DE SE TENIR A PARIS

Nous publions aujourd'hui les travaux des premières séances de cette réunion annuelle

LA PREMIÈRE SÉANCE FUT CONSACRÉE A AFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE L'UNION PARMI LES SYNDICATS MÉDICAUX

La première séance fut ouverte le 27 courant, sous la présidence du docteur Decourt, président de l'Union. Le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, expose combien grande est la tâche de la présente assemblée générale ; si l'on veut aboutir à des résultats, il faudra une discussion claire et précise et des votes sans ambiguité. Pour lui, son rôle se bornera à présider avec la plus grande impartialité.

Le docteur Bongrand, trésorier, s'excuse d'abord de n'avoir pu faire paraître son rapport plus tôt. Il lit les conclusions de l'expert comptable et fournit quelques explications. Il ressort de son exposé que les finances de l'Union, extrêmement précaires il y a 5 ans, sont maintenant en excellent état.

Le secrétaire général rappelle à propos d'une question du docteur Michon, concernant les Corporatives de province, que 6.000 francs ont été votés pour les Corporatives d'Etudiants, dont 4.000 pour Paris.

Le docteur Legras demande à lire le vœu qui a été adopté par le Syndicat des Médecins des Vosges, dont il est le délégué. Ce Syndicat affirme « sa volonté de rester adhérent à l'Union quelle que soit l'issue des débats engagés à l'Assemblée générale ». Etant donné la gravité de la situation actuelle, l'importance des décisions à prendre et l'âpreté probable de la discussion, il demande à l'Assemblée de voter ce vœu à l'unanimité : il affirmera l'unité du corps médical organisé.

Le docteur Prallet reproche à la majorité d'avoir tyrannisé la minorité et de ne pas avoir respecté les décisions de l'Assemblée générale.

Le docteur Bonvallet, d'Angers, demande que le vœu du docteur Legras ne soit pas mis en discussion puisque beaucoup de délégués n'ont pas de mandat personnel.

Le docteur Lecat de la Fédération du Pas-de-Calais, adjure, en termes émouvants son voisin, le docteur Vanverts, en souvenir des luttes anciennes, à maintenir l'intégrité de l'Union. Le docteur Duby tient à préciser que le Syndicat de Bourg-Trévoux n'a jamais voulu faire pression sur l'Union à l'aide de menaces, mais qu'il a tenu à lui donner, en temps utile, un avertissement loyal et à lui exprimer que les directives suivies par l'Union, depuis 3 ans, lui semblaient fâcheuses.

La clôture de la discussion est votée à l'unanimité moins 6 voix. On passe ensuite au vote par délégation, sur le vœu du Syndicat des médecins des Vosges, présenté par les docteurs Legras, Lefèvre et Le Fur :

« Pour clore une discussion, je vous prie de » voter par acclamations, que nous sommes » tous convaincus que l'intégrité de l'Union » doit être maintenue aujourd'hui et tou- » jours envers et contre tous ».

Résultats du vote par délégation : Pour : 11.955 ; contre : 139 ; bulletins blancs : 400.

LES RAPPORTS DES MÉDECINS AVEC LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

A la séance du soir du 27 novembre, le docteur Rinuy rapporteur des questions de Sociétés de Secours Mutuels et d'A. M. G regrette, une fois de plus, la thèse de ceux qui disent ignorer les Sociétés, puisqu'en fait l'établissement d'un certificat implique leur reconnaissance.

Le docteur Prallet (Haute-Savoie) dénonce tout contrat collectif et préconise la liberté la plus complète pour chaque Syndicat.

Les docteurs Corbier (Côte-d'Or), Albert (Sarthe), Levillain (Nogent-le-Rotrou), Séguier (Melun), apprécient cette manière de voir. Chacun indique ce qui se passe dans ces départements et qui peut se résumer ainsi : « Les Syndicats ignorent les Sociétés de Secours Mutuels, et ne signent pas de certificats, mais un simple reçu de la somme touchée ».

Les docteurs Dubief (Saône-et-Loire), Guy (Lot-et-Garonne), montrent la nécessité d'un contrat collectif quand bien même il ne serait passé que pour indiquer que les tarifs appliqués seront les tarifs ouvriers ordinaires. Cette convention écrite, réglant les devoirs des deux parties, apparaît comme une garantie extrêmement précieuse.

Pour le docteur Hervy (Haute-Vienne), la question est étroitement liée à celle des assurances maladies. L'orateur insiste sur la nécessité absolue du contrat et cite, à l'appui de sa thèse, l'exemple des événements de Limoges : après rupture du contrat liant les médecins aux Sociétés de Secours mutuels, celles-ci, puissantes, ont fait appel à des médecins étrangers à la ville, 70 confrères ont répondu à cet appel, et la mutualité n'a eu que l'embarras du choix pour organiser ses services médicaux, au plus grand dommage des syndiqués de Limoges. Là est le gros danger à éviter. Le contrat collectif seul peut y parer.

Citant ensuite une phrase écrite par le docteur Vanverts au sujet des assurances maladies, sur l'assimilation absolument irrégulière pour ce dernier d'un médecin traitant à un véritable contrôleur, le docteur Hervy montre que dans de nombreuses circonstances, tout médecin praticien est amené à faire acte de contrôle dans sa propre clientèle privée et que l'argument n'est donc pas à retenir.

Le docteur Triau (Loir-et-Cher) oppose aux faits de Limoges ceux de Romorantin où la discipline fut telle qu'après la démission d'un médecin du P. O. aucun autre médecin n'a accepté les fonctions vacantes. Dans cette ville, il n'y a pas de contrat collectif, les mutualistes sont des clients ordinaires. Le médecin signe simplement une feuille sur laquelle figure le prix convenu avec son malade sans aucune indication autre. Le système fonctionne à la satisfaction générale.

Le docteur Bouvat (Drôme), propose que toute liberté soit laissée à chaque Syndicat.

L'ordre du jour suivant, signé des docteurs Rinuy, Bouvat, Duby, Lafontaine, est proposé au vote de l'assemblée : « Les principes qui » sont à la base de la pratique profession- » nelle étant respectés à savoir : libre choix, » secret professionnel, tarif syndical, à la vi- » site, les Syndicats peuvent prêter leur con- » cours à la mutualité sous l'une des trois » formes suivantes :

» 1° Contrat collectif avec organisation de » soins et contrôle :

» 2° Contrat collectif sans tiers-payant :

» 3° Entente directe du médecin et du ma- » lade sans contrat collectif ». (Adopté.)

L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE

Le docteur Rinuy (Seine) obtient le vote des conclusions de son étude.

« L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats médicaux de France, réunie à Paris, en novembre 1924 :

» 1° Rappelle que l'Assistance médicale gratuite est un service public. Comme tel, le tarif syndical minimum, voté par les assemblées générales de 1922 et 1923, doit lui être appliqué intégralement et sans retard ».

» 2° Elle prie instamment les Syndicats d'élaborer et de présenter, sans délai, aux conseils généraux, une organisation complète de soins, prévoyant : a) le libre choix : b) le tarif à la visite ; c) un tarif chirurgical et d'accouchements pour les divers cas opératoires utilement traitables à domicile ; d) un tarif de spécialités ; e) un contrôle technique, analogue au contrôle de la loi des pensions ; (Voir la suite de la page 5)



Photos Vidal.

Ces photos ont été prises pour l'« Informateur Médical » au cours de l'excursion qui a suivi le Congrès de l'Internat qui vient de se tenir à Montpellier. A gauche, un groupe de Congressistes devant le portail de l'Église romane de Saint-Gilles ; au centre, la visite du Théâtre antique d'Arles et à droite, celle des arènes d'Arles.

Le Congrès de l'Internat

(Suite de la page 2)

Enfin, le Congrès s'associe à un vœu présenté par l'internat d'Alger, demandant aux pouvoirs publics la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, pour l'interne Turano qui a succombé au typhus exanthématique contracté en service.

Il est décidé que le VII[e] Congrès de l'Internat se tiendra à Nancy les 17 et 18 juillet 1925. Les internats de Lyon et de Nancy se chargeront de la présentation des rapports. Ceux-ci traiteront de la question des « Echanges d'internes ». Ce terme doit désigner, non pas des échanges numériques, mais la possibilité, pour les internes, d'effectuer des stages d'étude, dans tels ou tels hôpitaux de leur choix, en dehors de leur ville d'origine, et cela, dans des conditions matérielles aussi favorables que possible.

La réception à la Faculté

Le soir, les congressistes étaient reçus par la Faculté de médecine, dans ses salles d'apparat, illuminées et décorées de fleurs et de plantes vertes. Par l'organisation d'une réception splendide, le doyen de la Faculté et son corps professoral tout entier ont donné au corps de l'internat un témoignage de sympathie cordiale qui lui est allé au cœur.

C'était un spectacle singulier que de voir l'amphithéâtre de la salle des actes, où, devant l'effigie sévère d'Hippocrate, et sous les portraits des maîtres disparus, les Montpelliérains prêtent encore le serment solennel au jour de leur thèse inaugurale, transformée en une élégante et somptueuse salle de concert.

Grâce au concours gracieux des lauréats du Conservatoire, et de leur directeur, M. Maurice Le Boucher, premier grand prix de Rome, ces voûtes, blasées depuis plusieurs siècles par la prose froide des soutenances et par les sentences magistrales, s'emplirent, en ce soir de fête, de flots d'harmonie.

Un buffet de choix était dressé dans le grand hall, et après le concert une sauterie intime fut improvisée — que ne prévoyait point officiellement le programme et qui termina d'une façon charmante la journée.

Excursions à Aigues-Mortes et à Nîmes

Puis vinrent les excursions.

Le 5 novembre, après que M. le professeur Estor les eut conduits à travers les services de l'hôpital suburbain et du centre anticancéreux, et leur eut en particulier présenté l'ingénieux dispositif périscopique de sa salle d'opération, les congressistes partirent en car pour Aigues-Mortes. Au passage un arrêt des autos-cars qui les emmenaient, leur permit de voir, à Marsillargues, les plus vastes caves coopératives de vinification de la région. Puis ce fut, dans la cité médiévale où plane le souvenir de Saint-Louis, l'ascension de la tour de Constance, qui domine les remparts; ce fut encore, grâce à l'aimable accueil de M. l'ingénieur Crasous, une promenade à travers les « Salins du Perrier » où une récolte de sel avait été organisée à l'intention des congressistes, et la visite des moulins à sel ; enfin, après un arrêt aux chais de Jarrasse où un vin d'honneur fut offert aux visiteurs par la Compagnie des Salins du Midi, la soirée se termina sur la plage du Grau du Roi, par un féerique clair de lune argentant les eaux calmes de la Méditerranée.

Le lendemain, la seconde excursion prit l'allure d'un véritable pèlerinage à travers les pierres anciennes qui redisent tant de choses à qui sait les écouter : une visite à Nîmes — le temps de voir la maison Carrée, les arènes, la porte d'Auguste, le jardin de la Fontaine — et les cars partent pour Saint-Gilles où abondent les vestiges d'une ancienne et opulente cité, groupée autour de son église, au portail fameux, joyau de l'architecture romane.

On traverse le petit Rhône et puis le grand. A midi on est à Arles, dans la « petite Rome des Gaules », Arles qui, par son musée lapidaire, ses thermes, les ruines de son théâtre, ses arènes gréco-romaines, son cimetière des Alyscamps, nous parle des grandeurs et des faiblesses de l'antiquité ; qui nous permet de déchiffrer, dans les sculptures du portail ou sous les voûtes du cloître de Saint-Trophime, la pensée délicate et simple du moyen-âge mystique ; qui évoque enfin le souvenir de la brune Mireille et de son chantre immortel, du poète dont le langage musical a jeté un pont entre le passé et le présent.

Sous le patronage de Mistral, à quelques mètres de sa statue, dans un dernier banquet s'échangent les derniers toasts. Puis, sous la direction du savant M. Lieutaud, les richesses de « la plus belle des villes antiques de France » sont dévoilées.

Mais l'heure de la séparation approche, et le ciel s'assombrit. Une pluie fine se met à tomber, et pendant le retour, tandis que les autos regagnent Nîmes où va se disloquer le Congrès, le ciel s'embrase d'un violent orage, comme s'il eût voulu chercher à atténuer les regrets que l'on éprouve toujours en quittant le pays du soleil.

Paul BOULET.

L'Assemblée générale de l'Union des Syndicats médicaux

(Suite de la page 3)

» 3° Elle invite les syndicats à réclamer partout en France le libre choix du médecin par l'indigent et à faire disparaître les derniers forfaits et abonnements, dans les services autonomes : Paris et les grandes villes ;

» 4° Elle engage les syndicats à faire suivre leurs tractations avec les départements et communes, d'un contrat régulier, dont les prix seront révisables annuellement ;

» 5° Elle recommande enfin aux syndicats d'établir, en fin d'année, pour leur assemblée générale statutaire, un rapport sur le fonctionnement du service d'A. M. G. qui sera critiqué dans tous ses détails ».

LES MEDECINS ET LES PROJETS FISCAUX

Entre l'exposé du secrétaire général adjoint et du secrétaire général, le docteur Simonin (Haute-Vienne), dépose le vœu suivant relatif aux mesures fiscales et dont l'intérêt n'échappera à personne :

« Le délégués des syndicats médicaux de France, représentant 16.000 médecins, réunis en assemblée générale, le 27 novembre 1924,

» Emettent le vœu :

» 1° En ce qui concerne l'établissement de l'impôt général sur le revenu.

» Que le médecin ne soit soumis à aucune tarification basée sur les signes extérieurs de la richesse. Dans beaucoup de cas, familles nombreuses, jeunes médecins nouvellement installés, ces signes extérieurs ne correspondent pas à la fortune réelle du médecin ;

» 2° Qu'aucune mesure fiscale ne vienne mettre un impôt nouveau sur la maladie en assimilant à des articles de luxe des médicaments qui sont des objets de première nécessité, aussi indispensables au malade qu'au médecin ;

» 3° En ce qui concerne les maisons de santé, s'il est logique de les taxer sur le chiffre d'affaires résultant de l'hospitalisation de leurs malades, il serait, par contre, illogique, souverainement injuste et complètement contraire aux droits, de faire rentrer dans ce chiffre d'affaires, les honoraires reçus par les chirurgiens qui leur sont strictement personnels et qui sont déjà soumis à des impôts superposés.

» L'Assemblée générale de l'Union tient, en outre, à faire remarquer que l'ensemble des professions libérales qui constituent une infime minorité de contribuables à peine 100.000, paient 18 millions d'impôts, alors que la masse les cultivateurs, par exemple qui constituent des millions de contribuables ne paient que 22 millions d'impôts.

» L'Assemblée générale ne pense pas que ce soit en aggravant les charges financières déjà si lourdes et souvent inéquitables qui frappent le corps médical, que l'on peut, d'autre part, se croire autorisé pour l'application des lois sociales, à faire constamment appel à son désintéressement.

» L'Assemblée invite le bureau de l'Union à transmettre ce vœu au Groupe Médical Parlementaire ».

(Adopté à l'unanimité.)

LES CATEGORIES

Le docteur Quivy expose les résultats d'une étude sur la question du tarif syndical minimum dans ses rapports avec le tarif Breton, d'une part, le tarif des pensions, d'autre part. Le secrétaire général porte, entre autres conclusions, la suivante : suppression de la 3[e] catégorie et relèvement de l'indemnité kilométrique.

L'ordre du jour suivant signé des docteurs Duby, Layral, Bouvat, Rigal est proposé :

« L'Assemblée générale de l'union donne » mandat au Conseil d'étudier dans les trois » mois, les moyens d'obtenir des tarifs ré» gionaux pour l'application de l'article 64, » avec suppression des catégories ». (Adopté).

LA LOI DES PENSIONS

Le docteur Weiss (Seine) mandaté par le Syndicat de la banlieue Ouest et Nord vient demander s'il est conforme au décret du 25 octobre 1922 que les commissions de contrôle usant de l'article 17, puissent constituer une juridiction disposant de sanctions contre les médecins, comme cela s'est produit pour un médecin de son syndicat.

Le docteur Lenglet ne pense pas qu'en droit ce rôle soit échu aux commissions, mais en fait, celles-ci proposent des sanctions à l'autorité administrative. Et cela est un bien, car il est constitué ainsi une sorte de juridiction à l'intérieur de la profession, qui est une sauvegarde. Au surplus, tout médecin peut faire appel devant la Commission Supérieure, d'une décision départementale qui paraîtrait injustifiée.

Au sujet de l'indemnité kilométrique, le docteur Lelong (Savoie) demande que le tarif ne soit jamais inférieur à celui de l'A. M. G.

Le vœu suivant est proposé par le docteur Lafontaine : « L'Assemblée générale décide que la Commission des tarifs dressera le programme des revendications ; mettra à l'étude la question du tarif régional et ultérieurement les décisions seront prises après communication de cette étude aux Syndicats » (Adopté.)

(A suivre.)

LA MÉDECINE AU PALAIS

L'affaire des Carnets médicaux de Marseille en appel à la Cour d'Aix-en-Provence

(De notre correspondant)

L'ancienne capitale de la Provence a conservé sa physionomie habituelle, la ville est calme et sans mouvement, même sur le cours Mirabeau, l'animation n'a pas été augmentée jour la journée où va commencer l'appel des carnets médicaux.

Les vingt-un prévenus appelants font face à la cour par trois rangées de sept : derrière prennent place, les défenseurs, les avocats de la partie civile, les avoués et enfin le public. Dans les tribunes se trouvent quelques dames.

L'huissier a déclaré la séance ouverte, le président Cabassol a procédé à l'interrogatoire traditionnel des prévenus dont trois d'entre eux sont en panne sur la route de Marseille, et M. le conseiller Gesta commence l'historique de l'affaire des carnets médicaux, née en 1922, instruite en 1923, venue devant le tribunal de Marseille en 1924 et sanctionnée le 8 mai dernier. Il indique que les appelants sont devant la cour à la suite d'un double appel, celui fait par vingt d'entre eux sur vingt-trois, ensuite par celui interjeté a minima contre tous les condamnés par le parquet de Marseille contre les uns et par le procureur général contre les autres.

Ce rapport est scindé en plusieurs parties suivant les agissements, isolement pour les uns, collectivement pour les autres.

Le cas du docteur Isoard fait partie de la première catégorie, tandis que Stretti, Giraud et Roux font partie de la deuxième catégorie.

Les agissements de chacun sont soigneusement disséqués dans cette première audience.

Dès la deuxième audience, le public semble se désintéresser ; seuls les personnages qui ont un rôle quelconque à jouer, assistent aux débats, et M. le conseiller reprend la lecture de son interminable rapport, tous les cas sont successivement examinés, c'est la reprise de tout ce que nous avons déjà publié. Les mêmes faits sont reprochés aux accusés et la lecture continue jusqu'à la fin de cette dernière séance qui est, hélas ! trop courte pour en permettre la fin.

A la troisième séance, M. le conseiller Gesta reprend la lecture du rapport ; à part quelques rares personnes, qui viennent chercher un peu de chaleur, le public fait complètement défaut. M. Gesta termine la lecture du rapport et M. le président commence aussitôt après l'interrogatoire des inculpés.

Le prologue vient d'avoir lieu. L'affaire va véritablement commencer. Quel sera son dénouement ? Il est difficile de le présager.

Une affaire de carnets médicaux se termine par un acquittement

Le tribunal correctionnel de Montpellier a prononcé l'acquittement du docteur en médecine Gaston Viales, 37 ans, inculpé dans l'affaire des carnets médicaux des mutilés de la guerre. Le jugement déclare que les débats n'ont nullement établi les faits qui amenèrent les poursuites correctionnelles. L'Etat est condamné aux dépens.

L'affaire des carnets médicaux de Marseille se complique

Soixante nouveaux prévenus

On parle d'une nouvelle instruction qui serait ouverte par le parquet de Marseille, concernant cinquante-quatre nouvelles affaires. Soixante prévenus seraient en cause, parmi lesquels des médecins, des pharmaciens et des dirigeants d'associatons d'anciens combattants.

— Le docteur Bouveron est condamné, à Montpellier, à 100 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts pour trafic de carnets médicaux.

NOUVELLES BRÈVES

Le docteur Le Méc, laryngologiste des hôpitaux de Paris, vient d'être chargé par les ministères des affaires étrangères, de l'instruction publique et de l'hygiène, et par l'Assistance publique de Paris, d'une mission d'étude et d'échange des procédés techniques de la science américaine et de la science française.

Aux élections cantonales du canton de Vif (Isère) : M. Blanchon, maire de Claix, socialiste S. F. I. O., est élu par 810 voix contre 653 au docteur Ferary républicain indépendant.

A TOULOUSE

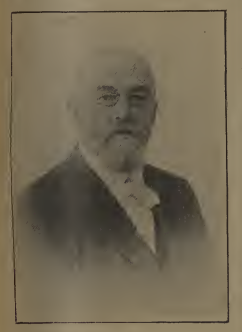
La Faculté de médecine de Toulouse a reçu le buste du Prof. Jeannel

(De notre envoyé spécial)

Dès la mort du grand chirurgien Jeannel, se constitua un comité chargé de perpétuer son souvenir au sein même de l'Ecole de Toulouse dont, pendant plus de trente années, ce maître très cher avait été l'un des plus éminents représentants.

Or, voici que, tout récemment, la Faculté a reçu, des mains de M. le Professeur Sabatier, doyen de la Faculté des sciences et membre de l'Institut, le buste qui, pour les générations futures, rappellera les traits de celui qui fut, et professeur et doyen.

Cette inauguration n'eut rien de bruyant ni de théatral : dans la salle des actes de la Faculté, dont les murs austères s'adornent des portraits des vieux maîtres (et nous remarquons que le grand Garrigou est enfin à l'honneur), le buste de Jeannel se détache sur un fond de velours grenat. Dû au distingué statuaire toulousain G. Vivent, la figure du maître est aussi vivante que possible.



LE PROFESSEUR JEANNEL

L'expression du regard, le port de la tête, le dessin de la bouche, l'ordonnance qui ressort de cet ensemble de discipline, d'austérité et de force sont bien ceux que nous avons connus au temps où, successivement, bénévole, externe et interne, nous suivions son service voici déjà 25 ans...

Famille et amis, collègues et disciples, tous profondément émus, écoutèrent les discours qui se succédèrent.

Il appartenait à M. le doyen Sabatier, en remettant ce buste à la Faculté de médecine, de saluer en l'homme de bien et l'homme d'action. Le professeur Abelous, doyen de la Faculté, prend alors la parole et célèbre les vertus de l'homme, de l'ami, du professeur, de l'administrateur et associe à son souvenir celui du doyen Caubet, fondateur de la Faculté. S'élevant alors au sommet des conceptions philosophiques, le doyen Abelous, avec une magnifique indépendance de langage, souligne le calme serein avec lequel le professeur Jeannel attendit la mort. Ses fortes convictions religieuses lui en faisaient accepter l'heure avec la simplicité de l'homme qui croit parce qu'il sait. Mais Jeannel savait aussi que, derrière lui, des élèves devenus des maîtres à leur tour, continueraient avec succès l'œuvre qu'il avait poussée aussi loin que les forces humaines le permettaient.

Le docteur Dambrin fut un de ceux-là. Professeur de clinique chirurgicale dans la chaire que le maître illustra, le docteur Dambrin fait revivre devant nous le chirurgien au diagnostic sûr, au sang-froid magistral, à la technique impeccable qui, utilisant les récentes découvertes de l'Ecole Pastorienne, transformait en succès les opérations les plus hardies.

Jeannel affectionnait le cours fait au chevet du malade : les internes de ma génération savent avec quelle minutie il faisait relever les observations par les jeunes externes et quelle admirable critique, le lendemain, était faite de cette observation.

Quelques-uns d'entre nous se souviendront peut-être d'un incident qui eut pour théâtre la salle Saint-Maurice. Jeannel y vit le prétexte d'une leçon sur le respect que nous devions au malade d'hôpital, ce malade qui n'a pu choisir son médecin et qui, de ce fait, a davantage encore le droit d'être soigné et surtout d'être plus encore respecté dans sa personnalité que celui à qui une situation sociale a permis le libre choix. Et ce fut une des matinées les plus émouvantes que j'ai vécues aux côtés de ce maître.

Encore un de ses anciens internes, maître à son tour, M. le professeur Bardier, salua la mémoire du si regretté disparu, au nom de l'association générale des médecins de France et des syndicats médicaux. Le colonel Patiot, au nom des sociétés des Croix-Rouges, rappela la vie militaire de Jeannel qui servit, en effet, sous nos drapeaux au début de sa carrière, quand il sortait des services de Verneuil. Au début de la grande guerre, engagé volontaire, nous eûmes encore la joie, à l'hôpital 28 bis, à Toulouse, de voir notre maître nous aider de ses conseils et grâce à l'admirable générosité d'une famille à qui j'adresse la fidèle assurance de mon profond respect, la famille Marsan Calvet, nous organisâmes, en quelques jours, une ambulance de cent lits et quelle ambulance ! Grands blessés, vous souvenez vous ?...

La mort guettait « ce chef — soldat — » ; son caractère, fait de probité, de courage et de loyauté, ne trouvait pas, en cette certitude, une raison suffisante de ne plus travailler.

En termes excellents, M. Dresch, recteur d'Académie, résuma la haute leçon qui se dégage de la vie de Jeannel. Le flambeau est passé en d'autres mains. Son fils, René Jeannel, porte à l'étranger le beau renom de la pure science française. Son gendre, notre ami, M. le professeur agrégé Miginiac, continue les traditions chirurgicales de son beau-père. Et comme nous sortions, au milieu des maîtres qui sont restés pour nous de vrais amis, MM. Rispal, Tapie, Audebert, Baylac, Sorel, Bézy, Saint-Ange, Marie, Escat, et je m'excuse de ne les point citer tous, nous remarquions la haute taille de Mgr le Recteur de l'Institut catholique, ami personnel du professeur Jeannel. Tous les maîtres de la pensée et de l'action — tels que la pensée et l'action de Jeannel les concevaient — étaient donc tous réunis pour honorer sa mémoire : et cela fut bien ainsi...

Raymond MOLINERY.

A MARSEILLE

La chaire d'Urologie de l'Ecole de Médecine

Le professeur Emile CHAUVIN remplace le professeur Escat

La disparition regrettée du professeur Escat, mort victime du devoir, avait privé de son chef éminent, le service d'urologie qu'il avait créé et organisé si brillamment à l'Hôtel-Dieu.

Le ministre de l'Instruction Publique vient de désigner le professeur Emile Chauvin, pour le remplacer.

Le docteur Emile Chauvin, précédemment chef de clinique à Montpellier, avait été nommé, voici près d'un an, à la suite d'un concours, suppléant à la chaire d'urologie de notre école de médecine. Chirurgien de haute valeur, d'une aménité et d'une modestie exemplaires, appelé aux plus hautes fonctions dans le corps médical, il devait logiquement succéder au professeur Escat.

Le corps médical en entier, la direction, le personnel des hospices et les malades, certes aussi, applaudiront à cette nomination.

Une protestation des Chirurgiens-Dentistes de Marseille

Un certain nombre de chirurgiens-dentistes de notre ville se sont réunis et ont décidé, en vue de combattre la campagne stomatologique (l'exercice de la profession par les docteurs en médecine uniquement), de protester contre ces prétentions et de procéder à un referendum parmi leurs confrères de Marseille et de la région pour appuyer auprès des pouvoirs publics et de leurs associations en vue de leur réalisation, les vœux sur le statut odontologique votés par la majorité des syndicats de France, à savoir : le baccalauréat seul obligatoire pour l'inscription des étudiants dans les Facultés ou Ecoles et le doctorat en chirurgie dentaire comme sanction d'études.

Les praticiens sont invités à seconder ce mouvement et à apposer leur signature sur les listes qui leur seront présentées à domicile par des confrères mandatés. Ces listes seront remises au président du groupement fédéral des syndicats de France, ainsi qu'aux directeurs des Ecoles dentaires de Paris pour toutes fins utiles.

Le syndicat des chirurgiens dentistes du Sud-Est de la France n'est pas du même avis.

Société de médecine et chirurgie dentaire de Marseille

Le nouveau bureau a été élu et ainsi constitué : présidents d'honneur, professeur Alenais, directeur à l'école de médecine ; professeur Beltrami, directeur à l'école dentaire ; président, docteur Benés ; vice-président, M. Maurice Brodeur ; secrétaire général, docteur Levi ; secrétaire adjoint, docteur Carvallo ; trésorier, M. Maurech.

A BORDEAUX

M. le Prof. BERGONIÉ vient d'être élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur

En attendant que, ainsi que le veut le protocole pour la réception des Grands Croix de la Légion d'Honneur, M. le Président de la République ou quelqu'un spécialement délégué par lui à cet effet, viennent remettre à M. le professeur Bergonié, l'insigne qui vient de lui être donné, M. Paul Strauss, ancien ministre de l'Hygiène, est venu lui apporter la lettre suivante de M. J. Godart, ministre de l'Hygiène :

« Monsieur le Professeur,

» Hier, à l'unanimité, le Conseil des Ministres a décidé de vous décerner la haute distinction de grand-croix de la Légion d'honneur. Au nom du gouvernement, je suis chargé de vous dire que ce geste, auquel le pays tout entier applaudira, lui a été inspiré par l'admiration qu'il a pour votre vie, noblement et délibérément sacrifiée à la science. Le gouvernement fait des vœux pour que vos souffrances apaisées, votre santé se rétablisse afin que vous donniez encore longtemps au pays et à l'humanité, les fruits de votre expérience et de vos recherches.

» Cette lettre vous sera remise par M. Paul Strauss, qui a pour vous une grande affection, et à qui revient tout le mérite d'avoir demandé et obtenu pour vous, l'honneur que la Patrie vous décerne aujourd'hui. J'ai pensé qu'il vous serait agréable de recevoir les félicitations du gouvernement par l'intermédiaire de M. Paul Strauss, en attendant que je puisse vous les apporter moi-même.

» Justin GODART. »



M. LE PROFESSEUR BERGONIÉ, PHOTOGRAPHIÉ PAR *l'Informateur Médical* AUX CÔTÉS DE M. STRAUSS (A DROITE), ALORS MINISTRE DE L'HYGIÈNE, AU CONGRÈS DE CHIRURGIE DE 1923.

Un petit nombre de personnes seulement assistaient à cette cérémonie, vu l'état de santé toujours très alarmant de M. Bergonié : M. le Préfet, M. le Maire de Bordeaux, M. le Recteur, MM. les docteurs Proust, chirurgien, et Roussy, médecin des Hôpitaux de Paris ; Micheleau, médecin ; Jeanneney, chirurgien ; Roques, radiologiste, des Hôpitaux de Bordeaux.

Voici le texte de la citation accompagnant le décret qui nomme M. le professeur Bergonié grand'croix de la Légion d'honneur :

M. le professeur Bergonié (Jean-Alban), directeur du Centre anticancéreux de Bordeaux. A, malgré sa parfaite connaissance des dangers de l'action prolongée des rayons X, consacré sa vie à la recherche de leurs propriétés et poursuivi inlassablement ses expériences avec la tenace volonté de faire bénéficier la science de découvertes dont il était la victime héroïque, avec l'espoir que l'humanité recueillerait les fruits de son sacrifice. Titres exceptionnels. Grand officier du 9 septembre 1923.

A partir du 1er février l'« INFORMATEUR MEDICAL » paraîtra chaque semaine

Les Assurances sociales à l'Académie de médecine

A l'occasion d'une communication faite par M. Weiss, doyen de la Faculté de Strasbourg, sur les assurances sociales actuellement pratiquées en Alsace, l'Académie de médecine, voulant faire connaître son avis au sujet d'une question qui va prochainement venir en discussion devant le Sénat, a nommé en son sein une commission composée de MM. Weiss, Chauffard, Balthazard, Tuffier, Roger, Sergent, Legendre et Bar.

Le Mouvement Médical

Notes d'un Médecin de Province

A propos du diagnostic des professeurs et de la désobéissance des malades.

— Ah ! docteur ! si j'étais riche !
— Si vous étiez riche ?...
— Eh bien ! oui, je guérirais ma fille, je pourrais lui faire aller chercher la santé dans des pays ensoleillés.
— Quelle erreur est la vôtre, mon pauvre monsieur, les riches ne guérissent pas mieux que les pauvres et, pour parler de la maladie de votre enfant, de cette affreuse tuberculose, ils guérissent moins bien que les pauvres, quand ils sont tuberculeux.

J'ai toujours remarqué qu'un homme riche qui fait de la tuberculose est vite abattu par la maladie ; il a beau courir vers les soleils de Cannes et de Menton, vers les altitudes éblouissantes de Leysin, vers les forêts de sapins d'Hauteville, il semble que sa fortune lui soit un handicap.

Je n'ai jamais vu dans une famille riche un enfant tuberculeux guérir aussi rapidement qu'un enfant de famille simplement aisée, ou même pauvre. Cela paraît paradoxal, et pourtant cela est vrai.

Et cela s'explique fort bien. Ce malade riche manque de patience ; il estime que la guérison s'achète à poids d'or comme un billet de chemin de fer ou un bijou ; il ne se contente pas du traitement régulier, simple, et si bien ordonné de son médecin traitant ; il change sans cesse l'orientation de son traitement. Non satisfait par sa propre fantaisie, il appelle à son aide la fantaisie des professeurs. Vous savez ce que c'est qu'un professeur ; c'est le plus souvent un homme très savant et très distingué ; pour être un bon médecin, il est souvent inutile d'être très savant et extrêmement distingué. Il faut avoir du bon sens, du cœur, du savoir et du savoir-faire.

Le professorat donne, fait curieux, à tous ses adeptes, l'illusion qu'ils peuvent en vingt ou trente minutes d'examen connaître exactement l'état pathologique d'un malade qu'ils voient pour la première fois. Il faut être professeur pour avoir des conceptions de ce genre. Les erreurs qui en résultent nous amuseraient quelquefois, nous autres les humbles praticiens, si elles n'étaient quelquefois préjudiciables à de braves gens qui en sont les victimes.

Mes plus beaux résultats en matière de tuberculose, je les ai eus chez des ouvriers, des ouvriers qui m'ont fait crédit, qui, ayant estimé que j'étais le mécano de leur moteur, ont mangé pendant des années du phosphate de chaux, ont pris le repos nécessaire, tandis que leur femme portait le pain et faisait des ménages pour assurer leur vie.

Ceux-là ont guéri.

Mais les richards : ceux dont je trouvais la table de nuit garnie des ordonnances des Prof. X. et Z., tous ceux-là sont morts. Ils avaient trop de fantaisie ; or, le bacille de Koch n'en a pas, lui, de fantaisie. Il poursuit son œuvre destructrice, sans répit, sans relâche. Il aime bien les voyages sur la Riviéra ; la Croisette et la Promenade des Anglais sont très favorables à son développement. Il aime moins le petit praticien qui fait, sans bruit, de l'hygiène, de l'aération, de l'alimentation saine.

Pour bien guérir, il faut de la discipline.

Léon BRUEL,
de Saint-Germain-en-Laye.

Modifications au concours pour l'emploi de Médecins des Asiles de la Seine

Voici les modifications apportées au décret qui réglementait ce concours :

Un concours sera ouvert toutes les fois qu'il y aura lieu de pourvoir à un ou plusieurs postes de directeur, médecin ou de médecin en chef des asiles publics d'aliénés du département de la Seine, c'est-à-dire des asiles cliniques (Sainte-Anne), de Villejuif, de Vaucluse, de Ville-Evrard, de Maison-Blanche et de Moisselles.

Par mesure transitoire et par analogie avec l'article 2 du décret du 13 mars 1920, un poste sur trois sera réservé au fur et à mesure des vacances dans les asiles de la Seine aux directeurs médecins des colonies familiales et asiles agricoles de la Seine, actuellement en fonctions et comptant à ce titre dix années de services non interrompus à la date du présent décret.

Sont admis à prendre part au concours les seuls médecins du cadre des asiles publics d'aliénés ayant, au moment de leur inscription, moins de cinquante-cinq ans d'âge et plus de cinq ans effectifs de service.

Le projet d'un ordre des médecins suscite des critiques

M. Georges Claretie, chroniqueur judiciaire du *Figaro*, exprime ainsi son avis :

« Un projet est à l'ordre du jour, la création d'un conseil médical, comme il y a un conseil de l'Ordre pour les avocats qui peut les blâmer, les suspendre, les rayer.

» L'idée est bonne en elle-même. Mais n'est-elle pas sans dangers, et que feraient, dans beaucoup de cas, ces membres du conseil *sententiarum facultatis fideles executores* ?

» Il a existé, jadis, le Conseil ; il s'appelait le Parlement qui, enregistrant les avis de la Faculté, proscrivait par arrêt l'usage de l'antimoine. Nul ne pouvait ordonner la poudre d'algaroth ou le mercure de la vie, car Guy Patin défendait l'antimoine, ce qui n'empêcha pas qu'on en donnât au roi Louis XIV, en désespoir de cause, et qu'il guérit malgré le médicament, ou grâce à lui.

» N'arriverait-on pas à mettre à l'index des produits peut-être salutaires, et que ferait un conseil médical devant un Pasteur se permettant d'inoculer le virus rabique et de guérir, n'étant pas médecin ?

» Le problème est considérable et mérite d'être étudié très soigneusement. »

LE DINER DU "NORD MÉDICAL"

Les médecins originaires de la région du Nord (départements : du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes) et installés à Paris se sont réunis le 20 novembre, dans un dîner confraternel, au Club de la Renaissance, à Paris.

Le dîner était présidé par le secrétaire général de cette Association, le distingué médecin légiste, docteur Paul. Au cours de ce dîner, celui-ci ne manqua pas de souligner l'importance plus grande que jamais pour les médecins originaires d'une région tant éprouvée par la guerre et installés à Paris, de développer, entre eux, les liens confraternels les plus étroits.

Si des médecins, transplantés à Paris, trouvent un réconfort moral à se réunir, cela doit être plus certain pour ceux dont la petite patrie a été en partie détruite par cinq années d'une guerre atroce.

On compte environ huit cents médecins originaires du Nord qui sont actuellement installés à Paris. Le « Nord Médical » est donc appelé à être la plus importante association de médecins régionaux.

Assistaient à ce premier banquet de rentrée : MM. Amiart, Renaudot, Schmidt, Pamart, Charlier, Earez, Chaix, Sauvez, Bouwaist Joseph, Bouwaist Max, Khayatte, Quivy, Ronnaux, Planque, Richez, Paul-Emile Lévy, Crinon, Gernez, Paul, Pauchet, Dubar, Guisez, Van den Bussch, Omreille, Bécart, Buquet, Blanquart, Hofman Bang, de Chabert, Blasard, Watel, Mabille, Bréhon, Vanlande, Tilmant, Gaelinger, Dartevelle, Daubresse, Gallois.

Le prochain Congrès international de Thalassothérapie se tiendra à Arcachon en avril 1925

L'Association de Thalassothérapie que préside le professeur Gilbert, membre de l'Académie de Médecine, tiendra son prochain Congrès International, à Arcachon, du 22 au 25 avril 1925.

Le bureau est composé comme suit : Président, M. F. Lalesque, membre correspondant de l'Académie de Médecine ; vice-présidents, M. A. Hameau, président de la Société Scientifique et station biologique d'Arcachon, Laboratoires marins ; M. F. Guinon, médecin de l'Hôpital Trousseau de Paris ; M. A. Moussous, professeur de clinique médicale infantile à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Secrétaire général, M. H. Chauveau, ancien interne des Hôpitaux de Paris.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à M. le docteur Léo, secrétaire général de l'Association thalassothérapique, 50, avenue du Président-Wilson, Paris, soit à M. le docteur Chauveau, villa La Rouvraie, Arcachon.

La séance annuelle de l'Académie de médecine

L'Académie de Médecine tiendra sa séance annuelle le mardi 9 décembre, à trois heures.

Après la proclamation des prix, M. le secrétaire général prononcera l'éloge de Paul Broca.

INFORMATIONS DIVERSES

Le concours pour un emploi d'inspecteur des Services administratifs, docteur en médecine, s'est terminé par la nomination du docteur Santenoise, ancien chef de clinique de la Faculté.

Nous rappelons que le jury de ce concours était ainsi composé :

MM. Brelet, conseiller d'Etat, président ; Le Beau, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère du travail et de l'hygiène ; docteur J. Renault, conseiller technique sanitaire, membre du Conseil supérieur d'hygiène ; Imbert, inspecteur général, chef du service central de l'inspection générale ; docteur Dequidt, inspecteur général.

Un concours s'ouvrira, le 29 mai 1925, devant la faculté de médecine de l'université de Paris pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims. Le registre des inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Un Congrès international de Radiologie se tiendra à Londres pendant l'été 1925. La date proposée est le mardi 30 juin. Le Congrès durera quatre jours suivis de visites dans les centres de province.

Toutes les communications et demandes de renseignements doivent être adressées au secrétaire du Congrès international de Radiologie, institut britannique de Radiologie, 32, Welbeck Street, Londres W. L.

Le poste de directeur-médecin de l'asile public d'aliénés de Saint-Lizier (Ariège) sera vacant le 1er janvier 1925.

Un poste d'interne en médecine est actuellement vacant à l'asile d'aliénés de Saint Yon, à Saint-Etienne-du-Rouvray, près Rouen.

Sont appelés à faire partie, pour une période de quatre années, de la Commission permanente des stations hydro-minérales et climatiques de France, MM. Dequidt, Graux, Bouloumié, Boursier, Macé de Lépinay, G. Baudouin, Moncorgé, Piatot, F. Rathery, Bordas, Durand-Fardel, Meillon et Gardette.

Sont nommés membres du jury du concours qui doit s'ouvrir à l'hôpital Laënnec à Paris, le 8 décembre 1924, à neuf heures du matin, pour la désignation d'un médecin oto-rhino-laryngologiste des hospices de Limoges : MM. le docteur Dequidt, inspecteur général des services administratifs, président ; le docteur Georges Laurens ; le docteur Sebileau ; le docteur Bourgeois ; le docteur Lemaître ; le docteur Thouvenet ; Perichon, vice-président de la commission administrative des hospices de Limoges.

Le prix Lasserre, sciences, a été décerné à M. le professeur Delezenne, connu pour ses recherches sur les substances colloïdales.

PETITES NOUVELLES DE L'ACADÉMIE

M. le ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales a transmis à l'Académie :

Une demande formulée par l'administrateur délégué de l'établissement thermal « Agréa », à Saint-Sylvestre, à l'effet d'être autorisé à exploiter, sous l'unique dénomination de source « Agréable », les eaux des quatre sources précédemment autorisées sous les noms respectifs de « Agréable », « Populaire », « Glorieuse » et « Camille » ;

Une autre demande de M. Laroze, de Bougie (Algérie), sollicitant l'autorisation d'exploiter la source minérale Tala Amen Smoumen, dite « Amerouchen » ;

Le dossier de l'instruction dont la source « Rochette », à Châtelguyon, a été l'objet en 1921, aux fins de permettre à l'Académie d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploitation de cette source ;

Une lettre de M. le préfet du Doubs, accompagnée d'un rapport de M. le docteur Panier, sur un cas d'encéphalite léthargique observé à Pontarlier ;

Une lettre de M. le préfet de l'Ain à propos d'une épidémie de fièvre paratyphoïde survenue dans les communes de Bellegarde et de Coupy ;

Une lettre de M. le préfet de la Savoie, signalant un cas d'encéphalite léthargique observé à Avressieux ;

La copie d'un télégramme du gouverneur général de l'Algérie signalant un cas de maladie contagieuse ;

Une lettre de M. le préfet du Loiret signalant un cas de méningite cérebro-spinale survenu à Boulay ;

Une demande formulée par la Société des Eaux minérales de Vals-Saint-Jean en vue d'être autorisée à dénommer « Source Saint-Jean bis » la source « Souveraine » dont elle est propriétaire à Vals.

M. le docteur Maréchal, de Besançon, a adressé en hommage à l'Académie une plaquette dont il est l'auteur et qui a pour titre : « Les épidémies dans le Doubs depuis le XIXe siècle ».

M. le docteur Lacaze, de Montauban, a adressé un message à l'Académie aux fins de lui demander si elle consentirait à recevoir en don un tableau représentant le professeur Jobert de Lamballe.

De nombreux prix sont décernés à des Médecins par l'Académie des sciences

L'Académie des Sciences vient de décerner les prix suivants :

Prix Montagne (1.500 fr.), à M. Alphonse Labbé, professeur à l'Ecole de médecine de Nantes.

Prix da Gama Machado (1.200 fr.), attribué à M. Christian Champy, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.

Prix Montyon (Médecine). Sur les fonds de ce prix, sont attribués : 1° Trois prix de 2.500 fr. chaque à MM. Victor Babès, professeur à la Faculté de médecine de Bucarest ; Noël Fiessinger, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris ; Botreau-Roussel, médecin-major de 1re classe.

2° Trois mentions honorables de chacune 1.500 fr., MM. Jean Baratoux, à Paris ; Jean Rieux, professeur au Val-de-Grâce, et Henri Glover.

Prix Barbier (2.000 fr.), attribué à MM. Georges Mouriquand, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et M. Paul Michel, préparateur à la Faculté de médecine de Lyon.

Prix Bréant. Sur les fonds de ce prix sont attribués deux prix de 2.500 fr. chaque : à MM. Alfred Boquet et Léopold Nègre, chefs de laboratoire à l'Institut Pasteur; 2° à MM. Léon Marchand, médecin-chef de la Maison Nationale de Charenton, et Raymond Moussu, chefs de travaux à l'École vétérinaire d'Alfort.

Prix Godard (1.000 fr.), décerné à M. E. Tapin, ancien chef de clinique à l'hôpital Necker.

Prix Larrey (750 fr.), décerné à M. François Bassères, médecin-inspecteur général de l'armée.

Prix Lalage (10.000 fr.), décerné à M. L. Hédon, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Montpellier.

Prix Martin-Damourette (1.400 fr.), décerné à M. Henri Vignes, accoucheur des hôpitaux de Paris.

Prix Philipeaux (900 fr.), décerné, à MM. Antoine-Léon Garrelon, chef-adjoint des travaux pratiques au laboratoire de physiologie de la Faculté de Médecine, et Daniel Santenoise, chef de clinique adjoint à la Faculté de Médecine.

Le prochain Salon des médecins

Pour répondre à la demande générale, en même temps que donner satisfaction aux confrères qui n'ont pu participer au dernier, il a été décidé que cette manifestation artistique aurait lieu désormais annuellement. Cette année (1925), il s'ouvrira donc du 8 au 20 mars, au Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain, et se terminera par un banquet suivi d'une soirée dont le programme sera publié ultérieurement.

Tous nos confrères : peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, de même que nos amis : les Pharmaciens, Chirurgiens dentistes, vétérinaires pratiquant ces arts, ainsi que leurs [illegible], sont instamment priés de se joindre à nous pour donner le plus d'éclat possible à cette fête corporative de l'art.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser : au docteur Paul Rabier, secrétaire organisateur, 84, rue Lecourbe, Paris (15e).

L'Humour et la Médecine

DIALOGUE entre un MÉDECIN et un CLIENT
vers 2 heures du matin

Le malade. — *Docteur ! Je vais mourir, je souffre ça y est je suis mort !*

Le médecin (*après examen complet*). — *Comment s'appelle votre notaire ?*

Le malade !!!

Le médecin. — *Envoyez-le chercher.*

Le malade. — *Vous croyez... Docteur... que... mon testament... !!!*

Le médecin. — *Envoyez chercher aussi vos parents et vos enfants.*

Le malade. — *Alors... je vais mourir !!!*

Le médecin. — *Non, mais je ne veux pas être le seul imbécile que vous ayiez réveillé cette nuit.*

Les aliénistes remplaçants

L'article 13 du décret du 3 janvier 1922, modifié par le décret du 26 décembre 1922, est complété par la disposition suivante :

« En attendant leur nomination à un poste définitif, les candidats admis peuvent être appelés d'office par le ministre à assurer, dans l'intérêt du service, les remplacements et suppléances.

» Ces emplois provisoires ne peuvent être attribués pour une durée supérieure à une année.

» La désignation d'office ne s'exerce, toutefois qu'à défaut d'acceptation des candidats admis et pressentis dans l'ordre de classement.

» Les services ainsi rendus par les médecins acceptant un poste dans lequel ils ne sont appelés provisoirement que pour faire un remplacement, ou par les médecins désignés d'office à cet effet, sont reconnus au nombre de ceux qui doivent entrer en ligne de compte dans le calcul de la valeur ou de l'ancienneté des services.

» Les médecins appelés à un poste provisoire conservent le droit au choix d'un poste définitif suivant leur rang de classement. »

SERVICE de SANTÉ

PROMOTIONS

Sont promus pour le grade de médecin principal de 2e classe MM. les médecins-majors de 1re classe : Richaud, Berard, Frey.

Sont promus pour le grade de médecin-major de 1re classe MM. les médecins-majors de 2e classe : Cantonnet, Vurpas, Euzière, Fredet, Laquerrière, Pinard, Abrami.

Sont promus pour le grade de pharmacien-major de 1re classe MM. les pharmaciens-majors de 2e classe : Deval, Douris, Deffins, Bottu, Buisson.

Ce journal est indépendant.
Il n'appartient à aucun clan.
Il n'est l'organe d'aucune firme.
Ces qualités sont tellement rares qu'elles doivent vous suffire pour estimer l'INFORMATEUR MEDICAL.

Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. Guillemot et de Lamothe

LE PLUS CLAIR ET LE MIEUX RENSEIGNÉ DE TOUS LES JOURNAUX MÉDICAUX FRANÇAIS

L'Informateur Médical

Le numéro 50 centimes — BI-MENSUEL ILLUSTRÉ — Dr CRINON, Directeur

ABONNEMENT :
France, un an............ 12 fr.
Etranger, un an.......... 15 –
Compte Chèques postaux : PARIS 433-28

TROISIÈME ANNÉE | N° 64 — 20 DÉCEMBRE 1924
Direction : 111, boulevard Magenta — PARIS (Xe)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'UNION des SYNDICATS MÉDICAUX



L'Assemblée Générale de l'Union des Syndicats médicaux s'est tenue récemment à Paris. Nous avons publié dans notre dernier numéro le compte rendu d'une partie de ses travaux qui furent, cette année, particulièrement intéressants. La photo ci-dessus a été prise au cours d'une séance et les portraits que nous donnons sont ceux de quelques uns des orateurs. Ce sont de gauche à droite. MM. Prallet, délégué de la Savoie; Dejust, de Paris; Le Fur, de Paris; Beaudier, des Ardennes et Hervy, de la Haute-Vienne.

Photos Informateur Médical

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'APHASIE

Au cours du magnifique éloge de Paul Broca, qu'il prononça, M. le Professeur Achard, fit à la séance publique annuelle de l'Académie de médecine, un remarquable exposé de l'historique de la question de l'Aphasie et des controverses que motiva la recherche des bases anatomiques de ce symdrome.

En avril 1861, Broca, chirurgien de Bicêtre depuis le 1er janvier, et qui s'intéressait à la question des troubles du langage dans leurs rapports avec les lésions du cerveau, parce qu'une discussion venait de s'élever à la Société d'anthropologie sur les localisations cérébrales, fit l'autopsie d'un malade, mort d'un phlegmon aigu de la cuisse, mais atteint depuis longtemps de perte du langage. Ce trouble, que Trousseau devait débaptiser pour l'appeler aphasie, Broca le désignait sous le nom d'aphémie et le définissait très exactement comme la perte du langage articulé, alors que tous les muscles obéissent à la volonté et que l'intelligence subsiste, quoique souvent amoindrie.



M. LE PROF. ACHARD
SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Or, la lésion trouvée chez ce malade et visible encore sur son cerveau déposé au musée Dupuytren, était un ramollissement étendu de l'hémisphère gauche.

Broca pensa, comme on le croyait alors, que ce ramollissement était une lésion progressive, propagée de proche en proche et, parce que son malade, pendant une période de dix années, avait perdu seulement la faculté d'articuler les mots, il chercha le point où la lésion paraissait être la plus ancienne : c'était la troisième circonvolution frontale, et c'est là qu'il estima devoir placer avec le plus de vraisemblance l'organe central du langage articulé.

Un peu plus tard, il confirma cette observation *princeps* et indiqua la coïncidence de l'aphémie avec l'hémiplégie droite et le siège habituel de la lésion dans la 3e frontale du côté gauche. Parrot, d'ailleurs, en 1863, avait observé une lésion de la 3e frontale droite sans aphémie. Puis, comme la coïncidence avec l'hémiplégie gauche était quelquefois notée, Broca imagina la théorie de la gaucherie du cerveau et des suppléances, se laissant entraîner, pour soutenir une opinion qui devenait classique, à des hypothèses, ressources dont l'esprit humain n'est jamais à court pour boucher les trous de son ignorance.

Au demeurant, il y eut toujours quelques dissidences. La question de l'aphasie n'avait pas tardé à se compliquer lorsqu'on eut décrit, outre l'aphasie motrice, les aphasies dites sensorielles et qu'on eut trouvé chez les aphasiques des lésions situées ailleurs que dans la circonvolution de Broca. Aussi le sujet a-t-il fait couler beaucoup d'encre et soulevé nombre de discussions qui même ont tourné plus d'une fois en polémiques.

On ne saurait aujourd'hui s'en tenir à la conception de Broca

M. Pierre Marie a publié sur ce problème des travaux fort suggestifs, nourris abondamment de faits et d'idées. D'abord, il est de nombreux cas d'aphasie motrice sans lésion de la 3e circonvolution frontale gauche, et réciproquement des cas de lésion de cette circonvolution sans aphasie. La guerre, en multipliant ses blessures, n'a que trop clairement fait la preuve que les altérations de la 3e frontale n'entraînent pas l'aphasie et que celle-ci s'observe à la suite de lésions de la région pariéto-temporale gauche, en arrière du sillon de Rolando.

Ensuite, depuis qu'on sait poursuivre au microscope dans la profondeur de l'encéphale les dégénérescences secondaires des fibres nerveuses, qui sont, pour les incitations parties des centres moteurs, les conducteurs d'exécution, l'on n'a jamais pu démontrer l'existence d'un semblable faisceau de la parole, dégénéré chez l'aphasique.

A ces arguments anatomiques la physiologie pathologique en ajoute quelques autres. Les sourds-muets, qui ne parlent pas parce qu'ils ne peuvent entendre, pour les apprendre, les sons conventionnels du langage articulé, ont pourtant une 3e circonvolution frontale normalement développée. Si c'était là un centre inné du langage, ils devraient parler, du moins dans une langue propre, incompréhensible sans doute aux autres hommes, mais articulée, modulée à la manière d'une langue inconnue, et non se borner à émettre des sons inarticulés, sortes de grognements ou de cris d'animaux. Or, l'on sait à quelle patiente éducation il est nécessaire de soumettre ces malheureux infirmes pour leur apprendre par la vue les mouvements qui sont nécessaires pour articuler un langage intelligible.

Un centre inné du langage supposerait pour l'homme un langage naturel qui serait peu différent pour tous les peuples. Il n'y a pas diverses manières de marcher, de courir, de prendre un objet suivant les nations, comme il y a des langues et des idiomes en quantité.

De même, si l'on envisage l'évolution du langage chez l'individu depuis la naissance, on voit que le nourrisson, privé de la parole, l'*infans* des anciens, parvient à exécuter déjà beaucoup de mouvements pour s'essayer à marcher, à saisir des objets, qu'il sait rire et pleurer, sans pouvoir cependant encore prononcer autre chose que des syllabes isolées ou deux fois répétées. C'est que les mouvements de la marche, ceux de la préhension, ceux de la mimique sont régis par des centres innés et se développent naturellement, tandis que ceux du langage articulé sont conventionnels et n'expriment pas l'activité naturelle et spontanée d'un centre préformé.

D'autres raisons sont tirées de l'anthropologie

L'évolution du langage écrit, au cours de l'histoire de l'humanité, commence avec les premiers essais de dessins, ébauchés par des peuplades sauvages : écriture représentative, destinée à figurer certains actes, à rappeler certains événements, mais qui est bien loin du vrai langage. Les idéogrammes des monuments égyptiens sont déjà des signes conventionnels, schématiques, destinés à évoquer des idées, même abstraites.

Ce n'est que plus tard que l'écriture devient phonétique, c'est-à-dire reproduit non des idées, mais des sons : l'hiéroglyphe, qui d'abord désignait un objet dont le nom était monosyllabique, désigne dès lors le son syllabique, la syllabe même de ce mot et, pour les mots polysyllabiques, la première syllabe. Puis, de syllabique, cette écriture phonétique devient alphabétique, l'hiéroglyphe n'exprimant plus que le son initial de la syllabe, en s'isolant pour former le simple signe d'une lettre, de sorte que le langage écrit, ainsi perfectionné, grâce aux combinaisons infinies des lettres, devient apte à traduire toutes les nuances phonétiques du langage oral.

S'il y avait eu dans le cerveau humain des centres innés du langage écrit, eût-il fallu à nos ancêtres tant de milliers d'années pour arriver à traduire leur langage oral en langage écrit ? Qu'on ne dise pas que de pareils centres ont pu se constituer graduellement par l'évolution naturelle, car ce langage écrit n'a guère été, pendant de longs siècles, que le privilège d'une élite, d'une minorité infime, et de nos jours encore, dans les pays même les plus civilisés, il n'est pas besoin de remonter à beaucoup de générations en arrière pour trouver dans la masse du peuple une majorité d'hommes ne sachant lire ni écrire et complètement ignorants du langage écrit. *(Voir la suite à la page 4)*

Les TRAVAUX de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union des Syndicats médicaux de France qui vient de se tenir à Paris

Pendant toutes les séances, une grande concorde régna parmi les délégués que divisaient cependant des divergences d'opinion sur les questions mises à l'ordre du jour

DANS QUELLES CONDITIONS LE CORPS MEDICAL PEUT-IL COOPERER AUX ASSURANCES SOCIALES ?

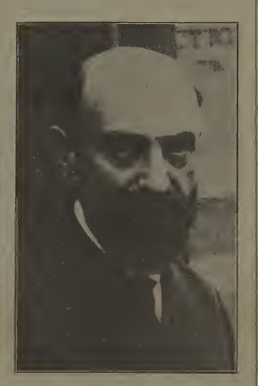
Le docteur Lafontaine expose les travaux de la Commission de Médecine pratique, consacrés à la loi Assurance-Invalidité-Maladie.

I. — Le système d'assurance des maladies est impraticable actuellement.

II. — En cherchant dans quelles conditions, le corps médical pouvait coopérer aux Assurances sociales, on arrive à cette notion, que la liberté doit être laissée aux Syndicats.

Le docteur Lafontaine montre ensuite où en est la loi :

Elle sera peut-être appliquée au cours de la présente législation. Il est même possible que la majorité ait tendance à suivre l'ancien projet (Cahen Salvador), plus dangereux que le projet actuel (Grinda). Heureusement, les médecins ont dans le rapporteur au Sénat, le



M. LE PROF. CRUCHET
DÉLÉGUÉ DE LA GIRONDE

docteur Chauveau, un ami d'une bienveillance constante, d'une grande habileté à qui il sera bon de faire parvenir les desiderata de notre profession. Il est à noter, en particulier, qu'il faudra demander l'extension de la loi aux mineurs, aux cheminots, aux départements d'Alsace et de Lorraine.

La loi votée par la Chambre va être appliquée à tous les salariés recevant de 1.200 à 10.000 francs, plus une majoration de 2 % par enfant. Cette loi supprime donc les 90 % des clients d'A. M. G. qui vont devenir la clientèle de tous les médecins. D'après les chiffres du docteur Chauveau, en se basant sur 50 milliards de salaires assurés, avec une participation ouvrière et patronale de 5 % budget des caisses serait d'environ 5 milliards ; 18.000 francs représenteraient la part d'honoraires de chaque médecin, chiffre discutable d'ailleurs.

Les malades d'A. M. G. et de mutualité, quand ils seront soumis au régime de l'Assurance sociale, seront beaucoup plus exigeants, car ils seront forts de la cotisation versée. Pour éviter les abus, diverses solutions, le ticket modérateur en particulier, ont été proposées dont l'efficacité est à vérifier par expérience. L'expérience va être, en définitive, le seul moyen de départager le Corps Médical.

Ce qu'il faut : Un front commun pour tous les médecins.

Libre choix, secret professionnel, tarif à la visite.

Les modalités d'application seront différentes suivant les localités.

Le docteur Vandrepote (Boulogne-sur-Mer), doute que les 18 représentants ouvriers des Caisses qui comprennent, en outre, 9 patrons, 9 délégués de l'Etat, aient suffisamment de compétence pour remplir leur rôle. Il se demande qui prononcera les exclusions éventuelles de médecins et attire l'attention sur ce fait que l'exercice de la loi étant permis aux non-syndiqués, il se fera une véritable mise aux enchères de la médecine de Caisses.

Le docteur Duby pose ainsi le problème : il s'agit de déterminer non les modalités de collaboration du Corps Médical, mais les conditions auxquelles les Caisses doivent se plier avant toute collaboration. Il fait un historique des Assemblées générales de l'Union et voit dans l'opposition au contrat collectif qui s'est manifesté en 1922-1923, un retour vers de saines traditions, un délaissement de formules dont le matérialisme choquait.

La plate-forme du Corps Médical pour imposer ses volontés à l'Assurance sociale doit affirmer les principes de solidarité du malade et du médecin. Il faut le libre choix, le secret professionnel, le tarif à la visite avec entente directe. Le tiers-payant est un élément de corruption, de médecine au rabais. Il mène à la fonctionnarisation. L'orateur refuse le système du catalogue des maladies ; il refuse d'admettre l'élimination du petit risque, mal défini, gênant pour la prophylaxie.

Le docteur Jayle présente d'abord un vœu du Syndicat de Meaux. Il montre ensuite que la question des assurances sociales commence à s'éclaircir. Il insiste sur les conditions primordiales de collaboration du Corps Médical et sur la nécessité de laisser, à chaque Syndicat, la liberté de choisir le mode de paiement qui aura ses préférences.

Après avoir discuté de la capacité de payement des Caisses (qui est moindre que ne le pensent les auteurs du projet de loi, et du petit risque, il conclut en demandant à l'Assemblée de voter les conclusions de la Commission de médecine pratique.

Le docteur Desrousseaux (Roubaix), vient donner à l'Assemblée d'intéressants renseignements sur l'accord passé entre le Groupe des Industries Textiles de Roubaix-Tourcoing et les Syndicats médicaux. Pour lui, le Nord a été le premier à réaliser une organisation qui marche, qui évolue, qui au 1er janvier prochain englobera les familles des ouvriers. Œuvre parcellaire peut-être, mais qui peut donner d'utiles renseignements pour la pratique.

En fait, cette œuvre qui prévoit les soins par les seuls syndiqués et son contrôle strictement médical, a déjà un budget de 105.000 francs depuis le 1er avril. Le contrôle s'est exercé deux fois, seulement, et d'ailleurs en faveur des médecins.

Cette organisation va servir de modèle à des œuvres analogues à Beauvais et Lyon.

L'ORGANISATION DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

Dans la Meurthe-et-Moselle :

Le docteur Giry (Meurthe-et-Moselle), fait un historique de la lutte antituberculeuse dans son département, lutte commencée avant la guerre et dans laquelle, à aucun moment, le Comité National n'est intervenu. La discussion entre l'Union et le Comité National ne pouvant intervenir que lorsqu'il s'agit de subventions ministérielles, c'est avec le Conseil général que le Syndicat de Meurthe-et-Moselle a surtout à faire. Dans le Comité départemental, le Syndicat des Médecins de Meurthe-et-Moselle est largement représenté et c'est une collaboration qui a donné toute satisfaction.

Le docteur Giry demande à l'Assemblée de décider que les Syndicats gardent leur liberté d'action. En effet, le Comité National ne peut intervenir dans les décisions des Conseils généraux sur lesquels les Syndicats Médicaux locaux peuvent avoir une certaine influence.

Le docteur Renon (Deux-Sèvres), schématise les deux conceptions d'organisation de la lutte antituberculeuse : celle du Comité National, celle du Syndicat.

Le dispensaire du Comité National, pivot d'organisation de la lutte, comprend un médecin chef fonctionnaire, des infirmières visiteuses pour dépister les malades. Il est ouvert à tous, il est gratuit, il se suffit à lui-même, il veut ignorer les médecins traitants avec lesquels aucune liaison n'est prévue. Son efficacité, tant au point de vue traitement que prophylaxie, ne peut-être très grande.

Dans les Deux-Sèvres :

Dans la conception du dispensaire tel qu'il est réalisé dans les Deux-Sèvres, il y a un médecin-chef de dispensaire dans le département, nommé par le Comité départemental, sur présentation du Syndicat, avec approbation du Comité National. Son rôle est double : il a un rôle administratif d'organisation technique ; c'est aussi un véritable médecin consultant. Ses moyens d'action sont : le dispensaire, qui est fixe, et la tournée qui est prévue avec une installation radiologique mobile. Quels clients vont le consulter ? « Tous ceux qui sont envoyés par leur médecin ». La consultation n'est libre que la première fois. Ici, il y a liaison entre le médecin-chef et le praticien. Ce dernier envoie des malades, assiste à leur examen, si possible, reçoit les résultats. Les honoraires du médecin-chef consistent en une somme fixe à laquelle s'ajoutent les honoraires prévus s'il est appelé en consultation.

Des infirmières visiteuses sont prévues « et ne s'occupent pas du dépistage. » Elles sont à la disposition du médecin-chef et par conséquent à la disposition des médecins traitants pour l'enquête sociale et l'éducation prophylactique.

(L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite de ce compte rendu).

LE MONDE MÉDICAL

LÉGION D'HONNEUR



Photo Manuel

M. BUISSON

M. Buisson, directeur des services du cabinet du ministre des finances, juge au tribunal de commerce de la Seine, est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur aux titres suivants.

En qualité d'expert financier délégué du ministre des finances à la Conférence interalliée de Londres, a, par son esprit d'initiative, sa haute compétence, sa ténacité, rendu à la cause des intérêts français des services éminents. Apporte à l'étude de toutes les mesures de relèvement financier et d'affermissement du crédit du pays le concours le plus éclairé et le plus efficace.

Ajoutons que M. Buisson s'est fait avantageusement connaître du monde médical par les spécialités pharmaceutiques sorties de son laboratoire.

A L'ÉTRANGER



Le médecin-major Carlyle, des troupes anglaises, qui a été massacré, dans son service à l'hôpital de Khartoum, par des Soudanais révoltés.

Réceptions

Goûter-crémaillère, ces jours derniers, chez le docteur et la baronne de Parrel, en leurs nouveaux salons, boulevard Malesherbes.

Parmi les invités : Marquise Scribot de Bons, marquise de l'Eglise, comtesse de La Forest-Divonne, marquise de Comeiras, Mme Marcel Labbé, comtesse de Beaurepaire-Louvagny, Mme de Lesseux, baronne de Grandmaison, etc.

Naissances

— Le docteur Paul Heitz et Mme, née Claudet, font part de la naissance de leur quatrième enfant, Colette. Besançon, 29 novembre.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Maël Garrigues fille de M. Garrigues, avocat à La Rochelle, et de Mme, née Rivaille, décédée, avec M. P. Ligouzat, diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, fils du médecin principal Ligouzat et de Mme, née Monbrun, à Fontainebleau.

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Denise Leproust, fille du docteur Leproust et de Mme, née Evrard, avec M. Pierre Gandillot, ingénieur E. C. P., chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

Mariages

Le 18 novembre a été célébré, en la basilique de Notre-Dame-du-Port, le mariage de Mlle Yette Attaix, fille du docteur Attaix et de Mme, née Gerest, avec M. Jean Meillère, interne des hôpitaux de Paris, croix de guerre, fils du docteur G. Meillère, membre de l'Académie de médecine, et de Mme, née Marcille.

— Le 19 novembre a été célébré, en l'église Saint-Pierre-Saint-Louis de Gien, le mariage de Mlle Marie Lahaussois, fille de M. Emile Lahaussois et de Mme, née Janny, avec M. Joseph Bonnichon, docteur en médecine à Saint-Pierre-le-Moûtier, fils de M. Georges Bonnichon et de Mme, née Bernard.

— Nous apprenons le mariage de Mlle Marthe Martin, fille de M. le docteur Louis Martin, sous-directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur, et M. Gaëtan Py, ingénieur des arts et manufactures, Croix de guerre.

Nécrologies

— On nous prie d'annoncer la mort du docteur Ad. Nicolas, médecin principal de la marine, officier de la Légion d'honneur et médecin consultant à la Bourboule, décédé à Rochefort-sur-Mer, le 13 décembre 1924.

— On annonce la mort de M. le docteur Charles Vallon, médecin honoraire des asiles de la Seine, expert près les tribunaux, officier de la Légion d'honneur, décédé après une courte maladie.

— Le docteur et Mme Gaullieur L'Hardy, Mme Edmond Dumaz, M. Jocelyn Dumaz, Mlle Lucienne Gaullieur L'Hardy font part de la mort du docteur Jules Dumaz, leur père, beau-père et grand-père, décédé à Chambéry, le 4 courant.

— Nous apprenons la mort de Mme Barré, née Madeleine Tripet, décédée le 4 décembre 1924, 36, avenue de la Forêt-Noire, à Strasbourg.

De la part du professeur Barré, de la Faculté de médecine de Strasbourg, chevalier de la Légion d'honneur, son mari ; Yves et Jocelyne, ses enfants, du docteur Tripet, son père.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme Pierre-Félix Lapointe, mère du docteur André Lapointe, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine, décédée à Blénod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle). Il ne sera pas envoyé de faire-part.

— On nous prie d'annoncer la mort du docteur Paul Huntziger, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre. De la part de Mme Paul Huntziger, née Ratoin ; de M. Léon Huntziger, son père ; des familles Huntziger et Ratoin. L'inhumation a eu lieu à Lesneven (Finistère).

— On nous prie d'annoncer la mort de notre confrère le docteur Michel Bourges, médecin à Hyères, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 52 ans, le 13 décembre.

PETITES NOUVELLES

Une session s'ouvrira au mois de janvier 1925 pour la première épreuve de l'examen d'aptitude aux fonctions d'agrégé dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Les inscriptions seront reçues du 1er octobre au 30 novembre 1924, au secrétariat des Académies.

M. le docteur Gorse, agrégé, est nommé professeur de la Faculté de médecine de Toulouse.

Pendant l'absence du docteur Paul Courmont, professeur à la faculté de médecine de Lyon, des cambrioleurs ont pillé sa villa, située à Caluire, dans la banlieue. Ils ont emporté l'argenterie, les bijoux et des objets précieux.

Dans une brochure qu'il vient de publier sur les **Héros et les autres**, le docteur Ph. Ledoux écrit :

« Parmi les découvertes dont cette guerre aura été l'occasion, « une des plus étonnantes » pour les médecins qui raisonnent et savent voir, aura été « la constatation de l'infériorité inouïe d'un trop grand nombre de nos confrères » (p. 187).

Le Maréchal Pétain a remis au Professeur Bergonié les insignes de Grand Croix de la Légion d'Honneur



L'illustre savant ramené à sa voiture d'ambulance après la remise du Grand Cordon par le Maréchal Pétain. (Photo Gourdin)

Le dimanche 14 décembre, le maréchal Pétain, délégué par M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, s'est rendu à Bordeaux pour remettre à M. le Professeur Bergonié les insignes de Grand'Croix de la Légion d'honneur.

Le matin, à dix heures, a eu lieu la pose de la première pierre du nouveau Centre Régional du cancer. Le terrain où doit s'élever l'édifice est situé rue de Saint-Genès, 160, et a été offert par un philanthrope, M. Soulié. Le maréchal Pétain était entouré d'un grand nombre de notabilités, parmi lesquelles nous avons remarqué : MM. le Préfet de la Gironde, le Général commandant la 18e Région, le Premier Président, le Procureur général, le Maire de Bordeaux, le Directeur de l'Ecole de Santé navale, le Recteur de l'Université, les Doyens des Facultés. Plusieurs personnalités étrangères étaient également venues à Bordeaux : MM. Paul Strauss, ancien ministre ; professeurs Widal et Gley, délégués, l'un par l'Institut et l'autre par la Faculté de Médecine de Paris ; professeurs Léon Bérard, de Lyon ; Forgue, de Montpellier ; Marie, de Toulouse ; Gunsett, de Strasbourg ; Gauduchau, de Nantes ; Vautrin, de Nancy ; Marquis, de Rennes ; Regaud, de Paris, tous directeurs de Centres contre le Cancer ; les professeurs Gosset, Hartmann, Roussy, Proust, M. Chamot professeur à l'Université de Cornell, Etats-Unis.

Après cette cérémonie, qui fut très simple et rapide, eut lieu dans le grand Amphithéâtre de l'annexe de la Faculté de Médecine, à Saint-Raphaël, la remise des insignes au docteur Bergonié. Les mêmes personnes, auxquelles s'étaient joints un grand nombre de notabilités appartenant aux œuvres sociales et bordelaises, assistaient à la cérémonie, qui fut très émouvante.

Une compagnie du 144e régiment d'infanterie, rangée dans la cour de l'Hôpital rendait les honneurs.

M. le Professeur Bergonié, dont on sait le grave état de santé, arrivé dans une auto-ambulance, fut amené dans la salle sur une civière roulante. Aidé par ceux qui l'accompagnaient, il prit place à la table d'honneur à côté du maréchal Pétain et de M. Arnault, préfet de la Gironde, qui représentait M. Justin Godart.

Nous devons rendre hommage au courage stoïque et admirable de M. le Professeur Bergonié qui, malgré les douleurs et les fatigues que sa figure trahissait par instants, trouva la force de sourire et de remercier pour les ovations dont il était l'objet.

M. le maréchal Pétain prit le premier la parole et dans un langage d'une grande élévation de pensée rendit hommage au Maître et au Savant, qu'il compara au héros tombant sur le champ de bataille, sans souci du danger qu'à tous les instants il affronte. Puis il commande d'ouvrir le ban et remet, avec la formule habituelle, au docteur Bergonié, en lui donnant l'accolade, le grand cordon de la Légion d'honneur.

M. Bergonié, d'une voix que l'émotion manifeste et la fatigue n'altèrent point, répond au Maréchal.

Après lui, prennent la parole : MM. les Professeurs Widal, Regaud, Léon Bérard, Roussy, Proust, le Doyen Sigalas, M. Philippart, maire de Bordeaux. Enfin, M. Paul Strauss, ami personnel de M. Bergonié, a dit quelques mots.

Il était près de midi quand le Professeur Bergonié quitta la salle pour regagner son auto-ambulance. A son passage, les troupes massées dans la cour rendent les honneurs.

La glorieuse carrière de M. le Professeur Bergonié

L'héroïque martyr de la radiographie, le professeur Jean Bergonié, de Bordeaux, que le Gouvernement français vient d'élever à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, a apporté une contribution importante à la science.

Né en 1857, à Casseneuil, dans le Lot-et-Garonne, M. Jean Bergonié est licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles, docteur en médecine, agrégé des Facultés de Médecine (concours de 1883) ; professeur titulaire de l'Université en 1891, il devint professeur de physique biologique et de clinique d'électricité médicale à l'Université de Bordeaux et chef du service électrothérapique des hôpitaux de cette ville. Le premier service clinique et le premier enseignement universitaire officiel d'électricité médicale furent créés par lui en 1885.

Pendant la guerre, le professeur Bergonié devint médecin en chef du grand hôpital militaire de Bordeaux et créa le premier service militaire de radiographie et d'électricité médicale, celui de la 18e région. L'éminent radiologue se rendit même, malgré son âge, sur le front pour expérimenter son appareil électromagnétique destiné à la recherche des projectiles en vue de leur extraction. Cette méthode fut complétée, peu après, par un procédé nouveau de radioscopie permettant de situer exactement l'emplacement d'un projectile pendant l'opération même d'extraction.

Cet emploi constant des rayons X pour ses recherches ne pouvait laisser le professeur Bergonié indemne des terribles dermites.

Ce fut d'abord un doigt de la main droite, puis deux autres doigts, qui durent être amputés. La mystérieuse brûlure continuant à gagner les chairs, le savant perdit bientôt le bras droit tout entier. Et maintenant le professeur Bergonié est de nouveau étendu sur un lit de souffrances.

A partir du 1er février l'« INFORMATEUR MEDICAL » paraîtra chaque semaine

L'HISTORIQUE de l'APHASIE

(Suite de la page 2)

La théorie actuelle de l'aphasie

Ainsi chancelle sur ses bases la théorie de la localisation du langage dans le centre de Broca. Mais on ne détruit que ce qu'on remplace, et les opposants ont imaginé une autre théorie. Ils admettent que l'aphasie dépend de lésions qui peuvent occuper une zone étendue de l'écorce cérébrale, située dans la région pariéto-temporale de l'hémisphère gauche, et qui n'est pas un centre préformé du langage, ni même spécialisé pour cette fonction, mais un centre ou plutôt une réunion de centres multiples, adaptés par l'effort individuel à la fonction du langage. De la même manière, pour chacun des actes usuels, chaque individu adapte peu à peu des centres ou des cellules multiples de son cerveau, qui s'associent et se prêtent un mutuel concours pour la bonne exécution de ces actes. C'est peut-être parce que les éléments de l'hémisphère gauche se développent un peu avant ceux de l'hémisphère droit, que l'adaptation débute et prédomine à gauche.

On conçoit bien ainsi que, dans l'hémiplégie infantile du côté droit, qui frappe dès la plus tendre enfance l'hémisphère gauche, avant qu'il soit adapté au langage, l'enfant puisse néanmoins par la suite apprendre à parler, parce qu'il dispose d'autres centres et d'autres cellules cérébrales qu'il peut adapter à l'exercice de cette fonction.

Quel que soit le sort de la theorie nouvelle, s'ensuit-il que la decouverte de Broca soit de nulle valeur et qu'il faille, comme tant d'autres, la reléguer dans l'ombre des vains souvenirs ? En aucune manière.

Il reste à Broca un très grand mérite et deux faits exacts subsistent

D'abord il a décrit avec grande précision le syndrome clinique de ce que nous appelons aujourd'hui l'aphasie motrice, le type Broca de l'aphasie, que ses devanciers avaient entrevu d'une manière un peu confuse et sans le dégager nettement.

Ensuite il a reconnu que ce trouble du langage dépend de lésions cérébrales qui siègent habituellement dans l'hémisphère gauche et, de plus, il a décrit, en même temps que l'anatomie des circonvolutions du cerveau, la morphologie de la 3e frontale, qui garde très justement le nom de circonvolution de Broca.

Ses travaux sont comme la pierre de base sur laquelle s'est édifiée la notion féconde des localisations cérébrales. Il ne fut plus possible de considérer l'écorce du cerveau comme un tissu d'essence supérieure, dont les parties étaient indifféremment propres à toutes les manifestations de l'activité nerveuse ; il fallut renoncer à la doter d'un régime d'exception, comme si elle échappait aux règles qui gouvernent la structure et les fonctions des autres organes. Ainsi put s'établir et se développer l'application de la méthode anatomo-clinique à la pathologie nerveuse qui en a retiré de merveilleux profits.

Décrets concernant les soins médicaux aux victimes de la guerre

Decret déterminant les tarifs applicables au titre de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions. Soins médicaux aux victimes de la guerre. (Extrait du « Journal officiel » du 29 octobre 1922).

Décret modifiant et complétant le décret du 25 octobre 1922 déterminant les tarifs applicables au titre de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919. (Extrait du « Journal officiel » du 9 juillet 1924).

Congrès international d'Histoire de la Médecine

Le prochain congrès d'histoire de la médecine aura lieu à Genève du 22 au 27 juillet 1925, sous le patronage de la Sociétémédicale de Genève.

Président d'honneur : Sir d'Arcy Power (Londres). — Vice-présidents d'honneur : Dr A. Capparoni (Rome) ; Dr D. Giordano (Venise) ; Dr E. B. Krumbhaar (Philadelphie) ; Dr Laignel-Lavastine (Paris) ; Dr J. G. de Sint (La Haye) ; Dr A. Patry (Genève) ; Dr Charles Singer (Londres) ; Dr Tricot-Royer (Anvers).

Président : Dr Charles Greene Cumston.

Vice-présidents : Dr Ernest Wickersheimer Pr Andrea Corsini.

Secrétaires généraux : Dr A. de Peyer ; Dr Emile Thomas.

Un programme préliminaire du Congrès sera publié le 1er décembre 1924, et peut être obtenu au bureau du Secrétariat général, 20, rue Général-Dufour, Genève.

La Médecine au Palais

L'Affaire des Carnets médicaux de Marseille devant la Cour d'appel d'Aix

(De notre correspondant)

Deuxième semaine, quatrième audience. La salle d'audience contient quelques spectateurs. Est-ce l'inclémence du temps ou la perspective d'un incident.

M. le président Cabassol reprend les interrogatoires : parmi ceux-ci, le Dr Giraud, barbe blanche, courbé par les ans, déclare qu'entre comme employé dans une clinique, il a eu tort de signer 194 ordonnances sans visiter les bénéficiaires.

Citons le Dr Isoard, qui retrace sa vie privée et publique, rappelle sa bonne foi, reconnait un défaut de surveillance, mais proteste énergiquement contre le trafic des carnets médicaux. Il supplie la cour de croire à son innocence, à sa bonne foi, ajoutant qu'il a été accablé par des traitres et des faux témoignages.

A son tour, le docteur Alfred Cousin affirme également n'avoir jamais trafiqué.

Le pharmacien Dionoux qui termine cette audience, conclut en disant, après avoir contesté le rapport du professeur Doumergue, que si il a commis des fautes, elles sont involontaires.

Encore une séance qui n'ajoute rien d'intéressant aux précédents débats des procès antérieurs.

Les interrogatoires se poursuivent au cours de la cinquième audience.

M. Doumec, gérant de la pharmacie Gastinel, fait remarquer que beaucoup de pharmaciens non inculpés ont donné des produits de remplacement.

M. de Montvallon en profite pour dire que cinquante instructions sont ouvertes actuellement à Marseille pour ce motif.

Les interrogatoires des docteurs Gustave Cousin, Platon et professeur Cousin terminent cette audience.

La sixième audience est consacrée au réquisitoire, le public est un peu plus nombreux.

M. de Montvallon explique que c'est sans passion qu'il va examiner tous les faits ; il affirme son respect pour le corps médical et aborde le fond de l'affaire, examinant successivement les faits reprochés. S'étendant sur le cas du professeur Cousin, il trouve déconcertant et douloureux de voir cet homme chargé d'ans et d'honneur, trafiquer des carnets médicaux et trafiquer de son influence et il conclut en disant :

« Après cette affaire, d'autres semblables vont suivre. S'il faut porter le fer rouge dans la plaie, on le portera. Oui, il ne faut pas que ce procès puisse atteindre le sort des mutilés. Il y a une dette sacrée du pays envers des hommes qui ont droit à des réparations. Dans sa grande loyauté, comme dans sa grande franchise, l'éminent magistrat dit à la Cour de se montrer sévère, d'élever la peine pour Stretti et les deux docteurs Cousin et demande pour les autres inculpés la confirmation du premier jugement. Il faut une justice sévère, ferme et absolument rigoureuse. »

Les audiences suivantes seront consacrées aux plaidoiries.

La mort du docteur Cheinisse

Le 14 novembre dernier, un médecin d'origine russe, le docteur Cheinisse, dont les travaux scientifiques sont universellement réputés, était tué, rue de Richelieu, par un taxi qui, faisant une brusque embardée, vint l'écraser sur le trottoir.

Le chauffeur responsable reconnait avoir « perdu la tête ».

La compagne du docteur Cheinisse, qui fut durant de longues années la collaboratrice de ses travaux, réclame 100.000 francs de dommages-intérêts, mais son intervention soulève des difficultés d'ordre juridique.

Le docteur Marbais en correctionnelle

La dixième chambre correctionnelle a statué sur le cas du docteur Marbais. Elle l'a acquitté du chef d'escroquerie, mais condamné pour infraction à la loi sur les sérums à 500 francs d'amende.

Le docteur Marbais a été ensuite condamné pour outrages à la pudeur à quatre mois de prison et 100 francs d'amende.

L'acquittement du docteur Lalanne

Le docteur Lalanne, de Bordeaux, avait été condamné, en janvier dernier, à six mois de prison pour complicité d'escroquerie par la cour de Bordeaux, après avoir été acquitté par le tribunal correctionnel de cette ville.

Sur pourvoi du docteur Lalanne, la cour de cassation cassa l'arrêt de la cour de Bordeaux comme insuffisamment motivé et renvoya l'affaire devant la cour d'appel d'Agen.

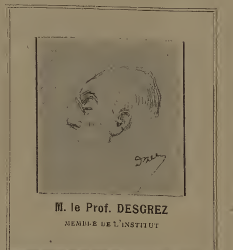
Après désistement de la compagnie des Chargeurs réunis, qui s'était portée partie civile, la cour d'Agen vient, dans son arrêt du 4 décembre, après plaidoirie de Me Chales, de déclarer que les préventions d'escroquerie, tentative d'escroquerie et complicité d'escroquerie n'étaient pas établies, et, de ce chef, elle a acquitté le docteur Lalanne.

Les Carnets médicaux à Montpellier

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans une affaire des carnets médicaux. Le docteur en médecine Gaston Viallés a été acquitté.

Dans une fête intime on remet à M. le Profes. Desgrez son épée d'Académicien

Les amis et les élèves de M. le professeur Desgrez étaient réunis, le 15 décembre, dans le laboratoire de ce maître estimé, à la Faculté de médecine de Paris, pour lui offrir son épée d'académicien. Celle-ci, finement sculptée par Folize, lui fut remise par Mme Desgrez.



M. le Prof. DESGREZ
MEMBRE DE L'INSTITUT

(Croquis par M. le Prof. Delorme)

Des discours, qui exprimèrent au professeur Desgrez la grande estime dont il jouit dans le milieu scientifique et la grande affection qu'ont pour lui ses élèves, furent prononcés par M. le professeur Behal, dont M. le professeur Desgrez a été l'interne, par M. le professeur Moureu, membre de l'Institut, qui a été camarade d'études de M. le professeur Desgrez, et par M. le professeur agrégé R. Labbe.

Dans l'assistance, nous avons remarqué la grande majorité des professeurs de la Faculté de médecine et de la Faculté de pharmacie.

CERTAINS PRIX de l'Académie de médecine ne peuvent être distribués

11 prix sur 55 n'ont pas été brigués en 1924

« Il serait vain, affirma M. Souques, secrétaire de l'Académie de medecine, de chercher les raisons de cette carence. Mais pour quelques-uns, ajoute-t-il, on peut affirmer que les conditions elles-mêmes ont découragé les candidats. Ainsi, le prix Guinchard, qui, par parenthèse, vaut 9.000 francs, doit être décerné — je cite textuellement — « au candidat qui aura le mieux traité le sujet : maladies du croup et angines croupales, et trouvé le meilleur remède contre ces maladies». Voici le prix Saint-Lager : il est — je cite encore textuellement — « destiné à récompenser l'expérimentateur qui aura produit la tumeur thyroïdienne, à la suite de l'administration aux animaux de substances extraites des eaux ou des terrains à endémies goitreuses.

» Ces conditions reflètent évidemment l'opinion régnante à l'époque déjà lointaine où elles furent édictées, mais la science a progressé, et les mots eux-mêmes ont vieilli. Faut-il chercher dans ces terrains ou dans ces eaux la cause de la tumeur thyroïdienne ? En tout cas, le remède contre la maladie du croup et les angines croupales est trouvé depuis trente ans, depuis les travaux mémorables de Roux et de Behring.

» Cela étant, n'est-il pas à craindre que les arrérages en question ne puissent jamais être distribués et qu'ils aillent, sans profit pour personne, grossir indéfiniment un capital inutilisable. »

Il y a là une situation de fait qu'il ne faudrait pas seulement se contenter de regretter.

Ajoutons que pour d'autres prix il faut voir dans les sommes modestes qui les composent la raison du peu d'attrait qu'ils présentent. Mais on ne peut rien contre cet effet éloigné de la dépréciation monétaire.

Mort du Médecin-Légiste Ch. VALLON



Le Dr Ch. VALLON
Photo *Informateur Médical*.

Le Docteur Ch. Vallon, de Paris, qui vient de mourir après une courte maladie, était l'une des figures les plus connues et l'une des autorités les plus écoutées dans le monde des aliénistes et des médecins légistes. Son nom avait été mêlé aux procès les plus fameux, où l'on avait fait appel aux lumières de l'expertise mentale. Il avait présidé, l'été dernier, le Congrès de Médecine légale.

Sa compétence et sa courtoisie lui avaient attiré beaucoup de considération et de sympathie.

Organisation d'un cours spécial d'actualités médicales et chirurgicales au Val-de-Grâce

Par dépêche ministérielle en date du 21 novembre 1924, le ministre de la guerre a autorisé le directeur de l'Ecole d'application du Service de Santé militaire du Val-de-Grâce à organiser un enseignement spécial destiné aux médecins du Gouvernement militaire de Paris et à ceux qui, affectés à des corps d'armée de province et de passage à Paris, voudraient en bénéficier.

Ce cours spécial sera ouvert également aux confrères civils ; il aura lieu deux fois par mois, les 2e et 4e samedis, à 17 heures, à l'Amphithéâtre des cours du Val-de-Grâce.

Il consistera dans la mise au point de *questions d'actualité*, chirurgicales et médicales, et aura pour but de mettre l'auditoire au courant des progrès réalisés, à la faveur des recherches nouvelles, sur les divers sujets qui seront étudiés.

Ces questions d'actualité seront traitées par les personnalités compétentes, indifféremment *civiles ou militaires*, dont les travaux les désignent plus particulièrement pour venir exposer le résultat de leur expérience.

Cet enseignement spécial commencera le samedi 10 janvier 1925, à 17 heures.

Sujet traité : *Les affections des voies respiratoires consécutives aux accidents causés par les gaz de combat*, par M. le professeur Sergent (de Paris).

Le 2e cours aura lieu le 24 janvier, même heure : *La vaccinothérapie en chirurgie*, par M. le docteur *Louis Bazy*, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Les séances ultérieures et les sujets à traiter seront annoncés en temps opportun.

ON NOUS INFORME QUE

Le docteur Bourguet, qui avait déjà montré à plusieurs reprises à l'Académie de médecine comment il corrigeait n'importe quelle forme disgracieuse de nez sans cicatrice, ainsi que les positions vicieuses de l'oreille, de même que les rides, a fait voir, hier, par la présentation photographique de ses opérés comment il fait aussi disparaître sans cicatrice les « poches » sous les yeux, qui sont des hernies graisseuses et comment il remédie à la chute des paupières et aux sillons qui y sont creusés.

La Société des Chirurgiens de Paris dispose de trois prix :

1er Prix de la Société des Chirurgiens de Paris (fondation Dartigues) sur n'importe quel sujet intéressant de la chirurgie ;

2e Prix de la Chirurgie gastro-intestinale (fondation Pauchet) ;

3e Prix d'Urologie chirurgicale (fondation Cathelin).

Ces prix sont de 1.000 fr. chacun.

Les manuscrits dactylographiés devront être remis avant le 1er mars 1925.

Un concours sur titres est ouvert pour la nomination d'un médecin oto-rhino-laryngologiste adjoint à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 31 décembre 1924 à la direction de l'hôpital.

Pour tous renseignements s'adresser à la direction de l'hôpital tous les jours de 9 à 12 heures et de 14 à 17 h. (dimanches et fêtes exceptés).

Un concours pour la nomination à deux places de pharmacien des hôpitaux et hospices civils de Paris sera ouvert le lundi 12 janvier 1925, à 14 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux, quai de la Tournelle, 47.

Est déclarée d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble, sis rue Mozart, à Metz, faite par le département de la Moselle, en vue de son utilisation comme office public d'hygiène sociale de ce département.

M. le Dr Chaumet, médecin-major de 2e classe, est nommé professeur agrégé du Val-de-Grâce et est affecté à la chaire d'électro-radiographie et de physiologie.

La chaire de clinique ophtalmologique de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication dudit arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Un concours s'ouvrira le mardi 16 juin 1925 devant la Faculté de médecine de Paris pour l'emploi de suppléant de la chaire de clinique obstétricale à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes.

Le registre des inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Le conseil supérieur de la protection de l'enfance est rattaché à la première section du conseil supérieur de l'assistance publique ; ceux de ses membres qui ne font pas déjà partie du conseil supérieur de l'assistance publique en sont nommés membres adjoints.

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre anticancéreux de Toulouse :

M. le docteur Saint-Martin, conseiller général, sénateur de la Haute-Garonne.

M. le docteur Gariguy, président des syndicats des médecins de Toulouse.

M. le docteur Clavelier, président de la Fédération des syndicats médicaux du Sud-Ouest.

M. le médecin principal Le Calve, du port de Lorient, a été désigné pour remplir les fonctions de médecin chef du centre de réforme de ce port.

Le poste de médecin chef de service, préposé responsable du quartier d'aliénés de l'Hospice de Pontorson (Manche), sera vacant à dater du 1er janvier 1925.

Un concours s'ouvrira le lundi 22 juin 1925 devant la Faculté de médecine de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.

Le registre des inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Par arrêté du 7 novembre courant, M. le préfet du Loiret a appelé au poste d'administrateur des Hospices d'Orléans, vacant par suite du décès de M. le docteur Halmagrand, M. le docteur Georges Petit, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Orléans.

M. le médecin principal Bertaud du Chazaud, du port de Toulon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande.

Un concours pour l'emploi de médecin suppléant du service de radiologie et d'électrologie à l'hôpital civil d'Oran (poste créé par arrêté gouvernemental du 7 novembre courant sera ouvert à Alger le 25 mai prochain.

Un concours pour l'emploi de chef de travaux de physiologie s'ouvrira au siège de l'Ecole le 2 mars 1925.

Le registre d'inscription sera clos le 28 février.

Le Dr Roger Glénard, médecin consultant à Vichy, vient d'être nommé préparateur d'hydrologie thérapeutique au laboratoire du professeur Carnot.

La deuxième assemblée générale de la Ligue nationale française contre le péril vénérien a eu lieu le 10 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris, sous la présidence de M. Justin Godart, ministre du travail et de l'hygiène.

M. le professeur Jeanselme, président de la Ligue, exposa la vie et l'action de la Ligue. M. Queyrat, vice-président, fit une conférence sur l'organisation de la lutte contre la syphilis. Cette conférence fut suivie de la projection d'un film : La syphilis fléau social.

Mutations dans les hôpitaux de Paris :

Hôtel-Dieu : M. Comte. — Hérold : MM. Weil-Hallé. — Broussais : M. Laubry. — Ambroise-Paré : M. Abrami. — St-Antoine : M. Halbron. — La Charité : M. de Jong. — Andral : M. Paisseau. — Tenon : M. Lian. — Broca : M. Liederich. — St-Périne : M. Fiessinger. — Les Ménages : M. Darré. — Bicêtre : MM. Sézary et Monier-Vinard.

Un concours pour l'emploi de deux chefs de clinique à l'hospice national des Quinze-Vingt est ouvert audit établissement, le 12 janvier 1925. Le registre des inscriptions sera irrévocablement clos le 31 décembre 1924.

Le 121 dîner de l' « Actualité Médicale » a eu lieu le 18 décembre, sous la présidence du docteur Thierry.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 24 novembre 1924, la chaire d'oto-rhino-laryngologie de la faculté de médecine de l'université de Strasbourg est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à partir de la publication dudit arrêté est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Le docteur G.-G. de Clérambault, médecin chef de l'infirmerie spéciale des aliénés près la préfecture de police, fera chaque jeudi, à 15 heures, 3, quai de l'Horloge, des présentations de malades mentaux, avec conférences, réservées au corps médical. Voici quelques-uns des sujets auxquels s'attachera plus particulièrement le conférencier : l'automatisme dans les psychoses, les délires toxiques et comitiaux, les psychoses passionnelles, la simulation, la psychiatrie du praticien de ville.

Voici les noms des médecins militaires qui ont subi avec succès les épreuves du concours de 1924 et ont obtenu le titre de « spécialiste des hôpitaux militaires » :

Dermato-vénéréologie : M. Giacardy, médecin-major de 2e classe, du 144e régiment d'infanterie.

Urologie : M. Augé, médecin-major de 1re classe, des salles militaires de l'hospice mixte de Montpellier, et M. Bernard, médecin-major de 2e classe, du 19e corps d'armée.

Le docteur Régis de Oliviera a été nommé ambassadeur du Brésil à Londres.

Le docteur et Mme Crepin, d'Is-sur-Tille, rentraient en automobile, quand près de Cussey-les-Forges (Côte-d'Or), leur voiture a dérapé, est allée tomber dans un ravin et s'est retournée sur les occupants. Mme Crépin a eu la clavicule brisée.

Un poste de médecin chef de service est vacant à l'asile public d'aliénés de Prémontré (Aisne).

Il résulte d'une conversation qui a eu lieu entre le docteur Lenglet, secrétaire de la Commission Tripartite supérieure de Contrôle, et le Chef de Cabinet du Ministère des Pensions, que le décret du 30 mai 1924, « relatif aux justifications à produire à l'appui des mandats émis pour le remboursement des frais médicaux » (art. 64), est suspendu jusqu'au 1er janvier 1925.

A BORDEAUX

Nous lisons dans la « Petite Gironde », du 30 octobre, sous le titre : « Le gala de charité de la Ménagerie Laurent », une nouvelle dont nous extrayons les quelques lignes suivantes. Disons que cette fête était organisée au profit de la Colonie Saint-Louis (œuvre des enfants abandonnés de la Gironde), sous la présidence de M. Daniel Guestier.

« Mais le clou de la soirée fut certainement » la scène dansée et mimée dans la cage même et sous la protection du professeur Laurent, par la toute gracieuse Mlle Rocher, » pour servir d'illustration à la fable de La » Fontaine « Le Lion amoureux », fort bien » dite avec avant propos par M. Victor Bachelet. Au milieu des bravos qui n'en finissaient plus, une gerbe de fleurs vint couronner le tableau ; et ce fut très touchant ».

Le conseil de la Faculté de Bordeaux a désigné à l'unanimité des suffrages exprimés et en première ligne, M. le Professeur agrégé H.-L. Rocher, pour remplacer le regretté professeur Denucé, dans la chaire de clinique chirurgicale, infantile et orthopédie.

Inauguration à la Faculté de Médecine de Bordeaux du buste d'un ancien Doyen, le Docteur de Nabias

Le 28 novembre a été inauguré, dans un des grands amphithéâtres de la Faculté de Médecine de Bordeaux, en présence de sa veuve, de sa fille, de son fils, ancien interne des hôpitaux de Paris, et d'un grand nombre de notabilités, professeurs et étudiants, le buste de l'ancien doyen de Nabias. Ce buste est l'œuvre d'un sculpteur bordelais, Leroux.

Plusieurs discours ont été prononcés. Ont pris la parole, MM. : le Professeur Beille, le Professeur agrégé Cabannes, le Doyen Sigalas ; enfin, M. Rosier, délégué de M. Léon Bourgeois.

Au nom de la Faculté, M. le Professeur Denigès a déposé une couronne auprès du buste.

M. le Docteur de Nabias avait été nommé doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux, en 1898 ; il est décédé en 1908. Il était également Président du Comité Girondin de l'Alliance d'Hygiène sociale. C'était un homme d'élite, aimable et avenant pour tous. Ses nombreux et importants travaux, qui ont porté surtout sur la biologie et l'histoire naturelle l'avaient désigné pour la chaire de matière médicale à laquelle, d'ailleurs, se pressaient les étudiants, heureux de l'écouter. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui est de dire que ce fut véritablement un Maître.

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE vient de décerner ses prix pour 1924

Prix de l'Académie (1.000 fr.). — L'Académie ne décerne pas le prix.

Prix Alvarenga de Piauhy (Brésil). — (1.000 francs). — M. le Dr Hébert, de Nantes : **L'enfant du marin pêcheur au Raz-de-Sein.**

Prix Apostoli (800 fr.). — M. le Dr Stéphen P...t, de Paris : **Sur le traitement électrique du syndrome de Basedow (en cas d'échec de la radiothérapie).**

Prix Argut (800 fr.). — Le prix n'est pas décerné.

Prix François-Joseph Audiffred (Un titre de rente de 2.400 fr.). — Le prix n'est pas décerné.

Prix Baillarger (2.500 fr.). — M. le Dr Ducosté, médecin-chef de l'Asile de Villejuif : **Des asiles de sûreté; de leur organisation en France et à l'étranger et des sujets qui doivent y être internés.**

Prix du baron Barbier (2.500 fr.). — M. le Dr Rieux, médecin principal de 1re classe, hôpital militaire du Val-de-Grâce, Paris : **Hématologie clinique.**

Prix Berraute (Un titre de 3.092 fr. de rente). — L'Académie partage les arrérages de cette fondation en accordant : 1.546 fr. à M. le Dr Champy, de Paris : **Série de travaux sur la question du cancer et sur la question des cultures de tissus qui lui est connexe ;** 1.546 fr. à M. le Dr Albert Peyron, de Paris : **Tumeurs des glandes génitales. Hermaphrodisme** (t. I et II).

Prix Charles Boullard (2.000 fr.). — M. le Dr René Charpentier, de Neuilly-sur-Seine : **Thérapeutique psychiatrique.**

Prix Mathieu Bourceret (1.200 fr.). — M. le Dr André Jacquelin, de Paris : **Contribution à l'étude clinique et pathogénique des manifestations broncho-pulmonaires des rénaux et des cardio-rénaux.**

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr Jean Firket, de Liège : **Recherches sur la régénération des plaquettes dans l'intoxication par la saponine et après défibrination du sang.**

Prix Henri Buignet (1.600 fr.). — M. le Dr Georges Bourguignon, de Paris : **La chronaxie chez l'homme.**

Prix Campbell-Dupierris (2.500 fr.). — Le prix n'est pas décerné.

Prix Caparon. — (1.800 fr.). — Question : **Quelles sont les différences existant entre l'action sur les fonctions hépatiques des eaux bicarbonatées sodiques (type Vichy) et des eaux sulfatées sodiques (type Brides-les-Bains) ?** — M. le Dr Paul Mathieu, de Brides-les-Bains (Savoie).

Prix Marie Chévalier (9.000 fr.). — MM. les Drs A. Boquet et L. Nègre, chefs de laboratoire à l'Institut Pasteur, Paris : **Travaux sur la tuberculose.**

Prix Chevillon (2.500 fr.). — MM. les Drs A. Chalier, de Lyon et H. Mondor, de Paris : **Cancer du rectum.**

Prix Clarens (500 fr.). — M. le Dr André Monéry, médecin-major de 1re classe, Paris : **Traité pratique d'hygiène appliquée à l'Afrique du Nord.**

Prix Desportes (1.500 fr.). — 500 fr. à M. André Larsonneau, Paris : **Recherches sur les alcaloïdes volatils des feuilles de belladone.**

500 fr. à MM. les Drs Roubaud, Paris, et Descazeaux.

250 fr. à MM. les Drs Pic et Bonnamour : **Phytothérapie. Médicaments végétaux.**

250 fr. à M. le Dr Marcel Robineau : **La prophylaxie et le traitement de la lèpre chez les races primitives de l'Afrique équatorale.**

Une mention honorable est accordée à :

MM. les Drs J. Gaté et G. Papacostat : **Contribution à l'étude expérimentale des associations microbiennes dans la diphtérie.**

Prix Georges Dieulafoy (2.000 fr.). — MM. les Drs Sicard et Forestier, de Paris : **Application de l'huile iodée à l'exploration radiologique.**

Fondation Ferdinand Dreyfous (1.400 fr.). — Les arrérages sont décernés à titre d'encouragement à M. Jean Meyer, de Paris.

Prix Vulfran-Gerdy. — L'Académie a accorde : Une récompense de 500 fr. à M. Lanos, pour son rapport sur les eaux de Beaucens en 192.. et une somme de 1.500 fr. pour sa mission à Uriage.

Une somme de 1.500 fr. à M. Barreau, pour sa mission à Bourbon-Lancy.

Une somme de 1.500 fr. à M. Renault, pour sa mission à Royat.

Prix Ernest Godard (1.000 fr.). — Le prix n'est pas décerné.

Prix Jacques Guérétin (1.500 fr.). — 750 fr. à MM. les Drs Reverchon et Worms, professeurs au Val-de-Grâce, Paris : **La radiographie en oto-rhino-laryngologie (sinus et mastoïde) ;**

750 fr. à M. le Dr Monceaux, de Paris : **Le métabolisme protéique dans la tuberculose pulmonaire.**

Des mentions honorables sont accordées à MM. Hanns, de Strasbourg : **Série de travaux sur l'élimination de l'albumine ;** André Plichet, de Paris : **La leucocytose digestive. Analyse et essais d'interprétation.**

Prix Pierre Guzman (Un titre de rente de 2.000 fr.). — M. Charles Fouquet, de Paris : **La syphilis du cœur et des vaisseaux sanguins.**

Prix Théodore Herpin (de Genève) (3.000 francs). — M. le Dr Ivan Bertrand, chef de laboratoire de la clinique des maladies nerveuses, à la Salpêtrière, Paris : **Les processus de désintégration nerveuse.**

Prix Itard (2.400 fr.). — M. Paul Savy : **Précis de pratique médicale.**

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Aimes : **La pratique de l'héliothérapie.**

Prix Laborie (6.000 fr.). — MM. les Drs Léon Bérard et Charles Dunet : **Le cancer thyroïdien.**

Prix du baron Larrey (500 fr.). — M. le médecin-inspecteur général Lasnet : **Notes de morbidité comparée parmi les contingents de l'armée du Rhin.**

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Hamet : **Les pleurésies purulentes grippales à streptocoques, leur traitement.**

Fondation Laval (1.200 fr.). — L'Académie décerne, à titre d'encouragement, la somme de 1.200 fr. à M. Léon-Auguste Huet, étudiant à la Faculté de médecine de Paris.

Prix Leveau (2.000 fr.). — M. le Dr Tiffeneau, de Paris : **Sur de nouveaux hypnotiques de la série barbiturique avec ensemble de travaux sur les recherches chimiques et pharmacodynamiques.**

Prix Clotilde Liard (5.000 fr.). — M. le Dr Ramon, de Garches : **Ensemble de publications sur la toxine et l'antitoxine diphtériques.**

Prix Henri Lorquet (300 fr.). — M. le Dr Daniel Santenoise, de Paris : **De l'anaphylaxie et du déséquilibre du système nerveux organo-végétatif dans la folie intermittente.**

Prix Magitot (1.000 fr.). — M. le Dr A. Siffre, de Paris : **Odontologie, stomatologie.**

Prix Magnan (3.500 fr.). — Question : **Etude clinique et médico-légale des délinquants anormaux (non aliénés).** — MM. les Drs Arsimoles et Caïn. — Une mention est accordée à M. le Dr Etienne Gay.

Prix Meynot aîné père et fils, de Donzère (Drôme), (2.600 fr.). — M. le Dr E. Escat : **Surdités progressives et otospongiose.**

Prix Adolphe Monbinne (1.500 fr.). — 500 francs à M. le Dr Bouffard : **Le paludisme en Emyrne, étude prophylactique et thérapeutique ;**

500 fr. à M. le Dr E. Jamot : **La lutte contre la maladie du sommeil en Afrique équatoriale française ;**

250 fr. à MM. les vétérinaires majors de 2e classe Henri Velu et Jean Barotte : **L'anémie infectieuse des équidés. Etude de l'affection au Maroc, d'après les recherches effectuées de 1913 à 1923 ;**

250 fr. à M. le Dr Peyrot (de Marseille) : **Assistance médicale indigène et maladies sociales aux colonies. Etude de médecine sociale et coloniale.**

Prix Oulmont (2.800 fr.). — **Premier concours.** — Un prix de 1.400 fr. est décerné à M. Pierre-Charles-Paul Moulonguet.

Deuxième concours. — Un prix de 1.400 fr. est décerné à M. Paul-Georges Lemariée.

Prix Pannetier (4.000 fr.). — M. le Dr E. Wollman, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, Paris : **Série de travaux sur les vitamines.**

Prix Potain (2.400 fr.). — M. le Dr Lutembacher : **Série de travaux sur les maladies du cœur et des poumons.**

Prix Sabatier (600 fr.). — M. le Dr Gabriel Bidou, de Paris : **Nouvelle méthode d'appareillage des impotents.**

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr Aimé Mouchet : **Les artères coronaires du cœur chez l'homme.**

Des mentions honorables sont accordées à MM. les Drs Philippe Bellocq, de Strasbourg : **L'os temporal chez l'homme adulte ;**

A. Bujadoux, de Lyon : **Contribution à l'étude du réflexe photo-moteur. La réflexométrie pupillaire ;**

(Voir la suite page 7)

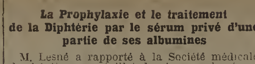
A partir du 1er février l'« INFORMATEUR MEDICAL » paraîtra chaque semaine

HEMOSTYL DU Docteur ROUSSEL

(Institut de sérothérapie hémopoïétique)



La saignée destinée à recueillir le sérum hémopoïétique, c'est-à-dire le sérum d'animaux mis par une saignée préalable en état d'hémopoïèse active.



La Prophylaxie et le traitement de la Diphtérie par le sérum privé d'une partie de ses albumines

M. Lesné a rapporté à la Société médicale des hôpitaux, en juillet dernier, que le sérum antidiphtérique privé d'une partie de ses albumines, qui lui avait été fourni par l'Institut Pasteur, avait une valeur prophylactique égale à celle du sérum ordinaire, comme le démontrait la clinique.

M. Lesné est revenu sur cette question au récent congrès de pédiatrie, où il a déclaré que ce sérum confère une immunité de même durée que le sérum antidiphtérique normal comme en témoigne la réaction de Schick, et le plus, sa valeur thérapeutique paraît équivalente. Il a le grand avantage de ne provoquer aucun accident sérique.

L'ACADÉMIE de MÉDECINE

(SUITE DE LA PAGE 6)

E. Gaujoux, de Nîmes : **Essai critique sur la protection légale de la maternité en France ;**

René Giroux, de Paris : **Le bruit de galop. Valeur séméiologique. Diagnostic. Traitement ;**

Charles Lefèvre, de Toulouse : **La période préopératoire ;**

Schauenberg, de Genève, et Kotzareff, de Constantinople : **Héterogreffes et anaphylaxie (leur influence sur le shock anaphylactique).**

Prix Saintour (5.000 fr.). — M. le Dr Noel Fiessinger, de Paris : **Des ferments de leucocytes en physiologie, pathologie et thérapeutique générales.**

Une mention très honorable est accordée à MM. les Drs Louis Brin et Léon Giroux, de Paris : **Syphilis du cœur et de l'aorte.**

Prix Stanski (1.500 fr.). — M. le Dr Paul Hauduroy, de Paris : **Etude sur une épidémie de fièvre typhoïde. Le rôle du bactériophage de d'Hérelle.**

Prix Tarnier (4.500 fr.). — M. le Dr Vignes, accoucheur des hôpitaux de Paris : **Physiologie obstétricale normale et pathologique.**

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Paul Bouquet, de Brest : **Etude physio-pathologique complémentaire de l'organisme féminin en fonction de reproduction.**

Prix Vautrin-George (1.000 fr.). — M. Liot, de Paris : **Culture du bacille pyocyanique sur les milieux chimiquement définis.**

Prix Vernois (800 fr.). — 400 à M. le Dr Henri Lorion, de Paris : **Les méthodes bacillo-scopiques dans le diagnostic de la tuberculose pulmonaire ;**

400 fr. à M. le Dr Maurice Boigey : **Manuel scientifique d'éducation physique.**

Création d'assistants des hôpitaux militaires

Le but essentiel de cette mesure est d'assurer par une sélection rigoureuse, le renouvellement des chefs de service, en donnant aux candidats à ces postes élevés toute facilité pour la préparation des concours par lesquels il y accèdent.

Le concours pour l'obtention du titre d'« assistant des hôpitaux militaires » dans les catégories suivantes : Médecine, Chirurgie, Bactériologie, Electroradiologie est, en principe, annuel.

Peuvent seuls y prendre part, sous réserve de l'autorisation du ministre de la guerre, les médecins-majors de 2e classe de l'armée active compris dans la deuxième moitié de la liste d'ancienneté de leur grade établie au 1er janvier de l'année du concours.

Le Gérant : Dr CRINON.

Paris-Limoges. — Imp. Guillemot et de Lamothe